HOOFDSTUK III

De dood van Lumumba

Met de dood van Lumumba, Okito en Mpolo op 17 januari 1961 raken wij aan een centraal onderdeel van dit onderzoek. Deze dramatische gebeurtenis heeft tot op heden niet al haar geheimen prijsgegeven. In welke omstandigheden zijn Lumumba en zijn twee lotgenoten gestorven? Waren of werden de gevangenen zodanig toegetakeld dat de dood erop volgde, ging het om doodslag, om moord, al of niet ingekleed als een « executie » ? Wie waren de daders ? Wat waren hun motieven ? Handelden zij in opdracht ? Met voorbedachtheid, in een vlaag van opwinding of onder de invloed van de drank ?

Sedert 1961 doen omtrent de dood van Lumumba de meest fantastische verhalen de ronde. Meerdere personen werden als daders gebrandmerkt of beroemden zich erop de Congolese leider te hebben gedood. De omstandigheden waarin een en ander plaatsvond waren divers en soms onwaarschijnlijk. In veel van die verhalen werden ofwel de Katangese minister Munongo of de Belgische kapitein Gat ten tonele gevoerd. Munongo zou met een bajonet Lumumba hebben gedood, of Gat zou de zieltogende gevangene het genadeschot hebben gegeven ([1]).

Laten we meteen komaf maken van de officiële versie over de dood van Lumumba, zoals zij door de Katangese regering werd verspreid vanaf 10-13 februari 1961. De ontsnapping van Lumumba, Okito en Mpolo uit de villa waar zij gevangen zaten, hun gevangenneming door dorpelingen en hun gewelddadige dood, deze versie van de Katangese regering werd al in de tijd zelf begrepen als een scenario om de ware aard van de gebeurtenissen de verdoezelen. In zijn studie heeft Brassinne voldoende relevante stukken teruggevonden die duidelijk maken dat er niet de minste twijfel kan bestaan aan het feit dat de officiële versie een leugen is ([2]).

De onderzoekscommissie van de VN kwam in 1961 tot de volgende conclusie, die als vaag kan worden bestempeld. Men moet er echter rekening mee houden dat de commissie haar onderzoek in moeilijke omstandigheden moest uitvoeren en op geen medewerking van de Katangese autoriteiten kon rekenen :

CHAPITRE III

La mort de Lumumba

La mort de Lumumba, d'Okito et de Mpolo, le 17 janvier 1961, constitue un des éléments centraux de la présente enquête. Cet événement dramatique n'a, jusqu'à présent, pas encore livré tous ses secrets. Dans quelles circonstances Lumumba et ses deux compagnons d'infortune ont-ils trouvé la mort ? Les prisonniers avaient-ils ou ont-ils été à ce point maltraités que la mort s'en est suivie, s'est-il agi d'un homicide, d'un meurtre, présenté ou non comme une « exécution » ? Qui étaient les auteurs ? Quels étaient leurs mobiles ? Ont-ils agi sur ordre ? Avec préméditation, dans un état de surexcitation ou sous l'influence de la boisson ?

Depuis 1961, les récits les plus invraisemblables circulent à propos de la mort de Lumumba. Plusieurs personnes ont été désignées comme les auteurs ou se sont vantées d'avoir tué le dirigeant congolais. Les circonstances étaient variées et parfois invraisemblables. Nombre de ces récits mettaient en scène le ministre katangais Munongo ou le capitaine belge Gat. Munongo aurait tué Lumumba avec une baïonnette ou Gat aurait donné le coup de grâce au prisonnier agonisant ([1]).

Faisons d'emblée un sort à la version officielle concernant la mort de Lumumba, telle qu'elle a été propagée par le gouvernement katangais à partir des 10-13 février 1961. L'évasion de Lumumba, Okito et Mpolo de la villa où ils étaient prisonniers, leur capture par des villageois et leur mort violente : cette version du gouvernement katangais était déjà considérée à l'époque comme un scénario visant à dissimuler la nature véritable des événements. Dans son étude, Brassinne a retrouvé suffisamment de documents pertinents attestant qu'il ne peut y avoir le moindre doute quant au fait que la version officielle est un mensonge ([2]).

La commission d'enquête des Nations unies est arrivée en 1961 à la conclusion suivante, qui pourrait être qualifiée de vague, mais il faut tenir compte des conditions difficiles dans lesquelles s'est réalisée son enquête, qui ne recueillit guère les faveurs des autorités katangaises :

<(…) la Commission tient pour véridique sur les points essentiels la version selon laquelle les détenus auraient été tués le 17 janvier 1961 après leur arrivée, dans une villa d'Elisabethville, et très probablement sous les yeux de certains membres du Gouvernement de la province du Katanga, notamment MM. Tshombe, Munongo et Kibwe, et estime que la thèse de l'évasion a été montée de toutes pièces. Les soupçons pèsent lourdement sur un certain

([1]) Een overzicht van al deze versies in Brassinne, II, blz. 458 en volgende.

([2]) Blz. 415-457.

([1]) Un aperçu de toutes ces versions dans Brassinne, II, p. 458 et suivantes.

([2]) Pp. 415-457.

colonel Huyghe, mercenaire belge, qui serait le véritable meurtrier de M. Lumumba et qui aurait perpétré son crime selon un plan prémédité avec la complicité d'un certain capitaine Gat, mercenaire belge lui aussi. Quant à MM. Okito et M'Polo on ne voit pas clairement qui les a tués en fait, mais les indications reçues permettent de penser qu'ils ont été tués en même temps que M. Lumumba.> (3).

De eerste ernstige studie over de dood van Lumumba verscheen in 1966 en is van de hand van Heinz en Donnay, schuilnamen voor Jules Gérard-Libois en Jacques Brassinne (4). In dit boek werd de dood in *la maison Brouwez* als gevolg van de mishandelingen als meest geloofwaardige versie aangenomen. Op dat ogenblik was er in de verschillende versies die de ronde deden nog geen sprake van een executie in de brousse zo'n 50 km van Elisabethstad. De eerste die hiervan melding maakte was Walter Geerts in zijn studie *Binza 10*, verschenen in 1970 (5). Hij bracht een « exclusief », maar sober verhaal van de executie op basis van « een getuige voor wiens betrouwbaarheid hij borg staat » (6). Het is deze laatste versie, maar met een grotere overvloed aan details, die door Brassinne in zijn proefschrift van 1990 uiteindelijk als de meest geloofwaardige versie van de gebeurtenissen werd geconsacreerd.

Vanwaar de onzekerheid over het ultieme lot van Lumumba, de ongrijpbaarheid van de gebeurtenissen die zich op 17 januari hebben voorgedaan ? De reden is zeer eenvoudig. Voor onze kennis van de gebeurtenissen op 17 januari 1961, vanaf de aankomst op de luchthaven van Lumumba en zijn twee medegevangenen op de luchthaven tot aan hun dood — diezelfde avond — zijn we uitsluitend aangewezen op getuigenverklaringen, en dan nog getuigenverklaringen uit dezelfde hoek. Wij beschikken over geen enkel document dat een constituerend bestanddeel uitmaakt van de gebeurtenissen zelf, tenzij één, namelijk de agenda van politiecommissaris Frans Verscheure, die als enige oorspronkelijke, tot dusver volkomen onbekende bron geldt. Vermits de ware aard van de gebeurtenissen verborgen moest blijven, hebben de getuigen zich aanvankelijk in stilzwijgen gehuld. De weg was vrij voor allerlei valse of leugenachtige verklaringen. Toen stilaan ernstig onderzoek mogelijk werd, waren cruciale getuigen, zoals

(3) Verenigde Naties. Algemene Vergadering. Rapport van de krachtens resolutie 601 (XV) van de Algemene Vergadering (Doc. A/4964-S/4976) op 11 november 1961 opgerichte onderzoekscommissie; citaat van Brassinne, *Op. cit.*, deel II, blz. 485.

(4) G. Heinz en H. Donnay, *Lumumba Patrice. Les cinquante derniers jours de sa vie*, CRISP, Brussel, 1966.

(5) Walter Geerts, *Binza 10. De eerste tien onafhankelijkheidsjaren van de Democratische Republiek Kongo*, E. Story-Scientia, Gent-Leuven, 1970, blz. 99-118 (« Het ware verhaal van de aanhouding en dood van P. Lumumba »).

(6) Het betreft Alexander Belina-Potgaesky, een jeugdvriend van Walter Geerts. Verklaring van de auteur aan de experts. Pro memorie : Belina was de bedenker van het scenario waarbij Lumumba en zijn medestanders zogezegd ontsnapt zouden zijn.

La première étude sérieuse relative à la mort de Lumumba, parue en 1966, a été réalisée par Heinz et Donnay, des pseudonymes pour Jules Gérard-Libois et Jacques Brassinne (4). Dans cet ouvrage, la version selon laquelle Lumbumba était mort dans la maison Brouwez à la suite des sévices était considérée comme la version la plus crédible. À cette époque, il n'était pas encore question, dans les différentes versions qui circulaient, d'une exécution dans la brousse à quelque 50 km d'Élisabethville. Le premier à avoir fait état d'une telle exécution était Walter Geerts, dans son étude *Binza 10*, parue en 1970 (5). Il a fait un récit « exclusif », mais sobre de cette exécution en se fondant sur les déclarations d'« un témoin de la fiabilité duquel il se porte garant » (6). C'est cette dernière version, mais de manière beaucoup plus détaillée, que Brassinne a finalement consacrée comme la version la plus crédible des événements dans sa thèse de 1990.

Comment expliquer l'incertitude quant aux derniers moments de Lumumba, le caractère insaisissable des événements du 17 janvier ? Très simplement. Pour reconstituer les événements qui se sont déroulés le 17 janvier 1961 entre l'arrivée de Lumumba et de ses deux codétenus à l'aéroport et leur décès — le soir même —, nous ne disposons que de témoignages, et qui par ailleurs sont tous du même bord. Nous n'avons aucun document qui serait un élément constitutif des événements proprement dits, abstraction faite d'un seul, à savoir l'agenda du commissaire de police Frans Verscheure, unique source originale totalement inédite. Dès lors que la vraie nature des événements devait rester secrète, les témoins se sont initialement réfugiés dans le mutisme, ce qui a ouvert la voie à toutes sortes de déclarations fausses ou mensongères. Lorsqu'il a progressivement été possible de mener une enquête sérieuse, certains témoins capitaux, comme Tshombe ou Kasavubu, avaient disparu; d'autres n'étaient, pour di-

(3) Nations Unies. Assemblée générale. Rapport de la Commission d'enquête créée aux termes de la résolution 1601 (XV) de l'Assemblée générale. Doc. A/4964-S/4976, le 11 novembre 1961; cité par Brassinne, II, p.485.

(4) G. Heinz et H. Donnay, Lumumba Patrice. Les cinquante derniers jours de sa vie, CRISP, Bruxelles, 1966.

(5) Walter Geerts, Binza 10. *De eerste tien onafhankelijkheidsjaren van de Democratische Republiek Kongo*, E. Story-Scientia, Gand-Louvain, 1970, pp. 99-118 (« Het ware verhaal van de aanhouding en dood van P. Lumumba »).

(6) Il s'agit d'Alexander Belina-Potgaesky, un ami de jeunesse de Walter Geerts. Déclaration de l'auteur aux experts. Rappelons que Belina fut l'auteur du scénario de la pseudo-évasion de Lumumba et de ses compagnons.

Tshombe of Kasavubu, verdwenen; sommigen waren om allerlei redenen niet meer in staat om zich een exact beeld van de gebeurtenissen voor de geest te halen; nog anderen, zoals Munongo, waren nog steeds niet bereid om de ware toedracht te onthullen. Voorts zij erop gewezen dat naarmate de tijd vordert, de nauwkeurigheid van de getuigen er niet meteen op vooruitgaat.

1. HET PROBLEEM VAN DE GETUIGEN

Voor het einde van Lumumba en zijn twee gezellen, waarvan de commissie de omstandigheden wil ophelderen, beschikken we dus over niets anders dan getuigenverklaringen, de meeste verzameld door Brassinne. Sommige van deze getuigen zijn intussen overleden, andere zijn door de onderzoekscommissie aan een nieuw verhoor onderworpen, maar dit heeft niet veel meer opgeleverd, integendeel de verwarring is er door toegenomen.

Laten we hier een aantal grondbeginselen onderstrepen, die in de vierde eeuw V.C. door met name Ephoros werden bedacht, maar die een aantal auteurs vandaag de dag kennelijk soms ontgaan : hoe meer tijd verlopen is tussen het ogenblik van de feiten en het tijdstip waarop daarover getuigenis wordt afgelegd, hoe meer scepsis geboden is ten opzichte van de waarheidsgetrouwheid van de door de getuige verstrekte details. Het volstaat evenwel er de volgende lijst van de door Brassinne naar voren gebrachte getuigenissen op na te slaan, om vast te stellen dat een groot aantal ervan rijkelijk laat werden ingezameld : Gat (1987, 1988 en 1991), Weber (1987), Verscheure (1988), Smal (1987), Grandelet (1987, 1988), Soete (1987, 1988, 1990), Vanden Bloock (1990). De voorbeelden zijn legio. Dat betekent niet dat men de gelegenheid niet zou hoeven aan te grijpen om een getuige te horen omdat sinds de door hem meegemaakte feiten, al te lange tijd zou verlopen zijn. Het betekent alleen dat men, bij de analyse van zijn getuigenis, extra kritisch en uitermate omzichtig te werk moet gaan. Anders bestaat het risico op een volkomen foutieve inschatting van de verstrekte details. Die getuigen hebben ruimschoots de tijd gehad om lectuur, televisie-uitzendingen en allerlei geruchten rond de zaak op zich te laten inwerken.

Voorts zij erop gewezen dat hoe meer een getuigenis als eindschakel van een aantal tussengetuigenissen tot stand komt, hoe meer dat getuigenis vervormd is en hoe onbetrouwbaarder de door de getuige verstrekte details zijn. Dat is het probleem van de indirecte getuigen, dat in dit hoofdstuk herhaaldelijk aan bod zal komen. Een Latijnse spreuk ligt alle historici na aan het hart : *Non numerentur, sed ponderentur* (« niet het aantal getuigenissen is belangrijk, wel de betrouwbaarheid ervan »). Hoe waardevol informatie is, hangt niet af van het aantal getuigenissen : één getuige kan op zijn eentje betrouwbaarder blijken dan tien anderen samen. De rechtsspreuk

verses raisons, plus en mesure de se représenter exactement les événements; et d'autres encore, comme Munongo, n'étaient toujours pas disposés à révéler la vérité. Par ailleurs, le temps ne joue jamais en faveur de la précision des témoignages.

1. LE PROBLÈME DES TÉMOINS

Pour ce qui est de la fin de Lumumba et de ses deux compagnons, dont la commission tend à éclaircir les circonstances, nous ne disposons donc que des déclarations de témoins, recueillies pour la plupart par Brassinne. Certains témoins sont décédés entre-temps, tandis que d'autres ont été réentendus par la commission d'enquête, mais ces auditions, qui n'ont guère fourni d'éléments nouveaux, ont encore ajouté à la confusion.

Il faut souligner ici certains principes de base, conçus notamment par Ephore dès le IVe siècle avant Jésus-Christ, mais manifestement pas toujours assimilés aujourd'hui chez certains auteurs : plus un témoin est éloigné dans le temps des faits qu'il raconte, et plus les détails qu'il donne sont suspects. Or il suffit d'examiner le répertoire des témoignages de Brassinne ci-joint pour constater que qu'un grand nombre d'entre-eux ont été tardivement recueillis, par exemple : Gat (1987, 1988 et 1991), Weber (1987), Verscheure (1988), Smal (1987), Grandelet (1987, 1988), Soete (1987, 1988, 1990), Vanden Bloock (1990). On pourrait multiplier les exemples. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas saisir l'occasion d'interroger un témoin parce qu'il serait trop éloigné dans le temps des faits qu'il a vécu, mais il faut redoubler de vigilance critique, et de prudence extrême dans l'analyse de son témoignage, pour ne pas être dupe des détails fournis. Ces témoins ont eu le temps d'avoir leur mémoire parasitée par des lectures, des émissions de télévisions et des rumeurs sur l'affaire.

Par ailleurs, plus un témoignage nous vient au bout d'une chaîne de témoins intermédiaires, et plus il est déformé, et les détails qu'il donne sont suspects. C'est le problème des témoins indirects qui est soulevé plusieurs fois dans ce chapitre. Un adage latin est cher au cœur des historiens : *Non numerentur, sed ponderentur* : Il ne faut pas compter les témoignages, mais les peser. Ce n'est pas le nombre de témoignages qui font la valeur d'une information, et un seul témoin peut être plus fiable que dix. D'ailleurs, l'adage juridique Testis unus, *testis nullus* n'est pas d'application en histoire. Une somme de « peut-être » ne fait pas une certitude,

Testis unus, testis nullus is overigens hoegenaamd niet op de historische wetenschap van toepassing. Als men een aantal « misschiens » optelt, is « zekerheid » niet de som die men verkrijgt. Eén neutrale en degelijk geïnformeerde getuige daarentegen mag men niet aan kant laten.

Laten we door een klein voorbeeld verduidelijken welke problemen de getuigenverklaringen oproepen. Kapitein André Protin, Belgisch officier in dienst van de Gkat, was aanwezig op de luchthaven bij de aankomst van Lumumba. Hij vertelt daarover het volgende : « Ik was op 16 januari in Katanga teruggekeerd na een verblijf van enkele weken in België en meldde mij in de namiddag van 17 januari aan op de generale staf van de Gkat om te vernemen of ik mijn commando in Mitwaba terug moest opnemen. Daar vond ik majoor Perrad druk bezig en ik besloot dan maar even langs te gaan bij minister Munongo. Ik kende Munongo zeer goed en had tijdens mijn verblijf in België voor hem een aantal zaken geregeld. De minister was opgewonden omdat hij zopas het bericht had gekregen dat Lumumba was aangekomen. Hij stond op het punt naar de luchthaven te vertrekken en vroeg mij of ik hem wilde vergezellen. Ik ben met hem naar de luchthaven gereden. » ([7]).

Een overtuigend verhaal. Maar er is een andere getuige, namelijk Mevrouw Betty Jacquemin, die een andere versie brengt. Betty Jacquemin was werkzaam bij CEGEAC. Zij was goed bevriend met Carlo Huyghé, kabinetschef van Defensie, die bij haar en haar moeder inwoonde. Huyghé was op zijn beurt goed bevriend met Protin, die er dikwijls kwam logeren wanneer hij in Eville verbleef. Jacquemin vertelt : « kapitein Protin kwam mij opzoeken in mijn kantoor en vroeg of ik hem niet naar de luchthaven wilde brengen om de aankomst van Lumumba te zien. Ik ben met hem naar de luchthaven gereden. » ([8]).

Ziedaar twee tegenstrijdige getuigenverklaringen. Ofwel is Protin meegereden in de auto van Munongo, ofwel in die van Jacquemin. Niet in beide tegelijk! De zaak zelf is ongetwijfeld futiel, maar ze illustreert zeer goed met welke problemen we hier voortdurend te maken krijgen. Het voorbeeld is vooral interessant omdat er in dit geval geen valabele reden is om de waarheid te verdraaien. Sommige getuigen hebben eenvoudig weg geen exact beeld van de gebeurtenissen meer voor ogen.

Laten we een ander — belangrijker — voorbeeld geven, waarmee de onderzoekscommissie zelf werd geconfronteerd. Commandant Verdickt en luitenant Gran-

([7]) Brassinne, *Témoignages*, 18.1 (5 februari 1987 en 10 april 1987).

([8]) Brassinne, *Témoignages*, 40.1 (brief van 27 april 1988, 25 maart 1990).

par contre un témoin neutre et bien informé peut exercer peut retenir l'attention de l'enquêteur.

Démontrons, à l'aide d'un simple exemple, les problèmes posés par les déclarations de témoins. Le capitaine André Protin, officier belge au service de la Gkat, était présent à l'aéroport à l'arrivée de Lumumba. Il déclare ce qui suit à ce sujet : « Je suis retourné au Katanga le 16 janvier après avoir passé quelques semaines en Belgique et, l'après-midi du 17 janvier, je me suis rendu à l'état-major général de la Gkat afin de savoir si je devais reprendre mon commandement à Mitwaba. J'y ai trouvé le major Perrad très occupé et j'ai alors décidé de passer chez le ministre Munongo. Je connaissais très bien Munongo et j'avais réglé un certain nombre d'affaires pour lui au cours de mon séjour en Belgique. Le ministre était très nerveux parce qu'il venait d'apprendre l'arrivée de Lumumba. Il était sur le point de partir pour l'aéroport et m'a demandé si je désirais l'accompagner. Je suis parti avec lui à l'aéroport » ([7]).

Un récit convaincant. Mais il y a un autre témoin, à savoir Mme Betty Jacquemin, qui donne une autre version des faits. Betty Jacquemin travaillait à la CEGEAC. Elle était très liée à Carlo Huyghé, le chef de cabinet du ministre de la Défense nationale, qui logeait chez elle et sa mère. Huyghé était, quant à lui, un très bon ami de Protin, qui venait fréquemment loger chez elles lorsqu'il se trouvait à Elisabethville. Jacquemin raconte : « le capitaine Protin est venu me rendre visite au bureau et m'a demandé si je ne voulais pas le conduire à l'aéroport pour assister à l'arrivée de Lumumba. Je l'ai conduit à l'aéroport en voiture » ([8]).

Voilà deux témoignages contradictoires. Ou bien Protin s'est rendu à l'aéroport dans la voiture de Munongo, ou bien il y est allé dans celle de Jacquemin. Pas dans les deux en même temps! La chose en soi est sans doute futile, mais elle illustre parfaitement le type de problèmes auxquels nous sommes confrontés sans cesse. L'exemple est surtout intéressant parce que, dans ce cas, il n'y a aucune raison valable de tronquer la vérité. Certains témoins n'ont tout simplement plus de souvenir précis de la manière dont les événements se sont déroulés.

Prenons un autre exemple — plus important — de contradiction à laquelle la commission d'enquête a, elle-même, été confrontée. Le commandant Verdickt et le

([7]) Brassinne, Témoignages, 18.1 (5 février 1987 et 10 avril 1987).

([8]) Brassinne, Témoignages, 40.1 (lettre du 27 avril 1988, 25 mars 1990).

delet hebben allebei een verklaring afgelegd over de aankomst van Lumumba (9). Volgens de eerste verlieten eerst de commissarissen Fernand Kazadi en Jonas Mukamba het vliegtuig, gevolgd door de gevangenen. Volgens de tweede werd de deur van het vliegtuig geopend door een man in burger, die onmiddellijk de deur sloot toen hij het militaire dispositief opmerkte dat rond het vliegtuig was opgesteld. Na enkele minuten ging de deur van het toestel weer open en werden Lumumba en de twee andere gevangenen naar buiten geduwd, nog voordat de trap was aangerold. Dan pas kwamen de commissarissen naar buiten. Merkwaardige tegenstrijdigheid ! Het gaat hier nochtans om rechtstreekse getuigen die met aandacht uitzonderlijke gebeurtenissen volgden. De inlichtingsofficier Verdickt was door Perrad naar de luchthaven gestuurd om de gebeurtenissen « *de visu* » te volgen. Grandelet was de schutter van het gepantserde voertuig waarvan het kanon op de deur van het vliegtuig was gericht. En toch geven beiden een tegenovergestelde versie van de feiten. En opnieuw heeft geen van beiden er enig belang bij de waarheid te verdraaien.

Het is niet moeilijk om het aantal voorbeelden aan te vullen, ook voor de meest cruciale aspecten van het dossier. De vraag is : wat doet de onderzoeker, de historicus of de commissie, in dit geval met deze verklaringen ? Kiest hij à la carte ? En is het niet vermetel om met deze beperkingen voor ogen een realistische, bijna fotografische weergave te willen brengen van de gebeurtenissen, zoals Brassinne en na hem De Witte hebben gedaan ? Wanneer de historicus wordt geconfronteerd met talrijke contradicties in slordig ingezamelde getuigenissen, dan doet hij er veel beter aan zich toe te spitsen op de krachtlijnen die hij daaruit met zekerheid kan puren, in plaats van uit die getuigenissen een selectie te maken en de geselecteerde elementen in een ruimer geheel samen te willen brengen. Als hij op die manier te werk gaat, zal zijn analyse op een aantal detailpunten misschien wel wat schraler uitvallen, maar zal ze op de kernpunten degelijk onderbouwd zijn, en de mogelijkheid bieden enige lijn in de door hem bestudeerde gebeurtenissen te trekken. Kortom : hij dient veeleer duidelijkheid dan wel overvloed na te streven. De experts zullen, bij het uitwerken van hun conclusies, pogen in die richting te werken.

Hier volgt de passage van De Witte over de executie, overigens geheel gebaseerd op Brassinne :

lieutenant Grandelet ont tous deux fait une déclaration sur l'arrivée de Lumumba (9). Selon le premier, ce sont d'abord les commissaires Fernand Kazadi et Jonas Mukamba qui sont descendus de l'avion, suivis des prisonniers. Selon le second, la porte de l'avion a été ouverte par un homme en civil, qui a immédiatement refermé la porte lorsqu'il a aperçu le dispositif militaire déployé autour de l'avion. Après quelques minutes, la porte s'est rouverte et Lumumba et les deux autres prisonniers ont été poussés à l'extérieur, avant même que l'escalier n'ait été amené. Ce n'est qu'à ce moment-là que les deux commissaires sont sortis de l'avion. Il y a là une contradiction flagrante ! Il s'agit pourtant en l'occurrence de témoins directs qui ont suivi des événements exceptionnels avec attention. L'officier des services de renseignements Verdickt avait été envoyé à l'aéroport par Perrad pour suivre les événements « *de visu* ». Grandelet était le tireur du véhicule blindé dont le canon était braqué sur la porte de l'avion. Les deux témoins n'en donnent pas moins des versions contradictoires des faits. Pourtant, une fois de plus, aucun d'eux n'a un intérêt particulier à déformer la vérité.

Il n'est pas difficile de compléter la liste des exemples, même pour les aspects les plus cruciaux du dossier. La question qui se pose est la suivante : que fait, dans ce cas, l'enquêteur, l'historien ou la commission, de ces déclarations ? Opère-t-il ou elle un choix à la carte ? Et n'est-il pas téméraire de vouloir donner, malgré les limites de ces témoignages, une image réaliste, presque photographique des événements, comme l'ont fait Brassinne et, après lui, De Witte? En fait, devant les nombreuses contradictions dans les témoignages maladroitement recueillis, disposant d'un matériau de base altéré, l'historien, plutôt que de trier et d'agencer les fruits de ce tri, portera ses efforts sur les lignes de force qu'il peut dégager avec certitude. Son analyse sera peut-être pauvre en détails, mais solide sur les points décisifs, avec la possibilité de dégager un sens aux événements qu'il étudie. En somme, son objectif sera la clarté, plutôt que l'abondance. Les experts s'efforceront de suivre cette direction dans leurs conclusions.

Voici le passage de De Witte concernant l'exécution, du reste entièrement basé sur la version de Brassinne :

<Kort daarop werden de gevangenen uit de auto gehaald. Ze waren blootsvoets en droegen enkel nog een broek en een onderhemd. Verscheure ontdeed hen van hun handboeien. Verscheure liep achter Lumumba toen deze hem vroeg : « Men gaat ons vermoorden, is het niet ? » Hij antwoordde hem met een kort « Ja ». Het waren de eerste

(9) Brassinne, *Témoignages*, 16.2 (Verdickt) en 17.1 en 17.2 (Grandelet). Verklaring voor de onderzoekscommissie van 000.

(9) Brassinne, Témoignages, 16.2 (Verdickt) et 17.1 et 17.2 (Grandelet). Déclaration devant la commission d'enquête du 000.

woorden die gevangenen en bewakers met elkaar uitwisselden sinds het vertrek uit Brouwez. Volgens Verscheure had Lumumba de aankondiging van zijn nakende dood « goed opgenomen ». De gevangenen stonden op de weg, omringd door militairen en politiemannen. Ze « hielden zich nog recht », aldus Verscheure, wat erop wijst dat het hen aan te zien was wat ze de voorbije uren hadden meegemaakt. Verscheure deelde hun mee dat ze zouden gefusilleerd worden. Volgens Gat kregen ze « de tijd om zich voor te bereiden, om te bidden »; volgens Verscheure sloeg Lumumba dat aanbod af. Ondertussen was een executiepeloton samengesteld, bestaande uit twee militairen en twee politieagenten. De agenten waren gewapend met Vigneron-stenguns, de militairen hadden FAL-geweren. Iemand liet hen een inlandse eed afleggen. Volgens Verscheure zei Okito met gebroken stem : « Ik verzoek u om zorg te dragen voor mijn vrouw en mijn kinderen, die in Leopoldstad zijn. » Iemand antwoordde : « We zijn hier in Katanga, en niet in Leo ! » Verscheure nam Joseph Okito bij de arm, en leidde hem tot aan de grote boom. Okito steunde met de rug tegen de boom, het aangezicht naar het peloton dat vier meter verderop stond opgesteld. Een kort salvo maaide de oud-vice-voorzitter van de Senaat neer; zijn lijk werd onmiddellijk in de put geduwd. Na « de kleine » was « de grote » aan de beurt, zo zei Verscheure later. De politiecommissaris plaatste Maurice Mpolo tegen de boom; ook hij werd met een kort salvo omgebracht. Na elke executie trad een nieuw peloton aan. Ten slotte nam Verscheure Patrice Lumumba bij de arm, en leidde hem naar de grote boom, voor het derde executiepeloton. Volgens Verscheure « beefde » Lumumba toen hij aan de rand van de put was gebracht. De ex-premier werd met een reusachtig salvo doorzeefd : « Men heeft na de operatie anderhalve kilo kogelhulzen verzameld », aldus de politiecommissaris. Brassinne, die in 1988 de executieplaats bezocht, stelde vast dat zevenentwintig jaar later nog steeds tientallen kogelinslagen in de grote boom goed zichtbaar waren.> ([10])

De auteur stelt geen vragen bij de getuigenissen, maakt geen enkel voorbehoud bij het verhaal dat een haast vanzelfsprekend, voor de hand liggend karakter krijgt. Kleren, handboeien (en geen touwen), dialogen, aantal militairen, gebruikte wapens, de afstand tussen gevangenen en executiepeloton, de details lijken onweerlegbaar alsof zij vastgelegd zijn in een filmopname van 17 januari 1961. We hebben hier te maken met een synthese-effect : via het ordenen van een reeks geselecteerde feiten wordt een gebeurtenis in een welbepaald beeld samengebald en in een scenario gegoten; de gehanteerde selectiewijze doet echter vragen rijzen.

Wat leren ons de getuigenissen ? Het antwoord op deze vraag kan slechts het resultaat zijn van een grondige analyse, een externe en interne kritiek, van de verklaringen waarover wij beschikken. Dat is de noodzakelijke demarche die wij nu eerst zullen ondernemen.

2. DE GETUIGEN VAN BRASSINNE

2.1. **Drie cruciale getuigen**

De studie van Brassinne is uitsluitend gewijd aan de laatste dagen van Lumumba, en dus niet aan de ruimere sequens van gebeurtenissen die leiden tot zijn politieke en fysieke uitschakeling. Precies daarom heeft deze auteur zich ingespannen om getuigen te kunnen ondervragen : over de aankomst op de luchthaven van Luano, over de aanwezigen aldaar en de behandeling van de gevangenen, de rol van politie en gendarmerie, de tocht naar *la maison* Brouwez (de wat verderaf gele-

([10]) De Witte, De moord op Lumumba, blz. 271-272.

L'auteur ne se pose pas de questions au sujet des témoignages et ne formule aucune réserve au sujet du récit, qui en vient presque à couler de source, à aller de soi. Vêtements, menottes (et pas de cordes), dialogues, nombre de militaires, armes utilisées, distance entre les prisonniers et le peloton d'exécution, tous les détails paraissent irréfutables, comme s'ils avaient été fixés sur une bande magnétique le 17 janvier 1961. Nous sommes là face à un effet de synthèse dans une image fixée et un récit scénarisé, constitué par un agencement d'éléments choisis, mais c'est la manière dont s'est opéré le choix qui pose problème.

Que nous apprennent les témoignages ? La réponse à cette question ne peut être que le résultat d'une analyse en profondeur, d'une critique externe et interne, des déclarations dont nous disposons. Telle est la démarche nécessaire que nous comptons d'abord entreprendre.

2. LES TÉMOINS DE BRASSINNE

2.1. **Trois témoins cruciaux**

L'étude de Brassinne est exclusivement consacrée aux derniers jours de Lumumba, et ne porte donc pas sur la séquence plus large des événements qui aboutissent à son élimination politique et physique. C'est précisément pour cette raison que cet auteur s'est efforcé d'interroger des témoins : au sujet de l'arrivée de Lumumba à Luano, sur les personnes qui y étaient présentes et sur le traitement réservé au prisonnier, sur le rôle de la police et de la gendarmerie, le transfert à la

([10]) De Witte, L'assassinat, pp. 271-272.

gen villa waar de gevangenen tijdelijk werden ondergebracht), de beslissingen van de Katangese ministers na de aankomst van Lumumba, de gebeurtenissen in *la maison* Brouwez, de mishandelingen, de aanwezige personen, en ten slotte de « executie ». Wie de getuigenverklaringen, door Brassinne verzameld, leest, komt heel wat te weten, maar begint ook te duizelen van de vele soms weinig terzake doende details (over het aantal meters vanaf de weg, het soort kogels enz.) die ze bevatten, terwijl hij de kluts dreigt kwijt te raken door de vele tegenstrijdige verklaringen.

Brassinne heeft een handig overzicht gemaakt van de door hem ondervraagde personen met aanduiding van hun rol in de gebeurtenissen ([11]). In dat overzicht lezen we dat volgende getuigen de executie hebben bijgewoond :

maison Brouwez (la villa un peu retirée, où les prisonniers ont été hébergés pendant un certain temps), les décisions des ministres katangais après l'arrivée de Lumumba, les événements dans la maison Brouwez, les sévices, les personnes présentes et, enfin, l'« exécution ». La lecture des témoignages recueillis par Brassinne est très instructive, mais les nombreux détails, parfois dénués de pertinence, qu'ils contiennent (concernant le nombre de mètres qui séparent le lieu de l'exécution de la route, le type de munitions utilisées, etc.) ne laissent pas de donner le vertige et les nombreuses déclarations contradictoires qu'ils renferment risquent de désorienter le lecteur.

Brassinne a dressé une liste bien pratique des personnes qu'il a interrogées, avec la mention du rôle qu'elles ont joué dans les événements ([11]). Il ressort de cette liste, que les témoins suivants ont assisté à l'exécution :

	Getuige — *Témoin*	Jaar van het getuigenis — *Année du témoignage*	Brassinne, *Témoignages*
1	Tshombe	1964	5
2	Son	1987, 1990	23
3	Gat	1987 (3x)	24
4	Verscheure	1988	38
5	Munongo	1988, 1990	48

Wat vernemen we uit deze verklaringen ? Het getuigenis van de twee Katangese ministers, waarvan beweerd wordt dat zij op de executie aanwezig waren, leert ons niets. Dat van Tshombe, afgenomen tijdens zijn Spaanse ballingschap in 1964, bevat weinig of geen relevante gegevens. In het verslag van Brassinne — één pagina voor een nachtelijk gesprek van bijna drie uur — lezen we :

Que nous apprennent ces déclarations ? Le témoignage des deux ministres katangais, dont on prétend qu'ils étaient présents à l'exécution, ne nous apprend rien. Celui de Tshombe, recueilli lors de son exil en Espagne en 1964, contient peu d'éléments pertinents, voire aucun. Dans le rapport de Brassinne — une page pour un entretien nocturne de près de trois heures —, nous lisons :

<D'après Tshombe : « Le seul Européen présent était Gat ». Il aurait, en l'absence de Tshombe, donné le coup de grâce à Patrice Lumumba>.([12])

Hetzelfde geldt voor Munongo, die in de twee gesprekken weigert te antwoorden op vragen in verband met de executie. Blijven dus over : de verklaringen van Gat, Son en Verscheure. Julien Gat is de Belgische kapitein van de Katangese gendarmerie die het bevel voert over de militaire eenheid die Lumumba op Luano in bewaring neemt en hem naar het huis Brouwez voert. François Son, eveneens een Belg, is zijn ondergeschikte, de brigadier-bevelvoerder van het gepantserde voertuig. Frans

Il en va de même pour Munongo, qui refuse au cours des deux entretiens de répondre aux questions relatives à l'exécution. Restent donc les déclarations de Gat, de Son et de Verscheure. Julien Gat est le capitaine belge de la gendarmerie katangaise assurant le commandement de l'unité militaire qui prend Lumumba sous sa garde à Luano et le conduit à la maison Brouwez. François Son, également belge, est son subordonné et le brigadier commandant du véhicule blindé.

([11]) Brassinne, *Annexes*, 45. Fotokopie als bijlage.
([12]) Brassinne, *Témoignages*, 5.1. (27 mei 1964).

([11]) Brassinne, Annexes, 45. Photocopie en annexe.
([12]) Brassinne, Témoignages, 5.1. (27 mai 1964).

Verscheure is de Belgische politiecommissaris, raadgever van de Katangese politie-inspecteur Raphaël Mumba.

We herinneren eraan dat deze getuigenissen over de executie door het vuurpeloton niet vóór 1987 werden gedaan, alsook dat de publicatie van het document-« Verscheure » in *Pourquoi Pas ?* dateert van 1983.

Bij lezing van deze getuigenissen kan men vaststellen dat zij een min of meer zelfde stramien vertonen :

— twee à drie auto's met Katangese ministers komen aan bij *la maison* Brouwez na een vergadering op de residentie van Tshombe; op deze vergadering zou tot de dood van de gevangenen zijn beslist

— in één van die auto's bevindt zich commissaris Verscheure; ter plekke, in het huis Brouwez, zijn kapitein Gat, luitenant Michels en brigadier Son; dit zijn de enige vier Belgen die de verdere gebeurtenissen zullen meemaken

— we noteren hier één variant : Son spreekt helemaal niet over Verscheure; [tegenover de experts herinnert Verscheure zich niets meer van Gat];

— de drie gevangenen moeten plaatsnemen op de achterbank van een van deze auto's, dus niet in een militair voertuig;

— we noteren hier twee varianten : volgens Son moeten de gevangenen plaatsnemen in een auto bestuurd door een zwarte chauffeur met Gat naast hem; Gat daarentegen beweert dat de auto met de drie gevangenen waarin hij plaats neemt bestuurd wordt door Verscheure. We noteerden reeds dat Son zich de aanwezigheid van Verscheure helemaal niet herinnert. [tegenover de experts verklaarde Verscheure : zwarte chauffeur en ik naast hem].

— De auto met de gevangenen rijdt samen met de overige auto's en gevolgd door een tweetal militaire jeeps in konvooi richting Jadotstad en vervolgens Madingusha naar een afgelegen plaats in de savanne (we wijden hier niet uit over de exacte locatie);

— [hier is er één variant : volgens Verscheure, tegenover de experts, geen konvooi];

— aangekomen op de plaats van de executie stellen zij vast dat de voorbereidingen al getroffen zijn door politiemensen ter plaatse, die een ondiepe put hebben gegraven;

— bij de executie zijn aanwezig : Katangese ministers en zeker Tshombe, Munongo, Kibwe en Kitenge, mogelijk ook anderen; politiemensen, Katangese gendarmes en de vier al genoemde Belgen;

— de gevangenen worden één voor één voor de put gebracht en neergeschoten door een executiepeloton van een viertal vrijwilligers;

— hier is er één variant : volgens Son worden ze samen geëxecuteerd;

Frans Verscheure est le commissaire de police belge, conseiller de Raphaël Mumba, inspecteur de police katangais.

Rappelons que ces témoignages consacrés à l'exécution par fusillade ne sont pas antérieurs à 1987, et que par ailleurs, la publication du « document-Verscheure » dans le Pourquoi Pas ? date de 1983.

On peut constater, à la lecture de ces témoignages, qu'ils reposent tous sur un scénario plus ou moins identique :

— deux à trois voitures transportant des ministres katangais arrivent à la maison Brouwez après une réunion à la résidence de Tshombe; la mort des prisonniers aurait été décidée au cours de cette réunion;

— dans une de ces voitures se trouve le commissaire Verscheure; sur place, dans la maison Brouwez, il y a le capitaine Gat, le lieutenant Michels et le brigadier Son; ce sont les quatre seuls Belges qui assisteront à la suite des événements;

— nous relevons en l'occurrence une variante : Son ne parle absolument pas de Verscheure [en présence des experts, Verscheure ne se souvient plus de Gat];

— les trois prisonniers doivent s'installer sur la banquette arrière de l'une de ces voitures, donc pas dans un véhicule militaire;

— nous relevons en l'occurrence deux variantes : selon Son, les prisonniers doivent s'installer dans une voiture conduite par un chauffeur noir, avec Gat à ses côtés; Gat, en revanche, prétend que la voiture transportant les trois prisonniers et dans laquelle il s'installe est conduite par Verscheure. Nous avons déjà relevé que Son ne se rappelle absolument pas la présence de Verscheure. [En présence des experts, Verscheure a déclaré : chauffeur noir et moi à côté de lui].

— La voiture transportant les prisonniers roule avec les autres voitures et devant deux jeeps militaires, en convoi en direction de Jadotville et ensuite de Madingusha vers un lieu isolé dans la savane (nous ne nous étendons pas ici sur l'endroit exact);

— [il y a ici une variante : selon Verscheure, en présence des experts, pas de convoi];

— arrivés au lieu de l'exécution, ils constatent que des policiers sur place se sont déjà chargés des préparatifs et qu'ils ont creusé un trou de faible profondeur;

— sont présents lors de l'exécution : des ministres katangais et certainement Tshombe, Munongo, Kibwe et Kitenge, et peut-être d'autres encore; des policiers, des gendarmes katangais et les quatre Belges déjà cités;

— les prisonniers sont emmenés, un par un, devant le trou et fusillés par un peloton d'exécution de quatre volontaires;

— il y a en l'occurrence une seule variante : selon Son, ils sont exécutés ensemble;

— vooraleer zij neergeschoten zullen worden nodigt Verscheure de gevangenen uit te bidden

— een Katangees geeft het bevel te schieten, volgens Son en Gat, geen getuigenis van Verscheure.

Tot zover deze drie getuigenverklaringen, die overeenkomsten vertonen maar op bepaalde punten ook uiteenlopen. Opvallend daarin is de geringe betrokkenheid van de Belgen in de gebeurtenissen. De beslissing tot executie is getroffen buiten hun medeweten. Het bevel tot schieten wordt niet door een Belg gegeven. De rol van Verscheure beperkt zich tot het « voorbereiden » van de gevangenen. Even opvallend is de aanwezigheid van de Katangese ministers en de rol van de Katangese politie. De gelijkluidendheid van de getuigenissen kan hun geloofwaardigheid versterken, maar zou ook het gevolg kunnen zijn van een door de betrokkenen afgesproken scenario. Wij komen daar verder op terug.

Keren we terug naar het werk van Brassinne. De band tussen hoger genoemde verklaringen en zijn vaststellingen is niet altijd even duidelijk. Zo schrijft deze auteur :

— avant qu'ils soient exécutés, Verscheure invite les prisonniers à prier;

— un katangais donne l'ordre de tirer, selon Son et Gat, pas de témoignage de Verscheure.

Voilà donc ces trois témoignages, qui présentent des similitudes, mais avec des variantes quand même. Un élément frappant de ceux-ci est l'insignifiance du rôle qu'ils attribuent aux Belges dans les événements. La décision d'exécuter Lumumba a été prise à leur insu. L'ordre de tirer n'a pas été donné par un Belge. Le rôle de Verscheure se limite à la « préparation » des prisonniers. Tout aussi frappants sont la présence des ministres katangais ainsi que le rôle de la police katangaise. La concordance des témoignages peut renforcer leur crédibilité, mais peut également être le résultat d'un scénario convenu entre les intéressés. Nous y reviendrons plus tard.

Revenons au travail de Brassinne. Le lien entre les déclarations susmentionnées et ses constatations n'est pas toujours clair. Ainsi, l'intéressé écrit :

<Tous les témoignages confirmèrent que, placé devant le « gros » arbre, chaque prisonnier fut successivement exécuté par un tir de mitraillettes et de fusils exécutés en rafales.> ([13])

Alle getuigen spreken nochtans over een put en niet over een boom; bovendien beweert Son dat ze gezamenlijk werden gedood. Deze elementen zijn — in het licht van de tragische dood van Lumumba — futiel, en we zouden ze niet vermelden ware het niet dat ze releverend zijn voor het betwistbaar gebruik van getuigenissen. Wij komen daar verder op terug.

2.2. **Nog meer getuigen ?**

Wie in Brassinne het hoofdstuk over de executie (blz. 320-361) leest, zal merken dat er meer getuigenissen worden gebruikt dan de drie genoemde en dat het verhaal barokker is dan de synthese die we op basis van deze drie verklaringen hebben gegeven. Zo gebruikt de auteur van Verscheure niet alleen de getuigenverklaring 38, maar ook het zogenaamde « document Verscheure », ook wel genoemd « Bekentenis » (*Confession*). Dit document, waarvan verder het belang zal blijken in de bewijsvoering van Brassinne en De Witte, wordt door Brassinne toegeschreven aan Verscheure op zeer betwistbare gronden. Daarnaast komen er ook getuigenissen van Belina, Cornelis, Mumba, Soete en Verdickt in de noten voor.

([13]) Brassinne II, p. 343.

Tous les témoins parlent pourtant d'une fosse et non d'un arbre; en outre, Son prétend qu'ils ont été fusillés en même temps. Ces éléments sont futiles en regard de la fin dramatique infligée à Lumumba, et nous ne les aurions pas mentionnés s'ils n'avaient été révélateurs de la manière contestable dont les témoignages ont été utilisés. Nous y reviendrons ultérieurement.

2.2. **D'autres témoins ?**

À la lecture du chapitre relatif à l'exécution dans l'ouvrage de Brassinne (pp. 320-361), on remarquera qu'il y a d'autres témoignages que les trois autres cités et que le récit est plus baroque que la synthèse qui a été élaborée sur la base de ces trois déclarations. C'est ainsi que l'auteur utilise non seulement le témoignage 38 de Verscheure, mais aussi le « document Verscheure », également appelé la « Confession ». Ce document, dont l'importance apparaîtra dans l'argumentation de Brassinne et de De Witte, est attribué par Brassinne à Verscheure sur la base d'éléments très contestables. Par ailleurs, des témoignages de Belina, de Cornelis, de Mumba, de Soete et de Verdickt apparaissent également dans les notes.

([13]) Brassinne II, p. 343.

	Getuige — *Témoin*	Jaar van het getuigenis — *Année du témoignage*	Brassinne, *Témoignages*
1	Document-Verscheure	z.d.	III 31.1, IV 41.1.1
2	Verdickt	31/3/1974	IV 16.2
3	Huyghé (niets over executie)	22/5/1987	IV 25.1
4	Belina	7/7/1987	IV 28.1
5	Soete	28/8/1987	IV 31.1
6	Cornelis	19/10/1987	IV 33.1
7	Mumba	19/10/1987	IV 34.1

De indruk ontstaat dus dat er meer getuigen zijn voor de executie dan Gat, Son en Verscheure. Dat is echter maar schijn. Bij nader toezien blijken al deze bijkomende getuigenissen immers terug te gaan op Verscheure. De getuigen 2 tot en met 7 betreffen personen die door de politiecommissaris de avond zelf, de dag nadien of nog later zijn ingelicht over de gebeurtenissen. Het zijn indirecte getuigen. Uit hun verklaringen valt zeker wat te leren, maar men moet betreuren dat deze onrechtstreekse getuigenissen door zowel Brassinne als De Witte op dezelfde hoogte worden geplaatst als een rechtstreekse getuigenis. Indirecte getuigen hebben geen herinnering aan de gebeurtenissen zelf, maar alleen aan wat hen daarover is verteld. Hun relaas van de gebeurtenissen is dus sowieso gefilterd. Maar tegelijk worden deze getuigen niet door de herinnering aan de feiten gehinderd in hun « persoonlijke » verwoording ervan en kan er veel gemakkelijker een reële distorsie ontstaan tussen de realiteit en hun voorstelling. Er is vooral argwaan vereist vooral ten overstaan van de zogenaamde precieze details in de zulke getuigenissen. Neiging tot aandikken, eigen bewoordingen.

We bekijken hier deze onrechtstreekse getuigenissen, in de volgorde waarin ze door Brassinne zijn opgetekend. We signaleren meteen dat zich bij de lectuur daarvan een nieuw probleem opdringt. Sommige verklaringen zijn de letterlijke weergave van een bandopname (Belina), andere zijn door Brasinne in eigen woorden samengevat (Verdickt, Soete, Mumba).

[a.] Commandant Armand « Joe » Verdickt is de inlichtingsofficier (G2) van de generale staf van de Gkat. Hij is op de luchthaven bij de aankomst van Lumumba in opdracht van stafchef Perrad, maar is geen getuige van de gebeurtenissen in het huis Brouwez en elders later op de avond. Volgens zijn getuigenis aan Brassinne (1974) heeft Verscheure hem enkele dagen na de feiten op de hoogte gebracht. Het is niet duidelijk welke redenen Verscheure kan gehad hebben om dat te doen. We signaleren wel dat Verdickt tot tweemaal toe (1964 : 16.1, p. 2 en 1974 : 16.2, p. 6) melding maakt van een geld-

On a donc l'impression qu'il y a davantage de témoins de l'exécution que les seuls Gat, Son et Verscheure. Ce n'est toutefois qu'une impression. Un examen plus approfondi permet en effet de ramener tous ces témoignages complémentaires à Verscheure. Les témoins 2 à 7 ont tous été informés des événements par le commissaire de police le soir même, le lendemain, voire ultérieurement. Ce sont des témoins indirects. Il y a certes des éléments à puiser dans leurs déclarations, mais il est à déplorer que tant Brassinne que De Witte accordent à ces témoignages indirects la même crédibilité qu'à un témoignage direct. Les témoins indirects n'ont pas de souvenir des événements mêmes, mais seulement de ce qui leur a été rapporté à propos de ces événements. Leur récit des événements a donc de toute manière été filtré. Par ailleurs, ces témoins ne sont pas gênés par le rappel des faits dans leur formulation « personnelle » de ces faits, ce qui accroît la probabilité d'une réelle distorsion entre la réalité et leur présentation. La méfiance est surtout de mise à l'égard des détails « précis » donnés dans ces témoignages. Ils ont tendance à grossir les faits et à les relater en leurs propres termes.

Nous nous proposons à ce stade d'examiner ces témoignages indirects dans l'ordre où Brassinne les a consignés, en faisant d'emblée observer que leur lecture pose un nouveau problème. Certaines déclarations sont en effet la reproduction littérale d'un enregistrement sur bande (Belina), alors que d'autres ont été résumées par Brassinne avec ses propres mots (Verdickt, Soete, Mumba).

[a.] Le commandant Armand « Joe » Verdickt est l'officier de renseignements (G2) de l'état-major général de la gendarmerie katangaise. Il se trouve à l'aéroport, sur ordre du chef d'état-major Perrad, lors de l'arrivée de Lumumba, mais n'est pas témoin des événements qui se déroulent à la maison Brouwez et ailleurs plus tard dans la soirée. Selon le témoignage qu'il fait devant Brassinne (1974), Verscheure l'a informé quelques jours après les faits. On ne connaît pas très bien les raisons qui ont incité Verscheure à l'informer. Signalons toutefois que Verdickt fait état, par deux fois (1964 : 16.1, p. 2

som die door Munongo aan hem en aan Verscheure zou zijn beloofd. Misschien is Verdickt op een of andere manier betrokken bij het opzetten van het ontsnappingsscenario. Hier volgt de verklaring van Verdickt, zoals samengevat door Brassinne :

et 1974 : 16.2, p. 6), d'une somme d'argent que Munongo lui aurait promis ainsi qu'à Verscheure. Peut-être Verdickt a-t-il été impliqué, d'une manière ou d'une autre, dans la préparation du scénario d'évasion. Voici la déclaration de Verdickt, telle qu'elle a été résumée par Brassinne :

<Pour le témoin, c'est le long de cette route que les prisonniers ont été tués d'une balle dans la tête. Il tient ce récit du commissaire de police Verscheure. Celui-ci le lui a raconté quelques jours après l'événement encore manifestement sous le coup de l'émotion. « Il l'avait » comme le commissaire le dira au témoin « sur la patate et cela devait sortir ».

« Sortis du véhicule les prisonniers sont successivement mis sur leurs pieds et abattus les uns après les autres d'une balle dans la tête. Lumumba sera abattu en dernier lieu. »

(…)

Verscheure récupérera la balle…

Toute l'histoire qui précède a été racontée par le commissaire de police Verscheure, chez lui, dans la soirée 2 à 3 jours après les événements (…)

M. Verscheure a déclaré « qu'il avait tenu Lumumba par le bras au bord de la fosse qui avait été creusée… Que ce dernier tressaillait ». Il sera tué en dernier lieu.

Deze getuigenis bevat op het eerste zicht niets ongeloofwaardigs. We noteren en passant dat Brassinne naar aanleiding van deze getuigenis tot de overtuiging komt dat de versie van de executie in de brousse geloofwaardiger is dan al wat hij tot dan toe over de dood van Lumumba had vernomen ([14]).

[b1.] Alex Belina ([15]) is advocaat van Tshombe. Op 7 februari 1961 wordt hij officieel tot raadgever van de president benoemd. Hij is geen getuige van de gebeurtenissen op 17 januari. Verscheure zal hem daarover inlichten. Hun eerste ontmoeting vindt plaats op straat en bij die gelegenheid spreekt Verscheure alleen over de geruchten in verband met de dood van Lumumba, zonder iets van de ware toedracht te onthullen. Kort daarop gaat hij Belina opzoeken om hem, namens de president om advies te vragen bij het opzetten van het vluchtscenario. Volgens Belina gebeurt dat ergens tussen 17 en 24 januari. Hier volgt zijn gesprek met Brassinne over die ontmoeting op basis van de bandopname :

Ce témoignage n'a a priori rien d'invraisemblable. Nous notons en passant que Brassinne acquiert, à la suite de ce témoignage, la conviction que la version de l'exécution dans la brousse est plus crédible que tout ce qu'il avait appris jusqu'alors sur la mort de Lumumba ([14]).

[b1.] Alex Belina ([15]) est l'avocat de Tshombe. Le 7 février 1961, il est nommé officiellement conseiller du président. Il n'est pas témoin des événements du 17 janvier. Verscheure l'informera à ce sujet. Leur première rencontre a lieu en rue et Verscheure fait, à cette occasion, seulement état de bruits concernant la mort de Lumumba, sans révéler quoi que ce soit des circonstances véritables de celle-ci. Peu après, il va trouver Belina afin de lui demander conseil, au nom du président, pour élaborer le scénario de fuite. Selon Belina, cela se passe quelque part entre le 17 et le 24 janvier. Voici la teneur de son entretien avec Brassinne concernant cette rencontre sur la base de l'enregistrement :

<A.B. : (…) Et alors, le même jour, ou le lendemain, Verscheure vient me voir !

J.B. : Il vient chez vous à la maison ?

A.B. : Je crois que c'était chez moi à la maison. Je ne suis plus certain de l'endroit.

J.B. : Oui, parce que Huyghé dit que c'était à la maison.

A.B. : Qui ça ?

J.B. : Huyghé.

A.B. : Ca, il ne peut pas le savoir !

([14]) « *La version donnée par le témoin est plus plausible que tout ce que l'on a pu rassembler jusqu'à présent comme éléments sur l'assassinat des prisonniers. Il est en effet peu vraisemblable que les coups de feu aient été tiré dans la maison Brouwez etc.* » (Brassinne, *Témoignagnes*, 16.2, blz. 7).

([15]) Naam voluit : Alexander Belina-Podgaetsky, Belg van Russische afkomst.

([14]) « La version donnée par le témoin est plus plausible que tout ce que l'on a pu rassembler jusqu'à présent comme éléments sur l'assassinat des prisonniers. Il est en effet peu vraisemblable que les coups de feu aient été tiré dans la maison Brouwez etc. » (Brassinne, Témoignagnes, 16.2, p. 7).

([15]) Son nom complet est : Alexander Belina-Podgaetsky, Belge d'origine russe.

J.B. : Il n'était pas là?

A.B. : Mais non, il n' a rien à voir avec cela.

Il vient me voir et il me dit : « Ecoutez : il se fait que nous avons discuté de cette histoire et je dois vous mettre au courant de la part du président, de ce qui s'est passé le 17 dans l'après-midi à la ferme Brouwez ».

Non, non, ils n'avaient pas étété tués là. A la ferme Brouwez, ils sont venus l'interroger et ils ont bu très sérieusement. Il y avait là-dedans notamment Munongo, Kibwe et d'autres ministres. Pius Sapwe était là aussi, le chef de la police. Mais dit-il, le président n'y était pas. Le président se trouvait à une réunion du rassemblement moral au cinéma Palace dans l'après-midi.

Ils ont décidés après avoir sérieusement bu. Toute la presse l'a déjà raconté. Kiwbe qui dit : « Souviens-toi, je t'ai dit à la Table Ronde, que si le sang coule au Katanga, ta tête roulerait là. Le sang a coulé au Katanga …

Et dit-il dans la soirée, vers 20 H 00, me semble-t-il, de toute façon, je vous rapporte ce que Verscheure m'a raconté. Vers 20 H 00, on les a conduits, tous les 3, Okito, Mpolo et Patrice Lumumba. Attention, Okito était mon client. Enfin, il a été mon client dans une affaire.

On les conduit, c'était sur la route de Jadotville, j'ai oublié le nom. Du côté de Tumbwe, me semble-ti-il, mais je commence à oublier les noms maintenant. C'est à une vingtaine de km hors d'Eville sur la route de Jadotville. Un poste de chemin de fer. Pas une gare, il n'y a pas de gare, mais un poste à bois ou un truc du genre.

J.B. : Ce n'est pas Tshilatembo?

A.B. : Vous croyez que c'est… Je croyais que c'était un nom plus court.

J.B. : C'est possible.

A.B. : Maintenant le Tembo, c'est possible que j'ai laissé tomber le … Enfin bref, on les a conduits là-bas. Verscheure marchait juste derrière Patrice et il m'a dit que Patrice avait compris et lui avait dis : « On va nous tuer, n'est-ce pas? » Verscheure : « Je lui ai dit oui ». Il a très bien pris la chose. On est arrivé au milieu d'une clairière où on avait déjà creusé un trou, des tombes…

J.B. : Vous ne savez pas qui a creusé les tombes?

A.B. : Ca, je n'en sais rien. Je suppose qu'ils ont été assez intelligents pour utiliser toujours les mêmes et qu'ils auraient utilisés éventuellement des gars du peloton, du peloton d'exécution. Parce qu'à ce qu'il me paraît; d'après Verscheure, il y avait 8 gendarmes et 16 policiers.

J.B. : C'est cela, il y a moitié, moitié.

A.B. : On m'a cité le chiffre de 16.

On leur a fait prêter un serment indigène.

J.B. : Ca, c'est intéressant. Vous ne savez pas quel genre de serment?

A.B. : A l'époque, cela m'a semblé naturel, c'était un de ceux qui se rapproche de ceux du genre Kikangu. Mais je ne connaissais pas assez la vie indigène pour vous dire si c'était celui-là ou celui-ci.

J.B. : C'était un vrai serment.

A.B. : Un vrai serment indigène. C'est pour ça, on était sûr. On a d'abord abattu Mpolo et Okito de quelques balles à peine. Deux, trois…

J.B. : Le peloton était composé de 4 hommes!

A.B. : C'est possible. Donc très peu…

J.B. : Mpolo, Okito et Patrice Luumba.

A.B. : Et puis toutes les mitraillettes sur Patrice Lumumba. Ce qui fait que Verscheure me dit qu'on a ramassé après l'opération un demi kilo de douilles, ce qui n'est pas mal. Ils ont du recharger pour cela>

De agenda van Verscheure vermeldt onder 24 januari 1961 de naam « Belina ». Belina is dus correct wanneer hij zijn gesprek met Verscheure binnen de week na de feiten situeert. Belina zegt herhaaldelijk dat hij zal navertellen wat hij van Verscheure heeft gehoord. Maar hij laat ook merken dat hij zich niet alles exact herinnert. Hij heeft bovendien geen weet meer van het feit dat Huyghé bij het gesprek aanwezig was. De kleurrijke beschrijving laat ons anderzijds vermoeden dat de spreekvaardige Belina een « persoonlijke » weergave brengt van wat hij gehoord heeft. Hoe waarheidsgetrouw zijn verhaal ook moge klinken, de letterlijke dialogen en kleinere details moeten ons aanzetten tot grote voorzichtigheid. Ten slotte signaleren we ook dat hij informatie die

Le nom « Belina » apparaît dans l'agenda de Verscheure à la date du 24 janvier 1961. Belina a donc raison lorsqu'il dit que l'entretien qu'il a eu avec Verscheure a eu lieu une semaine après les faits. Belina dit à plusieurs reprises qu'il répétera ce qu'il a appris de Verscheure. Il fait également observer qu'il ne se souvient pas exactement de tout. Il ne sait en outre plus si Huyghé a assisté à l'entretien. La description haute en couleur que donne Belina nous porte par ailleurs à croire qu'avec la faconde qui le caractérise, il rend compte avec une touche « personnelle » de ce qu'il a entendu. Quelque crédible que puisse paraître son récit, les dialogues textuels et les menus détails doivent nous inciter à faire preuve d'une grande circonspection. Signalons enfin qu'il

intussen in de pers is verschenen in zijn verhaal vermengt.

[b2.] Brassinne is niet op de hoogte van het feit dat Belina al eerder een getuigenis heeft afgelegd. De advocaat van Tshombe was in 1970 de bron voor het exclusieve verhaal van Walter Geerts in *Binza 10*. Maar zijn identiteit werd door de auteur toen niet onthuld. We hebben hier de zeldzame gelegenheid twee versies van de getuigenis van Belina te vergelijken : een voor Brassinne en voor Geerts met een afstand van zeventien jaar. Hier volgt een uittreksel uit de versie zoals door Geerts opgetekend :

intègre dans son récit des informations qui ont été publiées entre-temps dans la presse.

[b2.] Brassinne ne sait pas que Belina a déjà témoigné auparavant. En 1970, l'avocat de Tshombe était la source du récit exclusif publié par Walter Geerts dans Binza 10. À l'époque, son identité n'avait pas été révélée par l'auteur. Nous avons en l'occurrence l'occasion, rare s'il en est, de comparer deux versions du témoignage de Belina : un témoignage recueilli par Brassinne et un recueilli par Geerts à dix-sept années d'intervalle. Nous publions ci-dessous un extrait de la version donnée par Geerts :

<Na een 20-tal km. echter werd gestopt, in volle brousse. Iedereen stapte uit. De drie gevangenen begrepen. Okito vroeg nog aan de blanke politiecommissaris : « Maar, zij gaan ons doden ! … » De commissaris kon het enkel beamen. De executie gebeurde zeer snel. M. Mpolo en J. Okito werden door enkele kogels neergeveld. Daarna vuurden de 16 manschappen hun stenguns en geweren gelijktijdig af op P. Lumumba. Zij lichaam werd letterlijk met kogels doorzeefd. De lichamen werden ter plaatse begraven.> ([16])

Dit fragment volstaat om de gelijkenis en het verschil tussen beide versies aan te tonen. In 1970 schreef Belina de woorden « Zij gaan ons doden… » nog toe aan Okito, in 1987 aan Lumumba!

[c.] Gerard Soete is politiecommissaris. Hij is geen getuige van de gebeurtenissen die zich op 17 januari afspelen, maar wordt 's anderendaags door Verscheure betrokken bij de pogingen om de lijken te doen verdwijnen. In dit verband verneemt hij de ware toedracht van de gebeurtenissen. Brassinne heeft met hem een gesprek in 1987 dat hij als volgt samenvat :

Ce fragment suffit pour mettre en évidence les ressemblances et les différences entre les deux versions. En 1970, Belina attribuait encore les paroles «Ils vont nous assassiner …» à Okito tandis qu'il les attribuait à Lumumba en 1987 !

[c.] Gerard Soete est commissaire de police. Il n'assiste pas aux événements du 17 janvier, mais il est impliqué par Verscheure, le lendemain, dans les tentatives de dissimulation des corps. C'est à cette occasion qu'il apprend ce qui s'est vraiment passé. En 1987, Brassinne a avec lui une conversation qu'il résume comme suit :

<Soete a vu Frans Verscheure dans son bureau à l'inspection générale de la police le lendemain matin de la mort de Lumumba. Il le trouva très abattu par les événements de la nuit; il lui racontera l'exécution des prisonniers survenue dans la nuit.

Celui-ci se souvient que Verscheure a cité les noms des gens présents lors de l'exécution; il s'agit de Gat, Tshombe, Munongo, Kibwe et probablement Samalenge et Kiwele. Pour lui, nul doute, les policiers au nombre de 6 ou 7, armés de mitraillettes Vigneron, ont participé à l'exécution. Il confirme que Verscheure a recommandé aux prisonniers de faire leurs prières et on leur a laissé quelques instants pour cela. Lumumba a refusé de prier tandis que les deux autres l'ont fait.

Parlant du lieu d'exécution où il se rendit dans la nuit du 17 au 18 ([17]), il s'agit d'une route située sur la droite de la route asphaltée qui va d'Eville à Jadotville. L'endroit se trouve à plus ou moins une centaine de mètres de cet embranchement sur la gauche. L'exécution a eu lieu sur un talus sur lequel se trouvaient plusieurs arbres. Un trou fut hâtivement creusé sur le talus. Il confirma que le peloton d'exécution se trouvait à environ quatre mètres des prisonniers qui furent exécutés successivement, Patrice Lumumba en dernier lieu.

D'après le témoin qui a constaté le lendemain que les arbres derrière le talus étaient remplis de balles. Pour lui, les prisonniers furent exécutés au moyen de mitraillettes, dont il a gardé une balle qu'il a montré à l'auteur. D'après le témoin, cela a du être une « fameuse pétaradé ».

(…)

Il confirme également que des ministres étaients présents lors de l'exécution. Ils étaient en manteau et a parlé d'un certain ministre qui avait un chapeau melon.>

([16]) W. Geerts, *Binza 10*, blz. 109. De volledige versie als bijlage (fotokopie).

([17]) In feite gaat het om de nacht van 18 op 19 januari.

([16]) W. Geerts, *Binza 10*, p. 109. La version intégrale figure en annexe (photocopie).

([17]) En fait, il s'agit de la nuit du 18 au 19 janvier.

Een jaar later heeft Brassinne een tweede gesprek met Soete. Daarin gaat het hoofdzakelijk over de vernietiging van de lijken. Maar in de loop van het gesprek komt ook de executie aan bod. Brassinne maakt daarover enkele aantekeningen op het einde van zijn synthesetekst :

Un an plus tard, Brassinne a un deuxième entretien avec Soete. Cet entretien porte essentiellement sur la destruction des corps. Mais, dans le courant de la conversation, l'exécution est, elle aussi, évoquée. Brassinne formule à ce sujet quelques observations à la fin de son texte de synthèse :

<Différents détails ont été donnés par le témoin, à savoir :

— le capitaine Gat aurait commandé l'exécution, d'après ce que Frans Verscheure avait déclaré au témoin, le lendemain des événements.

— Frans Verscheure fut désigné pour aider les prisonniers à mourir, c'est lui qui aurait recommandé à ceux-ci de prier, Lumumba refusant de le faire>

[d.] Raphaël Mumba is inspecteur van politie. Verscheure is zijn raadgever. Mumba is aanwezig op de luchthaven, maar niet in *la maison Brouwez* en tijdens de executie. Hij wordt nog diezelfde nacht door Verscheure ingelicht. In de volgende dagen is Mumba ook betrokken bij het overleg betreffende de verdwijning van de lijken. Brassinne heeft een eerste gesprek met hem in 1987 en en een tweede in 1990. Dat laatste wordt op band opgenomen, maar onderbroken op het ogenblik dat Mumba over de dood van Lumumba spreekt. Brassinne vat aldus de verklaring samen die Mumba daarna zonder bandrecorder heeft afgelegd :

[d.] Raphaël Mumba est inspecteur de police. Verscheure est son conseiller. Mumba est présent à l'aéroport, mais pas à la maison Brouwez, ni lors de l'exécution. Il est encore informé la nuit-même par Verscheure. Dans les jours qui suivent, Mumba est aussi associé à la discussion sur la disparition des corps. Brassinne a un premier entretien avec lui en 1987 et un second en 1990. Ce dernier entretien est enregistré, mais interrompu au moment où Mumba parle de la mort de Lumumba. Brassinne résume ainsi la déclaration que Mumba a faite par la suite sans enregistreur :

<Très tard dans la soirée, Mumba vit arriver Verscheure chez lui, ce dernier tremblant, il a raconté à Mumba qu'il avait assisté à l'exécution des prisonniers. Lumumba avait été courageux. Il lui déclara que celui-ci avait été exécuté en dernier lieu>

Deze getuigenis is sober en als zodanig geloofwaardig. Ze leert ons dat de gevangenen een na een werden geëxecuteerd en dat Lumumba zich moedig gedroeg. Verscheure die het verhaal vertelt, is onder de indruk van de gebeurtenissen. Er zij op gewezen dat in die passage geen enkele toespeling wordt gemaakt op een executie *in de brousse.*

La sobriété de ce témoignage le rend crédible. Il nous apprend que les prisonniers ont été exécutés l'un après l'autre et que Lumumba a fait preuve de courage. Verscheure, qui fait ce récit, est ébranlé par les événements. On remarquera que dans ce passage, aucune allusion n'est faite à une exécution *en brousse*.

Conclusie

Verscheure had een reden om Mumba, Soete en Belina in te lichten. Mumba was zijn « chef », Soete moest — op suggestie van Verscheure ? — de lijken vernietigen en Belina werd als advocaat van Tshombe betrokken bij het opstellen van het ontsnappingsscenario. Alleen in het geval van Verdickt kennen we de reden niet.

Wat valt hieruit af te leiden ? Alle getuigenissen maken melding van een achtereenvolgende executie van de gevangenen, met Lumumba als laatste. Twee getuigenissen maken melding van het feit dat Verscheure de gevangenen vooraf uitnodigt te bidden. Lumumba gaat

Conclusion

Verscheure avait une raison d'avertir Mumba, Soete et Belina. Mumba était son « chef », Soete devait — est-ce une suggestion de Verscheure ? — détruire les corps et Belina, en tant qu'avocat de Tshombe, a été associé à l'élaboration du scénario de l'évasion. Ce n'est qu'en ce qui concerne Verdickt que nous ignorons la raison.

Que peut-on en inférer ? Tous les témoignages indiquent que les prisonniers ont été exécutés un par un, Lumumba ayant été exécuté en dernier. Deux témoignages mentionnent le fait que Verscheure a d'abord invité les prisonniers à prier, ce que Lumumba a refusé. Enfin,

daar niet op in. Twee getuigenissen tenslotte maken melding van Lumumba's houding die als « moedig » wordt omschreven. Twee getuigenissen maken melding van een executie met machinepistolen (wat uiteraard het vele aantal kogels verklaart). Twee verklaringen spreken ook over Verscheure zelf : volgens Mumba was hij « *tremblant* », volgens Soete « *abattu* ». Soete heeft het verder over de aanwezigen, maar hij geeft zijn lijst met voorbehoud. Belina heeft het over een korte dialoog tussen Verscheure en een van de gevangenen, alsook over een eed die door de leden van het executiepeloton zou zijn afgelegd. Zonder andere informatiebronnen is het niet gemakkelijk om een balans op te maken.

3. HET DOCUMENT « CONFESSION » (BEKENTENIS), TOEGESCHREVEN AAN VERSCHEURE

3.1. **Voorafgaande beschouwingen**

Brassinne is degene die wijst op het bestaan van het document-« Verscheure ». Hij neemt de tekst ervan over en analyseert hem op verschillende plaatsen in zijn thesis. Hieronder volgt de lijst van passages waarin Brassinne dat document behandelt :

Deel II. Hoofdstuk 2. Onderzoek van de getuigenissen : belang en geloofwaardigheid, nr 41 : Document dat wordt toegeschreven aan Frans Verscheure (blz. 576);

Deel III. Bijlage 31.1. Het « document-Verscheure »;

Deel III. Bijlage 31.2. Kritische analyse van het « document-Verscheure »;

Deel III. Artikel uit *Pourquoi Pas ?* van 10 augustus 1983, La vérité sur l'assassinat de Patrice Lumumba »;

Deel IV. 41.1. Onderhoud van Christian Souris, journalist van *Pourquoi Pas ?* met Jacques Brassinne;

Deel IV. 41.1.1. Relaas van de gebeurtenissen van januari dat wordt toegedicht aan politiecommissaris Frans Verscheure;

Deel IV. 41.2. Brief van Marie Tshombe aan de hoofdredacteur van *Pourquoi Pas ?*, 18 april 1984.

Er zij op gewezen dat Brassinne twee integrale fotokopies van dat document uitbrengt : Deel III. 31.1 et Deel IV. 41.1.1.

Jammer genoeg verschaft Brassinne ons amper ernstige aanwijzingen die ons in staat stellen de oorsprong van het document te achterhalen. Het verslag van het onderhoud met Christian Souris, de journalist van het weekblad *Pourquoi Pas ?* die hem een fotokopie van het document heeft bezorgd, is werkelijk teleurstellend. Het is verwonderlijk dat Brassinne tijdens dat onderhoud,

deux témoignages décrivent l'attitude de Lumumba, qui est qualifiée de « courageuse ». Deux témoignages font état d'une exécution à la mitraillette (ce qui explique évidemment le grand nombre de balles). Deux déclarations concernent également Verscheure lui-même : selon Mumba, il était « tremblant »; selon Soete, il était « abattu ». Soete parle ensuite des personnes présentes, mais il donne sa liste sous réserve. Belina fait état d'un bref dialogue entre Verscheure et un des prisonniers ainsi que d'un serment qui aurait été prêté par les membres du peloton d'exécution. Il n'est pas simple de tirer un bilan sans autres sources de renseignements pour le faire.

3. LE DOCUMENT APPELÉ « CONFESSION » ET ATTRIBUÉ À VERSCHEURE

3.1. **Préliminaires**

Le document Verscheure est relevé par Brassinne, qui le reproduit et le traite à plusieurs endroits de sa thèse. Voici les différentes parties de Brassinne se rapportant à ce document :

Tome II. Chapitre 2. L'examen des témoignages : intérêt et crédibilité, nr. 41 : Document attribué à Frans Verscheure (p. 576);

Tome III. Annexe 31.1. Le document « Verscheure »;

Tome III. Annexe 31.2. Analyse critique du document « Verscheure »;

Tome III. Article du « Pourquoi Pas? » du 10 août 1983, « La vérité sur l'assassinat de Patrice Lumumba »;

Tome IV. 41.1. Entretien entre Christian Souris, journaliste au « Pourquoi Pas ? » et Jacques Brassinne;

Tome IV. 41.1.1. Relation des événements de janvier attribuée au Commissaire de police Frans Verscheure;

Tome IV. 41.2. Lettre de Marie Tshombé adressée au rédacteur en chef de l'hebdomadaire « Pourquoi Pas ? », le 18 avril 1984.

Notons que Brassinne reproduit deux photocopies intégrales de ce document : Tome III. 31.1 et Tome IV. 41.1.1.

Il faut regretter que Brassinne ne nous donne presqu'aucun élément sérieux pour apprécier les origines de ce document. Le compte rendu de l'entretien avec Christian Souris, le journaliste de l'hebdomadaire Pourquoi Pas ? qui lui a remis une photocopie du document, est vraiment décevant. On s'étonne que Brassinne n'ait pas posé des questions plus pertinentes lors de cet en-

dat plaatsvond op 11 mei 1988, blijkbaar geen pertinentere vragen heeft gesteld. Hieronder volgt het haast integrale verslag :

tretien, qui s'est déroulé le 11 mai 1988. En voici le compte rendu presque intégral :

<En début d'entretien, Christian Souris a remis à l'auteur une photocopie d'une note ayant servi de base à la rédaction de l'article paru dans « Pourquoi Pas ? » du 10 août 1983. D'après la déclaration du témoin, la note relative aux circonstances de la mort de Patrice Lumumba a été trouvée dans le coffre-fort du « Pourquoi Pas ? ». Ce document aurait été remis à Pierre Davister qui ne l'aurait pas utilisée étant donné les avatars qu'avaient connus le journal lors des parutions antérieures sur la mort de Lumumba (saisie de l'hebdomadaire). D'après Souris, il s'agirait d'une « confession » rédigée sous la dictée de par [sic] Frans Verscheure (…)> ([18]).

Het valt eveneens te betreuren dat Brassinne zich als auteur niet veel moeite heeft getroost om duidelijk te zijn in de commentaar die hij op dat document geeft. Hieronder volgen zijn verschillende versies :

[a] Brassinne in een voetnoot waarin hij het document-Verscheure nader omschrijft (Deel III, bijlage 31.1) :

Il faut regretter également que Brassinne en tant qu'auteur n'a pas eu un souci de clarté plus marqué dans ses commentaires sur ce document. Voici ses différentes versions :

[a] Brassinne dans une note en bas de page identifiant « Le document « Verscheure » » (T. III, annexe 31.1)

<Relations des événements de janvier 1961 attribuées au commissaire de police Frans Verscheure et transcrites par P. Davister. Document remis à l'hebdomadaire « Pourquoi Pas ? » en février 1961>

[b] Brassinne in zijn kritische analyse van het document-Verscheure (Deel III, bijlage 31.2) :

[b] Brassinne dans son « analyse critique du « document Verscheure » (T. III, annexe 31.2) :

<Le document « Verscheure », remis par Christian Souris à l'auteur le 11 mai 1988, comprend six pages dactylographiées avec des annotations manuscrites de la main de Christian Souris. Il a servi de texte de base à l'article paru dans « Pourquoi Pas ? » le 10 août 1983. Ce document, appelé « confession » aurait été en possession de Pierre Davister depuis février 1961 et déposé dans le coffre-fort du « Pourquoi Pas ? » (…) Le témoin oculaire qui a rédigé le document est proche des milieux de police et du ministre Godfroid Munongo. (…) Aucun doute n'est possible : le témoin qui a rédigé le texte, est le commissaire de police Frans Verscheure (…) Soete a lu la « confession » de Verscheure remise à Pierre Davister quelques années après les événements>

[c] Brassinne in zijn analyse van de getuigenissen (II, blz. 576) :

[c] Brassinne dans « l'examen des témoignages » (II, p. 576) :

<Ce document est très important, il a servi de base à l'article du 10 août 1983 publié par Christian Souris dans « Pourquoi Pas ? ». Il s'agit d'un texte destiné à l'impression car il est tapé à la machine sur des feuilles de papier spéciales sur lesquelles on retrouve des indications relatives au nombre de lignes dactylographiées. On constate aussi que quelques modifications ont été apportées à la main sur le document. Celui-ci a été rédigé sur la base d'informations transmises par Frans Verscheure. En effet, ce dernier était la seule personne capable de fournir l'ensemble des ces renseignements, exception faite comme cela est mentionné dans « Pourquoi Pas ? », de ce qui s'est passé à l'aérodrome de la Luano où Verscheure ne se trouvait pas (…)>.

Zoals we kunnen vaststellen heeft Brassinne het over een getuige die tegelijkertijd de auteur is van het document — van een aan Pierre Davister bezorgde tekst; maar hij heeft het ook over een door Pierre Davister neergeschreven feitenrelaas, over een tekst die is gebaseerd op informatie van Frans Verscheure — een tekst die bestemd was om te worden gedrukt. Eerste conclusie : van bij aanvang haalt Brassinne de getuige(n) en de

Comme on peut le constater, Brassinne parle d'un témoin-rédacteur du document, d'un texte remis à Pierre Davister, mais il parle aussi de relations transcrites par Pierre Davister, d'un texte rédigé sur la base d'informations transmises par Frans Verscheure, d'un texte destiné à l'impression. Première conclusion : dès le début Brassinne mélange le(s) témoin(s) et l'auteur du document. On peut constater également que Brassinne a

([18]) 41.1

([18]) 41.1

auteur van het document door elkaar. Voorts blijkt ook dat Brassinne de informatie van Souris met betrekking tot de datum en de auteur van dat document heeft overgenomen, zonder de juistheid van die gegevens grondig na te gaan.

3.2. **De auteur van het document en zijn bronnen**

Souris en, in zijn kielzog, Brassinne schrijven het document toe aan Verscheure, maar beiden zijn behoorlijk vaag over de positie die laatstgenoemde innam. Is Verscheure een getuige van wie de woorden door een journalist werden opgetekend, of is hij echt de auteur van dat document dat hij vervolgens aan een journalist heeft overhandigd? Als Brassinne het document — zoals gezegd zonder verdere preciseringen — aan Verscheure toeschrijft, dan baseert hij zich op het feit dat Verscheure de enige is die alle elementen van het mondelinge feitenrelaas kent.

Welke informatie geeft ons de tekst zelf over de auteur ervan ?

Kennelijk is de auteur van de tekst deels bij de zaak betrokken. Zo blijkt dat hij, in de zaak van het op verzoek van Munongo opgestelde scenario van Lumumba's ontsnapping, de positie inneemt van een getuige én dat hij in de eerste persoon spreekt :

— blz. 3, regel 5 : *« Consulté, j'exprimais l'opinion que le schéma était bon… »*

— blz. 3, regel 14 : *« J'estimais mauvaise la fable d'un massacre par les habitants d'un village… »*

— blz. 3, regel 20 : *« … comme je le proposais… »*

Maar in zijn relaas over de gebeurtenissen van 17 januari en de daaropvolgende dagen verwijst de auteur uitsluitend naar derden. Hij heeft het over een « officier européen de la gendarmerie katangaise » en over een « fonctionnaire européen attaché à l'inspection de la police ». Beide mannen worden een aantal keer in de tekst vermeld, met name als de enige Europeanen die bij de executie aanwezig waren. Bij die passage heeft een onbekende hand (die van Christian Souris ?) in de marge het volgende toegevoegd : « Capitaine GAT/Commissaire de police VERSCHEUREN [*sic*] ».

De auteur spreekt dus als getuige, in de eerste persoon, wanneer hij het relaas van de ontsnapping geeft, maar hij bezigt de derde persoon voor alle andere gebeurtenissen, met inbegrip van de executie. Behalve indien het tegendeel zou blijken, betekent die vaststelling dat hij er niet de getuige van was, maar dat hij die getuigenissen van iemand anders heeft opgetekend, (bijvoorbeeld van Verscheure). Zoniet zou hij in de eerste persoon hebben voortgeschreven.

Voor Brassinne is Verscheure de auteur van de tekst. Degene die in het begin van de tekst in de eerste persoon spreekt, zou bijgevolg niemand anders zijn dan de ambtenaar van Europese afkomst die in de rest van de

repris les informations de Souris quant à la date et l'auteur de ce document sans une enquête approfondie.

3.2. **L'auteur du document et ses sources**

Souris et d'après lui Brassinne attribuent le document à Verscheure, mais tous deux sont assez imprécis quant au statut de ce dernier. Verscheure est-il le témoin dont les paroles ont été récoltées par un journaliste, ou est-il vraiment l'auteur de ce document qu'il a remis à un journaliste. Si Brassinne attribue — sans plus de précisions — le document à Verscheure, il se base sur le fait que Verscheure est le seul a connaître tous les éléments de l'histoire racontée.

Qu'est-ce que le texte lui-même nous apprend de son auteur ?

L'auteur du texte semble être mêlé pour une partie à l'affaire. En effet, évoquant le scénario de l'évasion de Lumumba, élaboré à la demande de Munongo, il se présente en témoin et parle à la première personne :

— p. 3, ligne 5 : « Consulté, j'exprimais l'opinion que le schéma était bon… »

— p. 3, ligne 14 : « J'estimais mauvaise la fable d'un massacre par les habitants d'un village… »

— p. 3, ligne 20 : « … comme je le proposais… »

Mais dans son récit des événements du 17 janvier et des jours suivants, l'auteur n'évoque que des tiers. Il parle d'un « officier européen de la gendarmerie katangaise » et d'un « fonctionnaire européen attaché à l'inspection de la police ». Ces deux personnages sont mentionnés à quelques reprises dans le texte, et notamment comme les seuls européens présents à l'exécution. Dans la marge de ce passage, une main inconnue (Christian Souris?) a ajouté : « Capitaine GAT/Commissaire de police VERSCHEUREN [*sic*] ».

Donc l'auteur parle en témoin, à la première personne, quand il s'agit de l'histoire de l'évasion, mais il parle à troisième personne pour tout le reste, y compris l'exécution. Cela veut dire, sauf contre-indication, qu'il n'en a pas été témoin, mais qu'il a reçu des témoignages d'autrui (par exemple de Verscheure). Sinon, il aurait continué dans la première personne.

Pour Brassinne l'auteur du texte est Verscheure. Donc celui qui se présente à la première personne au début du texte ne serait autre que le fonctionnaire européen qui est présenté à la troisième personne dans le reste

tekst in de derde persoon wordt aangehaald. Het ziet er sterk naar uit dat beide Europeanen — er zij op gewezen dat de auteur het niet heeft over Belgen — correct zijn geïdentificeerd. Het gaat om Gat en Verscheure. Maar het is wel bijzonder verregaand daaruit te concluderen dat een van beiden, en inzonderheid Verscheure, de tekst zou hebben geschreven ! Als we er het artikel op nalezen dat in 1983 in *Pourquoi Pas ?* is verschenen, dan valt op dat Christian Souris degene is die auteur van de tekst heeft verward met de ambtenaar van Europese afkomst. Hij heeft van die in de derde persoon vermelde ambtenaar gewoon de auteur-getuige gemaakt die in de eerste persoon spreekt ! Geen enkel argument kan die werkwijze staven. Kennelijk heeft de journalist zich die redactionele vrijheid veroorloofd om naar buiten te kunnen komen met een ooggetuigenverslag van de executie. Die weinig wetenschappelijke werkwijze staat weliswaar garant voor een beklijvend artikel, maar de waarheid wordt er in elk geval niet mee gediend. Bovendien heeft Souris nog andere wijzigingen aangebracht, die zelfs nog verder gaan. We komen daar later op terug ([19]).

Laten we even stilstaan bij de argumenten *pro* de stelling « Souris-Brassinne ». We zouden kunnen aanvoeren dat Verscheure, die in de eerste persoon het relaas van de ontsnapping geeft, zijn identiteit heeft willen verbergen door bij het relaas van de executie de derde persoon te hanteren. Die werkwijze lijkt ons onlogisch. In dat geval zou de getuige het volledige feitenrelaas in de derde persoon hebben gezet. Maar belangrijker is dat hij daardoor nóg niet gedekt zou zijn. Integendeel, de getuige dreigt door de mand te vallen door zijn precisering dat een « *fonctionnaire européen attaché à l'inspection générale de la police* » ter plaatse was.

Wij wijzen erop dat men op grond van dezelfde redenering van Souris-Brassinne ook Gat zou kunnen aanwijzen als auteur van de tekst !

Om een nauwkeuriger antwoord te verstrekken op de vragen in verband met de auteur, moeten we eerst een onderscheid maken tussen het document en de tekst die het bevat. Het document zoals het door Brassinne is weergegeven, is niet afkomstig van Verscheure, noch van enige andere getuige. Dat staat volgens ons buiten kijf. Er is het beslissende argument van de vorm : waarom zou een getuige de regels van zijn getypte verklaring genummerd hebben ? Zoals Brassinne trouwens schrijft, was het document kennelijk bedoeld voor publicatie en men ziet niet welk belang een getuige — Verscheure of

([19]) Het document-« Verscheure » zoals Brassinne het publiceert, is een uitgetikt document waaraan een aantal handgeschreven wijzigingen werden aangebracht. Die wijzigingen moeten op het conto worden geschreven van Souris, toen die de tekst « voorbereidde » op een publicatie in *Pourquoi Pas ?* in 1983.

du texte. Il semble bien que l'identification des deux européens — remarquons que l'auteur ne parle pas de belges — est exacte. Il s'agit de Gat et de Verscheure. Mais de là à présenter un de ces deux personnages, et plus particulièrement Verscheure, comme l'auteur du texte, il y a un monde ! A lire l'article paru dans le Pourquoi Pas ? de 1983, c'est Christian Souris qui a mélangé l'auteur du texte au fonctionnnaire européen. Il a simplement changé le fonctionnaire européen mentionné dans la troisième personne en auteur-témoin parlant dans la première personne! Il n'y a aucun argument qui puisse justifier ce procédé. Il semble bien que le journaliste s'est permis cette liberté rédactionnelle pour pouvoir présenter le texte intégral — y compris l'éxécution — comme émanant directement d'un témoin-oculaire. Si ce procédé peu scientifique ajoute à la vivacité de l'article, il ne sert en aucun cas la vérité. Souris a d'ailleurs apporté encore d'autres modifications, même plus graves. On y reviendra ([19]).

Prenons un instant la défense de Souris-Brassinne. On pourrait argumenter que Verscheure, qui parle dans la première personne lors de l'histoire de l'évasion, a voulu couvrir son identité en parlant dans la troisième personne lors du récit de l'exécution. Ce procédé ne nous semble pas logique. Dans ce cas, le témoin aurait mis tout le récit dans la troisième personne. Mais ce qui est plus important, ce procédé ne le couvre pas. Au contraire, le témoin risque de se dévoiler en précisant qu'un « fonctionnaire européen attaché à l'inspection générale de la police » est sur place.

Notons qu'avec le même raisonnement de Souris-Brassinne on pourrait présenter également Gat comme l'auteur du texte !

Afin de répondre plus exactement aux questions relatives à l'auteur, distinguons d'abord le document et le texte qu'il contient. Le document tel qu'il est reproduit par Brassinne ne provient pas de Verscheure ni de n'importe quel autre témoin. Cela nous semble hors de doute. Il y a l'argument décisif de la forme : pourquoi un témoin aurait-il numéroté les lignes de sa déclaration dactylographiée ? Il semble bien, comme Brassinne l'affirme d'ailleurs, que le document en question est destiné à la publication et on ne voit pas quel intérêt un témoin — ni Verscheure ni un autre — aurait eu à s'occuper d'une

([19]) Le document Verscheure tel que le publie Brassinne est un document dactylographié qui porte une série de modifications manucrites. Ces modifications doivent être attribuées à Souris au moment où il préparait le texte pour être publié dans le Pourquoi Pas ? en 1983.

iemand anders — zou kunnen hebben gehad om zich met die nummering bezig te houden. Het document is door een derde « voortgebracht » of « bewerkt ».

Verscheure is niet degene die het document heeft voortgebracht, maar is hij de auteur van de tekst ? Als men een onderscheid maakt tussen het document en de tekst zou Verscheure de auteur kunnen zijn van de tweede terwijl het eerste van de hand van een journalist zou kunnen zijn, die gewoon de woorden van Verscheure letterlijk optekent of een door hem geschreven getuigenis overneemt met het oog op publicatie.

Wij denken dat niet. De tekst is niet de loutere weergave van een mondelinge of geschreven getuigenis van Verscheure. De echte auteur van de tekst is volgens ons een journalist. Uit een eenvoudige lezing blijkt dat de tekst goed geredigeerd is, een weldoordachte structuur heeft en bovendien contextgegevens bevat waarvan alleen een journalist kan hebben gedacht dat ze moesten worden toegevoegd (het betreft de volgende passages : blz. 1 regels 24-35, blz. 2 regels 10-25, blz. 3 regels 30-5). De tekst is meer dan een loutere getuigenis. Indien men de regels van de externe kritiek in acht neemt, dat wil zeggen van de herkomstkritiek, en men beschouwt Verscheure als de auteur van het document, dan maakt men van dit document een vervalsing, een apocrief, dat wil zeggen dat het niet afkomstig is van de vermeende auteur.

Gelet op de verklaring van Souris en op het feit dat het document zich in de brandkast van *Pourquoi Pas ?* bevond, zou Pierre Davister de auteur kunnen zijn van de tekst die het bevat ([20]). Hij was voorstander van de Katangese afscheiding en was ter plaatse ([21]). Het is dus niet uitgesloten dat hij door Munongo op de hoogte zou zijn gebracht van het scenario van de ontsnapping en dat hij voor dat gedeelte van de geschiedenis in de eerste persoon kan getuigen.

De tekst aan Verscheure toeschrijven op grond van het argument dat « lui seul connaissait l'ensemble des détails fournis par l'article, ceux-ci concernaient l'ensemble de l'opération qui n'a été vécue que par un seul européen » (Brassinne, *Annexes*, 31.2), is niet correct. In de tekst is immers ook sprake van de aankomst van Lumumba in Luano en van zijn overbrenging naar *la maison Brouwez*, twee gebeurtenissen waarvan Verscheure geen getuige is geweest. Davister is daar wel getuige

([20]) Kan men uitsluiten dat Souris zelf daarvan de auteur is ? Hij was in Katanga in 1961. Brassinne zegt dat hij op het ogenblik van de gebeurtenissen (IV.41.1) « *travaillait au service des Relations publiques de l'État du Katanga. Il avait notamment, parmi ses attributions, la diffusion quotidienne d'un bulletin d'information relatif aux événements politiques et militaires de la journée.* ».

([21]) Hij is in Elisabethstad aangekomen de dag voor de overbrenging van Lumumba, dat wil zeggen op 16 januari 1961.

telle besogne. Le document a été « produit » ou « préparé » par un tiers.

Verscheure n'est pas le « producteur » du document, mais est-il l'auteur du texte ? En distinguant le document et le texte, l'auteur du second pourrait être Verscheure, l'auteur du premier un journaliste enregistrant simplement d'une façon littérale les paroles tenues par Verscheure ou reprenant un témoignage écrit de sa main, et ceci en vue de publication.

Nous ne le pensons pas. Le texte n'est pas la simple transcription d'un témoignage oral ou écrit de Verscheure. À notre avis l'auteur du texte, dans le vrai sens du mot, est un journaliste. Une simple lecture montre qu'il s'agit d'un texte bien rédigé, avec une structure bien réflêchie (d'abord la fuite et puis la vérité), qui contient en outre des éléments de contexte, que seul un journaliste pourrait penser devoir y ajouter (il s'agit des passages suivants : p. 1 lignes 24-35, p. 2 lignes 10-25, p. 3-4 lignes 30-5). Le texte déborde la portée d'un simple témoignage. Si l'on suit les règles de la critique externe, c'est-à-dire la critique de provenance, considérer que Verscheure est l'auteur du document, c'est transformer celui-ci en un faux, un apocryphe, c'est-à-dire qui ne provient de son prétendu auteur.

Compte tenu de la déclaration de Souris et de la présence du document dans le coffre fort du Pourquoi Pas ?, Pierre Davister pourrait être l'auteur du texte qu'il contient ([20]). Partisan de la sécession katangaise et se trouvant sur place ([21]), il n'est pas exclu qu'il aurait été mis au courant par Munongo du scénario de l'évasion et qu'il peut, pour cette partie de l'histoire, témoigner à la première personne.

Attribuer le texte à Verscheure sur base de l'argument que « lui seul connaissait l'ensemble des détails fournis par l'article, ceux-ci concernaient l'ensemble de l'opération qui n'a été vécue que par un seul européen » (Brassinne, Annexes, 31.2), n'est pas correct. En effet, le texte parle aussi de l'arrivée de Lumumba à la Luano et de son transfert à la maison Brouwez, deux événements dont Verscheure n'a pas été témoin. Davister, lui, en a été le témoin. Il existe d'ailleurs un texte de sa main

([20]) Peut-on exclure que Souris lui-même en a été l'auteur ? Il fut au Katanga en 1961. Au moment des événements et d'après Brassinne (IV.41.1), il « travaillait au service des Relations publiques de l'État du Katanga. Il avait notamment, parmi ses attributions, la diffusion quotidienne d'un bulletin d'information relatif aux événements politiques et militaires de la journée. ».

([21]) Il arrive à Eville la veille du transfert de Lumumba, donc le 16 janvier 1961.

van geweest Er bestaat trouwens een tekst van zijn hand, geschreven op het moment zelf, die een zekere gelijkenis vertoont met een passus in het document en die luidt als volgt [22] :

pris sur le vif qui montre une certaine ressemblance avec un passage dans le document. Voici ce texte [22] :

« Les soldats de Mobutu firent aussitôt un joli cinéma en criblant Lumumba de coups de crosse. Il s'agissait vraisemblablement d'épater la galerie et celle-ci, en l'occurrence le personnel de l'aérodrome, fut parfaitement sidérée. On jeta littéralement les prisonniers dans une jeep et les mêmes soldats de l'ANC se jetèrent à pieds joints sur Lumumba, allongé dans le véhicule [23], afin de démontrer une nouvelle fois qu'il ne s'agissait pas d'un prisonnier de luxe mais d'un prisonnier tout court, qu'il convenait de manipuler sans douceur et de rosser fréquemment. ». [24]

Voor zijn relaas van de executie en van het vervolg zou Davister kunnen beschikt hebben over een of meer getuigenverklaringen. We denken daarbij niet in de eerste plaats aan Verscheure, maar aan Belina, waarvan de twee gekende getuigenissen details bevatten die ook in het document-Verscheure terugkeren. Het valt echter niet uit te sluiten dat Gat of Katangezen zoals Kiwele of Samalenge (van wie de auteur op blz. 2 zegt dat « *leurs récits, toutefois, s'ils serraient d'assez près la vérité, différaient par certains points* ») of Munongo zelf sommige elementen van het verhaal van Davister hebben verstrekt. Te oordelen naar sommige details van het relaas lijkt het zeer waarschijnlijk dat de auteur kennis heeft gehad van betrouwbare getuigenissen.

In zijn onderhoud van 2 oktober 2000 verstrekt Verscheure aan de deskundigen een bijkomend gegeven dat erop zou kunnen wijzen dat hij niet de steller is van het bedoelde document. Het document eindigt immers als volgt : « *Toute cette opération fut menée par deux européens de l'identité desquels aucun indice n'a pu être recueilli* » (blz. 6). Verscheure kende hun identiteit zeer goed. Ook als hij die niet wilde onthullen, dan nog zou hij het document niet op die manier hebben afgerond. Het woord « *recueillir* » geeft bovendien aan dat de auteur van het document zich niet als getuige aandient maar als enquêteur, in dit geval de journalist Davister. Maar laten we duidelijk zijn : Davister als auteur is een hypothese.

Pour son récit de l'exécution et de la suite, Davister pourrait avoir eu à sa disposition des déclarations d'un ou de plusieurs témoins. On ne pense pas d'abord à Verscheure, mais à Belina dont on connaît deux témoignagnes contenant des détails qui reviennent dans le document Verscheure. Mais il ne faut pas exclure que Gat ou des katangais comme Kiwele ou Samalenge (dont l'auteur dit, p. 2, que « leurs récits, toutefois, s'ils serraient d'assez près la vérité, différaient par certains points ») ou Munongo lui-même aient fourni certains éléments du récit de Davister. A l'examen de certains détails du récit, il semble très vraisemblable que l'auteur ait pu recueillir des témoignages fiables.

Verscheure fournit aux experts dans son entretien du 2 octobre 2000, un élément complémentaire qui pourrait indiquer qu'il n'est pas l'auteur du document en question : en effet, le document se finit ainsi : « Toute cette opération fut menée par deux européens de l'identité desquels aucun indice n'a pu être recueilli » (p. 6). Verscheure connaissait très bien leur identité. Même s'il n'aurait pas voulu la dévoiler, il n'aurait pas conclu le document de cette façon. De plus, le terme « recueillir » indique que l'auteur du document ne se présente pas en témoin, mais en enquêteur, en l'occurrence le journaliste Davister. Mais soyons clair : Davister comme auteur, ce n'est qu'une hypothèse.

3.3. **De datum van het document**

Brassinne treedt de door de journalist Christian Souris verstrekte informatie bij dat het document met de naam « confession » (bekentenis) sinds februari 1961 in het bezit zou zijn geweest van Pierre Davister en van

3.3. **La date du document**

Brassinne se rallie à l'information donnée par le journaliste Christian Souris, à savoir que le document appelé « confession » aurait été en possession de Pierre Davister et du Pourquoi Pas ? depuis février 1961. C'est

(22) Zie het document-Verscheure, blz. 1 regels 32-36.

(23) Zie het document-Verscheure, blz. 2 regels 7-13 : « *Lumumba seul, cependant, subit des sévices assez graves, qui allèrent jusqu'à le jeter, entravé, sur le plancher de la jeep qui devait le conduire à sa prison. C'est sous les pieds des policiers d'escorte qu'il accomplit, avec ses deux codétenus, le voyage de l'aérogare à une ferme isolée* ».

(24) P. Davister in *Pourquoi Pas ?*, 20 januari 1961, geciteerd door De Witte, *De moord*, blz. 239-240.

(22) Voir document Verscheure p. 1 lignes 32-36.

(23) Voir document Verscheure p. 2 lignes 7-13 : « Lumumba seul, cependant, subit des sévices assez graves, qui allèrent jusqu'à le jeter, entravé, sur le plancher de la jeep qui devait le conduire à sa prison. C'est sous les pieds des policiers d'escorte qu'il accomplit, avec ses deux codétenus, le voyage de l'aérogare à une ferme isolée ».

(24) P. Davister dans Pourquoi Pas ?, 20 janvier 1961, cité par De Witte, L'assassinat, p. 241-2.

Pourquoi Pas ? Men vindt die informatie reeds in *Pourquoi Pas ?* van 10 augustus 1983 (D. III, bijlage 31.3) : « *Or, cette vérité [sur la mort de Lumumba] nous la détenons. Depuis fin février 1961 exactement (…) Aussi, ces documents précieux furent-ils mis sous enveloppe scellée, authentifiée et datée par huissier ([25]). Et ils ne sont plus sortis du coffre fort de « P.P. ? » depuis cette date* » ([26]). Die datum is niet vermeld in het gesprek tussen Brassinne en Souris.

Het is echter overduidelijk dat het bedoelde document ten vroegste in november 1961 kon worden opgesteld. In de tekst is immers sprake van « *deux ministres katangais, actuellement décédés, Kiwele (…) et Samalenge* (…) » (blz. 1-2 regels 38-1). Kiwele is overleden op 14 november 1961 en Samalange op 19 november 1961 ([27]). Men zou zelfs kunnen stellen dat het document verscheidene jaren na de gebeurtenissen werd geredigeerd. De auteur ervan gebruikt immers tweemaal de uitdrukking « *à l'époque »* (blz. 2 regel 2; blz. 3, regel 16), wat lijkt te wijzen op een verder verleden.

Opgemerkt zij dat de verklaring van Souris tijdens zijn onderhoud met Brassinne zou kunnen doen denken dat het document na 1964 ter hand werd gesteld aangezien hij zegt dat Davister « *ne l'aurait pas utilisé étant donné les avatars qu'avaient connus le journal lors des parutions antérieures sur la mort de Lumumba »*. Hij verwijst naar de inbeslagneming van het tijdschrift in 1964.

3.4. **De waarde van het document**

Het is onmogelijk thans een definitief oordeel te vellen over het document-Verscheure omdat het moet worden vergeleken met de andere getuigenissen van Verscheure. Wel kunnen reeds drie positieve elementen naar voren worden geschoven. Het geheim dat rond dat document werd bewaard, bepaalde details die slechts met moeite kunnen worden verzonnen en die dus afkomstig moeten zijn van getuigen, en de algemene soberheid van het relaas dragen bij tot de betrouwbaarheid van dat document. De duistere oorsprong van het document belet uiteraard niet dat erover argwaan wordt gekoesterd.

([25]) Merk het meervoud op. Souris heeft twee documenten overhandigd aan Brassinne : het document Verscheure en een bericht van het consulaat-generaal van Brazza aan het hoofdkwartier Katangese gendarmerie van 14 januari 1961 (D. IV, 41.1 en 41.1.2). Misschien rechtvaardigt dat het meervoud.

([26]) Er zij op gewezen dat Souris de naam Davister niet vermeldt in zijn artikel van 1983. Het is Brassinne die de naam Davister aanhaalt volgens een verklaring van Souris.

([27]) J. Gérard-Libois, *Sécession au Katanga*, blz. 221.

une information qu'on retrouve déjà dans le Pourquoi Pas ? du 10 août 1983 (T. III, annexe 31.3) : « Or, cette vérité [sur la mort de Lumumba] nous la détenons. Depuis fin février 1961 exactement (…) Aussi, ces documents précieux furent-ils mis sous enveloppe scellée, authentifiée et datée par huissie ([25]). Et ils ne sont plus sortis du coffre fort de « P.P. ? » depuis cette date » ([26]). Cette date n'est pas mentionné dans l'entretien entre Brassinne et Souris.

Or, il saute aux yeux que le document en question n'a pu être rédigé qu'en novembre 1961 au plus tôt. En effet, le texte fait mention de « deux ministres katangais, actuellement décédés, Kiwele (…) et Samalenge (…) » (pp. 1-2 lignes 38-1). Kiwele est décédé le 14 novembre 1961 et Samalange le 19 novembre 1961 ([27]). On pourrait même affirmer que le document a été rédigé plusieurs années après les événements. En effet, l'auteur du document fait mention à deux reprises de l'expression « à l'époque » (p. 2 ligne 2; p. 3, ligne 16), ce qui semble indiquer un passé plus lointain.

Remarquons que la déclaration de Souris dans son entretien avec Brassinne pourrait suggérer que le document a été remis après 1964, puisqu'il dit que Davister *« ne l'aurait pas utilisé étant donné les avatars qu'avaient connus le journal lors des parutions antérieures sur la mort de Lumumba »*. Il fait référence à la saisie du périodique en 1964.

3.4. **La valeur du document**

Il est impossible de porter à ce moment-ci un jugement définitif sur le document Verscheure, puisqu'il faut le comparer aux autres témoignages de Verscheure. Mais déjà on pourrait avancer trois éléments d'ordre positif. Le secret qu'on a gardé autour de ce document, certains détails qu'on ne pourrait inventer qu'avec difficulté, et qui donc proviennent des témoins, et la sobriété générale du récit ajoutent à la fiabilité de ce document. Ceci dit, les origines troubles de ce document n'empêchent évidemment pas de jeter la suspicion sur lui.

([25]) Remarquez le pluriel. Souris a remis deux documents à Brassinne : le document Verscheure et un message du consulat-général de Brazza à l'état-major de la gendarmerie katangaise du 14 janvier 1961 (T. IV, 41.1 et 41.1.2). Peut-être que cela justifie le pluriel.

([26]) Notons que Souris ne mentionne pas le nom de Davister dans son article de 1983. C'est Brassinne qui nomme Davister d'après une déclaration de Souris.

([27]) J. Gérard-Libois, Sécession au Katanga, p. 221.

3.5. **De inhoud van het document**

De tekst verstrekt ons de volgende gegevens :

In *la maison Brouwez* :
— de drie gevangenen « *furent enfermés séparément, sous la garde d'une vingtaine de policiers commandés par un officier européen de la gendarmerie katangaise* »
— « *En fin d'après-midi, Lumumba fut à nouveau frappé brutalement par des policiers de l'escorte* »
— 's avonds heeft hij het bezoek gekregen van president Tshombe en van de ministers Munongo et Kibwe
— die laatste heeft een toespraak gehouden waarin hij verwees naar een waarschuwing die reeds was gegeven tijdens de Rondetafel en naar de martelaars die de dag nadien werden geroemd.

Het vertrek van *la maison Brouwez* :
— ze werden in jeeps van de politie geplaatst en onder escorte naar de brousse gevoerd.

De executie :
— eerder vage aanwijzing van de plaats ?
— « *l'escorte creusa hâtivement une fosse peu profonde* »
— « outre l'escorte de police, assistaient à la scène : l'officier européen de la gendarmerie commandant l'escorte; un fonctionnaire européen attaché à l'inspection générale de police; le président Moïse Tshombe; les ministres Jean-Baptiste Kibwe, Godefroid Munongo et Gabriel Kitenge »
— de auteur beschrijft het gedrag van de ministers

— Mpolo, Okito et Lumumba werden om beurten naar de put geleid (de auteur maakt geen melding van een boom), gedood door een mitrailleursalvo dat werd afgevuurd door een « *gradé indigène* » (in het enkelvoud), en vervolgens in de put geduwd (« *les ordres avaient été données d'avance* »)
— de gegradeerde schiet « op bevel van de Europese officier »
— de dialoog tussen Okito en Munongo (die verklaart dat men in Elisabethstad is en niet in Leopoldstad), de Europese ambtenaar (die hem verzoekt te bidden)
— het gebed van Okito vóór hij naar de put wordt geleid
— Lumumba biedt geen enkele weerstand
— Lumumba wordt benaderd door de Europese ambtenaar

Na de executie :
— de put wordt gedempt
— het politiedetachement keert terug naar de afgelegen hoeve, die het moet blijven bewaken om de executie geheim te houden

3.5. **Le contenu du document**

Voici les éléments que nous fournit de texte :

À la maison Brouwez :
— les trois prisonniers « furent enfermés séparément, sous la garde d'une vingtaine de policiers commandés par un officier européen de la gendarmerie katangaise »

— « En fin d'après-midi, Lumumba fut à nouveau frappé brutalement par des policiers de l'escorte »
— il reçut, dans la soirée, la visite du président Tshombe et des ministres Munongo et Kibwe
— ce dernier donna un speech, se référant à un avertissement déjà donné lors de la Table Ronde et aux martyrs glorifiés le lendemain.

Le départ de la maison Brouwez :
— ils furent embarqués dans des jeeps de la police et conduits sous escorte en brousse.

L'exécution :
— indication plutôt vague sur le lieu?
— « l'escorte creusa hâtivement une fosse peu profonde »
— « outre l'escorte de police, assistaient à la scène : l'officier européen de la gendarmerie commandant l'escorte; un fonctionnaire européen attaché à l'inspection générale de police; le président Moïse Tshombe; les ministres Jean-Baptiste Kibwe, Godefroid Munongo et Gabriel Kitenge »
— l'auteur donne une description du comportement des ministres
— Mpolo, Okito et Lumumba furent conduit un par un près de la fosse ouverte (l'auteur ne mentionne pas d'arbre), tués par une rafale de mitraillette tiré par « un gradé indigène » (au singulier), puis poussés dans la fosse (« les ordres avaient été donnés d'avance »)

— le gradé tire « sur ordre de l'officier européen »

— le dialogue entre Okito et Munongo (qui déclare qu'on est à E'ville et pas à Léo), le fonctionaire européen (qui l'invite à prier)
— la prière d'Okito avant d'être emmené à la fosse

— Lumumba n'offre aucune résistance
— Lumumba est approché par le fonctionnaire européen

Après l'exécution
— la fosse est comblée
— le détachement de police rejoint la ferme isolée, qu'il doit continuer à garder pour maintenir le secret sur l'exécution

— de dag nadien gaat de Europese ambtenaar terug ter plaatse en neemt hij alle maatregelen opdat de zaak niet zou uitlekken.

3.6. **Misbruik van het document Verscheure**

Het is bijzonder interessant om te zien hoe het zogenaamde document-Verscheure is gebruikt. Dat leert ons zeer veel over de slordige aanpak van het Lumumba-dossier. We bekijken achtereenvolgens Souris, Brassinne en De Witte.

De eerste die het document Verscheure heeft gebruikt, is Christian Souris voor zijn artikel « *La vérité sur l'assassinat de Patrice Lumumba* » in het weekblad *Pourquoi Pas ?* van 10 augustus 1983 ([28]). Dat artikel is in feite een « bewerking » van het document-Verscheure, gecombineerd met een persoonlijke getuigenis over de aankomst van Lumumba ([29]). De ingrepen die Souris zich heeft veroorloofd in de oorspronkelijke tekst gaan echter verder dan een redactionele aanpassing, ze moeten ronduit als een manipulatie worden gebrandmerkt. En daarbij viseren we niet de schrapping en de verplaatsing van alinea's, maar wel de presentatie van het stuk als het integrale verslag van een ooggetuige : « *Voici le compte rendu détaillé de cette tuerie, telle que la rapportent les documents rédigés par un témoin oculaire (et digne de foi nous l'attestons) dont, pour des raisons aisément compréhensibles, il ne nous est pas possible de révéler l'identité* » (blz. 8-9). Daarvoor veranderde Souris, zoals reeds aangegeven, de « Europese politieinspecteur » in de auteur van de tekst, waardoor een getuigenis in de ik-vorm ontstond ([30]). Souris beperkte zich niet tot deze ingreep, maar liet ook enkele zeer gevoelige woorden weg. Meer bepaald wanneer er sprake is van de officier van de Katangese gendarmerie laat hij het adjectief « Europees » vallen. Het effect van deze ingrepen kan men afmeten aan de volgende voorbeelden.

([28]) Opgenomen in Brassinne, *Annexes*, 31.3.

([29]) Een klein deel van het zogenaamde document Verscheure (de aanhef) brengt Souris als zijnde door hemzelf geschreven; het grootste gedeelte brengt hij als het verslag van een ooggetuige. Dat laatste onderbreekt hij voor zijn persoonlijke getuigenis over de aankomst van Lumumba. « *Une parenthèse s'impose ici. Le rédacteur de cette relation des faits n'était pas présent à l'aérodrome de la Luano à Elisabethville au moment de l'arrivée du DC4 transportant les trois détenus en provenance de Léopoldville. Moi, j'y étais. Et je savais ce que notre témoin semble ignorer » etc.* (blz. 9).

([30]) De inspecteur wordt vijfmaal vermeld in de derde persoon. In het artikel van de *Pourquoi Pas ?* wordt de politieinspecteur tweemaal geschrapt en driemaal vervangen door de ik-persoon.

— le lendemain, le fonctionnaire européen retourne sur place et prend toutes les dispositions pour empêcher les indiscrétions de circuler.

3.6. **Le mauvais usage du document Verscheure**

Il est particulièrement intéressant d'analyser l'usage qui a été fait du fameux document Verscheure. Cette analyse en dit long sur la négligence dont il a été fait preuve dans l'examen du dossier Lumumba. Nous examinons successivement Souris, Brassinne et De Witte.

Le premier à avoir utilisé le document Verscheure est Christian Souris pour son article « La vérité sur l'assassinat de Patrice Lumumba » paru dans l'hebdomadaire Pourquoi Pas ? du 10 août 1983 ([28]). Son document est en fait une « adaptation » du document Verscheure combinée à un témoignage personnel relatif à l'arrivée de Lumumba ([29]). Les modifications que Souris s'est permis d'apporter au texte original vont cependant au-delà d'une adaptation rédactionnelle et doivent être carrément qualifiées de manipulation. Nous ne visons pas ici la suppression ou le déplacement d'alinéas, mais bien la présentation du document comme étant le rapport intégral d'un témoin oculaire : « Voici le compte rendu détaillé de cette tuerie, telle que la rapportent les documents rédigés par un témoin oculaire (et digne de foi nous l'attestons) dont, pour des raisons aisément compréhensibles, il ne nous est pas possible de révéler l'identité » (pp. 8-9). À cet effet, Souris a transformé, ainsi qu'il a déjà été indiqué, l' « inspecteur de police européen » en auteur du texte, le témoignage étant alors rapporté à la première personne ([30]). Loin de se limiter à ces modifications, Souris a également supprimé quelques mots sensibles. C'est ainsi que lorsqu'il est question de l'officier de la gendarmerie katangaise, il supprime l'adjectif européen. Les exemples suivants permettent de mesurer l'effet de ces modifications.

([28]) Repris dans Brassinne, Annexes, 31.3.

([29]) Souris présente un court extrait du document Verscheure (le début) comme s'il était de sa main; il présente la majeure partie de son article sous la forme d'un rapport relaté par un témoin oculaire. Il interrompt ce rapport pour présenter son témoignage personnel concernant l'arrivée de Lumumba. « Une parenthèse s'impose ici. Le rédacteur de cette relation des faits n'était pas présent à l'aérodrome de la Luano à Elisabethville au moment de l'arrivée du DC4 transportant les trois détenus en provenance de Léopoldville. Moi, j'y étais. Et je savais ce que notre témoin semble ignorer » etc. (p. 9).

([30]) L'inspecteur est cité à cinq reprises à la troisième personne. Dans l'article du Pourquoi Pas ?, l'inspecteur de police est supprimé deux fois et remplacé trois fois par la première personne.

Voorbeeld 1

Oorspronkelijke tekst/*Texte original*
<C'est sous les pieds des policiers d'escorte qu'il accomplit, avec ses deux codétenus, le voyage de l'aérogare à une ferme isolée, momentanément inoccupée par son propriétaire européen, où les trois détenus furent enfermés séparément, sous la garde d'une vingtaine de policiers commandés par un officier européen de la gendarmerie katangaise>

Exemple 1

Pourquoi Pas ?
<C'est sous les pieds des gendarmes d'escorte que Lumumba accomplit, avec ses deux codétenus, le voyage de l'aérodrome à une ferme isolée, momentanément inoccupée par son propriétaire européen, où les trois détenus furent enfermés séparément sous la garde d'une vingtaine de gendarmes>

Voorbeeld 2

Oorspronkelijke tekst/*Texte original*
<Outre l'escorte de police, assistaient à la scène : l'officier européen de la gendarmerie commandant l'escorte; un fonctionnaire européen attaché à l'inspection générale de la police; le Préident Moise Tshombe, les ministres Jan-Baptiste Kibwe; Godefoid Munongo et Gabriel Kitenge.>

Exemple 2

Pourquoi Pas?
<Outre l'escorte de police et de gendarmerie, assistaient à la scène; : le président Moïse Tshombe, les ministres Jean-Baptiste Kibwe, Godefroid Munongo et Gabriel Kitenge, ainsi qu'un officier de gendarmerie et moi-même.>

Voorbeeld 3

Oorspronkelijke versie/*Version originale*
<POYO est conduit le premier prs de la fosse ouverte; sur ordre de l'officier européen, un gradé indigène lui tire à bout portant une rafale de mitraillette dans le corps, qui s'écroule et est poussé dans la fosse> (Br IV 41.1.1 p 5)

Exemple 3

Pourquoi Pas?
<Mpolo est conduit le premier près de la fosse ouverte. Sur ordre de l'officier, un gradé indigène lui tire à bout portant une rafale de mitraillette dans le corps, qui s'écroule et est poussé dans la fosse> (Br III 31.3)

Voorbeeld 4

Oorspronkelijke tekst/*Texte original*
<Okito entendant la rafale dit aux ministres présents : « Vous allez nous tuer ? « A quoi le fonctionnaire européen de la police répond : « Si vous avez une croyance, priez »>

Exemple 4

Pourquoi Pas ?
<Okito, entendant la rafale, dit d'une voix brisée aux ministres présents : - Vous allez nous tuer? A quoi quelqu'un — je ne sais plus qui — a répondu : — Si vous êtes croyant, priez!>

Voorbeeld 5

Oorspronkelijke tekst/*Texte original*
<Le fonctionnaire s'approche ensuite de Lumumba, dont tout le corps est agité d'un tremblement convulsif.> < D e u x soldats de l'escorte s'approchent ensuite de Lumumba, dont tout le corps est agité d'un tremblement convulsif.>

Exemple 5

Pourquoi Pas?
<Deux soldats de l'escorte s'approchent ensuite de Lumumba, dont tout le corps est agité d'un tremblement convulsif.>

Voorbeeld 6

Oorspronkelijke tekst/*Texte original*
<Dans la journée du lendemain, le fonctionnaire européen retourna sur les lieux de l'exécution pour s'assurer que toutes traces avaient disparu.>

Exemple 6

Pourquoi Pas ?
<Le lendemain, je retournai sur les lieux de l'exécution pour m'assurer que toutes traces avaient disparu.>

Deze voorbeelden zijn leerrijk. De Europese politie-inspecteur — Verscheure — is nu de naamloze ooggetuige geworden die zijn verhaal vertelt in de ik-persoon. En te weten dat op grond van dit procédé — dat zij kennelijk niet hebben doorzien — zowel Brassinne als De Witte commissaris Verscheure als de auteur van dit document beschouwen! Verder wordt de Europese officier van de Gendarmerie — Gat — een officier zonder meer. Het probleem van het executiebevel is daardoor van de baan. Terloops, en voor de aandachtige lezer, signaleren we dat de dialoog (« Ze gaan ons vermoorden ») die Belina in 1970 toeschreef aan Verscheure-Okito en in 1987 aan Verscheure-Lumumba, in het document-Verschuere wordt toegeschreven aan Okito en de ministers !

Tot daar wat de vervalsing door Souris betreft. Want dat is de enige kwalificatie die aan zijn manier van doen kan worden gegeven.

Brassinne beschouwt het document-Verscheure als een waardevol stuk en we kunnen hem daarin tot op zekere hoogte volgen. Maar het is dan wel bijzonder eigenaardig en onbegrijpelijk dat deze auteur voor de twee cruciale passages waarvoor hij zich op dit zogenaamde getuigenis beroept, niet het originele document-Verscheure gebruikt, maar wel de vervalsing van Souris ! Dat doet Brassinne uitgerekend wanneer hij over het executiebevel ter sprake brengt (zie voorbeeld 3). De conclusie van Brassinne luidt dan ook als volgt :

Ces exemples sont édifiants. L'inspecteur de police européen — Verscheure — est devenu le témoin oculaire anonyme racontant son histoire à la première personne. Et dire que c'est ce procédé qui a amené tant Brassinne que De Witte — manifestement aveuglés par ce texte — à faire du commissaire Verscheure l'auteur de ce document ! De plus, l'officier européen de la gendarmerie — Gat — devient un officier sans plus, ce qui permet d'évacuer le problème posé par l'ordre d'exécution. Nous signalons au passage, à l'intention du lecteur attentif, que les paroles (« Ils vont nous tuer ») que Belina attribuait à Verscheure-Okito en 1970 et à Verscheure-Lumumba en 1987 sont attribuées à Okito et aux ministres dans le document Verscheure !

Voilà pour la falsification à laquelle s'est livré Souris. Car c'est là le seul terme qui convienne pour qualifier sa manière de procéder.

Brassinne estime que le document Verscheure est précieux, et nous nous rallions, jusqu'à un certain point, à son point de vue. Cependant, il est particulièrement étrange et incompréhensible que ce même auteur n'utilise pas le document original de Verscheure, mais se fonde sur la version falsifiée de Souris pour les deux passages cruciaux pour lesquels il se réfère à ce soi-disant témoignage ! C'est précisément lorsqu'il traite de l'ordre d'exécution que Brassinne agit de la sorte (voir exemple 3). Brassinne conclut dès lors en ces termes :

<A aucun moment, les Européens présents n'intervinrent lors de l'exécution.> ([31])

Het kan geen excuus zijn dat Brassinne pas vijf jaar na de publicatie van Souris' artikel (1983) kennis heeft gekregen van het document-Verscheure (1988).

De Witte is al even onkritisch als Brassinne. Hij neemt zonder meer de analyse van Brassinne in verband met de oorsprong van dit document over en gaat zelfs nog een stap verder.

Le fait que Brassinne n'a eu connaissance du document Verscheure (1988) que cinq ans après la publication de l'article de Souris (1983) ne peut être une excuse.

De Witte manque tout autant d'esprit critique que Brassinne. Il reprend purement et simplement l'analyse de Brassinne concernant l'origine de ce document et va même plus loin.

<Politiecommissaris Verscheure is een van de weinigen die op eigen initiatief, en niet onder druk van de dubbelzinnige aanwezigheid van enquêteur Brassinne, een omstandig rapport van de gebeurtenissen heeft opgesteld.> ([32])

Dat rapport, gelooft De Witte, « is in februari 1961 aan *Pourquoi Pas ?* overhandigd » (blz. 409, noot 236). Hij blaast het op tot een « geheim rapport » en een « geheim relaas » (blz. 250, blz. 272) en haalt het gretig aan als overtuigingsstuk voor de meest delicate beweringen (de lamentabele staat van de gevangenen bij hun aankomst, blz. 229 ([33]); de slagen toegebracht door de Ka-

De Witte pense que ce rapport « a été transmis à Pourquoi Pas ? en février 1961 » (p. 232, note 9). Il lui confère le statut de « rapport secret » (p. 252, p. 273) et s'empresse de le citer comme pièce à conviction pour étayer les affirmations les plus délicates (l'état lamentable des prisonniers au moment de leur arrivée, p. 231([33]); les coups assénés par les ministres katangais, p. 248;

([31]) Brassinne, II, blz. 346.
([32]) De Witte, *De moord,* blz. 246.
([33]) Deze passage steunt trouwens niet op Verscheure maar op Souris' eigen getuigenis.

([31]) Brassinne, II, p. 346.
([32]) De Witte, L'assassinat, p. 247.
([33]) Ce passage ne repose d'ailleurs pas sur le témoignage de Verscheure, mais sur le propre témoignage de Souris.

tangese ministers, blz. 245; de executie als enige oplossing, blz. 250; het executiebevel van Gat, blz. 272). En natuurlijk komt De Witte, op basis van dit document, tot een tegengestelde conclusie als Brassinne.

l'exécution comme unique solution, p. 252; l'ordre de Gat de procéder à l'exécution, p. 273). Et évidemment, en se basant sur le même document, De Witte parvient à une conclusion qui est à l'opposé de celle de Brassinne.

<Wie had de executie geleid ? Op basis van de bekende feiten nemen we aan dat het politiecommissaris Verscheure en kapitein Gat waren. Verscheure zelf zei later tegen politiecommissaris Soete dat Gat de slotakte had geleid, en dat hijzelf enkel « was aangeduid om de gevangenen te helpen sterven »; hij was diegene die de drie zou hebben aangeraden te bidden. In zijn geheim relaas schrijft Verscheure dat de salvo's van het executiepeloton werden uitgelokt « op bevel van de Europese officier » — kapitein Gat dus.> ([34])

4. VANDEWALLE EN 17 JANUARI : EEN LEGE DOOS

Het relaas dat Vandewalle in zijn boek (bron n^r 2) geeft over de dood van Lumumba, wordt hier vergeleken met wat zijn bron n^r 1 (Vandewalles informatiebundel — museum van Tervuren) terzake zegt. We kunnen al dadelijk stellen dat bron n^r 1 slechts weinig informatie bevat die afkomstig is van Vandewalle zelf. Hij heeft de executie overigens niet bijgewoond en was evenmin aanwezig bij de opsluiting van Lumumba en zijn medestanders in *la maison Brouwez*. Wij zullen ons toespitsen op de omstandigheden waarin Lumumba om het leven kwam. De onderstaande tabellen moeten op dezelfde manier worden gelezen als de hiervoor reeds opgenomen tabellen.

BRON/*SOURCE* n^r 1 – 17-18 januari 1961
<17 jan. Date à laquelle pour la commission d'enquête de l'ONU : « M. LUM, M. OKITO et M. MPOLO ont été exécuté par un merc belge et en toute vraisemblance en présence de certains membres du gvt de la province du Kat, nommément M.TSHOMBE, M. MUNONGO et M. KIBWE. (UN General Assembly, seventeenth Session, Official Records, Suppl nr 1, Doc A/5201, p.8) (CiC, 51, n 4) (Fin Sou 104). Mort de LUM (Sec Kat, 161 et 215).>

Commentaar :

Het officiële UNO-rapport en het reeds aangehaalde boek van Jules Gérard-Libois, *Sécession au Katanga*, vormen zijn referentiewerken in bron n^r 1. Er zij op gewezen dat hij in bron n^r 2 geen bijzondere commentaar levert, noch feiten ontkent of bevestigt.

BRON/*SOURCE* n^r 1
<Incarcération des prisonniers au « Pondoir ». […]. Soir : conseil des min : TSH, KIMBA , KIBWE, SAMALENGE, puis MUNONGO. (H et D, 136). Visite aux prisonniers.> <Dans la soirée, en dehors de tout conseiller européen, Tshombe, Kimba, Samalenge, rejoints par Munongo, se concertèrent.> (p. 49) […].

([34]) De Witte, De moord, blz. 272.

4. VANDEWALLE ET LE 17 JANVIER : LA BOÎTE VIDE

Quel est le récit de la mort de Lumumba que développe Vandewalle dans son ouvrage (source n° 2), au regard de sa source n° 1 (le recueil d'informations de Vandewalle) (musée de Tervueren) déjà évoqués plus haut. Disons-le d'emblée, la source n° 1 contient peu d'informations recueillies par Vandewalle, qui au demeurant n'a pas assisté à l'exécution, ni même à l'incarcération de Lumumba et ses compagnons dans la maison Brouwez. Nous concentrons notre examen sur les circonstances de la mort de Lumumba. Les modalités de lecture du tableau sont les mêmes que celles en usage supra.

BRON/SOURCE n° 2 – 17-18 janvier 1961
<Pour le rapport officiel rédigé par la commission d'enquête de l'ONU, le 17 janvier est la date à laquelle : « M. Lumumba, M. Okito et M. Mpolo ont été exécuté par un mercenaire belge et en toute vraisemblance en présence de certains membres du gouvernement de la province du Katanga, nommément M. Tshombe, M. Munongo et M. Kibwe ».> (p. 48)

Commentaire :

Le rapport officiel de l'ONU et l'ouvrage de Jules Gérard-Libois, Sécession au Katanga, déjà cité sont ses références dans la source n° 1. On notera que dans la source n° 2, il ne fait aucun commentaire particulier, ni démenti, ni confirmation.

BRON/SOURCE n° 2
<Dans la soirée, en dehors de tout conseiller européen, Tshombe, Kimba, Samalenge, rejoints par Munongo, se concertèrent.> (p. 49) […]. <M. Tshombe avait visité Lumumba qui lui avait demandé sa protection. D'autres ministres suivirent. Chacune de leurs apparitions provoqua de nouvelles scènes de coups de la part des gardiens et peut-être de leurs Excellences. De plus en plus mal en point, Lumumba, Okito et Mpolo agonisaient.> (p. 49).

([34]) De Witte, L'assassinat, pp. 272-273.

Commentaar :

In bron nr 2 is er geen sprake van een ministerraad, zoals aangegeven in bron nr 1, die uitgaat van de reeds aangehaalde Heinz en Donnay [Gérard-Libois en Brassinne] maar wel van « overleg » tussen een aantal ministers. In bron nr 2 is er nergens nog sprake van een opsluiting in *la maison Pondoir*. We kunnen vaststellen dat Vandewalle, in de tijd die is verlopen tussen bron nr 1 en bron nr 2, die foute informatie heeft kunnen rechtzetten, maar het is niet geweten op basis waarvan hij dat heeft gedaan. Het bezoek aan de gevangenen, dat zonder verdere informatie in bron nr 1 wordt vermeld, wordt door Vandewalle gedetailleerder uitgewerkt in bron nr 2, maar zonder dat hij aangeeft waar hij die informatie haalt.

Aangezien bron nr 2 veel gestoffeerder is dan bron nr 1, hebben we, in kolom 2 van de onderstaande tabel, de niet in kolom 1 voorkomende informatie vet gedrukt. Het gaat om informatie die Vandewalle noodzakelijkerwijs heeft vergaard na de opmaak van bron nr 1. Daarin zitten uittreksels waartussen niet per se een verband bestaat wat de bladspiegel betreft. Bijgevolg zullen we ze in dat geval ook gescheiden weergeven, door middel van een stippellijn.

BRON/ *SOURCE* nr 1	*BRON*/SOURCE n° 2
<BERENDSEN rencontre TSH et profite de l'occasion pour lui parler de l'arrivée des trois prisonniers. I émet l'opinion que si le gvt kat a accepté de les prendre en charge « il s'exposerait sans nul doute à avoir bcp d'ennuis. TSH admet l'arrivée de L-O-M mais expose que malgré démarches de Léo, le gvt kat a refusé pdt des mois de les recevoir.Intervention DELVAUX. Aucun accord définitif avant l'atterrissage. TSH a vu le 17 dans la soirée LUM au visage tuméfié qui lui a demandé sa protection. BERENDSEN souhaite que le gvt kat renvoie les prisonniers à Léo. A ce moment, il ignore le sort de ceux-ci et suggère une intervention CRI (CPE, XV, 677).>	<A la maison Brouwez, la sécurité extérieure était assurée par un détachement de la police du commissaire en chef Gérard Soete, dirigé par l'inspecteur Frans Verschuere, tandis que la garde intérieure était confiée à quelques Lunda, des 1re et 2e compagnies de police militaire, réunis par le capitaine Julien Gat. Le débarquement des prisonniers avait donné lieu à de nouvelles violences. Ils avaient été jetés dans la salle de bain. Ch. Huyghé, du secrétariat à la DN, grand défenseur du Katanga, se devait d'être là. Il se chargea du ravitaillement de la garde et quitta les lieux pour aller en chercher. Il revint dans la nuit et retrouva F. Verschuere très désemparé. M. Tshombe avait visité Lumumba qui lui avait demandé sa protection.> (p. 49). […] <Berendsen souhaitait le renvoi des trois prisonniers. Il suggéra aussi une intervention de la CRI> (p. 50)

Commentaar :

Zoals uit bron nr 2 blijkt, werd de passage van het bezoek van Tshombe aan Lumumba en van het verzoek om bescherming geput uit een corpus van zinnen dat in bron nr 1 langer was en waarin een op 18 januari plaatsgevonden onderhoud tussen Berendsen en Tshombe wordt aangehaald. Door de zaken aldus voor te stellen, wordt op dat verzoek om bescherming een ander licht geworpen dan in bron nr 2. Gelet op de tekstschikking in bron nr 1 valt dit uittreksel immers te lezen als een argument dat Tjsombe aanhaalt om zijn zaak bij Berendsen

Commentaire :

Dans la source n° 2, il n'est pas question d'un conseil des ministres, comme dans la source n° 1, inspirée de Heinz et Donnay [Gérard-Libois et Brassinne], mais d'une « concertation » entre quelques ministres. Il n'est plus question nulle part dans la source n° 2 d'une incarcération au Pondoir. On peut constater qu'entre la source n° 1 et la source n° 2, Vandewalle a pu corriger, mais on ne sait pas grâce à quelle source, cette information fausse. Quant à la visite aux prisonniers simplement mentionnée comme telle dans la source n° 1, mais sans indiquer l'origine de ses informations.

Dans le tableau qui suit, compte tenu de la richesse plus grande de la source n° 2 par rapport à la source n° 1, nous indiquerons en caractère gras dans la source n° 2 les informations qui n'étaient pas reprises dans la source n° 1, et que Vandewalle a collecté forcément après la constitution de sa source n° 1. Celle-ci offre des extraits qui ne sont pas nécessairement reliés entre eux dans leur présentation sur la page, par conséquent, quand ce sera le cas nous les présenterons dans le tableau séparés par des pointillés.

Commentaire :

La visite de Tshombe à Lumumba et la demande de protection, comme cela apparaît dans la source n° 2, est un extrait d'un corps de phrases plus long dans la source n° 1, qui évoque l'entretien de Berendsen et de Tshombe le 18 janvier. Présentée comme telle, cette demande de protection prend alors un autre relief que celui propre à la source n° 2. En effet, à la lecture de la source n° 1, et compte tenu de la disposition du texte, on interprète cet extrait comme un argument de défense formulé par Tshombe qui plaide sa cause devant

te verdedigen. Dat wil zeggen dat het bericht als zou Lumumba om de bescherming van Tshombe hebben verzocht, afkomstig is van niemand anders dan een zichzelf indekkende Tshombe ! Terloops wijzen we erop dat de woorden « *visage tuméfié* » niet langer voorkomen in bron nr 2, in de passage over het onderhoud tussen Tshombe en Berendsen, blz. 50, waarin evenmin nog sprake is van Lumumba's vraag tot bescherming.

Voorts is het ook van belang erop te wijzen dat Ludo De Witte (*op. cit.*, p. 246) de gebeurtenissen in *la maison Brouwez* beschrijft alsof hij letterlijk in de huid van Vandewalle is gekropen : hij gaat er kennelijk van uit de gedachten van de kolonel duidelijk weer te geven, al heeft die dat niet met zoveel woorden gezegd : « Niet alleen de zwarte ministers mishandelden de gevangenen, ook de bewakers deden dat : daarover laat kolonel Vandewalle niet de minste twijfel bestaan. Deze vaststelling is belangrijk; Vandewalle erkent dat de bewakers-folteraars Belgen waren, of onder leiding stonden van Belgische officieren ».

Hieronder gaan we verder met de tekst van bron nr 2, met inachtneming van de volgorde waarin de zinnen en paragrafen voorkomen.

BRON nr 1	BRON nr 2
	<D'autres ministres suivirent. Chacune de leurs apparitions provoqua de nouvelles scènes de coups de la part des gardiens et peut-être de leurs Excellences. De plus en plus mal en point, Lumumba, Okito et Mpolo agonisaient. La décision de s'en débarrasser fut prise Ils furent achevés et dans un premier temps enterrés, en brousse. À quels mobiles, les ministres katangais obéirent-ils ? Peut-être à l'esprit de vengeance, à la haine tribale, au souci d'effacer les traces de violences infligées…Ils ne mesurèrent pas les conséquences politiques de leur comportement collégial…> (p. 49)

Commentaar :

Deze passage is uiterst belangrijk. Ten eerste vermeldt bron nr 1 niets over dit punt, dat alleen in bron nr 2 nader wordt uitgewerkt. Zoals we echter eerder al zagen, corrigeerde Vandewalle soms zijn bron nr 1 als hij in bron nr 2 correcte informatie vond. Dat is het geval voor de informatie over de gevangenhouding in *la maison Pondoir*. Maar dat aspect is hier niet het belangrijkste.

Wat is nu immers het cruciale punt dat door geen enkele auteur, noch Brassinne, noch De Witte wordt opgemerkt, hoewel zij veel geloof hechten aan de verklaringen van Vandewalle ? Wat is die evidentie welke die auteurs ten minste voor het voetlicht hadden mogen brengen om ze tegen te spreken, waarbij ze consequent zouden zijn gebleven ten aanzien van hun eigen stelling

Berendsen. Ce qui veut dire que la source de cette information d'un Lumumba demandant la protection de Tshombe a pour source Tshombe lui-même sur la défensive ! Notons au passage qu'il n'est plus question de « visage tuméfié » dans la source n° 2, où le passage concernant l'entretien entre Tshombe et Berendsen, page 50, n'intègre pas non plus cette demande de protection formulée par Lumumba.

Par ailleurs, soulignons aussi que Ludo De Witte, *op. cit.*, p. 248, en ce qui concerne l'épisode de la maison Brouwez, se met littéralement à la place de Vandewalle pour ce qu'il estime être une clarification de la pensée du colonel, qui ne s'exprime pourtant pas ainsi : « Non seulement les ministres katangais maltraitent les prisonniers, les gardiens s'y mettent également : le colonel Vandewalle ne laisse aucun doute à ce sujet. Cette constatation a son importance : Vandewalle reconnaît que les gardiens tortionnaires sont des Belges ou opèrent sous le commandement des officiers belges ».

Mais continuons la suite du texte de la source n° 2 en respectant l'ordre des phrases et des paragraphes.

SOURCE no 1	SOURCE no 2
	<D'autres ministres suivirent. Chacune de leurs apparitions provoqua de nouvelles scènes de coups de la part des gardiens et peut-être de leurs Excellences. De plus en plus mal en point, Lumumba, Okito et Mpolo agonisaient. La décision de s'en débarrasser fut prise Ils furent achevés et dans un premier temps enterrés, en brousse. À quels mobiles, les ministres katangais obéirent-ils ? Peut-être à l'esprit de vengeance, à la haine tribale, au souci d'effacer les traces de violences infligées…Ils ne mesurèrent pas les conséquences politiques de leur comportement collégial…> (p. 49)

Commentaire :

Ce passage est extrêmement important. D'abord, la source n° 1 est muette sur ce point, qui est développé dans la source n° 2, mais on a vu plus haut qu'il arrivait que Vandewalle corrige sa source n° 1 au profit d'une information correcte dans la source n° 2, c'est le cas pour l'information sur la détention dans la maison Pondoir. Mais ce n'est pas l'élément le plus important ici.

En effet, quelle est l'évidence fondamentale qu'aucun auteur, ni Brassinne, ni De Witte ne relève, alors qu'ils accordent un grand crédit à Vandewalle ? Quelle est cette évidence que ces auteurs auraient au moins pu souligner pour la contrecarrer, en restant logique avec eux-mêmes dans leur propre thèse de l'exécution nocturne en brousse ? C'est le fait que Lumumba et ses compa-

van de nachtelijke executie in de brousse ? Het is het feit dat Lumumba en zijn metgezellen, volgens Vandewalle, stervende waren toen ze werden afgemaakt, en men mag zelfs afleiden, op dezelfde plaats, namelijk die waar ze werden mishandeld. Er is geen sprake van een executie door fusillering in de brousse. De belangrijkste zin is immers de volgende : *« Ils furent achevés et dans un premier temps, enterrés en brousse ».* De zinsbouw en de komma geven aan dat ze eerst werden afgemaakt en vervolgens werden begraven in de brousse, in eerste instantie, aangezien ze naderhand werden opgegraven. Vandewalle zegt niet dat ze in de brousse werden afgemaakt en vervolgens werden begraven.

We mogen niet uit het oog verliezen dat Vandewalle zijn werk heeft gepubliceerd in 1974. In dat jaar en meer bepaald op 31 maart stelt Verdickt, die Verscheure sinds januari 1961 « uithoort », Brassinne in kennis van zijn getuigenis. De banden tussen Brassinne en Vandewalle en tussen Verdickt en Vandewalle zijn bekend. Hoe komt het dat op zo'n gevoelig punt de informatie niet beter is doorgestroomd tussen Vandewalle, Brassinne en Verdickt ? Men zou er kunnen aan toevoegen dat Vandewalle geenszins rekening heeft gehouden met het werk van Walter Geerts, *Binza 10*, dat enkele jaren eerder was verschenen en dat als eerste gewag heeft gemaakt van een executie dankzij de confidenties van een getuige van wie we thans weten dat het Belina is.

Het merkwaardigste moet echter nog komen, want in zijn getuigenis aan Brassinne (14.1), die zoals aangegeven in een voetnoot nochtans gebaseerd is op aflevering 4 van *Mille et quatre jours* en gedateerd is van 26 maart 1974, dat wil zeggen 5 dagen vóór de getuigenis van Verdickt aan Brassinne, vertelt Vandewalle het volgende : « (…). *Moïse Tshombe vint également rendre visite à Lumumba qui lui demanda sa protection. D'autres ministres se rendirent dans la maison Brouwez. Chaque apparition de ceux-ci provoqua des nouvelles scènes de coups de la part des gardiens et peut-être aussi de la part des ministres eux-mêmes. Vers minuit, Lumumba, Okito et Mpolo agonisaient. La décision de se débarrasser d'eux fut prise : ils furent conduits en brousse par leurs gardiens Lunda, achevés et enterrés. Je tiens cette version de Verdickt mais je n'en suis plus sûr* . ».

De gelijkenis met het hierboven aangehaalde fragment is opvallend, behalve op één belangrijk punt. Nu wordt Lumumba in de brousse afgemaakt en vervolgens begraven, wat wordt bevestigd door de volgende zin « (…) *ils furent conduits en brousse par leurs gardiens Lunda, achevés et enterrés*. ».

Vandewalle kan in 1974, dat is het jaar waarin zijn werk verschijnt en tevens dat van zijn onderhoud met Brassinne, twee verschillende versies verdedigen van de dood van Lumumba, hetzij op de plaats van de voorlopige opsluiting, hetzij in de brousse, zonder dat iemand die tegenstrijdigheid opmerkt, ook niet zij die Vandewalle aanzien als een gezaghebbende bron.

gnons, selon Vandewalle, furent achevés agonisant, et l'on peut même déduire, sur place, sur le lieu même de leur passage à tabac. Il n'est pas question d'une exécution par fusillade en brousse. La phrase clé est en effet la suivante : « Ils furent achevés et dans un premier temps, enterrés en brousse ». La construction de la phrase, et la place de la virgule, indiquent bien qu'ils furent d'abord achevés, et puis enterrés en brousse, dans un premier temps, puisqu'ils furent effectivement déterrés par la suite. Vandewalle ne dit pas qu'ils furent achevés en brousse et puis enterrés.

N'oublions pas que Vandewalle publie son ouvrage en 1974. Or à cette date, Verdickt, qui a « confessé » Verschuere dès janvier 1961, livre son témoignage à Brassinne, précisément le 31 mars 1974. On connaît les liens entre Brassinne et Vandewalle, entre Verdickt et Vandewalle. Comment se fait-il, que sur une question aussi sensible, l'information n'a pas mieux circulée entre Vandewalle, Brassinne et Verdickt ? Et l'on pourrait ajouter que Vandewalle n'a tenu aucunement compte de l'ouvrage de Walter Geerts, *Binza 10*, paru quelques années plus tôt, le premier à évoquer la version d'une exécution grâce aux confidences d'un témoin que nous savons au jourd'hui être Belina ?

En fait, le plus surprenant est à venir, car dans son témoignage accordé à Brassinne (14.1), pourtant basé, comme le dit une note en bas de page, sur le fascicule 4 de Mille et quatre jours, et daté du 26 mars 1974, soit 5 jours avant le témoignage de Verdickt à Brassinne, voici ce que raconte Vandewalle : « (…). Moïse Tshombe vint également rendre visite à Lumumba qui lui demanda sa protection. D'autres ministres se rendirent dans la maison Brouwez. Chaque apparition de ceux-ci provoqua des nouvelles scènes de coups de la part des gardiens et peut-être aussi de la part des ministres eux-mêmes. Vers minuit, Lumumba, Okito et Mpolo agonisaient. La décision de se débarrasser d'eux fut prise : ils furent conduits en brousse par leurs gardiens Lunda, achevés et enterrés. Je tiens cette version de Verdickt mais je n'en suis plus sûr ».

La parenté avec l'extrait cité plus haut est évidente, sauf sur un point important. Cette fois, c'est en brousse que Lumumba est achevé, puis enterré, comme le confirme la phrase : « (…) ils furent conduits en brousse par leurs gardiens Lunda, achevés et enterrés ».

En 1974, année à la fois de parution de son ouvrage et de son entretien avec Brassinne, Vandewalle est capable de soutenir deux versions différentes de la mort de Lumumba, soit sur le lieu de son incarcération provisoire, soit en brousse, sans que personne ne relève la contradiction, même ceux qui font de Vandewalle une source de référence.

BRON/*SOURCE* nr. 1

<SAMALENGE (Infor Kat) confie que LUM et ses compagnons ont été tués, au journaliste DAF (DAFFE ?) (H et D, 137).

_____

[…] Il [Tshombe] a convoqué SAMALENGE et l'a retenu très longtemps […] (CPE, XV, 691-92).

_____-

NUIT 17/18. Samalenge se vante dans un bar d'avoir donné un coup de pied dans le cadavre de Lumumba.>

Commentaar :

In bron n^{r} 1 heeft Vandewalle de informatie gekregen van Heinz en Donnay en in bron n^{r} 2, waarin hijzelf optreedt, rechtstreeks van Renard van de *Sûreté présidentielle*, wat ze *a priori* een bepaalde waarde geeft. Vervolgens is in bron n^{r} 1 alleen sprake van een bar en van een nachtelijk uitstapje in bron n^{r} 2. In bron n^{r} 1 ten slotte is er sprake van een trap tegen het lijk, in bron n^{r} 2 neemt Samalenge er genoegen mee « *de raconter la scène* », maar om welke gaat het ?

BRON/*SOURCE* nr. 1

<Selon haut fonctionnaire du gvt kat proche collaborateur de TSH, celui-ci paraissait très soucieux ce mercredi matin. Il a convoqué SAMALENGE et l'a retenu très longtemps. Souffrant le Pdt ne tient pas conseil. Le fonctionnaire a entendu dire que certains min kat sont allés visiter LUM et l'un d'eux l'aurait frappé et il serait tombé sur un bidet…(CPE, XV, 691-92).>

Commentaar :

De « *haut fonctionnaire du gouvernement katangais* » van bron n^{r} 1 is in bron n^{r} 2 « *un Belge, proche collaborateur de Tshombe* » geworden. Het is vooral interessant te zien wat Ludo De Witte, *op. cit.*, blz. 245, van dat fragment maakt : « Vandewalle vernam later dat op een bepaald ogenblik Lumumba ten gevolge van een klap *zwaar met het hoofd* tegen het bidet was terechtgekomen. ». Men onderstreept de dramatisering van De Witte van die reeds verschrikkelijke episode, waarbij Lumumba op het bidet valt, maar zonder dat dat feit bij Vandewalle wordt gepreciseerd, dat wil zeggen dat Lumumbas hoofd zwaar zou getroffen zijn. De Witte verwijst in een voetnoot naar de getuigenis 14.1 van de Vandewalle die verschenen is in het werk van Brassinne, maar op dat punt worden in de getuigenis precies dezelfde woorden gebruikt als in *Mille et quatre jours*. Het feit dat Vandewalle « later kennis zal krijgen » van die informatie is zoals in

BRON/SOURCE n° 2

<Le lendemain, mercredi 18 janvier, Vandewalle apprit de F. Renard de la Sûreté présidentielle, que Samalenge avait confié au journaliste Daffe, de l'Information, que les trois prisonniers avaient été tués dans la nuit. Le secrétaire d'Etat, ivre, traînait dans les bars, où il racontait la scène. La police l'avait emmené. Il avait été convoqué par Tshombe qui l'avait longuement retenu.> (p. 49)

Commentaire :

Dans la source n° 1, Vandewalle tient son information de Heinz et Donnay, et dans la source n° 2, où il se met en scène, directement de Renard de la Sûreté présidentielle, ce qui a priori le valorise. Ensuite, on ne parle que d'un bar dans la source n° 1, et d'une virée nocturne dans la source n° 1. Enfin, si dans la source n° 1, il est question d'un coup de pied dans un cadavre, dans la source n° 2, Samalenge se contente de« raconte la scène », mais laquelle ?

BRON/SOURCE n° 2

<Le Président paraissait fort soucieux. Il se prétendit souffrant et ne tint pas le conseil journalier habituel. Par son maître d'hôtel, un Français, Weber apprit la rentrée nocturne à la résidence de plusieurs ministres, armés et tout à fait soûls. Un Belge, proche collaborateur de Tshombe, entendit dire que des membres du gouvernement s'étaient rendus à la maison Brouwez. L'un d'eux aurait frappé Lumumba qui serait tombé sur le bidet … Un drame s'était passé.> (p. 50)

Commentaire :

Le « haut fonctionnaire du gouvernement katangais » dans la source n° 1 est devenue « un Belge, proche collaborateur de Tshombe » dans la source n° 2. Mais il est surtout intéressant de voir ce que Ludo De Witte, op. cit., p. 247, fait de cet extrait : « Vandewalle apprendra plus tard qu'à un moment donné Lumumba s'est gravement cogné la tête contre le bidet, suite à un coup dur qu'il avait encaissé ». On souligne l'effet de dramatisation donné par De Witte à cet épisode déjà horrible en soi, où Lumumba tombe sur le bidet, mais sans que soit précisé ce fait, chez Vandewalle, c'est-à-dire que la tête soit gravement touchée. En note, De Witte renvoie au témoignage 14.1 de Vandewalle publié dans Brassinne, mais sur ce point, le témoignage reprend exactement les mêmes mots que Mille et quatre jours. Le fait que Vandewalle « apprendra plus tard » cette information est comme dans beaucoup d'autres occasions, le fruit d'une

veel andere gevallen te danken aan een nauwlettende lectuur van de *Chronique de Politique Etrangère* van het ministerie van Buitenlandse Zaken.

5. EEN ONBEKEND DOCUMENT : DE AUTOBIOGRAFIE VAN GERARD SOETE

Het is bekend dat Gerard Soete een aantal romans heeft geschreven. Zijn verhalen spelen zich meestal af in Congo en verwerken autobiografische gegevens. Maar ze kunnen niet worden gelezen als een echte geschiedenis. In de roman *De Arena* (1978) beschreef Soete reeds het drama van Lumumba, zijn dood en de vernietiging van zijn lijk. Dat gebeurde echter op zo'n geromanceerde wijze dat waarheid en fictie niet van elkaar te onderscheiden waren. Minder bekend en verspreid is zijn laatste roman, verschenen in 1993 : Gerard Soete, *Het einde van de grijshemden. Onze koloniale politie.* Uitgeverij Flandria Nostra, Zedelgem, 1993.

Op de achterflap leest men :

lecture attentive de la Chronique de Politique Etrangère publiée par le Ministère des Affaires étrangères.

5. UN DOCUMENT INCONNU : L'AUTOBIOGRAPHIE DE GERARD SOETE

On sait que Gerard Soete a écrit un certain nombre de romans. Ses contes/récits/histoire se déroulent le plus souvent au Congo et ils contiennent des éléments autobiographiques, sans qu'on puisse les lire pour autant comme un récit historique. Dans son roman De Arena [1978], il avait déjà décrit le drame de Lumumba, sa mort et la destruction de son corps. Il le faisait d'une façon tout à fait romancée, rendant impossible la distinction entre vérité et fiction. Moins connu et moins distribué est son dernier roman publié en 1993 : Gerard Soete, Het einde van de grijshemden. *Onze koloniale politie*. Uitgeverij Flandria Nostra, Zedelgem, 1993.

Sur la couverture, on lit :

<Dit boek « moest » geschreven worden vooraleer de officiële geschiedschrijving (op haar manier) in actie treedt.

Een van de hoofdrolspelers stelt met zelf beleefde momenten de ware geschiedenis samen van de Belgische politie in Afrika (1959-1972). De periode 1946-1959 wordt beschreven in « De Grijshemden », Standaard Uitgeverij 1988.

Identificatie van de personages met nu nog bestaande personen zou een dwaling zijn. De authentieke anecdotes worden gebruikt om er een verhaal mee samen te stellen met een nieuwe betekenis. Waar de werkelijkheid in de romantische uitbeelding te kort schiet, vult het verzinsel de lacune aan. De interpretatie van de auteur is zijn zoektocht naar de waarheid>.

De experts zijn van mening dat het laatste boek van Soete een gedramatiseerde autobiografie is. Van enkele « anekdotes » konden zij de waarachtigheid achterhalen door teruggevonden archiefmateriaal. Het verhaal gaat in de derde persoon. Op bladzijde 1 stelt de auteur het hoofdpersonage voor als Eric Jacobs (dit is Gerard Soete). Het verhaal begint wanneer Jacobs — kort voor de onafhankelijkheid — in het Gouvernement-Generaal te Leopoldstad inspecteur-generaal van de politie wordt. Het eindigt in 1972 wanneer Jacobs Congo verlaat. Op bladzijde 90-106 beschrijft de auteur hoe Eric Jacobs op 18 januari 1961 betrokken wordt bij de vernietiging van de lijken van Lumumba, Mpolo en Okito. Ook al is dat verhaal in een gezwollen taal geschreven, in tegenstelling met *De Arena* gaat het om een realistisch verhaal.

De experts vonden het manscript van dit boek terug in het sterfhuis van Soete. Het dateert van na 1981-1982 ([35]), maar zeer waarschijnlijk voor zijn verklaring aan Brassinne in 1988 ([36]). Uit dat manuscript blijkt ook dat achter de naam Van Schoor politiecommissaris Verscheure schuil gaat. Wij brengen hier dat deel van

Les experts sont convaincus que le dernier livre de Soete est une véritable autobiographie, mais elle est également dramatisée. Ils ont été en mesure de vérifier certaines anecdotes par des documents retrouvés dans les archives privées de Soete. L'histoire est racontée à la troisième personne. À la première page, l'auteur présente le personnage principal comme étant Eric Jacobs (alias Gerard Soete). L'histoire débute quand Jacobs — peu avant l'indépendance — devient inspecteur-général de la police du gouvernement général à Léo. Elle se termine quand Jacobs quitte le Congo en 1972. Aux pages 90-106, l'auteur décrit comment Eric Jacobs se retrouve impliqué dans la destruction des corps de Lumumba, Mpolo et Okito. Même si le récit est dramatisé, contrairement à celui paru dans le roman De Arena, il s'agit d'un récit réaliste.

Les experts ont retrouvé le manuscrit du livre dans la maison de Soete, laissée en l'état depuis sa mort. Ce manuscrit est postérieur à 1981-1982 ([35]), mais très vraisemblablement antérieur à la déclaration de Soete devant Brassinne en 1988 ([36]). Il apparaît dans ce manuscrit que le nom de Van Schoor dissimule celui du com-

het manscript dat handelt over de confidenties van Verscheure betreffende de executie.

missaire Verscheure. Nous publions ici cette partie manuscrite qui traite des confidences de Verscheure à propos de l'exécution.

<Op 18. januari 61 bij het openen v/d burelen v/d Inspection Générale/
werd E.J.([37]) bij zijn chef V. Schoor ([38]) geroepen in diens bureau. Ze waren er alleen./
Ze zijn dood, kreunde de zware man./
Hij hing met het volle gewicht v/z borstkas op het blad v/z schrijftafel, uitgeput/
en staarde met bloeddooraderde ogen voor zich in het ijle. « Doe op slot ». Hij wees op de deur./
« Dood? Wie? »/
« Lumumba en zijn acolyten ». Gisteravond aangekomen per vliegtuig. Deze nacht/
terechtgesteld./
Wat hebben wij daarmee te maken?/
Ik heb eraan deel genomen. Hij bries als een nijlpaard, ging met sidderende/
vingers door zijn verwarde haardos, greep n/e sigaret in het pakje v/z borstzak./
De ministerraad deze nacht samengekomen./
De doodstraf uitgesproken en meegedeeld op de plek zelf v/d executie. Een executiepeloton/
met vuurwapens. Een groepje gendarmes onder bevel v/e blanke officier,/
Vanmorgen vroeg vernomen dat er nog een hand boven de grond uitsteekt. Veel te rap/
uitgevoerd. Nu zijn ze allemaal onbereikbaar, de verantwoordelijken/
De minister ([39]) vraagt een snelle opruiming zonder kabaal. De VN-troepen!/
E.J. schudde het hoofd. « Hoe heb jij gekund?… Hoe kunnen wij in zoiets betrokken/
geraken? Dat is toch moord, en op een eerste minister./
Mijn minister heeft mij opgeëist. Ik kreeg als opdracht de drie mannen voor te bereiden op de/
dood. Hun laatste wilsbeschikkingen. Een kort gebed. Nadat ze elk op hun beurt/
uit een auto werden gesleept en voor het vuurpeloton neergezet./
Lumumba heeft geweigerd te bidden. De anderen niet./
Wie waren daarbij aanwezig?/
De voltallige ministerraad. Het peloton. En dan het gekletter v/d schoten. De dorpen/
in de omgeving werden zeker opgeschrikt/
Waar gebeurde het?/
Een zijweg op de makadam v/ Jadotville? Een […?] kilometer hier/
vandaan. In de beboste savanne./
(…) ([40])
V. Schoor werd kregelig. Na de uitputtende emotie v/d voorbije nacht lagen van/
de twee mannen de zenuwen a/d oppervlakte. « Kom mee n/d minister, zei hij. Zo/
verneem je direct waarom jij nu voor een korte periode onvervangbaar bent./

([35]) Handgeschreven tekst op de achterkant van examenvragen (Soete was leraar te Brugge na 1972) uit 3e kwartaal 1980-1981 (Duits), 1e kwartaal 1981-1982 (Frans), 2e kwartaal 1981-1982 (Engels, Frans), 3e kwartaal z.d. (Engels, met namen van leerlingen) en op de achterkant van een typoscript over Hugo Van der Goes.

([36]) Soete verklaart aan Brassinne in 1988 (*Témoignages*, 31.2) dat hij over notities beschikt (« *Le témoin a des papiers avec des notes qu'il a prises à l'époque, qu'il va essayer de retrouver »). Bedoelt hij dit manuscript* ?

([37]) Eric Jacobs, het pseudoniem van Gerard Soete.

([38]) Van Schoor, pseudoniem van Verscheure.

([39]) Munongo, zo blijkt verder in de tekst.

([40]) Weggelaten passage.

([35]) Texte manuscrit sur le verso des questions d'examens (Soete était professeur à Bruges après 1972) du 3e trimestre 1980-1981 (Allemand), 1er trimestre 1981-1982 (Français), 2e trimestre 1981-1982 (Anglais, Français), 3e trimestre, s.d. (Anglais, avec des noms d'élèves) et sur le verso d'un tapuscrit sur Hugo Van der Goes).

([36]) Soete déclara devant Brassinne qu'il possédait des notes sur l'affaire : « Le témoin a des papiers ou des notes qu'il a prises à l'époque, qu'il va essayer de retrouver »; Brassinne, Témoignages, 31.2.

([37]) Eric Jacobs, le pseudonyme de Gerard Soete.

([38]) Van Schoor, le pseudonyme de Verscheure.

([39]) Munongo, ainsi qu'il apparaît plus loin dans le texte.

([40]) Passage omis.

Hij doorzocht de zakken v/z jas, naar sigaretten, gooide drie kogelkoppen op het bureaublad. Souvenirs. Uit/
de lichamen gedokkerd i/d laadbak van de vrachtwagen./
De technische ontleding v/d kogels ontspande J. Hij had iets concreets voor zich/
dat met zijn beroep strookte. Een Fal zei hij, 7.62, twee v/e machinepistool, 9 mm. Sten Gun of Vigneron/
Al de punten, grimlachte Vschoor. Dat waren inderdaad hun wapens/
Fal en Vigneron. En de GP pistool v/d pelotonchef voor het genadeschot./
Zijn stem treuzelde. Ik droeg geen wapen.>

6. EEN SPECTACULAIR DOCUMENT : DE AGENDA VAN VERSCHEURE

In het kader van hun opdracht hebben de deskundigen het geluk gehad de hand te kunnen leggen op een bijzonder kostbaar document : de zakagenda 1961 van politiecommissaris Frans Verscheure. Tot hun verrassing vonden zij hierin onder 17 januari volgende aantekening :

6. UN DOCUMENT SPECTACULAIRE : L'AGENDA DE VERSCHEURE

Dans le cadre de leur enquête, les experts ont pu mettre la main sur un document précieux : l'agenda de poche 1961 du commissaire de police Frans Verscheure. À leur grande surprise ils découvraient sous le 17 janvier la note suivante :

17 Tuesday
Martes <9.43 L. doorgevoerd
Mardi nr Plein
Mpolo Okito aangekomen>

Deze krabbel van Verscheure in zijn agenda is om meer dan een reden merkwaardig. Bij nader toezien immers kan de onderzoeker vaststellen dat de politiecommissaris oorspronkelijk een andere aantekening had gemaakt. Er stond eerst :

Cette notice griffonnée de Verscheure dans son agenda est remarquable à plus d'un titre. Lors d'un examen attentif, le lecteur peut constater que le commissaire de police avait d'abord inscrit une autre note. À l'origine, on pouvait lire :

17 Tuesday
Martes <9.43 L. dood
Mardi Mpolo Okito>

Wellicht heeft Verscheure zich gerealiseerd dat hij met deze enkele woorden een realiteit onthulde die verborgen moest blijven. Hij overschreef het woord « dood » met een ander woord « doorgevoerd », waarbij de letters « rg » de oorspronkelijke « d » bedekten. Heeft hij dat nog diezelfde avond gedaan, dan wel later ? Dat kunnen we voorlopig niet vaststellen.

De aantekening treft verder door het precieze uur. Er staat niet 9.45 u, 10 u, of circa 10 u. Neen, er staat met de nauwkeurigheid van een politieinspecteur die gewend is een gerechtelijk onderzoek te voeren : 9.43 u. Dat precieze uur kan slechts slaan op de dood van Lumumba, niet op een of andere transfer naar een andere plaats.

De deskundigen achten dat beknopt document fundamenteel. Het is de enige geschreven bron die direct betrekking heeft op de dood van Lumumba. Door die enkele woorden komt het chronologisch verloop vanaf 21.43 uur in het gedrang dat werd vastgesteld door Brassinne en wordt overgenomen door De Witte. Die bron is uiteraard kostbaar want ze is sprekend. De precisering van het uur wijst op een radicale en definitieve daad en niet op een langzame doodstrijd, omdat het in

Il se peut que Verscheure a réalisé qu'avec ces quelques mots, il dévoilait une réalité qui devait rester cachée. Il a remplacé le mot « *dood* » -mort- par un autre « *doorgevoerd* » — transfert —, en couvrant par les lettres « rg » le « d » original. Est-ce qu'il fait cela le soir même ou plus tard ? Nous ne le savons pas encore.

La notice indique également une heure précise. On ne lit pas 9h45, 10h ou environs 10h. Non, on y trouve avec la précision d'un inspecteur de police habitué à une investigation judiciaire : 9h43. Cette heure précise ne peut que se rapporter à la mort de Lumumba, et pas à l'un ou l'autre transfert vers un autre lieu.

Les experts estiment que ce document laconique est fondamental, il s'agit de la seule source écrite se rapportant directement à la mort de Lumumba. Ces quelques mots rendent tout simplement caduque toute la chronologie établie par Brassinne et reprise par De Witte après 21h. 43. Cette source est évidemment une pierre précieuse car elle est parlante. La précision de l'heure indique un acte radical et définitif, et non une mort lente par agonie, circonstances dans lesquelles il est difficile

dat geval moeilijk is het precieze tijdstip van de dood te bepalen, zeker als men geen arts is. De dood door de kogel zou dus bevestigd zijn. Kan die bron geen andere preciseringen brengen ? Om het precieze uur van de dood van Lumumba te kennen, heeft Verscheure kennelijk op zijn horloge gekeken op het ogenblik van de feiten en heeft hij de informatie gememoriseerd en bij zijn terugkeer in zijn agenda neergeschreven. Dat is het meest geloofwaardige scenario. Het feit dat hij naar zijn horloge kijkt en het uur van de dood memoriseert van een man die niet veraf staat, onderstelt voor de getuige een min of meer « comfortabele positie », wat alleen mogelijk is bij een georganiseerde executie.

De agenda van Verscheure bevat nog meer aantekeningen die zijn getuigenis en dat van andere omtrent de vernietiging van de lijken aanvaardbaar maken :

18 januari : « uit + weg »
24 januari : « M. Belina »
25 januari : « C. Gad »
26 januari : « Soete retour »
27 januari : « Soete vindt »
1 februari : « Soete afgelopen »

Belina spreekt in zijn verklaring voor Brassinne over een ontmoeting met Verscheure binnen de week na de gebeurtenissen. De zakagenda van Gat bevat op 25 januari een aantekening betreffende een bijeenkomst met Verscheure ([41]).

Op 18 januari worden de lijken opgegraven (« uit ») en elders begraven (« weg »). Op 26 januari keert Soete terug naar die plaats om de lijken te zoeken, die hij pas op 27 januari en niet zonder moeilijkheden vindt. Hij zal ze vervolgens vernietigen. Verscheure noteert op 1 februari : « Soete afgelopen ». Deze data kloppen met het verhaal dat Soete brengt in zijn zopas geciteerde boek.

7. EXECUTIE IN DE BROUSSE OF MOORDPARTIJ IN LA MAISON BROUWEZ ?

De getuigen die we aan het woord hebben gelaten zijn niet van de minste. Het gaat om personen die zichzelf presenteren als ooggetuigen van het drama dat zich in de avond van 17 januari afspeelt : minister Kibwe, kapitein Gat, politiecommissaris Verscheure, brigadier Son. Het gaat verder om personen die in een vroeg stadium — binnen de week — van een van deze ooggetuigen de « ware » toedracht van de gebeurtenissen hebben vernomen : politieinspecteur Mumba, politiecommissaris Soete, commandant Verdickt, advocaat Belina. Uit hun getuigenissen kan men, ondanks de varianten, een

([41]) Julien Gatry bevestigt dat zijn naam meermaal verkeerd werd gespeld (Gad in plaats van Gat).

de minuter la mort, surtout si l'on est pas médecin. Donc la mort par balle serait confirmée. Mais cette source ne peut-elle pas nous offrir des précisions complémentaires ? En effet, pour connaître l'heure exacte de la mort de Lumumba, Verscheure a manifestement regardé sa montre au moment des faits, il a mémorisé l'information, et l'a retranscrite à son retour dans son agenda. C'est le scénario le plus crédible. Le fait de consulter sa montre, de mémoriser l'heure de la mort violente d'un homme qui est à proximité de soi implique un certain « confort » dont doit disposer le témoin, celui qu'une exécution organisée peut offrir.

L'agenda de Verscheure contient encore d'autres notes qui rendent crédible son témoignage et celui d'autres personnes concernant la destruction des corps :

18 janvier : « uit + weg »
24 janvier : « M. Belina »
25 janvier : « C. Gad »
26 janvier : « Soete retour »
27 janvier : « Soete vindt »
1 février : « Soete afgelopen »

Belina parle dans sa déclaration devant Brassinne d'une rencontre avec Verscheure dans la semaine après les événements. L'agenda de poche de Gat contient au 25 janvier une note relative à une rencontre avec Verscheure ([41]). Ajoutons qu'il est clairement indiqué dans l'agenda Verscheure une mention « Belina » à la date du 24 janvier.

Le 18 janvier, les corps sont déterrés (« *uit* ») et enterrés une nouvelle fois (« *weg* »). Le 26 janvier, Soete retourne dans cet endroit pour y chercher les corps, qu'il trouve le lendemain non sans difficultés. Il va les détruire. Verscheure note dans son agenda le 1er février : « Soete afgelopen ».

7. EXÉCUTION DANS LA SAVANE OU MASSACRE À LA MAISON BROUWEZ ?

Les témoins que nous avons entendus ne sont pas les moindres. Il y a tout d'abord des personnes qui se présentent comme des témoins oculaires du drame qui se déroule le soir du 17 janvier : le ministre Kibwe, le capitaine Gat, le commissaire de police Verscheure, le brigadier Son. Il y a ensuite des personnes qui ont appris très tôt — dans la semaine — de la bouche d'un de ces témoins oculaires les « vraies » circonstances des événements : l'inspecteur de police Mumba, le commissaire de police Soete, le commandant Verdickt, l'avocat Belina. Leurs témoignages permettent, en dépit des va-

([41]) Gat affirme que son nom était souvent mal orthographié : Gad au lieu de Gat.

gemeenschappelijke harde kern distilleren : Lumumba, Okito en Mpolo zijn uit het huis Brouwez overgebracht naar een verlaten plaats in de savanne, waar zij, in aanwezigheid van leden van de Katangese regering, zijn geëxecuteerd.

Is er reden om aan die harde kern te twijfelen ? Is er reden om een executie in de savanne als een verzinsel te beschouwen. De gelijklopendheid van de getuigen, die op het eerste gezicht de geloofwaardigheid van hun relaas versterkt, zou misschien ook het resultaat kunnen zijn van afspraken die zij onder elkaar hebben gemaakt. Per slot van rekening behoren alle getuigen tot dezelfde groep. Het verhaal van de executie zou dan slechts een scenario zijn, zoals ook de vlucht een scenario was. Een scenario dat een « beschaafde » vorm moet geven aan wat in realiteit een barbaarse slachtpartij was in *la maison Brouwez*. In plaats van een executie, zouden de gevangenen dan in *la maison Brouwez* zijn doodgemarteld, doodgeslagen of brutaalweg neergeschoten.

Indicaties voor die stelling zou men dan kunnen vinden in de getuigenissen van Weber en Bartelous, die weliswaar steunend op dezelfde bron — namelijk Breuer, de concierge van de presidentiële residentie — beweren dat er bloed op het kostuum van Tshombe zat en dat er ook bloed op de lavabo was te vinden. Dat bloed zou dan verwijzen naar gewelddadige scènes in *la maison Brouwez* waarbij Tshombe of andere ministers betrokken zouden zijn.

Er zijn trouwens ook zeer expliciete getuigenissen over de dood van Lumumba in *la maison Brouwez* die wij nu eerst gaan bespreken.

De getuigenissen van Blistein en Rougefort

Kapitein Xavier Blistein, Belgisch officier van de Gkat, verblijft op 17 januari 1961 in België en is dus geenszins betrokken bij de dood van Lumumba. Maar hij is de opvolger van kapitein Gat als commandant van de 2 Cie PM na diens vertrek in februari 1961. In 1965, dus zeer vroeg, legt hij tegenover Brassinne een getuigenis af over de gebeurtenissen van 17 januari.

Na enkele algemeenheden over de aankomst op de luchthaven, het konvooi met de gevangenen naar *la maison Brouwez*, verklaart hij het volgende :

riantes, de dégager une version commune : Lumumba, Okito et Mpolo ont été conduits de la maison Brouwez dans un lieu reculé de la savane, où ils ont été exécutés en présence de membres du gouvernement katangais.

Y a-t-il lieu de mettre en doute cette version commune ? Existe-t-il des raisons de considérer l'exécution dans la savane comme une invention ? La concordance des témoignages, qui renforce à première vue leur crédibilité, pourrait également être le résultat d'une concertation préalable entre les témoins. En fin de compte, tous ces témoins appartiennent au même groupe. L'histoire de l'exécution pourrait dès lors, à l'instar de l'évasion, n'être qu'un scénario. Un scénario qui doit conférer un caractère « civilisé » à ce qui a été, en réalité, un massacre barbare perpétré dans la maison Brouwez. Au lieu d'être exécutés, les prisonniers auraient été torturés à mort, battus à mort ou abattus brutalement dans la maison Brouwez.

Cette version pourrait être étayée par les témoignages de Weber et de Bartelous qui, se fondant certes sur la même source — à savoir Breuer, concierge de la résidence présidentielle — affirment que le costume de Tshombé était taché de sang et qu'il y avait également des taches de sang sur le lavabo. Cela indiquerait que des violences auraient été commises à la maison Brouwez et que Tshombe ou d'autres ministres y auraient pris part.

Il existe au demeurant des témoignages très explicites concernant la mort de Lumumba dans la maison Brouwez, témoignages que nous examinerons d'abord.

Les témoignages de Blistein et de Rougefort

Le capitaine Xavier Blistein, officier belge de la gendarmerie katangaise, séjourne en Belgique le 17 janvier 1961 et n'est donc aucunement impliqué dans la mort de Lumumba. Mais il succède au capitaine Gat en qualité de commandant de la 2e compagnie de Police militaire, après le départ de ce dernier en février 1961. En 1965, c'est-à-dire très rapidement, il livre son témoignage à Brassinne au sujet des événements du 17 janvier.

Après quelques généralités concernant l'arrivée à l'aéroport, le convoi des détenus et leur transfert à la maison Brouwez, il déclare ce qui suit :

<Les prisonniers sont poussés dans la maison, exactement dans le living de celle-ci; la maison est meublée sommairement. Les véhicules stationnent dans la parcelle, le long de la maison. À noter que les trois hommes sont dans un état pitoyable car, dans l'avion les amenant, ils ont été battus à mort, deux crosses de fusil ont même cassées et le pilote a dû intervenir pour la sécurité de l'avion.

Lumumba est battu à mort par Michiels et Rougefort et par des gendarmes katangais.

L'adjudant Rougefort a eu la main blessée à force de frapper les prisonniers.

Aucun civil n'est présent, Tshombe, d'après Blistein, n'ira pas jusqu'à la maison avant la mort de Lumumba, mort qu'il n'apprendra que plus tard.

Personne ne verra les cadavres car ils seront enterrés immédiatement. Les corps seront tirés du living vers la salle de bains où ils seront sortis par la fenêtre donnant sur le jardin.

Le capitaine Gat a donné le coup de grâce à Patrice Lumumba. Ce dernier est mort le premier. Gat a véritablement agi pour des raisons humanitaires; ce geste s'est effectué dans la salle de bain. L'arme ayant servi est un GP 9 mm type en usage à l'ex Force Publique. Le capitaine Gat a remis son arme avant son départ au capitaine Blistein qui a repris le commandement de la 2e Compagnie de Police Militaire. Blistein aurait encore le pistolet présumé en sa possession.

D'après le témoin Lumumba est mort par erreur> ([42])

Waar haalt Blistein zijn informatie ? Hij kent de officieren van zijn compagnie, waarvan sommige betrokken waren bij de gebeurtenissen. Verneemt hij van hen waardevolle informatie, of hoort hij alleen maar roddels en grootspraak ? Wij weten het niet. Over luitenant Michels zegt hij : « *Ultérieurement, le lieutenant Michels deviendra insolent avec tout le monde. Il se croyait invulnérable du fait de participation à l'opération* ». Wat valt over Blisteins getuigenis te zeggen ? De soberheid pleit in haar voordeel. Maar valt het aan te nemen dat twee Belgische officieren en enkele Katangese soldaten Lumumba in het wilde weg doodslaan, zonder dat zij zich rekenschap geven van het feit dat Lumumba de gevangene is van de Katangese regering. Men kan natuurlijk tegenwerpen dat Blistein ook niet alles wist en dat Michels handelde in opdracht van de Munongo of wie weet welke andere Katangese of Belgische autoriteit. Of veronderstellen dat de betrokkenen toch maar ongedisciplineerde bruten waren die zich in het geheel geen rekenschap gaven van de situatie. Maar dat is louter giswerk en van dat soort hebben we er al genoeg in dit dossier. Et wat te doen met het verhaal van de begrafenis van de lijken, dat in het geheel niet te rijmen valt met de versie van Verscheure-Soete. Het lijkt er veel op dat de fantasie van sommigen op hol is geslagen wanneer zij hebben gezien dat er aardewerken werden uitgevoerd in de omgeving van *la maison Brouwez*. Gat die het genadeschot geeft, het is een verhaal dat vrij snel is beginnen te circuleren. Heeft Blistein dit verhaal gewoon opgepikt ? Hij is er blijkbaar trots op dat hij een wapen bezit dat, als men zijn versie van de feiten gelooft, het wapen van het genadeschot is. Daar is het hem in dit getuigenis misschien om te doen. Stoer doen.

Adjudant René Rougefort, op het ogenblik van de feiten huurling in de 2e Cie PM Hij is betrokken bij de bewaking van Lumumba. Volgens zijn eigen zeggen vanaf omstreeks 20 u. Indien de getuigenis van Blistein door haar soberheid niet onmiddellijk als fictie kan worden beschouwd, dan moet men toch zeggen dat Rougefort er een ongelooflijk barok verhaal van maakt, waarin zoveel mensen komen en gaan dan de eenvoudige lezer niet in staat is het verhaal na te vertellen, laat staan dat Rougefort negen jaar na de feiten nog zo'n scherpe herinnering aan de feiten zou hebben. Hij situeert bewegingen van personen om 18 u, 18. 30 u, 19, 20 u, 20.30 u,

([42]) Brassinne, *Témoignages*, 10.1 (7 augustus 1965).

D'où Blistein tire-t-il ses informations ? Il connaît les officiers de sa compagnie; certains avaient été impliqués dans les événements. Reçoit-il de ceux-ci de précieuses informations, ou n'apprend-il que des ragots ou des fanfaronnades ? Nous l'ignorons. Il dit du lieutenant Michels : « Ultérieurement, le lieutenant Michels deviendra insolent avec tout le monde. Il se croyait invulnérable du fait de participation à l'opération ». Que peut-on dire du témoignage de Blistein ? La sobriété plaide en sa faveur. Mais peut-on croire que deux officiers belges et quelques soldats katangais battent à mort Lumumba, sans se rendre compte que Lumumba est le prisonnier du gouvernement katangais ? On peut naturellement objecter que Blistein ne savait pas non plus tout et que Michels agissait pour le compte de Munongo ou dieu sait quelle autre autorité katangaise ou belge. Ou supposer que les intéressés n'étaient que des brutes indisciplinées qui ne se rendaient pas du tout compte de la situation. Mais ce ne sont là que des conjectures et il y en a déjà suffisamment dans ce dossier. Et que penser du récit concernant l'enterrement des cadavres, qui ne cadre nullement avec la version de Verscheure-Soete ? Il semble bien que l'imagination de certains se soit enflammée lorsqu'ils ont vu que des travaux de terrassement avaient été effectués aux environs de la maison Brouwez. La version selon laquelle c'est Gat qui donne le coup de grâce s'est mise assez rapidement à circuler. Blistein a-t-il simplement relayé cette version ? Il est manifestement fier de posséder une arme qui, si l'on en croit sa version des faits, est celle qui a donné le coup de grâce. Tel est peut-être le but de son témoignage : rouler des mécaniques.

L'adjudant René Rougefort, mercenaire engagé dans la 2e Cie PM à l'époque des faits, participe à la garde de Lumumba. Selon ses propres dires, à partir de 20 h environ. Si le témoignage de Blistein, de par sa sobriété, n'est pas à considérer d'emblée comme une fiction, force est de reconnaître que Rougefort en fait un récit incroyablement baroque, où tant de gens vont et viennent que le simple lecteur est tout simplement incapable de le reproduire. En outre, le souvenir extrêmement précis que Rougefort a des événements, neuf ans après leur déroulement, donne à réfléchir. Il situe ainsi des mouvements de personnes à 18 h, 18 h 30, 19 h, 20 h, 20 h 30,

([42]) Brassinne, Témoignages, 10.1 (7 août 1965).

21 u, 22 u, 22.20 u, 23.30 u, 00.15 u enz. Om 22 uur is er een eerste bezoek van Munongo, pas om middernacht arriveren Tshombe en een reeks ministers, die de gevangen aftuigen. Tshombe vertrekt pas om 1 uur. Munongo die blijft beveelt Gat de gevangenen te liquideren. En dan :

21 h, 22 h, 22 h 20, 23 h 30, 00 h 15, etc. À 22 heures, il y a tout d'abord la visite de Munongo. Ce n'est qu'à minuit qu'arrivent Tshombe et une série de ministres, qui tabassent les prisonniers. Tshombe ne repart qu'à 1 heure. Munongo, qui reste, ordonne à Gat de liquider les prisonniers. Et ensuite :

<Le capitaine Gat est en smoke, sans pistolet 9 mm GP et a demandé celui du lieutenant Leva. Le capitaine Gat rentre dans la maison avec le brigadier Son, le lieutenant Michels et le commissaire Verscheure. Une balle est tirée dans le genou de chaque prisonnier, Ensuite une balle dans la poitrine, puis le coup de grâce dans la tête, suivant les ordres reçus. Il y a du sang partout dans le living (…) Rougefort garde la porte de la cuisine, le lieutenant Grandelet garde la porte de devant. Le lieutenant Leva est dehors. Tous les trois sont dehors au moment où ils entendent la fusillade. Les trois derniers cités entrent dans la maison et constatent ce qui s'est passé.>([43])

Om 2 uur 's nachts komen Tshombe en Munongo terug. Een lid van de persdienst zegt tegen zijn minister : « Tu n'aurais pas du faire cela … » Munongo geeft instructie om de lijken te verwijderen en nadien op zijn residentie te vergaderen. Gat, Rougefort en Verscheure zullen de lijken in doeken wikkelen en in de jeep van Verscheure leggen. In konvooi gaat het eerst naar de residentie van Munongo, daarna naar het nieuwe legerkamp van Kilembe waar de lijken begraven worden, en om 2.30 terug naar de residentie van Munongo waar ook Tshombe is.

Tshombe et Munongo sont de retour à deux heures du matin. Un membre du service de presse dit à son ministre : « Tu n'aurais pas du faire cela … ». Munongo donne l'ordre de faire disparaître les corps et de se réunir ensuite à sa résidence. Gat, Rougefort et Verscheure se chargeront d'envelopper les corps dans des couvertures et de les déposer dans la jeep de Verscheure. Ils se rendent tout d'abord, en convoi, à la résidence de Munongo, et ensuite au nouveau camp militaire de Kilembe, où les corps sont enterrés, et retournent vers 2.30 heures à la résidence de Munongo où se trouve également Tshombe.

<Le lendemain Rougefort part en congé en Belgique emportant le GP. Rougefort a déclaré que Gat aurait tiré uniquement les trois coups de grâce. Le GP sera remis par Rougefort aux parents de Gat>

Het is onmogelijk dat Rougefort zich zoveel bewegingen van personen kan herinneren. Zoals Brassinne terecht opmerkt, maakt hij geen onderscheid tussen wat hij zelf heeft meegemaakt en wat hij heeft van anderen. Hij is ronduit fout waar het gaat om Gat, die pas om 20 uur naar *la maison Brouwez* zou zijn gegaan. Zijn hele chronologie is volkomen is strijd met wat nu vaststaat : Lumumba is om 21.43 uur overleden. Het verhaal over de negen kogels is ridicuul. Om te zwijgen van de begrafenis van de lijken. En wat te denken van het pistool van Gat, dat in feite van Leva is en door Rougefort aan de ouders van Gat zou zijn bezorgd (waarom dan wel ?), maar volgens de vorige getuigenis van Blistein in diens bezit was. Om te zwijgen van de afwezigheid van Rougefort op het moment van het genadeschot, terwijl hij door Blistein wordt bestempeld als de persoon die Lumumba dood had geslagen. Men vraagt zich af of men dit verzinsel au sérieux moet nemen ? En men vraagt zich vooral of waarom er auteurs zijn, zoals Brassinne en De Witte, die kritiekloos gebruik maken van dergelijk getuigenis. Een moraliteitsonderzoek zou waarschijnlijk uitwijzen dat Rougefort niet meteen het meest betrouwbare individu is. Kapitein Blistein noemt hem een « primair », zegt nochtans De Witte.

([43]) Brassinne, *Témoignages*, 13.1 (24 januari 1969).

Il est impossible que Rougefort puisse se souvenir du déplacement de tant de personnes. Comme le fait observer, à juste titre, Brassinne, il ne fait aucune distinction entre ce qu'il a lui-même accompli et ce qu'il a appris d'autres personnes. Il se trompe carrément lorsqu'il affirme que Gat ne se serait rendu que vers vingt heures à la résidence de Brouwez. Toute sa chronologie est en parfaite contradiction avec ce qui est désormais certain : Lumumba est décédé à 21.43 heures. Le récit concernant les neuf balles est ridicule. Sans parler de l'enterrement des corps, ni du pistolet de Gat, qui, en fait s'avère être le pistolet de Leva et qui aurait été remis par Rougefort aux parents de Gat (on se demande pourquoi), mais qui, d'après Blistein, se trouvait dans les mains de celui-ci. Sans parler du rôle de Rougefort au moment du coup de grâce, alors que Blistein le présente comme ayant battu Lumumba à mort. Et l'on se demande surtout pourquoi des auteurs comme Brassinne et De Witte font, sans esprit critique, usage d'un tel témoignage. Une enquête de moralité ferait sans doute apparaître que Rougefort n'est pas vraiment l'individu le plus fiable. Le capitaine Blistein le considère comme « un primaire », signale cependant De Witte.

([43]) Brassinne, Témoignages, 13.1 (24 janvier 1969).

8. 17 JANUARI 1961 : DE ZOEKTOCHT NAAR DE FEITEN

Wij volgen een zekere logica : de geschiedschrijving over Lumumba vertoont zoveel tekortkomingen dat zij niet kan worden aangemerkt als correct uitgevoerd voorbereidend werk. Die vaststelling kon pas worden gedaan na een streng en uitgebreid onderzoek van de meest recente werken. In dezelfde gedachtegang blijkt na een kritische behandeling van de getuigenissen die door andere auteurs werden verzameld, dat de gedetailleerde en geïllustreerde reconstructie van de feiten van 17 januari willekeurig is. Geconstateerd moet worden dat een synthese die berust op dergelijke getuigenissen, onvermijdelijk zwak is.

Wat de getuigen betreft die door de commissie zijn ontvangen : de tijd is hun grootste vijand als zij eerlijk zijn en hun grootste bondgenoot als zijn liegen. Bovendien worden hun herinneringen soms vervormd door de inlichtingen die zij inmiddels over de zaak hebben verzameld; sommigen onder hen verwijzen trouwens naar hun eigen getuigenis die ze in andere omstandigheden hebben afgelegd.

Komt een en ander dan neer op een mislukking en moeten de getuigenissen worden verworpen ? Helemaal niet, maar een productieve en doeltreffende werkwijze is noodzakelijk. Er moet eenvoud (wat niet wil zeggen vereenvoudiging) betracht worden, zonder de chaos van de getuigenissen te laten woekeren en zonder daarin willekeurige en betwistbare keuzes te maken, waarbij we zelf in de fout zouden vervallen die wij in onze bronnenkritiek aan de kaak stellen.

Daarom moet de klemtoon worden gelegd op de luttele punten waarover zekerheid bestaat: die moeten op elkaar worden afgestemd. Voorts moet rekening worden gehouden met aanwijzingen die niet uitsluitend door de getuigen zijn verstrekt, alsook met een onuitgegeven document: de enige directe geschreven bron over de dood van Lumumba, met name de vermelding in de agenda van Verscheure. Dat document is fundamenteel, omdat het de feiten van de avond van de 17 januari een chronologie meegeeft die voor het verloop en vooral de betekenis ervan verhelderend is.

Het komt er dus op aan een selectie te maken in die massa gegevens en er de krachtlijnen uit te puren die het dichtst bij de historische werkelijkheid liggen. De overvloed aan details wordt ter zijde geschoven, de opeenhoping van pseudo-preciseringen, de onzekere microelementen, bijvoorbeeld de woorden die de avond van de 17 januari tussen de protagonisten zijn gewisseld, het aantal afgevuurde kogels, het soort gebruikte wapens, zelfs het exacte aantal deelnemers bij de terechtstelling of het soort kwellingen dat de slachtoffers te verduren hebben gekregen. Dergelijke precisie zou het verhaal uiteraard kleur en volume geven, maar het is een in deze zaak al te lang durende gewoonte.

8. 17 JANVIER 1961 : EN QUÊTE DES FAITS

Nous nous s'inscrivons dans une certaine logique : l'historiographie consacrée à Lumumba est dans un tel état qu'on ne peut se fier à un travail préparatoire correctement réalisé. Ce constat n'a pu être émis qu'après un examen rigoureux et laborieux des ouvrages les plus récents. Dans le même ordre d'idées, après un traitement critique des témoignages recueillis par d'autres auteurs, il apparaît que la reconstitution détaillée et illustrée des faits de ce 17 janvier est aléatoire. Constat doit être fait de l'inévitable faiblesse d'une synthèse qui reposerait sur ces témoignages.

Quant aux témoins reçus par la commission, le temps est leur pire ennemi s'ils sont sincères et leur meilleur allié s'ils mentent. Par ailleurs, les informations qu'ils ont accumulées sur la question parasitent leurs souvenirs, certains témoins se référant au demeurant à leur propre témoignage antérieur livré dans d'autres circonstances.

Doit-on pour autant tirer un constat d'échec, et rejeter les témoignages ? Absolument pas, mais il faut adopter une démarche productive et efficace. Il faut tendre vers la simplicité, qui n'est pas la simplification, sans se laisser absorber par le chaos des témoignages, et sans opérer parmi ceux-ci un choix qui serait arbitraire et contestable, commettant nous-même l'erreur que nous prétendons dénoncer dans notre critique des sources.

Par conséquent, il faut mettre en relief les quelques certitudes dégagées, les articuler, et tenir compte d'indices qui ne sont pas exclusivement fournis par les témoignages, et d'un document inédit, la seule source écrite directe concernant la mort de Lumumba, à savoir la mention dans l'agenda de Verscheure. Ce document est fondamental, car il impose une chronologie telle aux faits de cette soirée du 17 janvier qu'il les éclaire dans leur déroulement, et surtout, leur sens.

Il s'agit donc d'opérer un tri dans la masse des données fournies, et de dégager les lignes de force qui semblent se rapprocher le plus de la vérité historique. Il faut négliger le fourmillements des détails, les pseudo-précisions accumulées, les micro-éléments qui ne sont pas sûrs, par exemple, les paroles échangées au soir du 17 janvier entre les protagonistes de l'affaire, le nombre de balles tirées, le type d'armes utilisées, même le nombre exact de participants à l'exécution, ou le type de sévices endurés par les victimes. De telles précisions donneraient évidemment de la couleur et de l'épaisseur au récit, mais c'est déjà une mauvaise habitude prise dans cette affaire depuis trop longtemps.

Samenvattend : veeleer dan een willekeurige keuze te maken uit een corpus van details, preciseringen en onbeholpen samengestelde illustraties, zullen de deskundigen uitsluitend rekening houden met materiële elementen, de essentie van de feiten waarover zekerheid bestaat en die het mogelijk maken er zin uit te puren, dankzij een interpretatie waarin de persoonlijke overtuiging van de deskundigen niet zal ontbreken, maar is bevrijd van het keurslijf van die zwakke, of veeleer vormeloze geschiedschrijving.

Net als in andere zaken heeft de historicus in deze zaak maar één trouwe bondgenoot die niet liegt, bedriegt, vergeet of vervormt: de tijd of — beter gezegd — de chronologie van de feiten. In dat opzicht herhalen we dat de informatie in de agenda van Verscheure van zeer grote waarde is. Voor het eerst beschikken we over betrouwbare chronologische referentiepunten.

Er gaat een theorie over de gebeurtenissen van 17 januari die veel aandacht besteedt aan het verrassingseffect dat de aankomst van Lumumba zou hebben teweeggebracht bij de Katangezen, die de ontvangst van hun vijand en zijn gezellen zouden hebben moeten improviseren. Dat is ook de versie die Tshombe geregeld naar voor bracht, al werd hij daarmee later in het defensief gedwongen. Na de chronologische analyse zullen we pogen een oordeel te formuleren over die theorie. We zullen dat oordeel ook funderen.

8.1. **Vereenvoudigde chronologie van de feiten**

Eerst sommen we de feiten op die wij vaststaand achten :

16.00 :	De DC4 met de gevangenen aan boord vraagt de toestemming om te landen.
16.00-16.30 :	Het toestel wordt in wacht-modus gezet.
16.20 :	minister Munongo wordt van de aankomst van Lumumba op de hoogte gebracht.
16.50 :	Het vliegtuig landt.
16.55 :	De motoren worden stilgelegd.
17.00 :	De gevangenen worden uit het vliegtuig geleid en in een voertuig gestopt; het konvooi vertrekt.
17.20 :	De gevangenen komen in *la maison Brouwez* aan en worden er ondergebracht.
17.30 :	De ministers Munongo, Kibwe en Kitenge ontmoeten de gevangenen.
± 18.00 :	De ministers Munongo, Kibwe en Kitenge vertrekken naar de residentie van Tshombe.
± 18.30 :	Start van een ministeriële vergadering.
± 20.00 :	Afloop van de ministeriële vergadering; een aantal ministers vertrekt naar *la maison Brouwez*.
± 20.30 :	De gevangen worden naar de executieplaats gebracht.
21.43 :	Patrice Lumumba wordt geëxecuteerd, net na Okito en Mpolo.

En résumé, plutôt que de choisir arbitrairement dans un corpus de détails, de précisions et d'illustrations maladroitement constitués, les experts ne retiendront que des éléments matériels, l'essentiel des faits dont ils sont certains, et qui permettent de dégager du sens, grâce à une interprétation, où la conviction personnelle des experts ne sera pas absente, mais libérée du carcan de cette historiographie infirme, ou plutôt informe.

Dans cette affaire comme dans d'autres, l'historien ne dispose que d'un seul allié fidèle, qui ne ment pas, ne triche pas, n'oublie pas, ne déforme pas : le temps, ou plus précisément la chronologie des faits. À ce titre, la valeur de l'information contenue dans l'agenda Verscheure, répétons-le, est considérable. Pour la première fois, nous disposons de points de repère chronologiques solides.

Il y a une thèse concernant le déroulement du 17 janvier qui fait part de l'effet de surprise qu'aurait provoqué l'arrivée de Lumumba chez les Katangais, et ceux-ci auraient dû improviser la réception de leur ennemi et de ses compagnons. C'est aussi la version que soutint régulièrement Tshombe, acculé par la suite à la défensive. Après un repérage chronologique, nous tenterons de porter une appréciation sur cette thèse, et nous expliquerons pourquoi.

8.1. **Chronologie simplifiée**

Nous énumérerons d'abord les éléments que nous jugeons solides par les experts :

16.00 :	Demande d'autorisation d'atterrir du DC4 transportant les prisonniers.
16.00-16.30 :	Holding.
16.20 :	Le ministre Munongo est prévenu de l'arrivée de Lumumba.
16.50 :	Atterrissage de l'avion.
16.55 :	Arrêt des moteurs.
17.00 :	Descente des prisonniers, embarquement dans un véhicule et départ du convoi.
17.20 :	Arrivée des prisonniers à la maison Brouwez.
17.30 :	Les ministres Munongo, Kibwe et Kitenge rencontrent les prisonniers.
± 18.00 :	Départ des ministres Munongo, Kibwe et Kitenge pour la résidence de Tshombe.
± 18.30 :	Début d'une réunion ministérielle.
± 20.00 :	Fin de la réunion ministérielle et départ de quelques ministres pour la maison Brouwez.
± 20.30 :	Départ des prisonniers pour le lieu d'exécution.
21.43 :	Exécution de Patrice Lumumba. Okito et Mpolo viennent de subir le même le sort.

8.2. **Omstandige chronologie van de feiten**

De opeenvolging van de gebeurtenissen van 17 januari loopt vanaf 16.55 uur, als het vliegtuig in Luano de motoren stillegt, tot 21.43 uur, het tijdstip van de dood van Lumumba. Met andere woorden : een periode van iets minder dan 5 uur op Katangese bodem — een periode die zo kortstondig is dat we er later op dat aspect zullen terugkomen.

Om te beginnen kunnen we echter trachten de chronologie van de feiten te verfijnen, met name wat de periode betreft tussen het tijdstip waarop de aankomst van het vliegtuig wordt aangekondigd, en dat waarop de politieke en ministeriële macht, inzonderheid Munongo, die informatie krijgt. We beperken ons tot een analyse per aantal minuten, zonder pogingen te doen om wijs te geraken uit het kluwen van getuigenissen waarover wij beschikken in verband met de verspreiding van het bericht over de aankomst van Lumumba of de instructies die Munongo volgens Brassinne officieel aan Perrad zou hebben gegeven. Laten we ons eens te meer beperken tot onbetwistbare materiële feiten.

Om 16 uur vraagt de piloot van de DC4 aan de controletoren van Luano de toestemming om te landen ([44]). De instructie om met het landen te wachten wordt hem in de volgende context gegeven : luchtcontroleleider Lambol, die zich in de controletoren bevindt, wordt als eerste van de aankomst van het vliegtuig op de hoogte gebracht. Het is dus 16 uur. Kennelijk via de intercom waarschuwt hij Guy Dedeken, die zich een verdieping lager bevindt. Vervolgens vraagt Guy Dedeken telefonisch bijkomende informatie aan Lindekens, die belast is met de technische controle op de telecommunicatie. Er is geen reden om het relaas van Brassinne over dit tijdsbestek te betwisten : dat relaas is coherent en geeft een geloofwaardige reactie weer van mensen die niet weten dat Lumumba op komst is. Brassinne vervolgt: « *Les deux interlocuteurs décidèrent de rappeler Lambol et de lui demander d'insister auprès du pilote pour obtenir la confirmation de l'indicatif de l'appareil, le but de son vol, sa destination ainsi que son nom* » ([45]).

Volgens de getuigen die Brassinne citeert, is tot twee maal toe gepoogd die vragen aan de piloot te stellen. Tevergeefs. Lindekens is ongerust en doet twee dingen: hij vraagt Dedeken om de *Sûreté* op de hoogte te brengen en hij voegt zich bij Dedeken. Om dat te kunnen doen, moet Lindekens zijn kantoor verlaten dat gelegen is in een hoekgebouwtje van de technische loods van Aviakat — wat neerkomt op een te overbruggen afstand

([44]) Zie Brassinne, Bijlagen, 18.
([45]) Brassinne, *op. cit.*, t. I, blz. 176.

8.2. **Chronologie développée**

La séquence des événements du 17 janvier est comprise entre 16h55, lorsque l'avion arrête ses moteurs à la Luano, et 21h43, heure de la mort de Lumumba, soit une période d'un peu moins 5 heures sur le sol katangais, période dont la brièveté est considéré comme un élément de réflexion important dont nous reparlerons.

Mais, comme entrée en matière, nous pouvons tenter d'affiner d'abord la chronologie comprise entre l'annonce de l'arrivée de l'avion et le moment où l'information parvient à une autorité politique et ministérielle, en l'occurrence Munongo. Contentons-nous dès lors de tenir compte d'un minutage sans chercher à démêler les témoignages que nous possédons sur la diffusion de l'information de l'arrivée de Lumumba, ni même sur les directives, selon Brassinne, officiellement données par Munongo à Perrad. Tenons-nous en une fois encore aux faits matériels indiscutables.

C'est à 16h que le pilote du DC4 demanda à la tour de contrôle de la Luano l'autorisation d'atterrir ([44]). Il sera maintenu en attente dans le contexte suivant : Lambol, contrôleur du trafic aérien, qui se trouve dans la tour de contrôle, est le premier à être informé de l'arrivée de cet avion. Il est donc 16h. Il prévient manifestement par interphone Guy Dedeken, qui se trouve un étage plus bas. Ensuite, Guy Dedeken demande par téléphone des informations complémentaires à Lindekens, chargé du contrôle technique des télécommunications. Pour cette séquence, il n'y a aucune raison de contester le récit de Brassinne, qui est cohérent, et qui indique une réaction crédible des intéressés ignorant l'arrivée de Lumumba. Brassinne poursuit : « Les deux interlocuteurs décidèrent de rappeler Lambol et de lui demander d'insister auprès du pilote pour obtenir la confirmation de l'indicatif de l'appareil, le but de son vol, sa destination ainsi que son nom » ([45]).

D'après les témoins de Brassinne, deux tentatives furent faites pour poser ces questions au pilote, en vain. Inquiet, Lindekens fait deux choses, il demande à Dedeken de prévenir la Sûreté, et il vient rejoindre Dedeken. Pour se faire, Lindekens doit quitter son bureau qui est situé dans un bâtiment au coin du hangar technique de l'Aviakat, soit une distance à parcourir de 250 mètres. Nous ignorons si cette distance fut parcou-

([44]) Voir Brassinne, *Annexes*, 18.
([45]) Brassinne, *op. cit.*, t. I, p. 176.

van 250 meter. We weten niet of hij die afstand te voet of in een voertuig aflegde. Eenmaal samen vragen beide mannen aan Lambol bij de piloot een tweede poging te ondernemen om alsnog de identificatiegegevens te verkrijgen.

Laten we even recapituleren. Tot hiertoe weet *a priori* niemand waarover het gaat. Sinds 16 uur hebben echter achtereenvolgens de volgende handelingen plaatsgevonden :

— Lambol waarschuwt Dedeken via intercom.

— Dedeken neemt contact op met Lindekens.

— Beide mannen (of een van hen) nemen opnieuw contact op met Lambol.

— Lambol probeert twee maal met de piloot contact te hebben.

— Lindekens voegt zich bij Dedeken.

— Beide mannen nemen opnieuw contact op met Lambol en vragen hem om een nieuwe poging te wagen.

De hierboven opgesomde handelingen vormen een chronologische opeenvolging. Geen enkele handeling overlapt een andere in de tijd. Het komt ons aldus voor dat een kwartier werkelijk de minimumduur is waarbinnen de gebeurtenissen chronologisch kunnen plaatsgrijpen. Derhalve is het dan 16.15 uur. Nog geen enkele instantie werd « technisch » van de komst van Lumumba op de hoogte gebracht.

We gaan door met onze analyse. Uiteindelijk maakt de piloot zich dan toch kenbaar. Volgens de getuigen geeft hij de reden van zijn komst op. Het is van weinig belang hoe hij die informatie precies verwoordt. Niemand zal het ooit met zekerheid weten.

Lindekens en Dedeken reageren logisch: ze verwittigen de diverse instanties, waaronder de *Sûreté*, het presidentschap en majoor Perrad, hoofd van de generale Staf van de Katangese *Gendarmerie*, die contact opneemt met Munongo. Vanaf hier wordt het moeilijk de interventies en reacties op de minuut weer te geven, want ze beginnen elkaar te overlappen en we lopen het risico het relaas onduidelijk te maken. In dat geval moeten we kiezen voor de chronologische draad die ons het meest oplevert. We weten dat Dedeken eerst vergeefs heeft gepoogd Tshombe te bereiken en dan maar Perrad inlicht. Wat doet Perrad ? Hij probeert nogmaals het presidentschap te bereiken. Zonder resultaat. Dan tracht Perrad contact op te nemen met minister van Binnenlandse Zaken Munongo, om van hem orders te ontvangen. Hij krijgt de minister zelf aan de lijn.

Recapituleren we nogmaals. Als we ons aan die getuigenissen houden, ziet de opeenvolging van de gebeurtenissen vanaf 16.15 uur er als volgt uit :

— de piloot maakt zich kenbaar;

— er wordt een vergeefse poging ondernomen om telefonisch contact op te nemen met Tshombe;

— er komt telefonisch contact tot stand tussen Dedeken en Perrad;

rue à pied ou en véhicule. Les deux hommes réunis demandent alors à Lambol de faire une nouvelle tentative d'identification auprès du pilote.

Faisons une pause. Jusqu'ici, personne a priori ne sait ce dont il s'agit. Or, depuis 16h, les faits suivants se sont succédé :

— Lambol prévient par interphone Dedeken.

— Dedeken contacte Lindekens.

— Ces deux hommes (ou l'un des deux) reprennent contact avec Lambol.

— Lambol tente deux fois de communiquer avec le pilote.

— Lindekens rejoint Dedeken.

— Ces deux hommes reprennent contact avec Lambol pour une nouvelle tentative.

Les actes repris ici constituent une suite chronologique, aucun d'entre eux ne se superposant à un autre dans le temps. Ainsi, un quart d'heure nous semble vraiment une chronologie minimale pour que ce produisent ces événements. Il est donc 16h15. Aucune autorité n'est « techniquement » prévenue de l'arrivée de Lumumba.

Poursuivons notre examen. Le pilote s'identifie enfin, et annonce, selon les témoins, la raison de sa venue. Peu importe pour nous la manière dont il a formulé cette information. Personne ne le saura jamais avec certitude.

La réaction de Lindekens et Dedeken est logique, ils préviennent différentes autorités, dont la Sûreté, la présidence, le major Perrad, chef d'Etat-major de la gendarmerie katangaise, qui prend contact avec Munongo. Il devient difficile de minuter les interventions et les réactions car elles se superposent désormais, et l'on risque de brouiller le récit. Dans ce cas, il faut choisir le fil chronologique le plus « rentable » possible pour nous. On sait que Dedeken, après avoir tenté de toucher Tshombe, prévient Perrad. Que fait Perrad ? Il tente de toucher de nouveau la présidence. En vain. Perrad tente alors de contacter le ministre de l'Intérieur Munongo, pour recevoir des ordres, il obtient le ministre au bout du fil.

Faisons le point. Si l'on s'en tient à ces témoignages, voici une séquence d'actes qui se succèdent à partir de 16h15 :

— le pilote s'identifie;

— une tentative vaine de contact téléphonique avec Tshombe;

— un contact téléphonique établi entre Dedeken et Perrad;

— Perrad probeert vergeefs telefonisch contact op te nemen met Tshombe;

— Perrad slaagt erin telefonisch in contact te treden met Munongo.

Al die gebeurtenissen kunnen niet in minder dan vijf minuten hebben plaatsgegrepen. We kunnen dus concluderen dat Munongo ten vroegste om 16.20 uur van de aankomst van Lumumba op de hoogte wordt gebracht en instructies kan geven. Er blijven nog maximaal dertig minuten te gaan vóór de landing van het vliegtuig, waarvoor Munongo de toestemming geeft.

Bij de aankomst van de DC-4, wordt een indrukwekkende troepenmacht ingezet, met name twee MP-pelotons die onder het bevel staan van de Belgische kapitein Julien Gat ([46]) en een politiedetachement, goed voor in totaal een honderdtal gewapende manschappen. Minister van Binnenlandse Zaken Munongo is persoonlijk aanwezig; hij wordt vergezeld door zijn kabinetschef Tignée en door de politiecommissarissen Mumba en Pius Sapwe. Ook de ministers Kibwe en Kitenge zijn hem naar de luchthaven gevolgd. Commandant Verdickt, verbindingsofficier van de g*endarmerie*, is eveneens aanwezig : hij werd uitgestuurd door chef-staf majoor Perrad om de gebeurtenissen van nabij te volgen. Majoor Weber, die het nieuws in de presidentiële gebouwen heeft vernomen, is ter plaatse gekomen. Zijn voorts nog aanwezig: luitenant-kolonel Jean-Marie Crèvecoeur, kolonel Vandewalle, commandant Liégeois en Carlo Huyghé, kabinetschef van Landsverdediging. Hun aanwezigheid is louter toevallig : enkele minuten voordien zijn ze, bij hun terugkeer van een inspectietocht in Elisabethstad, met hun patrouillevoertuig aangekomen. Enkele andere toevallige aanwezigen laten we onvermeld.

Bij aankomst van de gevangenen is Tshombe niet in zijn residentie, maar woont hij een filmvoorstelling bij van de « *Réarmement moral* » in *Cinéma Palace*. In zijn gezelschap bevinden zich ook staatssecretaris Samalenge en diens kabinetschef Ugueux. Tshombe wordt tussen 16 en 17 uur weggeroepen ([47]) en begeeft zich naar zijn residentie. Daar heeft hij een gesprek met zijn kabinetschef Bartelous, de enige Belg die nog contact met

([46]) De interveniërende manschappen komen uit de 1e MP-Compagnie, die geleid wordt door Claude Grandelet.

De troepenmacht bestaat uit betrouwbare manschappen en zal — zoals later zal blijken — worden belast met de externe bescherming van *La maison Brouwez* ingeval daar een VN-interventie zou plaatsvinden. Andere manschappen komen uit de 2e MP-Compagnie die politioneel werk verrichte en onder het rechtstreekse bevel van minister Munongo van Binnenlandse Zaken stond. Ze wordt geleid door kapitein Gat. De manschappen van die Compagnie zullen zorgen voor de bewaking van Lumumba en zijn medestanders binnen de woning; zij ook zullen hen naar de plaats voeren waar ze zullen worden terechtgesteld.

([47]) 16.00 uur volgens Ugeux (Brassinne, *Témoignages*, 27.1), 17.00 uur volgens Bartelous (*ibidem* 12.2).

— une tentative vaine de contact téléphonique de Perrad avec Tshombe;

— un contact téléphonique réussi entre Perrad et Munongo.

La chronologie minimale de ces actes ne peut pas être inférieure à 5 minutes. Donc, c'est à 16h20 au plus tôt que Munongo est prévenu de l'arrivée de Lumumba et qu'il va donner ses instructions. Il reste trente minutes au maximum avant l'atterrissage de l'avion, dont l'autorisation sera donnée par Munongo.

À l'arrivée du DC-4, un dispositif impressionnant est déployé : deux pelotons PM sous le commandement du capitaine belge Julien Gat ([46]) et un détachement de policiers, ce qui représente au total une centaine d'hommes armés. Le ministre de l'Intérieur Munongo lui-même est là, accompagné par son chef de cabinet Tignée et les commissaires de police Mumba et Pius Sapwe. Les ministres Kibwe et Kitenge l'ont également suivi à l'aéroport. Est présent également le commandant Verdickt, l'officier de renseignement de la gendarmerie qui est envoyé par le major Perrad, chef d'état major, pour suivre de près les événements. Le major Weber, qui a appris la nouvelle à la présidence, s'est rendu sur les lieux. On remarque encore la présence du lieutenant-colonel Jean-Marie Crèvecoeur, du colonel Vandewalle, du commandant Liégeois et de Carlo Huyghé, chef de cabinet de la Défense. Leur présense est fortuite. Ils sont arrivés quelques minutes plus tôt avec leur Dove, de retour d'une tournée d'inspection à Albertville. Nous ne parlons pas des autres spectateurs occasionnels.

À l'arrivée des prisonniers, Tshombe ne se trouve pas à sa résidence mais il assiste à une séance cinématographique organisée par le « Réarmement moral » au cinéma Palace. Il est accompagné du secrétaire d'État Samalenge et du chef de cabinet de ce dernier, Ugeux. Entre 16 et 17 h Tshombe est rappelé ([47]) et il se dirige vers sa résidence. Là il aura une conversation avec son chef de cabinet, Jacques Bartelous, le seul Belge à avoir

([46]) Les hommes qui interviennent sont issus de la 1re compagnie PM qui est conduite par le lieutenant Claude Grandelet. Constituée de troupes sûres, elle sera chargée, nous le verrons, de protéger la maison Brouwez à l'extérieur de celle-ci, en cas d'intervention onusienne. Ils proviennent également de la 2e Compagnie PM qui faisait un travail de police et recevait ses ordres directement du ministre de L'Intérieur Munongo. Elle est commandée par le capitaine Gat. Ce sont les hommes de cette compagnie qui assureront la garde de Lumumba et de ses compagnons à l'intérieur de la maison, et qui les conduiront sur le lieu de leur exécution.

([47]) 16 h selon Ugeux (Brassinne, *Témoignages*, 27.1), 17h selon Bartelous (ibidem, 12.2).

hem heeft gehad tussen het tijdstip van de aankomst van Lumumba en de vergadering van ministers waarop we later terugkomen.

Volgt een « duidelijke » periode tussen 17.00 uur en 17.30 ([48]) uur, waarbinnen Lumumba en zijn medestanders via de looptrap ontschepen, enkele ogenblikken mishandeld worden en onzacht in een militair voertuig worden gedropt dat de landingsbaan onmiddellijk verlaat en geëscorteerd wordt door andere voertuigen en gewapende mannen. Die colonne steekt zonder moeilijkheden via een geïmproviseerde doorgang de buitenste grens van het vliegveld over, dankzij een vooraf doorgesneden afrastering; het konvooi rijdt immers zonder stoppen door.

Die opening is er niet dankzij de militaire colonne gekomen, want geen enkele getuige maakt er melding van; de snelheid waarmee *La maison Brouwez* wordt bereikt, getuigt daarvan. Er zij op gewezen dat de afstand tussen de landingsbaan en *La maison Brouwez* 3,5 km bedraagt.

Wie heeft dan die uitsnijding gemaakt — en vooral wanneer — tussen de aankondiging van de aankomst, grosso modo rond 16.20 uur en 17.15 uur, als niemand van de komst van de drie gevangenen op de hoogte was ? Vervolgens bereikt het konvooi rond 17.20 uur *La maison Brouwez.*

De gevangenen worden in het huis opgesloten; niet alleen binnen maar ook buiten is een bewakingssysteem geïnstalleerd : enerzijds om te verhinderen dat de gevangenen zouden vluchten, en anderzijds om buitenstaanders, in dit geval UNO-troepen, te beletten tussenbeide te komen, zoals Claude Grandelet goed heeft samengevat tijdens de met hem op 2 juli 2001 gehouden parlementaire hoorzitting. *La maison Brouwez* blijft dus een « risicovol » huis, per definitie een huis waar personen in voorlopige hechtenis worden gehouden.

Vast staat dat de gevangenen tijdens die kortstondige detentie, tussen 17.20 uur en rond 21.30 uur, zo'n drie uur lang dus, niet alleen door hun bewakers, maar ook door Katangese ministers, bij de aanvang van hun opsluiting werden mishandeld, zoals we later nader zullen toelichten. In een bron met vrij directe informatie over de gebeurtenis, met name de agenda van Weber, staat vermeld dat een « bende » ministers Lumumba heeft

([48]) Zie Brassinne, *Annexes*, 23.1, *Etat du Katanga. Comité de coordination des services de Sécurité. Bulletin de renseignements nr 91, 18 januari 1961, bijlage 2 :* het uur waarop de DC4 van *Air Congo* met « PL » aan boord uit Leopoldstad aankomt, is duidelijk aangegeven : 16.45 uur. De « logradio » van de radionavigator van de DC4, J.-L. Drugmand, die Brassinne voor zijn proefschrift heeft bemachtigd en als bijlage 21.1 gaat, brengt de volgende preciseringen aan omtrent de datum van 17 januari : tussen 16 uur en 16.32 uur : vliegtuig in wachtmodus (*holding)*, 16.32 uur : procedure voor het rondcirkelen, 16.50 uur: landing, 16.55 uur: motoren stilgelegd. Men kan ervan uitgaan dat de gevangenen om 17 uur uit het toestel zijn gestapt.

eu un contact avec lui entre l'arrivée de Lumumba et la réunion de ministres dont nous reparlerons.

Il y a ensuite une période « claire », entre 17h ([48]) et 17h20, durant laquelle, en résumé, Lumumba et ses compagnons débarquent de l'appareil, en empruntant la passerelle, sont molestés quelques instants, et embarqués sans ménagement dans un véhicule militaire, qui quitte la piste immédiatement, escorté par d'autres véhicules et des hommes en arme. Cette colonne franchit sans difficulté les limites de l'aéroport, à travers un passage improvisé, grâce à un grillage qui a été sectionné au préalable, car le convoi fonce sans s'arrêter.

Cette découpe n'a pas été réalisée par des éléments de la colonne militaire, aucun témoin n'en faisant mention, et compte tenu aussi de la rapidité avec laquelle la maison Brouwez a été rejointe. Notons que la distance qui sépare la piste d"atterrissage de la maison est de 3,5 kms.

Alors qui a fait cette découpe, et surtout quand, entre l'annonce de l'arrivée, grosso modo 16h20 et 17h00, si personne n'était prévenu de la venue des trois prisonniers ? Ensuite le convoi atteint la maison Brouwez aux alentours de 17h20.

Les prisonniers sont enfermés dans la maison, un dispositif de garde à l'intérieur mais aussi à l'extérieur est mis en place, pour empêcher les prisonniers de fuir, mais aussi pour empêcher des éléments extérieurs, en l'occurrence des troupes de l'ONU, d'intervenir, comme l'a résumé Claude Grandelet lors de son audition parlementaire du 2 juillet 2001. La maison Brouwez reste donc une maison « à risque », par définition un lieu de détention provisoire.

Durant cette brève détention, entre 17h20 et plus ou moins 20h30, soit 3h, il est certain que les prisonniers ont subi des mauvais traitements, de la part de leurs gardiens, mais aussi de la part de ministres katangais, au début de leur incarcération, comme nous le précisons ci-après. Une source proche de l'événement, l'agenda de Weber, mentionne qu'une « association » de ministres a « rossé » Lumumba. Une « association »

([48]) Voir Brassinne, *Annexes*, 23.1, *État du Katanga. Comité de coordination des services de Sécurité. Bulletin de renseignements n° 91, 18 janvier 1961, annexe 2 :* l'arrivée du DC4 d'Air Congo en provenance de Léopoldville transportant « PL » est clairement indiquée : 16h45. Le « logradio » du radio-naviguant du DC4, J.-L. Drugmand, obtenu par Brassinne pour sa thèse et présenté dans son annexe 21.1 apporte les précisions suivantes à la date du 17 janvier : 16h à 16h32 : holding, 16h32 : circuit procédure, 16h50 : atterrissage, 16h55 : arrêt des moteurs. On peut considérer qu'à 17h a lieu la descente des prisonniers.

« afgetuigd ». De term « bende » doet natuurlijk denken aan meer dan twee personen, ten minste drie ministers. Opgemerkt zij dat Weber geen melding maakt van Tshombe, wat evenwel niet betekent dat de Katangese president op een bepaald tijdstip niet aan de geweldpleging zou hebben deelgenomen, ook al blijkt geen enkele bron zulks te staven. Hoe het ook zij, het lijkt buiten kijf te staan dat hij de gevangenen in *La maison Brouwez* — op z'n minst bij hun vertrek naar de plaats van terechtstelling — niet zou hebben gezien. In zijn onderhoud met journalist Davister zal hij dat trouwens bevestigen, door zich een rol als « beschermer » van Lumumba aan te meten die hij manifest niet had. Zijn aanwezigheid en zijn mogelijke deelname aan een eventuele « afrossing », zouden de door zijn intendant opgemerkte bloedsporen kunnen verklaren. Jammer genoeg is die precisering slechts via een indirect getuigenis bekend geraakt Voorts wekt de term « aftrossing » de indruk als zouden de gevangenen met handen en voeten geschopt zijn, zonder dat daarbij noodzakelijkerwijs martelinstrumenten te pas zijn gekomen. Uiteindelijk wordt daarmee bedoeld dat men mensen « aftroeft », zonder dat de slachtoffers daardoor zolang buiten bewustzijn blijven, dat die toestand tot 21.43 uur blijft aanhouden. Lumumba en zijn medestanders lagen noch op sterven noch in coma toen zij uiteindelijk het leven lieten.

De ministers Munongo, Kibwe en Kitenge verlaten dus de luchthaven meteen na het vertrek van Lumumba en begeven zich onmiddellijk naar *la maison Brouwez*. Daar hebben alvast Lumumba en Kibwe met elkaar hebben gesproken, en waarschijnlijk werden de gevangenen bij die gelegenheid geslagen. De ministers verlaten *la maison Brouwez* rond 18 uur, en begeven zich naar de residentie van Tshombe, waar zij bijeenkomen — zonder enige aanwezigheid van de Belgische adviseurs — voor een ministeriële vergadering ([49]). De vergadering vangt, bij de aankomst van Munongo, Kibwe en Kitenge, waarschijnlijk omstreeks 18.30 uur aan. Er zij op gewezen dat de residentie van Tshombe op 10 km ligt van *la maison Brouwez*. Op te merken valt dat Bartelous aan de deskundigen heeft verklaard dat Tshombe hem had aangekondigd dat hij zijn ministers om 19 uur in vergadering zou bijeenroepen.

Er bestaat geen enkel document waaruit kan worden opgemaakt wat werkelijk is gezegd op die volgens de

([49]) Al gaat het daarbij niet om een echte ministerraad, het is mogelijk de Tshombe de vijf ministers van de *conseil de guerre* bij zich heeft geroepen. Zie noot 8.

invite naturellement à penser à plus de deux individus, au moins trois ministres. On remarquera que Weber ne fait pas mention de Tshombe, mais cela ne veut pas dire que le président katangais n'a pas participé aux sévices à un moment donné, même si aucune source sûre ne le prouve. De toutes façons, il semble hors de question qu'il n'ait pas vu les prisonniers dans la maison Brouwez, au moins lors du départ des prisonniers vers le lieu d'exécution. Il l'avouera d'ailleurs dans son entretien avec le journaliste Davister, en se donnant un rôle de « protecteur » de Lumumba qui ne fut manifestement pas le sien. Sa présence, et son éventuelle participation à un passage à tabac pourrait expliquer les traces de sang repérée par son majordome, précision que l'on ne connaît malheureusement que par un témoignage indirect. Par ailleurs, le terme « rosser » invite à penser qu'ils ont été battus à coups de poings et éventuellement de pieds, sans qu'il soit nécessairement fait recours à des instruments de torture. En somme, c'est ce que l'on qualifie de « passage à tabac » sans nécessairement une perte de conscience pour les victimes suffisamment longue pour qu'elle se prolonge au-delà de 21h43. Lumumba et ses compagnons n'étaient ni mourants, ni comateux lorsqu'ils perdirent la vie.

Les ministres Munongo, Kibwe et Kitenge quittent donc l'aéroport immédiatement après le départ de Lumumba, et se rendent directement à la maison Brouwez. Là, des mots seront échangés au moins entre Lumumba et Kibwe, et il est probable que des coups ont été portés sur les prisonniers à cette occasion. Les ministres quittent la maison Brouwez vers 18h., pour se rendre à la résidence de Tshombe où ils se retrouvent pour une réunion ministérielle ([49]), sans nulle présence de conseillers belges. Celle-ci débute vraisemblablement lors de l'arrivée de Munongo, Kibwe et Kitenge, grosso modo vers 18h30. Il faut savoir aussi que la résidence de Tshombe et la maison Brouwez sont distants de 10 kms. Notons que Bartelous a déclaré aux experts que Tshombe lui avait annoncé qu'il convoquait ses ministres pour une réunion à 19h.

Il n'existe aucun document permettant de savoir ce qui s'est réellement dit lors de cette réunion, qui s'est

([49]) S'il ne s'agit pas d'un conseil de ministres proprement dit, il se peut que Tshombe a convoqué les cinq ministres du conseil de guerre. Voir note 8.

deskundigen niet noodzakelijk beslissende vergadering, die omstreeks 18.30 uur aanving en tot ongeveer 20 uur ([50]) heeft geduurd. Er vanuit gaande dat slechts enkele Katangese verantwoordelijken op de hoogte waren van de aankomst van Lumumba met de bedoeling hem te doden — voor de Katangese regering betrof het meer bepaald Tshombe, die rechtstreeks politiek contact heeft gehad met Kasa Vubu, alsmede Munongo en de diensten van de Katangese *Sûreté*, die de ontvangst en executie van Lumumba praktisch hebben georganiseerd – is het dus zaak de andere ministers te « overtuigen » van de gegrondheid van een executie, veeleer dan dat een debat wordt gevoerd over de wenselijkheid om Lumumba al dan niet om te brengen. Indien het spel niet al vooraf was gespeeld en gelet op de betrouwbare chronologische ankerpunten waarover de deskundigen beschikken, valt één materieel gegeven moeilijk in te passen: de keuze van de executieplaats en de voorbereiding van die plaats. In de veronderstelling dat het debat in alle hevigheid is losgebarsten tijdens die vergadering van ministers, welke dus tussen 18.30 uur en 20 uur werd gehouden, zou de beslissing om tot een executie over te gaan veeleer op het einde van die vergadering zijn genomen en niet aan het begin ervan. Gesteld zelfs dat een beslissing omstreeks 19.30 zou zijn gevallen, dan zou een executieplaats op tientallen kilometer afstand moeten worden gekozen, zouden betrouwbare mannen moeten worden aangewezen, en zou dat team opdracht moeten krijgen zich vooraf ter plaatse te begeven om onder meer alvast de kuil te graven, en zou rond 21.15 uur-21.30 uur — bij de aankomst van Lumumba — de hele klus geklaard zijn, met andere woorden ten allerlaatste twee uur later. Al die tijd moest bovendien worden voorzien in een coördinatie met degenen die de gevangenen zouden weg voeren en die plaats zullen moeten vinden. Dat lijkt weinig waarschijnlijk. Indien de beslissing daarentegen door een zeer beperkte groep werd genomen, vóór de vergadering van ministers, worden de materiële voorwaarden om de executie te voltrekken heel wat soepeler

Dat gezegd zijnde, ook al had die ministeriële vergadering niet als enige functie om te overtuigen, ze had

([50]) Voor de onderzoeker is een tweederangsgetuige die zich niet altijd rekenschap geeft van de draagwijdte van zijn getuigenis waardevoller dan een eersterangsgetuige die niet alleen niet de volledige toedracht van de zaak kent, maar ook zeer nauw bij de zaak betrokken kan zijn. Dat is het geval voor de secretaresse van Tshombe, mevrouw Servais. Jammer genoeg gaat het daarbij om een indirect getuigenis. Terzake zij verwezen naar een citaat uit het werk van Brassinne, deel I, blz. 3 : « *Selon Lindekens, un adjudant qui connaît très bien Mme Servais, secrétaire de Tshombe, lui avait déclaré : « Le soir du 17 janvier, vers 18h00, les ministres sont arrivés à la présidence. Tshombe, Kibwe et Kimba ont vidé pratiquement chacun une bouteille de whisky. Ils quittèrent la résidence pour revenir beaucoup plus tard, vers minuit, sales et crottés »* ».

déroulée entre environ 18h30 et plus ou moins 20h ([50]). Partant de l'hypothèse qu'un nombre limité de responsables katangais étaient au courant de l'arrivée de Lumumba et avaient l'intention de le tuer — soit pour le gouvernement katangais, Tshombe, qui a assumé le contact politique directement avec Kasa Vubu, et Munongo et les services de la Sûreté katangaise, qui ont assuré l'organisation pratique de la réception et de l'exécution de Lumumba — il faut « convaincre » les autres ministres du bien-fondé d'une exécution, plutôt que de se lancer dans un débat sur l'opportunité ou non du tuer Lumumba. Si les choses n'étaient pas jouées d'avance, et compte tenu des repères chronologiques sûrs dont disposent les experts, il y a un élément matériel qu'il serait difficile d'intégrer dans cette perspective: le choix du lieu d'exécution et la préparation de ce lieu. Supposons que le débat fasse rage au cours de cette réunion ministérielle, qui se tient donc entre 18h30 et 20h, la décision d'une exécution aurait été prise forcément plutôt à la fin de cette réunion, et non au début. Admettons même une décision prise vers 19h30. Il faudrait alors, choisir un lieu d'exécution à des dizaines de kilomètres, choisir une équipe d'hommes sûrs, donner l'ordre à cette équipe de se rendre préalablement sur les lieux, afin notamment de préparer la fosse pouvant contenir trois corps, et vers 21h15-21h30 tout aurait été prêt, à l'arrivée de Lumumba, soit en tout un délai de moins de deux heures au grand maximum, tout en maintenant une coordination avec ceux qui vont conduire les prisonniers et qui devront trouver ce lieu. Cela semble peu vraisemblable. Par contre, si la décision a été prise en comité très restreint avant la réunion ministérielle, les conditions matérielles de l'organisation de l'exécution deviennent beaucoup plus souples.

Ceci dit, même si elle n'a que pour fonction première de convaincre, cette réunion ministérielle a quand même

([50]) Un témoin de second plan qui ne se rend pas toujours compte de la portée de son témoignage est plus précieux pour l'enquêteur qu'un témoin de premier plan qui non seulement connaît les tenants et les aboutissants de l'affaire, mais qui peut aussi y être mêlé. C'est le cas de la secrétaire de Tshombe, Madame Servais. Malheureusement, il s'agit d'un témoignage indirect. Citons Brassinne, t. I, p. 3 : « Selon Lindekens, un adjudant qui connaît très bien Mme Servais, secrétaire de Tshombe, lui avait déclaré : « Le soir du 17 janvier, vers 18h00, les ministres sont arrivés à la présidence. Tshombe, Kibwe et Kimba ont vidé pratiquement chacun une bouteille de whisky. Ils quittèrent la résidence pour revenir beaucoup plus tard, vers minuit, sales et crottés » ».

desalniettemin een niet onaanzienlijk — en zelfs enigszins doorslaggevend — belang, om de doodeenvoudige reden dat Tshombe de ministers anders nooit had bijeengeroepen. Ook al hadden Munongo of Tshombe de bedoeling Lumumba om te brengen, dan moeten de overige ministers hen daarin nog volgen, en moeten zij hen mee een collectieve verantwoordelijkheid laten opnemen; anders is van een eigenlijke beslissing geen sprake. Zonder die beslissing kan Munongo niet tot het bittere eind gaan. Het is dus best mogelijk dat de eigenlijke voorbereiding voor een terechtstelling pas nà het door de ministers bereikte akkoord plaatsvindt (een akkoord dat overigens zeer snel tot stand kan komen). Men kan hier verwijzen naar de verklaring die Verscheure aan de deskundigen heeft afgelegd : toen hij uit de residentie kwam, moest hij — zonder verdere precieze instructies — voor *la maison Brouwez* post vatten. Kennelijk was hij niet van enig executieplan op de hoogte gebracht. Men kan evenmin voorbijgaan aan het feit dat de snel afgehaspelde begraving op enige improvisatie wijst, wat veeleer strijdig is met de stelling als zou de terechtstelling op een weloverdachte wijze zijn voorbereid.

Rond 20 uur is de nacht reeds enige tijd — vanaf 18.45 uur ongeveer — gevallen. Soortgelijke operaties moeten evenwel bij nacht plaatsvinden en daarin kan een rechtvaardiging voor het verblijf in *la maison Brouwez* worden gevonden. Uit de residentie van Tshombe vertrekt een konvooi met Katangese ministers dat zich naar *la maison Brouwez* begeeft. Bij hun aankomst begint de overbrenging van de gevangenen naar de executieplaats.Naast de Katangese autoriteiten en de zwarte politiemannen en *gendarmes* zullen vier Belgen er aan deelnemen : politiecommissaris Frans Verscheure, kapitein Julien Gat, luitenant Michels en brigadier Son. Het startsein wordt rond 20.30 uur gegeven en rond 21.15 uur komen Lumumba en zijn medestanders op de executieplaats aan. In aanwezigheid van president Tshombe en verscheidene van zijn ministers worden zij vervolgens doodgeschoten ([51]). Lumumba wordt vermoord om 21.43 uur. Luidens het getuigenis dat Verscheure voor de deskundigen aflegde, verliepen enkele minuten tussen de respectieve terechtstellingen en sterft Lumumba als laatste. De lichamen worden begraven in vooraf gegraven kuilen.

De hele operatie wordt geleid door minister Munongo : hij is aanwezig op de luchthaven, in *la maison Brouwez*, op de vergadering van de ministers bij Tshombe en bij de executie. Zijn politiemensen en veiligheidsdiensten

([51]) In zijn getuigenis voor de onderzoekscomissie heeft Kibwe de namen genoemd van Tshombe, Munongo, Kimba, Muhona en hemzelf. Hij is de enige die Muhona vermeldt. Niettemin valt op te merken dat die vijf ministers samen de *conseil de guerre* vormden. In indirecte getuigenissen worden ook de namen Kitenge of Samalenge genoemd.

un intérêt non négligeable, et même décisif dans un certain sens, sinon Tshombe n'aurait tout simplement pas convoqué les ministres. Même si Munongo ou Tshombe avaient eu l'intention de tuer Lumumba, il faut quand même que les autres ministres suivent, pour aussi les entraîner dans une responsabilité collective; sinon il n'y a pas de décision proprement dite. Sans elle, Munongo ne peut pas agir jusqu'au bout. Il se peut donc que les préparatifs proprement dits d'une exécution ne se font qu'après l'accord des ministres réunis, un accord qui peut se dégager très rapidement. On peut évoquer ici la déclaration de Verscheure devant les experts: venant de la résidence, il a dû attendre longtemps devant la maison Brouwez sans instructions précises. Il n'avait manifestement pas été mis au courant d'un projet d'exécution. On ne peut pas non plus négliger une certaine improvisation de l'enterrement bâclé, ce qui va plutôt à l'encontre d'une préparation judicieuse de l'exécution.

Vers 20 heures, la nuit est déjà tombée depuis plus ou moins 18h45. Or ce genre d'opération implique que la nuit soit tombée, le séjour dans la maison Brouwez pourrait trouver là l'une de ses justifications. Depuis la résidence de Tshombe, un convoi s'ébranle avec des ministres katangais pour se rendre à la maison Brouwez. À leur arrivée, l'opération de transfert des prisonniers vers le lieu d'exécution commence. À part les autorités katangaises, les policiers et les gendarmes noirs, quatre belges vont y participer : le commissaire de police Frans Verscheure, le capitaine Julien Gat, le lieutenant Michels et le brigadier Son. Le départ est donné vers 20h30, et vers 21h15-21h30, Lumumba, ses compagnons arrivent sur le lieu de leur exécution. Ils vont être tués par balles, en présence du président Tshombe et de plusieurs de ses ministres ([51]). À 21h43, Lumumba est abattu. Selon le témoignage de Verscheure devant les experts, une attente de quelques minutes sépare les exécutions respectives des trois prisonniers, et c'est Lumumba qui meurt en dernier. Les corps sont enterrés dans des fosses creusées auparavant.

L'opération dans son ensemble est dirigée par le Ministre Munongo. Il est présent à l'aéroport, à la maison Brouwez, lors de la réunion des ministres chez Tshombe, et lors de l'exécution. Ses policiers et ses services de la

([51]) Dans son témoignage devant la commission d'enquête, Kiwbe a cité les noms de Tshombe, Munongo, Kimba, Muhona et lui-même. Il est le seul a citer Muhona. A rémarquer néanmoins que ces cinq ministres constituaient le conseil de guerre. Des témoignages indirects mentionnnent également les noms de Kitenge ou de Samalenge.

zijn aanwezig op de luchthaven, maar zij maken tevens het terrein klaar voor de executie. Politiecommissaris Frans Verscheure die zoals we zullen zien, vooraf op de hoogte was gebracht van de komst, alsmede kapitein Gat, die in deze zaak handelt na de landing, verrichten in deze operatie alleen uitvoerende functies. Zij krijgen hun bevelen van anderen en geven daar gevolg aan.

De Belgische raadgevers in Elisabethstad tonen zich afwezig en stilzwijgend; zij reageren passief op de gebeurtenissen en besluiten de zaak op haar beloop te laten. Hierboven werd al vermeld dat Bartelous als enige kort met Tshombe heeft gepraat. Perrad, Verdickt, Weber en Smal hebben een kort gesprek in de conferentiezaal van de *gendarmerie*, kort na de aankomst van Lumumba.

‘s Avonds komen enkele Belgische raadgevers bijeen bij professor Clemens in het gebouw van Immokat; daar zijn onder andere Vandewalle en Weber gedurende enige tijd aanwezig, alsook de jonge medewerkers van Clemens, onder wie Brassinne. Als iemand als majoor Weber, een vertrouweling van Tshombe, uitermate verrast is door de gebeurtenissen, zoals blijkt uit de aantekening in zijn agenda ([52]) — die overigens nooit achteraf werd « verbeterd » (in tegenstelling tot die in de agenda van Verschuere) —, dan mag men ervan uitgaan dat de Belgen die verder van Tshombe afstonden allicht even erg van de kook waren.

8.3. **Interpretatie van de Katangese invalshoek**

I. *Werden de Congolese autoriteiten in kennis gesteld van de komst van Lumumba ?*

Laten we even de elementen overlopen die een antwoord kunnen bieden op deze vraag, waarbij te betreuren valt dat er bitter weinig Katangese bronnen voorhanden zijn om het totaalbeeld aan te vullen.

1. Zo wordt uitgegaan van de hypothese dat de Katangese autoriteiten op 16 januari hebben ingestemd en dat de autoriteiten in Leopoldstad diezelfde dag, 16 januari, hebben beslist om Lumumba naar Elisabethstad over te brengen (zie hierboven), waarom zouden die laatsten Elisabethstad niet hebben verwittigd ? Dat zou tijdig zijn gebeurd, niet voortijdig, dus op het ogenblik dat zij de zekerheid hadden dat Lumumba wel degelijk aan boord was van het vliegtuig met bestemming Elisabethstad want zij wensten de zaak geheim te houden en te garanderen dat de operatie voor hen een succes zou worden.

([52]) Op 18 januari noteert Weber: « *Ce soir, on dit Lumumba mort ! Il a de toutes façons été rossé hier soir par une association de ministres …* »

Sûreté sont à l’aéroport, mais ils préparent aussi le terrain pour l’exécution. Le commissaire de police Frans Verscheure, informé préalablement de l’arrivée comme nous allons le voir, et le capitaine Gat, actif dans cette affaire depuis l’atterrissage, ne jouent dans cette opération qu’un rôle d’exécutants. Ils reçoivent leurs ordres d’autres personnes, et ils y obéissent.

Les conseillers belges à Elisabethville sont absents et silencieux, ils réagissent d’une façon passive et décident de laisser l’affaire suivre son cours. Nous l’avons dit, Bartelous sera le seul à parler avec Tshombe quelques instants. Perrad, Verdickt, Weber et Smal ont un bref entretien dans la salle de conférence de la Gendarmerie peu après l’arrivée de Lumumba.

Le soir, quelques conseillers belges se réunissent chez le professeur Clemens à l’Immokat, où sont notamment présents, pendant un certains temps, Vandewalle et Weber, ainsi que les jeunes collaborateurs de Clemens, comme Brassinne. Si un homme comme le major Weber, dont on connaît la proximité avec Tshombe, est « dépassé » par l’événement, comme en témoignent l’annotation dans son agenda ([52]), jamais « corrigée » *a posteriori* (contrairement au cas de l’agenda Verscheure), on peut se dire que les Belges moins proches de Tshombe l’ont forcément été au moins tout autant.

8.3. **Interprétation de l’optique katangaise**

I. *Les autorités katangaises ont-elles été averties de l’arrivée de Lumumba ?*

Reprenons les éléments qui permettent d’évoluer vers une réponse à cette question en déplorant la maigreur des sources katangaises pour compléter la mosaïque.

1. Si l’on part de l’hypothèse que les autorités katangaises ont donné leur accord le 16 janvier et que les autorités de Léopoldville ont décidé de transférer Lumumba à Eville ce même 16 janvier (cf. *supra*), pourquoi ne pas accepter que celles-ci ont averti Eville ? Elles l’auront fait en temps opportun et pas de façon prématurée, c’est-à-dire au moment où elles avaient la certitude que Lumumba se trouvait bel et bien dans l’avion pour Eville, parce qu’elle tenait à assurer le secret et garantir ce qui pour elle constituerait le succès de l’opération.

([52]) Le 18 janvier Weber note : « Ce soir, on dit Lumumba mort ! Il a de toutes façons été rossé hier soir par une association de ministres … »

2. Eén aanwijzing geeft voedsel aan de hypothese dat bepaalde Katangese autoriteiten van de komst van Lumumba in kennis waren gesteld, te weten het getuigenis dat politiecommissaris Verscheure op 2 oktober 2000 heeft afgelegd voor de deskundigen van de parlementaire onderzoekscommissie.Verscheure preciseerde toen dat hij het bevel had gekregen om op 17 januari rond de middag de kwestie van *la maison Brouwez* te regelen, dus geruime tijd voordat de komst van Lumumba en zijn lotgenoten werd aangekondigd. Op dat ogenblik, zo zegt Verscheure nog, was de aankomst nog onzeker — men had het over Bakwanga of Elisabethstad — en van Mpolo of Okito werd met geen woord gerept ([53]).

3. Als wordt uitgegaan van een geïmproviseerde gang van zaken, dan botst een chronologisch relaas van de feiten met de eerste fase van de « opvang » van Lumumba. Het desbetreffende tijdsgebruik doet denken aan een voorafgaande voorbereiding van de omstandigheden waarin Lumumba werd opgevangen.

In een halfuur tijd moeten twee onderscheiden maar onderling verbonden operaties worden volbracht; uiteraard kunnen die allebei tegelijk worden uitgevoerd, maar een en ander impliceert dat iemand voldoende weet heeft van de hele zaak om beide operaties te coördineren en de richtlijnen te verstrekken. Die beide operaties zijn de keuze voor *la maison Brouwez* en het doorknippen van de afrastering rond de luchthaven. Beide zaken gaan samen, want waar moet die afrastering worden doorgeknipt als niet is geweten welke plek achteraf via die doorgang moet worden bereikt ? De keuze voor *la maison Brouwez* bepaalt met andere woorden waar de afrastering moet worden doorgeknipt.

Binnen het bestek van een halfuur moet dus zo worden gehandeld dat voor *la maison Brouwez* wordt gekozen, een huis dat dichtbij de luchthaven én afgelegen ligt, waarvan de bewoners afwezig zijn, dat in gereedheid is gebracht en waarvan men bovendien de zekerheid moet hebben dat de eigenaars tijdens de operatie niet zullen thuiskomen. We moeten onderstrepen dat Verscheure niet betrokken was bij het doorknippen van de afrastering; zulks werd evenmin gedaan door de mensen van het konvooi dat Lumumba en zijn metgezellen heeft weggevoerd (zie getuigenis van Gat ([54]) en Grandelet). Iemand — het doet er in dit verband niet toe wie — heeft derhalve instructies gegeven aan Verscheure en vervolgens contact opgenomen met hem (zij)

([53]) De geloofwaardigheid van die getuigenis steunt op de chronologie die ze weergeeft. Verscheure werd door Munongo op de hoogte gebracht alvorens hij op zijn kantoor na de middag, van een aantal studenten van de politieschool examen afnam.

([54]) Gat zal achteraf stellen dat hij zijn instructies omtrent de te volgen weg heeft gekregen op de landingsbaan van de luchthaven.

2. Un indice nourrit l'hypothèse que certaines autorités katangaises étaient prévenues de l'arrivée de Lumumba, c'est le témoignage du commissaire de police Verscheure devant les experts de la commission parlementaire le 2 octobre 2000. Verscheure a précisé qu'il avait reçu l'ordre de faire en sorte, vers midi le 17 janvier, de régler la question de la maison Brouwez, donc bien avant l'annonce de l'arrivée de Lumumba et de ses compagnons. À ce moment là, toujours selon Verscheure, l'arrivée était encore conditionnelle — on parlait de Bakwanga où Eville — et aucun mention n'était faite de Mpolo ou Okito ([53]).

3. La première phase de la réception de Lumumba ne résiste pas à une chronologie qui serait celle de l'improvisation. Les délais en jeu tendent à faire penser à une préparation préalable des conditions d'accueil de Lumumba.

En trente minutes, il faut procéder à deux opérations distinctes mais reliées entre elles, qui peuvent être réalisées certes simultanément, mais qui impliquent que quelqu'un soit suffisamment informé pour coordonner ces deux opérations, et transmettre les directives : ces deux opérations sont le choix de la maison Brouwez et le découpage du grillage de l'aéroport, deux opérations coordonnées, car où couper dans le grillage si on ignore le lieu à rejoindre par ce passage ? C'est donc le choix de la maison Brouwez qui dicte le choix du passage à cisailler.

Il faut donc, en trente minutes, réagir de telle manière que le choix de la maison Brouwez soit fait, une maison à la fois proche de l'aéroport, isolée et vide de ses occupants, préparée, avec au demeurant l'assurance que ces propriétaires ne reviendront pas chez eux pendant l'opération. Notons que Verscheure n'a pas été impliqué dans le découpage du grillage. Ce travail n'a pas non plus été effectué par les membres du convoi qui emporteront Lumumba et ses compagnons (cf. témoignage de Gat ([54]) et Grandelet). Quelqu'un, et peu importe qui ici, a donc donné des instructions à Verscheure, puis, après, a contacté celui ou ceux qui se sont chargés du grillage. Qu'il n'ait fallu qu'une demi-heure pour régler tous ces problèmes pratiques et essentiels nous paraît retenu du tour

([53]) La crédibilité de ce témoignage s'appuie sur la chronologie qu'il évoque. Verscheure a été averti par Munongo avant d'examiner à son bureau, dans l'après-midi, quelques étudiants de l'école policier.

([54]) Gat dira qu'il a reçu ses ordres pour le chemin à suivre sur le tarmac de l'aéroport.

die de afrastering heeft (hebben) doorgeknipt. Dat maar een halfuur nodig was om al die praktische en voor de zaak essentiële aspecten te regelen lijkt ons een ware krachttoer. Hoe vallen die verklaring van een complete verrassing en een zo doorgedreven zin voor organisatie met elkaar te rijmen ?

4. Omstreeks 17.20 uur komt het konvooi aan bij *la maison Brouwez.* Deze woning werd duidelijk in gereedheid gebracht om het konvooi op te vangen aangezien de bewakers van de gevangenen zich niet het hoofd hoeven te breken over de vraag hoe ze in dat huis moeten binnenraken, noch simpelweg of de eigenaar thuis is, want anderen (onder meer Verscheure) hebben die zaak al geregeld. Dat huis werd gevorderd, maar als de komst van Lumumba een verrassing was, dat had die vordering plaats moeten vinden tussen het ogenblik waarop Munongo werd verwittigd en het vertrek van de gevangenen van Luano, dus in een bijzonder kort tijdsbestek van ten hoogste 40 minuten.

Hier kunnen we een document inlassen — dat door de auteurs over het hoofd werd gezien — dat nochtans nauw aanleunt bij de gebeurtenissen. Het gaat om het officiële vorderingbevel betreffende *la maison Brouwez,* dat werd ondertekend door Munongo. Hieronder volgt dit stuk, dat integraal werd gepubliceerd door Heinz en Donnay, *op. cit.*, blz. 185 :

de force. Comment faire le lien, entre un aveu de surprise totale et un sens aussi aigu de l'organisation ?

4. Vers 17h20, le convoi rejoint la maison Brouwez et celle-ci a manifestement été préparée pour les recevoir, puisque les gardiens qui accompagnent les prisonniers n'ont pas à s'occuper de savoir comment y entrer, ou tout simplement si elle est occupée par son propriétaire, d'autres, notamment Verscheure, s'étant déjà occupés de cette question. Cette maison a été réquisitionnée, mais il a fallu qu'elle le soit, si l'arrivée de Lumumba est une surprise, entre le moment où Munongo est prévenu et le départ des prisonniers de la Luano, c'est-à-dire un délai particulièrement court, 40 minutes au grand maximum.

Nous pouvons intégrer ici un document, négligé par les auteurs, et qui a pourtant le mérite d'être proche de l'événement. Il s'agit de l'ordre de réquisition officiel de la maison Brouwez signé Munongo. Voici ce document, intégralement publié par Heinz et Donnay, *Op. cit.*, p. 185 :

MINISTERE DE L'INTERIEUR

ARRETE N°1 DU 17 -1-61
REQUISITIONS D'INTERET PUBLIC

Le Ministre de l'Intérieur,
Vu la Constitution de l'Etat du Katanga,
Vu l'Arrêté-Loi du 20 mai 1943 organisant un régime de réquisition,
Vu l'arrêté n°111/104 du 27 juillet 1960 ordonnant la mobilisation pour tout le territoire du l'Etat du Katanga.

« Attendu que la sécurité publique exige l'emprisonnement de certaines personnes en un endroit inconnu et difficilement repérable;
Qu'à cet effet, il y a lieu de procéder, compte tenu des circonstances actuelles, à la réquisition d'une habitation privée ;
Que vu le caractère secret des incarcérations à fixer, il ne saurait être question de citer ni le nom du propriétaire, ni l'adresse de cet immeuble.
Arrête :
Article premier :
Il est procédé à la réquisition d'une maison d'habitation, dont l'adresse sera communiquée à l'autorité exécutant les réquisitions.
Article deuxième :
Il est alloué aux propriétaires de l'immeuble réquisitionné l'indemnité compensatoire suivante : [le chiffre n'est pas indiqué] francs par jours, les 17 et 18 janvier 1961.
Article troisième :
Le présent arrêté entre en vigueur le jour de la réquisition effective de l'immeuble visé à l'article premier.

Le ministre de l'Intérieur.

G. MUNONGO [signature quasi-illisible]

Pour copie conforme, certifiée conforme, E'Ville, le 29-1-61.> ([55])

Er is niet de minste reden om aan te nemen dat die vorderingsdata aangeven dat het document van na 17 januari dateert. Op 17 januari kan een huis of iets anders worden gevorderd voor twee dagen, waarvan een de dag erop.

Voorts is het misschien makkelijk om een document te antidateren, maar ligt het moeilijker om de nummering ervan te veranderen aangezien dit besluit nr 1 van 17 januari overduidelijk past in een vaste volgorde (tenzij wordt gewerkt met trucjes, waarbij een beroep wordt gedaan op een « *bis* » of een « *ter* »).

De deskundigen, die het origineel van dit stuk niet in handen konden krijgen, hebben het als niet-doorslaggevend aangemerkt. Toch verdient het te worden aangehaald.

5. In verband met de voorbereiding van de komst van Lumumba moet een onderscheid worden gemaakt tussen diverse betrokkenen. Munongo en zijn diensten waren kennelijk gewaarschuwd, maar dat lijkt niet het geval te zijn geweest voor de *gendarmerie,* die pas bevelen krijgt nadat de piloot zich bekend heeft gemaakt, in wacht-modus blijft en de controletoren de informatie heeft doorgespeeld aan de minister van Binnenlandse Zaken.

II. *Wanneer hebben de Katangese autoriteiten beslist Lumumba en zijn metgezellen om te brengen ?*

Het is niet uit te sluiten dat de in vergadering bijeengekomen Katangese ministers hun beslissing om Lumumba uit te schakelen na zijn aankomst hebben genomen, maar een met name materiële aanwijzing maakt het waarschijnlijk dat reeds voor de aankomst van de ex-premier een plan bestond, ten minste toch bij enkele sleutelfiguren van de Katangese regering.

Het zou een lastige — en waarschijnlijk vruchteloos blijvende — opgave zijn de citaten van de verschillende betrokkenen uit die tijd op te sommen in verband met de vijandigheid van Katangese politici ten aanzien van Lumumba, niet alleen vanaf het begin van de onafhankelijkheid, maar zelfs reeds voordien. Ook de incidenten naar aanleiding van het verbod dat het vliegtuig van Lumumba en Kasa Vubu kreeg om op 12 juli 1960 in Katanga te landen, zijn nog niet vergeten. Daags na de

([55]) De fotokopie van het document is bijlage 27.1 bij Brassinne. Brassinne preciseert op blz. 282 van deel I het volgende : « *Une copie certifiée conforme de ce document a été établie le 29 janvier 1961 à Elisabethville par Verscheure, conseiller de l'Inspecteur général de police, copie que celui-ci remit ultérieurement à Brouwez* ».

Il n'y aucune raison pour que ces dates de réquisitions indiquent que le document est postérieur au 17 janvier. On peut, le 17 janvier, réquisitionner une maison, ou n'importe quoi, pour deux jours dont un à venir.

Par ailleurs, s'il est facile d'antidater un document, il est plus difficile d'agir sur sa numérotation, car cet arrêté n° 1 du 17 janvier s'inscrit forcément dans une suite insécable (à moins d'utiliser des artifices en faisant usage d'un « *bis* » ou d'un « *ter* »).

Ce document n'est pas considéré comme décisif par les experts, qui n'ont pu consulter l'original, mais il méritait d'être relevé.

5. En ce qui concerne la préparation de l'arrivée de Lumumba, il faut distinguer entre divers acteurs. Si Munongo et ses services semblent être avertis, cela n'est pas le cas de la gendarmerie qui ne reçoit ses ordres qu'à partir du moment où le pilote s'est identifié, reste en attente, et où l'information est transmise par la tour de contrôle au ministre de l'Intérieur.

II. *Quand les autorités katangaises ont-elles décidé de tuer Lumumba et ses compagnons ?*

On ne peut pas exclure le fait que les ministres katangais réunis prirent leur décision de supprimer Lumumba après son arrivée, mais un indice notamment matériel rend probable une intention préalable à la venue de l'ex-premier ministre, au moins dans le chef de quelques personnages clés du gouvernement katangais.

Il serait laborieux — et sans doute vain — d'énumérer les citations des différents acteurs de l'époque concernant l'hostilité de politiciens katangais à l'égard de Lumumba depuis le début de l'Indépendance, et même avant. On se souvient aussi des incidents provoqués par l'interdiction de laisser l'avion de Lumumba et de Kasa Vubu atterrir au Katanga le 12 juillet 1960. Au lendemain de la révocation du Premier ministre Lumumba par le chef de l'Etat, Tshombe avait déclaré que Lu-

([55]) Une photocopie du document dans Brassinne, *Annexes*, 27.1. Brassinne, I, p. 282, précise : « Une copie certifiée conforme de ce document a été établie le 29 janvier 1961 à Elisabethville par Verscheure, conseiller de l'Inspecteur général de police, copie que celui-ci remit ultérieurement à Brouwez ».

afzetting van eerste minister Lumumba door het staatshoofd had Tshombe verklaard dat Lumumba voor een hooggerechtshof moest worden gebracht om rekenschap af te leggen over zijn misdaden ([56]).

Hoewel dit getuigenis van lang na de feiten dateert, en er door de lectuur van andere bronnen onnauwkeurigheden in kunnen zijn geslopen, nemen wij hierbij toch een gegeven over uit de aan de voorzitter van de parlementaire onderzoekscommissie gerichte brief ([57]) van Jacques Bartelous, kabinetschef van Tshombe, die in die maanden dus tot zijn entourage behoorde, waarmee hij in één zin een oordeel velt over de situatie. Hij spreekt over « de haat van de belangrijkste Katangese ministers ten aanzien van Lumumba ». Hij haalt ook het feit aan dat « de kabinetsleden van Tshombe hem een maand lang, tot het telefoongesprek op 15 januari 1961 tussen president Kasa Vubu en Tshombe, met succes hebben afgeraden in te stemmen met de overbrenging van Lumumba naar Katanga, aangezien die overbrenging voor betrokkene gelijkstond met diens dood ».

Met betrekking tot de plaats van detentie, *la maison Brouwez*, rijst een probleem indien men de hypothese van een vooraf bevestigde overbrenging aanvaardt. Waarom werd niet onmiddellijk de overbrenging van Lumumba naar Jadotstad of naar een andere gevangenis geregeld, maar werd integendeel gekozen voor een per definitie voorlopige plaats van detentie om hem later naar een gevangenis over te brengen, indien dat laatste de bedoeling van de Katangezen was ? Een overbrenging bij nacht naar Jadotstad zou trouwens ten volle het gewilde verrassingseffect hebben behouden. Indien de politici van plan waren Lumumba terug te zenden naar Bakwanga of Leopoldstad — en derhalve voor een huis dichtbij een luchthaven kozen, waarom hebben zij hem dan eerst in Leopoldstad toegelaten ? Indien tussen Leopoldstad en Elisabethstad een voorafgaand akkoord bestond, en het terrein was geëffend om Lumumba op te vangen, komt de hypothese van de « ontsporing » in *la maison Brouwez*, waar bij al zijn gevangenbewaarders de stoppen zouden zijn doorgeslagen wegens hun verbijstering bij die onverwachte aankomst, overigens op de helling te staan.

Wij hebben het reeds eerder geschreven, op de bijeenkomst van Katangese ministers, zou een compleet geïmproviseerd debat om uit te maken wat er met Lumumba moest gebeuren, er uiteindelijk voor hebben gezorgd dat zij over een uitermate korte termijn beschikten om na hun besprekingen de executieplaats *in concreto* voor te bereiden, gelet op het noodlottige uur 21.43, hetgeen een nieuw gegeven in deze zaak is.

([56]) Zie Heinz en Donnay, *op. cit.*, blz. 77.
([57]) Brief van Jacques Bartelous, gedateerd 25 april 2001.

mumba devait être traduit devant une Haute Cour de Justice pour répondre de ses crimes ([56]).

Bien que ce témoignage soit tardif, et parasité par des lectures, reprenons néanmoins un élément de la lettre ([57]) adressée au président de la commission parlementaire par Jacques Bartelous, chef de cabinet de Tshombe, et donc proche de lui pendant ces mois difficiles, qui livre en une phrase son appréciation de la situation. Il parle de « la haine des principaux ministres katangais contre M. Lumumba ». Il évoque aussi le fait que « les membres du Cabinet de M. Tshombe lui ont déconseillé avec succès pendant un mois, jusqu'à l'entretien téléphonique du 15 janvier 1961 entre le Président Kasavubu et M. Tshombe, d'acquiescer au transfert au Katanga de M. Lumumba, ce transfert étant synonyme de mort pour celui-ci ».

Le lieu de détention, la maison Brouwez, pose problème si l'on accepte l'idée d'un transfert préalablement confirmé. Pourquoi ne pas avoir organisé directement le transfert de Lumumba à Jadotville, ou dans une autre prison, mais avoir choisi un lieu de détention provisoire par définition, pour le transférer plus tard dans une prison, si telle avait été l'intention des Katangais ? Au demeurant, un transfert à Jadotville pendant la nuit aurait gardé toute la surprise voulue. Si ceux-ci comptaient renvoyer Lumumba à Bakwanga ou à Léopoldville, d'où le choix d'une maison près de l'aéroport, pourquoi l'avoir d'abord accepté à E'ville ? D'autre part, si un accord préalable existait entre Léo et E'ville, et que le terrain avait été préparé pour recevoir Lumumba, la thèse du ''dérapage'' dans la maison Brouwez où tous ses geôliers auraient perdu la tête, suite à la stupeur d'une arrivée surprise, est ébranlée.

Nous l'avons dit plus haut, lors de la réunion des ministres katangais, un débat complètement improvisé pour savoir que faire de Lumumba aurait conduit ceux-ci à disposer finalement d'un délai terriblement court pour préparer concrètement le lieu d'exécution, au terme de leurs débats, compte tenu de l'heure fatidique de 21h43, qui est une information nouvelle dans cette affaire.

([56]) Voir Heinz et Donnay, *op. cit.*, p. 77.
([57]) Lettre de Jacques Bartelous, datée du 25 avril 2001.

Ten slotte zijn er aanwijzingen dat de Katangese *Sûreté* een doorslaggevende rol heeft gespeeld bij de voorbereidingen voor de opvang van de gevangenen, die in het geheim werden getroffen door de enige betrokkenen die daartoe in staat waren, te weten minister van Binnenlandse Zaken Munongo, en derhalve die diensten van de Katangese *Sûreté* welke — laten we dit toch maar terloops herhalen — onder de leiding stonden van Jérôme Disase, de schoonbroer van Munongo. Het is duidelijk dat de Katangese *Sûreté* zich met die zaak heeft beziggehouden, hoewel haar rol in de geschiedschrijving uiteindelijk weinig wordt beklemtoond. De *Sûreté* is actief met het oog op de komst van Lumumba, maar ook bij de voorbereiding van de executieplaats, waardoor de korte Katangese episode van Lumumba in haar geheel samenhangend wordt.

Ook kan erop worden gewezen dat in een nauw bij de gebeurtenis betrokken, officiële bron, die weliswaar 18 januari gedateerd was maar op 19 januari werd opgesteld, te weten bijlage 1 van het *Bulletin de Renseignement* n^{r} 92 (*État du Katanga - Comité de coordination des Services de Sécurité*), het volgende te lezen staat : « *Le nommé DAFFE (?), agent du ministère de l'Information, a déclaré en public dans un établissement de la ville que Lumumba a déjà été « liquidé » par les services de la Sûreté katangaise.* ». Overigens wordt gewezen op een bijna onopgemerkt gebleven zin in het getuigenis Verscheure 38.1 (dat evenwel door Brassinne werd opgetekend) : « *Il semble que la Sûreté ait joué un rôle plus grand que on ne le pensait dans l'ensemble de l'opération.* ».

Bovendien is het artikel met als titel « *Le transfert de Lumumba au Katanga* », verschenen in *L'Essor du Katanga* van 19 januari 1961 — waarvan wij reeds in een andere context gebruik hebben gemaakt, *cf. supra* — misschien veronachtzaamd omdat het duidelijke fouten en leugens bevat, namelijk dat er wordt gezwegen over de slechte behandeling die Lumumba te verduren kreeg. Het artikel wekte argwaan op dezelfde wijze als een « officiële » versie zou doen wegens manipulatie door de Katangese machthebbers. En toch loont het de moeite het kluwen van waarheid en verzinsel te ontwarren, want het kan ons meer duidelijkheid verschaffen. Zoals voor het bericht van Munongo aan de journalisten, kan het heel leerrijk blijken het artikel te herlezen in het licht van de intussen verworven kennis.

Er moet immers worden opgemerkt dat het artikel — van het Katangese dagblad, het is belangrijk dat in gedachten te houden — is opgesteld op grond van twee bronnen, enerzijds een officieel Katangees communiqué, en anderzijds een officiële bron in Leopoldstad. In eerste instantie zou men kunnen denken dat die twee bronnen tegenstrijdig en met elkaar in tegenspraak zijn, maar zulks is geenszins het geval.

Enfin, il y a des indices indiquant que la Sûreté katangaise a joué un rôle décisif dans les préparatifs de l'accueil des prisonniers, réalisés en secret à l'initiative des seuls acteurs capables de l'assumer, soit Munongo, le ministre de l'Intérieur, et donc ces services de la Sûreté katangaise, qui, rappelons-le quand même, étaient dirigé par Jérôme Disase, le beau-frère de Munongo. C'est la Sûreté katangaise qui manifestement s'est occupée de cette affaire, bien que son rôle soit en définitive peu souligné dans l'historiographie. La Sûreté est active en vue de l'arrivée de Lumumba, mais aussi dans la préparation du lieu de l'exécution, ce qui donne une cohérence à la totalité du bref épisode katangais de Lumumba.

On peut aussi relever qu'une source officielle proche de l'événement, datant du 19 janvier, mais rédigée le 18 janvier, en l'occurrence l'annexe 1 du Bulletin de renseignement n° 92 (État du Katanga. Comité de coordination des services de Sécurité), mentionne : « *Le nommé DAFFE (?), agent du Ministère de l'Information, a déclaré en public dans un établissement de la ville que Lumumba a déjà été ''liquidé'' par les services de la Sûreté katangaise* ». Par ailleurs, dans le témoignage Verscheure 38.1, rédigé cependant par Brassinne, on relève une phrase passée presque inaperçue : « *Il semble que la Sûreté ait joué un rôle plus grand que l'on ne le pensait dans l'ensemble de l'opération* ».

Par ailleurs, l'article intitulé « Le transfert de Lumumba au Katanga », paru dans *L'Essor du Katanga*, du 19 janvier 1961 — que nous avons déjà utilisé dans un autre contexte supra — a été peut-être négligé, dans la mesure où il contient des erreurs manifestes et des mensonges, en ce qui concerne l'absence de mauvais traitement infligé à Lumumba. La suspicion jetée sur cet article incluait celle dont on peut témoigner face à une version « officielle » qui serait éloignée de la vérité parce que téléguidée par le pouvoir katangais. Et pourtant cet article mérite que l'on démêle le vrai du faux, car il peut nous éclairer. Une relecture à la lumière des connaissances acquises peut s'avérer très instructive.

En fait, il faut remarquer que l'article — du journal katangais, c'est important de s'en souvenir — est construit sur base de deux sources, d'une part un communiqué officiel katangais, et d'autre part d'une source officielle à Léopoldville. *A priori*, on pourrait penser rencontrer une contradiction entre ces deux sources, une dissonance, ce n'est pas le cas.

1) Officieel Katangees communiqué (herkomst : het *ministère de l'Information*) (18 januari 's ochtends bezorgd aan het dagblad) :

« À la demande du président Kasa-Vubu, et avec l'accord du gouvernement katangais, le traître Lumumba a été transféré au Katanga, la prison de Thysville n'offrant pas les garanties suffisantes. ».

Deze zin, gehaald uit een officieel bericht dat dateert van enkele uren na Lumumba's dood, is glashelder. Minister van Informatie Samalenge en zijn kabinetschef Ugueux, zijn op de hoogte van Lumumba's dood wanneer dit bericht aan de pers wordt bezorgd; er worden echter geen voorzorgen genomen in verband met de vermelding van een voorafgaand akkoord met de Katangese regering, dat hier zwart op wit wordt vernoemd, zonder dat gewag wordt gemaakt van enige verrassing bij de Katangese autoriteiten, die door het nieuws van de aankomst van Lumumba zouden zijn overvallen. Geen terughoudendheid en evenmin omzichtigheid in de wijze waarop Lumumba wordt omschreven: het gaat om een verrader.

2) Officiële bron in Leopoldstad :

« *On donne, de source officielle à Léopoldville, les précisions suivantes sur le transfert à Elisabethville de Lumumba. Après les récents événements qui se sont déroulés au camp de Thysville il s'était avéré nécessaire de transférer Lumumba et ses co-détenus dans un endroit plus sûr. On envisagea d'abord un transfert à Bakwanga, mais le chef d'Etat, M. Kasa-Vubu, obtint par la suite l'accord de M. Tshombe pour un transfert à Elisabethville. L'opération fut menée dans le plus grand secret* ».

Ook daar merkt men de verwijzing naar een akkoord dat aan Lumumba's aankomst is voorafgegaan, wat — we herinneren eraan — niet *de facto* een akkoord over de moord inhoudt. Hier weerom neemt het officiële Katangese orgaan geen voorzorgen om de verantwoordelijkheid van Tshombe te minimaliseren, aangezien er uitdrukkelijk melding wordt gemaakt van het akkoord van de president van Katanga in verband met de overbrenging van een gevangene die in zijn provincie zopas om het leven is gekomen.

9. DE REACTIE VAN DE BELGEN

Hoe reageren de Belgische adviseurs in E'ville op de aankomst van Lumumba ? Om te beginnen : zijn zij voordien op de hoogte van zijn komst ? Laten we die vraag uitsplitsen in verschillende onderdelen.

1) Communiqué officiel katangais (provenance : ministère de l'Information) (transmis au journal le 18 janvier au matin) :

« À la demande du président Kasa-Vubu, et avec l'accord du gouvernement katangais, le traître Lumumba a été transféré au Katanga, la prison de Thysville n'offrant pas les garanties suffisantes ».

Cette phrase extraite d'un message officiel plusieurs heures après la mort de Lumumba est d'une parfaite clarté. Le ministre de l'Information Samalenge, et son chef de cabinet Ugeux, sont au courant de la mort de Lumumba quand ce message est transmis au journal, or il n'y a aucune espèce de précaution prise concernant la mention d'un accord préalable du gouvernement katangais, qui est rappelé noir sur blanc ici, sans qu'il soit fait mention d'une quelconque surprise de la part d'autorités katangaises qui auraient été prises au dépourvu lors de l'arrivée de Lumumba. Aucune réserve non plus ni prudence concernant le qualificatif appliqué à Lumumba : il s'agit d'un traître.

2) Source officielle à Léopoldville :

« On donne, de source officielle à Léopoldville, les précisions suivantes sur le transfert à Elisabethville de Lumumba. Après les récents événements qui se sont déroulés au camp de Thysville il s'était avéré nécessaire de transférer Lumumba et ses co-détenus dans un endroit plus sûr. On envisagea d'abord un transfert à Bakwanga, mais le chef d'Etat, M. Kasa-Vubu, obtint par la suite l'accord de M. Tshombe pour un transfert à Elisabethville. L'opération fut menée dans le plus grand secret ».

Là encore, on notera la référence à un accord préalable précédant l'arrivée de Lumumba, ce qui, rappelons-le, n'implique pas *de facto* un accord préalable sur l'assassinat. Ici encore, l'organe officiel katangais ne prend aucune précaution qui aurait été utile pour diluer la responsabilité de Tshombe, puisque mention est explicitement faite de l'aveu de l'accord du président du Katanga donné au transfert d'un prisonnier qui vient de mourir dans sa province.

9. LA RÉACTION DES BELGES

Comment les conseillers belges à Élisabethville réagissent-ils à l'arrivée de Lumumba. Tout d'abord : sont-ils informés préalablement de sa venue ? Analysons les différents aspects de cette question.

1. Zijn de Belgische adviseurs op de hoogte van het verzoek van Leopoldstad ? Ja, zoniet op zaterdag 14 januari, wanneer het verzoek van Kandolo binnenloopt op de radiopost van Verdickt, dan toch in elk geval op maandag 16 januari, wanneer Brazza 53 met datzelfde verzoek door Buitenlandse Zaken wordt herhaald naar het consulaat-generaal van E'ville. Op maandag 16 januari verschijnt in de *Essor du Katanga* een klein bericht op de eerste bladzijde : « *Dernière minute*. On apprend de Léopoldville, que vu l'insécurité qui règne actuellement au camp de Thysville, Lumumba allait être transféré dans une prison « plus sûre » ». Hoewel Katanga niet wordt gepreciseerd, zullen de Belgische raadgevers de draagwijdte van de mededeling hebben begrepen.

Het is mogelijk dat het Bureau-Conseil op maandag 16 januari Brazza 53 met Kandolo's verzoek en de suggestie van Dupret dit verzoek te steunen heeft besproken.

Het is mogelijk dat op zaterdag 14, zondag 15 of maandag 16 januari Belgische raadgevers Tshombe over dit verzoek hebben gesproken en een negatief advies hebben gegeven. Er is in elk geval geen enkel bewijs noch indicatie van het tegendeel. Wij hebben onder meer gewezen op de ontmoeting tussen Tshombe en enkele Belgische raadgevers (Weber en Bartelous) in de marge van de ONUC-vergadering van zondag 15 januari.

2. Zijn de Belgische adviseurs tijdig op de hoogte van de boodschap van minister d'Aspremont ? Wij weten nu dat deze boodschap ten vroegste op maandag 16 januari om 18.10 u op het consulaat-generaal in E'ville kan toekomen. De boodschap is bestemd voor Crener, maar komt waarschijnlijk ook in andere handen. Dat gebeurt misschien nog die avond, de volgende ochtend of in de loop van de volgende dagen. Bartelous verneemt de boodschap van Tshombe waarschijnlijk in de ochtend van 17 januari. Weber zal in een brief aan koninklijk kabinetschef Lefébure van 17 februari zinspelen op de ministeriële boodschap, maar wij weten niet wanneer hij ervan in kennis is gesteld. Vandewalle zal later verklaren dat hij de boodschap op 16 januari heeft gezien, maar dat is materieel onmogelijk.

Het is mogelijk dat het Bureau-Conseil op dinsdag 17 januari de boodschap van de minister heeft besproken, maar het is zeer moeilijk, zoniet onmogelijk uit te maken welke invloed de boodschap van minister d'Aspremont heeft uitgeoefend op het gedrag van de Belgische adviseurs.

3. Zijn de Belgische adviseurs op de hoogte van de transfer van Lumumba voor zijn aankomst ? Zeer waarschijnlijk niet. Wij beschikken in dat verband over een kostbare inlichting. Op 17 januari stuurt ambassadeur Dupret een boodschap van inlichtingsagent Crokart naar Brussel (Brazza 64), waarin wordt meegedeeld dat Lumumba die ochtend naar Bakwanga wordt overge-

1. Les conseillers belges sont-ils informés de la demande formulée par Léopoldville ? Oui, si pas le samedi 14 janvier, lorsque la demande de Kandolo arrive au poste radio de Verdickt, en tout cas le lundi 16 janvier, lorsque Brazza 53 contenant la même demande est « répété » par les Affaires étrangères au Consulat général d'Élisabethville. Le lundi 16 janvier, une petite information est publiée en première page de l'*Essor du Katanga* : « Dernière minute. On apprend de Léopoldville, que vu l'insécurité qui règne actuellement au camp de Thysville, Lumumba allait être transféré dans une prison « plus sûre » ». Bien qu'on ne précise pas qu'il s'agit du Katanga, les conseillers belges auront saisi la portée de la communication.

Il est possible que, le lundi 16 janvier, le Bureau-Conseil ait examiné Brazza 53 contenant la demande de Kandolo et la suggestion de Dupret d'appuyer cette demande.

Il est possible que le samedi 14, le dimanche 15 ou le lundi 16 janvier, les conseillers belges aient parlé de cette demande à Tshombe et aient donné un avis négatif. Il n'existe en tout cas aucune preuve ni aucun indice du contraire. Nous avons notamment attiré l'attention sur la rencontre qui a eu lieu entre Tshombe et quelques conseillers belges (Weber et Bartelous) en marge de la réunion de l'ONUC, tenue le dimanche 15 janvier.

2. Les conseillers belges ont-ils été informés à temps du message du ministre d'Aspremont ? Nous savons maintenant que ce message n'a pu arriver au consulat général d'Élisabethville que le lundi 16 janvier à 18 h 10 au plus tôt. Destiné à Crener, ce message aboutit vraisemblablement aussi dans d'autres mains, peut-être le soir même, le lendemain matin ou au cours des jours suivants. Tshombe fait vraisemblablement part du message à Bartelous dans la matinée du 17 janvier. Weber fera allusion au message ministériel dans un courrier qu'il adresse à Lefébure, chef de cabinet du Roi, le 17 février, mais nous ne savons pas quand il en a été informé. Vandewalle déclarera plus tard qu'il a vu le message le 16 janvier, ce qui est toutefois matériellement impossible.

Il est possible que le Bureau-Conseil ait discuté du message du ministre le mardi 17 janvier, mais il est très difficile, voire impossible, de déterminer les répercussions que le message du ministre d'Aspremont a pu avoir sur le comportement des conseillers belges.

3. Les conseillers belges ont-ils été informés du transfert de Lumumba avant son arrivée ? C'est très peu probable. Nous disposons d'une information précieuse à ce sujet. Le 17 janvier, l'ambassadeur Dupret envoie à Bruxelles un message de l'agent de renseignements Crokart (Brazza 64), message qui indique que Lumumba est transféré, ce matin-là, à Bakwanga. Or, Brazza 64

bracht. Welnu, Brazza 64 wordt door Buitenlandse Zaken herhaald naar E'ville. Dat wil zeggen dat het consulaat-generaal van E'ville in de voormiddag van 17 januari op de hoogte wordt gebracht van een transfer naar Bakwanga, en niet naar E'ville! De aankomst van Lumumba in de namiddag is zonder twijfel een verrassing voor de Belgische raadgevers.

Van vier Belgische adviseurs weten we dat zij niet op de hoogte zijn van Brazza 53, noch van de boodschap van minister d'Aspremont Lynden en dat de aankomst van Lumumba voor hen een complete verrassing is. Kolonel Crèvecœur, de commandant van de *gendarmerie*, kolonel Vandewalle, comandant Liégeois en kabinetschef Huyghé van Defensie zijn in de ochtend van 16 janauri met een klein vliegtuig vertrokken voor een inspectiereis die hen naar Mitwaba en Albertville moet brengen. Zij keren met hun Dove terug op 17 januari om op Luano te landen om 16.35, dat wil zeggen precies tien minuten voor het vliegtuig met de drie gevangenen. Van Smal weten we dat hij pas in de avond van 16 januari terugkeert in E'ville. Zijn terugkeer was aangekondigd op 13 januari en heeft niets met Lumumba te maken.

Men mag hieruit het besluit trekken dat de Belgische adviseurs niet voorbereid zijn op de komst van Lumumba die namiddag van 17 januari.

4. Wat is de reactie van de Belgische adviseurs na de aankomst van Lumumba ?

Verschillende Belgen worden al meteen op de hoogte gebracht van Lumumba's aankomst. Dat is natuurlijk het geval met het luchthavenpersoneel (Dedeken, Lindekens en Lambol), maar die spelen in het verdere verhaal geen rol. Majoor Perrad wordt op de hoogte gebracht op de generale staf en stuurt commandant Verdickt naar de luchthaven. Majoor Weber verneemt het nieuws in het bijzijn van Bartelous in het gebouw van het CSK en spoedt zich naar de luchthaven. Kabinetschef Tignée arriveert met Munongo, zijn minister, op de luchthaven. Vandewalle, Crèvecœur, Liégeois en Huyghé bevinden zich zoals gezegd op de luchthaven op het ogenblik van Lumumba's landing. Wij spreken hier niet over de Belgische officieren en onderofficieren die deel uitmaken van de twee pelotons MP, noch van politiecommissaris Segers, noch over gelegenheidstoeschouwers als kapitein Protin en andere.

Na de aankomst van Lumumba zijn er ten minste twee momenten waarop Belgische adviseurs met enig gezag elkaar ontmoeten. Vooreerst is er een korte bijeenkomst van enkele Belgische officieren op de generale staf van de *gendarmerie*. Daar bevinden zich Perrad, Verdickt, Vandewalle, Smal en Weber. Er wordt volgens het getuigenis van verscheidene aanwezigen uitdrukkelijk gesproken over het lot van Lumumba. De aanwezigen beseffen dat het leven van deze laatste in gevaar is. Vervolgens zullen enkele Belgen elkaar tegen de avond ont-

est « répété » à Élisabethville par les Affaires étrangères, ce qui signifie que, dans la matinée du 17 janvier, le consulat général d'Élisabethville est informé d'un transfert à Bakwanga, et non à Élisabetville ! L'arrivée de Lumumba dans l'après-midi est incontestablement une surprise pour les conseillers belges.

Nous savons que quatre conseillers belges ne sont pas informés de Brazza 53, ni du message du ministre d'Aspremont Lynden et qu'ils sont totalement surpris par l'arrivée de Lumumba. Dans la matinée du 16 janvier, le colonel Crèvecœur, commandant de la Gendarmerie, le colonel Vandewalle, le commandant Liégois et le chef de cabinet de la Défense, Huyghé, sont partis avec un petit avion en voyage d'inspection à Mitwaba et à Albertville. Ils reviennent en Dove le 17 janvier pour atterrir à Luano à 16 h 35, c'est-à-dire précisément dix minutes avant l'avion transportant les trois prisonniers. Nous savons que Smal ne rentre à Élisabethville que dans la soirée du 16 janvier. Son retour était annoncé le 13 janvier et est sans rapport avec Lumumba.

On peut en conclure que les conseillers belges ne sont pas préparés à la venue de Lumumba, l'après-midi du 17 janvier.

4. Quelle est la réaction des conseillers belges après l'arrivée de Lumumba ?

Plusieurs Belges sont informés d'emblée de l'arrivée de Lumumba. C'est naturellement le cas du personnel de l'aéroport (Dedeken, Lindekens et Lambol), mais celui-ci ne joue aucun rôle dans la suite des événements. Le major Perrad est informé à l'état-major général et envoie le commandant Verdickt à l'aéroport. Le major Weber apprend la nouvelle en présence de Bartelous dans l'immeuble de la CSK et se précipite à l'aéroport. Le chef de cabinet Tignée arrive à l'aéroport avec Munongo, son ministre. Ainsi qu'il a été souligné, Vandewalle, Crèvecœur, Liégeois et Huyghé se trouvent sur place au moment de l'atterrissage de Lumumba. Nous ne parlons pas ici des officiers et sous-officiers belges qui font partie des deux pelotons PM, ni du commissaire de police Segers, ni des spectateurs occasionnels comme le capitaine Protin, entre autres.

Après l'arrivée de Lumumba, il y a au moins deux moments où des conseillers belges investis d'une quelconque autorité se rencontrent. Il y a tout d'abord une brève réunion de quelques officiers belges à l'état-major général de la Gendarmerie, réunion à laquelle assistent Perrad, Verdickt, Vandewalle, Smal et Weber. Selon le témoignage de plusieurs personnes présentes, on y évoque explicitement le sort de Lumumba. Les participants se rendent compte que la vie de ce dernier est en danger. Quelques Belges vont ensuite se réunir vers

moeten in het gebouw van Immokat, waar het consulaat-generaal is gevestigd en zich ook het appartement van Clemens bevindt. Het is bij Clemens dat we Weber en Vandewalle aantreffen, alsook enkele van de medewerkers van Clemens, waaronder Brassinne. Weber noteert in zijn dagboek : « 20. — *Réunion belge à l'immeuble Immokat* ». Ook hier wordt over Lumumba gesproken.

Geen van beide vergaderingen heeft een formeel karakter. Het zijn ontmoetingen van verraste Belgen, die met elkaar van gedachten wisselen over de aankomst van Lumumba en speculeren over de komende gebeurtenissen.

Is er een interventie van een van deze raadgevers geweest bij Tshombe of bij andere Katangese autoriteiten? Was het de bedoeling te wijzen op de risico's of de gevaren van de situatie, aan te dringen op voorzichtigheid of op een correcte behandeling van de gevangenen? Zij waren raadgevers van de Katangese autoriteiten, die konden beseffen welke weerslag een gewelddadige dood van Lumumba zowel voor Katanga als voor België kon hebben. De enige tussenkomst waarvan wij weet hebben is die van Bartelous, kabinetschef van de president, die Tshombe gaat opzoeken in diens residentie nadat die voortijdig de filmvoorstelling in Cinema Palace had verlaten, waarschijnlijk tussen 17 en 18 u. Naar eigen zeggen zou hij Tshombe hebben proberen te overtuigen om Lumumba terug te sturen.

Wij weten niets over kabinetschef Tignée, maar het lijkt er op dat hij in het gezelschap van zijn minister Munongo is gebleven. Kende hij de plannen van zijn minister ? Heeft hij ze mee geconcipieerd of uitgevoerd ? Dat lijkt logisch, maar we hebben geen enkel document om dat te staven ([58]).

Waarom zijn de Belgische adviseurs, die er op andere ogenblikken nochtans prat op gingen dat ze een reële invloed hadden gehad op de Katangese zaken, niet opgetreden ? Dat blijft een open vraag ([59]).

([58]) De Witte, 249-258 evalueert uitvoerig het gedrag van de Belgische raadgevers.

([59]) Zijn kolonel Vandewalle of commandant Smal op de hoogte van een « plan-Brazza » in verband met Lumumba ? Heeft majoor Loos hen daarover ingelicht ? Eerstgenoemde is vanuit Brussel in Elisabethstad aangekomen op 6 januari en de tweede op 16 januari. Mochten ze op de hoogte zijn geweest, dan is het wel bijzonder vreemd dat ze beiden afwezig waren op cruciale momenten, zonder dat daarachter een vooraf bedacht alibi moet worden gezocht. Noch in de memoires van Vandewalle noch elders is enig spoor terug te vinden van de rapporten die hij *a posteriori* zou hebben opgesteld.

la soirée dans l'immeuble d'Immokat où est établi le consulat général et où se trouve également l'appartement de Clemens. C'est chez Clemens que nous retrouvons Weber et Vandewalle, ainsi que quelques-uns des collaborateurs de Clemens, dont Brassine. Weber note dans son journal : « 20. — Réunion belge à l'immeuble Immokat ». On y parle également de Lumumba.

Aucune des deux réunions n'a de caractère officiel. Ce sont des rencontres de Belges surpris qui échangent leurs points de vue à propos de l'arrivée de Lumumba et qui se livrent à des spéculations quant à la suite des événements.

Y a-t-il eu une intervention de l'un de ces conseillers auprès de Tshombe ou d'autres autorités katangaises ? S'agissait-il d'attirer l'attention sur les risques ou les dangers que présentait la situation, d'insister pour que l'on fasse preuve de prudence ou pour que l'on traite correctement les prisonniers ? Il s'agissait des conseillers des autorités katangaises, qui pouvaient se rendre compte des répercussions que la mort violente de Lumumba pouvait avoir tant pour le Katanga que pour la Belgique. La seule intervention dont nous ayons connaissance est celle de Bartelous, le chef de cabinet du président, qui va trouver Tshombe à sa résidence après que celui eut quitté prématurément le Cinéma Palace, probablement entre 17 et 18 heures. Selon ses propres dires, il aurait tenté de convaincre Tshombe de renvoyer Lumumba.

Nous ne savons rien du chef de cabinet Tignée, mais il semble qu'il soit demeuré en compagnie de son ministre, Munongo. Connaissait-il les plans de son ministre? A-t-il contribué à les concevoir ou à les exécuter? Cela paraît logique, mais nous ne possédons aucun document permettant d'étayer cette thèse ([58]).

Pourquoi les conseillers belges, qui à d'autres moments se vantaient d'avoir exercé une influence réelle sur les affaires katangaises, ne sont-il pas intervenus ? La question reste ouverte ([59]).

([58]) De Witte, pp. 249-258, évalue de manière détaillée le comportement des conseillers belges.

([59]) Le colonel Vandewalle ou le commandant Smal sont-ils au courant d'un « plan Brazza » en ce qui concerne Lumumba ? Le major Loos les en a-t-il informés ? Le premier est arrivé à Élisabethville, en provenance de Bruxelles, le 6 janvier, et le second, le 16 janvier. Dans l'affirmative, il est particulièrement étrange qu'ils aient tous deux été absents à des moments déterminants, sans qu'il y ait lieu d'y chercher un alibi prémédité. On ne trouve dans les mémoires de Vandewalle ni ailleurs aucune trace de rapports qu'il aurait établis *a posteriori*.

5. Tot slot nog dit. Het valt op dat er in het telexverkeer tussen Brussel en E'ville in de weken voor 17 januari helemaal geen sprake is van Lumumba. Wij hebben geen telexen teruggevonden waarin de Belgische diplomaten Crener of Van den Bloock informatie geven over het verzoek van Leopoldstad, noch over het advies dat Belgische adviseurs in dat verband aan de Katangese autoriteiten zouden hebben gegeven. Weber van zijn kant noteert in zijn dagboek op 18 januari : « *Ce soir, on dit Lumumba mort! Il a de toutes façons été rossé hier soir par une association de ministres* ». Van den Bloock zal op 20 januari in een telex aan Brussel laten weten

[65. Telex Van den Bloock aan Belext en Minaf, Eville 64, 20/1/61]

5. Ajoutons enfin ceci. Il est frappant qu'il ne soit absolument pas question de Lumumba dans les télex échangés entre Bruxelles et Élisabetville au cours des trois semaines qui précèdent le 17 janvier. Nous n'avons retrouvé aucun télex dans lequel les diplomates belges Crener ou Van den Bloock donneraient des informations concernant la demande de Léopoldville ou l'avis qu'auraient donné les conseillers belges, à ce propos, aux autorités katangaises. Le 18 janvier, Weber écrit, quant à lui, dans son journal : « Ce soir, on dit Lumumba mort ! Il a de toutes façons été rossé hier soir par une association de ministres ». Le 20 janvier, Van den Bloock s'exprime comme suit dans un télex adressé à Bruxelles :

[65. Télex Van den Bloock à Belext et Minaf, Eville 64, 20/1/61]

< Secret.
Svt 17.
Puis vous assurer qu'aucun belge n'a été mêlé jusqu'à présent à garde ***Lumumba*** *et consorts et ne le sera puisque autorités katangaises considèrent que traitement de* ***Lumumba*** *est leur seul apanage. Depuis son arrivée, secret le plus absolu est observé d'ailleurs quant au lieu de détention et son sort. Malgré conseils de modération qui leur ont été donnés, ministres katangais paraissent malheureusement assez indifférent à répercussions d'un mauvais traitement >**

Ook al bedekt Van den Bloock zeer waarschijnlijk het drama dat hij intussen moet kennen of op zijn minst vermoeden, zijn woorden wijzen ook op een realiteit, namelijk het scherm dat in die periode Katangezen en Belgen scheidt als het om Lumumba gaat Een scherm dat de Belgen misschien goed uitkwam.

Même s'il est très vraisemblable que Van den Bloock dissimule le drame dont il doit, dans l'intervalle, avoir pris connaissance, ou qu'il doit à tout le moins supposer, son message met également en lumière une réalité, à savoir l'écran qui dans cette période sépare Belges et Katangais lorsqu'il s'agit de Lumumba. Un écran qui convenait peut-être aux Belges.

10. HET VERBAND TUSSEN DE TRANSFER EN DE MOORD

De Katangese autoriteiten hebben Lumumba wetens en willens gedood, niet in een vlaag van opwinding, of beneveld door de drank. Zij hebben een « executie » georganiseerd en dus een moord met voorbedachten rade gepleegd. Wanneer zij die beslissing hebben genomen weten we niet.

Wat weten we in dit verband over de autoriteiten van Leopoldstad ? Waren zij vooraf op de hoogte van wat zich na de aankomst van Lumumba in Elisabethstad zou afspelen. Zijn zij medeplichtig aan de executie van 17 januari, niet alleen omdat zij wisten, maar ook wilden dat zij zou voltrokken worden ? Wij hebben daarover geen gegevens. Een aanwijziging in die zin zou men kunnen zien in de vraag van de begeleidende commissarissen, na de moord, 's nachts in de residentie van Tshombe,

10. LE LIEN ENTRE LE TRANSFERT ET L'ASSASSINAT

Les autorités katangaises ont sciemment assassiné Lumumba, et non dans un moment d'excitation ou sous l'influence de l'alcool. Elles ont organisé une « exécution » et commis, par voie de conséquence, un homicide avec préméditation. Nous ne savons pas quand elles ont pris cette décision.

Que savons-nous des autorités de Léopoldville à ce sujet ? Ont-elles été informées au préalable de ce qui allait se passer après l'arrivée de Lumumba à Élisabethville ? Sont-elles complices de l'exécution du 17 janvier, non seulement parce qu'elles savaient, mais aussi parce qu'elles souhaitaient qu'elle ait lieu ? Nous ne disposons d'aucune information à ce propos. On pourrait voir une indication dans ce sens dans le fait qu'après l'assassinat, les commissaires accompagnateurs aient

om een lichaamsdeel van Lumumba te mogen meenemen als bewijs van diens dood ([60]).

Wat weten we in dit verband over de Belgische autoriteiten? Om zeer precies te zijn : wanneer Belgische regeringsinstanties aandringen op de transfer, zijn zij dan medeplichtig aan de moord, waarvan zij weten en willen dat die zich onmiddellijk zal voltrekken ? Welke betekenis heeft de telex van minister d'Aspremont van 16 januari ?

Hier moeten wij melding maken van drie belangrijke mededelingen.

1. Het bericht van majoor Weber aan de kabinetschef van de koning, 19 oktober 1960 (zie rapport over het staatshoofd). Volgens dit bericht hebben Mobutu en Tshombe elkaar op 16 oktober ontmoet en gaan zij akkoord om Lumumba « compleet te neutraliseren (zo mogelijk fysiek) ». Hierbij valt op te merken dat het akkoord tussen beide leiders niet noodzakelijk verwijst naar een plan om Lumumba in Katanga te doden. Uit Webers mededeling kan men opmaken dat Lumumba nergens veilig is, en niet enkel in Katanga ([61]). De fysieke neutralisering kan overigens slaan op een moord, maar ook op een terechtstelling na een proces. De mededeling is te algemeen om zich een oordeel te kunnen vormen over de precieze intenties van beide protagonisten. Wij weten niet wie over deze mededeling is ingelicht. Wij hebben geen aanwijzingen dat Lefébure of de koning de Belgische regering zou hebben ingelicht.

2. Het antwoord van E'ville op de vraag van de autoriteiten van Leopoldstad om Lumumba over te brengen naar Katanga, 3 december 1960. Volgens het getuigenis van kapitein Heureux, transmissieofficier van Malière in Brazzaville, zouden er die dag twee antwoorden zijn binnengelopen. De eerste boodschap luidt als volgt : *« Votre message ce matin relatif transfert le diable et contrairement réponse transmise midi, le juif être d'accord si demande officielle lui transmise pour transfert prison Katanga sous responsabilité gouvernement Léo ».* De tweede boodschap, die enkele ogenblikken later binnenliep, zou de volgende mededeling bevatten : « *Le*

([60]) Zie het getuigenis van Verscheure voor de experten en dat van Kiwbe voor de parlementaire onderzoekscommissie. Volgens deze getuigenissen doen de commissarissen dit verzoek na de executie.

([61]) We kunnen hier verwijzen naar het getuigenis van Benoit Verhaegen, die in december 1960 voor zijn vertrek naar België werd benaderd door een VN-functionaris met de mededeling dat Lumumba in Thysville niet veilig was. Verhaegen maakte deze mededeling in Brussel over aan het ministerie van Afrikaanse Zaken. Schriftelijk getuigenis meegedeeld aan de voorzitter van de onderzoekscommissie.

demandé, alors qu'ils se trouvaient dans la résidence de Tshombe durant la nuit, à pouvoir emporter une partie du corps de Lumumba afin de prouver qu'il était mort ([60]).

Que savons-nous des autorités belges à ce sujet ? Pour être très précis : lorsqu'elles insistent pour que le transfert ait lieu, les instances gouvernementales belges se rendent-elles complices de l'assassinat dont elles savent qu'il aura lieu immédiatement et souhaitent-elles qu'il en soit ainsi ? Quelle est la signification du télex du ministre d'Aspremont du 16 janvier ?

Il convient de mentionner ici trois messages importants.

1. Le message que le major Weber a transmis le 19 octobre 1960 au chef de cabinet du Roi (cf. le rapport sur le chef de l'État). Ce message indique que Mobutu et Tshombe se sont rencontrés le 16 octobre et se sont entendus pour « neutraliser complètement (si possible physiquement) » Lumumba. Il est à noter que l'accord intervenu entre les deux dirigeants ne fait pas nécessairement référence à un plan visant à assassiner Lumumba au Katanga. On peut déduire du message de Weber que Lumumba n'est en sécurité nulle part et il ne s'agissait pas uniquement du Katanga ([61]). Par ailleurs, lorsqu'il est question de neutralisation physique, il peut s'agir d'un assassinat mais également d'une exécution à la suite d'un procès. Le message est trop vague pour pouvoir se forger une idée sur les intentions précises des deux protagonistes. Nous ne savons pas qui a été informé de ce message. Rien ne nous indique que Lefébure ou le Roi en aurait informé le gouvernement belge.

2. La réponse d'Élisabethville à la demande des autorités de Léopoldville de transférer Lumumba au Katanga, 3 décembre 1960. Selon le témoignage du capitaine Heureux, officier de transmission de Marlière à Brazzaville, deux réponses seraient arrivées ce jour-là. Le premier message est libellé comme suit : « Votre message ce matin relatif transfert le diable et contrairement réponse transmise midi, le juif est d'accord si demande officielle lui transmise pour transfert prison Katanga sous responsabilité gouvernement Léo ». Le deuxième message, qui était arrivé un peu plus tard, contiendrait les précisions suivantes : « Le juif d'accord

([60]) Voir le témoignage de Verscheure destiné aux experts, et celui de Kibwe destiné à la commission d'enquête parlementaire. Selon ces témoignages, les commissaires formulent cette demande après l'exécution.

([61]) Nous pouvons faire référence ici au témoignage de Benoit Verhaegen, qui, en décembre 1960, avant son départ pour la Belgique, a été approché par un fonctionnaire des Nations unies qui lui a annoncé que Lumumba n'était pas en sécurité à Thysville. Une fois à Bruxelles, Verhaegen a transmis ce message au ministère des Affaires africaines. Témoignage écrit transmis au président de la commission d'enquête.

juif d'accord pour recevoir le diable, mais veut que vous sachiez ce qui va lui arriver lorsqu'il sera au Katanga » ([62]). Deze boodschap zou dus in elk geval via Marlière zijn gepasseerd. Wij weten niet welk verder gebruik ervan is gemaakt.

3. De tussenkomst van de socialistische volksvertegenwoordiger Jos Van Eynde op de vergadering van de Kamercommissie Buitenlandse Zaken en Afrikaanse Zaken, vermoedelijk in december 1960. Zijn collega Larock brengt daarover later, op 14 februari 1961, in de Kamer het volgende relaas : « *Celles-ci [les autorités katangaises] sont prêtes à tout. Cela aussi, vous devez le savoir. Mon collègue, M. Van Eynde, a fait état, en commission, il y a plus d'un mois, d'une pièce officielle émanant de ces autorités et relatives au traitement qui serait fit à Lumumba, s'il prenait pied au Katanga, du temps où il était encore premier ministre. C'était une pièce révélatrice. Pourquoi les deux Ministres présents à la Commission n'en ont-ils pas mieux tenu compte* » ([63]). Notulen van deze commissievergadering bestaan niet ([64]) . Maar bijna zeker gaat het hier om het bevel van Munongo van 13 augustus aan de pelotonschefs van de Katangese gendarmerie (zie rapport over de eerste fase). Dat bevel wordt immers afgedrukt door *Volksgazet*, de krant van Van Eynde, op 15 februari 1961.

De drie geciteerde informaties die zich uitstrekken over een langere periode zijn niet in het bezit van dezelfde personen. Toch mogen we uit deze gegevens afleiden, alsook uit de algemene berichtgeving, dat minister d'Aspremont Lynden niet onwetend kan zijn geweest over de risico's voor Lumumba veiligheid in Katanga. In zijn telex van 16 januari 1961 neemt hij geen bijzondere voorzorgen. Vermits hijzelf een verband legt tussen zijn demarche bij Tshombe en het verzoek van Kandolo van 14 januari (Minaf 06616), waarin sprake is van een transfer « dans région sûre », zou men kunnen aannemen dat de minister in zijn telex van 16 januari de overbrenging naar een gevangenis bedoelt. Maar hij expliciteert dat niet in zijn boodschap aan Tshombe. Hij insisteert evenmin op een fatsoenlijke behandeling, op een proces enz. Omgekeerd kan men uit deze gegevens niet afleiden dat zijn telex deelt uitmaakt van een plan om Lumumba na zijn aankomst in Katanga te executeren. In dat geval is het trouwens onbegrijpelijk dat de minis-

([62]) Papieren Heureux en getuigenis Heureux voor de parlementaire onderzoekscommissie. Kapitein Heureux is in het bezit van de tekst van de eerste boodschap, helaas niet meer van de tweede. Hij verklaart die (tweede) boodschap tot voor kort in zijn bezit te hebben gehad, ze nauwkeurig te hebben overgeschreven in zijn relaas over zijn verblijf in Brazzaville (bestemd voor een te verschijnen boek), maar het document niet meer terug te vinden.

([63]) PHK, 1960-1961, 14 februari 1961, blz. 11.

([64]) Mededeling van de griffie van Kamer en Senaat aan de voorzitter van de onderzoekscommissie.

pour recevoir le diable, mais veut que vous sachiez ce qui va lui arriver lorsqu'il sera au Katanga ([62]). » Ce message aurait donc en tout état de cause transité par Marlière. Nous ignorons quel usage il en a été fait ultérieurement.

3. L'intervention du député socialiste Jos Van Eynde lors de la réunion de la commission des Affaires étrangères et des Affaires africaines de la Chambre, vraisemblablement en décembre 1960. Son collègue Larock en fait plus tard, le 14 février 1961, le compte rendu suivant à la Chambre : « Celles-ci [les autorités katangaise] sont prêtes à tout. Cela aussi, vous devez le savoir. Mon collègue, M. Van Eynde, a fait état, en commission, il y a plus d'un mois, d'une pièce officielle émanant de ces autorités et relatives au traitement qui serait fait à Lumumba, s'il prenait pied au Katanga, du temps où il était encore premier ministre. C'était une pièce révélatrice. Pourquoi les deux Ministres présents à la Commission n'en ont-ils pas mieux tenu compte » ([63]). Il n'existe pas de notes de cette réunion de commission ([64]). Mais il s'agit presque à coup sûr en l'occurrence de l'ordre donné par Munongo, le 13 août, aux chefs de peloton de la gendarmerie katangaise (voir rapport sur la première phase). Cet ordre est en effet reproduit dans Volksgazet, le journal de Van Eynde, le 15 février 1961.

Les trois informations citées, qui couvrent une longue période, ne sont pas en possession des mêmes personnes. Nous pouvons néanmoins déduire de ces données, ainsi que des informations générales, que le ministre d'Aspremont Lynden ne peut pas avoir ignoré les risques qu'il y avait pour la sécurité de Lumumba au Katanga. Il ne prend aucune précaution particulière dans son télex du 16 janvier 1961. Étant donné qu'il établit lui-même le lien entre sa démarche auprès de Tshombe et la demande formulée par Kandolo le 14 janvier (Minaf 06616), dans laquelle il est question d'un transfert « dans une région sûre », on pourrait supposer que, dans son télex du 16 janvier, le ministre vise le transfert dans une prison. Mais il ne donne pas d'explications supplémentaires dans le message qu'il envoie à Tshombe. Il n'insiste pas non plus sur la nécessité d'un traitement décent, d'un procès, etc. Inversement, on ne peut déduire de ces données que son télex fait partie d'un plan visant à exécuter Lumumba après son arrivée au Katanga.

([62]) Documents Heureux et témoignage Heureux devant la commission d'enquête parlementaire. Le capitaine Heureux possède le texte du premier message, malheureusement plus du deuxième. Il déclare avoir été en possession de ce (deuxième) message jusqu'il y a peu, l'avoir transcrit minutieusement dans le compte rendu de son séjour à Brazzaville (destiné à figurer dans un ouvrage à paraître), mais ne plus retrouver le document.

([63]) APC, 1960-1961, 14 février 1961, p. 11

([64]) Communication du greffe de la Chambre et du Sénat au président de la commission d'enquête.

ter zijn boodschap via een officieel kanaal aan Tshombe laat bezorgen.

In deze kwestie moeten we ook rekening houden met een telex die d'Aspremont Lynden op 20 januari naar het Belgisch consulaat-generaal van E'ville zal sturen. De boodschap, die volgens het klad aanvankelijk bestemd was voor Tshombe persoonlijk, luidt als volgt :

[66. Telex Minaf aan Consubel Eville, Minaf 10320, 20/1/61; DA]

Dans ce cas, il serait du reste incompréhensible que le ministre fasse parvenir son message à Tshombe par l'intermédiaire d'un canal officiel.

À ce propos, il convient également de tenir compte d'un télex que d'Aspremont Lynden enverra au consulat général de Belgique à Élisabethville le 20 janvier. Le message, qui selon le brouillon était initialement destiné à Tshombe personnellement, est rédigé comme suit :

[66. Telex Minaf à Consubel Eville, Minaf 10320, 20/1/61; DA]

< Il me paraît nécessité politique :
Primo. Assurer garde étroite répète étroite ***Lumumba****.*
*Secundo. Eviter mauvais traitements et suppression >**

Dit telexbericht plaatst ons voor een moeilijk op te lossen probleem. Ook al kan men niet uitsluiten dat Brussel op 20 januari op de hoogte is van de dood van Lumumba, zekerheid daarover bestaat er niet. Die zekerheid bestaat pas vanaf 21-22 januari (met de terugkeer van commandant Liégeois naar België). Met dat gegeven voor ogen kan men niet ronduit affirmeren dat de telex van minister d'Aspremont van 20 januari diplomatieke fictie is, hoewel men dat evenmin kan uitsluiten. De tekst van de telex stemt evenwel tot nadenken. Indien het tweede gedeelte misschien voor extern gebruik kan bedoeld zijn, dan is dat niet het geval voor het eerste gedeelte, die een bewijs is van Belgische implicatie in de zaak-Lumumba. Men moet er dus rekening mee houden dat deze telex de reële intenties van de minister weergeeft. Tegelijk is dat tweede gedeelte dan weer om een andere reden interessant. De laatste zin maakt namelijk duidelijk dat minister d'Aspremont een « *suppression* » niet onmogelijk acht.

De risico's voor Lumumba veiligheid in Katanga waren groot, dat staat buiten twijfel. Vormden deze een zorg voor de autoriteiten in Leopoldstad en de Belgische autoriteiten ? Kennelijk niet. Zij waren in de eerste plaats bezorgd voor de risico's voor Lumumba's vrijlating in Thysstad Welke voorstelling zij zich maakten van het lot van Lumumba in Katanga weten we niet. Om die reden kunnen we niets zeggen over een eventuele medeplichtigheid van deze autoriteiten aan de moord van 17 januari. Maar we kunnen wel vaststellen dat zij geen voorzorgen hebben genomen om Lumumba's terdoodbrenging op welke manier ook te verhinderen, terwijl die tot de mogelijkheden behoorde ([65]).

Zo komen wij tot de volgende conclusie.

([65]) De enige vraag om Lumumba fatsoenlijk te behandelen vinden we in Brazza 64, waarin Crokart in de ochtend van 17 januari aan Brussel meedeelt dat Lumumba naar Bakwanga wordt overgebracht.

Ce télex nous confronte à un problème difficile à résoudre. Même si l'on ne peut pas exclure que Bruxelles soit au courant, le 20 janvier, de l'assassinat de Lumumba, il n'existe aucune certitude à ce propos. Cette certitude n'existe qu'à partir des 21-22 janvier (avec le retour en Belgique du commandant Liégeois). Compte tenu de cet élément, on ne peut pas affirmer purement et simplement que le télex du ministre d'Aspremont daté du 20 janvier est une fiction diplomatique, même si ce n'est pas pour autant à exclure. Le texte du télex est cependant matière à réflexion. Si la seconde partie peut éventuellement être destinée à un usage externe, ce n'est pas le cas de la première partie, qui constitue une preuve de l'implication belge dans l'affaire Lumumba. Il faut donc tenir compte du fait que ce télex reflète les intentions réelles du ministre. Cette seconde partie n'en est pas moins intéressante à un autre titre. La dernière phrase montre en effet clairement que le ministre n'exclut pas l'éventualité d'une « suppression ».

Il ne fait aucun doute qu'un transfert de Lumumba au Katanga présentait des risques importants pour la sécurité de l'intéressé. Les autorités à Léopoldville et les autorités belges s'en souciaient-elles ? Manifestement pas. Elles étaient avant tout préoccupées par les risques que comporterait une libération de Lumumba à Thysville. Nous ne savons pas quelle idée elles se faisaient du sort qui serait réservé à Lumumba au Katanga. C'est pour cette raison que nous ne pouvons rien affirmer à propos d'une éventuelle complicité de ces autorités dans l'assassinat du 17 janvier. Nous pouvons en revanche constater qu'elles n'ont pas pris de précautions pour éviter d'une quelconque manière la mise à mort de Lumumba, alors qu'elles en avaient la possibilité ([65]).

Nous en arrivons ainsi à la conclusion suivante.

([65]) La seule demande de réserver un traitement décent à Lumumba figure dans Brazza 64, par lequel Crokart informe Bruxelles, dans la matinée du 17 janvier, du transfert de Lumumba à Bakwanga.

11. BESLUIT

Het lot dat Lumumba was beschoren maakt geen deel uit van een « plan » dat al sinds de toespraak van 30 juni in de steigers stond. De moord die op 17 januari wordt voltrokken is het resultaat van een samenspel van krachten, een bundeling van inzetten en een samenloop van omstandigheden, elementen die alle verenigd zijn in januari 1961.

Bij gebrek aan documenten die ons rechtstreeks opheldering verschaffen omtrent de bedoelingen van de enen en de anderen en omtrent een expliciet plan voor de moord van 17 januari 1961, waarin alle medespelers betrokken worden, kunnen geen beslissende uitspraken worden gedaan over de precieze verantwoordelijkheden van eenieder.

De deskundigen zijn niettemin van mening dat solide hypothesen kunnen worden geformuleerd die steunen op de samenhang van de documentatie waarover zij beschikken.

Zij onderscheiden drie groepen van actoren, die niet als homogene groepen kunnen worden beschouwd : de autoriteiten van Leopoldstad, de Belgische regeringsinstanties in Brussel (meer bepaald de departementen Afrikaanse Zaken en Buitenlandse Zaken), en de Katangese autoriteiten. Al bestaan er gedeelde belangen in algemene zin (namelijk een einde maken aan wat zij als een lumumbistische dreiging ervoeren), er is echter geen volkomen gelijkheid van beweegredenen.

Zo voor Lumumba's overbrenging onmiskenbaar een plan is uitgewerkt dat door de drie groepen van actoren werd gesteund, voor de moord kan geen uitgesproken plan worden aangetoond. Aangezien evenwel de autoriteiten van Leopoldstad, bijgestaan door hun Belgische raadgevers, de overbrenging hebben georganiseerd en de autoriteiten in Brussel die overbrenging hebben aanbevolen, heeft geen van beide de mogelijkheid uitgesloten dat die situatie tot de dood kon leiden, zonder dat daarbij noodzakelijk een expliciet complot werd gesmeed. De autoriteiten van Leopoldstad en die in Brussel hebben trouwens geen maatregelen getroffen om dat te voorkomen. Zij achtten de veiligheid van Lumumba ondergeschikt aan andere belangen.

Nadat de Katangese autoriteiten hun instemming hadden gegeven voor de overbrenging van Lumumba, hebben zij de moord op hem gepleegd. Ook al kan niet nauwkeurig worden bepaald op welk tijdstip en in welke precieze omstandigheden de Katangese autoriteiten hebben beslist Lumumba en zijn onfortuinlijke metgezellen Okito en Mpolo om te brengen, toch kan de methodisch georganiseerde moord alleen maar als moord met voorbedachten rade worden aangemerkt.

11. CONCLUSION

Le destin de Lumumba ne s'inscrit pas dans un « plan » annoncé dès le discours du 30 juin. L'assassinat qui s'opère le 17 janvier est le résultat d'une cristallisation de forces, d'une concentration d'enjeux et d'un concours de circonstances, éléments réunis en janvier 1961.

À défaut de documents qui nous renseigneraient directement sur les intentions des uns et des autres, et sur un plan explicite de l'assassinat du 17 janvier 1961, engageant tous les acteurs, il n'est pas possible de statuer d'une façon décisive sur les responsabilités précises de chacun.

Les experts estiment néanmoins qu'il est possible de formuler des hypothèses solides qui s'appuient sur la cohérence de la documentation à leur disposition.

Ils distinguent trois groupes d'acteurs qui ne sont pas à considérer comme des groupes homogènes : les autorités de Léopoldville, les instances gouvernementales belges à Bruxelles et plus précisément les Départements des Affaires africaines et des Affaires étrangères, et les autorités katangaises. S'il existe une communauté d'intérêts dans un sens général (mettre un terme à ce qui se présentait à eux comme la menace lumumbiste), il n'y a pour autant pas identité de motivations.

Si pour le transfert, il y a incontestablement un plan qui est soutenu par les trois groupes d'acteurs, en ce qui concerne l'assassinat, on ne peut pas déceler de plan avoué. Toutefois, les autorités de Léopoldville, assistées de leurs conseillers belges, ayant organisé le transfert, celles de Bruxelles l'ayant recommandé, aucune d'elles n'a exclu la possibilité de la mort qui pourrait découler de cette situation, sans nécessité de complot explicite. Les autorités de Léopoldville et de Bruxelles n'ont d'ailleurs pas pris de mesures pour l'éviter. Pour elles, la sécurité de Lumumba était subordonnée à d'autres intérêts.

Après avoir marqué leur accord pour le transfert de Lumumba, les autorités katangaises ont perpétré son assassinat. Même si on ne peut pas préciser le moment ni les circonstances exactes dans lesquelles les autorités katangaises ont décidé de tuer Lumumba et ses compagnons d'infortune Okito et Mpolo, on ne peut que qualifier d'assassinat prémédité, le crime organisé de façon méthodique.

HOOFDSTUK IV

Het nieuws van de dood en de reacties van Brussel

De Belgische regering werkte in januari 1961 volop aan een toenadering van de zogenaamde gematigden tegen Lumumba en het zogenaamde Lumumbisme. Het lot van Lumumba na zijn transfer kan Brussel dan ook niet onverschillig hebben gelaten. Hoe snel was Brussel op de hoogte van diens dood ? Wie was er op de hoogte ? Hoe werd die informatie gehanteerd ? Hoe reageerde Brussel op de internationale beroering rond de transfer van de Congolese leider naar Katanga ? De antwoorden op deze vragen zijn van belang omdat zij een geringe dan wel sterke betrokkenheid kunnen laten zien bij de tragische gebeurtenissen van 17 januari en een vorm van medeplichtigheid bij het verdoezelen van hun ware aard.

A. ELISABETHSTAD

In eerste instantie proberen we na te gaan hoe het nieuws van de dood van Lumumba verspreid geraakt in Congo zelf. Daarbij moeten we wijzen op een merkwaardige anomalie. Het zal duren tot 9 februari vooraleer de internationale pers de eerste geruchten over de dood van Lumumba publiceert. Is het denkbaar dat er tussen 18 januari en 9 februari geen enkele buitenlandse correspondent op de hoogte zou zijn gebracht van de geruchten die — naar men zegt — al zeer vlug circuleerden in Elisabethstad ? Was de dood van Lumumba dan toch geen publiek geheim ? ([1]) Of was het risico van een ongecontroleerd bericht te groot ?

Wij analyseren achtereenvolgens de getuigenissen voor 18, 19 en 20 januari 1961.

1. **Verklaringen die gedateerd worden op 18 januari**

Er zijn verschillende aanwijzingen dat reeds op 18 januari diverse personen op de hoogte waren van de dood, of althans van geruchten over de dood van Lumumba. Of het nieuws algemeen verspreid was, zoals men vandaag beweert, is niet zo zeker. Het volgende stemt in elk geval tot nadenken. Van Weyenbergh, topman van de UMHK zit om 16 u in de namiddag te wachten op een audiëntie met Tshombe. Hij zal samen met Berendsen ontvangen worden. Van Weyenbergh schrijft intussen een brief aan de directie in Brussel. Daarin overloopt hij het laatste nieuws maar rept hij met geen woord over Lumumba.

([1]) Op een bepaald ogenblik zal de pers wel de dood van Mpolo aankondigen, maar daarna dit bericht als vals bestempelen.

CHAPITRE IV

L'annonce de la mort et les réactions de Bruxelles

En janvier 1961, le gouvernement belge s'employait à se rapprocher des opposants « modérés » à Lumumba et au « lumumbisme ». Le sort de Lumumba après son transfert ne peut dès lors pas avoir laissé Bruxelles indifférent. Avec quelle rapidité le gouvernement, à Bruxelles, a-t-il été informé de sa mort ? Comment cette information a-t-elle été traitée ? Quelle a été la réaction de Bruxelles face à l'émoi international suscité par le transfert du dirigeant congolais au Katanga ? Les réponses à ces questions sont importantes car elles peuvent mettre en évidence une implication, de près ou de loin, dans les événements tragiques du 17 janvier et, partant, une forme de complicité dans la dissimulation de leur vraie nature.

A. ÉLISABETHVILLE

Dans un premier temps, nous allons tenter de déterminer comment la nouvelle de la mort de Lumumba est diffusée au Congo même. À cet égard, il y a lieu de signaler une anomalie étonnante. Il faudra attendre le 9 février pour que la presse internationale fasse état des premières rumeurs concernant la mort de Lumumba. Est-il pensable qu'entre le 18 janvier et le 9 février, aucun correspondant étranger n'ait eu vent des rumeurs qui — dit-on — ont très rapidement circulé à Élisabethville ? La mort de Lumumba n'était-elle quand même pas un secret de Polichinelle ? ([1]) Ou le risque d'une annonce incontrôlée était-il trop grand ?

Nous allons analyser successivement les témoignages relatifs aux 18, 19 et 20 janvier 1961.

1. **Déclarations datées du 18 janvier**

Plusieurs témoignages indiquent que, dès le 18 janvier, diverses personnes étaient au courant du décès de Lumumba ou, du moins, des rumeurs concernant celui-ci. Il n'est pas si sûr que la nouvelle se soit répandue, ainsi qu'on le prétend aujourd'hui. Ce qui suit donne en tout cas à réfléchir. Van Weyenbergh, le chef de l'UMHK, attend à 16 heures que Tshombe le reçoive en audience. Il sera reçu en même temps que Berendsen. Van Weyenbergh écrit, dans l'intervalle, une lettre à la direction de Bruxelles. Il y passe en revue les dernières nouvelles, mais ne souffle mot de Lumumba.

([1]) À un moment donné, la presse annoncera la mort de Mpolo, mais pour ensuite la démentir.

Als het gaat om een precieze tijdsaanduiding schieten de getuigen vandaag dikwijls te kort. Welke betekenis mogen we toekennen aan de uitdrukking « onmiddellijk » veertig jaar na datum.

Weinigen kunnen zich nog de plechtige viering in de kathedraal voor enkele gesneuvelde Belgische officieren en Katangezen voor de geest halen. Een viering in aanwezigheid van de voltallige Katangese regering, waaraan zonder twijfel alle Belgische vooraanstaanden zullen hebben deelgenomen. De plechtigheid begint om 11 u en Weber noteert in zijn dagboek om 10.30 « escorte ». Men mag niet veronderstellen dat er op 18 januari alleen maar mensen op en aan lopen met het nieuws over de dood van Lumumba.

(…)

De geruchtenmolen Samalenge-Daffe-Renard-Vandewalle / Samalenge-Hazan-Huyghé-Vandewalle / Samalenge-Ugueux-Bartelous

Er zijn drie getuigenverklaringen die Samalenge aanwijzen als een eerste bron van informatie over de dood van Lumumba : Vandewalle (1975), Huyghé (1987) en Ugeux (1987). Lucas Samalenge was staatssecretaris van Informatie in de Katangese regering. Op het ogenblik van Lumumba's aankomst, in de namiddag van 17 januari, bevindt hij zich samen met Tshombe in Cinema Palace. Geen enkele bron maakt melding van zijn aanwezigheid in het huis Brouwez. Er zijn wel bronnen die hem signaleren op de plaats van de executie. Minister Kibwe daarentegen, die vijf namen van ministers noemt, ontkent voor de parlementaire onderzoekscommissie dat Samalenge bij de executie aanwezig was.

[a.] Kolonel Vandewalle is aanwezig op de luchthaven bij de aankomst van Lumumba maar is geen getuige van wat zich verder op de avond met de gevangenen afspeelt. Met enkele andere Belgische raadgevers bespreekt hij die avond de gebeurtenissen. Hij schrijft in zijn *Mille et quatre jours* (1975) dat hij op 18 januari door Renard van de presidentiële veiligheidsdienst op de hoogte wordt gebracht van uitlatingen van Samalenge aan journalist Daffe (Inforkat) over de dood van Lumumba [noot 2 geschrapt]. Uitlatingen die kennelijk moeten gesitueerd worden tijdens een nachtelijke gesprek in een bar, want Vandewalle voegt er aan toe dat Samalenge dronken de bars afdweilde vooraleer hij door de politie werd meegenomen en door Tshombe werd afgezonderd. De verklaring van Vandewalle wordt gedeeltelijk bevestigd door de vermelding van een afgeleid incident in het dagelijks bulletin van de veiligheidsdienst. Hierin is sprake van een verklaring van Daffe, kennelijk ook in een bar, over de dood van Lumumba. Het bulletin van de Veiligheid maakt echter geen melding van Samalenge.

Les témoins sont, aujourd'hui, souvent dans l'incapacité de fournir une indication de temps bien précise. Quelle signification pouvons-nous donner au terme « immédiatement » quarante ans plus tard ?

Rares sont ainsi les témoins pouvant encore se rappeler la cérémonie solennelle organisée à la cathédrale en mémoire de quelques officiers belges et Katangais qui avaient péri. Il s'agit d'une cérémonie qui s'est déroulée en présence du gouvernement katangais au complet et à laquelle toutes les personnalités belges auront sans aucun doute assisté. La cérémonie a commencé à 11 heures et, dans son agenda, Weber note « escorte » à 10 h 30. Il ne faudrait pas supposer que, le 18 janvier, tout le monde s'est uniquement préoccupé d'annoncer la mort de Lumumba.

(…)

Le moulin à rumeurs Samalenge-Daffe-Renard-Vandewalle / Samalenge-Hazan-Huyghé-Vandewalle / Samalenge-Ugeux-Bartelous

Trois déclarations de témoins désignent Samalenge comme étant une première source d'informations quant à la mort de Lumumba : Vandewalle (1975), Huyghé (1987) et Ugeux (1987). Lucas Samalenge était secrétaire d'État à l'Information dans le gouvernement katangais. Au moment de l'arrivée de Lumumba, dans l'après-midi du 17 janvier, il se trouve à Cinema Palace en compagnie de Tshombe. Aucune source ne mentionne sa présence à la maison Brouwez. Certaines sources le signalent cependant sur le lieu de l'exécution. Le ministre Kibwe, qui cite cinq noms de ministres, dément en revanche devant la commission d'enquête la présence de Samalenge lors de l'exécution.

[a.] Le colonel Vandewalle est présent à l'aéroport au moment de l'arrivée de Lumumba, mais n'est pas témoin du sort qui a été réservé aux prisonniers plus tard dans la soirée. Ce soir-là, il discute des événements avec quelques autres conseillers belges. Il écrit dans son *Mille et quatre jours* (1975) qu'il a été informé, le 18 janvier, par Renard, du service de la sécurité présidentielle, de déclarations faites par Samalenge au journaliste Daffe (Inforkat) à propos de la mort de Lumumba. Ces déclarations ont manifestement été faites lors d'une conversation nocturne dans un bar, car Vandewalle ajoute que Samalenge a écumé les bars, en état d'ébriété, avant d'être emmené par la police et d'être mis à l'écart par Tshombe. Les affirmations de Vandewalle sont en partie confirmées par la mention, dans le bulletin journalier du service de la sûreté, d'un incident dérivé. Dans ce bulletin, il est question d'une déclaration faite par Daffe, manifestement aussi dans un bar, à propos de la mort de Lumumba. Le bulletin de la Sûreté ne cite cependant pas Samalenge.

Vandewalle :

Vandewalle :

< Le lendemain, mercredi 18 janvier, Vandewalle apprit de F. Renard de la Sûreté présidentielle, que Samalenge avait confié au journaliste Daffe, de l'Information, que les trois prisonniers avaient été tués dans la nuit ([2]). Le secrétaire d'Etat, ivre, traînait dans les bars, où il racontait la scène, la police l'avait emmené. Il avait été convoqué par Tshombe qui l'avait longuement retenu > ([3])

Bulletin van de veiligheidsdienst :

Bulletin du service de la Sûreté :

< Le nommé DAFFE (?), agent du ministère de l'Information a déclaré en public dans un établissement de la ville que Lumumba a déjà été « liquidé » par les services de la Sûreté Katangaise > ([4])

[b.] Charles Huyghé is de kabinetschef van staatssecretaris van Defensie Yaf. Die laatste verblijft op het ogenblik van de feiten in Europa. Huyghé is aanwezig op het vliegveld bij de aankomst van Lumumba. Hij keert namelijk op hetzelfde ogenblik terug uit Albertville, samen met Vandewalle, Crèvecœur en Liégeois. Huyghé vergezelt Tignée, kabinetschef van Munongo, naar het huis Brouwez waar hij de gevangenen gedurende enkele ogenblikken van dichtbij kan gadeslaan. Daar doet kapitein Gat beroep op hem voor een zeer praktisch probleem : er is geen eten aanwezig voor de manschappen die nochtans voor een lange opdracht staan. Huyghé vertrekt en verzamelt bij verschillende kennissen (onder andere Mardoché Hazan) proviand. Omstreeks 22 u is hij terug in het huis Brouwez om vast te stellen dat de gevangenen zijn weggevoerd. Hij blijft tevergeefs wachten op de terugkeer van Gat en diens manschappen en keert tenslotte kort na middernacht naar huis terug. In het verslag van de VN-commissie over de dood van Lumumba, Mpolo en Okito wordt hij genoemd als de huurling die het dodelijk schot zou hebben gelost. In 1987 verklaart hij tegenover Brassinne het volgende :

[b.] Charles Huyghé est le chef de cabinet du secrétaire d'État à la Défense Yaf. Ce dernier se trouve en Europe au moment des faits. Huyghé est présent à l'aéroport au moment de l'arrivée de Lumumba. Il revient en fait d'Albertville, en compagnie de Vandewalle, Crévecœur et Liégeois. Huyghé accompagne Tignée, chef de cabinet de Munongo, à la maison Brouwez, où il peut observer les prisonniers de près pendant quelques instants. Là, le capitaine Gat fait appel à lui pour régler un problème très pratique : il n'y a rien à manger pour les hommes, dont la mission n'est pas près de se terminer. Huyghé s'en va et collecte des provisions chez plusieurs connaissances (dont Mardoché Hazan). Vers 22 h, il est de retour à la maison Brouwez, où il constate que les prisonniers ont été emmenés. Il attend en vain le retour de Gat et de ses hommes et rentre enfin à la maison peu après minuit. Dans le rapport de la commission des Nations unies relatif à la mort de Lumumba, de Mpolo et d'Okito, il est décrit comme étant le mercenaire qui aurait tiré le coup mortel. En 1987, il fait la déclaration suivante à Brassinne :

< Il y a Mardoché Hazan qui me téléphone très tôt le matin et me demande si je sais la nouvelle. Je ne lui avais pas dit pourquoi je voulais avoir les sandwiches. Il me demande pourquoi je lui ai caché que Lumumba était ici et qui l'avait tué. « Ca m'a été rapporté au « Relais » ce matin à 02 H 00 par Samalenge qui est venu se saoûler ». Et vers 02 H 00 du matin, il a raconté à tout le monde que Lumumba avait été tué. Comment est-ce possible ? » Je saute dans ma voiture et je vais chez le colonel Vandewalle. Il devait être 06 H 00 à ce moment-là. Et c'est Smal qui m'a ouvert la porte. Je parle directement avec Vandewalle et il prend note immédiatement et me demande si j'en ai parlé à qui que ce soit. Je réponds que non, que je viens de recevoir la nouvelle. Je rentre à la maison et c'est tout ce que je sais > ([5])

([2]) Men zal opmerken dat er een zekere tegenstrijdigheid is tussen de eerste en de tweede zin. In de eerste zin lijkt het om een persoonlijke mededeling (*confier*) van Samalenge aan Daffe te gaan. In de tweede zin wordt Samalenge voorgesteld als een dronken babbelaar die aan al wie het horen wil zijn verhaal ten beste geeft.

([3]) Fasc. 4, blz. 49.

([4]) Bulletin de renseignement n[r] 92. *Situation au 19 janvier 1961 à 1000 heures. Annexe n° 1.* Bijlage 1 is opgesteld door Renard. Zie ook Vandewalle, *o.c.*, blz. 56.

([5]) Brassinne, *Témoignages* 25.1, blz. 6. Te vergelijken met zijn verklaring afgelegd voor de voorzitter van de parlementaire onderzoekscommissie.

([2]) On remarquera qu'il y a une certaine contradiction entre la première et deuxième phrase. Dans la première phrase, il semble s'agir d'une communication personnelle (*confier*) de Samalenge à Daffe. Dans la deuxième phrase, Samalenge est présenté comme un ivrogne qui livre son récit à la cantonnade.

([3]) Fasc. 4, p. 49.

([4]) Bullettin de renseignement n° 92. Situation au 19 janvier 1961 à 1000 heures. Annexe n° 1. L'annexe 1 est rédigée par Renard. Voir aussi Vandewalle, *o.c.*, p. 56.

([5]) Brassinne, *Témoignages* 25.1, p. 6. À comparer avec la déclaration qu'il a faite devant le président de la commission d'enquête parlementaire.

Deze verklaring lijkt geloofwaardig, ze bevestigt de versie van een dronken Samalenge. Vandewalle beweerde in 1987 ([6]) echter dat hij zich van Huyghés demarche niets herinnert ! Hij schrijft er ook niets over in zijn *Mille et quatre jours*.

[c.] Etienne Ugeux is kabinetschef van minister Samalenge. Bij Lumumba's aankomst in de namiddag van 17 januari bevindt hij zich samen met zijn minister en Tshombe in Cinema Palace. Tshombe wordt omstreeks 16 u aan de telefoon geroepen en vertrekt zonder enige verklaring. Pas tegen de avond verneemt Ugeux dat Lumumba in E'ville is aangekomen. Tegenover Brassinne legt hij in 1987 volgende verklaring af.

Cette déclaration paraît crédible et confirme la version selon laquelle Samalenge était ivre. Vandewalle a toutefois affirmé en 1987 ([6]) ne pas se souvenir de la démarche de Huyghé ! Il n'en parle pas non plus dans ses *Mille et quatre jours*.

[c.] Etienne Ugeux, chef de cabinet du ministre Samalenge. Au moment de l'arrivée de Lumumba dans l'après-midi du 17 janvier, il se trouve avec son ministre et Tshombe au Cinéma Palace. Vers 16 heures, Tshombe est appelé au téléphone avant de partir sans donner d'explication. C'est seulement le soir que Ugeux apprend que Lumumba est arrivé à Élisabethville. En 1987, il déclare ce qui suit à Brassinne.

< Le lendemain matin, j'étais à mon bureau à 07 H 30 au ministère de l'Information attendant avec impatience l'arrivée du ministre Samalenge extrêmement mécontent de n'avoir pas été averti de l'arrivée de Lumumba.

Le ministre s'amena vers 09 H 00 et je bondis dans son bureau « Pourquoi ne m'avez-vous pas averti de l'arrivée de Lumumba ? J'aurais envoyé un cinéaste et un photographe » fut ma première question.

Le ministre me répondit d'un air mystérieux : « Maintenant, c'est trop tard, on ne le photographiera plus ».

Devant cette allusion, je fus stupéfait. « Quoi, dis-je, il est mort ? » Et Samalenge acquiesca avec un sourire entendu. Pour ma part, j'étais bouleversé, d'autant plus que j'avais très bien connu Patrice Lumumba avant l'indépendance.

Rentré dans mon bureau porte close, je téléphonai immédiatement au chef de cabinet de Tshombe, Jacques Bartelous. « Savez-vous, lui dis-je, que le « colis » a été liquidé ? » Bartelous, tout comme moi, fut atterré et me demanda de le rejoindre de toute urgence à son bureau.

Le temps d'y arriver et je lui fit le récit de mon bref entretien avec Samalenge. Jacques Bartelous téléphona à Tshombe et demanda à le voir sans tarder. Quelques instant plus tard, nous étions dans le bureau de Tshombe qui avait très mauvaise mine > ([7])

Ook dit getuigenis komt geloofwaardig over. De minister komt om 9 u op zijn kantoor en geeft er in bedekte termen te verstaan dat Lumumba dood is. Ugeux verwittigt Bartelous, kabinetschef van Tshombe. We merken op dat er bij Ugeux geen toespeling is op een « dronken » Samalenge. Het is ook niet duidelijk uit Ugeux'getuigenis wanneer Samalenge door de politie zou zijn opgepakt en door Tshombe opzij genomen, zoals Vandewalle beweert.

De bekentenis van Tshombe aan Bartelous en Ugeux

Volgens Bartelous, in zijn getuigenis voor de parlementaire onderzoekscommissie, zou president Tshombe in de ochtend van 18 januari, geheel van streek, tegenover Bartelous en Ugeux en op hun aandringen, hebben toegegeven dat Lumumba gedood was in de voorbije nacht. Hij zou geen precisering hebben gegeven.

Ce témoignage paraît également crédible. Le ministre arrive à 9 heures à son bureau et laisse entendre, en termes voilés, que Lumumba est mort. Ugeux avertit Bartelous, chef de cabinet de Tshombe. Force est de constater qu'Ugeux ne fait pas allusion à un Samalenge « ivre ». Il ne ressort pas non plus clairement du témoignage d'Ugeux quand Samalenge aurait été arrêté par la police et pris à part par Tshombe, comme l'affirme Vandewalle.

La confession de Tshombe à Bartelous et Ugeux

Il ressort du témoignage que Bartelous a fait devant la commission d'enquête parlementaire que, le matin du 18 janvier, le président Tshombe, tout à fait bouleversé, aurait cédé aux instances de Bartelous et d'Ugeux et aurait reconnu que Lumumba avait été tué au cours de la nuit précédente. Il n'aurait pas fourni de précisions.

([6]) Vandewalle, in een verslag over een gesprek met Huyghé, schrijft over zichzelf in de derde persoon : « Vandewalle ne s'en souvient pas ». Brassinne, *Témoignages* 25.2, blz. 2.

([7]) Brassinne, *Témoignages* 27.1.

([6]) Dans le compte rendu d'un entretien avec Huyghé, Vandewalle parle de lui à la troisième personne: « Vandewalle ne s'en souvient pas ». Brassinne, *Témoignages* 25.2, p. 2.

([7]) Brassinne, *Témoignages* 27.1.

Bartelous had deze verklaring al eerder afgelegd tegenover Brassinne (1987) in de volgende termen :

Bartelous avait déjà fait cette déclaration à Brassine (1987) dans les termes suivants :

< Aussitôt que j'appris que Lumumba était mort dans le courant de la nuit, je me rendis à la Résidence accompagné d'Etienne Ugeux. Il était 8 H 30 environ. Tshombe était « gris » (signe d'une intense émotion), abattu, désemparé et très mal à l'aise. D'évidence, il réalisait q'une erreur grave avait été commise dont les conséquences pouvaient s'avérer déplorables pour la cause katangaise. Il ne nous donna aucune information sur les circonstances de la mort de Lumumba mais me demanda d'emblée et avec une réelle angoisse ce qu'il convenait de faire > ([8])

Bartelous verklaring wordt gestaafd door de verklaring van Ugeux tegenover Brassinne (1987).

La déclaration de Bartelous est confirmée par celle qu'Ugeux a faite à Brassinne (1987).

< Jacques Bartelous téléphona à Tshombe et demanda à le voir sans tarder. Quelques instants plus tard, nous étions dans le bureau de Tshombe qui avait très mauvaise mine.

Bartelous prit la parole. « Monsieur le Président, je viens d'apprendre par M. Ugeux que Lumumba est mort cette nuit. »

Tshombe s'adressant à moi me demanda « Qui a vous dit cela ? »

« C'est le ministre Samalenge »

« Vous savez bien que c'est un menteur et qu'il ne faut pas croire ce qu'il raconte », rétorqua Tshombe.

Et durant de longues minutes, Tshombe essaya vainement de nous cacher la vérité mais devant notre insistance, il craqua et finit par reconnaître que Lumumba et ses deux compagnons étaient morts durant la nuit sans donner d'explications précises > ([9]).

De mededeling van Bartelous aan Van den Bloock en aan Clemens en diens medewerkers

Bartelous zou, nog steeds volgens zijn getuigenis voor de parlementaire onderzoekscommissie, onmiddellijk Van den Bloock op het Belgisch consulaat-generaal hebben ingelicht. Van den Bloock, in zijn getuigenis voor dezelfde commissie, ontkent niet dat Bartelous hem zou hebben ingelicht, maar wel dat dat al in de voormiddag van 18 januari zou zijn gebeurd. Volgens Brassinne, in zijn getuigenis voor de parlementaire onderzoekscommissie, zou Bartelous bij zijn bezoek aan het gebouw van de Immokat, waar het consulaat-generaal was gevestigd, ook Clemens en zijn medewerkers hebben ingelicht. Deze zouden onmiddellijk hebben besloten dat het nieuws van Lumumba's dood niet zou worden verspreid.

Wat moeten we aanvangen met de verschillende verklaringen van Bartelous en Van den Bloock ? Misschien ligt er een begin van antwoord in de getuigenissen van Bartelous en Ugeux, die lichtjes verschillen betreffende het ogenblik waarop zij Tshombe gaan opzoeken. Volgens de eerste stapt hij al om 8.30 u samen met Ugeux het kantoor van Tshombe binnen. Voortgaande op de tweede kan dat ten vroegste pas om 9.30 u gebeurd zijn (om 9 uur komt Samalenge zijn kantoor binnen — gesprek tussen Samalenge en Ugeux — telefoongesprek tussen Ugeux en Bartelous — Ugeux begeeft zich naar het kantoor van Bartelous — beiden begeven zich naar

([8]) Brassinne, *Témoignages* 12.2, blz. 2

([9]) *Ibidem*.

La communication faite par Bartelous à Van den Bloock et à Clemens ainsi qu'à ses collaborateurs

Toujours selon son témoignage devant la commission d'enquête parlementaire, Bartelous aurait immédiatement averti Van den Bloock au consulat général de Belgique. Si, devant la même commission, Van den Bloock n'a pas nié avoir été averti par Bartelous, il a toutefois nié l'avoir déjà été dans la matinée du 18 janvier. Selon le témoignage de Brassinne devant la commission d'enquête parlementaire, Bartelous aurait également informé Clemens et ses collaborateurs lors de sa visite au bâtiment de l'Immokat, bâtiment dans lequel se trouvait le consulat général. Ces derniers auraient immédiatement décidé de ne pas ébruiter la nouvelle de la mort de Lumumba.

Que conclure des déclarations divergentes de Bartelous et Van den Bloock ? On peut sans doute trouver un début de réponse dans les témoignages de Bartelous et Ugeux, qui diffèrent légèrement en ce qui concerne l'heure à laquelle ils se sont rendus chez Tshombe. Selon le premier, il entre déjà avec Ugeux dans le bureau de Tshombe à 8 heures 30. D'après le second, cela ne peut avoir eu lieu qu'à 9 heures 30 au plus tôt (à 9 heures, Salenge vient dans son bureau — conversation entre Salenge et Ugeux — conversation téléphonique entre Ugeux et Bartelous — Ugeux se rend au bureau de Bartelous — ils se rendent ensemble chez

([8]) Brassinne, *Témoignages*, 12.2, p.2.

([9]) *Ibidem.*

Tshombe). Ogenschijnlijk onbelangrijk, is het uur hier wel van betekenis. Immers, om 11 uur is er een plechtige viering in de kathedraal, in aanwezigheid van Tshombe, de voltallige Katangese regering en diverse hoogwaardigheidsbekleders. Indien Bartelous en Ugeux Tshombe pakweg tussen 9.30 en 10 uur opzoeken, is er misschien geen tijd meer om onmiddellijk Van den Bloock te verwittigen.

De dagboekaantekening van Majoor Weber

Majoor Weber noteert in zijn agenda op 18 januari.

Tshombe). Même si, à première vue, il s'agit d'un détail insignifiant, l'heure a cependant de l'importance en l'occurrence. En effet, à 11 heures, a lieu une cérémonie solennelle à la cathédrale, en présence de Tshombe, de l'ensemble du gouvernement katangais et de divers hauts dignitaires. Si Bartelous et Ugeux se rendent chez Tshombe entre 9 heures 30 et 10 heures, ils n'ont sans doute pas le temps d'avertir immédiatement Van den Bloock.

La note du journal du major Weber

Le 18 janvier, le major Weber note dans son journal.

< Ce soir, on dit Lumumba mort ! Il a de toutes façons été « rossé » hier soir par une association de ministre[s]… >

Dit is een kostbare notitie om drie redenen. Het uitroepteken kan een zekere verrassing inhouden, hoewel het bij Weber ook wel een cynische betekenis kan hebben. De uitdrukking « *on dit* » gevolgd door « *de toutes façons* » wijst er op dat het om een gerucht gaat en dat Weber geen zekerheid heeft. Tenslotte noteert Weber uitdrukkelijk : « *ce soir* ». Het is dus pas in de avond van 18 januari ([10]) dat Weber de geruchten over de dood van Lumumba verneemt. De notitie van Weber is op het moment zelf aangebracht. Er is geen reden om aan de juistheid ervan te twijfelen. Zij bewijst dat het nieuws van de dood zich pas geleidelijk verspreidde. En dat velen over de dood van Lumumba hoorden spreken als een gerucht, dat wil zeggen niet als de mededeling van een zekerheid. Het valt ook op dat Weber het gerucht pas in de avond verneemt, terwijl Bartelous reeds in de voormiddag van Tshombe een bevestiging heeft gekregen.

Voor de onderzoekscommissie verklaart Bartelous dat hij niet alleen Van den Bloock, maar ook Weber zou hebben ingelicht. Hij geeft de volgende preciseringen : « *Le colonel Weber a été informé le 18 au matin, après moi qui ait été informé vers 7 heures du matin par M. Ugeux. Vers 8 heures, je suis allé voir le Président, ensuite, je me suis rendu au consulat général de Belgique. Puis j'ai averti le colonel Weber* ». Aangenomen dat we zowel de verklaring van Bartelous als de aantekening van Weber mogen geloven, dan ligt de verklaring misschien in de reeds vermelde plechtige viering in de kathedraal, die tijdelijk de verspreiding van het gerucht tegenhoudt. Als Weber het nog niet wist voor de viering, dan moet hij zeker wachten tot na de viering. We noteren ook dat Samalenge als een van de weinige ministers niet aanwezig was in de kathedraal.

([10]) Weber noteert het bericht in de open ruimte tegenover de uren 15.30-16.30. « *Ce soir* », kan best betekenen vanaf 17-18 u., wanneer de duisternis invalt.

Cette note est précieuse pour trois raisons. Le point d'exclamation peut impliquer une certaine surprise, bien que, sous la plume de Weber, il puisse avoir une connotation cynique. L'expression « on dit », suivie des termes « de toutes façons », indique qu'il s'agit d'une rumeur et que Weber n'a aucune certitude. Enfin, Weber fait explicitement mention de : « ce soir ». Ce n'est donc qu'au soir du 18 janvier ([10]) que Weber apprend, par la rumeur, le décès de Lumumba. Weber prend note de ce fait sur le moment même. Il n'y a donc aucune raison de douter de l'exactitude de cette observation. Elle démontre que la nouvelle du décès de Lumumba ne s'est répandue que progressivement et que de nombreuses personnes ont entendu parler de la mort de Lumumba comme d'une rumeur et non comme l'annonce d'un fait certain. Ce qui frappe également c'est que Weber n'a pris connaissance de la rumeur qu'en soirée, alors que Bartelous a déjà reçu une confirmation de Tshombe dans l'avant-midi.

Devant la commission d'enquête, Bartelous déclare qu'il aurait informé non seulement Van den Bloock mais aussi Weber. Il donne les précisions suivantes : « Le colonel Weber a été informé le 18 au matin, après moi qui ait (sic) été informé vers 7 heures du matin par M. Ugeux. Vers 8 heures, je suis allé voir le Président, ensuite, je me suis rendu au consulat général de Belgique. Puis j'ai averti le colonel Weber ». En admettant que la déclaration de Bartelous et l'annotation de Weber soient aussi fiables l'une que l'autre, il faut sans doute chercher l'explication dans la célébration solennelle à la cathédrale dont on a fait mention précédemment, et qui a empêché un moment la rumeur de se répandre. Si Weber ne le savait pas encore avant la célébration, il a certainement appris la nouvelle à la fin de celle-ci. Notons également que Samalenge était l'un des rares ministres qui n'étaient pas présents dans la cathédrale.

([10]) Weber prend note de l'annonce, dans l'espace correspondant à la tranche horaire 15.30-16.30 heures. « Ce soir » signifierait plutôt 17-18 heures, lorsque la nuit tombe.

2. **De vergadering bij Clemens van 19 januari**

Op bladzijde 52 van zijn *Mille et quatre jours*, deel 4, vermeldt Vandewalle een « dagelijkse vergadering » van het Bureau-conseil zonder datum ([11]).

2. **La réunion chez Clemens du 19 janvier**

À la page 52 de son livre *Mille et quatre jours*, partie 4, Vandewalle fait état d'une « réunion journalière » du Bureau conseil, sans mentionner de date ([11]).

< À la réunion journalière du Bureau conseil, tous les participants étaient consternés. Pour eux, sans aucun doute, les prisonniers étaient morts. Que fallait-il faire ? Les déclarations connues de Tshombe à Berendsen et à Crener avaient jeté le voile sur le drame. Elles seraient maintenues au moins pendant quelque temps. Ne valait-il pas mieux établir avant tout, la grande responsabilité des gens de Léo dans la tragédie ? En tous les cas, le pacte anti-lumumbiste, envisagé entre Eville, Léo et Bakwanga, devait être conclu. /…/ Les membres de la réunion se séparèrent, décidés à respecter provisoirement, l'orientation katangaise donnée aux suites de l'assassinat de Lumumba, Okito et Mpolo. Que pouvaient-ils faire d'autre ?([12]) >

Op het eerste zicht, rekening houdend met de titel van deze passage in de inhoudstafel : « *Tragédie au Katanga (17 et 18 janvier)* » zou men deze vergadering op 18 januari moeten plaatsen ([13]). Nochtans refereert Vandewalle aan twee gebeurtenissen die in de namiddag van 18 januari hebben plaatsgevonden, nl. de ontvangst door Tshombe van Berendsen, en nadien — zeker niet voor 18 u — van Crener. « *Les déclarations connues de Tshombe à Berendsen et à Crener avaient jeté le voile sur le drame* ». De vergadering waarop Vandewalle doelt moet dus later hebben plaatsgevonden. Wanneer ? Webers dagboek komt ons hier ter hulp. In de voormiddag van 18 januari is de militaire raadgever van Tshombe vanaf 10.30 u bezet door de requiemviering in de kathedraal. Het is onwaarschijnlijk dat er in de voormiddag van 18 januari een vergadering van het Bureau-conseil zou zijn gehouden, want alle Belgische kopstukken zullen er prijs op gesteld hebben aanwezig te zijn op het requiem voor de Belgische officieren. Voor de rest van de dag noteert Weber evenmin een vergadering bij Clemens ([14]). Dat doet hij wel op 19 januari om 10 uur. Onder de punten aan de dagorde leest men : « *Mort de Lumumba* ? ». Naar onze mening is het naar deze vergadering van 19 januari dat Vandewalle verwijst op bladzijde 52 ([15]). « *Mort de Lumumba* ? » schrijft

À première vue, compte tenu du titre de ce passage dans la table des matières : « *Tragédie au Katanga* (17 et 18 janvier) », on devrait situer cette réunion le 18 janvier ([13]). Vandewalle fait toutefois référence à deux événements qui se sont produits dans l'après-midi du 18 janvier, à savoir l'accueil par Tshombe de Berendsen et ensuite — certainement pas avant 18 heures — de Crener. « Les déclarations connues de Tshombe à Berendsen et à Crener avaient jeté le voile sur le drame ». La réunion à laquelle Vandewalle fait allusion a donc dû avoir lieu plus tard. Quand ? Le journal de Weber nous aide en l'occurrence. Dans l'avant-midi du 18 janvier, le conseiller militaire de Thsombe est accaparé dès 10 heures 30 par la célébration du requiem dans la cathédrale. Il est peu probable qu'une réunion du Bureau conseil ait eu lieu dans l'avant-midi du 18 janvier, étant donné que tous les ténors belges auront tenu à être présents au requiem célébré en l'honneur des officiers belges. Pour ce qui est du reste de la journée, Weber ne mentionne pas une réunion chez Clemens ([14]). Par contre, il en mentionne une le 19 janvier à 10 heures. Parmi les points à l'ordre du jour, on lit : « Mort de Lumumba ? ». Selon nous, c'est à cette réunion du 19 janvier que Vandewalle fait allusion à la page 52 ([15]). Weber écrit « *Mort de Lumumba ?* », ou en d'autres termes : que faire.

([11]) Deze « dagelijkse vergaderingen », voor zover het gaat om bijeenkomsten van de kopstukken Clemens, Weber, Vandewalle, vonden niet echt dagelijks plaats, maar wel zeer regelmatig, enkele keren per week.

([12]) Fasc. 4, blz. 52-53.

([13]) Dat doet ook De Witte, *De moord*, blz. 183, die de anomalie in Vandewalles mededeling niet opmerkt. De auteur kon niet beschikken over de agenda van Weber.

([14]) Hij vermeldt de aankomst van de delegatie-Delvaux om 17.30 en een ontmoeting met de journalist Davister om 20 u.

([15]) Vandewalle schrijft over een vergadering waarop hijzelf aanwezig was : « *Vandewalle avait rédigé un message personnel pour celui-ci. Il en donna lecture* » (blz. 52). Over de vergadering van 19 januari heeft Vandewalle het ook op blz. 64 (« *Au bureau conseil, le 19 janvier, le professeur R. Clémens corrigea une note dactylographiée de 6 pages, relative à la politique d'aide technique* »). (…).

([11]) Ces « réunions journalières », dans la mesure où il s'agissait de réunions entre les principaux membres du Bureau, à savoir Clemens, Weber et Vandewalle, ne se tenaient par vraiment quotidiennement, mais très régulièrement, c'est-à-dire, plusieurs fois par semaine.

([12]) Fasc. 4, pp. 52-53.

([13]) Ce que fait également De Witte, *De moord*, p. 183, qui ne relève pas l'anomalie dans la communication de Vandewalle. L'auteur n'a pas pu disposer de l'agenda de Weber.

([14]) Il mentionne l'arrivée de la délégation Delvaux à 17 heures 30 ainsi qu'une entrevue avec le journaliste Davister à 20 heures.

([15]) Vandewalle parle d'une réunion à laquelle il assistait lui-même : « Vandewalle avait rédigé un message personnel pour celui-ci. Il en donna lecture » (p. 52). Vandewalle écrit également sur la réunion du 19 janvier à la page 64 (« Au bureau conseil, le 19 janvier, le professeur R. Clémens corrigea une note dactylographiée de 6 pages, relative à la politique d'aide technique »). (…).

Weber, of anders gezegd : wat te doen. « *Que fallait-il faire* », schrijft Vandewalle en hij geeft het antwoord. Na de ontkenning van Tshombe ten overstaan van Berendsen en Crener besluit het Bureau-conseil zich op de Katangese houding te aligneren en dus te zwijgen.

3. **De mededeling van Canup op 20 januari**

Twee dagen na de aankomst van Lumumba stuurt de Amerikaanse consul Canup een boodschap naar Washington :

Vandewalle écrit « *Que fallait-il faire* » et il donne la réponse. À la suite des dénégations de Tshombe en présence de Berendsen et de Crener, le Bureau conseil décide de s'aligner sur l'attitude du Katanga et donc de garder le silence.

3. **Communication de Canup du 20 janvier**

Deux jours après l'arrivée de Lumumba, le consul américain Canup envoie un message à Washington :

< Believe impossible totally disregard persistent rumors Patrice Lumumba died shortly after arrival as result mistreatment here. Minister Interior Munongo denied rumors to me but continuing mystery of Lumumba's whereabouts obliges me to keep open mind > ([16])

4. **Besluit**

Vertrekkend van Canups mededeling mogen we zeggen dat er op 20 januari in E'ville hardnekkige geruchten circuleren dat Lumumba dood is. Die geruchten zijn al vanaf de ochtend van 18 januari in omloop gekomen door toedoen van Samalenge. Voor de meeste toeschouwers en waarnemers blijft het bij geruchten.

Een kleine kring van Belgen weet (…) vrij snel dat Lumumba's dood geen gerucht, maar een zekerheid is, zonder dat zij evenwel de juiste toedracht kennen. Samalenge's loslippigheid heeft Tshombe ertoe gebracht al in de voormiddag van 18 januari tegenover Bartelous te bekennen dat Lumumba dood is. Niet alle belangrijke Belgische raadgevers zijn daarvan meteen op de hoogte. Weber noteert nog in de vroege avond in zijn dagboek : « *Ce soir, on dit Lumumba mort* ! » Het is pas in de voormiddag van 19 januari omstreeks 10 u dat Weber, Vandewalle en wellicht anderen elkaar ontmoeten bij Clemens. De dood van Lumumba is zeker. Bijgevolg is de vraag : wat doen we nu. « *Mort de Lumumba* ? », noteert Weber. Het antwoord staat bij Vandewalle : de vergadering beslist de politiek van de Katangese regering te volgen, dat wil zeggen het stilzwijgen te bewaren. Zijn Crener en Van den Bloock deelgenoot van die beslissing ? Wij weten het niet. In elk geval is er van Crener en Van den Bloock geen enkel bericht bekend waarin zij op expliciete wijze Brussel inlichten over de dood van Lumumba.

Dat betekent niet dat de Belgische raadgevers Brussel niet zouden hebben ingelicht. Op 21 januari vertrekt commandant Albert Liégeois naar Brussel. Wij mogen aannemen dat hij majoor Loos zal hebben geïnformeerd over de gebeurtenissen van 17 januari. Dat kan verklaren waarom er verder geen berichten over de dood van Lumumba worden teruggevonden.

([16]) Kalb blz. 187.

4. **Conclusion**

La communication de Canup nous permet de dire que, le 20 janvier, des rumeurs persistantes sur la mort de Lumumba circulent à Elisabethville. Samalenge a fait courir ces rumeurs dès le matin du 18 janvier. Pour la plupart des spectateurs et observateurs, il ne s'agit que de rumeurs.

Un petit cercle de Belges sait assez rapidement que la mort de Lumumba n'est pas une rumeur, mais une certitude, mais ignore toutefois les circonstances exactes de sa mort. L'indiscrétion de Samalenge a amené Tshombe à informer Bartelous de la mort de Lumumba dès la matinée du 18 janvier. Les conseillers belges de haut niveau n'en ont pas tous connaissance immédiatement. Weber note encore, tôt dans la soirée, dans son journal : « Ce soir, on dit Lumumba mort ! ». Ce n'est que dans la matinée du 19 janvier, vers 10 h, que Weber, Vandewalle et encore d'autres sans doute se rencontrent chez Clemens. La mort de Lumumba est une certitude. La question qui se pose dès lors est de savoir que faire à présent. « Mort de Lumumba ? », note Weber. La réponse se trouve chez Vandewalle : la réunion décide de suivre la politique du gouvernement katangais, c'est-à-dire de garder le silence. Crener et Van den Bloock ont-ils participé à la prise de cette décision ? Nous l'ignorons. Nous n'avons en tout cas connaissance d'aucun avis par lequel Crener et Van den Bloock auraient explicitement informé Bruxelles de la mort de Lumumba.

Cela ne signifie pas que les conseillers belges n'auraient pas informé Bruxelles. Le 21 janvier, le commandant Albert Liégeois part pour Bruxelles. Nous pouvons supposer qu'il aura informé le major Loos des événements du 17 janvier. C'est peut-être la raison pour laquelle on ne retrouve pas d'autres messages concernant la mort de Lumumba.

([16]) Kalb p. 187.

B. LEOPOLDSTAD

Ons zicht op Leo is beperkt. Maar wij beschikken toch over enkele belangrijke gegevens.

In de ochtend van 18 januari keren de commissarissen Kazadi en Mukamba met de DC-4 terug naar Leopoldstad. Zij waren aanwezig in de residentie in de nacht van 17 op 18 januari en we mogen aannemen dat zij op de hoogte zijn van de dood van Lumumba.

Wanneer Marlière diezelfde dag om 18 u samen met Pwati en Delvaux landt op de luchthaven van Luano — doel van zijn bezoek is de afsluiting van een militair akkoord — verneemt hij onmiddellijk dat Lumumba dood is. Het is mogelijk dat het hier gaat om een confidentie die hem door Weber wordt gedaan. In diens agenda staat er eerst : « *Ce soir, on dit Lumumba mort* ! » en dan (18.00 u) : « *arrivée Marlière, Pwati, Delvaux* ». In dat geval verneemt Marlière een gerucht, meer niet. Maar het is zeer waarschijnlijk dat hij tijdens zijn verblijf zekerheid zal krijgen over de dood van Lumumba. We mogen aannemen dat ook Pwati, vleugeladjudant van Mobutu, en Delvaux zullen zijn ingelicht.

Op zondag 22 januari arriveert ook Nendaka in E'ville. Zoals Vandewalle [17] hier terecht opmerkt, mag men aannemen dat de chef van de Veiligheid niet alleen komt om zich te vergewissen van de stand van zaken betreffende het militair akkoord. Wat hij verneemt over het lot van Lumumba weten we niet. Maar men kan zich moeilijk voorstellen dat hij E'ville verlaat zonder enige informatie over de zaak, zoals hij verklaart voor de parlementaire onderzoekscommissie.

André Lahaye verklaart voor de parlementaire onderzoekscommissie dat hij werd ingelicht door Marlière bij diens terugkeer in Leopoldstad. Op 27 januari stuurt Lahaye vanuit Brazza een merkwaardige telex naar Brussel. :

[91. Telex Dupret aan Belext, Brazza 130, 27/1/61 ; DA]

B. LÉOPOLDVILLE

Nous ne savons pas grand-chose de Léopoldville. Mais nous disposons cependant de quelques données importantes.

Le matin du 18 janvier, les commissaires Kazadi et Mukamba rentrent à Léopoldville avec le DC-4. Ils étaient présents dans la résidence la nuit du 17 au 18 janvier et on peut supposer qu'ils sont au courant de la mort de Lumumba.

Lorsque Marlière atterrit, le jour même à 18 h, avec Pwati et Delvaux à l'aéroport de Luano — le but de sa visite étant la conclusion d'un accord militaire —, il apprend immédiatement que Lumumba est mort. Il se peut qu'il s'agisse en l'occurrence d'une confidence que Weber lui fait. Dans l'agenda de ce dernier, on peut d'abord lire : « Ce soir, on dit Lumumba mort ! » et ensuite (18h00) : « arrivée Marlière, Pwati, Delvaux ». Dans ce cas, Marlière est informé d'une rumeur, sans plus. Mais il est très probable qu'il obtiendra confirmation de la mort de Lumumba au cours de son séjour. On peut supposer que Pwati, l'aide de camp de Mobutu, et Delvaux seront, eux aussi, informés.

Le dimanche 22 janvier, Nendaka arrive, lui aussi, à Elisabethville. Comme Vandewalle [17] le fait observer judicieusement, on peut supposer que le chef de la Sûreté ne vient pas seulement pour s'assurer de l'état d'avancement de l'accord militaire. Nous ignorons ce qu'il apprend sur le sort de Lumumba. Mais on peut difficilement imaginer qu'il quitte Elisabethville sans disposer d'aucune information sur l'affaire, comme il l'a déclaré devant la commission d'enquête parlementaire.

André Lahaye a déclaré devant la commission d'enquête qu'il avait été informé par Marlière lors du retour de celui-ci à Lépoldville. Le 27 janvier, Lahaye envoie, de Brazzaville, un télex singulier à Bruxelles :

[91. Télex Dupret à Belext, Brazza 130, 27/1/61; DA]

< Répéter Minaf et Belsulat Eville.
Lahaye me communique :
Suite à des indiscrétions commises par Delvaux et Kazadi, la rumeur commence à circuler à Léo selon laquelle ***Lumumba*** *aurait été exécuté à Eville. Si* ***Lumumba*** *encore en vie, suggère démenti afin couper court ces rumeurs et empêcher représailles >**

Het gebruik van het woord « indiscretie » wijst erop dat Lahaye geloof hecht aan hun verhaal. De laatste zin is een suggestie om een campagne van desinformatie voort te zetten om wraakneming tegen de Belgen te vermijden.

L'emploi du terme « indiscrétion » indique que Lahaye accorde foi à leur récit. La dernière phrase suggère de poursuivre une campagne de désinformation pour éviter des représailles contre les Belges.

[17] Fasc. IV, blz. 60.

[17] Fasc. IV, p. 60.

Hoe breed was de kring van geïnformeerden ? Kennelijk niet zo groot. Edouard Pilaet, die in januari-februari 1961 in Congo verblijft en zoals gewoonlijk van de gelegenheid gebruik maakt om « inlichtingsrapporten » te redigeren voor Laude en andere geïnteresseerden, schrijft in zijn rapport van 8 februari 1961 :

Combien de personnes étaient informées ? Peu de personnes manifestement. Edouard Pilaet, qui séjourne au Congo en janvier-février 1961 et qui, comme à l'accoutumée, profite de l'occasion pour rédiger des « rapports d'information » à l'intention de Laude et d'autres personnes intéressées, écrit dans son rapport du 8 février 1961 :

< Pour terminer ce rapport, quelques nouvelles récentes que je vous offre en primeurs :
1°) (…)
2°) (…)
3°) Selon des nouvelles en provenance du Katanga, le bruit court avec insistance que LUMUMBA est mort » ([18])

C. BRUSSEL

Wie het telexverkeer tussen Brussel en Congo bestudeert komt tot eigenaardige bevindingen. Er is geen enkele boodschap, voor 10 februari 1961, waarin de Belgische diplomaten in E'ville (Crener, Van den Bloock) melding maken van de dood van Lumumba. Vandewalle doet daar cynisch over in zijn *Mille et quatre jours*, maar hij had de hand in eigen boezem kunnen steken. Noch van hemzelf, noch van zijn rechterhand commandant Smal, die in directe verbinding stonden met Afrikaanse Zaken, is er geen enkele boodschap betreffende de dood van Lumumba bekend. Omgekeerd, zijn er verschillende berichten waarin Brussel aandringt op een humane behandeling van Lumumba ([19]). Op het eerste zicht is Brussel dus niet op de hoogte van de lotgevallen van Lumumba, Okito en Mpolo.

Dat is volkomen ongeloofwaardig. Op een ogenblik dat de VN, de VS en het Afro-Aziatische blok zich vragen stellen over het lot van Lumumba, en de Belgische implicatie eens te meer op de korrel wordt genomen, zou de Belgische regering geen moeite hebben gedaan om zich te informeren over de ware toedracht van de gebeurtenissen. Die ongeloofwaardigheid wordt nog versterkt door de wijze waarop Buitenlandse Zaken elke betrokkenheid bij de transfer ontkend. Dat doet het zowel tegenover de eigen publieke opinie en het parlement, als tegenover de NATO en de VS, dit wil zeggen zijn bondgenoten waarmee het geen open spel speelt.

([18]) « *Rapport sur la situation générale n° 5*, 7 februari 1961 », getypte nota (s) Richard en gedateerd 8 februari 1961, blz. 11. Door Laude bezorgd aan generaal Dinjeart (AKP).

([19]) Er wordt nota bene nooit aangedrongen op een humane behandeling van Okito en Mpolo.

C. BRUXELLES

L'analyse des télex échangés entre Bruxelles et le Congo conduit à d'étranges constatations. Il n'y a aucun message antérieur au 10 février 1961 dans lequel les diplomates belges en poste à Élisabethville (Crener, Van den Bloock) font état de la mort de Lumumba. Vandewalle se montre cynique à ce propos dans ses *Mille et quatre jours*, mais il aurait pu balayer devant sa porte. Ni lui-même ni son bras droit, le commandant Smal, alors qu'ils étaient en liaison directe avec les Affaires africaines, n'ont envoyé de message concernant la mort de Lumumba. D'autre part, divers messages émanant de Bruxelles insistent pour que Lumumba soit traité avec humanité ([19]). À première vue, Bruxelles n'est donc pas au courant de ce qui est arrivé à Lumumba, Okito et Mpolo.

C'est totalement invraisemblable. Alors que les Nations unies, les États-Unis et le bloc afro-asiatique s'interrogent sur le sort de Lumumba et que l'implication de la Belgique est une fois de plus évoquée, le gouvernement belge n'aurait fait aucun effort pour s'informer sur ce qui s'est réellement passé ? Cette invraisemblance est encore renforcée par la façon dont le département des Affaires étrangères nie toute implication dans le transfert, et ce, tant vis-à-vis de l'opinion publique belge et du parlement que vis-à-vis de l'OTAN et des États-Unis, c'est-à-dire des alliés de la Belgique avec lesquels il ne joue pas franc jeu.

([18]) « *Rapport sur la situation générale n° 5*, 7 février 1961 », note(s) dactylographiée(s) Richard, datée(s) du 8 février 1961, p. 11. Transmis par Laude au général Dinjeart (APR).

([19]) Il est à noter qu'il n'a jamais été insisté sur la nécessité de traiter Okito et Mpolo avec humanité.

Lijkt de algehele onwetendheid van Brussel ongeloofwaardig, dan moet men zich ook hoeden voor een cirkelredenering die erin bestaat de Belgische regering a priori te beschuldigen van een *cover up* operatie en vervolgens in het niet terugvinden van informatie het bewijs daarvoor te vinden. Wij proberen hier een geloofwaardige reconstructie te maken van de berichtgeving aan Brussel en de houding van Belgische regeringsinstanties. Welke informatie werd te goeder trouw meegedeeld en welke diplomatieke leugens werden verzonnen ?

1. **Tussen 18 en 20 januari : onduidelijkheid**

Berichten aan Brussel

Op 18 januari brengt E'ville Brussel op de hoogte van de aankomst van Lumumba. Er zijn in dat verband drie telexen : een boodschap van Smal aan majoor Loos op het ministerie van Afrikaanse Zaken, een boodschap van Van den Bloock aan Rothschild op Buitenlandse Zaken en tenslotte een boodschap van Crener aan Buitenlandse Zaken zonder precisering van contactpersoon. De eerste telex is in zijn eenvoud volkomen correct. Smal maakt melding van de aankomst van Lumumba, meer niet. In de tweede telex maakt Van den Bloock niet alleen melding van de aankomst van Lumumba, maar voegt daar aan toe dat de Katangese regering, hoewel akkoord, verrast was door de snelle transfer en dat zij Lumumba naar een veilige plaats zal overbrengen. In de derde telex tenslotte herneemt Crener die informatie maar voegt daar vooral aan toe dat in strijd met bepaalde beweringen Lumumba bij aankomst niet werd gebrutaliseerd. Hoewel wij geen informatie hebben over het tijdstip van verzending van de boodschap van Smal, menen wij dat de telexen zijn verstuurd in de volgorde zoals wij ze hebben besproken : eerst Smal, dan Van den Bloock en tenslotte Crener. De volgorde van de laatste twee blijkt uit hun nummer, respectievelijk 52 en 56. Van deze telexen kunnen wij met zekerheid aangeven dat nr. 56 in de late avond is verstuurd. Hoewel gedateerd op 18 januari, krijgt hij in Brussel de entréestempel « *19 janvier 1961* ». N^r^ 52 is als eerste « reguliere » telex van de dag mogelijk in de voormiddag verstuurd, maar zekerheid daarover hebben we niet.

Même si la complète ignorance de Bruxelles paraît invraisemblable, il convient néanmoins de se garder d'entrer dans un cercle vicieux consistant à accuser *a priori* le gouvernement belge de mener une opération de camouflage et d'en trouver la preuve dans l'absence d'informations à ce sujet. Nous tentons en l'occurrence de procéder à une reconstitution crédible de la manière dont on rendait compte des événements à Bruxelles et de l'attitude adoptée par les autorités gouvernementales belges. Quelles informations ont été communiquées de bonne foi et quels mensonges diplomatiques ont été inventés ?

1. **Entre le 18 et le 20 janvier: un manque de précision**

Messages envoyés à Bruxelles

Le 18 janvier, Élisabethville informe Bruxelles de l'arrivée de Lumumba. Trois télex sont envoyés dans ce contexte : un message adressé par Smal au major Loos, au ministère des Affaires africaines; un message adressé par Van den Bloock à Rothschild, aux Affaires étrangères; et, enfin, un message adressé par Crener aux Affaires étrangères, sans préciser la personne de contact. Le premier télex est tout à fait correct dans sa simplicité. Smal y fait état de l'arrivée de Lumumba, rien de plus. Dans le deuxième télex, Van den Bloock ne se contente pas de signaler l'arrivée de Lumumba mais ajoute aussi que le gouvernement katangais, bien qu'il ait marqué son accord, est étonné de la rapidité du transfert et qu'il conduira Lumumba en lieu sûr. Enfin, dans le troisième télex, Crener reprend ces informations mais y ajoute surtout que, contrairement à certaines affirmations, Lumumba n'a pas été brutalisé à son arrivée. Bien que nous n'ayons pas d'informations sur le moment de l'envoi du message de Smal, nous pensons que les télex ont été envoyés dans l'ordre où nous les avons examinés : d'abord, celui de Smal; ensuite, celui de Van den Bloock et, enfin, celui de Crener. L'ordre des deux derniers télex est établi par leur numéro, respectivement le n° 52 et le n° 56. Pour ces deux télex, nous pouvons affirmer avec certitude que le n° 56 a été envoyé en fin de soirée. En effet, bien qu'il soit daté du 18 janvier, il est revêtu à Bruxelles du cachet d'entrée « 19 janvier 1961 ». En tant que premier télex « régulier » de la journée, le n° 52 peut avoir été envoyé dans la matinée, mais nous n'en avons pas la certitude.

Consubel Eville aan Belext : telexen op 18 januari verstuurd | **Consubel Eville à Belext : télex envoyés le 18 janvier**

nr – *n°*	datum verzending – *date d'envoi*	datum aankomst – *date de réception*	datum registratie – *date d'enregistement*	nr – *n°*	dossier	kopies aan AZ – *copies AA*	arch	
52	Wo/*Me* 18 jan	Wo/*Me* 18 jan	Wo/*Me* 18 jan	4481	032	Wo/*Me* 18 jan	2	DA
53	Wo/*Me* 18 jan	?	?	?	?	?		Ant
54	Wo/*Me* 18 jan	Wo/*Me* 18 jan	Do/*Je* 19 jan	4497	150.1	Do/*Je* 19 jan	2	DA
55	Wo/*Me* 18 jan	Do/*Je* 19 jan	Do/*Je* 19 jan	4531	091.4	??	2	DA
56	Wo/*Me* 18 jan	Do/*Je* 19 jan	Do/*Je* 19 jan	4513	032	Do/*Je* 19 jan	2	DA
57	Wo/*Me* 18 jan	Do/*Je* 19 jan	Do/*Je* 19 jan	4514	039.1	Do/*Je* 19 jan	2	DA

Is Van den Bloock te goeder trouw wanneer hij in telex nr 52 Brussel laat weten dat Lumumba naar een veilige plaats zal worden overgebracht ? Dat is best mogelijk. Om 10 u publiceert Inforkat een perscommuniqué in die zin. Het is pas omstreeks die tijd dat Bartelous van Tshombe verneemt dat Lumumba dood is. En of hij nu al of niet diezelfde voormiddag het consulaat-generaal is gaan verwittigen, het is best mogelijk dat Van den Bloock zijn telex al heeft verstuurd vooraleer hij Bartelous over de vloer krijgt. In dat geval blijft niettemin de vraag : waarom heeft Van den Bloock zijn eerste bericht nooit gecorrigeerd ?

Een telefoongesprek

Het is evenwel telex Eville 56 die ronduit intrigerend is. Om te beginnen wordt deze bij uitstek politieke boodschap niet geredigeerd door Van den Bloock, zoals gewoonlijk, maar door consul-generaal Créner. Ten tweede verwijst Créner naar een telefoongesprek met Rothschild omstreeks 17 u (in Brussel : 16 u). Ten derde maakt Crener ook melding van een gesprek dat hij nadien met Tshombe heeft gehad.

Waarom belt Rothschild naar E'ville, wie is zijn contactpersoon en wat weet die hem te vertellen ? Waarom gaat Créner Tshombe opzoeken en wat verneemt de consul-generaal tijdens dat gesprek ? Het is niet uitgesloten dat Brussel aan de telefoon van Crener verneemt wat er de afgelopen nacht is gebeurd. Maar we hebben geen harde bewijzen, hoogstens een vermoeden dat weer op andere vermoedens steunt. En ook hier moeten we ons hoeden voor een cirkelredenering. Die loopt als volgt. België heeft de moord mee beraamd en wil nu weten hoe het is afgelopen. Dus telefoneert Rotschild naar E'ville. De nietszeggende telex is een bewijs van medeplichtigheid.

Er is misschien — we onderlijnen : misschien — een plausibele reden voor de telefoon van Rothschild. In de voormiddag heeft Buitenlandse Zaken vernomen dat

Van den Bloock est-il de bonne foi lorsque, dans le télex n° 52, il informe Bruxelles que Lumumba sera transféré en lieu sûr ? C'est très possible. À 10 heures Inforkat publie un communiqué de presse dans ce sens. Ce n'est que vers cette heure-là que Bartelous apprend de Tshombe que Lumumba est mort. Et qu'il se soit rendu ou non au cours de cette même matinée au consulat général pour leur communiquer la nouvelle, il est parfaitement possible que Van den Bloock ait déjà envoyé son télex lorsqu'il reçoit la visite de Bartelous. Si c'est le cas, une question subsiste néanmoins : pourquoi Van den Bloock n'a-t-il jamais corrigé son premier message ?

Une conversation téléphonique

Il y a toutefois le télex Eville 56 qui est franchement étonnant. Premièrement, ce message éminemment politique n'est pas rédigé par Van den Bloock, comme de coutume, mais par le consul général Créner. Deuxièmement, Créner renvoie à un entretien téléphonique qu'il a eu avec Rothschild vers 17 heures (16 heures, heure de Bruxelles). Troisièmement, Créner fait également mention d'une conversation qu'il a eue ensuite avec Tshombe.

Pourquoi Rothschild téléphone-t-il à Elisabethville, quel est son contact sur place et que lui raconte celui-ci ? Pourquoi Créner se rend-il chez Tshombe et qu'apprend le consul général au cours de cet entretien ? Il n'est pas exclu que Bruxelles apprenne de Crener au téléphone ce qui s'est passé la nuit précédente. Nous n'en avons cependant aucune preuve certaine, tout au plus une présomption, elle-même fondée sur d'autres présomptions. Nous devons aussi, en l'occurrence, nous garder de tenir le raisonnement circulaire suivant. La Belgique a coprémédité l'assassinat et veut à présent savoir comment tout cela s'est terminé. Rothschild téléphone donc à Élisabethville. Le télex banal constitue une preuve de complicité.

Il y a peut-être — nous soulignons : peut-être — une raison plausible au coup de téléphone de Rothschild. Dans la matinée, les Affaires étrangères ont appris que

Lumumba effectief naar E'ville is overgebracht. Uit het bericht van Van den Bloock valt niets ernstigs op te maken. Er is geen dwingende reden om met E'ville telefonisch contact op te nemen. Maar in de loop van de dag lopen de eerste perscommuniqués binnen waarin melding wordt gemaakt van de brutale behandeling van Lumumba bij zijn aankomst, ook door de aanwezige Belgen. Dat alarmeert Brussel, niet uit bezorgdheid voor Lumumba maar uit vrees voor de diplomatieke repercussies ([20]). In die context is het mogelijk dat Rothschild besluit naar E'ville te telefoneren om de precieze versie van de feiten te horen. Wigny zal op 24 januari in de Senaat verwijzen naar dit telefoongesprek. « J'ai immédiatement téléphoné [hij bedoelt : Buitenlandse Zaken heeft getelefoneerd] à Elisabethville pour vérifier qu'aucun Belge, — je ne parle pas de fonctionnaires, — n'avait participé à cette opération : notre consul général sur place m'en a donné l'assurance la plus formelle » ([21]). Wigny laat hier duidelijk merken dat niet het lot van Lumumba hem interesseert, maar wel de eventuele implicatie van de Belgen. En dat maakt zijn mededeling geloofwaardig. De inhoud van Creners telex levert een verdere aanwijzing. Daarin lezen we :

Lumumba a effectivement été transféré à Elisabethville. Aucune conclusion sérieuse ne peut être tirée du message de Van den Bloock. Il n'y a aucune raison impérative d'établir un contact téléphonique avec Elisabethville. Mais, dans le courant de la journée, tombent les premiers communiqués de presse faisant mention de la brutalité avec laquelle Lumumba a été traité à son arrivée, y compris par les Belges présents. Cette situation alerte Bruxelles, qui ne se soucie pas du sort de Lumumba, mais craint des répercussions diplomatiques ([20]). Dans ce contexte, il se peut que Rothschild ait décidé de téléphoner à Elisabethville pour connaître la version précise des faits. Wigny fera référence, le 24 janvier au Sénat, à cet entretien téléphonique. « J'ai immédiatement téléphoné [il faut entendre : les Affaires étrangères ont téléphoné] à Elisabethville pour vérifier qu'aucun Belge, — je ne parle pas de fonctionnaires, — n'avait participé à cette opération : notre consul général sur place m'en a donné l'assurance la plus formelle » ([21]). Wigny laisse clairement entendre ici que ce n'est pas le sort de Lumumba qui l'intéresse, mais l'éventuelle implication des Belges et c'est ce qui rend son communiqué crédible. Le contenu du télex de Crener fournit une indication supplémentaire à cet égard :

Lumumba *avait été molesté avant son arrivée et il est inexact de dire qu'il a été frappé violemment à Eville tant par officiers blancs que par gendarmes katangais.*

« *Il est inexact* », wijst op een weerlegging. Een weerlegging van berichten die Rothschild aan de telefoon heeft gesignaleerd ?

Overigens weten we niet wie Rothschild precies aan de lijn krijgt. Is het Van den Bloock ? Zeker niet, want die zou anders de bewuste telex 56 hebben geredigeerd. Is het Crener ? Dat weten we niet, het kan ook Herckens, adjunct-consul-generaal, zijn geweest of een van de bedienden. In elk geval is het Crener die in de loop van de avond een telex stuurt naar Brussel. (…)

Verneemt Rothschild om 17 uur aan de telefoon iets over de geruchten in verband met Lumumba's dood ? Dat zou kunnen. Maar is Crener al op de hoogte ? Als Weber pas tegen het invallen van de duisternis in zijn agenda schrijft : « *Ce soir, on dit Lumumba mort* ! », waarom zou Crener dan beter op de hoogte moeten zijn ?

Waarom maakt Crener later op de avond in zijn telex aan Brussel geen melding van geruchten over Lumum-

Les termes « *Il est inexact* » indiquent une réfutation. S'agit-il de la réfutation des messages que Rothschild a signalés au téléphone ?

Nous ne savons d'ailleurs pas de manière précise qui Rothschild a eu au bout du fil. S'agit-il de Van den Bloock ? Certainement pas, car celui-ci aurait rédigé autrement le fameux télex 56. S'agit-il de Crener ? Nous ne le savons pas, cela peut avoir été Herckens, consul général adjoint, ou un des employés. En tout cas, c'est Crener qui, dans le courant de la soirée, envoie un télex à Bruxelles. Dans ce télex, il répète ce que Van den Bloock a déjà écrit, mais ajoute qu'aucune brutalité n'a été commise à l'aéroport et qu'aucun Belge n'est impliqué. C'est en tout cas ce que Bruxelles veut entendre.

Rothschild apprend-il quelque chose par téléphone, à 17 heures, au sujet des rumeurs concernant la mort de Lumumba ? C'est possible. Si Weber n'écrit qu'à la tombée de la nuit dans son agenda : « Ce soir, on dit Lumumba mort ! », pourquoi Crener devrait-il être mieux au courant ?

Pourquoi, plus tard dans la soirée, Crener ne fait-il pas mention des rumeurs concernant la mort de Lu-

([20]) En overigens ook de VS. Het State Department stuurt nog op 18 januari een telex naar Canup om daarover opheldering te vragen (Kalb blz. 187).

([21]) Uit het vervolg van de zin blijkt dat Wigny meerdere zaken door elkaar haalt (cf. *infra*).

([20]) Et d'ailleurs également les États-Unis. Le Département d'État envoie ce 18 janvier encore un télex à Canup pour demander des éclaircissements à cet égard (Kalb p. 187).

([21]) Il ressort de la suite de la phrase que Wigny amalgame plusieurs affaires (cf. *infra*).

ba's dood ? Opnieuw met verwijzing naar Webers aantekening, kan men moeilijk begrijpen dat Crener in onwetendheid blijft verkeren. Is het mogelijk dat hij iets verzwijgt ? Zeker. Maar misschien is hij gewoon voorzichtig. Munongo en Tignée hebben meegedeeld dat een geneesheer Lumumba zal mogen onderzoeken. Daaruit kan de Belgische diplomaat moeilijk met zekerheid afleiden dat Lumumba dood zou zijn. Meer nog : in de loop van de avond heeft Crener ook met Tshombe gesproken. Tshombe verbergt voor VN-gezant Berendsen, die hem omstreeks 17 u komt opzoeken, de ware toedracht van de gebeurtenissen. Hij ontkent tegenover Berendsen zelfs dat er een akkoord zou zijn geweest voor de overbrenging van Lumumba. Waarom zou Tshombe tegenover Crener de waarheid onthullen die hij voor Berendsen heeft verborgen. Crener is Bartelous niet ! De Katangese president spreekt integendeel geruststellende woorden, ook over datgene wat Brussel bekommert, de eventuele betrokkenheid van Belgische soldaten bij het brutaliseren van Lumumba op de luchthaven. Tshombe, aldus Crener, heeft beloofd daarover een communiqué te publiceren (wat hij effectief nog in de loop van de avond doet). Waarom zou Crener op dat ogenblik twijfelen aan de woorden van Tshombe ? Maar zoals bij Van den Bloock blijft de vraag : waarom heeft Crener later nooit deze boodschap gecorrigeerd ? Telex Eville 56 behoort in elk geval tot een van de meest vreemde stukken uit het dossier.

Vreemde berichten

Op 20 januari stuurt Buitenlandse Zaken een bericht naar E'ville, dat best te goeder trouw kan zijn. Het is niettemin merkwaardig omdat het departement minder geïnteresseerd is in het lot van Lumumba dan wel in de vraag of er Belgen bij de zaak betrokken zijn. Maar niet zozeer de vraag dan wel het antwoord is vreemd en weinig geloofwaardig.

De vraag van Buitenlandse Zaken :

[Telex Wigny aan Consubel Eville, 20/1/61; DA]

mumba dans le télex qu'il envoie à Bruxelles ? Une fois de plus, à la lumière de l'annotation de Weber, on peut difficilement comprendre que Crener demeure dans l'ignorance. Est-il possible qu'il dissimule quelque chose ? C'est tout à fait possible, mais peut-être est-il tout simplement prudent. Munongo et Tignée ont fait savoir qu'un médecin allait pouvoir examiner Lumumba. Le diplomate belge peut difficilement en déduire avec certitude que Lumumba est décédé. Et qui plus est, dans le courant de la soirée, Crener s'est également entretenu avec Tshombe, lequel dissimule au représentant des Nations unies, Berendsen, qui lui rend visite vers 17 heures, la vérité sur les événements. Face à Berendsen, il conteste même le fait qu'un accord aurait été conclu en ce qui concerne le transfert de Lumumba. Pourquoi Tshombe aurait-il révélé à Crener une vérité qu'il a dissimulée à Berendsen ? Crener n'est pas Bartelous ! Le président katangais prononce au contraire des paroles rassurantes, également sur ce qui inquiète Bruxelles, à savoir l'éventuelle implication de militaires belges dans les brutalités commises, à l'aéroport, sur la personne de Lumumba. D'après Crener, Tshombe a promis de publier un communiqué à ce sujet (ce qu'il fait encore effectivement dans le courant de la soirée). Pourquoi, à ce moment-là, Crener douterait-il des paroles de Tshombe ? Mais, comme pour Van den Bloock, la question reste : pourquoi, plus tard, Crener n'a-t-il jamais rectifié ce message ? Le télex E'ville 56 est en tout cas l'une des pièces les plus étranges du dossier.

Communiqués étranges

Le 20 janvier, les Affaires étrangères envoient un communiqué à Elisabethville, communiqué qui peut très bien être de bonne foi. Il est toutefois singulier, du fait que le département s'intéresse moins au sort de Lumumba qu'à la question de savoir si des Belges sont impliqués dans l'affaire. Mais c'est moins la question que la réponse qui est étrange et peu crédible.

La question des Affaires étrangères :

[Télex Wigny à Consubel Eville, 20/1/61; DA]

< Pour Bloock.
J'attire votre attention sur l'impérieuse nécessité d'écarter les ressortissants belges, qu'ils appartiennent ou non à la Gendarmerie katangaise, de la garde de ***Lumumba*** *et consorts. Je vous saurais gré d'exposer au Président Tshombe qu'il est de la plus haute importance que des Belges ne soient pas mêlés à cette opération, tant dans l'intérêt de la Belgique que des Africains >**

Indien Buitenlandse Zaken op de hoogte is van de dood van Lumumba, dan is dit een volkomen overbodig bericht, dat overigens geen enkel diplomatiek nut heeft.

Si les Affaires étrangères sont au courant de la mort de Lumumba, il s'agit d'un message tout à fait superflu, qui ne présente d'ailleurs aucun intérêt diplomatique.

Het antwoord van Van den Bloock :

[Telex Crener/Van den Bloock aan Belext, Eville, 20/1/61; DA]

< Secret.
Svt 17.
Puis vous assurer qu'aucun belge n'a été mêlé jusqu'à présent à garde ***Lumumba*** *et consorts et ne le sera puisque autorités katangaises considèrent que traitement de* ***Lumumba*** *est leur seul apanage. Depuis son arrivée, secret le plus absolu est observé d'ailleurs quant au lieu de détention et son sort. Malgré conseils de modération qui leur ont été donnés, ministres katangais paraissent malheureusement assez indifférent à répercussions d'un mauvais traitement >**

Van den Bloock antwoordt niet alleen op de bekommernis van Brussel, maar voegt er iets merkwaardigs aan toe : de Katangese ministers zijn onverschillig voor de weerslag van een slechte behandeling. Moet men in de laatste zin een toespeling zien op de geruchten over de dood van Lumumba ? Het is mogelijk. Maar zeer transparent is de boodschap niet en men vraagt zich af waarom Van den Bloock, die net als de Amerikaanse consul intussen geruchten over de dood van Lumumba zal hebben opgevangen, daar niet uitdrukkelijk melding van maakt.

Diezelfde dag krijgt E'ville nog een ander bericht, nu van d'Aspremont Lynden.

[Telex d'Aspremont Lynden aan Consubel Eville, Minaf, 20/1/61; DA]

< Il me paraît nécessité politique :
Primo*. Assurer garde étroite répète étroite* ***Lumumba****.*
Secundo*. Eviter mauvais traitements et suppression >**

Zou men in het tweede gedeelte van deze boodschap een diplomatiek manœuver kunnen zien, dan moet men tegelijk erkennen dat het eerste deel van de telex het positief effect daarvan teniet doet. Hoe zou d'Aspremont Lynden zo'n telex ooit publiek kunnen maken. Integendeel, deze boodschap zit helemaal in de lijn van al zijn vorige. Hij drukt opnieuw zijn bekommernis uit voor een eventuele bevrijding van Lumumba. Ook na de transfer van Lumumba naar Katanga, vraagt d'Aspremont Lynden waakzaamheid !

De kabinetsraad van 20 januari 1961

Op de kabinetsraad van vrijdag 20 januari komen de Congolese problemen uitvoerig ter sprake, zowel in de voor- als in de namiddag. Maar van Lumumba is er in de notulen geen sprake, tenzij incidenteel. De transfer van Lumumba — niet zijn dood — verschijnt slechts als een incident in de notulen van een vergadering die waarschijnlijk een bewogen verloop heeft gekend. Wigny beklaagt zich eens te meer over het gebrek aan coördi-

La réponse de Van den Bloock :

[Télex Crener/Van den Bloock à Belext, Eville, 20/1/61; DA]

Van den Bloock répond non seulement aux inquiétudes de Bruxelles, mais il y ajoute une observation étonnante : les ministres katangais sont indifférents aux répercussions d'un mauvais traitement. La dernière phrase serait-elle une allusion aux rumeurs relatives à la mort de Lumumba ? C'est possible. Mais le message n'est pas très transparent et l'on se demande pourquoi Van den Bloock, qui tout comme le consul américain aura eu vent des rumeurs concernant la mort de Lumumba, n'en fait pas explicitement mention.

Le même jour, un autre message arrive à Élisabethville, émanant cette fois de d'Aspremont Lynden.

[Telex d'Aspremont Lynden à Consubel Eville, Minaf, 20/1/61; DA]

Si l'on peut voir une manœuvre diplomatique dans la seconde partie de ce message, force est cependant de reconnaître que l'effet positif (…) en est totalement annihilé par la première partie du télex. Comment d'Aspremont Lynden pourrait-il jamais publier pareil télex ? Ce message s'inscrit au contraire dans le droit fil de ses messages précédents. Il fait une nouvelle fois part de sa préoccupation quant à la libération éventuelle de Lumumba. Le ministre d'Aspremont Lynden demande qu'il soit également fait preuve de vigilance après le transfert de Lumumba au Katanga !

Le conseil de cabinet du 20 janvier 1961

Les problèmes congolais sont largement évoqués lors du conseil de cabinet du vendredi 20 janvier, et ce, tant le matin que l'après-midi. Mais il n'est pas question de Lumumba dans le procès-verbal, sauf incidemment. Le transfert de Lumumba — et non sa mort — n'apparaît que comme un incident dans le procès-verbal d'une séance qui a probablement été mouvementée. Wigny se plaint une fois de plus du manque de coordination.

natie. De notulist vat zijn tussenkomst aldus samen. « *Il (Wigny) souligne également l'unité de vues qui existe à l'échelon ministériel sur une politique tendant à encourager au maximum la réconciliation des Congolais modérés et à accorder une aide substantielle, avec l'accord de nos amis. Il doit constater toutefois que le climat qui permettrait d'arriver à un véritable soutien de nos Alliés fait défaut à cause des multiples incidents qui se produisent périodiquement, notamment le pasage des troupes congolaises par le Ruanda, le transfert de Lumumba à Elisabethville, l'incident de sept militaires belges du Ruanda qui ont passé la frontière congolaise, les maladresses de Léopoldville comme le rappel de M. Dayal, les démarches de M. Bomboko à Paris en vue du recrutement de volontaires etc. Il estime que le Conseil devrait confirmer à nouveau sa ligne de conduite et qu'il devrait prendre les mesures nécessaires pour éviter à l'avenir de nouveaux malentendus* ». Tussen de lijnen kan men opmaken dat de bespreking geanimeerd verlopen is. Wigny *« confirme que son action est contrecarrée par la succession des incidents »*, aldus nog de notulen van de vergadering die besluiten dat de Congopolitiek voortaan door Wigny wordt gecoördineerd ([22]).

Besluit

Wordt Brussel geïnformeerd over Lumumba's dood in de eerste dagen die volgen op 17 januari ? Wij tasten daarover in het duister. Er is geen enkele duidelijke aanwijzing dat Belgische regeringsinstanties voor 20 januari op de hoogte zouden zijn van de dood van Lumumba of geruchten daarover. Het is mogelijk, maar wij kunnen het niet bevestigen. De berichten tot die datum kunnen dan ook in twee richtingen worden geïnterpreteerd.

2. **« We kennen enkel geruchten »**

Majoor Loos — minister d'Aspremont Lynden — ambassadeur Rothschild

Moeten wij nu aannemen dat Buitenlandse Zaken of Afrikaanse Zaken in Brussel nog dagen lang zonder informatie blijven ? Absoluut niet. Wij zijn ervan overtuigd dat ten laatste op 21 januari bepaalde regeringsinstanties in Brussel op de hoogte zijn van de dood van Lumumba, of tenminste van de geruchten daarover. In de voormiddag van zondag 22 januari schrijft commandant Smal in E'ville een lange brief aan majoor Loos in Brussel. Daarin doet de vertrouwensman van Loos het relaas van de voorbije week. Hij spreekt uitsluitend over de moelijke

([22]) PV nr 155 van 20 januari 1961.

Le rédacteur du procès-verbal résume son intervention comme suit : *« Il (Wigny) souligne également l'unité de vues qui existe à l'échelon ministériel sur une politique tendant à encourager au maximum la réconciliation des Congolais modérés et à accorder une aide substantielle, avec l'accord de nos amis. Il doit constater toutefois que le climat qui permettrait d'arriver à un véritable soutien de nos Alliés fait défaut à cause des multiples incidents qui se produisent périodiquement, notamment le passage des troupes congolaises par le Ruanda, le transfert de Lumumba à Elisabethville, l'incident de sept militaires belges du Ruanda qui ont passé la frontière congolaise, les maladresses de Léopoldville comme le rappel de M. Dayal, les démarches de M. Bomboko à Paris en vue du recrutement de volontaires etc. Il estime que le Conseil devrait confirmer à nouveau sa ligne de conduite et qu'il devrait prendre les mesures nécessaires pour éviter à l'avenir de nouveaux malentendus ».* On peut lire entre les lignes que la discussion a été animée. Wigny « *confirme que son action est contrecarrée par la succession des incidents* », toujours d'après le procès-verbal de la réunion, qui précise en guise de conclusion que la politique congolaise sera désormais coordonnée par Wigny ([22]).

Conclusion

Bruxelles est-il informé de la mort de Lumumba au cours des premiers jours qui suivent le 17 janvier ? Ce point demeure obscur. Rien n'indique clairement que des instances gouvernementales belges auraient été informées avant le 20 janvier de la mort de Lumumba ou de rumeurs à ce sujet. Cela est possible, mais nous ne pouvons le confirmer. Les informations antérieures à cette date peuvent dès lors s'interpréter de deux façons.

2. **« Nous avons seulement connaissance de rumeurs »**

Le major Loos — le ministre d'Aspremont Lynden — l'ambassadeur Rothschild

Faut-il admettre que les Affaires étrangères ou les Affaires africaines à Bruxelles aient dû attendre plusieurs jours avant d'être informées ? Absolument pas. Nous sommes convaincus que c'est au plus tard le 21 janvier que certaines instances gouvernementales à Bruxelles ont été informées de la mort de Lumumba, ou du moins des rumeurs qui circulaient à ce sujet. Dans la matinée du dimanche 22 janvier, le commandant Smal, à Élisabethville, écrit une longue lettre au major Loos à Bruxelles. Dans cette lettre, l'homme de confiance de

([22]) PV n° 155 du 20 janvier 1961.

onderhandelingen over het militair akkoord. Hij schrijft onder meer het volgende :

Loos relate les événements de la semaine écoulée. Il parle exclusivement des négociations épineuses auxquelles a donné lieu l'accord militaire. Il écrit notamment ce qui suit :

< Étant donné des vues aussi arrêtées de part et d'autre, Frédéric ([23]) se rendit en inspection à Kongolo, avec le Cel Crèvecœur, me priant de suivre de près l'affaire en cours. J'ai fait intervenir plusieurs personnes pour assiéger la place-forte qu'était Louis ([24]) (le Proff ([25]) , Mr. VDB([26]), Albert L. ([27]) , et le Cel Cas ([28]), qui vous en auront parlé tous les deux, ainsi que votre serviteur). D'autre part, Tshombe entrepris par ailleurs marquait son accord à la négociation avec la délégation. > ([29])

Liégeois en kolonel Cassart zijn vermoedelijk op 21 januari naar België teruggekeerd. Smal gaat ervan uit dat zij Loos al hebben gebriefd over de onderhandelingen voor een militaire alliantie. Welnu, commandant Liégeois is de vertrouwensman van Loos, de plaatsvervanger van Smal in E'ville tijdens diens afwezigheid in december en januari. Het is ondenkbaar dat Liégeois in de beslotenheid van Loos' kantoor niet alle informatie heeft verstrekt waarover hij beschikte ook over het lot van Lumumba. En de beslissing heeft meegedeeld die het Bureau-conseil op 19 januari daaromtrent had genomen, namelijk zich te aligneren op de houding van de Katangese regering ([30]).

Wij gaan ervan uit dat Loos zijn minister op de hoogte brengt. Wij gaan er eveneens van uit dat minister d'Aspremont Lynden zijn vriend Rothschild in vertrouwen neemt. Wij herhalen : dit zijn hypotheses, maar ze lijken ons plausibel. We zullen verder aangeven dat wij twijfels hebben met betrekking tot minister Wigny. De relatie tussen Wigny en d'Aspremont Lynden was slecht. Het is niet uitgesloten dat d'Aspremont Lynden en Rothschild hem voorlopig buiten de zaak hebben gelaten.

De Militaire Veiligheid — minister Gilson

Gaston Eyskens maakte dagelijks vele aantekeningen van gesprekken, telefoontjes, opmerkelijke gebeurtenissen. Onder deze handgeschreven notities in zijn

Liégeois et le colonel Cassart sont sans doute rentrés en Belgique le 21 janvier. Smal part du principe qu'ils ont déjà informé Loos sur l'état d'avancement des négociations portant sur la conclusion d'une alliance militaire. Or, le commandant Liégeois est l'homme de confiance de Loos, le remplaçant de Smal à Elisabethville pendant son absence en décembre et janvier. Il est impensable que Liégeois n'ait pas fourni, dans l'intimité du bureau de Loos, toutes les informations dont il disposait, y compris celles concernant le sort de Lumumba. Et qu'il n'ait pas communiqué la décision que le Bureau-conseil avait prise à ce sujet le 19 janvier, à savoir de s'aligner sur l'attitude du gouvernement katangais ([30]).

Nous présumons que Loos informe son ministre. Nous présumons également que le ministre d'Aspremont Lynden met son ami Rothschild dans la confidence. Répétons-le : il s'agit d'hypothèses, mais celles-ci nous semblent plausibles. Nous avons par ailleurs des doutes en ce qui concerne le ministre Wigny. Les relations entre Wigny et d'Aspremont Lynden étaient mauvaises. Il n'est dès lors pas exclu que d'Aspremont Lynden et Rothschild l'aient maintenu provisoirement à l'écart de l'affaire.

La Sécurité militaire — le ministre Gilson

Gaston Eyskens prenait quotidiennement beaucoup de notes concernant ses entretiens, ses appels téléphoniques, les événements particuliers. Parmi les notes

([23]) Vandewalle.
([24]) Marlière.
([25]) Clemens.
([26]) Van den Bloock.
([27]) Liégeois.
([28]) Cassart.
([29]) Verzameling IV.
([30]) Op 24 januari 1961 schreef Liégeois vanuit zijn woonplaats in de provincie Luxemburg een brief aan Defensie in verband met zijn rol tijdens de muiterij van de *Force publique* (FP) in juli 1960 (berust in zijn persoonlijk dossier op het CDH van Defensie). Dat bewijst dat Liégeois zich op 24 januari in België bevond en sedert zijn terugkeer de tijd had gevonden voor een uitvoerig rapport.

([23]) Vandewalle
([24]) Marlière
([25]) Clemens
([26]) Van den Bloock
([27]) Liégeois
([28]) Cassart
([29]) Collection n° 000.
([30]) Le 24 janvier 1961, Liégeois a écrit, depuis son domicile dans la province de Luxembourg, une lettre à la Défense concernant le rôle qu'il a joué pendant la mutinerie de la Force publique (FP) en juillet 1960 (lettre qui est conservée dans son dossier personnel au CDH de la Défense). Ce document prouve que Liégeois se trouvait en Belgique le 24 janvier et que, depuis son retour, il avait trouvé le temps de rédiger un rapport détaillé.

archief vinden we een merkwaardige aantekening. Zij is genomen op 3 februari en luidt als volgt :

[121. Notitie van premier Eyskens, 3/2/61 ; PE 6079]

< Congo/
3 feb. 1961/
te 13 u ontving ik d'Aspremont en/
Gilson. Deze was drager van een/
bericht meldende dat Lu gedood/
werd ± 12 jan. — Te 15 ½ telefoneert/
Gilson dat dit bericht werd overgemaakt/
door Luit. Kol. die vandaag zelfmoord/
*heeft gepleegd >**

Op het eerste zicht zou men uit deze aantekening kunnen afleiden dat premier Eyskens op 3 februari voor het eerst met het nieuws van de dood van Lumumba wordt geconfronteerd. Bij nader toezien moet men waarschijnlijk concluderen dat niet zozeer het nieuws van de dood van Lumumba in deze aantekening centraal staat, dan wel het bezoek van Gilson vergezeld van zijn collega d'Aspremont, en de daaropvolgende spectaculaire mededeling van de zelfmoord van de luitenant-kolonel die het bericht had overgemaakt.

Is premier Eyskens waarschijnlijk niet verrast door de mededeling van de dood van Lumumba, dan is dat duidelijk wel het geval voor Gilson. Inderdaad, als de minister van Defensie het nodig vindt de premier op 3 februari op de hoogte te brengen van het nieuws dat hij die dag van de Militaire Veiligheidsdienst heeft vernomen, dan moeten we wel concluderen dat hij niet eerder van dat nieuws op de hoogte was. Anders had hij Eyskens ook al eerder op de hoogte gebracht en dan had zijn demarche van 3 februari verder geen enkele zin. Hetzelfde geldt voor de *Service de Renseignements et d'Action* (SDRA) van kolonel Darville. Aangezien de Militaire Veiligheidsdienst onmiddellijk de minister van Defensie op de hoogte brengt van het door haar als belangrijk beoordeelde nieuwsfeit, mogen we aannemen dat zij dat ook al eerder zou hebben gedaan, indien ze eerder was ingelicht.

Op het eerste zicht is het verwonderlijk dat de Militaire Veiligheid het nieuws van Lumumba's dood zo laat verneemt. Er zijn immers veel Belgische militairen in E'ville. Maar er is een voor de hand liggende verklaring. Sedert september 1960 zijn alle Belgische militairen van Defensie overgeheveld naar Afrikaanse Zaken. Defensie heeft strict genomen geen contactpersonen meer. En kolonel Grandjean, de man waarvan Loos zelf zegt

manuscrites regroupées dans ses archives, nous trouvons une annotation étrange. Elle date du 3 février et est formulée comme suit :

[121. Note du premier ministre Eyskens, 3/2/61 ; DE 6079]

À première vue, on pourrait déduire de cette annotation que le premier ministre Eyskens est confronté pour la première fois, le 3 février, à la nouvelle de la mort de Lumumba. En examinant plus attentivement le document, on peut vraisemblablement en conclure que ce n'est pas tant la nouvelle de la mort de Lumumba qui est l'élément central de cette annotation, mais la visite de Gilson, accompagné de son collègue d'Aspremont, et l'annonce spectaculaire du suicide du lieutenant-colonel qui avait transmis le message.

Si le premier ministre Eyskens n'est vraisemblablement pas étonné par l'annonce de la mort de Lumumba, c'est par contre manifestement le cas pour Gilson. En effet, si le ministre de la Défense nationale estime nécessaire d'annoncer au Premier ministre, le 3 février, la nouvelle qu'il a apprise le jour même de la Sécurité militaire, c'est de toute évidence parce qu'il n'était pas au courant de cette nouvelle. Dans le cas contraire, il en aurait informé Eyskens plus tôt et sa démarche du 3 février n'aurait plus eu aucun sens. Cette observation s'applique également au Service de Renseignement et d'Action (SDRA) du colonel Darville. Étant donné que la sécurité militaire informe immédiatement le ministre de la Défense nationale de cette nouvelle, jugée importante par ce service, nous pouvons supposer qu'il l'aurait fait plus tôt s'il avait été au courant.

À première vue, il est surprenant que la Sécurité militaire apprenne si tard la mort de Lumumba. Il y a en effet de nombreux militaires belges casernés à Élisabethville. Mais il y a une explication évidente à cela. Depuis septembre 1960, tous les militaires belges relevant du ministère de la Défense ont été transférés au département des Affaires africaines. Le ministère de la Défense ne dispose, à strictement parler, plus d'aucun contact. Et le

dat hij « *het oog van de Place Dailly* » is, heeft op 14 januari Katanga verlaten ([31]).

Wie is de luitenant-kolonel die het bericht heeft ontvangen en zelfmoord heeft gepleegd ? En is er een relatie met de gebeurtenissen in Congo ? Uiteraard waren dit vragen die de experts intrigeerden. De luitenant-kolonel in kwestie is Jean Joseph Depireux. Op 3 februari tussen 12.15 en 12.35 u berooft hij zich in zijn kantoor met zijn dienstpistool van het leven. Uit het onderzoek naar de omstandigheden van deze zelfmoord — en in het bijzonder uit de door Depireux nagelaten brieven — blijkt dat de officier depressief was en dat zijn zelfmoord geen enkel verband houdt met de zaak-Lumumba. In zijn rapport verwijst kolonel Darville enkel impliciet naar het nieuws over Lumumba :

colonel Grandjean, celui dont Loos dit lui-même qu'il est « l'œil de la Place Dailly », a quitté le Katanga le 14 janvier ([31]).

Qui est le lieutenant-colonel qui a reçu l'avis et s'est suicidé ? Y a-t-il une relation avec les événements du Congo ? Ce sont bien entendu des questions que se sont posées les experts. Le lieutenant-colonel en question est Jean Joseph Depireux. Le 3 février, entre 12 heures 15 et 12 heures 35, il met fin à ses jours dans son bureau avec son arme de service. Il ressort de l'enquête sur les circonstances de ce suicide — et plus particulièrement des lettres laissées par Depireux — que l'officier était dépressif et que son suicide n'a aucun rapport avec l'affaire Lumumba. Dans son rapport, le colonel Darville ne fait référence que de manière implicite à la nouvelle concernant la mort de Lumumba :

< Le 3 février vers 1100 hrs, en présence des LCL Somville et Gustin, le LCL Depireux m'a signalé qu'il avait reçu quelques minutes plus tôt un renseignement très important qu'il croyait exact. J'ai partagé son opinion, et en possession du renseignement que le LCL Depireux m'avait remis j'ai quitté les locaux vers 1130 hrs après lui avoir demandé de ne pas quitter le bureau avant 1215 hrs au cas où j'aurais besoin de lui > ([32]).

Darville zegt niet over welk nieuws het hier gaat en evenmin wie hijzelf gaat opzoeken (dat is niet relevant voor een rapport over de zelfmoord van Depireux), maar het is duidelijk uit de notitie van Eyskens dat het gaat om de dood van Lumumba en dat Darville onmiddellijk, hetzij zijn chef, kolonel Margot, hetzij de minister van Defensie zelf heeft gecontacteerd. Wij weten niet door wie Depireux op de hoogte is gebracht. Maar er is wel een telex van Smal uit E'ville die mogelijk een allusie bevat op de mededeling aan de SDRA.

Darville ne dit pas de quel renseignement il est question ici et ne précise pas davantage qui il va consulter (ce n'est pas important dans le cadre d'un rapport sur le suicide de Depireux), mais il ressort clairement de la note d'Eyskens qu'il s'agit de la mort de Lumumba et que Darville a contacté immédiatement soit son chef, le colonel Margot, soit le ministre de la Défense lui-même. Nous ne savons pas qui a informé Depireux. Il y a cependant un télex envoyé par Smal d'Élisabethville, qui contient une possible allusion à la communication au SDRA.

[Telex Smal aan Loos, Eville z.n., 3/2/61 ; PVDW]

[Télex de Smal à Loos, Eville s.n., 3/2/61 ; DVDW]

< Personnel pour major Loos.

Pour sauvegarder intégrité du dispositif liaison antoine frédéric jules indispensable qu'une indication officielle parvienne à Créner au sujet situation affaire Trinquier.

Demandons plus extrême discrétion notamment vis-à-vis Van den Bloock.

*Sans plus de précisions, il se pourrait que certaines fuites aient eu lieu à Bruxelles >**

([31]) Grandjean en Vandewalle waren als water en vuur. Vandewalle zal zijn veto stellen tegen diens terugkeer naar Katanga.

([32]) Een eerste verslag werd opgemaakt door Kolonel Darville (« *Note relative au décès de de LCL Depireux de JS2-SDRA »,* 6 februari 1961, 4 blz. met als bijlage fotokopie van de afscheidsbrieven; aanwezig met een begeleidende brief van generaal Detige, kabinetschef Defensie, aan generaal Dinjeart, 7 februari 1961; in AKP, Militair Huis). Diverse stukken ook in zijn persoonlijk in het CDH van Defensie.

([31]) Grandjean et Vandewalle étaient comme chien et chat. Vandewalle opposera son veto au retour de celui-ci au Katanga.

([32]) Un premier rapport a été établi par le colonel Darville («Note relative au décès de LCL Depireux de JS2-SDRA », 6 février 1961, 4 p. avec, en annexe, une photocopie des lettres d'adieu; avec une lettre d'accompagnement du général Detige, chef du cabinet de la Défense, adressée au général Dinjeart, 7 février 1961; in APR, Maison militaire).

Laten we terugkeren tot Gilson en zijn collega's. In zijn memoires noteert Wigny op 3 februari.

< Vendredi 3 février 1961
(…)
15 heures 30
Arthur Gilson pendant le Conseil me donne une terrible nouvelle : au Katanga Lumumba a été assassiné dans la nuit du 17 au 18 janvier > (33)

Deze notitie stelt ons voor een ernstig probleem. De wekelijkse kabinetsraad van vrijdag 3 februari duurt, volgens het proces-verbaal van 10 tot 12.40 u. Hoe kan Wigny dan noteren : « *15 heures 30* » ? Bovendien was Wigny verontschuldigd op de kabinetsraad (hij was waarschijnlijk druk doende zijn antwoord op het plan-Cleveland voor te bereiden). Hoe kan Wigny dan beweren dat hij het nieuws tijdens de kabinetsraad ontving ? Het is mogelijk dat Wigny zich vergist en verschillende zaken door elkaar haalt. Zo situeert hij zijn gesprek met de koning op diezelfde dag om 10 u terwijl het in werkelijkheid plaats vindt om 16.00 u. Heeft hij per vergissing beide elementen verwisseld ? Waarlijk te veel gissingen om hier stevige grond onder de voeten te hebben.

Uit de combinatie van de bekende gegevens leiden we af dat Gilson pas na 11.30 u kan zijn ingelicht door kolonel Margot (hoofd Staf Inlichtingen (JS2)) of kolonel Darville (hoofd SDRA). Dat gebeurt waarschijnlijk nog tijdens de kabinetsraad. Na afloop van de kabinetsraad — omstreeks 13 u — gaat hij samen met d'Aspremont de premier opzoeken. Daaruit mogen we afleiden dat Gilson het nieuws in elk geval niet heeft meegedeeld aan de kabinetsraad.

Geruchten en geen zekerheid

Uit zijn memoires zouden we moeten opmaken dat Wigny niet eerder dan 3 februari op de hoogte was. Dat lijkt onwaarschijnlijk. Anderzijds blijkt dat Wigny zich ook na 3 februari in onwetendheid blijft hullen. Wie Brussel ook inlicht en wat Brussel ook verneemt, Buitenlandse Zaken onderneemt niets tot 13 februari, wanneer het nieuws officieel door de Katangese regering wordt meegedeeld. Ook tegenover de eigen diplomaten (34). Wanneer het persagentschap Reuter op 9 februari als eer-

(33) Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 000.

(34) Davignon verklaart voor de parlementaire onderzoekscommissie dat hij het nieuws van Lumumba's dood vernam op de luchthaven van E'ville toen hij er samen met ambassadeur Carlier op 5 februari arriveerde voor een missie bij president Tshombe. We noteren dat deze missie aanvankelijk zou worden geleid door Rothschild, maar dat die zich op 4 februari ziek meldde.

Revenons à Gilson et ses collègues. Dans ses mémoires, Wigny note le 3 février.

Cette note nous pose un sérieux problème. Au vu du procès-verbal, le conseil de cabinet hebdomadaire, tenu le vendredi 3 février, a eu lieu entre 10 h et 12 h 40. Comment, dans ce cas, Wigny peut-il noter « 15 heures 30 » ? De plus, Wigny s'était fait excuser lors de ce conseil de cabinet (il préparait sans doute activement sa réponse au plan Cleveland). Comment Wigny peut-il dès lors affirmer avoir appris la nouvelle pendant le conseil de cabinet ? Il est possible que Wigny se trompe et qu'il confonde plusieurs choses. C'est ainsi qu'il dit avoir eu un entretien avec le Roi ce même jour à 10 h, alors qu'en réalité, cet entretien a eu lieu à 16 h. A-t-il confondu les deux choses ? Les conjectures sont, en l'occurrence, vraiment trop nombreuses pour que l'on puisse faire fond sur ces éléments.

Nous déduisons de la combinaison des données connues que Gilson n'a pu être informé par le colonel Margot (chef de l'état-major des renseignements (JS2)) ou par le colonel Darville (chef SDRA) qu'après 11 h 30. Il est probable que cette information lui soit encore communiquée pendant le conseil de cabinet. À l'issue du conseil de cabinet — aux environs de 13 h — il se rend chez le premier ministre en compagnie de d'Aspremont. Nous pouvons en déduire que Gilson n'a en tout cas pas annoncé la nouvelle au conseil de cabinet.

Des rumeurs, mais pas de certitude

Nous dévrions déduire des mémoires de Wigny que celui-ci n'a pas été au courant des événements avant le 3 février. Il semble pourtant peu probable qu'il en ait été ainsi. Il s'avère, d'autre part, que Wigny continue à feindre l'ignorance même après le 3 février. Quel que soit l'informateur de Bruxelles et quelles que soient les informations reçues par Bruxelles, les Affaires étrangères ne prennent aucune initiative, même à l'égard de leurs propres diplomates (34), avant le 13 février, jour où la nou-

(33) Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 000.

(34) Davignon déclare devant la commission d'enquête parlementaire qu'il a appris la nouvelle du décès de Lumumba à l'aéroport d'Élisabethville, lorsqu'il y est arrivé le 5 février, accompagné de l'ambassadeur Carlier, pour une mission auprès du président Tshombe. Nous notons que cette mission devait à l'origine être conduite par M. Rothschild, mais que celui-ci s'était fait porter malade le 4 février.

ste het « nieuws » bekendmaakt, schrijft Wigny aan de Belgische ambassadeur in Washington :

[Telex Wigny aan Scheyven, 9/2/61; ???]

*< Très urgent. Reuter annonce Lumumba serait mort. Ce n'est pas la première fois que telle nouvelle circule. Sommes sans aucune confirmation. Vous rappelle que transfert et garde Lumumba sont le fait des seuls congolais sans aucune intervention belge. Notre seule intervention a été d'insister pour que ce prisonnier soit traité humainement. Si fatale nouvelle était confirmée par Eville nous nous dissocierions énergiquement, encore que je ne puisse préciser les formes tant que j'ignore les circonstances. Dès à présent alertez Secrétaire Général pour assurer protection nos huit soldats prisonniers car nouvelle même fausse les met en péril. Si la mort de Lumumba prisonnier est confirmée il appartiendra au seul gouvernement katangais seul responsable de la garde de ce prisonnier de fournir justification. Mais sévices sur soldats belges prisonniers dans une ville où se trouve ONU seraient pour cette dernière une flétrissure. Souhaite nouvelle fausse mais ne pouvons négliger aucune précaution et ne perdre aucun moment >**

In feite aligneert Wigny zich op de Katangese regering. Wat kon de Belgische regering overigens aanvangen met de mededeling dat Lumumba dood was ? Zo'n mededeling kon België alleen in een lastig parket brengen. Dat biedt een verklaring voor het stilzwijgen, maar wijst meteen ook op een merkwaardige vorm van medeplichtigheid.

[133. Telex d'Aspremont Lynden aan Consubel Eville, Minaf 23709/cab, 9/2/61; DA]

< Créner.

Agence Reuter nous signale que selon certaines rumeurs Patrice ***Lumumba*** *serait décédé. Reconnaissant vous informer auprès autorités katangaises origine rumeurs susceptibles être reprises par presse internationale. Prière me communiquer d'urgence renseignements obtenus >**

[134. Telex Wigny aan Consubel Eville, Belext 42, 09/2/61; DA]

< Secret pour Bloock.

*Si réponse à télégramme Minaf 23709 affirmative, veuillez souligner auprès Tshombé que nouvelle devrait être annoncée Eville par autorités katangaises. En attendant une telle annonce au moment que gouvernement katangais jugera opportun, Bruxelles gardera silence >**

[135. Telex minister Wigny aan Consubel Eville, Belext 43, 10/2/61; DA]

< Pour Bloock.

*Suite mon 42. Si réponse négative, veuillez faire démarche très pressante réclamant traitement humain pour prisonnier >**

velle est officiellement communiquée par le gouvernement katangais. Lorsque l'agence de presse Reuter annonce, la première, la « nouvelle », le 9 février, Wigny écrit à l'ambassadeur de Belgique à Washington :

[Télex Wigny à Scheyven, 9/2/61; ???]

Wigny s'aligne en fait sur le gouvernement katangais. Comment le gouvernement belge pouvait-il du reste réagir à l'annonce de la mort de Lumumba ? Une telle information pouvait seulement plonger la Belgique dans l'embarras. Cela explique le silence, mais témoigne en même temps d'une forme étrange de complicité.

[133. Télex d'Aspremont Lynden à Consubel Eville, Minaf 23709/cab, 9/2/61; DA]

[134. Télex Wigny à Consubel Eville, Belext 42, 09/2/61; DA]

[135. Télex ministre Wigny à Consubel Eville, Belext 43, 10/2/61; DA]

Premier Eyskens

Wij schreven het al. Wanneer Gilson premier Eyskens op 3 februari inlicht over de dood van Lumumba, dan is de eerste minister waarschijnlijk niet verrast. Om te beginnen veronderstellen we dat minister d'Aspremont Lynden de premier al eerder op de hoogte heeft gebracht van wat hijzelf via Loos-Liégeois heeft vernomen. Deze veronderstelling — meer is het niet — berust op de goede verstandhouding tussen de twee mannen. Maar er is meer. Op zondag 22 januari heeft premier Eyskens een gesprek gehad met Hilaire Lahaye, de liberale fractieleider in de Kamer. Die is zopas teruggekeerd van een reis in Congo, waar hij zekere belangen heeft. Van dit gesprek heeft Eyskens een uitvoerige handgeschreven notitie gemaakt, weliswaar in telegramstijl ([35]). Naar het einde van het gesprek komt ook de dood van Lumumba ter sprake

Premier ministre Eyskens

Nous l'avons déjà écrit. Lorsque Gilson informe le premier ministre Eyskens, le 3 février, de la mort de Lumumba, le premier ministre n'est probablement pas étonné. Tout d'abord, nous supposons que le ministre d'Aspremont Lynden avait déjà informé le premier ministre de ce qu'il avait lui-même appris par l'intermédiaire de Loos-Liégeois. Cette supposition — c'est bien de cela qu'il s'agit — se fonde sur les bonnes relations qu'entretiennent les deux hommes. Mais il y a plus. Le dimanche 22 janvier, le Premier ministre Eyskens a eu un entretien avec Hilaire Lahaye, chef du groupe libéral à la Chambre. Ce dernier vient de rentrer d'un voyage au Congo, où il a certains intérêts. De cet entretien, Eyskens a pris des notes manuscrites circonstanciées, en style télégraphique il est vrai ([35]). À la fin de l'entretien, la mort de Lumumba est, elle aussi, évoquée.

< Conclusion : chaos admin[istratif]/
Blancs qui entourent les Min[inistres] se font la/
guerre/
Il faut techniciens venant d'ici/
Vexa[tions] de l'ONU (vie de noce et détestent/
le nègre)/
*Mort de **Lumumba** s'en réjouissent/*
Mupipi a dit : Kasa l'a vendu p[ou]r 50 m[illions] à Tshombe/
Bomboko porte haine à Tshombe/
[p. 3]
Ileo : Congo=fruit mûr que le/
+ souple cueillera d[an]s les prochaines/
semaines/
Gens du Kivu qui arrivent doivent ê[tre]/
bien accueillis à Brux[elles]/
Fonds avant fin du mois !/
Bomboko pourrait se retourner vu haine/
c/ Tshombe/
Remet dossier remis par Pilate > ([36])

Dit document is om meerdere redenen interessant. Inderdaad het bevat een notitie, die niet bestemd is voor publicatie of voor het nageslacht. « *Réjouir* », in het Frans, kan betekenen dat men zich verheugt over een gebeurtenis in het verleden of in de toekomst. Maar de gebruikte tijd lijkt te verwijzen naar het verleden. Zoniet was de uitdrukking « *s'en réjouiraient* » gebruikt om een wens uit te drukken. De vermelding van de « verkoop » van Lumumba door Kasa Vubu aan Tshombe — een zeer hypothetische informatie overigens — lijkt eveneens in die richting te wijzen. Indien men zich houdt aan

([35]) Dat dit gesprek op zondag doorgaat zou er kunnen op wijzen dat Lahaye veel belang hecht aan zijn mededelingen.

([36]) Verzameling IV.

Ce document est intéressant à plus d'un titre. Il contient en effet une note qui n'est pas destinée à être publiée ni à passer à la postérité. « Se réjouir » peut signifier que l'on se réjouit d'un événement passé ou à venir. Le temps utilisé semble cependant renvoyer au passé. Sinon, le télex aurait dit « s'en réjouiraient » afin d'exprimer un souhait. C'est ce qui semble également ressortir du passage selon lequel Lumumba aurait été « vendu » par Kasa Vubu à Tshombe information par ailleurs très hypothétique. Pour autant que l'on s'en tienne à cette source, Esykens était peut-être déjà au courant de la

([35]) Le fait que cet entretien ait lieu le dimanche pourrait porter à croire que Lahaye attache une grande importance à ses communications.

([36]) Collection n°000.

deze bron, dan kende Eyskens het nieuws misschien al eerder, want er wordt verder geen bijzonder belang aan gehecht. De informatie staat verloren tussen de rest. Dus de mededeling over de dood van Lumumba is voor Eyskens een inlichting zoals een andere, of hij kent het nieuws al en het is niet nodig dat bericht in de verf te zetten.

« *Mort de Lumumba s'en réjouissent* ». Het zou niet correct zijn uit deze notitie in telegramstijl al te veel conclusies te willen trekken. Spreekt Hilaire Lahaye over de dood van Lumumba als een zekerheid, als een gerucht, als een speculatie ? En wie verheugt zich over de dood van Lumumba ? Toch staat één ding vast : op 22 januari komt in een gesprek tussen de premier en de liberale fractievoorzitter in de Kamer het lot van Lumumba ter sprake en wordt gealludeerd op zijn dood (hetzij als een gegeven, hetzij als een verwachting). Dat is — enkele dagen na de transfer — een feit van betekenis.

3. **Diplomatieke leugens**

Humanitaire bekommernis

Op 22 januari verschijnt in de Britse zondagskrant *The Observer* een scherp artikel tegen België naar aanleiding van het VN-rapport over de transfer van Lumumba gebaseerd op de getuigenis van zes Zweedse VN-militairen op de luchthaven van Luano. België wordt medeverantwoordelijk geacht voor de mishandeling die Lumumba volgens dit rapport heeft ondergaan ([37]). Omstreeks dat tijdstip — onze hypothese — verneemt minister d'Aspremont Lynden het nieuws van de dood van Lumumba. En nog op 22 januari komt in een gesprek tussen premier Eyskens en Hilaire Lahaye de dood van Lumumba ter sprake. Men kan dus vermoeden wat het onderwerp van gesprek zal zijn tussen premier Eyskens en minister d'Aspremont Lynden op maandagochtend 23 januari. Het dagblad *De Standaard* schrijft hierover : *« Eerste-Minister Eyskens heeft maandagochtend met graaf d'Aspremont Lynden, minister van Afrikaanse Zaken, de huidige moeilijkheden in Kongo en Roeanda-Oeroendi besproken. In regeringskringen legt men de nadruk op het feit dat de Belgische regering in geen enkel opzicht betrokken is bij de overbrenging van Loemoemba naar Katanga. Men hoopt overigens dat hij op menswaardige wijze behandeld zal worden. Maar van de andere kant verwondert men zich over de door hem gewekte internationale belangstelling »*. Waarna de be-

([37]) Dat artikel zal aanleiding geven tot een correspondentie tussen tussen de liberale Kamervoorzitter Kronacker en *The Observer*, en tussen Kronacker en secretaris-generaal Van den Bosch van Buitenlandse Zaken.

nouvelle, car elle ne fait pour le reste l'objet d'aucune attention particulière. Cette information se trouve perdue parmi les autres. L'annonce de la mort de Lumumba est une information comme une autre pour Eyskens, ou bien il est déjà au courant et il est inutile de la mettre en exergue.

« Mort de Lumumba s'en réjouissent ». Il ne serait pas correct de vouloir tirer trop de conclusions de ces notes rédigées en style télégraphique. Hilaire Lahaye parle-t-il de la mort de Lumumba comme d'une certitude, comme d'une rumeur, comme d'une spéculation ? Et qui se réjouit de la mort de Lumumba ? Et pourtant, une chose est certaine : le 22 janvier, le sort de Lumumba est évoqué au cours d'un entretien entre le premier ministre et le président du groupe libéral à la Chambre et il est fait allusion à sa mort (soit comme une donnée, soit comme un espoir). Il s'agit là, quelques jours après le transfert, d'un fait important.

3. **Mensonges diplomatiques**

Préoccupations humanitaires

Le 22 janvier, le journal dominical britannique *The Observer* publie un article virulent contre la Belgique à la suite d'un rapport de l'ONU sur le transfert de Lumumba, rapport basé sur le témoignage de six militaires suédois de l'ONU présents à l'aéroport de Luano. La Belgique y est accusée de partager la responsabilité du mauvais traitement dont aurait été victime Lumumba selon ce rapport ([37]). C'est plus ou moins au même moment — selon notre hypothèse — que le ministre d'Aspremont Lynden apprend la nouvelle de la mort de Lumumba. Ce même 22 janvier, la mort de Lumumba est évoquée dans une conversation entre le premier ministre Eyskens et Hilaire Lahaye. On peut donc supposer quel sera le sujet de l'entretien qu'auront le premier ministre Eyskens et le ministre d'Aspremont Lynden le lundi 23 janvier dans la matinée. Le quotidien *De Standaard* écrit à ce propos : *«* Le premier ministre Eyskens a évoqué lundi matin les difficultés actuelles au Congo et au Ruanda-Urundi avec le comte d'Aspremont Lynden, ministre des Affaires africaines. Dans les milieux gouvernementaux, on souligne que le gouvernement belge n'est aucunement impliqué dans le transfert de Lumumba au Katanga. On espère d'ailleurs qu'il sera traité avec dignité. On s'étonne par ailleurs de l'intérêt qu'il suscite sur le plan international. *»* Le journal pour-

([37]) Cet article donnera lieu à une correspondance entre le président libéral de la Chambre, Kronacker, et *The Observer*, et entre Kronacker et Van den Bosch, le secrétaire général des Affaires étrangères.

handeling van de gevangenen en gijzelaars van Gizenga ter sprake komt ([38]).

De beroering van het weekend levert meteen een verklaring voor de identieke telexen die d'Aspremont Lynden en Wigny op maandag 23 januari naar E'ville sturen en waarin zij een humanitaire bekommernis uitspreken voor het lot van Lumumba. Op basis van wat we weten en mogen veronderstellen is dit diplomatieke fictie. Interessant is het te weten dat het in dit geval d'Aspremont is die het bericht redigeert en dat de telex van Buitenlandse Zaken door Rothschild wordt geminuteerd op basis van het klad van d'Aspremont ([39]). Dat wijst duidelijk op concertatie en op een afstemming van de politiek van de beide departementen.

[Telex d'Aspremont aan Consubel Eville, Minaf, 23/1/61; DA]

suit en évoquant le traitement des prisonniers et des ravisseurs de Gizenga ([38]).

L'agitation du week-end est à l'origine des télex identiques que d'Aspremont Lynden et Wigny envoient le lundi 23 janvier à Elisabethville et dans lesquels ils expriment leurs préoccupations humanitaires quant au sort de Lumumba. D'après ce que nous savons et pouvons supposer, c'est de la fiction diplomatique. Il est intéressant de savoir que dans le cas présent, c'est d'Aspremont qui rédige l'avis et que les minutes du télex des Affaires étrangères sont rédigées sur la base du brouillon de d'Aspremont ([39]). Cette manière de procéder témoigne manifestement d'une concertation et d'une harmonisation de la politique des deux départements.

[Télex d'Aspremont à Consubel Eville, Minaf, 23/1/61, DA]

< Vu menace de plus en plus grave et précise pesant sur populations européennes à Stan ([40]) et Kivu, insiste de façon spécialement pressante pour que traitement humain soit réservé à ***Lumumba*** *dont vie ne peut être en danger sous aucun prétexte. Souhaitable qu'il puisse être examiné par médecin de l'ONU. Aucun Belge ne peut être mêlé à cette affaire >**

De Belgische regering ontkent elke betrokkenheid

's Anderendaags in de Senaat, naar aanleiding van de bespreking van de begroting van Buitenlandse Zaken, neemt minister Wigny de gelegenheid te baat om de volgende verklaring af te leggen :

Le gouvernement belge nie toute implication

Le lendemain, au Sénat, lors de la discussion du budget des Affaires étrangères, le ministre Wigny profite de l'occasion pour faire la déclaration suivante :

< Troisième fait, dont s'est occupée la presse internationale, et qui a créé une atmosphère défavorable à notre égard: le transfert de M. ***Lumumba****, de Léopoldville à Elisabethville. Et d'aucuns d'insinuer immédiatement que le gouvernement belge n'est pas étranger à cette mesure.*

Je vous l'affirme, de la façon la plus solennelle, nous n'avons été mêlés, en aucune façon, ni directement ni indirectement, à ce transfert. Je n'ai pas à juger si les autorités africaines ont bien ou mal agi; de moi, qui me suis gardé, contre bien des sollicitations, de porter un jugement à l'époque sur les agissements du gouvernement de M. ***Lumumba****, vous n'attendrez certes pas que j'intervienne d'une façon plus indiscrète dans les décisions du gouvernement actuel.*

Mon souci a été double. J'ai immédiatement téléphoné à Elisabethville pour vérifier qu'aucun Belge, — je ne parle pas de fonctionnaires, — n'avait participé à cette opération : notre consul général sur place m'en a donné l'assurance la plus formelle, ajoutant que la garde de ***Lumumba*** *incombait exclusivement aux autorités katangaises et que celles-ci, pour le surplus, se montraient extrêmement jalouses de leurs prérogatives.*

([38]) *De Standaard*, 24 januari 1961. De Witte maakt van de ontmoeting tussen Eyskens en d'Aspremont Lynden een vergadering van het Congo-comité waaraan ook Wigny deelneemt (*De moord*, blz. 300). Deze voorstelling is uit de lucht gegrepen. Nergens in *De Standaard* van 24 januari, waarop De Witte zich beroept, vindt men een bericht over een vergadering van een Congo-comité. Wel leest men in de krant dat premier Eyskens in de namiddag ook minister Wigny ontvangt.

([39]) Het klad van d'Aspremont Lynden en de minuut van Rothschild zijn samengeniet in het archief terug te vinden. Alle telexen van Buitenlandse Zaken worden ambtshalve getekend « Wigny ».

([40]) Leo overgeschreven.

([38]) *De Standaard*, 24 janvier 1961. De Witte fait de l'entrevue d'Eyskens et d'Aspremont Lynden une réunion du comité Congo, à laquelle participe aussi Wigny (*L'Assassinat*, p. 300). Cette présentation est sans fondement. Il n'est fait nulle part allusion, dans *De Standaard* du 24 janvier, sur lequel s'appuie De Witte, à une réunion du comité Congo. En revanche, on peut lire dans le journal que le premier ministre Eyskens reçoit également le ministre Wigny dans l'après-midi.

([39]) Le brouillon de d'Aspremont Lynden et la minute de Rothschild sont agrafés ensemble et se trouvent dans les archives. Tous les télex émanant des Affaires étrangères sont d'office signés « Wigny ».

([40]) Devenu Léo à la transcription.

Mon second souci a été de demander à mon représentant d'insister avec fermeté auprès des autorités katangaises pour que, quel que soit le contexte politique et intérieur de l'affaire, elles traitent avec humanité un prisonnier qui est un homme et qui, parce qu'il est prisonnier et ne peut se défendre, a droit à des égards et à un traitement décent > (41)

Aan de communistische senator Noël die vragen stelt over de eventuele betrokkenheid van de Belgische regering bij de transfer, antwoordt de minister kordaat :

Au sénateur communiste Noël, qui l'interroge sur l'implication éventuelle du gouvernement belge dans le transfert de Lumumba, le ministre répond sur un ton ferme :

< Non. Quand je vous dis que nous ne sommes pour rien dans le transfert de Lumumba, ou bien vous me croyez, et le dialogue est utile, — car enfin, dans une assemblée parlementaire, il faut bien qu'on fasse le minimum de crédit au Ministre, et je ne puis vous apporter la preuve de tout ce que j'affirme — ou bien vous ne me croyez pas, et le débat est inutile > (42)

Dit is een verklaring voor de tribune, zonder twijfel. En de repliek van Wigny kan tellen voor de betekenis van het parlement. Maar het wordt merkwaardiger wanneer men weet dat Buitenlandse Zaken op hetzelfde ogenblik, in de beslotenheid van het Politiek Comité van de NAVO in Parijs op 24 januari dezelfde versie verspreidt (43). De interne nota ter voorbereiding van deze bijeenkomst bevat een passage over de transfer van Lumumba :

Il s'agit d'une déclaration destinée à la galerie, c'est indéniable. La réplique de Wigny montre le peu de cas qu'il fait du parlement. Mais cela prend un tour plus curieux si l'on sait qu'au même moment, le 24 juillet, à Paris, dans le cadre restreint du Comité politique de l'OTAN, les Affaires étrangères donnent la même version (43). La note interne ayant servi à préparer la réunion contient un passage consacré au transfert de Lumumba :

*< Le gouvernement belge tient à déclarer de la manière la plus nette et la plus sincère qu'il est absolument étranger au sort actuel de **Lumumba**. Dès qu'il a eu connaissance de son transfert, il a veillé à ce qu'aucun Belge ne soit mêlé à cette affaire. Au surplus, il réprouve sans réserve les mauvais traitements qui pourraient être appliqués à **Lumumba**.*

Mais, en contrepartie il demande à nos alliés si vraiment les tortures inhumaines infligées notamment aux autorités régulières du Kivu ne méritent pas que des voix s'élèvent pour les stigmatiser et pour condamner leurs auteurs. > (44)

« *Sincère* » ? Is het nodig de hypocrisie zo ver te drijven ? Volgens het verslag van de Belgische NAVO-vertegenwoordiger de Staercke heeft ambassadeur Rothschild — die op de NAVO-vergadering de Belgische politiek toelicht — effectief deze voorstelling van zaken gegeven en zelfs in nog sterkere bewoordingen :

« Sincère » ? Faut-il faire montre d'un tel degré d'hypocrisie ? Selon le rapport du représentant de la Belgique auprès de l'OTAN, De Staercke, l'ambassadeur Rotschild, qui expose la politique belge à la réunion de l'OTAN, a effectivement présenté les choses sous cet angle et même en des termes plus forts :

*< Rothschild a répondu qu'il saisissait cette occasion pour préciser que si influence belge au Congo était réelle, elle avait aussi des limites. En ce qui concerne l'attitude de Tshombe à l'égard de Wachuku, on la déplorait autant à Bruxelles que pouvait le faire le délégue des Pays-Bas. Il en était de même en ce qui concerne l'attitude de M. Kasa Vubu envers M. Dayal, ou le transfert de **Lumumba** de Thysville à Elisabethville. Ces trois événements étaient considérés à Bruxelles comme des erreurs des leaders congolais. Ils s'étaient déroulés sans que les autorités belges n'aient été prévenues ou consultées. En ce qui concerne le cas plus précis de M. Wachuku, tous les rapports en possession des autorités belges indiquaient que le délégué du Nigeria exerce une influence salutaire et modératrice et que l'intérêt de l'Occident c'est de l'aider dans sa mission. > (45)*

(41) *APS 1960-61*, blz. 182.
(42) *APS 1960-61*, blz. 218.
(43) De vorige bijeenkomst van het Politiek Comité van de NAVO had plaats op 10 januari 1961.
(44) Verzameling IV.
(45) Verzameling IV.

(41) *APS* 1960-61,p. 182.
(42) *APS 1960-61*, p. 218.
(43) La réunion précédente du Comité politique de l'OTAN a eu lieu de 10 janvier 1961.
(44) Collection IV.
(45) Collection IV.

« *Des erreurs* » ? Het is een merkwaardige vorm van zelfspot. Hoe kan Buitenlandse Zaken beweren dat het de transfer als een vergissing aanziet wanneer het op 16 januari zonder enige commentaar Brazza 53 heeft doorgestuurd naar E'ville, en wanneer op diezelfde 16 januari minister d'Aspremont Lynden zijn boodschap naar Tshombe heeft gestuurd. Het spreekt vanzelf dat Brussel — diplomatiek gesproken — niet kan zeggen dat men wel op de hoogte was van de transfer en die ook heeft aangemoedigd. Maar is het nodig daarvoor te liegen. « *Ils s'étaient déroulés sans que les autorités belges n'aient été prévenues ou consultées* » ! Dat is manifest onjuist.

Het is interessant vast te stellen dat geen enkele NAVO-partner begrip lijkt op te brengen voor de transfer van Lumumba, ook niet in de beslotenheid van het Politiek Comité. Kennelijk wil België zijn bondgenoten en in het bijzonder de Amerikanen niet voor het hoofd stoten. en dus herhaalt het in alle toonaarden dat het bij de affaire niet is betrokken. België was trouwens al enkele dagen op de hoogte van het Amerikaanse standpunt. Op 18 januari — daags na de transfer — had een raadgever van de Belgische ambassade in Washington een gesprek met de Amerikaanse onderstaatssecretaris voor Afrikaanse Zaken. Ambassadeur Scheyven rapporteert daarover als volgt aan Brussel :

« Des erreurs » ? Il s'agit d'une forme remarquable d'autodérision. Comment le département des Affaires étrangères peut-il prétendre qu'il considère le transfert comme étant une erreur alors que, le 16 janvier, il a envoyé le Brazza 53 à Élisabethville sans aucun commentaire et que, ce même 16 janvier, le ministre d'Aspremont Lynden a envoyé son message à Tshombe ? Il est clair que — sur le plan diplomatique — Bruxelles ne peut pas affirmer avoir été au courant du transfert et l'avoir encouragé. Mais cela justifie-t-il un mensonge ? « *Ils s'étaient déroulés sans que les autorités belges n'aient été prévenues ou consultées* » ! C'est manifestement inexact.

Il est intéressant de constater qu'aucun partenaire de l'OTAN ne semble faire preuve de compréhension en ce qui concerne le transfert de Lumumba, pas même au sein même du Comité politique. La Belgique tient visiblement à ne pas choquer ses alliés et en particulier les États-Unis. Elle répète dès lors sur tous les tons qu'elle n'est pas impliquée dans l'affaire. Cela faisait du reste quelques jours que la Belgique était informée de la position américaine. Le 18 janvier, le lendemain du transfert, un conseiller de l'ambassade de Belgique à Washington s'est entretenu avec le vice-secrétaire d'État américain aux Affaires africaines. L'ambassadeur Scheyven envoie à ce sujet le rapport suivant à Bruxelles :

< Primo. *Préoccupation américaine par « gaffes » successives commises par Léopoldville.*

Alpha. Lettre demandant rappel Dayal qui a eu pour effet maintien celui-ci alors que deta entretenait sérieux espoirs obtenir son remplacement dans délai rapproché.

Beta. *Transfert* ***Lumumba*** *à Elisabethville.*

Ces initiatives contrecarrent très gravement action diplomatique que déploient constamment Etats-Unis favorables à nos intérêts auprès Hammarskjöld. Deta *se demande si ces initiatives sont prises* proprio motu *par autorités congolaises ou celles-ci agissent sur recommandation conseillers belges. > (46)*

« *Des gaffes* », zeggen de Amerikanen. « Des erreurs », herhalen de Belgen. Het is op deze en enkele andere telexen van Scheyven dat minister Wigny pas op 25 januari antwoordt. Hij doet dat in volgende bewoordingen :

« Des gaffes », disent les Américains. « Des erreurs », répètent les Belges. C'est à ce télex et à quelques autres, envoyés par Scheyven, que le ministre Wigny ne répond que le 25 janvier. Il le fait en ces termes :

< Votre 1° : je partage avec Deta préoccupations concernant erreurs politiques Léo, notamment en ce qui concerne demande rappel Dayal et transfert ***Lumumba****. Vous pouvez être assuré que les autorités belges déplorent profondément ces deux évènements auxquels elles n'ont en rien été mêlées et qui les embarrassent considérablement. Il était clair que la Belgique devait s'attendre à supporter critiques et accusations dans ce domaine et c'eût été une raison parmi d'autres pour tenter de les éviter au cas où nous aurions été consultés, ce qui n'a pas été fait. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises et fermement à Elisabethville pour que* ***Lumumba*** *soit traité humainement et qu'aucun Belge ne soit de près ou de loin responsable de son emprisonnement. > (47)*

(46) Verzameling IV.
(47) Verzameling IV.

(46) Collection IV
(47) Collection IV.

Aan de Amerikaanse ambassadeur Burden, die na het aantreden van Kennedy voor consultatie naar Washington wordt geroepen, bezorgt minister Wigny omstreeks die tijd een memorandum over de Belgische Congo-politiek, dat grote delen van de NAVO-nota letterlijk overneemt. Ook de passage over Lumumba :

C'est à peu près à ce moment que Wigny remet à l'ambassadeur des Etats-Unis, Burden, rappelé en consultation à Washington après l'accession de Kennedy à la présidence, un mémorandum relatif à la politique belge au Congo, mémorandum qui reprend littéralement de grands passages de la note de l'OTAN, y compris le passage consacré à Lumumba :

*Le gouvernement belge tient à déclarer de la manière la plus nette et la plus sincère qu'il est absolument étranger au sort actuel de **Lumumba**. Dès qu'il a eu connaissance de son transfert, il a veillé à ce qu'aucun Belge ne soit mêlé à cette affaire. Au surplus, il réprouve sans réserve les mauvais traitements qui pourraient être appliqués à **Lumumba**.*

Mais, en contrepartie, il entend demander si vraiment les tortures inhumaines infligées notamment aux autorités régulières du Kivu ne méritent pas que des voix s'élèvent pour les stagmatiser et pour condamner leurs auteurs.

Lumumba niet vrijlaten

Het verhaal wordt kafkaïaans wanneer we de reactie van minister Wigny lezen op het plan-Cleveland. Op 2 februari legt het State Departement zijn nieuwe Congo-politiek vast in een reeks van richtlijnen die, naar de onderstaatssecretaris, het plan-Cleveland worden genoemd. Dit plan voorziet in een ontwapening van alle gewapende krachten in Congo, de versterking van de VN-aanwezigheid, het vertrek van de Belgische adviseurs en de vrijlating van alle politieke gevangenen, inclusief Lumumba. Wie hierin enige Amerikaanse sympathie voor Lumumba denkt terug te vinden, of gewoon nog maar gezond verstand, heeft het mis. In zijn rapportering van het Amerikaanse plan schrijft de Belgische ambassadeur in Washington aan Wigny :

Ne pas libérer Lumumba

Le récit devient kafkaïen lorsqu'on découvre la manière dont le ministre Wigny réagit au plan Cleveland. Le 2 février, le département d'État définit sa nouvelle politique congolaise dans une série de directives, qui sont dénommées le « plan Cleveland », du nom du sous-secrétaire d'État. Ce plan prévoit un désarmement de toutes les forces armées au Congo, le renforcement de la présence des Nations unies, le départ des conseillers belges et la libération de tous les prisonniers politiques, y compris Lumumba. Il serait erroné de penser que cette démarche témoigne d'une quelconque sympathie américaine à l'égard de Lumumba ou simplement de bon sens. Faisant rapport sur le plan américain, l'ambassadeur belge à Washington écrit à Wigny :

*< 4. Libération de prisonniers politiques y compris **Lumumba** mais après, je souligne après, neutralisation à moment à déterminer. >* ([48])

We laten in het midden of de Amerikanen hier een nummertje opvoeren. De toevoeging dat zij Lumumba na zijn vrijlating zullen neutraliseren, lijkt aan te geven dat het State Department niet op de hoogte is van zijn dood. Waarom anders zo'n delicate toevoeging, die slechts voor het interne forum is bestemd ? Maar misschien worden we om de tuin geleid en gaat het hier om een werkelijk perfide leugen. Wat er ook van zij Wigny, die in de nacht van 2 op 3 februari om 2 u uit zijn bed wordt gehaald om kennis te nemen van het plan-Cleveland, is in alle staten. Nog voor Burden, voorzien van Wigny's memorandum, in Washington is gehoord, heeft de Kennedy-administratie haar nieuwe Congo-politiek vastgelegd. En die is ronduit anti-Belgisch. Wigny antwoordt uitvoerig op 3 en 4 februari aan Washington.

Nous ne chercherons pas à savoir s'il s'agit ici d'une mise en scène des Américains. La précision selon laquelle ils neutraliseront Lumumba après sa libération porte à croire que le département d'État n'est pas au courant de sa mort. Pourquoi sinon avoir fourni cette précision délicate, qui n'est destinée qu'à un forum interne ? Mais peut-être s'agit-il d'une supercherie et d'un mensonge vraiment perfide. Quoi qu'il en soit, Wigny, qui est réveillé à 2 heures du matin dans la nuit du 2 au 3 février pour prendre connaissance du plan Cleveland, est dans tous ses états. L'administration Kennedy a défini sa nouvelle politique congolaise dès avant que Burden, emportant le mémorandum de Wigny, ait été entendu à Washington. Et cette politique est franchement anti-belge. Wigny adresse une réponse circons-

([48]) Verzameling IV.

([48]) Collection IV.

In zijn commentaar spreekt hij ook over de vrijlating van de politieke gevangenen.

tanciée à Washington les 3 et 4 février. Dans son commentaire, il parle aussi de la libération des prisonniers politiques.

< Le quarto vise la libération des prisonniers politiques. ***Lumumba*** *qui est un agitateur doté d'une grande puissance attractive mais qui n'a jamais pris aucune mesure constructive et est résolument anti-occidental, ne peut être remis en compétition avant que le nouveau gouvernement soit constitué. Rien n'empêche de faire appel aux modérés de Stanleyville. > ([49])*

Het is niet duidelijk of Wigny dit schrijft voor of na de mededeling van Gilson van 3 februari en dus al of niet in de wetenschap dat Lumumba dood is. Dat doet overigens niets ter zake vermits de minister, zoals gezegd, nog op 9 februari zal schrijven dat Brussel enkel « geruchten » kent. Maar in de welhaast zekere fictie die deze telex bevat, zit een merkwaardige en echte boodschap. In zijn ijver om de coherentie in deze diplomatieke fictie te behouden, heeft de minister zich laten gaan : Lumumba is geen gevangene van gemeen recht, die wacht op zijn proces, neen, Lumumba is een politieke gevangene, die men best niet te vroeg vrijlaat. Het is in een notendop de geschiedenis van de afgelopen maanden.

On ne peut pas établir clairement si Wigny écrit ces lignes avant ou après la réception du communiqué envoyé par Gilson le 3 février et, donc, s'il est ou non au courant de la mort de Lumumba. Cela ne change d'ailleurs rien en l'occurrence puisque, comme nous l'avons déjà souligné, le ministre écrira encore le 9 février que Bruxelles n'a eu vent que de « rumeurs ». Bien qu'il comporte presque à coup sûr une fiction, ce télex recèle un message étonnant et véritable. Dans son empressement à maintenir la cohérence de cette fiction diplomatique, le ministre s'est en effet laissé aller : Lumumba n'est pas un simple prisonnier de droit commun, en attente de son jugement … Lumumba est un prisonnier politique, que l'on n'aimerait pas voir libérer trop rapidement. C'est en quelque sorte le résumé de l'historique des derniers mois.

4. **De Koning**

Laat ons tenslotte nog proberen te antwoorden op de vraag hoe de Koning en zijn entourage het nieuws van de dood van Lumumba hebben vernomen en erop hebben gereageerd. Vragen die hun relevantie ontlenen zowel aan de rol die — zo blijkt uit ons onderzoek — het Paleis in de Congo-crisis heeft gespeeld als aan de expliciete beweringen die hieromtrent in het publieke debat zijn geformuleerd.

Stille getuige ?

We weten dat de militaire raadgever van Tshombe en de kabinetschef van de Koning een regelmatige correspondentie voerden. Hier volgt een uittreksel uit de brief van majoor Weber aan Lefébure van 17 februari 1961.

4. **Le Roi**

Essayons pour terminer de répondre à la question de savoir comment le Roi et son entourage ont appris la nouvelle de la mort de Lumumba et quelle a été leur réaction. L'intérêt de ces questions tient tant au rôle qu'a joué — comme le révèlent nos recherches — le Palais dans la crise congolaise qu'aux affirmations explicites qui ont été formulées à ce propos dans le cadre du débat public.

Témoin muet ?

Nous savons que le conseiller militaire de Tshombe et le chef de cabinet du Roi entretenaient une correspondance régulière. Ci-dessous, nous publions un extrait d'une lettre du major Weber adressée à Lefébure, le 17 février 1961.

([49]) Verzameling IV.

([49]) Collection IV.

< Monsieur le Chef de Cabinet — Je vous remercie infiniment pour votre lettre du 9 février (…) Comme vous l'aurez remarqué, on a préparé et annoncé la mort de ***Lumumba****. Toutes les suppositions dont je vous avais fait part, étaient donc exactes ([50]). Il faut aussi que vous sachiez que le gouvernement belge avait supplié Tshombe d'accepter le transfert de* ***Lumumba*** *à Eville. Nous en avons la preuve. Cela l'irrite donc lorsqu'il entend Mrs. Struye ou Rolin se joindre aux lamentations hypocrites de ceux qui déplorent la mort du « grand homme » > ([51])*

In deze brief verwijst Weber naar een andere brief, die hij tussen 17 januari en 9 februari 1961 heeft geschreven en waarin hij zijn veronderstellingen — hij gebruikt het woord « *suppositions* » — betreffende het lot van Lumumba heeft uiteengezet. We beschikken helaas niet over deze brief en evenmin over het antwoord van Lefébure van 7 februari. Voor de parlementaire onderzoekscommissie heeft Weber verklaard dat hij de kabinetschef kort na de gebeurtenissen van 17 januari op de hoogte heeft gebracht. We weten verder dat een brief ongeveer een kleine week op weg was, tenzij hij met koerier werd verstuurd. We weten tenslotte dat Lefébure niet altijd antwoordde op de brieven van Weber en als hij dat wel deed, met een zekere vertraging. Onze hypothese is dat Weber een brief heeft geschreven omstreeks 22 januari, waarin hij toelichting zal hebben gegeven over het bereikte militaire akkoord — een succes voor Katanga — en tegelijk over de aankomst van Lumumba de vermoedens (« suppositions ») betreffende zijn dood. De brief bereikt Brussel voor einde januari. Wij twijfelen er niet aan dat Lefébure de Koning op de hoogte heeft gebracht. Of Lefébure regeringsleden op de hoogte heeft gebracht weten we niet, we veronderstellen veeleer van niet, omdat de correspondentie Weber-Léfebure in haar geheel onbekend bleef aan de regering.

In deze hypothese verneemt de Koning het nieuws einde januari. Is het mogelijk dat hij eerder op de hoogte werd gebracht? We bekijken even de audiënties van de Koning tussen 17 januari en 3 februari 1961 ([52]).

17.01di	10.30 12.10-12.55 18.10-20.10	premier Eyskens minister Van Offelen minister van staat De Schryver
18.01 wo	17.00	minister d'Aspremont Lynden
19.01 do	19.00	minister Wigny
20.01 vr	11.10 12.05	senator de la Vallée Poussin minister Servais
21.01 za	*16.30*	*Hayoit de Termicourt (privé)*

([50]) Deze brief hebben we (nog) niet teruggevonden, evenmin als de brief van Lefébure van 9 februari.
([51]) Verzameling IV.
([52]) Agenda's van het Paleis.

Dans cette lettre, Weber évoque une autre lettre, qu'il a écrite entre le 17 janvier et le 9 février 1991, lettre dans laquelle il a fait part de ses « suppositions » concernant le sort de Lumumba. Malheureusement, nous ne disposons pas de cette lettre, ni de la réponse de Lefébure du 7 février. Devant la commission d'enquête parlementaire, Weber a déclaré avoir informé le chef de cabinet peu après les événements du 17 janvier. Nous savons par ailleurs que l'envoi d'une lettre prenait près d'une semaine, sauf s'il était fait appel à un messager. Nous savons enfin que Lefébure ne répondait pas toujours aux lettres de Weber et que, lorsqu'il répondait, c'était avec un certain retard. L'hypothèse que nous retenons est que Weber a écrit une lettre aux environs du 22 janvier, lettre dans laquelle il aura donné des précisions au sujet de l'accord militaire qui avait été conclu — un succès pour le Katanga — ainsi qu'au sujet de l'arrivée de Lumumba et des « suppositions » concernant sa mort. La lettre arrive à Bruxelles avant la fin janvier. Nous ne doutons pas que Lefébure ait informé le Roi. Nous ignorons si Lefébure a informé des membres du gouvernement, mais nous supposons que non, parce que le gouvernement n'a jamais eu connaissance de l'ensemble de la correspondance échangée entre Weber et Lefébure.

Dans cette hypothèse, le Roi apprend la nouvelle fin janvier. Se peut-il qu'il ait été informé plus tôt ? Passons en revue les audiences que le Roi a accordées entre le 17 janvier et le 3 février 1961([52]).

17.01ma	10.30 12.10-12.55 18.10-20.10	premier ministre Eyskens ministreVan Offelen ministre d'État De Schryver
18.01 mer	17.00	ministre d'Aspremont Lynden
19.01 jeu	19.00	ministre Wigny
20.01 ven	11.10 12.05	sénateur de la Vallée Poussin ministre Servais
21.01 sa	*16.30*	*Hayoit de Termicourt (privé)*

([50]) Nous n'avons pas (encore) retrouvé cette lettre, ni d'ailleurs la lettre de Lefébure datée du 9 février.
([51]) Collection n° 000.
([52]) Agendas du Palais.

22.01 zo		nihil
23.01 ma	12.00	Air Marshal Grandy
24.01 di	11.00	Bekaert en De Staercke, voorzittter en secretaris VBO
25.01 wo	11.00 12.00 17.00 18.00	premier Eyskens Ansiaux, gouverneur Nationale Bank A. Cool, voorzitter ACV L. Major, secretaris FGTB
26.01 do	11.00 12.00 18.30	gouverneur Clerdent, Luik Colle, voorzitter ACLVB minister Van Houtte
27.01 vr	11.00 17.00 18.00	Snoy et d'Oppuers, ere-secretaris-generaal Gillet, gouverneur Société Générale Comte de Launoit, président Brufina
28.01 za		nihil
29.01 zo		nihil
30.01 ma	11.00 12.00 16.30-17.45	oud-senator Baur A. Molitor, secretaris-generaal NCWP minister d'Aspremont Lynden
31.01 di	11.00 15.30	premier Eyskens gouverneur Gruselin, Namen
01.02 wo	11.30-12.30	professor Clemens
02.02 do	10.00-10.25 11.00-12.25 18.00	VS-ambassadeur Burden, minister Wigny en minister d'Aspremont Lynden Snoy et d'Oppuers *Hayoit de Termicourt (privé)*
03.02 vr	*10.30* 12.00-12.30 16.00-16.45 21.00	*Pierre Lensir (privé)* oud-ambassadeur Van Meerbeke, Londen minister Wigny ([53]) minister d'Aspremont Lynden

([53]) Wigny vermeldt foutief in zijn dagboek (blz. 687) : « 10 *heures* ».

22.01 di		nihil
23.01 lun	12.00	Air Marshal Grandy
24.01 ma	11.00	Bekaert et De Staercke, président et secrétaire FEB
25.01 mer	11.00 12.00 17.00 18.00	premier ministre Eyskens Ansiaux, gouverneur Nationale Bank A. Cool, président ACV L. Major, secrétaire FGTB
26.01 jeu	11.00 12.00 18.30	gouverneur Clerdent, Liège Colle, président ACLVB ministre Van Houtte
27.01 ven	11.00 17.00 18.00	Snoy et d'Oppuers, secrétaire général honoraire Gillet, gouverneur Société Générale Comte de Launoit, président Brufina
28.01 sa		nihil
29.01 di		nihil
30.01 lun	11.00 12.00 16.30-17.45	ancien sénateur Baur A. Molitor, secrétaire général NCWP ministre d'Aspremont Lynden
31.01 ma	11.00 15.30	premier ministre Eyskens gouverneur Gruselin, Namur
01.02 mer	11.30-12.30	professeur Clemens
02.02 jeu	10.00-10.25 11.00-12.25 18.00	ambassadeur aux EU Burden, ministre Wigny et ministre d'Aspremont Lynden Snoy et d'Oppuers *Hayoit de Termicourt (privé)*
03.02 ven	*10.30* 12.00-12.30 16.00-16.45 21.00	*Pierre Lensir (privé)* ancien ambassadeur Van Meerbeke, Londres ministre Wigny ([53]) ministre d'Aspremont Lynden

([53]) Wigny note erronément dans son journal (p. 687) : « 10 heures ».

Er zit in deze namenlijst stof genoeg om een fantastisch verhaal aan op te hangen, maar we hebben hier geen nood aan fantasie. Een hele reeks audiënties moeten geplaatst worden in de nasleep van de wekenlange staking en de goedkeuring van de eenheidswet op 13 januari in de Kamer ([54]).

Intrigerend is de audiëntie van minister d'Aspremont Lynden op 18 januari 17 u. Het is toevallig een van de weinige audiënties waarover we iets meer weten. Op 17 januari ontvangt koning Boudewijn de brief van Tshombe, gedateerd 12 januari, met het verzoek om hulp tegen de inval van de lumumbisten in Noord-Katanga. Nog dezelfde dag laat hij aan minister d'Aspremont Lynden schriftelijk weten dat hij hem 's anderendaags wenst te zien om te horen welke maatregelen de regering zal treffen. In een latere aantekening en op vraag van Lefébure wat d'Aspremont Lynden tijdens dit onderhoud van 18 januari heeft gezegd, schrijft de Koning : « *Rien de précis ni de positif* ». Wij achten het weinig waarschijnlijk dat de Koning en d'Aspremont Lynden over de dood van Lumumba zouden hebben gesproken. In elk geval is het niet d'Aspremont Lynden die op 18 januari naar de Koning toestapt, maar de Koning die de minister al op 17 januari ontbiedt om redenen die los staan van Lumumba's transfer. Aan minister d'Aspremont Lynden vraagt de Koning een ontwerp van antwoord te schrijven op de brief aan Tshombe. 's Anderendaags heeft de Koning ook een onderhoud met Wigny. Over de inhoud van dat gesprek weten we niets. Minister d'Aspremont Lynden stuurt het gevraagde ontwerp — na overleg met Wigny — op 20 januari naar het Paleis. Om een ons onbekende reden besluit de Koning het bijkomend advies te vragen van Raoul Hayoit de Termicourt, procureur-generaal bij het Hof van Cassatie, de magistraat-raadgever die hij van zijn vader heeft geërfd en waarmee hij regelmatig een ontmoeting heeft. Hayoit komt op het paleis op 21 januari. Op 27 januari — dat is behoorlijk laat ! — zal Hayoit een merkwaardig advies geven aan de Koning, namelijk zich in zijn antwoord aan Tshombe te beperken tot een bericht van ontvangst. In zijn argumenten is er geen enkele verwijzing naar de dood van Lumumba. Interessant is evenwel dat Lefébure op 1 februari van d'Aspremont Lynden de raad krijgt geen correspondentie meer te voeren met Tshombe. Waarom ? Wegens de zaak-Lumumba, wegens de zaak-Trinquier ? Wij blijven het antwoord schuldig.

Heeft premier Eyskens op 25 januari de Koning ingelicht over de geruchten en bijna-zekerheden op dat moment. We weten het niet. Een negatief antwoord moeten we eveneens geven op de vraag wat d'Aspremont

([54]) Ansiaux, Cool, Major, Colle, Gillet, de Launoit, Bekaert en de Staercke.

Cette liste contient suffisamment de matière pour monter un récit fantastique, mais dans notre enquête, il n'y a pas de place pour la fantaisie. Toute une série d'audiences doivent être situées dans le cadre des lendemains de la grève, qui a duré de longues semaines, et de l'approbation de la loi unique par la Chambre, le 13 janvier ([54]).

L'audience accordée au ministre d'Aspremont Lynden, le 18 janvier, à 17 heures, ne laisse pas d'intriguer. Il se fait que c'est l'une des rares audiences à propos desquelles nous en savons un peu plus. Le 17 janvier, le roi Baudouin reçoit la lettre, datée du 12 janvier, dans laquelle Tshombe sollicite une aide pour contrer l'offensive menée par les lumumbistes dans le Nord du Katanga. Le même jour, il fait savoir par écrit au ministre d'Aspremont Lynden qu'il souhaite le rencontrer le lendemain pour connaître les mesures que le gouvernement envisage de prendre. Dans une annotation ultérieure et en réponse à la question de Lefébure, qui lui demande ce que d'Aspremont Lynden a dit pendant cet entretien du 18 janvier, le Roi écrit : « Rien de précis ni de positif ». Il est, selon nous, peu probable que le Roi et d'Aspremont Lynden aient évoqué la mort de Lumumba. En tout cas, ce n'est pas d'Aspremont Lynden qui prend l'initiative de se rendre chez le Roi le 18 janvier, mais bien le Roi qui convoque le ministre, dès le 17 janvier, pour des motifs indépendants du transfert de Lumumba. Le Roi demande au ministre d'Aspremont Lynden de rédiger un projet de réponse à la lettre de Tshombe. Le lendemain, le Roi a aussi un entretien avec Wigny. Nous n'avons aucune information sur la teneur de cet entretien. Le ministre d'Aspremont Lynden envoie le projet demandé — après concertation avec Wigny — au Palais le 20 janvier. Pour une raison que nous ignorons, le Roi demande l'avis complémentaire de Raoul Hayoit de Termicourt, Procureur général près la Cour de cassation, le magistrat conseiller qu'il a hérité de son père et qu'il rencontre régulièrement. Hayoit arrive au palais le 21 janvier. Le 27 janvier — ce qui est fort tard ! — Hayoit donnera au Roi un conseil étonnant, à savoir de se limiter, dans sa réponse à Tshombe, à accuser réception de sa lettre. Ses arguments ne comportent aucune allusion à la mort de Lumumba. Ce qui est en revanche intéressant, c'est que le 1er février, d'Aspremont Lynden conseille à Lefébure de ne plus entretenir de correspondance avec Tshombe. Pour quelles raisons ? À cause de l'affaire Lumumba, à cause de l'affaire Trinquier ? Nous n'avons pas la réponse.

Le premier ministre Eyskens a-t-il, le 25 janvier, informé le Roi des rumeurs et des quasi-certitudes circulant à ce moment ? Nous l'ignorons. Il convient également de répondre par la négative à la question de savoir

([54]) Ansiaux, Cool, Major, Colle, Gillet, de Launoit, Bekaert et de Staercke.

Lynden op 30 januari, Eyskens op 31 januari, Clemens op 1 februari aan de Koning hebben meegedeeld. Het is mogelijk dat d'Aspremont Lynden met de Koning heeft gesproken over de grote moeilijkheden in Ruanda-Urundi, waar zich precies op 30 januari de « staatsgreep » van Gitarama heeft voorgedaan. De audiëntie met Clemens komt er op diens verzoek, nadat de chef van het Bureau-conseil door minister d'Aspremont Lynden op 27 januari is teruggeroepen voor overleg. Van de audiënties van Wigny en d'Aspremont Lynden op 3 februari mogen wij aannemen dat zij betrekking hebben op het plan-Cleveland. Maar allicht zullen de ministers ook melding gemaakt hebben van de mededeling van de Militaire Veiligheid (voor zover de koning die nieuws al niet via Dinjeart heeft vernomen).

De Koning verzamelt tijdens zijn audiënties een pak informatie. Hij wordt aldus een belangrijke getuige van de gebeurtenissen die zich afspelen. Maar hij blijft een stille getuige, die ons zelden laat binnendringen in de wereld van zijn opvattingen. Of de houding van Buitenlandse Zaken of van welke regeringsinstantie ook, of van de Belgen in E'ville in de weken na de dood van Lumumba door Laken zou zijn beïnvloed, daar hebben we geen enkele indicatie over.

Brief aan Kennedy

In zijn boek *JFK Ordeal in Africa*, verschenen bij Oxford University Press, 1983, beweert Richard D. Mahoney dat koning Boudewijn in een brief aan Kennedy gevraagd heeft Lumumba niet vrij te laten.

ce qu'ont dit au Roi d'Aspremont le 30 janvier, Eyskens le 31 janvier et Clemens le 1er février. Il se peut que d'Aspremont Lynden ait parlé, avec le Roi, des graves difficultés au Ruanda-Urundi, où a eu lieu, précisément le 30 janvier, le « coup d'État » de Gitarama. L'audience avec Clemens a lieu à la demande de ce dernier, après que le chef du Bureau-conseil ait été rappelé pour concertation par le ministre d'Aspremont Lynden le 27 janvier. On peut supposer que les audiences avec Wigny et d'Aspremont Lynden, le 3 février, ont porté sur le plan Cleveland. Mais les ministres auront vraisemblablement aussi fait état de la communication de la Sécurité militaire (pour autant que le Roi n'ait pas déjà appris cette nouvelle par l'intermédiaire de Dinjeart).

Le Roi collecte une somme d'informations au cours de ses audiences. C'est ainsi qu'il devient un témoin privilégié des événements qui se déroulent. Mais il reste un témoin discret, qui révèle rarement ses convictions. Nous n'avons aucune indication nous permettant de répondre à la question de savoir si l'attitude des Affaires étrangères ou d'une quelconque instance gouvernementale, ou des Belges à Elisabethville dans les semaines qui ont suivi la mort de Lumumba aurait été influencée par Laeken.

Lettre à Kennedy

Dans son livre *JFK Ordeal in Africa*, paru chez Oxford University Press, 1983, Richard D. Mahoney affirme que le Roi Baudouin a, dans une lettre adressée à Kennedy, demandé de ne pas libérer Lumumba.

< The new President found himself under pressure from all sides regarding Lumumba (…) A letter from King Baudoin also found its way to the President's desk. Baudouin warned Kennedy that Lumumba's release would mean a communist takeover in the Congo. >([55])

De auteur verwijst in noot naar een memorandum van staatssecretaris Dean Rusk voor Kennedy, 3 februari, met ingesloten de brief van Boudewijn. Dat is een sterke bewering, omdat we daaruit zouden moeten afleiden dat de Koning niet op de hoogte is van Lumumba's dood (aangenomen dat men het niet zover zou drijven de koning te laten liegen in een brief aan president Kennedy), maar ook omdat de brief ons confronteert met een uitgesproken mening van de koning over Lumumba.

Bij nader onderzoek blijft er van Mahoney's bewering niet veel over. In de brief van Boudewijn, zowel in het exemplaar overhandigd aan Kennedy, als in het ontwerp van Buitenlandse Zaken, is er ook maar enige toespeling op Lumumba te vinden. Wel waarschuwt de Koning voor de communistische invloed in Congo. Er is gesug-

Dans une note en bas de page, l'auteur renvoie à un mémorandum du secrétaire d'État Dean Rusk destiné à Kennedy, en date du 3 février, et comprenant la lettre de Baudouin. Cette affirmation est téméraire parce qu'il faudrait en déduire que le Roi n'était pas au courant de la mort de Lumumba (à supposer que l'on n'irait pas jusqu'à faire mentir le Roi dans une lettre adressée à Kennedy), mais aussi parce que la lettre nous met en présence d'une opinion tranchée du Roi sur Lumumba.

L'affirmation de Mahoney ne résiste guère à une analyse plus approfondie. La lettre adressée par Baudouin à Kennedy, tant l'exemplaire remis à Kennedy que le projet des Affaires étrangères, ne contient aucune allusion à Lumumba. Le Roi met par contre en garde contre l'influence communiste au Congo. Il a été suggéré que

([55]) Blz. 63-64. Voor deze passage zijn we dank verschuldigd aan M. Reynebeau, die ons de betrokken documenten uit de Kennedy Papers bezorgde.

([55]) Pp. 63-64. Pour ce passage, il convient de remercier M. Reynebeau, qui nous a fourni les documents en question des Kennedy Papers.

gereerd dat de vraag van de Koning om Lumumba niet vrij te laten ook mondeling kan zijn overgemaakt door ambassadeur Burden. In zijn memorandum aan de president vraagt Dean Rusk inderdaad een onderhoud voor Burden die de Koning heeft gesproken voor zijn afreis en daarover rapport wil uitbrengen. Het is een mooie ontsnappingsroute voor Mahoney. Laten we echter duidelijk zijn (…). We weten niet wat in dat onderhoud tussen Burden en Kennedy is gezegd. Mahoney verwijst nergens naar een memorandum van dat gesprek, alleen naar de brief van de Koning. In die brief staat niets over Lumumba. We moeten vaststellen dat eens te meer in dit dossier slordigheid troef is. Veel heeft de Koning aan Burden in elk geval niet gezegd. Het onderhoud, waaraan ook de ministers Wigny en d'Aspremont Lynden deelnemen, duurt amper 25 minuten.

Maar waarom zou men (…) in de schoenen van de Koning moeten schuiven wat feitelijk de opvattingen zijn van Buitenlandse Zaken. De brief aan Kennedy komt er niet op initiatief van de Koning, maar op initiatief en onder verantwoordelijkheid van de regering ([56]). En niet de koning, maar minister Wigny zelf protesteert via ambassadeur Scheyven bij het *State Departement* tegen het vierde punt uit het plan-Cleveland dat de vrijlating van alle politieke gevangenen, inclusief Lumumba, vraagt.

5. **Conclusie**

Zoals de transfer en de dood van Lumumba, plaatst ook de wijze waarop het nieuws over zijn dood vervolgens bekend werd, ons voor een aantal raadsels. Bij gebrek aan stevig bewijsmateriaal moeten we ons hoeden voor radicale interpretaties en krachtige conclusies. Dat de Belgische regering al op 18 januari van alles op de hoogte zou zijn geweest, is een opvatting die niet hard kan worden gemaakt, wie zich daarentegen houdt aan een letterlijke lezing van telexen die wijzen op een onwetend en bekommerd Brussel is naïef.

Brussel is tussen 17 januari en 10 februari niet alleen op de hoogte van geruchten betreffende de dood van Lumumba. Minstens tweemaal krijgen Belgische regeringsinstanties ook een mededeling die zekerheid biedt over het lot van de Congolese leider. De eerste mededeling — een gefundeerde hypothese van de experts — is afkomstig van commandant Liégeois en situeert zich rond 21 januari, de tweede medeling gebeurt via de Militaire Veiligheid, is afkomstig van een onbekende bron en situeert zich op 3 februari. Het is niet uitgesloten dat regeringsinstanties ook op andere mo-

([56]) Wigny, *Mémoires du Congo*.

la demande du Roi de ne pas libérer Lumumba avait également pu avoir été transmise oralement par l'ambassadeur Burden. Dans son mémorandum au président, Dean Rusk demande effectivement un entretien pour Burden, qui s'est entretenu avec le Roi avant son départ et souhaite faire un rapport à ce sujet. Il s'agit d'une belle échappatoire pour Mahoney. Soyons clairs cependant, et c'est là également une critique à l'égard de la méthode utilisée par certains. Nous ignorons la teneur de l'entretien qui a eu lieu entre Burden et Kennedy. Mahoney ne renvoie à aucun mémorandum concernant cet entretien, mais uniquement à la lettre du Roi. Cette lettre ne parle pas de Lumumba. Force est de constater que l'on a une fois de plus fait preuve de beaucoup de négligence dans ce dossier. Le Roi n'a en tout cas pas dit grand-chose à Burden. L'entretien, auquel ont également assisté les ministres Wigny et d'Aspremont Lynden, dure 25 minutes à peine.

Pourquoi veut-on (…) attribuer au Roi la responsabilité d'une vision des choses qui est en fait celle des Affaires étrangères ? La lettre adressée à Kennedy n'a pas été envoyée sur l'initiative du Roi, mais sur l'initiative et sous la responsabilité du gouvernement ([56]). Et ce n'est pas le Roi, mais le ministre Wigny lui-même qui proteste auprès du Département d'État, par la voix de l'ambassadeur Scheyven, contre le quatrième point du plan Cleveland, qui demande la libération de tous les prisonniers politiques, y compris Lumumba.

5. **Conclusion**

Au même titre que le transfert et la mort de Lumumba, la façon dont la nouvelle de sa mort s'est ensuite répandue comporte un certain nombre d'énigmes. À défaut de preuves solides, nous devons nous garder de toute interprétation radicale et de toute conclusion tranchée. S'il n'y a pas de preuve à l'appui de la thèse selon laquelle le gouvernement belge savait tout dès le 18 janvier, il serait en revanche naïf de s'en tenir à une lecture littérale des télex selon lesquels Bruxelles ignore tout et exprime son inquiétude.

Entre le 17 janvier et le 10 février, Bruxelles n'est pas uniquement au courant de rumeurs concernant la mort de Lumumba. Deux fois au moins, les instances gouvernementales belges reçoivent aussi un communiqué qui ne laisse planer aucun doute sur le sort du dirigeant congolais. Le premier communiqué — une hypothèse fondée des experts — provient du commandant Liégeois et se situe aux environs du 21 janvier. Le second communiqué, reçu par l'intermédiaire de la Sécurité militaire, provient d'une source inconnue et se situe le 3 février. Il n'est pas exclu que les instances gouvernementales

([56]) Wigny, *Mémoires du Congo*.

menten en langs andere kanalen zijn ingelicht. De informatie is slechts het privilege van enkele ministers en medewerkers. Op de kabinetsraad is nooit een mededeling hierover gedaan.

Wat er ook van zij, Buitenlandse Zaken beweert tot 10 februari geen enkele zekerheid te hebben over het lot van Lumumba. De verklaring voor dat stilzwijgen is waarschijnlijk vrij eenvoudig : zijn dood creëert een politiek en diplomatiek probleem, ook voor België. Maar tegelijk aligneert de regering zich daarmee op de politiek van de Katangese regering, die zij overigens nooit voor de moord zal veroordelen.

Maar er is meer. In het politieke en diplomatieke tumult dat ontstaat na de transfer, vinden Belgische regeringsinstanties het nodig om op een uitgesproken wijze elke betrokkenheid bij de transfer te ontkennen, zowel op het externe als op het interne forum. Het was uiteraard niet mogelijk voor de regering het omgekeerde te verklaren. Maar hadden de verklaringen van Brussel dan het hypocriete gehalte dat wij er nu — dank zij onze huidige kennis van de gebeurtenissen — kunnen aan toekennen ?

In feite spreekt de laatste mededeling van Buitenlandse Zaken over Lumumba, vermeend in leven, maar in feite dood, boekdelen. In zijn verzet tegen het plan-Cleveland en meer bepaald het punt betreffende de vrijlating van de politieke gevangenen, verzet Wigny zich tegen de vrijlating van Lumumba. Op een ogenblik dat Lumumba geen enkel gevaar meer oplevert, vergeet de jurist Wigny enkele elementaire diplomatieke voorzorgen. In zijn weerlegging van het plan-Cleveland beschouwt hij Lumumba eenvoudig als een « politieke gevangene ».

De Belgische regering heeft nooit een afkeuring of een veroordeling uitgesproken tegenover de Katangese regering over de gebeurtenissen van 17 januari, niet publiek zoals Wigny had aangekondigd op 9 februari en evenmin op een confidentiële wijze. Integendeel, op 14 maart 1961 feliciteert minister H. d'Aspremont Lynden president Tshombe met de resultaten van de conferentie van Tananarive en prijst hem als « *l'homme d'Etat qui émerge parmi tous les autres leaders congolais* » ([57]).

([57]) Verzameling IV.

aient été également informées à d'autres moments et par d'autres canaux. Seuls quelques ministres et collaborateurs sont au courant. Au conseil de cabinet, il n'y a jamais eu la moindre communication à ce propos.

Quoi qu'il en soit, les Affaires étrangères prétendent jusqu'au 10 février n'avoir aucune certitude quant au sort de Lumumba. La raison de ce mutisme est sans doute assez simple : sa mort pose un problème politique et diplomatique — y compris pour la Belgique. Par la même occasion, le gouvernement s'aligne cependant ainsi sur la politique du gouvernement katangais, auquel il n'imputera d'ailleurs jamais la responsabilité de la mort de Lumumba.

Mais il y a plus. Dans le tumulte politique et diplomatique suscité par le transfert, les instances gouvernementales belges jugent nécessaire de nier fermement toute implication dans ce transfert, tant au niveau belge que vis-à-vis de l'étranger. Le gouvernement ne pouvait naturellement pas déclarer le contraire. Mais les déclarations de Bruxelles devaient-elles pour autant revêtir le degré d'hypocrisie que nous pouvons aujourd'hui leur prêter, grâce à notre connaissance actuelle des événements ?

En fait, le dernier communiqué des Affaires étrangères concernant Lumumba — supposé en vie, mais mort en réalité — en dit long. Dans son opposition au plan Cleveland et, notamment, au point relatif à la libération des prisonniers politiques, Wigny s'oppose à la remise en liberté de Lumumba. À un moment où Lumumba ne représente plus aucun danger, le juriste qu'est Wigny oublie quelques précautions diplomatiques élémentaires. Dans sa réfutation du plan Cleveland, il considère en effet Lumumba purement et simplement comme un « prisonnier politique ».

Le gouvernement belge n'a jamais exprimé de réprobation ni prononcé de condamnation à l'égard du gouvernement katangais au sujet des événements du 17 janvier, ni publiquement, ainsi que Wigny l'avait annoncé le 9 février, ni, non plus, de manière confidentielle. Le 14 mars 1961, le ministre H. d'Aspremont Lynden félicite au contraire le président Tshombe pour les résultats obtenus lors de la conférence de Tananarive et le salue comme « l'homme d'État qui émerge parmi tous les autres leaders congolais » ([57]).

([57]) Recueil IV.

V. DE « GEHEIME FONDSEN » VAN AFRIKAANSE ZAKEN. DE FINANCIERING VAN DE STRIJD TEGEN LUMUMBA

1. **Inleiding**

In het dossier-Lumumba speelt geld een belangrijke rol: geld van de grote maatschappijen (Union Minière), geld ook van de Belgische regering. Over dat laatste geld handelt deze nota. Meteen raken we aan een belangrijk aspect van de politieke verantwoordelijkheid.

In De Wittes boek zijn er verschillende verwijzingen naar geld ([1]) :

— blz. 69 en blz. 74 : 20 miljoen voor soldij en Mobutu (nrs 60826, 65505 in ABZ);

— blz. 77-78 : 500 miljoen van de Centrale Bank; andere middelen in ruil voor de effectieve neutralisering (nr. 61428 in ABZ);

— blz. 102 : « Les collaborateurs du ministre disposent des fonds nécessaires pour « aider » les antilumumbistes ». Verwijzing naar telegram Dupret nr 752, 31 oktober 1960 (in ABZ) : 50 000 frank voor Wafwana en Ilunga;

— blz. 114-115 : Loos beschikt over een « compte spécial alimenté par les profits de l'exploitation du cuivre », althans volgens Vandewalle; Union Minière, zoals gesuggereerd in telegram d'Aspremont Lynden nr 364, 22 augustus 1960 (ABZ) ([2]);

— *ibidem* : Loos beschikt ook over geld via officiële kanalen: extra-krediet op begroting Afrikaanse Zaken van 1 miljard plus 30 miljoen (Parlementaire Handelingen Kamer);

— *ibidem* : ook afwending van fondsen : verwijzing naar telegram Dupret nr 322, 2 september 1960 (PVDW)

Document 1

Telex Dupret aan Belext, Brazza 322, 2 september 1960 (De Witte, blz. 115)

V. LES « FONDS SECRETS » DES AFFAIRES AFRICAINES. LE FINANCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LUMUMBA

1. **Introduction**

L'argent joue un rôle important dans le dossier Lumumba, qu'il s'agisse de celui des grandes sociétés (*Union Minière*) ou de celui du gouvernement belge. C'est de cet argent du gouvernement belge que traite la présente note. Traiter ce sujet nous amène à aborder aussi un aspect important de la responsabilité politique.

Dans l'ouvrage de De Witte, il y a plusieurs références à l'argent ([1]) :

— p. 69 et p. 74 : 20 millions pour les soldes et Mobutu (nos 60826, 65505 dans AAE);

— pp. 77-78 : 500 millions de la Banque centrale; autres moyens en échange de la neutralisation effective (n° 61428 dans AAE);

— p. 102 : « Les collaborateurs du ministre disposent des fonds nécessaires pour « aider » les antilumumbistes ». Renvoi au télégramme Dupret n° 752, 31 octobre 1960 (dans AAE) : 50 000 francs pour Wafwana et Ilunga;

— pp. 114-115 : Loos dispose d'un « compte spécial alimenté par les profits de l'exploitation du cuivre », du moins selon Vandewalle; Union Minière, comme suggéré dans télégramme d'Aspremont n° 364, 22 août 1960 (AAE) ([2]);

— *Ibidem* : Loos dispose aussi d'argent par le biais de canaux officiels : crédit supplémentaire au budget des Affaires africaines d'un milliard plus 30 millions (Annales parlementaires Chambre)

— *Ibidem* : détournement de fonds : référence au télégramme Dupret n° 322, 2 septembre 1960 (PVDW)

Document 1

Télex Dupret à Belext, Brazza 322, 2 septembre 1960 (De Witte, p. 115)

<Youlou demande une assistance financière de la Belgique pour soutenir la campagne qu'il a entreprise contre Lumumba. Malgré mes demandes réitérées, il n'a pu préciser l'importance de l'aide sollicitée. Je suggère dans ces conditions que vous m'autorisez à lui remettre cinq millions de CFA. Je pourrais prélever provisoirement cette somme sur les fonds spéciaux des réfugiés (…) [je serais] reconnaissant de me rembourser au plus tôt>

Ook wij vonden tijdens ons bronnenonderzoek al snel verwijzingen naar diverse vormen van financiering. Daarbij viel op dat in sommige documenten uitdrukkelijk wordt verwezen naar « geheime fondsen ».

Nous aussi, nous avons rapidement trouvé au cours de notre étude des sources des allusions à diverses formes de financement et nous avons été frappés de constater que, dans certains documents, il était fait expressément référence à des « fonds secrets ».

([1]) We verwijzen naar de Franstalige versie : *L'assassinat de Lumumba*, Parijs : Karthala, 2000

([2]) De auteur vergist zich van telexnummer : het gaat om nr 365.

([1]) Nous renvoyons à *L'Assassinat de Lumumba*, Paris, Karthala, 2000.

([2]) L'auteur se trompe de numéro de télex : il s'agit du n° 365.

Twee voorbeelden :

— d'Aspremont Lynden aan premier Eyskens, 22 augustus 1960 : « Il y a en outre ici pour le moment une délégation de Jeunesses Abako. Je serai amené, aujourd'hui même, à distribuer quelques fonds secrets ». Telex nr 365 van diezelfde dag : « Leur accordé un million me prêté par Union Minière »;

— minister d'Aspremont Lynden aan Rothschild, 14 september 1960 : « Je vous ferai parvenir incessamment 1 million à 1 million et demi de fonds secrets en billets ».

2. **De interpellatie van 20 december 1960**

De kwestie van de geheime financiering heeft onmiddellijk onze aandacht getrokken. Een eerste, voor de hand liggend vertrekpunt was de analyse van de interpellatie die hierover op 20 december 1960 in de Kamer plaats vond ([3]).

Deze interpellatie is om twee redenen interessant : (1) zij confronteert ons met de wijze waarop het parlement in 1960-1961 met deze problematiek is omgegaan; (2) zij gaat meteen naar de kern van het probleem door verscheidene pertinente vragen.

Aanleiding voor de interpellatie van de oppositie was het wetsontwerp op de aanvullende kredieten van 1960 ingediend bij de Senaat. Daarin wordt onder de rubriek 19/1 melding gemaakt van een opmerkelijk krediet van 30 miljoen te besteden onder de uitsluitende verantwoordelijkheid van de minister van Afrikaanse Zaken. Hier volgt het uittreksel uit het betrokken ontwerp.

Document 2

Ontwerp van wet houdende machtiging tot regularisatiën enz. van 3 november 1960 (*Gedrukte Stukken Senaat*, 1960-1961, nr 16, blz. 185) :

([3]) Interpellatie van Van Eynde (BSP) aan premier Eyskens, minister van Buitenlandse Zaken Wigny en minister van Afrikaanse Zaken d'Aspremont Lynden betreffende : 1. de aanwending van een krediet van 30 miljoen ten bate van het ministerie van Afrikaanse Zaken met de vermelding « Diverse tussenkomsten wegens de uitzonderlijke omstandigheden onder de uitsluitende verantwoordelijkheid van de Minister »; 2. over de publicatie in de buitenlandse en Belgische pers van interviews en memoranda van de gewezen opperbevelhebber van de Weermacht in Congo, generaal Janssens; 3. over de door de minister van Buitenlanse Zaken verleende toelating aan secretaris-generaal van zijn departement, ambassadeur Van den Bosch, om in een Brussels dagblad te antwoorden op een memorandum van hogervermeld generaal; 4. over de omstandigheid waarin de heer Moïse Tshombe Brussel heeft bezocht. Heftige discussie over de agendering van deze interpellatie op 13 december, interpellatie op 20 december, stemming op 22 december (PHK). Deze interpellatie werd samengevoegd met de interpellatie van Victor Larock (BSP) over het Afrika-beleid van de regering.

Voici deux exemples :

— d'Aspremont au premier ministre Eyskens, 22 août 1960 : « *Il y a en outre ici pour le moment une délégation de Jeunesses Abako. Je serai amené, aujourd'hui même, à distribuer quelques fonds secrets* ». Télex n° 365 du même jour : « *Leur accordé un million me prêté par Union Minière* »;

— ministre d'Aspremont Lynden à Rothschild, 14 septembre 1960 : « *Je vous ferai parvenir incessamment 1 million à 1 million et demi de fonds secrets en billets* ».

2. **L'interpellation du 20 décembre 1960**

La question du financement secret a immédiatement suscité notre attention. L'analyse de l'interpellation développée à ce sujet à la Chambre le 20 décembre 1960 ([3]) était un premier point de départ évident.

Cette interpellation est intéressante à double titre : (1) elle nous renseigne sur la manière dont le Parlement a géré cette problématique en 1960-1961; (2) elle va directement au cœur du problème en posant plusieurs questions pertinentes.

Cette interpellation de l'opposition fait suite au dépôt du projet de loi relatif aux crédits complémentaires de 1960 déposé au Sénat. Sous la rubrique 19/1, il y est fait mention d'un crédit remarquable de 30 millions à affecter sous la responsabilité exclusive du ministre des Affaires africaines. Nous publions ci-dessous un extrait du projet en question.

Document 2

Projet de loi autorisant des régularisations, etc., du 3 novembre 1960 (*Documents Sénat*, 1960-1961, n° 16, p. 185) :

([3]) Interpellation de Van Eynde (PSB) au premier ministre, M. Eyskens, au ministre des Affaires étrangères, M. Wigny, et au ministre des Affaires africaines, M. d'Aspremont : 1. sur l'affectation d'un crédit de 30 millions de francs au profit du ministère des Affaires africaines sous la mention « interventions diverses en raison de circonstances exceptionnelles sous la seule responsabilité du ministre »; 2. sur la publication dans la presse belge et étrangère d'interviews et de mémorandums de l'ancien commandant en chef des Forces armées au Congo, le général Janssens; 3. sur l'autorisation accordée par le ministre des Affaires étrangères au secrétaire général de son département, Van den Bosch, ambassadeur, de répondre dans un quotidien bruxellois à un mémorandum du général susmentionné; 4. sur les circonstances de la visite de M. Moïse Tshombe à Bruxelles. Discussion animée sur la mise à l'ordre du jour de cette interpellation le 13 décembre, interpellation le 20 décembre, vote le 22 décembre (APC). Cette interpellation a été jointe à l'interpellation de Victor Larock (PSB) sur la politique africaine du gouvernement.

<Art. 19 — Andere uitzonderingsuitgaven.

19-1 (nieuw). Diverse tussenkomsten wegens de uitzonderlijke omstandigheden, onder de uitsluitende verantwoordelijkheid van de Minister van Afrikaanse Zaken of van de Minister belast met de economische en financiële Afrikaanse Zaken.

Aangevraagd krediet : 30 000 000 frank.

Dit krediet moet toelaten zonder uitstel onvoorziene en lastige toestanden, waaraan de Minister kan verplicht worden het hoofd te bieden, te regelen>

We signaleren meteen ook andere uitgaven die hier van belang zijn (blz. 186) :

Signalons également d'emblée d'autres dépenses qui revêtent de l'importance ici (p. 186) :

<Art. 29. Uitzonderingsuitgaven.

29-3 (nieuw). Hulp van allerhande aard aan de Europese onderhorigen welke in Congo verblijven en gerepatrieerd worden of gerepatrieerd zijn : geldelijke bijstand, huisvesting, geneeskundige zorgen, land-, lucht- en zeevervoer, bevoorrading, enz.

Aangevraagd krediet : 180 000 000 frank.

Het aangevraagd krediet is bestemd voor de betaling en voor de regularisatie van uitgaven die betrekking hebben op de dringende hulp verleend aan personen gerepatrieerd uit Congo, ter plaats gevlucht of naar de nabuurlanden, na de gebeurtenissen van juli laatsleden.

29-4 (nieuw). Diensten verricht door de Sabena voor de repatriëring der Europese Vluchtelingen, met inbegrip van storting van voorschotten.

Aangevraagd krediet : 772 000 000 frank.

Het aangevraagd krediet moet de betaling en de regularisatie toelaten van kosten betreffende de prestaties door de Sabena verricht met het doel de evacuatie en de repatriëring te versnellen van Europese onderhorigen uit Congo, zowel op de lijnen België-Congo als op de binnenlandse congolese lijnen, na de gebeurtenissen van juli laatsleden; het krediet dekt eveneens zekere diensten uitgevoerd door de maatschappij voor het Departement van Landsverdediging>

De interpellatie kende een bewogen verloop ([4]), maar we beperken ons hier tot de kern van de zaak. De socialistische oppositie stelde bij monde van Jos Van Eynde volgende vragen :

1) Zijn er buiten dit krediet van 30 miljoen nog andere? Hebben wij, zoals in een beruchte zaak, die de achtbare heer Eyskens zich wel zal herinneren, aangegeven en niet-aangegeven geheime fondsen ?

2) Werden die kredieten toegestaan ingevolge een beraadslaging van de in raad vergaderde ministers ? Naar onze mening is dat het enige middel om er voorschotten op te ontvangen. Zo ja, heeft de regering in haar geheel enige kennis gekregen van de aanwending van verschillende kredieten ,die reeds zijn gebruikt ? Is er nog een overschot ? De interpellant wees op het relatieve belang van het krediet in kwestie : « Het krediet van 30 miljoen is natuurlijk niet groot tegenover de 6 miljard die op de feulleton worden gevraagd, maar het is nochtans relatief groot. Want in gewone omstandigheden bedraagt de moederlandse begroting van het departement van Afrikaanse Zaken slechts een kleine 150 miljoen. Het krediet heeft niets te maken met technische hulp, noch met de steun aan vluchtelingen, noch

([4]) Er was al veel tumult geweest bij de vastlegging van de datum.

Cette interpellation a été développée au cours d'une séance houleuse ([4]), mais nous nous limiterons ici à l'essentiel. L'opposition socialiste a posé les questions suivantes par la bouche de Jos Van Eynde :

1) Outre ce crédit de 30 millions, y a-t-il d'autres crédits? Avons-nous, comme dans une autre affaire tristement célèbre dont l'honorable M. Eyskens se souviendra certainement, des fonds secrets déclarés et non déclarés ?

2) Ces crédits ont-ils été accordés à la suite d'une délibération des ministres réunis en Conseil ? À notre avis, c'est le seul moyen d'obtenir des avances. Dans l'affirmative, le gouvernement dans son ensemble a-t-il été informé de l'affectation des différents crédits déjà utilisés ? Reste-t-il encore des fonds ? L'interpellateur a attiré l'attention sur l'importance relative du crédit en question : « Le crédit de 30 millions ne représente évidemment pas grand-chose par rapport aux 6 milliards demandés dans le feuilleton, mais il est quand même relativement important. Normalement, le budget du département belge des Affaires africaines ne s'élève qu'à un peu moins de 150 millions de francs. Le crédit ne concerne pas l'aide technique ni l'assistance aux réfugiés, ni le pont aérien de la Sabena, ni l'intervention mi-

([4]) La fixation de la date avait déjà suscité une grande agitation.

met de Sabena-luchtbrug, noch met de militaire interventie, want daarvoor zijn andere en zeer aanzienlijke bedragen; samen ver boven een miljard, in het feuilleton voorzien »

3) Wanneer werden deze 30 miljoen toegestaan ?

4) Wanneer, door wie werden de 30 miljoen uitgegeven ?

5) Waaraan en aan wie werden die kredieten of delen ervan besteed ? Ik bedoel personen en/of organismen. Werd het rechtstreeks verstrekt ? Of, door bemiddeling en tussenpersonen, eventueel dewelke? Waar. In Katanga ? In Congo ? in de zogeheten mijnstaat ? Elders, bijvoorbeeld te New-York ?

6) Streeft men met die uitgekeerde fondsen politieke doeleinde na ? Zo ja, dewelke ? Zijn er politieke doeleinden van de Belgische regering in Kongo waarop het colle licht van de parlementaire controle niet mag schijnen ? Is er hier misschien sprake van geheime interventies ten gunste van bepaalde fracties of facties ?

Nog voor de interpellatie plaatsvond was in de gemengde commissie Buitenlandse Zaken en Afrikaanse Zaken door de regering voorgesteld één lid inzage te geven onder belofte van geheimhouding. Nadien stelde de Kamervoorzitter voor een delegatie van drie personen aan te stellen. Beide formules werden door de oppositie afgewezen. Zij wees op het precedent inzake parlementaire controle (« met kredieten toe te kennen onder de uitsluitende verantwoordelijkheid van een Minister, wordt de parlementaire controle onmogelijk »).

Het antwoord van minister d'Aspremont Lynden was ontwijkend, ook toen werd aangedrongen (« Je vous dirai que j'estime en conscience ne pas devoir vous dire davantage que ce que j'ai dit ici même »), maar hij bevestigde wel dat het krediet terugging op twee beslissingen van de ministerraad voor zijn aantreden.

Op 22 december ging de Kamer over tot de orde van de dag. De regeringsmeerderheid legde zich neer bij de uitleg van de minister. Voor de stemming van de dagordes legde de oppositie bij monde van Hendrik Fayat volgende verklaring af :

litaire, étant donné que, pour ces matières, le feuilleton prévoit des montants autrement plus considérables, puisqu'au total, ils dépassent de loin le milliard de francs »

3) Quand a-t-on autorisé à dégager ces 30 millions ?

4) Par qui et quand ces 30 millions ont-ils été dépensés ?

5) À quelles fins a-t-on affecté ces crédits ou partie de ces crédits, à qui a-t-on remis l'argent ? Je veux dire à quelles personnes et/ou à quels organismes ? Ces fonds ont-ils été remis en mains propres ou par l'entremise d'intermédiaires, et, dans l'affirmative, de qui ? Au Katanga ? Au Congo ? dans l'État dit « minier » ? Ailleurs ? À New York, par exemple ?

6) A-t-on versé cet argent à des fins politiques ? Si oui, à quelles fins ? Le gouvernement belge poursuit-il au Congo des objectifs sur lesquels le contrôle parlementaire ne peut pas pleinement s'exercer ? Peut-être s'agit-il en l'occurrence d'interventions secrètes en faveur de certains groupes ou factions ?

Avant même que l'interpellation n'ait été développée, le gouvernement avait proposé, au sein de la Commission mixte des Affaires étrangères et des Affaires africaines, d'accorder un droit de consultation à un membre sous le sceau du secret. Par la suite, le président de la Chambre proposa de désigner une délégation de trois personnes. Les deux formules ont été rejetées par l'opposition, qui attirait l'attention sur le précédent que cela créerait en matière de contrôle parlementaire (« en octroyant des crédits sous la responsabilité exclusive d'un ministre, le contrôle parlementaire devient impossible »).

La réponse du ministre d'Aspremont fut évasive, même lorsque d'aucuns insistaient (« Je vous dirai que j'estime en conscience ne pas devoir vous dire davantage que ce que j'ai dit ici même »), mais il confirma néanmoins que le crédit était lié à deux décisions que le conseil des ministres avait prises avant son entrée en fonction.

Le 22 décembre, la Chambre passait à l'ordre du jour. La majorité gouvernementale s'était contentée de l'explication du ministre. Avant de voter sur les ordres du jour, l'opposition a fait la déclaration suivante par la bouche de Hendrik Fayat :

<Voor de eerste maal in onze parlementaire geschiedenis zal door de regering aan de Wetgevende Kamers gevraagd worden de inschrijving van belangrijke kredieten goed te keuren voor uitgaven die onder de uitsluitende persoonlijke verantwoordelijkheid van een minister zullen mogen geschieden. Het gaat hier, Mijnheer de Voorzitter, om een uiterst gevaarlijk voorgaande, te meer daar deze kredieten reeds grotendeels zijn uitgeput. Het gaat hier om niets minder dan om datgene wat als « geheime fondsen » gebrandmerkt wordt, te weten : bedragen uit publieke gelden te besteden naar de persoonlijke willekeur van een minister, zonder dat deze over de besteding vaan de volksvertegenwoordiging verantwoording verschuldigd zijn, en wel voor het voeren van een politiek die tegenover het parlement en het land verholen blijft>.

3. **Controle in de notulen van de Ministerraad en een vraag aan het Rekenhof**

Minister d'Aspremont Lynden beweerde in zijn antwoord op de interpellatie dat de fondsen waren goedgekeurd door twee besluiten van de ministerraad vòòr zijn aantreden. Het lag voor de hand dat te controleren aan de hand van de notulen van de ministerraad. Deze controle leverde wegens de vage libellering van sommige regeringsbesluiten geen duidelijk resultaat op.

In dit stadium van het onderzoek waren we van mening dat het Rekenhof wellicht hulp kon bieden. Het antwoord van het hof op een wellicht te algemeen gestelde vraag was nogal ontgoochelend : uit een eerste onderzoek bleek dat het Rekenhof over geen documenten beschikt in verband met eventuele « geheime fondsen » waarover de ministeries van Afrikaanse Zaken, Landsverdediging, Rijkswacht, Binnenlandse Zaken, Justitie en Eerste Minister, in de jaren 1960-1961, zouden hebben beschikt. Alleen Buitenlandse Zaken beschikte over een beperkt krediet van 300 000 frank.

4. **De « roze dossiers » van de Ministerraad**

Intussen vorderde het archiefonderzoek en maakten we kennis met de zogenaamde « roze dossiers » van de ministerraad in de papieren van premier Eyskens. Het betreft hier het exemplaar van de door het secretariaat van de ministerraad gevormde dossiers waarvan de stukken per agendapunt in roze vouwbladen zijn opgeborgen. Deze « roze dossiers » werden en worden na het beëindigen van de ambtstermijn aan de uittredende eerste minister meegegeven. Zij bevatten agenda's, en, per agendapunt, de door de betrokken regeringsleden ingediende nota's, adviezen van ambtenaren van de diensten van de Eerste Minister en ingekomen en uitgaande brieven.

We onderzochten de dossiers n^rs^ 4922 (4 juli 1960)-4966 (24 maart 1961) en stelden vast dat er vele lacunes waren. Maar dit onderzoek leverde inzake de geheime fondsen toch een eerste concreet resultaat op. De « roze dossiers » van de vergadering van 30 september 1960 bevatten het ontwerp van deliberatie (zie bijlage 2) alsook het advies van de administratie (zie bijlage 3) voor een supplementair krediet op begrotingspost 19/1 ten belope van 10 miljoen.

Dit ontwerp van deliberatie bleek nog andere nuttige informatie te bevatten. Het maakte namelijk melding van een vroeger krediet van 20 augustus 1960.

Terzijde : de wet op het Rekenhof van 1846 en de wet op de boekhouding van de staat van 1921 laten toe dat

3. **Contrôle dans les comptes rendus du Conseil des ministres et question à la Cour des comptes**

Dans sa réponse à l'interpellation, le ministre d'Aspremont a affirmé que les fonds avaient été approuvés, avant son entrée en fonction, par deux délibérations du Conseil des ministres. Dès lors, quoi de plus logique pour nous que de contrôler la véracité de ses dires à l'aide des comptes rendus du Conseil des ministres ? Mais, vu le flou du libellé de certaines délibérations du gouvernement, ce contrôle nous a laissés sur notre faim.

A ce stade de l'enquête, nous estimions que la Cour des comptes pourrait probablement nous venir en aide. La réponse fournie par la Cour à une question sans doute formulée de manière trop générale a été assez décevante : il est ressorti de premières investigations que la Cour des comptes ne dispose pas de documents concernant d'éventuels « fonds secrets » dont la gendarmerie et les départements des Affaires africaines, de la Défense nationale, de l'Intérieur, de la Justice et du premier ministre auraient disposé dans les années 1960-1961. Seules les Affaires étrangères disposaient d'un crédit limité de 300 000 francs.

4. **Les « dossiers roses » du Conseil des ministres**

Entre-temps, nous progressions dans l'analyse des archives et découvrions les « dossiers roses » du conseil des ministres dans les documents du premier ministre Eyskens. Il s'agit en l'occurrence de l'exemplaire des dossiers constitués par le secrétariat du conseil des ministres dont les documents sont archivés, par point de l'ordre du jour, dans des chemises roses. Ces « dossiers roses » étaient et sont remis au premier ministre sortant à l'expiration de son mandat. Ils contiennent des ordres du jour, et, par point à l'ordre du jour, les notes remises par les membres concernés du gouvernement, les avis des fonctionnaires des services du Premier Ministre et la correspondance entrante et sortante.

Nous avons examiné les dossiers n°s 4922 (4 juillet 1960) à 4966 (24 mars 1961) et constaté qu'il y avait beaucoup de lacunes. En ce qui concerne les fonds secrets, cet examen a néanmoins permis d'aboutir à un premier résultat concret. Les « dossiers roses » de la réunion du 30 septembre 1960 contiennent le projet de délibération (voir annexe 2) ainsi que l'avis de l'administration (voir annexe 3) concernant un crédit supplémentaire de 10 millions au poste budgétaire 19/1.

Il s'est avéré que ce projet de délibération contenait encore d'autres informations utiles. Il faisait en effet état d'un crédit antérieur, daté du 20 août 1960.

Signalons au passage que la loi de 1846 sur la Cour des comptes et la loi de 1921 sur la comptabilité de l'État

uitgaven worden gedaan buiten de begroting op voorwaarde dat de ministerraad door een beslissing daartoe machtiging geeft. Dit gebeurt door een zogenaamde deliberatie, die aan bepaalde vormvereisten moet voldoen. De regering licht het Rekenhof in en het Rekenhof stelt op zijn beurt het parlement daarvan in kennis ([5]).

5. **Opnieuw naar de notulen van de ministerraad**

Gewapend met deze gegevens zijn we teruggekeerd naar de notulen van de ministerraad. We vonden inderdaad twee besluiten terug.

Document 3

Uittreksel uit de notulen van de kabinetsraad, 26 augustus 1960

permettent que des dépenses soient effectuées hors budget à condition que le conseil des ministres l'autorise par une délibération. Cette délibération doit satisfaire à certaines conditions de forme. Le gouvernement informe la Cour des comptes, qui informe à son tour le Parlement ([5]).

5. **Retour aux notes du Conseil des ministres**

Forts de ces renseignements, nous avons repris l'analyse des notes du Conseil des ministres. Nous avons en effet retrouvé deux décisions.

Document 3

Extrait du procès-verbal du Conseil de cabinet, 26 août 1960

<Projet de délibération autorisant la prise en charge de 20 millions de Fr à l'article 19/1 du budget du département des Affaires africaines pour l'exercice 1960.
Le Conseil marque son accord>

Van deze vergadering bevinden er zich geen stukken in het « roze dossier » van de ministerraad. Het besluit is vaag en bovendien is er geen discussie opgenomen in de notulen. Wat is hierover aan de ministerraad gerapporteerd ?

Document 4

Uittreksel uit de notulen van de kabinetsraad, 30 september 1960

Aucune pièce relative à cette réunion ne figure dans le « dossier rose » du Conseil des ministres. La décision est vague et, en outre, aucune trace de la discussion ne figure au procès-verbal. Quelle est la teneur du rapport fait à ce sujet au Conseil des ministres ?

Document 4

Extrait du procès-verbal du Conseil de cabinet, 30 septembre 1960

<Projet de délibération autorisant le visa de dépenses, à concurrence de 38 millions de francs, en vue d'interventions diverses en raison de circonstances exceptionnelles et d'aide de toute nature aux ressortissants européens résidant au Congo, en voie de rapatriement ou déjà rapatriés.
Le Conseil marque son accord sur ce projet de délibération présenté par le Ministre des Affaires africaines>

Dit besluit vermeldt wel een bestemming, maar niet de begrotingspost. Dankzij de stukken in het « roze dossier » van de ministerraad weten we dat hier twee kredieten worden gecombineerd (namelijk 10 miljoen voor begrotingspost 19/1 en 28 miljoen voor 29/3). In de notulen is er weerom geen discussie. Wat is hierover aan de ministerraad gerapporteerd ?

Cette délibération mentionne effectivement la destination des fonds, mais pas le poste budgétaire. Grâce aux pièces figurant dans le « dossier rose » du Conseil des ministres, nous savons qu'en l'espèce, deux crédits sont combinés (à savoir 10 millions de francs pour le poste budgétaire 19/1 et 28 millions de francs pour le poste budgétaire 29/3). De nouveau aucune trace de discussion dans le procès-verbal. Quelle est la teneur du rapport fait à ce sujet au Conseil des ministres ?

([5]) Deze deliberaties worden overgezonden aan de Commissie voor de Financiën. In feite was de oppositie dus al voor 20 december 1960 op de hoogte van de goedkeuring van deze kredieten !

([5]) Ces délibérations avaient été transmises à la commission des Finances. L'opposition savait donc déjà avant le 20 décembre 1960 que ces crédits avaient été approuvés!

6. Voorlopige conclusies

Primo. De ministerraad keurde inderdaad tweemaal supplementaire kredieten goed op de nieuwe begrotingspost 19/1 bestemd voor uitzonderlijke uitgaven onder de uitsluitende verantwoordelijkheid van de minister van Afrikaanse Zaken. Maar in tegenstelling met de bewering van minister d'Aspremont Lynden in zijn antwoord op de interpellatie van 20 december dateerde slechts één van die besluiten van voor zijn aantreden (20 augustus), voor het ander was hijzelf verantwoordelijk (30 september).

Secundo. De totale som van deze twee deliberaties beliep 30 miljoen frank : 20 + 10 miljoen. Dit bedrag stond ook ingeschreven op het wetsontwerp op de bijkomende kredieten, die de aanleiding vormde voor de interpellatie van 20 december 1960. In haar interpellatie maakte de oppositie echter melding van 50 miljoen. De minister zou dit bedrag hebben vernoemd in de commissievergadering ([6]). Een bijkomende controle in de notulen van de ministerraad voor het geheel van de regeringsperiode bracht geen andere kredieten aan het licht. Maar we moeten toegeven dat de formulering van sommige regeringsbesluiten vaag is. Vooral op de laatste vergaderingen zijn er talrijke visa goedgekeurd zonder dat de bestemming wordt gepreciseerd (bijvoorbeeld op 17 maart 1961). Moet de oplossing worden gezocht in de dubbelzinnige formulering van het besluit van 30 september, waarin twee kredieten (10 miljoen van begrotingspost 19/1 en 28 miljoen van begrotingspost 29/3) werden opgeteld om een afwending van fondsen mogelijk te maken ? Verder zullen we zien dat de minister van Afrikaanse Zaken inderdaad over ten minste 50 miljoen Belgische frank kon beschikken.

Tertio. De kabinetsraad besliste over deze supplementaire kredieten. Maar waren alle ministers op de hoogte van hun gebruik en … waarvoor werden ze gebruikt ?

7. De twintig miljoen van majoor Loos

Vanuit andere hoek beschikten wij intussen over gegevens die een licht kunnen werpen op de omvang van de geheime kredieten, maar ook op hun aanwending. In de telexen uitgewisseld tussen majoor Loos (Brussel) en luitenant-kolonel Marlière (Brazzaville) einde van september, begin oktober 1960 is er sprake van een krediet

([6]) Deze bewering wordt bevestigd door de kabinetsnota in voorbereiding op een vraag van Larock in de commissie. Daarin wordt uitdrukkelijk melding gemaakt van 50 miljoen. Deze kabinetsnota bevindt zich in het financieel dossier dat verder ter sprake komt.

6. Conclusions provisoires

Primo. Le Conseil des ministres a effectivement approuvé à deux reprises l'inscription de crédits supplémentaires au nouveau poste budgétaire 19/1 destiné aux dépenses exceptionnelles effectuées sous la responsabilité exclusive du ministre des Affaires africaines. Mais, contrairement à ce que prétend le ministre d'Aspremont dans sa réponse à l'interpellation du 20 décembre, une seule de ces décisions datait d'avant son entrée en fonction (20 août) et il était lui-même responsable de l'autre (30 septembre).

Secundo. La somme totale de ces deux délibérations s'élevait à 30 millions de francs : 20 + 10 millions. Ce montant était également prévu dans le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires, qui a donné lieu à l'interpellation du 20 décembre 1960. Dans son interpellation, l'opposition faisait toutefois état d'une somme de 50 millions. Le ministre aurait cité ce montant au cours de la réunion de commission ([6]). Un examen supplémentaire des procès-verbaux du Conseil des ministres afférents à l'ensemble de la législature n'a pas permis de mettre au jour d'autres crédits. Mais nous devons bien reconnaître que la formulation de certaines délibérations du gouvernement est fort vague. C'est essentiellement lors des dernières réunions que de nombreux visas ont été approuvés sans que l'affectation soit précisée (par exemple, le 17 mars 1961). La solution doit-elle être cherchée dans la formulation ambiguë de la délibération du 30 septembre, dans laquelle le gouvernement a additionné deux crédits (10 millions pour le poste budgétaire 19/1 et 28 millions pour le poste budgétaire 29/3) afin de permettre un détournement de fonds ? Nous verrons ultérieurement que le ministre des Affaires africaines pouvait effectivement disposer d'au moins 50 millions de francs belges.

Tertio. Le conseil de cabinet a décidé de l'octroi de ces crédits supplémentaires. Mais tous les ministres étaient-ils informés de leur affectation et ... quelle a été cette affectation ?

7. Les vingt millions du major Loos

Nous avons pu disposer entre-temps, grâce à une autre source, d'informations susceptibles de nous éclairer sur l'importance des crédits secrets, mais aussi sur leur affectation. Les télex échangés entre le major Loos (Bruxelles) et le lieutenant-colonel Marlière (Brazzaville) fin septembre, début octobre 1960 font état d'un crédit

([6]) Cette allégation est confirmée par la note de cabinet élaborée pour préparer la réponse à une question de Larock à la commission. Cette note fait explicitement état d'une somme de 50 millions. Cette note de cabinet se trouve dans le dossier financier qui est examiné ci-après.

van 20 miljoen. Hier volgen de vier meest relevante documenten ([7]) :

Document 5

Telex Loos aan Marlière, Minaf 60826, 26 september 1960

de 20 millions. Nous publions ci-dessous les documents les plus pertinents ([7]) :

Document 5

Télex Loos à Marlière, Minaf 60826, 26 septembre 1960

<D'après renseignements en ma possession, Kanza Thomas affirme Mobutu avoir situation en main à condition pouvoir payer solde à militaires F[orce] P[ublique] province Léo.

Je dispose de 20 (vingt) millions pour couvrir cette dépense.

Instructions personnelles de minaf :

Primo. Ne pas aller à Eville pour le moment mais se concentrer sur cette affaire.

Secundo. Câbler par retour que tu restes à Brazza.

Tertio. Tu sera intermédiaire pour recevoir cette somme d'après modalités qui te parviendront.

Quarto. Essayer de savoir si ces renseignements ne sont pas une manoeuvre de Kanza.

Quinto. Si renseignements s'avèrent exacts, tu disposeras avant la fin du mois de la somme mentionnée pour réaliser cette opération.

*Télex et bandes à détruire>**

Document 6

Telex Loos aan Marlière, Minaf 61428, 28 september 1960

Document 6

Télex Loos à Marlière, Minaf 61428, 28 septembre 1960

<Primo. Vingt millions frs belges versés ce jour Brazzaville via quatre banques dont noms seront communiqués. A votre disposition sur production nom et date de naissance.

Secundo. Banque centrale avoir consenti ouverture crédit cinq cents millions à gouvernement congolais avant-hier. Ce qui joint aux cent millions restant disponibles doit lui permettre normalement de faire face aux échéances fin de mois y compris soldes F[orce] P[ublique].

Tertio. Vingt millions mis votre disposition constituent en conséquence réserve à n'utiliser qu'en dernière extrémité et sous conditions :

a) être moralement assuré cet argent nécessaire pour faire payer soldes F[orce] P[ublique];

b) fonds sont à mettre à disposition collège commisssaires qui doivent l'utiliser soit d'une façon officielle, soit sous leur responsabilité propre;

c) en contre-partie exiger ou négocier neutralisation effective Lumumba;

d) nous ne pouvons d'aucune façon apparaître comme étant fournisseurs de ces fonds

Quarto. En cas de non utilisation pour ce but bien déterminé, argent constituera fonds de réserve à Brazza à utiliser avec notre accord.

*Quinto. Ack[nowledge] prosper>**

Document 7

Telex Loos aan Dupret en Marlière, Minaf 62128, 28 september 1960

Document 7

Télex Loos à Dupret et Marlière, Minaf 62128, 28 septembre 1960

*<BNCI (Banque Nationale Commerce Industrie) Brazza recevra instructions demain de son siège de Paris tenir à disposition consul général Belgique Brazza contre valeur vingt millions francs belges. Il s'agit de l'argent dont question mes télex 60826 et 61428 et qui doit être tenu par belsulat à disposition Marlière>**

([7]) Drie van deze telexen worden geciteerd door L. De Witte. cf. *supra*.

([7]) Trois de ces télex sont cités par L. De Witte, cf. *supra*.

Document 8

Uittreksel uit telex Loos aan Marlière, Minaf 64001, 1 oktober 1960

Document 8

Extrait du télex Loos à Marlière, Minaf 64001, 1er octobre 1960

<Tertio. Accord vous mettre à disposition Dupret somme un million frs belges sur notre dernier envoi si pas nécessaire pour soldes>

Document 9

Uittreksel uit telex Loos aan Marlière, Minaf 65505, 5 oktober 1960

Document 9

Extrait du télex Loos à Marlière, Minaf 65505, 5 octobre 1960

<Secundo. Votre télégramme 1/10 propos vingt millions. Connaissons source indiscrétion confirmée par votre télex 3/10. Accord sur attitude prise. Cette somme à votre disposition sous réserve un million francs belges à Consubel>

De telexen zijn duidelijk over de aanwending van deze fondsen. Majoor Loos, militair raadgever van het ministerie van Afrikaanse Zaken, stelt 20 miljoen ter beschikking van Marlière voor steun aan Mobutu. Het bedrag moet Mobutu toelaten de soldij uit te betalen en aldus zijn positie te consolideren. De twintig miljoen vormen echter slechts een reserve, want door een voorschot van de CBBCRU wordt de Congolese regering in staat gesteld haar verplichtingen tegenover ambtenaren en militairen op het einde van de maand te voldoen. Bovendien mogen de 20 miljoen niet zonder voorwaarden ter beschikking worden gesteld. De meest merkwaardige voorwaarde is de « effectieve neutralisering » van Lumumba. Elders tonen wij aan dat het hier gaat om de arrestatie van Lumumba ([8]).

Vanwaar komt de 20 miljoen die op 28 september naar Brazzaville wordt overgeschreven ? Dat is minder duidelijk. Niet van het krediet van 26 augustus, dat, zo zal verder blijken, al begin september uitgeput is. Klaarblijkelijk van het krediet van 30 september. 28 september is ook de datum van het positief advies in het dossier van de ministerraad op het voorstel van deliberatie van 38 miljoen, waarvan er echter, zoals we weten, slechts 10 miljoen is bestemd voor begrotingspost 19/1. Is er, zoals we al suggereerden, sprake van afwending van fondsen en beschikken d'Aspremont Lynden-Loos ook over een deel van de 28 miljoen op begrotingspost 29/3 ?

Les télex sont clairs en ce qui concerne l'affectation de ces fonds. Le major Loos, conseiller militaire du ministère des Affaires africaines, met 20 millions à la disposition de Marlière pour soutenir Mobutu. Le montant doit permettre à Mobutu de payer la solde et de consolider ainsi sa position. Les 20 millions ne constituent toutefois qu'une réserve, car, grâce à une avance de la BCCBRU, le gouvernement congolais est en mesure d'honorer ses obligations à l'égard des fonctionnaires et des militaires à la fin du mois. En outre, les 20 millions ne peuvent être mis à disposition sans condition. La condition la plus remarquable est la « neutralisation effective » de Lumumba. Nous démontrons par ailleurs que ces termes visent l'arrestation de Lumumba ([8]).

Quelle est l'origine des 20 millions qui font l'objet d'un virement à destination de Brazzaville le 28 septembre ? Cela est moins clair. Cette somme ne peut provenir du crédit du 26 août, qui, ainsi qu'on le constatera par ailleurs, est déjà épuisé début septembre. Elle provient manifestement du crédit du 30 septembre. Le 28 septembre est également la date de l'avis positif, dans le dossier du Conseil des ministres, sur la proposition de délibération de 38 millions, dont toutefois, ainsi que nous le savons, 10 millions seulement sont destinés au poste budgétaire 19/1. Se trouve-t-on, ainsi que nous l'avons déjà suggéré, en présence d'un détournement de fonds et d'Aspremont Lynden-Loos disposent-ils également d'une partie des 28 millions inscrits au poste budgétaire 29/3 ?

8. **Voorschot van 500 miljoen vanwege de Centrale Bank voor Belgisch Congo en Rwanda-Urundi**

Uit de geciteerde telex van Loos van 28 september blijkt nog een andere, belangrijke zaak. De Centrale Bank

8. **Acompte de 500 millions de la part de la Banque centrale pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi**

Le télex de Loos du 28 septembre, que nous avons cité, révèle encore un autre élément important. La Ban-

([8]) Zie hoofdrapport.

([8]) Voir le rapport principal.

voor Belgisch Congo en Rwanda-Urundi (CBBCRU), waarvan d'Aspremont Lynden nog steeds voogdijminister is, heeft ingestemd met een verhoging van de voorschotrekening met 500 miljoen aan de Congolese regering, dit wil zeggen aan de commissarissen-generaal. De bedoeling was de uitbetaling van ambtenaren, soldaten enz. te verzekeren. Deze operatie was volstrekt legaal. Een en ander hierover werd opgeklaard, op verzoek van commissievoorzitter Versnick, door de Nationale Bank op basis van haar archieven en de archieven van de CBBCRU ([9]).

De cruciale vraag die deze operatie evenwel oproept is de volgende : heeft de voogdijminister d'Aspremont Lynden aan zijn instemming met deze kredietverhoging politieke voorwaarden verbonden ? Als aan de 20 miljoen van Loos, eveneens bestemd voor de uitbetaling van de soldij, de « effectieve neutralisering » van Lumumba werd gekoppeld, mag men dan niet verwachten dat dezelfde voorwaarde werd gekoppeld aan de kredietverhoging van 500 miljoen ? In dit verband is het interessant te weten dat minister d'Aspremont Lynden het nodig vindt Tshombe in een persoonlijke brief over deze financiële operatie gerust te stellen. Hij doet dat in de volgende bewoordingen :

Document 10

Brief van minister d'Aspremont Lynden aan president Tshombe, 28 september 1960

que centrale pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi (BCCBRU), dont d'Aspremont Lynden est toujours le ministre de tutelle, a marqué son accord sur une augmentation de 500 millions du compte d'avances en faveur du gouvernement congolais, c'est-à-dire en faveur des commissaires généraux. Le but était d'assurer le paiement des fonctionnaires, des soldats, etc. Cette opération était tout à fait légale. Les différents aspects de cette question ont été éclaircis, à la demande du président de la commission, M. Versnick, par la Banque nationale sur la base de ses archives et des archives de la BCCBRU ([9]).

La question cruciale que cette opération soulève toutefois est la suivante : le ministre de tutelle d'Aspremont Lynden a-t-il assorti son accord sur cette augmentation de crédit de conditions politiques ? Si la « neutralisation effective » de Lumumba a été liée aux 20 millions de Loos, destinés également au paiement des soldes, ne peut-on pas s'attendre, dans ce cas, à ce que cette même condition ait été liée à l'augmentation de crédit de 500 millions ? Il est intéressant de noter à cet égard que le ministre d'Aspremont Lynden juge nécessaire de rassurer Tshombe, dans une lettre personnelle, à propos de cette opération financière. Il le fait dans les termes suivants :

Document 10

Lettre du ministre d'Aspremont Lynden au président Tshombe, 28 septembre 1960

<Mon cher Président — Je tiens à vous faire part personnellement de la décision que j'ai été amené à prendre aujourd'hui même : j'ai autorisé la Banque Centrale du Congo à augmenter ses avances à l'Etat du Congo d'une nouvelle tranche de 500 millions de francs. Je tiens à attirer votre attention sur les points suivants :

1° il ne s'agit pas d'une intervention financière quelconque de la Belgique en faveur de l'Etat congolais. Il s'agit uniquement d'une autorisation administrative à une banque en vue d'augmenter les moyens de trésorerie de l'Etat du Congo.

2° je pense que dans les circonstances actuelles il est de l'intérêt de la Belgique, et j'insiste aussi sur ce point, du Katanga, d'aider, dans toute la mesure du possible, le collège des Commissaires d'Etat à rétablir l'ordre financier et administratif à Leo et dans les territoires qui en dépendent.

Vous conviendrez avec moi, je n'en doute pas, qu'il est de votre intérêt par exemple de voir payer régulièrement les soldes de l'armée congolaise. Sans l'assurance de ce paiement ces soldats pourraient, échappant une fois de plus à toute espèce de discipline, porter le trouble dans toutes les régions, y compris celles relevant de l'autorité du Gouvernement katangais.

([9]) In verband met de nota van de Nationale Bank zij opgemerkt dat in het telefonisch gesprek met de medewerker van de Nationale Bank waarnaar in het begin van de nota wordt verwezen lezing werd gegeven van de telex Loos-Marlière van 28 september 1960. Daarin worden geen voorwaarden verbonden aan het krediet van 500 miljoen, wel aan dat van 20 miljoen. In het telefoongesprek werd door de expert enkel de vraag gesteld of er mogelijk ook aan het krediet van 500 miljoen voorwaarden waren verbonden.

([9]) À propos de la note de la Banque nationale, il y a lieu de noter que lors de l'entretien téléphonique avec le collaborateur de la Banque nationale auquel il est fait référence au début de la note, il a été donné lecture du télex Loos-Marlière du 28 septembre 1960. Dans ce télex, le crédit de 500 millions n'est assorti d'aucun condition, contrairement à celui de 20 millions. Lors de l'entretien téléphonique, l'expert a simplement demandé s'il était possible que le crédit de 500 millions ait, lui aussi, été assorti de conditions.

3° il me paraît évident que le moyen le plus efficace d'agir contre Lumumba est d'aider, dans la limite du possible et du raisonnable, les autorités actuelles de Léo qui s'efforcent d'obtenir son élimination de la vie publique congolaise.
Etc.>

Wij hebben geen gegevens gevonden over eventuele politieke voorwaarden verbonden aan de kredietverhoging. We moeten bovendien onderstrepen dat er een verschil is tussen de 20 miljoen en de 500 miljoen : het eerste bedrag was bedoeld als een gift in het duister, het tweede was een legaal krediet.

9. **Merkwaardige vondst in de papieren d'Aspremont Lynden**

Het onderzoek van de papieren d'Aspremont Lynden leverde intussen een merkwaardige vondst op : een dossier « Crédits pour dépenses exceptionnelles ». Tot onze verrassing bevatte dit dossier alle relevante stukken betreffende het krediet 19/1.

In dit dossier bevinden zich :
1. een nota van Jean Durieux aan minister d'Aspremont Lynden, 12 september 1960 (zie X – Bijlagen).
In deze nota legt de gewezen kabinetschef van minister Scheyven aan de nieuwe minister van Afrikaanse Zaken uit hoe het met de geheime fondsen zit. We leren daaruit dat al in het begin van augustus door Buitenlandse Zaken meer dan 8 miljoen is uitgegeven aan operaties in Brazzaville-Leopoldstad; dat het krediet van 20 miljoen, goedgekeurd op 26 augustus intussen is uitgeput, zeker als de 8 miljoen van Buitenlandse Zaken daarvan moeten worden afgetrokken; en dat een nieuwe vraag aan de ministerraad voor toekenning van « geheime fondsen » wenselijk is. Het is een zeer leerrijke nota, waarvan de aanhef bovendien verrassend is : « *Jusqu'ici, nous soutenons financièrement deux réseaux qui recouvrent eux-même un certain nombre de lignes d'action souterraine. Ces deux réseaux ont établi, entre eux, à notre intervention, une coordination* ». Durieux noemt als contactpersonen in Leopoldstad Jean Brück en Benoit Verhaegen. Hij vermeldt bovendien dat de gelden aan Brück worden bezorgd via ACV-voorzitter August Cool. Deze nota laat ons toe een verband te leggen met het verzoek van 27 juli 1960 van Brück, leider van de christelijke vakbeweging in Leopoldstad, aan Cool om financiële steun aan de Belgische regering voor de oppositie in Congo, waarvan sprake in ons hoofdrapport;
2. een overzicht van alle uitgaven op het krediet van de geheime fondsen (rubriek 19/1), ongedateerd, maar waarschijnlijk april 1961 (zie X – Bijlagen). Uit dit document — en overigens ook uit alle andere documenten in dit dossier — blijkt dat er van de geheime fondsen een exacte boekhouding werd bijgehouden. We leren dat de omvang van de geheime fondsen (rubriek 19/1)

Nous n'avons pas trouvé d'éléments concernant d'éventuelles conditions politiques liées à l'augmentation de crédit. Nous devons en outre souligner qu'il y a une différence entre les 20 millions et les 500 millions : le premier de ces montants était censé être un don occulte, tandis que le second était un crédit légal.

9. **Découverte remarquable dans les documents d'Aspremont Lynden**

Dans l'intervalle, l'analyse des documents d'Aspremont Lynden a permis de faire une découverte remarquable : un dossier « *Crédits pour dépenses exceptionnelles* ». À notre étonnement, ce dossier contenait tous les documents pertinents concernant le crédit 19/1.

Ce dossier contient :
1. une note de Jean Durieux au ministre d'Aspremont Lynden, 12 septembre 1960 (voir X – Annexes).

Dans cette note, l'ancien chef de cabinet du ministre Scheyven explique au nouveau ministre des Affaires africaines ce qu'il en est des fonds secrets. Il ressort de cette note que dès le début du mois d'août, les Affaires étrangères avaient déjà dépensé plus de 8 millions pour des opérations menées à Brazzaville-Léopoldville, que le crédit de 20 millions, approuvé le 26 août, avait entretemps été épuisé, *a fortiori* s'il faut en déduire les 8 millions des Affaires étrangères, et qu'il était souhaitable d'adresser une nouvelle demande au Conseil des ministres pour l'octroi de « fonds secrets ». Il s'agit d'une note très instructive, dont le début est en outre surprenant : « Jusqu'ici, nous soutenons financièrement deux réseaux qui recouvrent eux-mêmes un certain nombre de lignes d'action souterraine. Ces deux réseaux ont établi, entre eux, à notre intervention, une coordination ». Durieux cite comme contacts Jean Brück et Benoît Verhaegen. Il précise que les fonds sont transmis à Brück par l'intermédiaire du président de la CSC, August Cool. Cette note nous permet d'établir un lien avec la demande du 27 juillet 1960 adressée par Brück, dirigeant du mouvement syndical chrétien à Léopoldville, à Cool afin d'obtenir une aide financière du gouvernement belge pour l'opposition au Congo, demande dont nous avons parlé dans notre rapport principal;
2. un récapitulatif de toutes les dépenses imputées au crédit des fonds secrets (rubrique 19/1), sans date, mais vraisemblablement d'avril 1961 (voir X – Annexes). Il ressort de ce document, et d'ailleurs aussi de tous les autres documents afférents à ce dossier, que les fonds secrets faisaient l'objet d'une comptabilité exacte. Nous apprenons que les fonds secrets (rubrique 19/1) repré-

wel degelijk 50, en niet 30 miljoen bedroeg. Van de laatste 20 miljoen — die corresponderen met de 20 miljoen van Loos — is er evenwel in april 1961 nog geen beslissing van de ministerraad;

3. een apart overzicht van de uitgaven van de 20 miljoen van Loos, ongedateerd, maar waarschijnlijk april 1961; een kopie daarvan is bestemd voor Robert Rothschild, kabinetschef van minister Spaak (zie X – Bijlagen).

Uit de laatste twee documenten blijkt dat er 6,3 miljoen naar Bomboko is gegaan. Ook wordt uitdrukkelijk de « équipe Marlière-Lahaye » vermeld. Daardoor wordt eens te meer aangetoond dat zij opereerden voor rekening en onder instructie van Brussel.

Het dossier bevat verder diverse andere documenten, onder andere betalingsbewijzen, machtigingen, enz., geklasseerd per uitgavepost volgens het nummer van het hierboven aangehaalde overzicht. Uit die laatste vermelden we nog :

— twee machtigingen van minister Harmel, a.i. Afrikaanse Zaken, aan de secretaris-generaal van het departement, z.d., post 19 september 1960, onder andere voor betaling van 1 miljoen frank aan Buitenlandse Zaken op rekening van kredietpost 19/1 (president Youlou) — cf. *supra* Dupret n^{r} 322.

— op 25 april 1961 : overdracht van de rekening aan Spaak/Rothschild (met kennisgeving aan Fernand Vervier).

10. **Nog meer geld ?**

Wij hebben nu een vrij exact inzicht in de geheime fondsen van Afrikaanse Zaken, rubriek 19/1. Maar er is meer dan dat.

Op 17 augustus 1960 vraagt d'Aspremont Lynden, op dat ogenblik nog hoofd van Mistebel, 20 miljoen frank voor Zuid-Kasaï. Premier Eyskens geeft op 24 augustus 1960 aan minister Scheyven instructie die 20 miljoen vrij te maken. Hier volgen twee documenten uit de permanentie van de Eerste minister ([10]).

Document 11

Uittreksel nota van d'Aspremont Lynden aan premier Eyskens, 17 augustus 1960; PAL

sentaient bien 50, et non 30 millions. En ce qui concerne les 20 derniers millions — qui correspondent aux 20 millions de Loos —, le Conseil des ministres n'a, toutefois pas encore pris de décision en avril 1961;

3. un récapitulatif distinct des dépenses afférentes aux 20 millions de francs de Loos, sans date, mais étant vraisemblablement d'avril 1961; une copie de ce document est destinée à Robert Rothschild, chef de cabinet du ministre Spaak (voir X – Annexes).

Il ressort des deux derniers documents que 6,3 millions ont été versés à Bomboko. L' « équipe Marlière-Lahaye » est également expressément citée, ce qui prouve une fois de plus qu'ils opéraient pour le compte et selon les instructions de Bruxelles.

Le dossier contient également divers autres documents, notamment des preuves de paiement, des délégations, etc., classées par poste de dépenses sur la base du numéro de l'aperçu mentionné ci-dessus. Parmi ces derniers documents, mentionnons encore :

— deux délégations données par Harmel, ministre des Affaires africaines a.i., au secrétaire général du département, s.d., courrier 19 septembre 1960, notamment en vue du paiement d'un million de francs au ministère des Affaires étrangères sur le compte du poste 19/1 (président Youlou) — cf. *supra* Dupret n° 322.

— le 25 avril 1961 : transfert du compte à Spaak/Rothschild (avec notification à Fernand Vervier).

10. **Encore plus d'argent ?**

Nous avons à présent une idée assez précise des fonds secrets des Affaires africaines, rubrique 19/1. Mais il y a plus.

Le 17 août 1960, d'Aspremont Lynden, qui est alors encore à la tête de Mistebel, demande 20 millions de francs pour le Sud-Kasaï. Le premier ministre Eyskens donne le 24 août 1960 au ministre Scheyven l'instruction de libérer ces 20 millions. Nous publions ci-dessous deux documents provenant de la permanence du Premier ministre ([10]).

Document 11

Extrait d'une note de d'Aspremont Lynden au Premier ministre Eyskens, 17 août 1960; PAL

<Il me paraît indispensable que le Gouvernement Belge accorde un subside financier d'une certaine importance à Albert Kalonji.

Je suggère qu'une somme de 20 millions soit mise à ma disposition.

Nous l'utiliserons suivant les nécessités et en aucun cas nous nous paierons cette somme sans pouvoir exercer un contrôle sur son utilisation. Il y aurait lieu, dès à présent, de rembourser à Bruxelles, en francs belges, une somme de 300 000 frs. à la firme Forminière, qui a payé les transports indispensables jusque Bakwanga>

([10]) Bewaard in de papieren d'Aspremont Lynden.

([10]) Conservés dans les documents d'Aspremont Lynden

Document 12

Brief van premier Eyskens aan minister Scheyven, 24 augustus 1960; PAL

Document 12

Lettre du Premier ministre, M. Eyskens, au ministre Scheyven, 24 août 1960; PAL

<Mon cher collègue — Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, l'extrait d'une lettre du Comte Harold d'Aspremont Lynden.

Je tiens à vous confirmer mon accord sur l'octroi de ce subside de 20 millions et le remboursement de la somme de 300 000 francs à la firme Forminière, à Bruxelles.

*Votre tout dévoué — (s) G. Eyskens>**

Op 26 augustus keurt het kabinet, zoals we al weten, voor de eerste maal 20 miljoen geheime fondsen goed. De voor de hand liggende conclusie is, dat dit krediet bestemd is voor steun aan Albert Kalonji. Maar uit de nota van Durieux van 12 september blijkt duidelijk dat het krediet van 26 augustus niet besteed is aan Kasaï, wel aan Leo. Op welke begrotingspost is de 20 miljoen voor Kasaï geïmputeerd ? Is er hier sprake van afwending van fondsen ?

Er zijn meerdere aanwijzingen dat de fondsen voor de repatriëring zijn aangewend met hetzelfde doel als de « geheime fondsen », hetzij als voorschot, hetzij ten definitieven titel. We beperken ons hier tot twee feiten. Er bestaat een interessante maar ongedateerde notitie van premier Eyskens, die we in verband moeten brengen met de transfer van gelden aan Jean Brück. Deze notitie bevindt zich samen met de brief van Brück aan Cool van 27 juli in hetzelfde dossier en geeft ons waarschijnlijk een aanwijzing betreffende het antwoord van premier Eyskens op het verzoek om financiële steun voor de oppositie in Leopoldstad. De tekst luidt als volgt.

Ainsi que nous le savons, le cabinet marque, pour la première fois, son accord sur l'octroi de 20 millions de fonds secrets le 26 août. La conclusion évidente est que ce crédit est destiné à soutenir Albert Kalonji. Il ressort cependant clairement de la note de Durieux du 12 septembre que le crédit du 26 août n'est pas destiné au Kasaï, mais à Léo. Sur quel poste budgétaire les 20 millions destinés au Kasaï ont-ils été imputés ? Y a-t-il en l'occurrence détournement de fonds ?

Plusieurs éléments indiquent que les fonds pour le rapatriement ont été affectés au même objectif que les « fonds secrets », soit à titre d'avance, soit à titre définitif. Nous nous limiterons à deux faits. Il existe une note intéressante, mais non datée du Premier ministre Eyskens que nous devons mettre en relation avec le transfert de fonds à Jean Brück. Cette note ainsi que la lettre de Brück à Cool du 27 juillet, se trouve dans le même dossier et nous donne vraisemblablement une idée de la réponse du premier ministre Eyskens à la demande d'aide financière pour l'opposition à Léopoldville. Cette note est libellée comme suit:

Document 13

Handgeschreven notitie van premier Eyskens; PE

Document 13

Notice manuscrite du premier ministre Eyskens; PE

<20 millions/
J. Brück/
compte 90.065/
B.N.C.I./
Bque Nationale de Crédit à/
l'Industrie à Brazzaville/
Finance[ment] rapatriement belges/
5 M[illions] immédiatement/
*aujourd'hui>**

Daaruit blijkt dat premier Eyskens — waarschijnlijk begin augustus — persoonlijk heeft ingestemd met Brücks verzoek om financiële steun. Er is sprake van een bedrag van 20 miljoen op de begrotingspost « repatriëring of hulp aan de vluchtelingen », waarvan vijf miljoen onmiddellijk aan Brück moeten worden overgemaakt.

Il en ressort que, vraisemblablement début août, le Premier ministre Eyskens a marqué personnellement son accord sur la demande d'aide financière de Brück. Il est question d'un montant de 20 millions inscrit au poste budgétaire « rapatriement ou aide aux réfugiés », montant dont cinq millions doivent être transmis immédiatement à Brück.

Nog in dat verband is er een merkwaardige reactie van minister d'Aspremont Lynden op Durieux' nota van 12 september. De gewezen kabinetschef van Scheyven schrijft dat Buitenlandse Zaken begin augustus ongeveer 8 miljoen heeft gestort aan Brazzaville. In de marge heeft d'Aspremont Lynden genoteerd : « Si possible rembourser cette somme en l'imputant sur un poste budgétaire autre par exemple aide aux réfugiés (s) AL ». Minister d'Aspremont Lynden wil dus niet dat hij van de 20 miljoen geheime fondsen (krediet toegekend op 26 augustus) ook de 8 miljoen die door Buitenlandse Zaken werden gestort (op welk krediet ?) zouden moeten betaald worden. Durieux doet de nodige démarches, maar laat weten : « Concernant l'intervention de M. Bartholomé auprès de la Cour des Comptes en vue d'imputer les 8 millions avancés par les Affaires Etrangères à un poste autre que celui des 20 millions de fonds secrets, puis-je attirer votre attention sur l'utilité d'effectuer la démarche en liaison avec l'administration, c'est-à-dire M. Zimmer. Vous risquez des difficultés … » ([11]).

Wij weten dat er vóór 12 september ongeveer 20 miljoen is besteed aan Leopoldstad, maar ook dat premier Eyskens op 24 augustus instemt met 20 miljoen voor Zuid-Kasaï. Slechts een van die bedragen wordt gedekt door het krediet van 26 augustus 1960. Anderzijds weten we ook dat de regering niet aarzelde om de fondsen voor de rapatriëring voor politieke doeleinden te gebruiken. Het totale bedrag aan geheime fondsen wordt daarmee op 70 miljoen gebracht.

Dat alles betreft echter uitsluitend Afrikaanse Zaken. Aan zijn nota van 12 september voegt Durieux een merkwaardig post scriptum toe : « Côté Défense nationale, c'est le général Detige, chefcab, qui s'occupe des interventions secrètes » ! Over die fondsen zijn we in het geheel niet ingelicht.

11. **Nieuwe vraag aan het Rekenhof**

In dit stadium leek een nieuwe vraag aan het Rekenhof gewenst. Aan het hof werd gevraagd een controle te verrichten voor de kredieten op begrotingspost 19/1 (geheime fondsen s.s.) en 29/3 (repatriëring). Die laatste post was eveneens een nieuwe begrotingspost, waarvoor in de aanvullende kredieten voor 1960 niet minder dan 900 miljoen werd gevraagd. Die vraag leverde een merkwaardig antwoord op. Het krediet van 19/1 van 30 miljoen bleek in de rekeningen van 1960 geannuleerd ! En voor het krediet 28/3 kon geen nuttige informatie worden gegeven.

([11]) Een nota van Durieux aan minister d'Aspremont Lynden, z.d., in de reeds genoemde map « Crédits pour dépenses exceptionnelles ».

Toujours à cet égard, on note une réaction curieuse du ministre d'Aspremont Lynden à une note de Durieux du 12 septembre. L'ancien chef de cabinet de Scheyven écrit que, début août, les affaires étrangères ont versé environ 8 millions de francs à Brazzaville. D'Aspremont Lynden a noté dans la marge : « Si possible, rembourser cette somme en l'imputant sur un poste budgétaire autre par exemple aide aux réfugiés (s) AL ». Le ministre d'Aspremont Lynden ne veut donc pas que sur les 20 millions de fonds secrets (crédit alloué le 26 août), il faille également payer les 8 milllions qui ont été versés (sur quel crédit ?) par les Affaires étrangères. Durieux effectue les démarches nécessaires, mais fait savoir que « Concernant l'intervention de M. Bartholomé auprès de la Cour des Comptes en vue d'imputer les 8 millions avancés par les Affaires Etrangères à un poste autre que celui des 20 millions de fonds secrets, puis-je attirer votre attention sur l'utilité d'effectuer la démarche en liaison avec l'administration, c.à.d. M. Zimmer. Vous risquez des difficultés … » ([11]).

Nous savons qu'avant le 12 septembre, un montant d'environ 20 millions a été affecté à Léopoldville, mais également que, le 24 août, le Premier ministre Eyskens marque son accord sur le montant de 20 millions pour le Sud-Kasaï. Un seul de ces montants est couvert par le crédit du 26 août 1960. Nous savons également, par ailleurs, que le gouvernement n'a pas hésité à utiliser les fonds destinés au rapatriement à des fins politiques. Le montant total des fonds secrets s'élève ainsi à 70 millions.

Tout cela concerne toutefois exclusivement le département des Affaires africaines. Dans sa note du 12 septembre, Durieux ajoute un étrange post-scriptum : « Côté Défense nationale, c'est le général Detige, chefcab, qui s'occupe des interventions secrètes. » ! Nous ne sommes absolument pas documentés au sujet de ces fonds.

11. **Nouvelle demande à la Cour des comptes**

À ce stade, il a semblé souhaitable d'adresser une nouvelle demande à la Cour des comptes, laquelle a été invitée à contrôler les crédits inscrits au poste budgétaire 19/1 (fonds secrets) et 29/3 (rapatriement). Ce dernier poste était, lui aussi, un nouveau poste budgétaire, pour lequel pas moins de 900 millions avaient été sollicités dans le cadre des crédits supplémentaires pour 1960. La réponse reçue de la Cour des comptes a de quoi surprendre. Il s'est avéré que le crédit 19/1 de 30 millions avait été annulé dans les comptes de 1960 ! Et aucune information utile n'a pu être fournie pour le crédit 28/3.

([11]) Une note de Durieux au ministre d'Aspremont Lynden, s.d., dans la farde précitée « Crédits pour dépenses exceptionnelles ».

12. **Waarvoor heeft dit geld gediend ?**

Het staat vast dat deze geheime fondsen in functie stonden van een politiek doel : de strijd tegen Lumumba, zowel voor als na zijn afzetting, en de steun aan de gematigde politici. Deze steun kon diverse vormen aannemen en was niet altijd bestemd voor spectaculaire acties. Belangrijk was de subsidiëring van de oppositiepers. Dat is het geval voor het dagblad *Courrier d'Afrique*, eigendom van het ACV, wat ook de tussenkomst van ACV-voorzitter Cool verklaart. Men mag aannemen dat er financiering was voor radio-Makala. De twintig miljoen van Loos waren in eerste instantie bedoeld voor steun aan Mobutu's ANC, maar de operatie lekte uit en moest worden geannuleerd. De gelden werden uiteindelijk voor andere doelen besteed. Er werd steun verleend aan politici. Een mooi voorbeeld betreft Bolikango. De volgende telexen maken duidelijk dat de steun wel degelijk voorwaardelijk was.

Document 14

Telex Minaf aan Dupret, Minaf 88008, 8 december 1960

12. **À quoi cet argent a-t-il servi ?**

Il est établi que ces fonds secrets servaient un objectif politique : la lutte contre Lumumba, tant avant qu'après sa destitution, et le soutien aux hommes politiques modérés. Cette aide pouvait prendre diverses formes et n'était pas toujours destinée à des actions spectaculaires. Il était important de subventionner la presse d'opposition, notamment le quotidien *Courrier d'Afrique*, propriété de la CSC, ce qui explique aussi l'intervention de Cool, président de celle-ci. On peut supposer que Radio Makala était également financée. Les vingt millions de Loos étaient en premier lieu destinés à soutenir l'ANC de Mobutu, mais l'opération a été éventée et a dû être annulée. Les fonds ont finalement été affectés à d'autres objectifs. Une aide a été accordée à certains hommes politiques. Bolikango constitue un bel exemple à cet égard. Les télex qui suivent montrent clairement qu'il s'agissait bel et bien d'une aide conditionnelle.

Document 14

Télex Minaf à Dupret, Minaf 88008, 8 décembre 1960

*<Vous saurais gré bien vouloir remettre Albert Greindl intention Bolikango deux cent cinquante mille francs>**

Document 15

Telex Minaf aan Lahaye en Marlière, Minaf 03610, 10 januari 1961

Document 15

Télex Minaf à Lahaye et Marlière, Minaf 03610, 10 janvier 1961

<Votre télex 32 du 9 janvier.
Primo. Eviter à tout prix — je repète à tout prix — réussite négociations sur échange Lumumba et consorts contre prisonniers gouvernements Gizenga.
*Secundo. Plus aucune aide ne serait accordée à Bolikango s'il envisageait de proposer ou participer gouvernement avec Lumumba>**

Heeft het geld ook gediend voor de fysieke liquidatie van Lumumba ? Elders zullen wij aantonen dat de « effectieve neutralisering » waarvan Loos spreekt op 28 september zeer waarschijnlijk de arrestatie van Lumumba betreft. Hier behandelen we drie specifieke punten.

a. *De huurmoordenaar « Georges »*

De zaak van de huurmoordenaar, waarvan sprake in fase twee, is uiteraard gekoppeld aan geld. Volgens een rapport van de militaire veiligheidsdienst zou de moordenaar 1 miljoen zijn beloofd (door wie ? door zijn particuliere opdrachtgever(s) of via hen door overheidsagenten ?). Hij kreeg 40 000 FC voorschot betaald door luitenant-kolonel Marlière. In dat geval moet men veronderstellen dat Marlière hiervoor zijn geheime fondsen heeft aangesproken. Maar het getuigenis van kapitein

L'argent a-t-il servi également à la liquidation physique de Lumumba ? Nous démontrerons plus loin que la « neutralisation effective » dont parle Loos le 28 septembre concerne très vraisemblablement l'arrestation de Lumumba. Nous abordons ici trois points spécifiques.

a. *« Georges », le tueur à gages*

Il est évident que des questions d'argent interviennent dans l'affaire du tueur à gages, évoquée dans la phase deux. Selon un rapport de la Sécurité militaire, on aurait promis un million au tueur (qui ? son ou ses commanditaires privés ou, par leur intermédiaire, des agents des services publics ?). Une avance de 40 000 FC lui a été versée par le lieutenant-colonel Marlière. Dans ce cas, il faut supposer que Marlière a puisé, pour ce faire, dans ses fonds secrets. Mais le témoignage du capi-

Heureux voor de parlementaire onderzoekscommissie corrigeert die informatie. De moordenaar werd 2 miljoen beloofd (in welke munt ?) en kreeg 200 000 als voorschot. Het voorschot kwam niet uit de zak van Marlière, maar van het pak geld dat anoniem in de handen van Paul Heureux was gedeponeerd. Er is bij deze operatie dus geen overheidsgeld betrokken.

b. *De transfer van Lumumba*

Er zijn twee telexen van 16 januari 1961 over financiële operaties die op het eerste zicht — wij herhalen : op het eerste zicht — verband zouden kunnen houden met de transfer van Lumumba.

Dupret : « Opération faite ».

De eerste telex is een vreemd bericht van Dupret aan Minaf ([12]). Hier volgt de tekst.

Document 16

Telex Dupret aan Minaf, Brazza z.n., 16 januari 1961 (ABZ)

taine Heureux devant la commission d'enquête parlementaire corrige cette information. On a promis 2 millions au tueur (en quelle devise ?) et il a reçu 200 000 francs à titre d'avance. Marlière n'a pas payé cette avance de sa poche, mais l'a prélevée sur la somme d'argent qui avait été déposée anonymement entre les mains de Paul Heureux. Aucuns fonds publics n'ont donc été utilisés dans le cadre de cette opération.

b. *Le transfert de Lumumba*

Il y a deux télex du 16 janvier 1961 concernant des opérations financières qui pourraient à première vue — nous répétons : à première vue — avoir trait au transfert de Lumumba.

Dupret : « Opération faite ».

Le premier télex est un communiqué étrange de Dupret au Minaf ([12]). En voici le texte.

Document 16

Télex de Dupret à Minaf, Brazza s.n., 16 janvier 1961 (AAE)

<Attention cabinet.
Votre 05814/cab.
Opération faite. *Remis 10.000 nouveaux francs. Prévenir M. Rittweger passage des intéressés et l'inviter leur venir en aide>**

« Opération faite », het is een mysterieuze uitdrukking zo dicht bij de transfer van Lumumba. Vele telexen hebben echter door hun beknoptheid iets mysterieus, zeker als men ze isoleert. Het volstaat telex 05814 op te zoeken (wat weliswaar minder eenvoudig is dan het lijkt) om vast te stellen dat de operatie waarnaar Dupret verwijst niets te maken heeft met Lumumba, maar wel met steun aan de gematigde krachten in de Oostprovincie. Rittweger is de Belgische consul-generaal in Shangugu, de belangrijkste uitzichtpost op Bukavu, en bijgevolg op wat zich afspeelt in de Oostprovincie en Kivu.

Document 17

Telex van Minaf/Cabminaf aan Ambabel Brazza, 05814/cab (ABZ)

« Opération faite », expression énigmatique si près du transfert de Lumumba. Du fait de leur concision, de nombreux télex ont cependant quelque chose d'énigmatique, *a fortiori* lorsqu'on les considère isolément. Il suffit de prendre le télex 05814 (ce qui est toutefois moins simple qu'il n'y paraît) pour constater que l'opération à laquelle Dupret fait référence n'a aucun rapport avec Lumumba, mais qu'elle concerne le soutien accordé aux forces modérées dans la province orientale. Rittweger est le consul général de Belgique à Shangugu, principal poste d'observation de Bukavu et, partant, de ce qui se déroule dans la province orientale et au Kivu.

Document 17

Télex de Minaf/Cabminaf à Ambabel Brazza 05814/cab (AAE)

([12]) De twee telexen van Dupret van 16 januari die hier ter sprake zullen komen zijn beide rechtstreeks gestuurd aan Minaf, niet aan Belext. Vandaar dat zij, zoals alle telexen van de lijn Brazza-Minaf, niet genummerd zijn.

([12]) Les deux télex de Dupret datés du 16 janvier qui seront évoqués ici ont tous deux été envoyés directement au Minaf, et non à Belext. C'est ce qui explique qu'ils n'ont pas été numérotés, à l'instar de tous les télex de la ligne Brazza-Minaf.

<Attention Lahaye.
*Accord pour cent mille à Kally Charles en faveur jeunesse orientale. A prélever sur fonds Marlière>**

De zaak-Kally gaat terug tot begin januari 1961, zoals blijkt uit volgende telex van Lahaye.

Document 18

Telex Lahaye aan Minaf, Brazza z.n., 2 en 7 januari 1961 (ABZ)

L'affaire Kally remonte au début janvier 1961, ainsi qu'il ressort du télex suivant de Lahaye.

Document 18

Télex Lahaye à Minaf, Brazza s.n., 2 et 7 janvier 1961 (AAE)

<Attention Hollants.
*Suis contacté par Kally, Charles, pour intervention financière en faveur jeunesse orientale. Intéressé a rencontré en novembre Hollants et Ugeux qui auraient promis subvention par canal Ambabelge. Kally se propose envoyer deux émissaires, dirigeants jeunesse Bangale et Lokele, prochains jours à Stan. Cent mille seraient nécessaires. Waegemans Cotonco actuellement Bruxelles au courant de cette affaire. Puis-je recevoir des fonds pour cette organisation. Signale que nous avons peu de moyens pour agir présentément à Stanleyville ([13])>**

We sluiten dit punt af met de tekst van een tweede telex van Dupret aan Minaf van 16 januari, waarin de ambassadeur een precisering brengt.

Document 19

Telex Dupret aan Minaf, Brazza z.n., 16 januari 1961 (ABZ)

Nous concluons ce point en publiant le texte d'un deuxième télex envoyé par Dupret à Minaf le 16 janvier, dans lequel l'ambassadeur apporte une précision.

Document 19

Télex Dupret à Minaf, Brazza s.n., 16 janvier 1961 (AAE)

<Attention cabinet.
*Me référant mon télégramme de ce matin 16 janvier concernant M. Kally Charles et M. Yondho Sacré. Les intéressés vous seraient reconnaissants prévenir M. Stinglhamber Ruhengeri Kisenyi qu'ils seront de passage à Usumbura à partir du jeudi 19 janvier et qu'ils souhaient le renconter à l'hôtel Paguidas>**

De transfer van twee miljoen op de rekening van Vervier

Daags voor de transfer van Lumumba is er een even vreemde telex van Loos aan Marlière, in geheimschrift, waarin sprake is van een overschrijving van twee miljoen vanuit Brazzaville naar de rekening van Fernand Vervier. Hier volgt de tekst.

Document 20

Telex in geheimschrift Loos aan Marlière, Minaf 06116/cab, 16 januari 1961

Le transfert de deux millions sur le compte de Vervier

La veille du transfert de Lumumba, Loos adresse à Marlière un étrange télex crypté, dans lequel il est question du virement sur le compte de Fernand Vervier d'un montant de deux millions provenant de Brazzaville. En voici le texte.

Document 20

Télex crypté de Loos à Marlière, Minaf 06116/cab, 16 janvier 1961

*<Sur crédits que vous connaissez prière transférer télégraphiquement deux millions francs belges à Banque Belgo Congolaise Cantersteen Bruxelles compté numéro deux sept trois quatre quatre de Vervier Fernand. Instructions pour autres fonds suivant suggestions votre lettre suivront. ACK trois plis Usumbura>**

([13]) De laatste zin kwam niet door op 2 januari en werd op 7 januari doorgeseind.

([13]) La dernière phrase ne figurait pas dans le télex du 2 janvier et a été transmise le 7 janvier.

Deze telex bevat twee boodschappen. De ene betreft het verzoek aan Marlière twee miljoen over te schrijven van Brazzaville naar de rekening van Vervier. De andere, in de laatste zin, betreft de ontvangstmelding door Loos van drie brieven uit Usumbura. Alleen de eerste boodschap interesseert ons hier. Fernand Vervier is attaché op het kabinet van minister d'Aspremont Lynden. Uit een en ander blijkt dat hij een belangrijke rol speelde op het kabinet na 3 september 1960. Hij volgde van nabij de Congolese situatie op, vergezelde Loos op zijn reis naar Pointe Noire op 10 oktober 1960 en gold als vertrouwenspersoon van minister d'Aspremont inzake de geheime fondsen. « Sur crédits que vous connaissez » wijst hier zonder twijfel op de geheime fondsen (de twintig miljoen).

Waarmee heeft deze overschrijving te maken ? Zeer waarschijnlijk heeft ze betrekking op de betaling van uniformen bestemd voor Bomboko. Dat kan men afleiden uit het overzicht van betalingen, maar ook uit een andere telex van die dag.

De financiële transfer zorgt voor problemen. Op 18 januari laat Marlière weten dat de overschrijving in orde is. Op 31 januari nochtans vraagt Loos, opnieuw in een telex in geheimschrift (Minaf 17531 van 31 januari 1961) waar het geld blijft. Marlière antwoordt dat de operatie telegrafisch is geregeld op 19 januari en dat zijn rekening is gedebiteerd (telex 16b van 2 februari 1961). Op 7 februari is het Marlière die vanuit Brussel — waar hij enkele dagen voor bespreking verblijft — aan Brazza vraagt na te kijken wat er met die overschrijving fout is gelopen. Brazza antwoordt dat de zaak wordt onderzocht. Die problemen interesseren ons alleen omdat zij duidelijk maken dat het geld niet voor Vervier, maar wel voor Loos was bestemd : « Jules n'a pas reçu fonds versés ».

Document 21

Telex Marlière aan Loos, 18 januari 1961

Ce télex contient deux messages. L'un concerne la demande, adressée à Marlière, de transférer deux millions de Brazzaville sur le compte de Vervier. L'autre, inscrit dans la dernière phrase, est l'accusé de réception, par Loos, de trois lettres en provenance d'Usumbura. Seul le premier message nous intéresse ici. Fernand Vervier est attaché au cabinet du ministre d'Aspremont Lynden. Divers éléments indiquent qu'il a joué un rôle important au cabinet après le 3 septembre 1960. Il a suivi de près la situation au Congo, a accompagné Loos dans son voyage à Pointe Noire, le 10 octobre 1960, et était la personne de confiance du ministre d'Aspremont en ce qui concerne les fonds secrets. « Sur crédits que vous connaissez » fait ici sans aucun doute allusion aux fonds secrets (les vingt millions).

Quel est l'objet de ce versement ? Il concerne très probablement le paiement d'uniformes destinés à Bomboko, ainsi que l'on peut l'inférer du relevé des paiements, mais aussi d'un autre télex envoyé ce jour-là.

Le transfert financier pose des problèmes. Le 18 janvier, Marlière fait savoir que le virement a bien été effectué. Le 31 janvier, Loos demande cependant une nouvelle fois, dans un télex crypté (Minaf 17531 du 31 janvier 1961), où se trouve l'argent. Marlière répond que l'opération a été réglée télégraphiquement le 19 janvier et que son compte a été débité (télex 16b du 2 février 1961). Le 7 février, c'est Marlière qui, depuis Bruxelles — où il séjourne quelques jours pour des entrevues — demande à Brazzaville d'examiner ce qui s'est passé d'anormal en ce qui concerne ce virement. Brazzaville répond que l'on examine l'affaire. Ces problèmes révèlent clairement que l'argent n'était pas destiné à Vervier, mais à Loos : « Jules n'a pas reçu fonds versés ».

Document 21

Télex Marlière à Loos, 18 janvier 1961

<Primo. Virement demandé exécuté ([14]). Avons obtenu dégel notre crédit qui est actuellement notre disposition sous forme dix millions belges vingt mille dollars sept mille livres vingt six millions cfa. Transfert est donc moins urgent.

*Tertio ([15]). Je règle moi-même compte Usumbura>**

([14]) Er zijn twee latere telexen waarin Loos aandringt op de storting. Het gaat kennelijk om het bedrag van 16 januari.

([15]) De telex heeft geen secundo.

([14]) Il y a deux télex ultérieurs dans lesquels Loos insiste pour que l'on procède au versement. Il s'agit manifestement du montant du 16 janvier.

([15]) Il n'y a pas de secundo dans ce télex.

Document 22

Telex van Minaf aan Ambabelge Brazza, Minaf 22607, 7 februari 1961 (PL)

Document 22

Télex de Minaf à Ambabelge Brazza, Minaf 22607, 7 février 1961 (DL)

*<Pour Jacques. Jules n'a pas reçu fonds versés compte BCB 27344 Vervier. Veuillez vérifier virement et voir cause retard. Nic>**

c. *De steun aan Bomboko*

De twee miljoen op de rekening van Vervier zijn dus bestemd voor militaire uniformen op vraag van Bomboko. Maar er is nog meer steun voor de voorzitter van het college van commissarissen. In het overzicht van de uitgaven op de geheime fondsen is hij begunstigde voor een bedrag van 6,3 miljoen frank. Waarvoor moest die steun dienen of aan welke voorwaarden is die steun verstrekt ? Is daarmee het herstel van de diplomatieke relaties afgekocht of de transfert van Lumumba ?

In het overzicht van uitgaven (zie X – Bijlagen) krijgt Hubert, de raadgever van Bomboko, 6 300 000 Belgische frank. Uit de precisering van de uitgaven in Brazzaville (document bijlage 7) blijkt dat dit bedrag moet worden opgesplitst in 5 000 000 voor Bomboko en 1 300 000 voor Hubert. Het laatste bedrag is op zijn beurt te verdelen in 900 000 voor een congres van het UNIMO, partij van Bomboko, en 400 000 die niet nader zijn gespecifieerd. Uit telexen die we laten volgen weten we dat deze 1 300 000 moeten gedateerd worden 28 januari 1961. Van de overige vijf miljoen weten we niet wanneer ze moeten gedateerd worden. Maat vermits ze in de uitgavenstaat ook gekoppeld worden aan de naam van Hubert, die pas einde januari in Leopoldstad verschijnt, moeten ze rond diezelfde tijd of later worden gesitueerd.

Het laatste lijkt dus weinig waarschijnlijk dat deze steun in verband staat met de transfer van Lumumba. Overigens waren de politici in Leopoldstad vragende partij voor die operatie en had Bomboko al in december een demarche in die zin gedaan bij Tshombe.

Het is mogelijk dat (een deel van) deze gelden heeft gediend voor het herstel van de diplomatieke betrekkingen, althans om Bomboko aan te zetten haast te maken met de ondertekening en de verzending van de brief van Kasa Vubu aan koning Boudewijn. Een echt bewijs tot staving van die stelling hebben we niet, tenzij de getuigenis dat door een koerier van Dupret geld in biljetten is overgemaakt aan Bomboko persoonlijk.

c. Le soutien apporté à Bomboko

Les deux millions de francs versés sur le compte de Vervier sont donc destinés, à la demande de Bomboko, au paiement d'uniformes militaires. Mais ce n'est pas le seul soutien accordé au président du collège des commissaires. Dans le récapitulatif des dépenses imputées au crédit des fonds secrets, on constate qu'il est gratifié d'un montant de 6,3 millions de francs. À quoi ce soutien devrait-il servir ou à quelles conditions a-t-il accordé ? A-t-il servi à acheter le rétablissement des relations diplomatiques ou le transfert de Lumumba ?

Dans le relevé des dépenses (voir X – Annexes), Hubert, le conseiller de Bomboko reçoit 6,3 millions de francs belges. Le détail des dépenses Brazzaville (document annexe 7) fait apparaître que ce montant doit être ventilé comme suit : 5 millions de francs destinés à Bomboko et 1,3 million de francs destiné à Hubert. Ce dernier montant doit à son tour être ventilé comme suit : 900 000 francs destinés à un congrès de l'UNIMO, le parti de Bomboko, et 400 000 francs dont la destination n'est pas précisée. Il ressort des télex que nous faisons suivre que la somme de 1,3 million de francs doit être datée du 28 janvier 1961. Quant aux 5 autres millions, on ignore la date qu'il faut leur attribuer. Mais, étant donné que dans le récapitulatif des dépenses, ils sont associés au nom d'Hubert, lequel n'apparaît que fin janvier à Léopoldville, il faut les situer vers ce moment ou plus tard.

Il semble dès lors peu vraisemblable que cette aide soit en rapport avec le transfert de Lumumba. Les politiciens de Léopoldville étaient d'ailleurs demandeurs dans cette opération, et Bomboko avait entrepris une démarche dans ce sens auprès de Tshombe dès le mois de décembre.

Il est possible que ces fonds (ou une partie de ceux-ci) aient servi au rétablissement des relations diplomatiques ou, du moins, à inciter Bomboko à hâter la signature et l'envoi de la lettre de Kasavubu au Roi Baudouin. Il n'y a pas de preuve véritable à l'appui de cette thèse, si ce n'est le témoignage selon lequel un courrier de Dupret a remis des billets de banque à Bomboko personnellement.

Document 23

Telex Aspremont aan Ambabelge Brazza, Minaf 16328/cab, 28 januari 1961 (ABZ)

Document 23

Télex Aspremont à Ambabelge Brazza, Minaf 16328/cab, 28 janvier 1961 (AAE)

<Attention Marlière.
*Vous signale arrivée lundi matin Brazza HUBERT J.H. fonctionnaire attaché cabinet Bomboko. Intéressé vous contactera dès arrivée>**

Document 24

Telex Dupret aan Belext, Brazza 147, 30 januari 1961 (ABZ)

Document 24

Télex Dupret à Belext, Brazza 147, 30 janvier 1961 (AAE)

<Attention Rothschild.
*J'apprends par M. Hubert que M. Bomboko, à l'époque où il a eu des pourparlers avec M. Rothschild, aurait longuement rencontré M. Bat à Paris. Je serais intéressé à savoir si cette nouvelle est exacte et à obtenir toutes précisions à ce sujet. Il vous paraitra sûrement indiqué, lorsque vous apprenez des nouvelles de ce genre, de donner instruction qu'elles me soient communiquées sans retard>**

Document 25

Telex Dupret aan Belext, Brazza 148, 30 januari 1961 (ABZ)

Document 25

Télex Dupret à Belext, Brazza 148, 30 janvier 1961 (AAE)

<Répéter Minaf.
*Je vous informe avoir reçu ce matin la visite de monsieur Hubert, ex commissaire de district assistant à Bukavu, chargé de prendre contact avec M. Bomboko, son arrivée devait nous être annoncée, a-t-il déclaré, par un télégramme Minaf non encore reçu. Reconnaissant bien vouloir m'éclairer sur la mission confiée à monsieur Hubert et me donner éventuellement des instructions.>**

Document 26

Telex Dupret aan Minaf, Brazza z.n., 1 februari 1961 (ABZ)

Document 26

Télex Dupret à Minaf, Brazza s.n., 1er février 1961 (AAE)

<Attention personnelle ministre d'Aspremont.
Référence votre 16328/cab du 28 janvier.
*M. Hubert, muni d'une lettre de recommandation de M. Vervier, m'a demandé lui fournir 1 300 000 francs belges à prélever sur les fonds secrets. Vu l'accord de M. Vervier, je lui ai déjà remis 300 000 francs belges. Reconnaissant avoir instructions formelles concernant le versement du solde de 1 million qu'il me demandera ultérieurement. Souhaiterais par ailleurs avoir indications plus précises concernant mission Hubert et sur l'aide que vous désirez que le lui apporte>**

Document 27

Telex Crener/Trine aan Belext, Eville 162, 20 februari 1961 (PVDW)

Document 27

Télex Crener/Trine à Belext, Eville 162, 20 février 1961 (PVDW)

<Répéter Brazza.
Secret.
*Suite mon 158. D'après premiers renseignements dont je dispose mission Adoula et Hubert s'est soldée par un échec. Intention Adoula était surtout solliciter assistance financiere. Hubert qui se serait présenté comme délégué Minaf ne semble guère avoir pu progresser vers réalisation accord militaire. Sa mise en garde suivant laquelle Léo pourrait se rapprocher de Manono si accord E'ville s'avère impossible aurait été très mal accueillie>**

Document 28

Telex Minaf aan Consubel Eville, Minaf 31222, 22 februari 1961 (PVDW)

Document 28

Télex Minaf à Consubel Élisabethville, Minaf 31222, 22 février 1961 (PVDW)

<Votre 1489/46 t 162 du 20 février 1961.
*Vous précise Hubert n'est pas délégué Minaf. Hubert mise au disposition du gouvernement du Congo à la demande de celui-ci dans cadre assistance technique>**

13. **Belgische financiële steun aan Congo**

De bespreking tussen Bomboko en Rothschild te Parijs op 10 en 11 januari 1961 heeft geleid tot een akkoord over het gradueel herstel van de diplomatieke betrekkingen tussen Congo en België. Van Belgische zijde is er kennelijk een belofte van financiële hulp gedaan. Omtrent de omvang van deze financiële hulp, de doelstellingen en de voorwaarden is de informatie verward. Op 13 januari bericht Lahaye vanuit Leo dat Bomboko bij zijn terugkeer uit Parijs heeft meegedeeld dat België zo'n 120 miljoen Belgische frank per maand ter beschikking wil stellen van de Congolese regering. De Belgische belofte is voor Bomboko trouwens een verzekering dat hij de muitende soldaten in Thysville een verhoging van hun soldij kan aankondigen. We kennen de reactie van Buitenlandse Zaken niet op deze telex (Belext 26 aan Brazza), maar uit een tweede bericht van Lahaye kunnen we afleiden dat Brussel de wenkbrauwen heeft gefronst. De uitdrukking « Bomboko a présenté cette contribution belge comme chose acquise » wijst er waarschijnlijk op dat Brussel deze financiële bijdrage nog niet als een verworven zaak beschouwt. De verklaring van Bomboko is blijkbaar niet conform de afspraken.

13. **Aide financière accordée par la Belgique au Congo**

L'entretien entre Bomboko et Rothschild, qui s'est tenu à Paris les 10 et 11 janvier 1961, a conduit à un accord sur le rétablissement progressif des relations diplomatiques entre le Congo et la Belgique. Une promesse d'aide financière a manifestement été faite par la Belgique. Les informations sont toutefois confuses en ce qui concerne l'ampleur, les objectifs et les conditions de cette aide financière. Le 13 janvier, Lahaye fait savoir depuis Léopoldville que Bomboko a annoncé, à son retour de Paris, que la Belgique mettrait quelque 120 millions de francs belges par mois à la disposition du gouvernement congolais. La promesse de la Belgique donne d'ailleurs à Bomboko l'assurance qu'il peut annoncer à ses soldats mutinés de Thysville une augmentation de leur solde. On ne connaît pas la réaction du ministère des Affaires étrangères à la suite de ce télex (Belext 26 à Brazzaville), mais un deuxième message de Lahaye nous permet de déduire que Bruxelles a froncé les sourcils. Les termes « Bomboko a présenté cette contribution belge comme chose acquise » indique de toute évidence que Bruxelles ne considérait pas encore cette contribution financière comme telle. La déclaration de Bomboko ne correspond manifestement pas à ce qui avait été convenu.

Document 29

Telex Dupret aan Belext, Brazza 46, 13 januari 1961

Document 29

Télex de Dupret à Belext, Brazza 46, 13 janvier 1961

<Répéter Minaf et Caeymaex.
Lahaye me communique :
Une nouvelle mutinerie a éclaté dans la nuit du 12 au 13 vers minuit au camp Hardy à Thysville. Il s'agirait d'un mécontentement des soldats pour les soldes, en comparaison du traitement des officiers. Kasavubu, Mobutu, Nendaka partent ce matin pour Thysville pour parler aux soldats.
Bomboko compte annoncer aux soldats qu'il vont toucher une indemnité de marche de quatre mille francs par mois. Selon lui, la Belgique aurait accordé un fonds d'assistance de cent vingt millions par mois qui servirait à payer cette indemnité ([16]).
Je n'ai aucune nouvelle de ***Lumumba*** *ni du rôle joué par ce dernier dans la mutinerie.*
*Ce matin, à 6 heures, Léo est calme. La population semble ignorer la mutinerie>**

([16]) Zie verder nr. 000.

([16]) Voir ci-dessous n° 000.

Document 30

Telex Dupret aan Belext, Brazza 57, 15 januari 1961

Document 30

Télex de Dupret à Belext, Brazza 57, 15 janvier 1961

<Répéter Minaf et Caeymaex.
Suite mon télégramme n° 46 du 13 janvier et votre télégramme n° 26 du 14 janvier 1961.
Lahaye me communique :
*Déclaration de Bomboko concernant assistance belge de 120 millions par mois a été faite au retour de Paris par l'intéressé lors d'une réunion composée de Ndele, Mobutu, Watum, Nendaka, Kandolo, Marlière et Lahaye. Bomboko a présenté cette contribution belge comme chose acquise pour mieux mettre en évidence le succès de ses démarches. J'ignore s'il a parlé de cette contribution au camp Hardy à Thysville. Un fait est certain, c'est qu'il fut promis des augmentations des soldes et autres allocutions aux soldats. Nendaka, avant le départ pour Thysville où il accompagna Mobutu, m'informa que Bomboko promettrait une indemnité de marche grâce au crédit précité. Bomboko sera informé dès que possible>**

In een ontwerp-telex van 19 januari heeft Wigny het over de Belgische financiële steun. Maar die is niet zo fors als de verklaringen van Bomboko lieten uitschijnen. Daarin heeft Wigny het in een *nota bene* over de uniformen voor Bomboko als een eerste signaal, en verder vooral over de transfer van de gedemonetiseerde Congolese bankbiljetten vanuit Katanga, dat intussen zijn eigen munt heeft geïntroduceerd, naar Leopoldstad. Dat laatste is een voor België en Katanga goedkope, maar voor Leopoldstad lucratieve operatie. Van andere financiële hulp wordt niet gesproken.

Daarover gaat het dan wel weer tijdens de ontmoeting van premier Eyskens met Hilaire Lahaye, voorzitter van de liberale kamerfractie, op 22 januari. Daarin brengt Lahaye, zopas teruggekeerd uit Congo, het relaas van zijn gesprekken met diverse Congolese politici. Bomboko rekent, aldus Lahaye, op forse financiële steun vanuit België. Hij spreekt over 250 miljoen per maand gedurende vier maanden. Andere Congolese politici reageren dan weer enigszins geïrriteerd op deze hulp, voor zover zij enkel Bomboko moet flatteren. Deze notitie is belangrijk, omdat ze ons toelaat te bevestigen dat er op 10 en 11 januari geen duidelijke afspraken betreffende het financiële hulpprogramma zijn gemaakt, maar veeleer een vage toezetting. Dat die vage toezegging op 22 januari 1961 nog altijd geen concrete vorm heeft aangenomen, maakt het weinig aannemelijk dat er een directe band zou bestaan met de transfer van Lumumba. De financiële hulp waartoe de regering uiteindelijk zal beslissen ressorteert overigens niet onder de rubriek geheime fondsen.

Dans un projet de télex du 19 janvier, Wigny évoque le soutien financier belge. Celui-ci n'est cependant pas aussi considérable que les déclarations de Bomboko l'ont laissé entendre. Dans ce projet, Wigny parle en *nota bene* des uniformes destinés à Bomboko comme d'un premier signal, puis il évoque surtout le transfert des billets de banque congolais démonétisés du Katanga, qui a entre-temps instauré sa propre monnaie, à Léopoldville. Si cette dernière opération est bon marché pour la Belgique et le Katanga, elle est lucrative pour Léopoldville. Il n'est question d'aucune autre aide financière.

Une telle aide est cependant de nouveau à l'ordre du jour lors de la rencontre entre le Premier ministre Eyskens et Hilaire Lahaye, président du groupe libéral à la Chambre, le 22 janvier. Lors de cette entrevue, Lahaye, qui vient de rentrer du Congo, rend compte de ses entretiens avec divers hommes politiques congolais. Il indique alors que Bomboko compte sur un important soutien financier de la Belgique et parle de 250 millions par mois pendant quatre mois. D'autres hommes politiques congolais se montrent par ailleurs quelque peu irrités par cette aide, dans la mesure où elle est uniquement destinée à flatter Bomboko. Cette note est importante, parce qu'elle nous permet d'établir que, les 10 et 11 janvier, il n'y avait pas encore d'accords précis concernant le programme d'aide financière, mais plutôt une vague promesse. S'il est possible que cette vague promesse n'ait toujours pas été concrétisée le 22 janvier 1961, il est en revanche peu probable qu'il ait existé un lien direct avec le transfert de Lumumba. L'aide financière que le gouvernement décidera finalement d'accorder ne relève d'ailleurs pas de la rubrique « fonds secrets ».

Document 31

Uittreksel uit geschreven notitie van premier Eyskens bij een gesprek met Hilaire Lahaye, 22 januari 1961; PE

Document 31

Extrait d'une note manuscrite du premier ministre Eyskens lors d'une entrevue avec Hilaire Lahaye, 22 janvier 1961; PE

<Bomboko : OK rela[tions] diplom[atiques] + aide/
fin[ancière] immédiate p[ou]r prendre Stan et/
éliminer Gizenga & Kasha[mura]/
250 m[illions] par mois durant 4 mois/
Congo en mains/
je ferai armée 2 000 h[ommes]/
Greindl devrait faire transfert/
D[an]s négative : alliance avec adversaires/
expulsion de t[ou]s les Belges/>

VI. KONING BOUDEWIJN EN DE CONGO-CRISIS

Boudewijn en Lumumba, als weinig andere spreken deze beide tegenspelers tot de verbeelding. Zij hebben aanleiding gegeven tot een dramatische, maar tegelijk caricaturale voorstelling van zaken. De vernedering van Boudewijn op 30 juni kon enkel worden gewroken door de dood van de Congolese leider op 17 januari. Wie daarvan overtuigd is, hoeft niet verder te lezen.

Een volledige studie van de rol van koning Boudewijn en zijn entourage in de Congo-crisis ligt buiten het bereik van dit rapport. Maar de experts zijn wel in staat belangrijke verduidelijkingen en preciseringen aan te brengen betreffende het optreden van de Koning. Zij beperken zich tot enkele belangrijke aspecten, die overigens niet alle even grondig zijn uitgewerkt, maar die in elk geval de gelegenheid bieden om de commissie in kennis te stellen van belangrijk onuitgeven materiaal. En zij doen enkele merkwaardige ontdekkingen.

1. **De Kroonraad van 18 februari 1961**

Op 18 februari 1960, twee dagen voor de afsluiting van de Ronde Tafel Conferentie, komt de kroonraad bijeen. Het is een initiatief van de Koning dat de goedkeuring van de regering heeft gekregen. Over deze kroonraad zijn wij tot nu toe alleen ingelicht door de memoires van enkele hoofdrolspelers, in het bijzonder door die van Gaston Eyskens, Paul Van Zeeland en Paul-Henri Spaak ([1]). Het beeld dat daaruit naar voren komt is het volgende. De Koning opent met een toespraak waarin hij onverbloemd de fouten van het gevoerde beleid hekelt. Niettegenstaande zijn waarschuwingen hebben de regeringen onvoldoende aandacht besteed aan het Congolese probleem. Hij vraagt aandacht voor de toekomstige relaties tussen België en Congo, die in een verdrag zouden moeten worden vastgelegd. De premier en de ministers De Schryver en Scheyven presenteren en verdedigen vervolgens de resultaten van de Ronde Tafel Conferentie. Tijdens de bespreking maken enkel Spaak en Van Zeeland voorbehoud, maar zij presenteren geen alternatief voor de regeringspolitiek.

Het proces-verbaal van de kroonraad, dat gezamenlijk werdt opgesteld door Jan Grauls, secretaris van de ministerraad, en René Lefébure, kabinetschef van de Koning, en het fiat van de Koning heeft gekregen ([2]), bevestigt dit beeld. Het toont ook aan, dat in tegenstelling met wat dikwijls wordt beweerd, de Koning noch de

([1]) Gaston Eyskens, *De memoires*, Tielt, 1993, blz. 560-1. Vincent Dujardin, Michel Dumoulin, Paul Van Zeeland 1893-1973, Brussel, 1997, blz. 239-240. Michel Dumoulin, *Spaak*, Brussel, 1999, blz. 585.

([2]) De map (AKP) waarin de betrokken stukken zitten draagt de aantekening van de koning : « *D'accord* ».

VI. LE ROI BAUDOUIN ET LA CRISE CONGOLAISE

Il est peu de figures antagoniques qui frappent autant l'imagination que celles de Baudouin et de Lumumba. Ils ont donné lieu à une présentation dramatique, mais également caricaturale des événements. L'outrage infligé à Baudouin, le 30 juin, ne pouvait être lavé que dans le sang du leader congolais, assassiné le 17 janvier. Si vous en êtes convaincu, n'allez pas plus loin.

Si une étude exhaustive du rôle joué par le roi Baudouin et son entourage dans la crise congolaise n'entre pas dans le cadre du présent rapport, les experts sont toutefois en mesure d'apporter d'importants éclaircissements et précisions concernant l'intervention du Roi. Ils se limitent à quelques aspects importants, qui n'ont du reste pas tous été développés de manière aussi approfondie mais qui offrent, en tout cas, à la commission l'occasion de prendre connaissance de nombreux documents inédits et de faire quelques découvertes remarquables.

1. **Le Conseil de la Couronne du 18 février 1961**

Le Conseil de la Couronne se réunit le 18 février 1960, deux jours avant la clôture de la Table ronde. Il s'agit d'une initiative royale qui a reçu l'aval du gouvernement. Nous ne disposons d'informations au sujet de ce Conseil qu'à travers les mémoires de quelques protagonistes, en particulier ceux de Gaston Eyskens, de Paul Van Zeeland et de Paul-Henri Spaak ([1]). L'image qui s'en dégage est la suivante. Le Roi ouvre le Conseil par une allocution dans laquelle il fustige sans ambages les erreurs commises dans le cadre de la politique mise en œuvre. En dépit de ses mises en garde, les gouvernements n'ont pas été suffisamment attentifs au problème congolais. Il demande que l'on se préoccupe davantage des futures relations belgo-congolaises, qui devraient être réglées dans le cadre d'un traité. Le Premier ministre et les ministres De Schryver et Scheyven présentent et défendent ensuite les résultats de la Table ronde. Au cours de la discussion, Spaak et Van Zeeland sont les seuls à émettre des réserves, mais ils ne proposent aucune alternative à la politique gouvernementale.

Le procès-verbal du Conseil de la Couronne, qui a été rédigé conjointement par Jan Grauls, le secrétaire du Conseil des ministres, et René Lefébure, le chef de cabinet du Roi, et qui a été approuvé par le Roi ([2]), confirme que c'est bien ainsi que les choses se sont déroulées. Il montre également que, contrairement à ce que

([1]) Gaston Eyskens, *De memoires*, Tielt, 1993, pp. 560-561. Vincent Dujardin, Michel Dumoulin, Paul Van Zeeland 1893-1973, Bruxelles, 1997, pp. 239-240. Michel Dumoulin, *Spaak*, Bruxelles, 1999, p. 585.

([2]) Le dossier (APR) dans lequel se trouvent les documents en question porte l'annotation suivante du Roi : « D'accord ».

regering de conclusies van de Ronde Tafel hebben willen terugschroeven. Wel heeft de Koning, hierin trouwens bijgetreden door alle aanwezigen, meer garanties voor de toekomst gevraagd.

De ontwerpen van het proces-verbaal berusten in het Archief van het Koninklijk Paleis. Het proces-verbaal is opgenomen in het register van de notulen van de kabinetsraad. Wij voegen het integraal bij dit rapport (X-Bijlagen) ([3]).

2. **De toespraak van de Koning bij de onafhankelijkheid, 30 juni 1960**

Na ruim advies te hebben ingewonnen besluit Boudewijn de onafhankelijkheids-plechtigheid van 30 juni bij te wonen. Op de feestelijke zitting komt hij als eerste aan het woord, gevolgd door president Kasa Vubu en — onaangekondigd — premier Lumumba. Men kent de scherpe commentaren die vooral *post factum* op de koninklijke toespraak zijn gemaakt. Meer bepaald de paternalistische en moraliserende toon ervan is meermaals gehekeld. Deze toon zou, volgens sommigen, de reden zijn geweest voor de krachtige en weinig diplomatieke repliek van Lumumba. Door wie of wat de toespraak van de Congolese premier precies is uitgelokt laten we hier in het midden. We concentreren ons op de redactie van Boudewijns toespraak.

We kennen drie versies van de tekst : de oorspronkelijke versie die op het paleis heeft gecirculeerd, de versie die aan premier Eyskens is voorgelegd, en de versie die is uitgesproken op de feestzitting. Men kan vaststellen dat de oorspronkelijke versie nog sterker de kenmerken bevat die men als minpunten heeft bestempeld. Deze tekst stuit zelfs ronduit tegen de borst — zeker naar ons hedendaags aanvoelen — waar hij het heeft over de « bevrijder Leopold II ». Wie het ontwerp heeft geschreven weten we niet. Premier Eyskens heeft die toon duidelijk willen afzwakken, maar zijn suggesties zijn niet integraal opgevolgd. We nemen als voorbeeld een cruciale alinea.

Versie 1 : ontwerp voorgelegd aan de Koning (AKP-K)

De auteur van het ontwerp is niet bekend, evenmin de auteur van de amendementen aangebracht op het Paleis.

([3]) De toespraak van de Koning werd al eerder — waarschijnlijk per vergissing — gepubliceerd in de bloemlezing *Wij, Boudewijn, Koning der Belgen. Het politiek, sociaal en moreel testament van een nobel vorst*, onder redactie van ere-kolonel P.J. Vic Neels, 2 vol., Balen, 1996.

l'on prétend fréquemment, ni le Roi ni le gouvernement n'ont voulu revenir sur les conclusions de la Table ronde. Le Roi, de même, d'ailleurs, que toutes les personnes présentes, a cependant demandé des garanties supplémentaires pour l'avenir.

Les projets de procès-verbal se trouvent dans les archives du Palais royal. Le procès-verbal figure dans le registre des procès-verbaux du conseil de cabinet. Nous le joignons dans son intégralité au présent rapport (X-Annexes) ([3]).

2. **L'allocution prononcée par le Roi lors de l'indépendance, le 30 juin 1960**

Après avoir procédé à de larges consultations, Baudouin décide d'assister à la cérémonie organisée le 30 juin à l'occasion de l'indépendance du Congo. Il est le premier à prendre la parole à la séance solennelle et est ensuite imité par le président Kasa Vubu et — inopinément — par le premier ministre Lumumba. On connaît les commentaires acerbes dont l'allocution royale a fait l'objet, surtout *a posteriori*. Le ton paternaliste et moralisateur adopté par le Roi a, en particulier, été fustigé à plusieurs reprises. Ce ton aurait, selon certains, été à l'origine de la réplique cinglante et peu diplomatique de Lumumba. Nous ne nous prononçons pas, en l'occurrence, sur la question de savoir par qui ou par quoi a été suscitée l'allocution du Premier ministre congolais. Nous nous focalisons sur la rédaction de l'allocution du roi Baudouin.

Nous connaissons trois versions de ce texte : la version initiale qui a circulé au Palais, la version qui a été soumise au Premier ministre Eyskens et la version qui a été prononcée lors de la séance solennelle. Force est de constater que la version initiale présente encore davantage les caractéristiques que l'on a qualifiées d'aspects négatifs. Ce texte est même franchement choquant — certainement à la lumière de notre perception actuelle — lorsqu'il parle du « libérateur Léopold II ». Le Premier ministre Eyskens a manifestement voulu atténuer ce ton, mais ses suggestions n'ont pas été suivies intégralement. Nous prenons pour exemple un alinéa crucial.

Version 1 : projet soumis au Roi (APR-C)

L'auteur du projet est inconnu, tout comme l'auteur des amendements apportés au Palais.

([3]) L'allocution du Roi a été publiée antérieurement — probablement par erreur — dans l'anthologie *Wij, Boudewijn, Koning der Belgen, Het politiek, sociaal en moreel testament van een nobel vorst,* rédigé par le colonel honoraire P. J. Vic Neels, 2 vol., Balen, 1996.

<Lorsque Léopold II a entrepris la grande œuvre qui trouve aujourd'hui son couronnement, il ne s'est pas présenté à vous en conquérant, mais ~~comme un~~ en libérateur. La base de l'État a été formée par des traités librement conclus par les chefs et les envoyés du Roi. ~~Puis, lorsque les esclavagistes eurent été rejetés hors du bassin du Congo par la force des armes, est né l'État du Congo, sous la souveraineté de son créateur, Léopold II.~~

Seul de tous les territoires d'Outre-mer des puissances occidentales, le Congo, dès sa fondation ~~en 1884~~, a ~~vu ouvrir~~ ouvert ses frontières au trafic international sans que jamais la Belgique y ait exercé un monopole institué dans son intérêt exclusif.>

Versie 2 : ontwerp voorgelegd aan de premier (PE 6074)

De doorstrepingen en de verbeteringen (onderlijnd) op dit exemplaar zijn van de hand van premier Eyskens. De premier had eerst de volledige eerste alinea geschrapt, maar heeft zich kennelijk vergenoegd (of moeten vergenoegen?) met de schrapping van de laatste zin en de vervanging van « libérateur » in « civilisateur ».

Version 2 : projet soumis au premier ministre (DE 6074)

Les biffures et les corrections (soulignées) apportées à cet exemplaire sont l'œuvre du premier ministre Eyskens. Celui-ci avait tout d'abord supprimé le premier alinéa dans son entièreté, mais s'est de toute évidence contenté (ou a dû se contenter ?) de supprimer la dernière phrase et de remplacer « libérateur » par « civilisateur ».

<Lorsque Léopold II a entrepris la grande œuvre qui trouve aujourd'hui son couronnement, il ne s'est pas présenté à vous en conquérant, mais en ~~libérateur~~ civilisateur. ~~La base de l'État a été formée par des traités librement conclus par les chefs et les envoyés du Roi.~~

~~Seul de tous les territoires d'Outre-mer des puissances occidentales,~~ le Congo, dès sa fondation, a ouvert ses frontières au trafic international, sans que jamais la Belgique y ait exercé un monopole institué dans son intérêt exclusif.>

Versie 3 : toespraak van de Koning op 30 juni (Congo 1960, blz. 319)

Version 3 : allocution prononcée par le Roi le 30 juin (Congo 1960, p. 319)

<Lorsque Léopold II a entrepris la grande œuvre qui trouve aujourd'hui son couronnement, il ne s'est pas présenté à vous en conquérant, mais en civilisateur.

Le Congo, dès sa fondation, a ouvert ses frontières au trafic international, sans que jamais la Belgique y ait exercé un monopole institué dans son intérêt exclusif.>

3. Koninklijke bemoeienissen bij het begin van de Congo-crisis ([3bis])

In de nacht van 8 op 9 juli keert koning Boudewijn inderhaast terug uit zijn vakantie in Frankrijk, gealarmeerd door het uitbreken van de crisis in Congo. Van dan af volgt hij de gebeurtenissen op de voet. Vrijwel dagelijks ontmoet hij premier Eyskens en herhaaldelijk heeft hij gesprekken met de ministers van Defensie, Buitenlandse Zaken en Afrikaanse Zaken. Hij ontvangt tal van personaliteiten die uit Congo terugkeren. Dat de Koning zich bij deze gelegenheid niet alleen laat informeren en ook advies geeft, ligt voor de hand. Heeft hij ook echt op het beleid willen wegen ? Daar zijn een aantal belangijke aanwijzingen voor. Zij hebben betrekking op de samenstelling van de regering en op de politiek tegenover Katanga.

([3bis]) De belangrijkste medewerkers van de Koning zijn de kabinetschef (René Lefébure), de grootmaarchalk (graaf Gobert d'Aspremont Lynden) en het hoofd van het Militair Huis (generaal Raymond Dinjeart).

3. Interventions royales au début de la crise congolaise ([3bis])

Dans la nuit du 8 au 9 juillet, le roi Baudouin interrompt ses vacances en France et revient en toute hâte, alarmé par la crise qui éclate au Congo. Dès cet instant, il suit les événements de près. Il rencontre le premier ministre Eyskens presque tous les jours et s'entretient à maintes reprises avec les ministres de la Défense, des Affaires étrangères et des Affaires africaines. Il reçoit de nombreuses personnalités de retour du Congo. Il est évident que lors de ces rencontres, le Roi ne se borne pas à s'informer sur ces événements, mais qu'il donne également des conseils. A-t-il également voulu influer réellement sur la politique à suivre ? Un certain nombre d'éléments importants indiquent que tel est le cas. Ceux-ci concernent la composition du gouvernement et la politique vis-à-vis du Katanga.

([3bis]) Les principaux collaborateurs du Roi sont son chef de cabinet (René Lefébure), le grand maréchal (le comte Gobert d'Aspremont Lynden) et le chef de la Maison militaire (generaal Raymond Dinjeart).

De dag van zijn terugkeer, op 9 juli, vraagt de Koning uitdrukkelijk, in een brief aan premier Eyskens, dat een regering van nationale unie wordt gevormd ([4]). Het is niet de eerste keer dat de Koning aandringt op een breder draagvlak voor de Congo-politiek. Hij heeft dat in de loop van 1959 herhaaldelijk geprobeerd, tot ergernis van de premier en van CVP-voorzitter Théo Lefèvre. Ook nu is de CVP-voorzitter radicaal gekant tegen zo'n verruiming ([5]). De liberale regeringspartner wil evenmin op die suggestie ingaan. De Koning — al of niet geïnspireerd door zijn kabinetschef — doet dan een onrechtstreekse poging om de oppositie bij de Congo-politiek te betrekken. Hij stelt voor de Kroonraad bijeen te roepen en met het oog daarop BSP-voorzitter Collard tot minister van State te benoemen. Ook dat voorstel zal, ditmaal door de kabinetsraad, worden afgewezen ([6]).

Wij hebben geen gegevens over de rol van de Koning in de militaire interventie. Heeft hij daarop aangedrongen ? Heeft hij de regering daarin gesteund ? Of heeft hij eerder gewezen op de risico's van de operatie ? Heeft hij gepleit voor overleg met de Congolese regering, zoals voorzien in het vriendschapsverdrag, of heeft hij gepleit vor een eenzijdige tussenkomst ? De regering en de legerleiding hebben in deze aangelegenheid zonder twijfel een beslissende rol gespeeld. Maar de Koning werd goed geïnformeerd, via generaal Dinjeart, hoofd van het Militair Huis, via de minister van Defensie of via stafchef generaal Cumont, wat overigens geheel normaal was. Wij weten dat het meningsverschil over het voortzetten van de militaire operatie, dat zich geleidelijk zal ontwikkelen tussen Defensie en Buitenlandse Zaken, tussen de ministers Gilson en Wigny, voor de Koning zal worden gebracht, maar welke houding de Koning heeft aangenomen, is minder duidelijk. Arthur Gilson heeft veel later laten uitschijnen dat hij voor de Koning zijn gelijk zou hebben gehaald, maar zijn getuigenis is eerder aan de vage kant, en niet vrij van enige zelfbewieroking ([7]).

([4]) Deze brief hebben we niet teruggevonden, noch in het Archief van het Koninklijk Paleis, noch in de Papieren Gaston Eyskens, maar Lefébure maakt er melding van in zijn dagelijkse notities.

([5]) In een nota aan de premier van 10 juli 1960 alludeert H. d'Aspremont Lynden, adjunct-kabinetschef, aan de interne discussie die de koninklijke suggestie heeft losgemaakt. *« La situation présente peut à beaucoup d'égards justifier un gouvernement tripartite. L'on ne peut, me semble-t-il, s'opposer au principe d'un gouvernement tripartite dans les circonstances actuelles. Il ne résoudrait néanmoins aucun problème s'il n'était fondamentalement modifié dans sa structure : «* inner cabinet *» réduit constitué par des personnalités ayant de l'influence réelle sur l'opinion publique. Ce gouvernement devrait, en outre, me semble-t-il, réunir un certain nombre de personnalités extra-parlementaires dont la compétence et l'indépendance pourraient rendre confiance à l'opinion »* (PE 6082).

([6]) PV kabinetsraad 10 juli 1961.

([7]) Patrick Lefèvre, « Koning Boudewijn en Landsverdediging », blz. 182.

Le jour de son retour, le 9 juillet, le Roi demande expressément, dans une lettre adressée au premier ministre Eyskens, que soit formé un gouvernement d'union nationale ([4]). Ce n'est pas la première fois que le Roi insiste pour que la politique congolaise s'appuie sur un consensus plus large. Il a déjà tenté à plusieurs reprises, au cours de l'année 1959 d'obtenir ce consensus élargi, au grand déplaisir du Premier ministre et président du PSC Théo Lefèvre. Le président du PSC est de nouveau radicalement opposé à un tel élargissement ([5]). Le partenaire libéral au sein du gouvernement n'est pas davantage disposé à donner suite à cette suggestion. Le Roi — inspiré ou non par son chef de cabinet — tente alors indirectement d'impliquer l'opposition dans la politique congolaise. Il propose de convoquer le Conseil de la Couronne et, à cet effet, de nommer Collard, le président du PSB, ministre d'État. Cette proposition sera aussi rejetée, cette fois par le conseil de cabinet ([6]).

Nous n'avons aucune information sur le rôle joué par le Roi dans l'intervention militaire. A-t-il insisté pour qu'elle ait lieu ? A-t-il soutenu le gouvernement en ce sens ? Ou a-t-il plutôt attiré l'attention sur les risques de l'opération ? A-t-il plaidé en faveur d'une concertation avec le gouvernement congolais, comme le prévoyait le traité d'amitié, ou en faveur d'une intervention unilatérale ? Le gouvernement et la direction de l'armée ont sans aucun doute joué un rôle déterminant en la matière. Mais le Roi était bien informé, par l'intermédiaire du général Dinjaert, chef de la Maison militaire, du ministre de la Défense nationale ou du chef d'État major, le général Cumont, ce qui est tout à fait normal. Nous savons que le différend au sujet de la poursuite de l'opération militaire, qui va progressivement grandir entre la Défense et les Affaires étrangères — entre les ministres Gilson et Wigny — sera porté devant le Roi, mais nous ne savons pas exactement quelle a été l'attitude adoptée par ce dernier. Arthur Gilson a laissé sous-entendre beaucoup plus tard que le Roi lui aurait donné gain de cause, mais son témoignage est assez vague et n'est pas exempt d'un certain auto-encensement ([7]).

([4]) Nous n'avons pas retrouvé cette lettre, ni dans les archives du Palais royal, ni dans les documents de Gaston Eyskens, mais Lefébure en fait mention dans les notes qu'il rédige quotidiennement.

([5]) Dans une note du 10 juillet 1960 adressée au premier ministre, H. d'Aspremont Lynden, chef de cabinet adjoint, fait allusion à la discussion interne qui a suscité la suggestion du Roi. « La situation présente peut à beaucoup d'égards justifier un gouvernement tripartite. L'on ne peut, me semble-t-il, s'opposer au principe d'un gouvernement tripartite dans les circonstances actuelles. Il ne résoudrait néanmoins aucun problème s'il n'était fondamentalement modifié dans sa structure : « *inner cabinet* » réduit constitué par des personnalités ayant de l'influence réelle sur l'opinion publique. Ce gouvernement devrait, en outre, me semble-t-il, réunir un certain nombre de personnalités extra-parlementaires dont la compétence et l'indépendance pourraient rendre confiance à l'opinion » (DE 6082).

([6]) PV du conseil de cabinet du 10 juillet 1961.

([7]) Patrick Lefèvre, « Koning Boudewijn en Landsverdediging », p. 182.

Men mag ervan uitgaan dat de Koning aanvankelijk niet heeft getwijfeld aan het recht en de noodzaak van België om militair tussen te komen. Dat bewijst zijn voorstel om de Belgische zaak persoonlijk te bepleiten voor de Verenigde Naties. De regering wijst die suggestie af. Hier volgt de passage uit het proces-verbaal van de kabinetsraad.

[Uittreksel uit het proces-verbaal van de ministerraad, 18/7/60, Register, blz. 594]

On est en droit de supposer qu'initialement, le Roi n'a pas douté de la légalité ni de la nécessité de l'intervention militaire de la Belgique, ainsi que l'atteste sa proposition de défendre personnellement la cause de la Belgique aux Nations unies. Le gouvernement rejette cette suggestion. Nous publions ci-dessous le passage en question du procès-verbal du conseil de cabinet.

[Extrait du procès-verbal du Conseil des ministres du 18 juillet 1960, Registre, p. 594]

<Réunion du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité devant se réunir le 22 juillet prochain, Mr. Eyskens, Premier Ministre, signale que le Roi s'est demandé s'il ne pourrait pas aller personnellement défendre la Belgique. Dans la négative, il estime que, de toute façon, un Ministre devrait prendre la défense en main. Par ailleurs, le Roi voudrait adresser un appel au monde civilisé.

En raison de la procédure particulière qui est en usage au Conseil de Sécurité, la question de la représentation de la Belgique est réservée

Le Conseil marque son accord pour que le Roi fasse un appel au monde.
*Il définit la position qui doit être adoptée par le délégué belge***>**

In de Katangese kwestie engageert Boudewijn zich persoonlijk. Maar pas na de diplomatieke breuk met Congo. Wij vonden geen enkele aanwijzing van enige koninklijke invloed in de uitroeping van de secessie op 11 juli. Wel wordt hij zeer snel door diverse personen benaderd. Daags na de uitroeping van de Katangese onafhankelijkheid vraagt de gouverneur van de Société Générale aan koning Boudewijn dat de regering Katanga niets in de weg zou leggen. De interventie van Paul Gillet gebeurt waarschijnlijk telefonisch, ofwel rechtstreeks bij de Koning, ofwel onrechtstreeks via Lefébure. In elk geval is Gillet op 12 juli niet door de Koning ontvangen ([8]). Het is een interventie waarvoor de Koning zeker niet ongevoelig zal zijn geweest.

Op 21 juli houdt de Koning een radiotoespraak over de Congo-crisis. Een toespraak ter gelegenheid van de nationale feestdag was toen nog niet gebruikelijk. Zonder namen te noemen keurt de Koning de politiek van Lumumba af en moedigt hij die van Tshombe aan. Hij zegt letterlijk : « Hele volksstammen, geleid door eerlijke en waardevolle mensen, hebben ons hun vriendschap behouden en zij smeken ons erom hen te helpen, in de huidige chaos, bij het opbouwen van hun onafhankelijkheid. Het is onze plicht te beantwoorden aan elk loyaal verzoek tot medewerking » ([9]). Daarmee spreekt de Koning zijn waardering uit voor Katanga en belooft hij steun, maar hij volgt daarmee enkel de politiek van de regering. De kabinetsraad heeft trouwens haar toestemming gegeven voor de toespraak en de ministers

Baudouin s'engage personnellement dans la question katangaise, mais seulement après la rupture diplomatique avec le Congo. Nous n'avons pas trouvé le moindre indice d'une quelconque influence du Roi dans la déclaration de la sécession du 11 juillet. Le Roi n'en a pas moins été approché très rapidement par diverses personnes. Le lendemain de la déclaration de l'indépendance katangaise, le gouverneur de la Société Générale lui demande que le gouvernement n'entrave pas les mouvements du Katanga. L'intervention de Paul Gillet a sans doute lieu par téléphone, soit directement auprès du Roi soit indirectement, par l'intermédiaire de Lefébure. En tout cas, Gillet n'a pas été reçu par le Roi le 12 juillet ([8]). C'est une intervention à laquelle Baudouin n'aura certainement pas été insensible.

Le 21 juillet, le Roi prononce une allocution radiodiffusée consacrée à la crise congolaise. À l'époque, il était encore inhabituel que le Souverain s'adresse à la Nation à l'occasion de la fête nationale. Sans citer de noms, le Roi condamne la politique de Lumumba et encourage celle de Tshombe. Il le fait en ces termes : « Des ethnies entières, à la tête desquelles se révèlent des hommes honnêtes et de valeur, nous ont conservé leur amitié et nous adjurent de les aider à construire leur indépendance au milieu du chaos qu'est devenu aujourd'hui ce que fut le Congo belge. Notre devoir est de répondre à tous ceux qui nous demanderont loyalement notre collaboration. » ([9]). Le Roi exprime ainsi son estime à l'égard du Katanga et promet une aide, ne faisant en cela que suivre la politique du gouvernement. Cette allocution avait

([8]) Dagelijks notities van Lefébure. Agenda van het Paleis.
([9]) Volledige tekst in de reeds geciteerde bloemlezing van Neels.

([8]) Notes quotidiennes de Lefébure, Agenda du Palais.
([9]) Le texte intégral figure dans le recueil déjà cité de Neels.

Harmel en Ganshof van der Meersch hebben hun medewerking verleend bij het schrijven ervan ([10]).

Of de Koning een rol heeft gespeeld in de creatie van de Mission Technique Belge in Katanga en invloed heeft uitgeoefend opdat Harold d'Aspremont Lynden tot chef ervan zou worden benoemd, weten we niet. Wanneer de kabinetsraad op 16 juli besluit de adjunct-kabinetschef van de premier op missie naar Katanga te sturen, is er geen voorafgaande consultatie van de Koning ([11]). Tussen 30 juni en 22 juli wordt d'Aspremont Lynden eenmaal door Boudewijn ontvangen, nl. bij zijn terugkeer uit Katanga op 19 juli. Die audiëntie ligt in de lijn van de verwachtingen en is niet strijd in met de gebruiken ([12]). De adjunct-kabinetschef van de premier bezorgt de Koning nadien en op diens verzoek wel twee belangrijke nota's, bestemd voor de eerste minister. Het valt ook op dat d'Aspremont na 22 juli vanuit Elisabethstad af en toe nota's stuurt aan de premier met een dubbel voor de Koning. Daaruit kunnen we afleiden dat de Koning waarschijnlijk uitdrukkelijk heeft gevraagd hem op de hoogte te houden. Er is geen enkele aanwijzing dat Harold d'Aspremont Lynden dat zou hebben gedaan achter de rug van zijn premier. Tussen Eyskens en zijn adjunct-kabinetschef heerste een goede verstandhouding.

Het is pas na de VN-resolutie van 22 juli dat de spanningen in de schoot van de regering en tussen de regering en de Koning snel toenemen. Die resolutie plaatst België — althans in de extreme voorstelling van enkele hoofdrolspelers — voor een dilemma: VN-troepen toelaten in Katanga met de val van Tshombe tot gevolg of voluit de Katangese kaart trekken en in botsing komen met de VN. Op 27 juli, op het ogenblik dat de Katangese crisis haar ontknoping nadert, heeft Boudewijn, tot ergernis van minister Wigny, een gesprek onder vier ogen met VN-secretaris Hammarskjöld, die in Brussel halte houdt op weg naar Congo. Hij vraagt hem 's anderendaags, in een brief waartoe hij zelf (of zijn entourage) het initiatief nam, de regering van Tshombe ongemoeid te laten. Wij hebben deze brief niet teruggevonden in het Archief van het Koninklijk Paleis. Wij kennen hem enkel uit de citatie ervan in een telegram van Cordier aan Hammarskjöld ([13]).

Nog op 27 juli laat zijn kabinetschef Lefébure in een brief aan de Luikse rector Dubuisson weten : « Le Roi est persuadé que le Katanga est notre dernière carte; aussi tous Ses efforts tendent-ils à sauver du Congo ce qui peut encore l'être » (AKP). Dat is een antwoord op een brief die Dubuisson vanuit Katanga aan de Koning

([10]) Zie P. Wigny, *Mémoires du Congo*, blz. 197.

([11]) Lefébure wordt pas nadien op de hoogte gebracht van de regeringsbeslissing.

([12]) Er is wel een intenser contact tussen de kabinetschef van de koning, René Lefébure, en Harold d'Aspremont Lynden.

([13]) Cf. Ludo De Witte, *Crisis in Kongo*.

du reste reçu l'aval du Conseil de cabinet et les ministres Harmel et Ganshof van der Meersch avaient collaboré à sa rédaction ([10]).

Nous ne savons pas si le Roi a joué un rôle dans la création de la Mission Technique belge au Katanga et s'il a usé de son influence pour faire nommer Harold d'Aspremont Lynden à la tête de celle-ci. Lorsque le Conseil de cabinet décide, le 16 juillet, d'envoyer le chef de cabinet adjoint du Premier ministre en mission au Katanga, le Roi n'a pas été consulté ([11]). Entre le 30 juin et le 22 juillet, d'Aspremont Lynden est reçu une fois par le roi Baudouin, à savoir, lors de son retour du Katanga le 19 juillet. Cette audience n'est pas du tout anormale et n'est pas contraire aux usages ([12]). Le chef de cabinet adjoint du Premier ministre fournit toutefois plus tard au Roi et à la demande de celui-ci, deux notes importantes destinées au Premier ministre. Il est toutefois également étrange de constater qu'après le 22 juillet, d'Aspremont envoie de temps en temps, depuis Elisabethville, des notes au Premier ministre avec copie au Roi. Nous pouvons en déduire que le Roi a vraisemblablement demandé expressément d'être tenu au courant. Rien n'indique que d'Aspremont Lynden l'ait fait en cachette du Premier ministre. Eyskens et son chef de cabinet adjoint étaient en bons termes.

Ce n'est qu'après la résolution des Nations unies du 22 juillet que les tensions se sont rapidement avivées au sein du gouvernement et entre le gouvernement et le Roi. Cette résolution place la Belgique face à un dilemme, du moins selon le scénario extrême que prévoient certains acteurs-clés : accepter l'entrée des troupes de l'ONU au Katanga, qui entraînera la chute de Tshombe, ou jouer pleinement la carte du Katanga et affronter l'ONU. Le 27 juillet, alors que la crise katangaise touche à sa fin, Baudouin s'entretient en privé — ce qui irrite le ministre Wigny — avec Hammarskjöld, secrétaire général de l'ONU, qui, se rendant au Congo, fait une halte à Bruxelles. Il lui demande le lendemain, dans un courrier rédigé sur son initiative (ou sur celle de son entourage), de ne pas intervenir dans les activités du gouvernement de Tshombe. Nous n'avons pas retrouvé ce courrier dans les archives du Palais royal. Si nous en avons connaissance, c'est seulement parce que Cordier le cite dans un télégramme adressé à Hammarskjöld ([13]).

Le 27 juillet, Lefébure, son chef de cabinet, indique dans un courrier adressé à Dubuisson, recteur de Liège, que : « Le Roi est persuadé que le Katanga est notre dernière carte; aussi tous Ses efforts tendent-ils à sauver du Congo ce qui peut encore l'être » (APR). Il s'agit d'une réponse à un courrier que Dubuisson avait adressé

([10]) Voir P. Wigny, *Mémoires du Congo*, p. 197.

([11]) Lefébure ne sera informé que plus tard de la décision du gouvernement.

([12]) Il y a toutefois eu des contacts plus intenses entre le chef de cabinet du Roi, René Lefébure, et Harold d'Aspremont Lynden.

([13]) Cf. Ludo De Witte, *Crisis in Kongo*.

had gestuurd. Katanga redden, dat is de beschaving in Centraal Afrika redden, aldus rector Dubuisson in die brief, waarvan we hier de integrale tekst weergeven. Hij tekenend is voor het klimaat en een bepaald milieu.

Document 1

Brief van rector Dubuisson (E'ville) aan koning Boudewijn, 23/7/60; AKP-K

au Roi à partir du Katanga. Le recteur Dubuisson estime dans ce courrier, reproduit intégralement ci-dessous, que sauver le Katanga, c'est sauver la civilisation en Afrique centrale. Ce courrier est typique du climat et caractéristique d'un certain milieu.

Document 1

Courrier du recteur Dubuisson (Élisabethville) au roi Baudouin, 23/7/60; APR-C

<Sire — Je m'excuse, une nouvelle fois, de Vous entretenir des problèmes du Congo alors que je ne suis chargé par personne de m'en préoccuper. Mais il se trouve que, profondément affecté par tout se qui s'y passe, j'ai été amené dans toutes les circonstances où l'occasion m'en a été donnée (notamment lors des soi-disant « fêtes » de l'Indépendance à Léopoldville auxquelles — invité par le Gouvernement belge — j'ai refusé d'assister) à prendre attitude contre nos politiciens, à me trouver ainsi depuis trois jours dans le Katanga dont je voudrais Vous donner le climat.

Mes nombreuses relations avec les milieux noirs et blancs, me permettent de croire que je suis informé de ceci :

S'il est vrai que l'évolution de la situation permet de penser que le Congo ne sera pas une autre Corée et que les troupes Soviétiques n'interviendront pas comme telles ([14]), il paraît désormais inévitable que le Bas Congo et les provinces adjacentes deviennent une tête de pont communiste à peine camouflée.

Les membres de la tribu des Batetela, à laquelle appartient Lumumba sont dispersés partout, même dans le Katanga, dispersion ordonnée par les Belges à la suite des rébellions de 1897. Mais les Batetela du Katanga sont progressivement mis hors d'état de nuire. Les mutins de Shinkolobwe se sont rendus; ceux de Delcomune ont été réduit hier matin après engagement; il reste un noyau à Jadotville qui est cerné. Les entrées et les sorties de la province sont très soigneusement surveillées.

On peut dire que l'ordre règne dans la Province. Les dissensions entre Conakat et Balubakat s'éteignent. Tshombe s'occupe cet après-midi d'élargir son gouvernement en y incorporant des Balubas. La fraternité entre blancs et noirs n'a jamais été aussi grande. Elle résulte du sentiment de la sécurité. Le seul point noir reste la grande peur qu'ont et les blancs et les noirs de voir partir l'armée belge. Si les troupes de l'ONU devaient la remplacer, c'est la débandade. Les européens s'en iraient, laissant à Dieu sait qui tout ce que ce pays comporte d'admirable.

Tous les noirs sont décidés à se battre jusqu'à la mort pour l'Indépendance du Katanga. On attend ici, jusque dans les coins les plus reculés de la brousse, d'où je reviens à l'instant, la reconnaissance officielle de cette situation de fait. Mais on l'attend la gorge serrée … parce qu'elle ne vient pas.

Le discours du Roi a fait naître un espoir immense.

Sauver le Katanga, c'est sauver la civilisation en Afrique Centrale et c'est un nouveau point de départ pour la Belgique. C'est aussi faire quelque peu oublier la honte dont nos politiciens nous ont couverts.

J'assure le Roi de ce que, depuis les années que je viens dans cette Province, je n'ai jamais connu les noirs — ceux que je connais comme ceux que je ne connais pas — aussi souriants et gentils. Ils savent que nous les avons sauvés de l'anarchie: ce serait criminel de les abandonner une seconde fois.

Puisse ce climat, si favorable, décider définitivement notre gouvernement — et d'autres — à abandonner cette invraisemblable politique qui consiste à être perpétuellement à la remorque des événements, à considérer les faits plutôt que les idées, à substituer aux calculations juridiques la vraie marche des événements, en un mot, à cesser d'être absurde.

Je suis, de Votre Majesté, le fidèle et dévoué serviteur (s) Dubuisson.

B.P. 3445 Elisabethville

*Téléphone Elisabethville 2252 (privé)>**

([14]) Deze vrees was ontstaan door het ultimatum van 17 juli 1960 van premier Lumumba aan de VN. Indien de VN de terugtrekking van de Belgische troepen niet konden bewerkstelligen binnen de twee dagen, zou Congo beroep doen op sovjetsteun. Door de nieuwe resolutie van de Veiligheidsraad van 22 juli was het gevaar van rechtstreekse sovjethulp geweken.

([14]) Cette crainte découle de l'ultimatum adressé à l'ONU par Lumumba le 17 juillet 1960. Le Congo aurait demandé l'aide de l'URSS si l'ONU n'avait pas été en mesure d'obtenir le retrait des troupes belges dans un délai de deux jours. Le danger d'une intervention directe de l'URSS avait été écarté par la résolution du Conseil de sécurité du 22 juillet.

Op 2 augustus komt Dubuisson voor enkele dagen naar België om er namens Harold d'Aspremont Lynden te pleiten voor een versnelde hulp aan Katanga. Op 3 augustus wordt hij door de Koning in audiëntie ontvangen, samen met de premier.

Het antwoord van Lefébure aan Dubuisson is samen met de brief aan Hammarskjöld de enige tekst waarin de keuze van Boudewijn voor Katanga ondubbelzinnig wordt weergegeven. Een nieuw signaal van Boudewijns oriëntering is de ontvangst op 4 augustus van majoor Weber, in alle discretie en zeer tot ongenoegen van Wigny, en van de Katangese delegatie, die op 29 juli in België zijn aangekomen ([15]). De aankondiging van die laatste audiëntie is voor CVP-voorzitter Lefèvre de aanleiding voor een ongewone waarschuwing aan het adres van de Koning. Nog diezelfde dag bezweert hij de Koning geen persoonlijke politiek te voeren en hij herinnert daarbij aan het ontstaan van de Koningskwestie ([16]). We mogen aannemen dat Lefèvre als voorzitter van de belangrijkste regeringspartij over uitstekende informatie beschikt en dat de aanleiding voor de brief van Lefèvre niet alleen betrekking heeft op de ontvangst van de Katangese delegatie. Dat hij meent de brief te moeten schrijven is op zichzelf een feit van betekenis.

Document 2

Brief van CVP-voorzitter Lefèvre aan koning Boudewijn, 4/8/1960; PL

Le 2 août, Dubuisson rentre pour quelques jours en Belgique afin d'y plaider, au nom d'Harold d'Aspremont Lynden, pour y plaider en faveur de l'octroi d'une aide rapide au Katanga. Le 3 août, Dubuisson et le premier ministre sont reçus en audience par le Roi.

La réponse de Lefébure à Dubuisson est, avec la lettre adressée à Hammarskjöld, le seul texte qui reflète de manière explicite le choix de Baudouin en faveur du Katanga. En recevant le major Weber en toute discrétion le 4 août, ce qui irrite considérablement Wigny et la délégation katangaise, arrivée en Belgique le 29 juillet ([15]), Baudouin donne une nouvelle indication de l'orientation qu'il a prise. L'annonce de cette dernière audience donne lieu, de la part de Lefèvre, président du PSC, à une mise en garde inhabituelle à l'adresse du Roi. Le jour même, il supplie le Roi de ne pas mener sa propre politique, en rappelant à cet égard la manière dont la question royale est née ([16]). Il est permis de supposer qu'étant président du plus grand parti du gouvernement, Lefèvre dispose d'informations très précises, et que le courrier de Lefèvre n'est pas lié uniquement à la réception de la délégation katangaise. Qu'il estime devoir écrire ce courrier constitue, en soi, un fait significatif.

Document 2

Lettre du président du CVP Lefèvre au roi Baudouin, 4/8/1960; PL

<Sire — Arrivant à Bruxelles après un jour et demi de repos, j'apprends que Votre Majesté recevrait personnellement la Délégation du Gouvernement provincial du Katanga.

Je ne peux cacher au Roi combien cette nouvelle me donne du souci.

Je n'ai cessé de répéter au Premier Ministre qu'à l'égard du Congo, nous ne pouvons nous permettre d'avoir deux politiques; une politique à l'égard du Gouvernement central Congolais et une autre à l'égard du Katanga, politiques dont les contradictions inévitables ne peuvent que compromettre notre crédit sur le plan international et aboutir à notre éjection du Congo.

Mais la pire des choses, que le Roi me permette de le lui dire avec insistance, serait de voir l'une de ces politiques être celle du Palais tandis que l'autre serait celle du Gouvernement. Même une telle impression ne peut se créer.

Dans l'affaire congolaise, nous devons, nous en faire une raison, la Belgique ne peut qu'essayer de limiter les dégâts.

L'essentiel de notre effort doit tendre à la réforme et au renforcement de nos institutions, à la relance de notre économie et à la restauration de notre crédit international.

Au Congo, la restauration de l'ordre dépend aujourd'hui du Gouvernement républicain et de l'Organisation des Nations-Unies; il dépend de nous et de nous seuls, de ne pas instaurer le désordre dans notre propre pays par un manque de cohésion à l'étage le plus élevé.

([15]) Koning Boudewijn zal de delegatie ontvangen in aanwezigheid van minister De Schryver, waardoor de regering de verantwoordelijkheid neemt. We noteren terloops dat we in het archief van de Veiligheid van de Staat schaduwingsrapporten aantreffen waarin dag per dag het reiken en zeilen van die Katangese delegatie is opgetekend.

([16]) Wij kennen van deze brief enkel de getypte doorslag uit de papieren Lefèvre.

([15]) Le roi Baudouin recevra la délégation en présence du ministre De Schryver, le gouvernement assumant dès lors la responsabilité de cette rencontre. Notons au passage que nous trouvons dans les Archives de la Sûreté de l'État des rapports de filatures consignant au jour le jour les faits et gestes de cette délégation katangaise.

([16]) Nous n'avons connaissance de ce courrier que grâce au double dactylographié extrait des documents de Lefèvre.

Je m'excuse auprès du Roi de lui faire part aussi franchement de préoccupations que j'espère non fondées.

C'est le souci que j'ai de l'unité nationale et de l'autorité de la Monarchie qui me portent à écrire à Votre Majesté comme je le fais.

Puis-je suggérer au Roi de relire les pages de notre Histoire nationale qui ont trait à la crise de 1839 consécutive à la perte de territoires qui sont maintenant le Limbourg Hollandais et le Grand-Duché; puis-je suplier le Roi de se faire redire comment la crise de la Monarchie qui s'est terminée aussi douloureusement en 1950, a débuté dans les années 1930.

C'est cela que je voudrais éviter au Roi et au Pays.

Je suis, Sire, de Votre Majeste, le très humble et très dévoué serviteur – (s) Théo Lefèvre. Président National>

4. **Koning versus regering : een zakenkabinet ?**

In de eerste dagen van augustus dreigt de Katangese kwestie falikant uit te vallen voor België. In de namiddag van 5 augustus zet de Koning een zeer ongewone stap. Hij vraagt premier Eyskens het ontslag van zijn regering aan te bieden. Hij deelt hem bovendien mee dat hij besprekingen voert met Paul Van Zeeland en Paul-Henri Spaak voor de vorming van een nieuwe regering. Wij laten Gaston Eyskens aan het woord in een notitie die hij van deze audiëntie heeft gemaakt.

Document 3

Handgeschreven notitie van premier Eyskens; PE 6084

4. **Le roi contre le gouvernement : un cabinet d'affaires ?**

Dans les premiers jours d'août, la question katangaise menace de prendre une mauvaise tournure pour la Belgique. Dans l'après-midi du 5 août, le Roi entreprend une démarche inhabituelle. Il demande au premier ministre Eyskens de présenter la démission de son gouvernement. Il lui annonce en outre qu'il est en pourparlers avec Paul Van Zeeland et Paul-Henri Spaak en vue de former un nouveau gouvernement. Nous laissons la parole à Gaston Eyskens dans une note qu'il a rédigée de cette audience.

Document 3

Note manuscrite du premier ministre Eyskens; DE 6084

[p. 1]
<Vendredi 5 août
chez R ([17]) à 5 h. – d'abord exposé Congo – demande promen./
ds parc/
Me demande secret absolu – De Schr ([18]). bcp d'estime mais/
ne va plus — Il faut en 48 changer de gt. ([19]) – Si je/
n'étais pas compromis ds Aff. Cong. je serai > homme ([20])/
Maintenant il fait appel à VZ et S. ([21]) /
Le gt. doit disparaître; impossible le faire devant/
Chambre où j'ai majorité — Mais Ch. ne représentent/
plus pays — Il me demande de faire le/
sabotage. O.K. j'en ai songé/
Le soir Lefébure me téléphone pour aller sonder/
samedi matin V.Z./
Samedi 6 août
11 h chez V.Z. : il dit gt (…) liquider — (qu'au)/
Kat. ([22]) il estime que ONU doit faire relève et/

([17]) Roi.
([18]) De Schryver, minister van Afrikaanse Zaken.
([19]) Gouvernement.
([20]) > betekent in de verkorte notities van Eyskens : groot.
([21]) Van Zeeland en Spaak.
([22]) Katanga.

([17]) Roi.
([18]) De Schryver, le ministre des Affaires africaines.
([19]) Gouvernement
([20]) > signifie grand dans les notes abrégées d'Eyskens.
([21]) Van Zeeland et Spaak.
([22]) Katanga.

que Tsch. ([23]) doit le demander. Faire négocier/
à trois : Tsch. , ONU, Belg./
Je téléphone à Leféb. vers 12 ¼ résultat de/
cet entretien/
Pierlot ([24]) m'avait demandé : il dit résister/
Kat ± indépendant, ONU n'a pas le droit/
s'ingérer/
Rentré à Louvain :/
Boll. ([25]) à téléphoné à Gilb ([26]). que complet (…)
Faire gt. derrière mon dos : VZ, Sp + Rey ([27])/
C/te de L. ([28]) téléph. : connaît entretien avec V.Z.
Dim. 7 août
Télégr. I de Wigny qui demande accélerer retrait/
Je touche Gilson à la mer et donne details/
(cf. annexe II)/
V.Z. demande me voir. Il arrive à 13h15/
j'ai envoyé télégr. à Wigny s/ retrait et/
un deuxième s/ principes fondamentaux/
inspiré de note que V.Z. m'a remise (III)/
à 5 ½ Wigny me téléphone de N.Y. IV/
J'informe Roi qui demande que Harold ([29]) contacte/
*Tschombe pour suggérer système de V.Z.>**

Deze notitie is zeer interessant omdat ze aantoont dat het vertrouwen tussen de Koning en premier Eyskens niet zoek is. Minister De Schryver moet verdwijnen. De Koning wil niet dat er een regering achter de rug van Eyskens wordt gevormd, maar vraagt zijn medewerking. Het Paleis nodigt Eyskens uit Van Zeeland te ontmoeten. Eyskens is kennelijk van plan om in dit scenario mee te spelen tot hij merkt dat Van Zeeland en Spaak achter zijn rug werken.

Beide oud-premiers hebben een lange staat van dienst. Van Zeeland is katholiek; Spaak is socialist en bovendien secretaris-generaal van de NAVO. De koninklijke onderhandelingen met Spaak en Van Zeeland verlopen in het grootste geheim. De eerste ontmoeting van de Koning met beide mannen samen heeft plaats op het Paleis in de nacht van 4 op 5 augustus. In de agenda van het Paleis staat « cosmic ». Een geheim overleg op een nachtelijk uur : het lijkt wel op een conspiratie. Alles wijst erop dat er een diepe crisis aan de gang is ([30]).

([23]) Tshombe.
([24]) De gewezen eerste minister Hubert Pierlot.
([25]) Bollingier ?
([26]) Gilberte, de echtgenote van premier Eyskens.
([27]) Jean Rey.
([28]) Waarschijnlijk Comte de Lichtervelde.
([29]) Harold d'Aspremont Lynden.
([30]) In de notities van Van Zeeland duikt een zekere Paelinck op als contacpersoon op het Paleis (Papieren VZ). Het gaat hier waarschijnlijk om Jean Paelinck, gewezen gouverneur van Katanga.

Cette note est très intéressante, car elle montre que la confiance subsiste entre le Roi et le Premier ministre Eyskens. De Schryver doit disparaître. Le Roi ne veut pas qu'un gouvernement soit formé derrière le dos d'Eyskens, mais il lui demande sa collaboration. Le Palais invite Eyskens à rencontrer Van Zeeland. Eyskens a manifestement l'intention de jouer un rôle dans ce scénario, jusqu'à ce qu'il remarque que Van Zeeland et Spaak agissent à son insu.

Les deux anciens premiers ministres ont de longs états de service. Van Zeeland est catholique; Spaak est socialiste et, de plus, secrétaire général de l'OTAN. Les pourparlers du roi avec Spaak et Van Zeeland se déroulent dans le plus grand secret. La première rencontre du Roi avec les deux hommes ensemble a lieu au Palais dans la nuit du 4 au 5 août. L'agenda du Palais porte la mention « cosmic ». Une concertation secrète à une heure nocturne ressemble bien à une conspiration. Tout indique qu'une crise profonde s'est déclarée ([30]).

([23]) Tshombe.
([24]) L'ancien premier ministre Hubert Pierlot.
([25]) Bollingier ?
([26]) Gilberte, l'épouse du premier ministre Eyskens.
([27]) Jean Rey.
([28]) Probablement le Comte de Lichtervelde.
([29]) Harold d'Aspremont Lynden.
([30]) Dans les notes de Van Zeeland apparaît le nom d'un certain Paelinck, qui fait office d'intermédiaire au Palais (Doc. VZ). Il s'agit probablement de Jean Paelinck, ex-gouverneur du Katanga.

Om de publieke opinie te bewerken convoceert de Koning in alle discretie de leiding van twee Brusselse kranten, *La Libre Belgique* en *Le Soir*. Wat er op dit ontmoeting is gezegd, weten we niet, maar alles wijst erop dat de Koning steunt heeft gevraagd voor het nieuwe kabinet. Op 11 augustus, op het ogenblik dat Eyskens zijn ontslag had moeten aanbieden, verschijnt in *Le Soir* een vernietigend artikel voor de regering.

De agenda's van het Paleis laten toe de koninklijke contacten preciezer in kaart te brengen. Hier volgen de audiënties van de Koning tussen 4 en 10 augustus.

04.08 do	*11.00-12.35*	*Van Zeeland (privé)*
	12.35-13.30	minister Wigny
	15.00-16.30	*Weber (privé)*
	17.30-19.00	minister De Schryver
	18.00-18.50	« délégation katangaise » (Kibwe, Masangu, Yav) ([31])
	19.30-20.45	*Spaak (privé)*
05.08 vr	*00.15-01.40*	*Spaak-Van Zeeland (« cosmic »)*
	11.00-12.00	*Spaak-Van Zeeland (« top secret »)*
	17.00-18.25	premier Eyskens
	21.00	*Spaak-Van Zeeland (« top secret »)*
06.08 za	*15.00-15.40*	*Monsieur Seghers (privé) ([32])*
	16.00	*Monsieur Breisdorf (privé)([33])*
	17.30	*<17.30 hrs aud. pr. comme 5 août (Z et S) (strictement privé)>*
07.08 zo		nihil
08.08 ma	15.00-16.00	premier Eyskens
09.08 di	11.45-12.45	premier Eyskens
10.08 wo	10.00-10.35	minister Van Offelen
	10.35-12.00	premier Eyskens
	15.00-16.00	minister Wigny
	18.10-19.30	premier Eyskens

([31]) « Le Roi a reçu jeudi, en audience, en présence de M. De Schryver, ministre des Affaires africaines, une délégation katangaise composée de MM. Kibwe, Yaf et Masongo » (*Le Soir*).

([32]) Bedoeld is : Victor Zeegers, directeur van *La Libre Belgique*.

([33]) Exacte spelling is : Breisdorff (hoofdredacteur *Le Soir*).

Pour conditionner l'opinion publique, le Roi convoque en toute discrétion la direction de deux journaux bruxellois : *La Libre Belgique* et *Le Soir*. On ignore ce qui s'est dit à cette réunion, mais tout indique que le Roi a demandé à ses interlocuteurs de soutenir le nouveau cabinet. Le 11 août, au moment où Eyskens aurait dû remettre sa démission, *Le Soir* publie un article assassin pour le gouvernement.

Les agendas du Palais permettent de visualiser plus précisément les contacts du Roi. Le tableau ci-dessous reprend les audiences accordées par le Roi entre le 4 et le 10 août.

04.08 je	*11.00-12.35*	*Van Zeeland (privé)*
	12.35-13.30	Le ministre Wigny
	15.00-16.30	*Weber (privé)*
	17.30-19.00	Le ministre De Schryver
	18.00-18.50	« délégation katangaise » (Kibwe, Masangu, Yav) ([31])
	19.30-20.45	*Spaak (privé)*
05.08 ve	*00.15-01.40*	*Spaak-Van Zeeland (« cosmic »)*
	11.00-12.00	*Spaak-Van Zeeland (« top secret »)*
	17.00-18.25	Le premier ministre Eyskens
	21.00	*Spaak-Van Zeeland (« top secret »)*
06.08 sa	*15.00-15.40*	*Monsieur Seghers (privé) ([32])*
	16.00	*Monsieur Breisdorf (privé)([33])*
	17.30	*<17.30 hrs aud. pr. comme 5 août (Z et S) (strictement privé)>*
07.08 di		nihil
08.08 lu	15.00-16.00	premier Eyskens
09.08 ma	11.45-12.45	premier Eyskens
10.08 mer	10.00-10.35	minister Van Offelen
	10.35-12.00	premier Eyskens
	15.00-16.00	minister Wigny
	18.10-19.30	premier Eyskens

([31]) « Le Roi a reçu jeudi, en audience, en présence de M. De Schryver, ministre des Affaires africaines, une délégation katangaise composée de MM. Kibwe, Yaf et Masongo » (*Le Soir*).

([32]) Il s'agit en fait de Victor Zeegers, directeur de *La Libre Belgique*.

([33]) L'orthographe exacte est Breisdorff (rédacteur en chef du *Soir*).

De precieze contouren van de politieke crisis die zich — ontrokken aan het oog van het publiek ([34]) — tussen 4 en 10 augustus 1960 afspeelt zijn nog onduidelijk. Een en ander wijst erop dat de Koning een regering op de been wil brengen die ondubbelzinnig de kaart van Katanga trekt : juridische erkenning en bijgevolg verzet tegen de intrede van de VN-troepen. Maar het initiatief van de Koning reikt verder dan de Congo-crisis. In de ogen van de publieke opinie zijn zowel regering als parlement in diskrediet gebracht. Dat is ook de boodschap van Van Zeeland wanneer die op 4 augustus een eerste ontmoeting heeft met de Koning : « Le pays est malade dans ses organes et ses institutions : le Parlement en lui-même et dans ses rapports avec le gouvernement et le public; les partis, en particulier leurs dirigeants; les syndicats, qui sortent de leur rôle et ne sont pas dirigés comme il le faudrait, alors qu'il est impossible de diriger contre les deux syndicats à la fois » ([35]). Sedert het begin van de crisis is er een roep naar een krachtig kabinet en steken anti-democratische tendensen de kop op. De herinnering aan het optreden van generaal De Gaulle in mei 1958 is nog levendig. De onderhandelingen van Van Zeeland en Spaak wijzen inderdaad in de richting van een zakenkabinet.

Handelt de Koning uit eigen beweging of onder druk van andere machten (bijvoorbeeld financiële groepen). Uit het memorandum bij zijn audiëntie van 4 augustus moeten we afleiden dat Van Zeeland de stoot heeft gegeven tot het initiatief van de Koning om de regering-Eyskens ten val te brengen. Volgens dit memo zou hij aan Boudewijn hebben gezegd dat het onmogelijk is dat de Koning passief zou blijven bij de verslechtering van de toestand en hebben voorgesteld dat hij de regering-Eyskens tot ontslag te dwingen.

Van Zeeland behoort tot de Brufina-groep en meer bepaald tot de Bank van Brussel, waarvan Louis Camu de voorzitter is. De kabinetschef van de Koning, René Lefébure, is de gewezen medewerker van Camu voor de oorlog — toen die — onder de regering-Van Zeeland koninklijk commissaris voor de hervorming van de administratie was.

We weiden hier niet uit over de pogingen van Spaak en Van Zeeland om het door de Koning gewenste kabinet op de been te brengen ([36]). We stellen enkel vast dat hun pogingen mislukken.

Voor de mislukking van dit initiatief zijn twee belangrijke verklaringen aan te geven ([37]). Ten eerste is pre-

([34]) Na 10 augustus zullen in enkele weekbladen zoals *Pourquoi Pas ?*, *Pan*, en *Europe Magazine* meer of minder expliciete verwijzingen naar dit koninklijk initiatief worden gemaakt. Er zal zelfs gewag worden gemaakt van een nieuwe koningskwestie.

([35]) Memorandum van Van Zeeland (gecit. Vincent Dujardin, Michel Dumoulin, *o.c.*, blz. 243).

([36]) Zie in dit verband de reeds geciteerde biografische studies over Van Zeeland (Vincent Dujardin, Michel Dumoulin, *o.c.*, blz. 243-6) en Spaak (Michel Dumoulin, *o.c.*, blz. 588-91).

([37]) Zie Gaston Eyskens, *De Memoires*, blz. 593-7.

On ignore encore les contours précis de la crise politique qui éclate — à l'abri des regards du public ([34]) — entre le 5 et le 10 août 1960. Il ressort de certains éléments que le Roi entend constituer un gouvernement jouant résolument la carte du Katanga : reconnaissance juridique et, partant, opposition à l'entrée des troupes des Nations unies. L'initiative du Roi dépasse cependant le cadre de la crise congolaise. Aux yeux de l'opinion publique, tant le gouvernement que le parlement sont discrédités. Tel est également le message de Van Zeeland lors de sa première entrevue avec le Roi le 4 août : « Le pays est malade dans ses organes et ses institutions : le Parlement en lui-même et dans ses rapports avec le gouvernement et le public; les partis, en particulier leurs dirigeants; les syndicats, qui sortent de leur rôle et ne sont pas dirigés comme il faudrait, alors qu'il est impossible de diriger contre les deux syndicats à la fois » ([35]). Depuis le début de la crise, il y a une volonté de disposer d'un cabinet puissant et des tendances antidémocratiques se font jour. Le souvenir de l'intervention du général De Gaulle en mai 1958 est encore dans les mémoires. Les négociations de Van Zeeland et Spaak font effectivement penser à la mise en place d'un cabinet d'affaires.

Le Roi agit-il d'initiative ou sous la pression d'autres puissances (par exemple, des groupes financiers) ? Nous devons conclure du mémorandum de son audience du 4 août que Van Zeeland a donné l'impulsion à l'initiative du Roi de faire tomber le gouvernement Eyskens. Selon ce mémo, il aurait dit au Roi Baudouin qu'il était impossible que le Roi reste passif face à la détérioration de la situation et il lui aurait proposé de forcer le gouvernement Eyskens à démissionner.

Van Zeeland fait partie du groupe Brufina et, plus particulièrement, de la Banque de Bruxelles, dont Louis Camu est le président. Le chef de cabinet du Roi, René Lefébure, a été collaborateur de Camu avant la guerre, lorsque celui-ci a été, sous le gouvernement Van Zeeland, commissaire royal à la réforme de l'administration.

Nous ne nous étendrons pas ici sur les tentatives entreprises par Spaak et Van Zeeland pour mettre sur pied le cabinet souhaité par le Roi ([36]) . Nous constatons simplement que celles-ci ont échoué.

Deux éléments importants expliquent l'échec de cette initiative ([37]). Premièrement, le premier ministre Eyskens

([34]) Après le 10 août, certains hebdomadaires tels que *Pourquoi Pas ?*, *Pan* et *Europe Magazine* renverront de façon plus ou moins explicite à cette initiative royale. Il sera même fait mention d'une nouvelle question royale.

([35]) Mémorandum de Van Zeeland (cité dans Vincent Dujardin, Michel Dumoulin, *o.c.*, p. 243).

([36]) Cf., à cet égard, les études biographiques citées précédemment sur Van Zeeland (Vincent Dujardin, Michel Dumoulin, *o.c.*, p. 243-6) et sur Spaak (Michel Dumoulin, *o.c.*, p. 588-91).

([37]) Cf. Gaston Eyskens, *Les Mémoires*, p. 593-7.

mier Eyskens niet van plan om zonder meer op te stappen. Wel is zijn reactie minder brutaal dan hij in zijn memoires wil doen geloven. In de voormiddag van 10 augustus biedt Eyskens zijn ontslag aan als premier, maar de Koning neemt daar geen genoegen mee en eist het ontslag van het voltallige kabinet. Daarop vindt een beraadslaging plaats in de kabinetsraad, die beslist — gezien het aandringen van de Koning — ontslag in te dienen maar daar een voorwaarde aan te koppelen : Eyskens moet de nieuwe formateur worden. De regering vreest immers het optreden van een zakenkabinet en de ontbinding van de Kamers.

[Uittreksel uit P. Wigny, Mémoires du Congo, blz. 399]

n'est pas disposé à prendre la porte sans opposer de résistance Sa réaction est toutefois moins brutale qu'il ne veut le faire croire dans ses mémoires. Dans l'avant-midi du 10 août, Eyskens offre sa démission en tant que premier ministre, mais le Roi ne s'en satisfait pas et exige la démission de l'ensemble du cabinet. Il s'ensuit une délibération au sein du Conseil de cabinet, qui décide — vu l'insistance du Roi —, de présenter sa démission, mais à une condition : Eyskens doit être le nouveau formateur. Le gouvernement craint en effet l'entrée en piste d'un cabinet d'affaires et la dissolution des Chambres.

[Extrait de P. Wigny, Mémoires du Congo, p. 399]

<10 août — mercredi
(…)
16 h 00 — Conseil des ministres.
Je fais mon rapport, puis on discute de la crise gouvernementale.
La conclusion est la suivante : tous les ministres mettent leur portefeuille à la disposition du Premier ministre. Celui-ci offre sa démission au Roi à la condition d'être chargé de la formation du prochain gouvernement.
La justification est que, d'une part, le gouvenement ne veut certes pas s'obstiner s'il n'a plus la confiance royale. Mais, d'autre part, dans l'intérêt même de la monarchie, il faut éviter le risque d'un gouvernement d'affaires qui n'aurait pas la confiance des Chambres et qui contresignerait un arrêté de dissolution. Ainsi fait-on échec à la maœuvre van Zeelandienne>

Ten tweede ontstaat er al onmiddellijk onenigheid onder de twee protagonisten van het zakenkabinet, namelijk Van Zeeland en Spaak, zowel over het premierschap als over de politiek tegenover Katanga. Spaak is inzake Katanga minder doortastend dan Van Zeeland. In feite wordt al vlug duidelijk dat alleen de politiek van de regering-Eyskens en meer bepaald de politiek van minister Wigny de enige realistische is.

Dat premier Eyskens en zijn regering op 10 augustus niet zonder meer de baan willen ruimen, heeft afgezien van institutionele bezwaren (niet de Koning, maar de regering is verantwoordelijk), waarschijnlijk ook te maken met de afwikkeling van de Katangese crisis zelf. Hammarskjöld heeft daags tevoren ingestemd met een soepele interpretatie van de VN-resolutie, die in feite de autonomie van Tshombe zal respecteren. Het lijkt er dus op dat vanaf 10 augustus het probleem Katanga voorlopig is opgelost en dat als gevolg daarvan de politieke spanningen afnemen.

5. **Herschikking van de regering**

Na moeilijke onderhandelingen lukt het premier Eyskens een nieuw kabinet voor te stellen op 2 september. De twee CVP-ministers voor Congo (De Schryver en Scheyven) verdwijnen uit de regering en de liberale vice-premier Lilar, die als voorzitter van de Rondetafel-

Deuxièmement, la zizanie s'installe immédiatement entre les partisans d'un cabinet d'affaires, à savoir Van Zeeland et Spaak, aussi bien en ce qui concerne l'attribution de la fonction de premier ministre qu'en ce qui concerne la politique à l'égard du Katanga. En ce qui concerne le Katanga, Spaak se montre moins ferme que Van Zeeland. Il s'avère rapidement qu'en fait, la politique du gouvernement Eyskens et, plus particulièrement, celle du ministre Wigny sont les seules qui soient réalistes.

Que le Premier ministre Eyskens et son gouvernement ne veuillent pas, le 10 août, démissionner sans condition est, indépendamment d'objections institutionnelles (ce n'est pas le Roi, mais le gouvernement qui est responsable), probablement aussi lié au dénouement de la crise katangaise même. Hammarskjöld a souscrit, la veille, à une interprétation souple de la résolution des Nations unies, qui respectera en fait l'autonomie de Tshombe. Il semble donc qu'à partir du 10 août, le problème du Katanga soit provisoirement résolu et que, de ce fait, les tensions politiques s'amenuisent.

5. **Remaniement du gouvernement**

Après de difficiles négociations, le Premier ministre Eyskens parvient à présenter un nouveau cabinet le 2 septembre. Les deux ministres CVP chargés des affaires congolaises (De Schryver et Scheyven) disparaissent du gouvernement et le vice-premier ministre libéral

conferentie mee verantwoordelijk wordt geacht voor het Congo-debâcle, wordt gedegradeerd tot minister van Justitie. Minister van Binnenlandse Zaken René Lefebvre volgt hem op als vice-premier. Harold d'Aspremont Lynden doet zijn intrede als minister van Afrikaanse Zaken. Met hem gaat een nieuwe wind waaien op het Koningsplein. Het defaitisme lijkt er overwonnen, zeker wanneer op 5 september Lumumba door Kasa Vubu wordt afgezet ([38]).

Is er een verband tussen de crisis van 5 augustus, de herschikking van de regering en de politiek tegenover Congo ? Intrigerende vraag daarbij is, hoe de intrede van Harold d'Aspremont Lynden in de regering moet worden beoordeeld. Als hoofd van de Technische Missie in E'ville wordt hij door de pers unaniem beschouwd als de man van Katanga. De oppositie beschouwt hem als de man van de Koning en de grote maatschappijen. Komt zijn benoeming er onder druk van de Koning ? Het antwoord op deze vraag is niet zonder belang voor het verder verloop van de gebeurtenissen : is de politiek van minister d'Aspremont de uitdrukking van de regeringspolitiek of is er sprake van een « politiek van Laken » met d'Aspremont als een van de belangrijkste uitvoerders, zoals wel eens is gesuggereerd ? Wij hebben geen enkele aanwijzing gevonden dat de Koning voorwaarden zou hebben gesteld aan het aanblijven van Eyskens als premier — bijvoorbeeld een doortastend optreden tegen premier Lumumba — of dat hij kandidaten zou hebben voorsteld voor sommige portefeuilles — bijvoorbeeld Harold d'Aspremont Lynden als minister van Afrikaanse Zaken. Wel heeft de Koning te kennen gegeven dat De Schryver niet op Afrikaanse Zaken kon blijven. Misschien kunnen de de vraag omkeren : wil Eyskens d'Aspremont Lynden misschien onder controle brengen door hem in zijn kabinet op te nemen ? Er zijn geen aanwijzigingen van wrijvingen tussen Eyskens en zijn gewezen adjunct-kabinetschef, integendeel. D'Aspremont geniet het volstrekte vertrouwen van Eyskens in zijn Katangese politiek. Wij hebben elders aangegeven dat Eyskens zelf in de Congo-crisis eerder aanleunt bij de radicale vleugel in de regering. Op 5 augustus keert de Koning zich niet tegen de persoon van de eerste minister, wel tegen De Schryver. Uit een en ander mogen we afleiden dat de keuze van d'Aspremont Lynden geen aanleiding zal hebben gegeven tot spanning tussen de formateur en het staatshoofd. In de memoires van Eyskens vindt men geen aanwijzingen dat de benoeming van d'Aspremont onder druk van de Koning zou zijn gebeurd zoals sommigen beweren. Verder kan wor-

([38]) De meest opvallende herschikking betreft de introductie van ministers-onderstaatssecretarissen en ministers-coördinatoren. Premier Eyskens trachtte daarmee in te spelen op een al langer bestaande kritiek op de werking van de uitvoerende macht.

Lilar, dont on estime qu'il porte, en tant que président de la Table ronde, une part de responsabilité dans la débâcle congolaise, est rétrogradé au rang de ministre de la Justice. Le ministre de l'Intérieur, René Lefebvre, lui succède au poste de vice-premier ministre. Harold d'Aspremont Lynden entre au gouvernement comme ministre des Affaires africaines. Son arrivée fera souffler un vent nouveau sur la Place royale. Le défaitisme semble défait, *a fortiori* lorsque Lumumba est destitué par Kasa Vubu ([38]) le 5 septembre.

Y a-t-il un lien entre la crise du 5 août, le remaniement ministériel et la politique menée à l'égard du Congo ? Autre question qui intrigue : comment faut-il interpréter l'entrée de Harold d'Aspremont Lynden dans le gouvernement ? En tant que chef de la mission technique à E'ville, il est unanimement considéré par la presse comme l'homme du Katanga. L'opposition le considère comme l'homme du Roi et des grandes sociétés. A-t-il été nommé sous la pression du Roi ? La réponse à cette question n'est pas sans importance pour la suite des événements : la politique menée par le ministre d'Aspremont est-elle l'expression de la politique du gouvernement ou bien y a-t-il eu une « politique de Laeken » dont d'Aspremont aurait été l'un des principaux exécutants, comme cela a parfois été suggéré ? Nous n'avons trouvé aucun élément qui indiquerait que le Roi a posé des conditions — telle une intervention ferme contre le Premier ministre Lumumba — au maintien d'Eyskens au poste de Premier ministre ou qu'Il a proposé des candidats pour certains portefeuilles — par exemple, Harold d'Aspremont Lynden pour le portefeuille des Affaires africaines. Le Roi a en revanche fait savoir que De Schryver ne pouvait pas garder les Affaires africaines. Nous pouvons peut-être retourner la question : Eyskens ne veut-il pas mettre d'Aspremont Lynden sous contrôle en l'intégrant dans son cabinet ? Rien n'indique qu'il y a eu des tensions entre Eyskens et son ancien chef de cabinet adjoint, au contraire. Eyskens a une confiance absolue dans la politique katangaise menée par d'Aspremont. Nous avons indiqué par ailleurs qu'en ce qui concerne la crise congolaise, Eyskens lui-même partage plutôt les vues de l'aile radicale du gouvernement. Le 5 août, le Roi ne s'en prend pas à la personne du premier ministre, mais bien au ministre De Schryver. Nous pouvons déduire de ces divers éléments que le choix de d'Aspremont Lynden n'aura pas suscité de tensions entre le formateur et le chef de l'État. Rien dans les mémoires d'Eyskens n'indique que c'est sous la pression du Roi qu'il aurait été procédé à la nomination de d'Aspremont, ainsi que certains le prétendent. On ob-

([38]) L'aspect le plus surprenant du remaniement concerne l'introduction de ministres-sous-secrétaires d'État et de ministres-coordonnateurs. Le premier ministre Eyskens a tenté ainsi de répondre à une critique formulée de longue date à l'égard du fonctionnement du pouvoir exécutif.

den opgemerkt dat eerst de Luikse rector Dubuisson was aangezocht als nieuwe minister van Afrikaanse Zaken, maar daarvoor bedankte. Daaruit kan men opmaken dat hij waarschijnlijk door formateur Eyskens en niet door de Koning werd gevraagd ([39]).

Over het algemeen beschikken we over weinig materiaal betreffende de regeringsherschikking van 2 september ([40]). Wel zijn er enkele stukken die een licht werpen op het aantreden van Harold d'Aspremont Lynden. We geven ze hierronder. Daaruit blijkt dat zijn naam eerder in extremis en eerder onverwacht opduikt in de onderhandelingen. Naar eigen zeggen zou zijn benoeming hebben moeten verhinderen dat Scheyven zou aanblijven. Of er een verband is tussen de audiëntie bij de Koning van 29 augustus en zijn ministerschap, weten we niet. Het lag in elk geval voor de hand dat d'Aspremont na zijn terugkeer uit E'ville door de Koning zou worden ontvangen. Nog op 1 september is hijzelf ervan overtuigd dat hij naar Katanga terugkeert. 's Anderendaags is hij minister. Tot groot ongenoegen van Wigny.

Document 4

Benoeming van H. d'Aspremont Lynden tot minister van Afrikaanse Zaken

23/8	De grootmaarschalk van het Hof laat de Koning terloops weten dat zijn neef, Harold, voor enkele dagen naar België terugkeert	AKP
26/8	H. d'Aspremont Lynden keert « voor enkele dagen » terug naar België	diverse telexen
29/8	H. d'Aspremont Lynden wordt ontvangen door de Koning	Register
1/9	Telex van H. d'Aspremont (Brussel) aan R. Rothschild (E'ville) : <Rentrerai ([41]) dimanche matin stop vous préciserai heure stop souhaiterais voir militaires dès mon arrivée et rencontrer Tshombe dans la journée si possible stop m'efforce d'obtenir réponse favorable à votre 482 fullstop>*	PA2

([39]) Op 11 augustus 1960 had Dubuisson een telegram gestuurd aan de koning met de vraag het ontslag van de regering te vermijden. « A*spremont informé ce matin de Bruxelles que Gouvernement Belge en perdition. Si mauvais soit-il, Aspremont et moi supplions votre Majesté ne pas accepter actuellement démission Gouvcernement Belge sinon nous allons définitivement perdre ici situation qui devient favorable et évolue dans optimisme. Indispensable Gouvernement Belge actuel reste au pouvoir encore plusieurs semaines. Dévoué serviteur — Rectur* » (Archief UMHK).

([40]) Niets in het AKP. Enkele stukken in Papieren Eyskens.

([41]) Er staat : rentrerait.

servera par ailleurs que c'est à Dubuisson, recteur de l'Université de Liège, qui avait d'abord été pressenti pour devenir le nouveau ministre des Affaires africaines, mais qu'il a décliné cette offre. On peut en déduire que la demande lui a vraisemblablement été faite par le formateur Eyskens, et non par le Roi ([39]).

De manière générale, nous disposons de peu de documents concernant le remaniement ministériel du 2 septembre ([40]). Quelques documents, mentionnés ci-dessous, éclairent la nomination de Harold d'Aspremont Lynden. Ils montrent que son nom a été proposé plutôt à la fin des négociations et de manière plutôt inattendue. Selon ses propres dires, sa nomination devait empêcher que De Schryver restât en poste. Nous ne savons pas s'il y a un lien entre son audience chez le Roi le 29 août et sa nomination en tant que ministre. Il était en tout cas évident que d'Aspremont serait reçu par le Roi après son retour d'E'ville. Le 1er septembre encore, il est lui-même persuadé de retourner au Katanga. Le lendemain, il devient ministre, au grand mécontentement de Wigny.

Document 4

Nomination de H. d'Aspremont Lynden au poste de ministre des Affaires africaines.

23/8	Le grand maréchal de la Cour informe incidemment le Roi que son neveu rentre pour quelques jours en Belgique	APR
26/8	H. d'Aspremont Lynden rentre en Belgique « pour quelques jours »	Télex Divers
29/8	H. d'Aspremont Lynden est reçu par le Roi	Registre
1/9	Telex de H. d'Aspremont (Bruxelles) à R. Rothschild (E'ville) : <Rentrerai ([41]) dimanche matin stop vous préciserai heure stop souhaiterais voir militaires dès mon arrivée et rencontrer Tshombe dans la journée si possible stop m'efforce d'obtenir réponse favorable à votre 482 fullstop>*	PA2

([39]) Le 11 août 1960, Dubuisson avait adressé au Roi un télégramme dans lequel il lui demandait d'éviter la démission du gouvernement. « Aspremont informé ce matin de Bruxelles que Gouvernement Belge en perdition. Si mauvais soit-il, Aspremont et moi supplions votre Majesté ne pas accepter actuellement démission Gouvcernement Belge sinon nous allons définitivement perdre ici situation qui devient favorable et évolue dans optimisme. Indispensable Gouvernement Belge actuel reste au pouvoir encore plusieurs semaines. Dévoué serviteur — Rectur » (Archives UMHK).

([40]) Rien dans les APR. Quelques pièces dans les documents Eyskens.

([41]) Dans le texte : rentrerait.

2/9	Brief van rector Dubuisson (Luik) aan Fulreac (E'ville) : <Comme vous le savez, le Gouvernement ici est en pleine décomposition; il veut changer sa peau mais il n'y arrive pas. J'ai été beaucoup mis en cause dans ces derniers jours. Je vous envoie à tout hasard quelques extraits de presse qui vous rassureront sur ma position personnelle. Sollicité pour être ministre des Affaires Africaines, je n'ai pas hésité à faire connaître mes conditions qui étaient évidemment de nature telle que je me trouvais automatiquement débarassé de cette menace>*	Fulreac	2/9	Lettre du recteur Dubuisson (Liège) à Fulreac (E'ville) : <Comme vous le savez, le Gouvernement ici est en pleine décomposition; il veut changer sa peau mais il n'y arrive pas. J'ai été beaucoup mis en cause dans ces derniers jours. Je vous envoie à tout hasard quelques extraits de presse qui vous rassureront sur ma position personnelle. Sollicité pour être ministre des Affaires Africaines, je n'ai pas hésité à faire connaître mes conditions qui étaient évidemment de nature telle que je me trouvais automatiquement débarassé de cette menace>*	Fulreac
2/9	Dagboeknotitie van minister Wigny : < Rentré au bureau, *vers 17 h 30*, je reçois un coup de téléphone d'Eyskens, fort bref, pour me dire que d'Aspremont peut être ministre des Affaires Africaines. Ma réponse est : « ce n'est pas bon ». Je n'ai pas le temps d'expliquer que ce serait jugé partout comme l'adoption de la politique katangaise, comme un acte d'hostilité vis-à-vis Lumumba, alors que notre politique a toujours été la non-ingérence, alors surtout que nos intérêts sont répartis sur l'ensemble du Congo. Mais Gaston m'interrompt en disant : « Je te remercie beaucoup, c'est tout ce que je désirais savoir. *18 h 45* — Coup de téléphone de Pierre Harmel. Il m'annonce qu'Eyskens veut refaire le ministère du Congo et me demande mon avis. Je réponds qu'à mon sens, il serait lui-même parfaitement idoine pour ce poste puisque c'est moi-même qui ai suggéré son nom avec celui d'Albert Thys, de Franz de Voghel. Harold d'Aspremont, indépendamment de sa personne sympathique; me paraît disqualifié. Pierre me dit qu'il va réfléchir. *20 h 00* — Nous écoutons avec stupeur, à la radio, la composition du nouveau ministère; c'est du replâtrage. C'est bien d'Aspremont qui a le ministère des Affaires africaines>	*Mémoires du Congo*, p. 487-8	2/9	Note dans le journal du ministre Wigny : <Rentré au bureau, *vers 17 h 30*, je reçois un coup de téléphone d'Eyskens, fort bref, pour me dire que d'Aspremont peut être ministre des Affaires Africaines. Ma réponse est : « ce n'est pas bon ». Je n'ai pas le temps d'expliquer que ce serait jugé partout comme l'adoption de la politique katangaise, comme un acte d'hostilité vis-à-vis Lumumba, alors que notre politique a toujours été la non-ingérence, alors surtout que nos intérêts sont répartis sur l'ensemble du Congo. Mais Gaston m'interrompt en disant : « Je te remercie beaucoup, c'est tout ce que je désirais savoir. *18 h 45* — Coup de téléphone de Pierre Harmel. Il m'annonce qu'Eyskens veut refaire le ministère du Congo et me demande mon avis. Je réponds qu'à mon sens, il serait lui-même parfaitement idoine pour ce poste puisque c'est moi-même qui ai suggéré son nom avec celui d'Albert Thys, de Franz de Voghel. Harold d'Aspremont, indépendamment de sa personne sympathique; me paraît disqualifié. Pierre me dit qu'il va réfléchir. *20 h 00* — Nous écoutons avec stupeur, à la radio, la composition du nouveau ministère; c'est du replâtrage. C'est bien d'Aspremont qui a le ministère des Affaires africaines>	*Mémoires du Congo*, p. 487-8
3/9 12.15	Telex van H. d'Aspremont (Brussel) aan R. Rothschild (E'ville) : <Ai été désigné comme Minaf stop regrette abandonner E'ville stop vous aiderai de mon mieux ici stop prière exposer situation à Tshombe stop si je n'acceptais pas Scheyven risquait de rester stop ne pourriez-vous penser déjà à collaborateur qui pourrait renforcer votre équipe stop long rapport écrit vous parviendra demain matin par porteur>*	PA2	3/9 12.15	Télex de H. d'Aspremont (Bruxelles) à R. Rothschild (E'ville) : <Ai été désigné comme Minaf stop regrette abandonner E'ville stop vous aiderai de mon mieux ici stop prière exposer situation à Tshombe stop si je n'acceptais pas Scheyven risquait de rester stop ne pourriez-vous penser déjà à collaborateur qui pourrait renforcer votre équipe stop long rapport écrit vous parviendra demain matin par porteur>*	PA2
7/9	Brief van rector M. Dubuisson (Luik) aan professor Clemens (E'ville) : <D'Aspremont, avant d'accepter le ministère des Affaires Africaines, m'avait demandé mon avis. Je crois qu'il avait aussi demandé celui de M. Tshombe. Conscient de l'importance qu'il y aurait pour la politique belge d'avoir un type comme d'Aspremont aux Affaires Africaines, mais très conscient, d'autre part, qu'il était encore plus indispensable d'avoir un d'Aspremont à la mission technique d'E'ville, j'ai penché pour la deuxième solution et lui ai demandé de rester à E'ville. Je crois que Mr Tshombe lui avait donné l'avis contraire.	Fulreac	7/9	Lettre du recteur M. Dubuisson (Liège) au professeur Clemens (E'ville) : <D'Aspremont, avant d'accepter le ministère des Affaires Africaines, m'avait demandé mon avis. Je crois qu'il avait aussi demandé celui de M. Tshombe. Conscient de l'importance qu'il y aurait pour la politique belge d'avoir un type comme d'Aspremont aux Affaires Africaines, mais très conscient, d'autre part, qu'il était encore plus indispensable d'avoir un d'Aspremont à la mission technique d'E'ville, j'ai penché pour la deuxième solution et lui ai demandé de rester à E'ville. Je crois que Mr Tshombe lui avait donné l'avis contraire.	Fulreac

Quoi qu'il en soit, d'Aspremont s'était rallié à mon avis et avait refusé le département.
Harcelé cependant par Eyskens, à la suite de toute une série de tribulations qu'il m'est difficile d'exposer par écrit et auxquelles j'ai été mêlé, d'Aspremont a finalement accepté le portefeuille des Affaires Africaines. J'avais mis, moi, à accepter [le] même portefeuille des Affaires Africaines, les conditions que vous dev[i]niez et qui se sont avérées inacceptables pour le Gouvernement.

Met betrekking tot de regeringsherschikkig moet men zich hoeden voor een perspectiefvernauwing. De problemen voor de nieuwe regering lijken zich, einde augustus, niet langer toe te spitsen op de Congo-politiek — daar zijn althans geen aanwijzingen voor — wel op het economisch en financieel herstel. Vandaar de spanningen in de CVP, waar het ACW-MOC begint uit te kijken naar een coalitie met de socialisten. De belangrijkste politieke verklaringen om en rond de nieuwe regering hebben alle vandoen met het noodzakelijk geachte herstelbeleid.

6. **Intermezzo**

We kennen geen reacties van koning Boudewijn op de afzetting van premier Lumumba (5 september). In de voor Congo chaotische weken na 5 september wordt de Koning in beslag genomen door zijn aanstaande huwelijk en de introductie van Dona Fabiola in Belgische milieus.

Op 16 september heeft minister Wigny een gesprek met koning Boudewijn. Meestal is Wigny zeer discreet in zijn memoires als het gaat over het Staatshoofd. Deze keer geeft hij een uitvoerig verslag. Na een bespreking van de Congopolitiek (waarover Wigny geen precisering geeft) deelt de Koning mee dat hij gaat trouwen. Via het huwelijk van de Koning komt het gesprek tenslotte op de functie van de Koning. De gedachtenwisseling tussen de 30-jarige Boudewijn en de grondwetspecialist Wigny is bijzonder interessant. Zij werpt een licht op bestaande spanningen, maar tegelijk wellicht op een iets ander aanvoelen van het koninklijk optreden in 1960 dan vandaag het geval is.

[Uittreksel uit P. Wigny, Mémoires du Congo, blz. 539]

Quoi qu'il en soit, d'Aspremont s'était rallié à mon avis et avait refusé le département.
Harcelé cependant par Eyskens, à la suite de toute une série de tribulations qu'il m'est difficile d'exposer par écrit et auxquelles j'ai été mêlé, d'Aspremont a finalement accepté le portefeuille des Affaires Africaines. J'avais mis, moi, à accepter [le] même portefeuille des Affaires Africaines, les conditions que vous dev[i]niez et qui se sont avérées inacceptables pour le Gouvernement.

En ce qui concerne le remaniement ministériel, il faut se garder de le considérer sous un angle trop restreint. Depuis fin août, les problèmes qui se posent au nouveau gouvernement ne semblent plus se focaliser sur la politique congolaise — rien ne l'indique en tout cas —, mais sur le redressement économique et financier. C'est l'origine de tensions au sein du PSC, où l'ACW-MOC commence à lorgner vers les socialistes. Les principales déclarations publiques en rapport avec le nouveau gouvernement concernent toutes la politique de redressement jugée nécessaire.

6. **Intermède**

Nous ne connaissons pas de réactions du Roi Baudouin à la destitution du Premier ministre Lumumba (5 septembre). Dans les semaines chaotiques pour le Congo qui ont suivi le 5 septembre, le Roi est accaparé par son prochain mariage et par l'introduction de Dona Fabiola dans les milieux belges.

Le 16 septembre, le ministre Wigny a un entretien avec le roi Baudouin. Généralement, Wigny se montre très discret dans ses mémoires lorsqu'il est question du chef de l'État. Cette fois, il fait cependant un rapport circonstancié. Après avoir discuté de la politique au Congo (Wigny ne donne pas d'autres précisions à ce propos), le Roi apprend au ministre qu'il va se marier. L'évocation de ce mariage fait finalement dévier la conversation sur la fonction du Roi. L'échange de vues entre Baudouin, âgé de 30 ans à l'époque, et le constitutionnaliste Wigny est particulièrement intéressant. Il met en évidence certaines tensions, mais aussi, sans doute, une perception de la fonction royale quelque peu différente de celle que l'on en a aujourd'hui.

[Extrait de P. Wigny, Mémoires du Congo, p. 539]

<Le Roi est revenu avec force sur son désir de collaborer avec les ministres. « Je veux jouer le jeu, dit-il. S'il y a la moindre hésitation, la moindre incompréhension, ou opposition, je demande en grâce qu'on prenne un contact direct avec moi. Ainsi éviterons-nous des difficultés ». Je fais remarquer à ce moment que des tensions doivent nécessairement exister; elles sont bienfaisantes dans un gouvernement monarchique où le Roi garde une influence. « C'est évident me dit le Roi. Mais si la résistance du Conseil des ministres est forte, je suis toujours prêt à m'incliner ».

Mais cette dernière phrase, tout en réflétant bien la pensée du Souverain, n'en est pas l'exacte expression. Le Roi a voulu dire qu'il joue le jeu constitutionnel. Il ne veut pas faire prévaloir son idée sur celle que les ministres, responsables devant les Chambres, croiraient devoir maintenir. Tout ceci est justifié, naturellement, par les récentes

discussions auxquelles a donné lieu la constitution éventuelle d'un prétendu gouvernement d'affaires. Bien des hommes on cru y découvrir une manoeuvre pour constituer un gouvernement royal. Théo Lefèvre a été, à ce point de vue, particulièrement net dans ses critiques contre « l'entourage ».>

7. **« Neutraliser complètement (et si possible physiquement) Lumumba ». Een merkwaardige briefwisseling, oktober 1960**

In het begin van onze onderzoeksopdracht deden we een merkwaardige ontdekking in het Archief van het Koninklijk Paleis. We maakten hierover op 20 november 2000 de volgende nota ten behoeve van de voorzitter van de onderzoekscommissie.

<Nota betreffende enkele stukken uit het dossier « Documents réunis par M. Lefébure le 8 juin 1961. Congo après le 30 juin et Katanga » (Archief van het Koninklijk Paleis)

Het dossier « Documents réunis etc. » is een volumineuze, maar zeer rommelige map met diverse stukken betreffende Congo voor en na de onafhankelijkheid. Het gros van de documenten (brieven, nota's, telegrammen, aantekeningen, enz.) heeft betrekking op de gebeurtenissen na 30 juni 1960, met Katanga als belangrijkste thema. Het dossier bevat onder andere diverse brieven van majoor Guy Weber aan de kabinetschef van de Koning.

In deze map bevindt zich een bruine omslag met als opschrift :

<Katanga — M. Tshombé
Portrait du Roi
Distinction honorifique>.

Deze omslag bevat vier stukken (exclusief bijlagen) :

1. Pierre Deschamps (adjunct-kabinetschef van minister Wigny) aan René Lefébure (kabinetschef van de Koning), 11 oktober 1960. Op deze brief is een papiertje geplakt met een aantekening van de Koning. Dit papiertje verbergt ten dele de datum van de brief (<Bruxelles, le 11 octobre 1960>) en een aantekening van Lefébure : <Demandé note justificative à MM. Callier & Deschamps 14/10 (s) L>

2. Nota van Lefébure aan de Koning, 26 oktober 1960 : <Je crois opportun de placer sous les yeux du Roi deux lettres que je viens de recevoir du Major Weber>. Deze nota bevat een aantekening van de Koning, z.d.: <En ce qui concerne la présence éventuelle du Prés. Tshombe, Kasa Vubu?? et du Mwami de l'Urundi, j'aimerais connaître l'avis des ministres compétents (s) B>. Waarop een aantekening van Lefébure : <demandé avis Cte d'Asp/L le 28-10-60 (s) L>

3. Majoor Guy Weber aan Lefébure, 22 oktober 1960, met als bijlage de correspondentie tussen president Tshombe en UNO-vertegenwoordiger Berendsen van 20

7. **« Neutraliser complètement (et si possible physiquement) Lumumba ». Une correspondance étrange, octobre 1960**

Au début de notre mission d'enquête, nous avons fait une découverte remarquable dans les Archives du Palais royal. Nous avons rédigé à cet égard, le 20 novembre 2000, la note suivante à l'intention du président de la commission d'enquête.

<Note relative à quelques pièces du dossier « Documents réunis par M. Lefébure le 8 juin 1961. Congo après le 30 juin et Katanga » (Archives du Palais royal)

Le dossier « Documents réunis etc. » est une farde volumineuse, mais très désordonnée, renfermant diverses pièces relatives au Congo avant et après l'indépendance. La plupart des documents (lettres, notes, télégrammes, annotations, etc.) concernent les événements s'étant déroulés après le 30 juin 1960, avec le Katanga pour thème principal. Le dossier contient notamment diverses lettres du Guy Weber au chef de cabinet du Roi.

Cette farde contient une chemise brune portant l'intitulé :

<Katanga — M. Tshombé
Portrait du Roi
Distinction honorifique>.

Cette chemise contient quatre pièces (en dehors des annexes) :

1. Pierre Deschamps (chef de cabinet adjoint du ministre Wigny) à René Lefébure (chef de cabinet du Roi), 11 octobre 1960. Sur cette lettre est collé un morceau de papier avec une annotation du Roi. Ce morceau de papier dissimule en partie la date de la lettre (<Bruxelles, le 11 octobre 1960>) et une annotation de Lefébure : <Demandé note justificative à MM. Callier & Deschamps 14/10 (s) L>

2. Note de Lefébure au Roi, 26 octobre 1960 : <Je crois opportun de placer sous les yeux du Roi deux lettres que je viens de recevoir du Major Weber>. Cette note comporte une annotation du Roi s.d. : <En ce qui concerne la présence éventuelle du Prés. Tshombe, Kasa Vubu?? et du Mwami de l'Urundi, j'aimerais connaître l'avis des ministres compétents (s) B>. En réaction : une annotation de Lefébure : <demandé avis Cte d'Asp/L le 28-10-60 (s) L>

3. Major Guy Weber à Lefébure, 22 octobre 1960, avec en annexe la correspondance échangée entre Tshombe et le représentant de l'ONU Berendsen les 20

en 21 oktober. In zijn brief heeft Weber het onder andere over de wens van Tshombe om op het huwelijk van de Koning te worden uitgenodigd

4. Weber aan Lefébure, 19 oktober 1960. Uittreksel : <1. Tschombe a rencontré Mobutu. Excellente entrevue. En échange d'un certain appui financier, Mobutu suit les conseils : statuquo jusqu'au 31 décembre — On attend que la situation s'éclaircisse — On neutralise complètement (et si possible physiquement ...) Lumumba>. In de marge heeft Lefébure een vraagteken geplaatst.

Op grond van externe (de wijze van klassering) en interne aanwijzingen (de aantekening van de Koning in stuk n^{r} 2 slaat op Webers brief van 22 oktober, stuk n^{r} 3) mag men besluiten dat Lefébure met de twee brieven bedoeld in stuk n^{r} 2 de brieven van Weber van 22 en 19 oktober (stukken n^{rs} 3 en 4) bedoelt.

Aantekeningen van de Koning zijn over het algemeen zeer zeldzaam in het archief.>

In de maanden daarna werden nog andere interessante mappen en dossiers gevonden, onder andere de briefwisseling tussen de Koning en Tshombe. Sommige nieuw ontdekte stukken konden in verband worden gebracht met hoger genoemd dossier. De belangrijkste hadden betrekking op de brief van Boudewijn aan Tshombe van 28 oktober. Wij laten hier al deze documenten integraal volgen.

Document 5

[Telex van minister H. d'Aspremont Lynden aan Minaf, 8/10/60; PAL]

et 21 octobre. Dans sa lettre, Weber évoque notamment le souhait de Tshombe d'être invité au mariage du Roi

4. Weber à Lefébure, 19 octobre 1960. Extrait : <1. Tschombe a rencontré Mobutu. Excellente entrevue. En échange d'un certain appui financier, Mobutu suit les conseils: statuquo jusqu'au 31 décembre — On attend que la situation s'éclaircisse — On neutralise complètement (et si possible physiquement ...) Lumumba>. Lefébure a mis un point d'interrogation dans la marge.

Des indications externes (le mode de classement) et internes (l'annotation du roi dans la pièce n° 2 se rapporte à la lettre de Weber du 22 octobre, pièce n° 3) permettent de conclure que les deux lettres auxquelles Lefébure fait allusion dans la pièce n° 2 visent les lettres de Weber des 22 et 19 octobre (pièces n° 3 et 4).

De façon générale, les annotations du Roi sont très rares dans les archives.>

Au cours des mois suivants, d'autres fardes et dossiers intéressants ont encore été découverts, entre autre la correspondance entre le roi et Tshombe. Certaines pièces découvertes récemment ont pu être mises en relation avec le dossier précité. Les principales concernaient la lettre de Baudouin à Tshombe du 28 octobre. Nous reproduisons ci-dessous tous ces documents dans leur intégralité.

Document 5

[Télex du ministre H. d'Aspremont Lynden à Minaf, 8/10/60; PAL

<Minaf Bruxelles.

Pour transmission à Lefébure chefcab du Roi (via Affaires étrangères).

Tx 3070810. Compte tenu petites difficultés actuelles entre gouvernement Katanga et Belgique estime très souhaitable que le Roi puisse faire un geste à l'égard de Tshombe. Serait-il possible que le Roi lui adresse photographie avec signature. Si proposition agréée devrait parvenir au plus tôt à Rothschild à Elisabethville. Ce dernier quittera probalement Katanga d'ici huit dix jours au plus tard.

*Aspremont>**

Document 6

[Brief van P. Deschamps, adjunct-kabinetschef minister P. Wigny, aan R. Lefébure, 11/10/60; AKP-K]

Document 6

[Lettre de P. Deschamps, chef de cabinet adjoint du ministre P. Wigny, à R. Lefébure, 11/10/60; APR-C]

<Monsieur le Chef de Cabinet — J'ai l'honneur de vous confirmer le contenu du télégramme reçu du Comte d'Aspremont Lynden, Ministre des Affaires Africaines, et dont j'ai donné lecture à M. Peemans ([42]).

M. le Comte d'Aspremont Lynden signale que compte tenu des petites difficultés actuelles entre le Gouvernement katangais et la Belgique, il estime très souhaitable que S.M. le Roi puisse faire un geste à l'égard de Tshombe.

([42]) Medewerker van het kabinet van de Koning.

([42]) Collaborateur du cabinet du Roi.

*Le Ministre demande s'il serait possible que S.M. le Roi adresse à M. Tshombe une photographie avec signature. Si cette proposition était agréée, la photo devrait parvenir au plus tôt à M. l'Ambassadeur Rothschild à Elisabethville. Veuillez agréer…>**

Document 7

[Notitie van R. Lefébure en koning Boudewijn bij de brief van P. Deschamps, 11/10/60; AKP-K]

[handschrift Lefébure]

<Demandé note justificative/
à M.M. Callier ([43]) & Deschamps 14/10 (s) L>
[handschrift koning Boudewijn]
<D'accord pour qu'on donne/
au Prés. Tshombe la même chose qu'au Prés. Kasa Vubu ou en tout/
*cas que Lumumba (s) B>**

Document 7

[Annotations de R. Lefébure et du Roi Baudouin à la lettre de P. Deschamps, 11/10/60; APR-C]

[écriture Lefébure]

Document 8

[Brief van G. Weber aan R. Lefébure, 22/10/60; AKP-K]

Document 8

[Lettre de G. Weber à R. Lefébure, 22/10/60; APR-C]

<Monsieur le Chef de Cabinet — Les Bulletins de Renseignements que je me permets de vous transmettre, donnent une assez bonne synthèse de la situation. Il ne faut cependant pas oublier qu'ils sont destinées à n'être exploités que par un échelon de commandement. Ils voient donc nécessairement la situation « en noir ». C'est leur rôle.

Je suis allé rendre visite à M. Crener, Consul Général de Belgique, pour le mettre au courant d'un propos du Président Tshombe. Ce dernier m'a en effet déclaré avant-hier : « Je compte bien être invité au mariage royal. C'est la moindre des choses que la Belgique puisse faire pour moi ». Je crois utile de vous signaler le fait.

On lui a déjà promis tant de choses ! Avant le départ de M. Rothschild, il était question de lui décerner une distinction honorifique (Kasa Vubu et Lumumba ont bien un Grand Cordon …). Ensuite il était question d'une photographie dédicacée de Sa Majesté. Il n'a rien reçu … Cette fois le Gouvernement a devant lui deux mois pour réfléchir …

…>

Document 9

[Brief van G. Weber aan R. Lefébure, 19/10/60; AKP-K-zie X-Bijlagen]

Document 9

[Lettre de G. Weber à R. Lefébure, 19/10/60; APR-voir X-Annexes]

<Monsieur le Chef de Cabinet — Vous trouverez ci-joint quelques papiers qui forment synthèses de périodes.

Le départ de Monsieur Rothschild a laissé un grand vide. Il était réellement un grand Ambassadeur et nous nous sentons actuellement un peu livrés à nous-mêmes.

Voici en deux mots les grands problèmes de l'heure :

1. Tshombe a rencontré Mobutu. Excellente entrevue. En échange d'un certain appui financier, Mobutu suit les conseils : statuquo jusqu'au 31 décembre — On attend que la situation s'éclaircisse — On neutralise complètement (et si possible physiquement …) Lumumba.

2. Il est dans le domaine du possible que dans une déclaration, Kasa Vubu et Mobutu reconnaissent une souveraineté du Katanga, au sein d'une confédération

3. […]

Vous priant d'assurer Sa Majesté de mon plus parfait dévouement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Cabinet, l'expression de mes sentiments très respectueux>

([43]) Kabinetschef van Afrikaanse Zaken.

([43]) Chef de cabinet des Affaires africaines.

Document 10

[Nota van de grootmaarschalk aan koning Boudewijn, 24/10/60; AKP-G]

Document 10

[Note du grand maréchal au roi Baudouin, 24/10/60; APR-M]

<Au Roi Baudouin
Le Mwami de l'Urundi, Mwambutsa, a dit au ministre des Affaires Africaines, au cours d'une conversation, qu'il avait le très vif désir d'être invité au mariage du Roi.
Le ministre souhaite qu'il soit répondu favorablement à cette aspiration.
Le Mwami M[w]ambutsa lui a paru bien disposé. Par contre son fils a une atttitude douteuse; ce serait une raison de plus de montrer de la faveur au père.
À première vue, je ne vois pas d'inconvénient grave à inviter Mwambutsa.
*Quant à Kigeri, le Mwami du Ruanda, la question ne se pose pas puisqu'il sera écarté (s) A>**

Document 11

[Notities van R. Lefébure en koning Boudewijn bij de brieven van G. Weber, tussen 26 en 28 oktober; AKP-K]

Op 26 oktober vestigt Lefébure — in een korte krabbel — de aandacht van de Koning op twee brieven van Weber, nl. de brieven van 19 en 22 oktober. De reactie van de Koning — een aantekening in handschrift op hetzelfde blad papier — heeft enkel betrekking op Webers brief van 22 oktober, alsook op de nota van de grootmaarschalk van 24 oktober. De reactie van de Koning dateert ten laatste van 28 oktober, vermits Lefébure op die dag — nog steeds op hetzelfde blad papier — een tweede aantekening aanbrengt.

[handschrift Lefébure]

Document 11

[Annotations de R. Lefébure et du roi Baudouin aux lettres de G. Weber, entre le 26 et le 28 octobre; APR-C]

Le 26 octobre, dans une courte note griffonnée, Lefébure attire l'attention du Roi sur deux lettres de Weber, à savoir celles des 19 et 22 octobre. La réaction du Roi — une annotation manuscrite sur la même feuille — ne concerne que la lettre de Weber datée du 22 octobre, ainsi que la note du grand maréchal du 24 octobre. La réaction du Roi date du 28 octobre au plus tard, étant donné que Lefébure apporte, le même jour, une deuxième annotation toujours apportée sur la même feuille.

[écriture Lefébure]

<Le 26 octobre 1960./
Je crois opportun de/
placer sous les yeux du/
Roi deux lettre que je viens/
de recevoir du Major Weber./
(s) Lefébure/

[handschrift koning Boudewijn]

[écriture Roi Baudouin]

<En ce qui concerne/
la présence éventuelle du/
Prés. Tshombe, Kasa Vubu?? et du Mwami de l'Urundi, j'aimerais/
connaître l'avis des ministres/
compétents/
(s) B>

[handschrift Lefébure]

[écriture Lefébure]

Demandé avis Cte d'Asp L/
le 28-10-60/
(s) L/>*

Document 12a

[Ontwerp van brief van koning Boudewijn aan president Tshombe, 27/10/60; AKP-K]

Getypt ontwerp met correcties in onbekend handschrift. Alleen de laatste woorden zijn in het handschrift van koning Boudewijn. De brief werd op 28 oktober verstuurd.

Document 12a

[Projet de lettre du roi Baudouin au président Tshombe, 27/10/60; APR-C]

Projet dactylographié avec corrections apportées par une main inconnue. Seuls les derniers mots sont de la main du roi Baudouin. La lettre a été invoquée le 28 octobre.

< Bruxelles, 27 octobre 1960 ([44])

<Monsieur le Président — J'ai été très sensible à ~~la~~ votre lettre ~~de Votre Excellence en date~~ du 6 ~~septembre~~ octobre par laquelle vous ~~vouliez bien~~ me ~~faire~~ faites part des sentiments d'attachement que vous continuez à éprouver pour la Belgique et sa dynastie.

Depuis que mon grand-oncle le Roi Léopold II a ~~présidé à l'ouverture des~~ les territoires de l'ancien Congo belge ~~à la civilisation~~, le sort de ses populations a été comme vous le savez un des soucis majeurs des Souverains qui se sont succédé sur le trône de Belgique. Fidèle à cette tradition, j'ai moi-même suivi avec l'attention la plus grande, et au cours des derniers mois avec une vive anxiété, le déroulement des événements qui ont agité le Congo. Aussi, le drame qui a endeuillé une grande partie de ce territoire est pour moi une source constante de ~~grande~~ tristesse; une association de quatre-vingt années comme celle qui a uni nos deux peuples crée des liens affectifs trop étroits pour qu'ils puissent être dissous par la politique ~~haineuse~~ d'un seul homme.

C'est dire aussi toute l'émotion que provoquent en moi les affirmations d'amitié persistante ~~d'un homme d'Etat comme le~~ du Président du Katanga~~. Votre~~ dont l'action et le rôle ~~joué par le Katanga~~ dans le déroulement des événements ont été suivis avec l'attention et la sympathie la plus grande, tout d'abord en Belgique, mais aussi depuis un certain temps dans la plupart des capitales du monde occidental. Comme vous ~~le dites~~ l'écrivez dans votre lettre, le Katanga constitue un oasis de paix ~~dans le cadre actuel~~, une tête de pont à partir de laquelle il sera possible d'arrêter l'expansion du communisme en Afrique. C'est ~~clairement~~ cette politique qui ~~vous~~ a ~~animé~~ inspiré ~~lorsque vous avez prononcé~~ votre ~~belle~~ déclaration du 6 septembre sur la Confédération des Etats-Unis du Congo. C'est elle aussi qui vous pousse~~, comme vous me l'écrivez également~~, à discuter avec les autres provinces du Congo une formule fédéraliste.

La Belgique ne peut plus intervenir dans les affaires intérieures d'un Etat indépendant depuis le 30 juin, mais elle ne peut s'empêcher d'éprouver des sentiments particuliers à l'égard de son sort. C'est ce qui me permet de vous dire ici combien j'apprécie les efforts que vous poursuivez inlassablement en vue d'une politique d'entente entre les divers leaders de l'ancien Congo, telle que vous l'avez définie à plusieurs reprises.

Je forme le voeu que l'opinion mondiale comprenne bientôt vos efforts aussi complètement qu'ils le méritent et qu'elle rende au Katanga et à son Chef l'hommage tout particulier qui leur est dû.

*Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma ~~haute considération~~ profonde estime ([45])>**

Document 12b

[Handgeschreven notitie van koning Boudewijn bij ontwerp van brief aan president Tshombe; AKP-K]

Deze aantekeningen van de Koning zijn aangebracht in de marge van het ontwerp van de brief aan Tshombe.

Document 12b

[Annotation manuscrite du roi Baudouin au projet de lettre au président Tshombe; APR-R]

Ces annotations ont été faites par le Roi dans la marge du projet de lettre à Tshombe.

<D'accord
(s) B
Voulez-vous SVP faire/
en sorte qu'on ne tarde plus/
à envoyer/

([44]) De datum is toegevoegd in het handschrift van Lefébure.
([45]) De Koning heeft eigenhandig de woorden « *haute considération* » vervangen door « *profonde estime* ».

([44]) La date a été ajoutée à la main par Lefébure.
([45]) Le Roi a remplacé lui-même les mots « haute considération » par les mots « profonde estime ».

cette lettre/
qui pourrait/
être soumise/
au Cte d'Asp/
et au PM/
(s) B>

Het geheel van onze documentatie kunnen we als volgt resumeren. Op 26 oktober krijgt de Koning van zijn kabinetschef twee brieven van Weber te lezen. In de eerste brief laat Weber onder andere weten dat Tshombe graag zou worden uitgenodigd op het huwelijk van de Koning. In de andere brief maakt hij onder andere melding van een ontmoeting tussen Mobutu en Tshombe en van hun intentie om Lumumba « compleet te neutraliseren, indien mogelijk fysiek ». De Koning leest de brieven en bezorgt ze terug aan Lefébure met een korte notitie. Hij wil het advies van de regering over de aanwezigheid van Kasa Vubu, de Mwami van Urundi en Tshombe op zijn huwelijk. Hij reageert niet op de andere brief van Weber. Maar 's anderendaags hecht de Koning zijn goedkeuring aan een brief aan Tshombe. Daarin schrijft hij dat de relaties tussen België en Congo niet kunnen vernietigd worden door de politiek van één man. Hij bedoelt uiteraard Lumumba. Verder prijst hij de houding van Tshombe. De Koning vraagt Lefébure de brief onmiddellijk op te sturen. De premier en de minister van Afrikaanse Zaken mogen — maar moeten niet — over de brief aan Tshombe worden ingelicht.

Indien het correct is dat « neutraliser complètement (et si possible physiquement) » moet begrepen worden als een verwijzing naar de fysieke liquidatie van Lumumba — en dat is onze mening — dan is de briefwisseling tussen Weber en het Paleis, maar vooral de reactie van de Koning, hetzij naïef, hetzij berekend, maar in elk geval bezwarend.

Men mag verwachten dat de Koning de regering op de hoogte brengt van de bijzonder gevoelige informatie die Weber hem bezorgt over het akkoord tussen Mobutu en Tshombe. Wij hebben echter geen enkele aanwijzing in die richting gevonden, alhoewel het uiteraard onmogelijk is de inhoud te kennen van de audiënties van de Koning ([46]). We moeten er wel aan toevoegen dat ambassadeur Rothschild, die op 16 oktober naar Brussel terugkeert na de sluiting van Mistebel, mondeling heeft gerapporteerd bij minister Wigny over Mobutu's bezoek. Alleen weten we niet over welke informatie Rothschild beschikte en wat hij aan Wigny heeft meegedeeld.

([46]) Van 20 oktober tot en met 6 november 1960 zijn er geen politieke audiënties volgens de agenda's van het Paleis. We weten wel dat Lefébure op 28 oktober het advies van minister d'Aspremont vraagt over de aanwezigheid van Tshombe, Mwambutsa en Kasa Vubu op Boudewijns huwelijk (cf. zijn notitie).

Nous pouvons résumer comme suit l'ensemble de notre documentation. Le 26 octobre, le Roi reçoit de son chef de cabinet deux lettres de Weber pour lecture. Dans la première lettre, Weber fait savoir, entre autres, que Tshombe souhaiterait être invité au mariage du Roi. Dans l'autre lettre, il fait état, entre autres, d'une rencontre entre Mobutu et Tshombe et de leur intention de « neutraliser complètement, et si possible physiquement » Lumumba. Le Roi lit les lettres et les renvoie à Lefébure accompagnées d'une brève annotation. Il souhaite connaître l'avis du gouvernement au sujet de la présence éventuelle de Kasa-Vubu, du Mwami de l'Urundi et de Tshombe à son mariage. Il ne réagit pas à l'autre lettre de Weber. Mais, le lendemain, le Roi accepte l'idée d'écrire à Tshombe. Il écrit dans cette lettre que les liens entre la Belgique et le Congo ne peuvent être dissous par la politique d'un seul homme. Il vise évidemment Lumumba. Il loue ensuite l'attitude de Tshombe. Le Roi demande à Lefébure d'expédier immédiatement la lettre. Le Premier ministre et le ministre des Affaires africaines peuvent — mais ne doivent pas — être informés de la lettre à Tshombe.

S'il est exact qu'il faut comprendre les termes « neutraliser complètement (et si possible physiquement) » comme une allusion à l'élimination physique de Lumumba — et c'est notre avis —, la correspondance entre Weber et le Palais, mais surtout la réaction du Roi, sont soit naïves, soit calculées, mais en tout cas accablantes.

On peut s'attendre à ce que le Roi transmette au gouvernement les informations particulièrement sensibles que Weber lui communique au sujet de l'accord entre Mobutu et Tshombe. Nous n'avons toutefois trouvé aucune indication dans ce sens, mais il est évidemment impossible de connaître la teneur des propos échangés lors des audiences royales ([46]). Nous nous devons toutefois d'ajouter que l'ambassadeur Rothschild, qui rentre le 16 septembre à Bruxelles après la fermeture de Mistebel, a fait oralement rapport à Wigny au sujet de la visite de Mobutu. Nous ignorons toutefois de quelles informations disposait Rothschild et ce qu'il a communiqué à Wigny.

([46]) Du 20 septembre au 6 novembre 1960 inclus, les agendas du Palais ne mentionnent aucune audience politique. Nous savons toutefois que, le 28 octobre, Lefébure demande l'avis du ministre d'Aspremont concernant la présence éventuelle de Tshombe, Mwambutsa et Kasavubu au mariage du roi Baudouin (cf. son annotation).

8. De ontvangst van Tshombe door de Koning, 6 december 1960

In de voormiddag van dinsdag 6 december wordt president Tshombe in het paleis van Brussel door koning Boudewijn ontvangen. De Katangese president biedt de Koning een huwelijksgeschenk aan. 's Avonds krijgt hij — tijdens een diner — uit de handen van minister d'Aspremont het Grootlint in de Kroonorde. De ontvangst en de decoratie van Tshombe zullen kwaad bloed zetten, bij de Congolese autoriteiten van Leopolstad in de eerste plaats, maar ook bij de Amerikaanse regering. Zij zien er een feitelijke erkenning in van Katanga.

Velen hebben in deze gebeurtenissen het bewijs willen zien van de rol door de Koning gespeeld in de Katangese kwestie ([47]). De documenten leren ons dat de werkelijke toedracht minder eenvoudig is. In werkelijkheid spelen zich achter de schermen een reeks incidenten af, waarvan het publiek geen weet heeft. Een reconstructie ervan is mogelijk door de aantekeningen van minister Wigny en van majoor Weber. In werkelijkheid gaat het om een vaudeville.

Wie Tshombe heeft uitgenodigd en onder welke voorwaarden blijft duister. Wij weten dat de Koning al op 26 oktober kennis krijgt van een brief van Weber, waarin hij meedeelt dat Tshombe hoopt uitgenodigd te worden op het huwelijk van de Koning. De Koning vraagt hierover het advies van de bevoegde ministers (meervoud), waarop Lefébure zich beperkt tot de consultatie van minister d'Aspremont Lynden (cf. *supra*). Volgens Weber zou d'Aspremont aan Clemens hebben laten weten dat Tshombe waarschijnlijk zou worden uitgenodigd op het huwelijk. Uit het verder verloop van de gebeurtenissen mag men afleiden dat de regering — in strijd met wat d'Aspremont hierover aan Clemens had laten weten — een dergelijke aanwezigheid niet opportuun achtte. Wellicht heeft zij dan ingestemd met een zogenaamd privébezoek van Tshombe aan de Koning om de Katangese president niet voor het hoofd te stoten en de Belgische-Katangese verhoudingen niet te hypothekeren. Heeft zij beslist Tshombe te decoreren ? Volgens Weber zou ambassadeur Rothschild tijdens de onafhankelijkheidsfeesten in Brazzaville en in zijn bijzijn aan Tshombe persoonlijk meegedeeld dat hij niet zou worden uitgenodigd op het huwelijk maar dat hij begin december zou worden ontvangen door de Koning om gedecoreerd te worden. Heeft Rotschild de pil willen vergulden door een vage belofte van decoratie ? Hebben Weber en Tshombe een eigen, voordelige interpretatie gegeven aan de mededeling an Rothschild ? Uit het vervolg van de gebeurtenissen moet men afleiden dat de regering niet van plan was om Tshombe een decoratie te verlenen. Wat er ook

([47]) Zie wat De Witte hierover zegt.

8. La visite de Tshombe au Roi, le 6 décembre 1960

Dans la matinée du mardi 6 décembre, le président Tshombe est reçu par le Roi Baudouin au Palais de Bruxelles. Le président katangais offre un cadeau de mariage au Roi. Le soir – au cours d'un dîner – il reçoit le Grand Cordon de l'Ordre de la Couronne des mains du ministre d'Aspremont. La réception de Tshombe et l'octroi d'une distinction à celui-ci provoqueront l'irritation en premier lieu des autorités congolaises de Léopoldville, mais aussi du gouvernement américain. Ceux-ci y voient une reconnaissance de fait du Katanga.

D'aucuns ont voulu voir dans ces événements une preuve du rôle joué par le Roi dans la question katangaise ([47]). Les documents nous apprennent cependant que la réalité est beaucoup moins simple. En fait, il se déroule en coulisse toute une série d'incidents, dont le public n'a pas connaissance. Les notes du ministre Wigny et du major Weber permettent de les reconstituer. Il s'agit en fait d'un véritable vaudeville.

Qui a invité Tshombe et à quelles conditions demeure un mystère. Nous savons que le Roi prend connaissance dès le 26 octobre d'une lettre de Weber, dans laquelle ce dernier indique que Tshombe espère être invité au mariage du Roi. Le Roi demande l'avis des ministres compétents (au pluriel), mais Lefébure se borne à consulter le ministre d'Aspremont Lynden (cf. *supra*). Selon Weber, d'Aspremont aurait fait savoir à Clemens que Tshombe serait probablement invité au mariage. La suite des événements permet de déduire que le gouvernement – contrairement à ce que d'Aspremont avait fait savoir à Clemens à ce propos – a jugé cette présence inopportune. Il est dès lors probable que le gouvernement a marqué son accord sur une visite « privée » de Tshombe au Roi, afin de ne pas blesser le président katangais et de ne pas hypothéquer les relations entre la Belgique et le Katanga. Est-ce le gouvernement qui a décidé de décorer Tshombe ? Selon Weber, l'ambassadeur Rothschild aurait fait savoir personnellement à Tshombe, à l'occasion des fêtes de l'indépendance et en sa présence, que le président katangais ne serait pas invité au mariage, mais qu'il serait reçu au début du mois de décembre par le Roi, pour être décoré. Rothschild a-t-il voulu dorer la pilule par une vague promesse de décoration ? Weber et Tshombe ont-ils donné, à leur avantage, leur propre interprétation à la communication de Rothschild ? Nous pouvons déduire de la suite des événements que le gouvernement n'avait pas l'intention de remettre une décoration à Tshombe. Quoi qu'il en soit, lorsqu'il part pour Bruxelles, le président katangais

([47]) Voir ce que De Witte écrit à ce propos.

van zij, wanneer Tshombe vertrekt leeft hij in de waan dat zijn bezoek een officieel karakter zal hebben en dat hij zal gedecoreerd worden.

In dit verband moet meteen gewezen worden op de merkwaardige wijze van communicatie in een gevoelig dossier. En het gebrek aan diplomatieke sérieux. Het pas niet dat Clemens aan president Tshombe een brief van een minister meedeelt waarin op voorwaardelijke wijze wordt gesproken over de uitnodiging. En het past evenmin dat Rotschild aan Tshombe verklaart dat hij zal gedecoreerd worden De wijze waarop deze boodschap aan Eville is gecommuniceerd is misschien weinig transparant geweest, of Weber heeft ze op eigen wijze geïnterpreteerd.

Tshombe krijgt van de Koning niet de onderscheiding die hem naar eigen zeggen was beloofd en weigert, nadat hij het Paleis heeft verlaten, de lunch die minister d'Aspremont hem aanbiedt. De Katangese delegatie kondigt aan Brussel onmiddellijk te zullen verlaten. De Belgische autoriteiten laten zich chanteren en Tshombe krijgt nog diezelfde avond het Grootlint in de Kroonorde aangeboden. Wat er zich in de namiddag precies afspeelt is niet duidelijk. Volgens Lefébure zou d'Aspremont aan de Koning hebben gevraagd Tshombe een tweede maal te ontvangen en hem de onderscheiding toe te kennen. De Koning is daar kennelijk niet op ingegaan. Wanneer de Koning om 16 uur Dona Fabiola afhaalt op de luchthaven laat hij zijn woede merken aan de minister van Buitenlandse Zaken Wigny.

In de notulen van de ministerraad van 2 december 1960 verschijnt een geantedateerd (?) besluit dat het Grootlint wordt toegekend aan Tshombe.

Het is misschien niet overbodig dit incident voor ogen te houden wanneer Tshombe op 16 januari 1961 een boodschap ontvangt van minister d'Aspremont die aandringt om Lumumba te ontvangen. Hoe reageert Tshombe ? Als een marionet van de Belgen, zoals men meestal suggereert ? Allicht niet.

[Uittreksel uit het proces-verbaal van de Ministerraad, 2/12/60, Register, blz. 880]

s'imagine que sa visite aura un caractère officiel et qu'il sera décoré.

Il convient à cet égard d'attirer d'emblée l'attention sur le mode singulier de communication qui a été utilisé dans un dossier sensible et sur le manque de sérieux diplomatique. Il est inacceptable que Clemens communique au président Tshombe une lettre dans laquelle l'invitation est évoquée de manière conditionnelle. Et il est tout aussi inacceptable que Rotschild déclare à Tshombe qu'il sera décoré. La manière dont ce message a été communiqué à Élisabethville n'a peut-être été guère transparente, ou Weber l'a interprété à sa manière.

Tshombe ne se voit pas décerner par le Roi la distinction qui lui avait été promise selon ses propres dires et refuse, après avoir quitté le Palais, le lunch que lui offre le ministre d'Aspremont. La délégation katangaise annonce qu'elle quittera immédiatement Bruxelles. Les autorités belges cèdent au chantage et Tshombe se voit décerner encore le soir même le Grand Cordon de l'Ordre de la Couronne. On ne sait pas précisément ce qui s'est passé pendant l'après-midi. Selon Lefébure, d'Aspremont aurait demandé au Roi de recevoir Tshombe une deuxième fois et de lui décerner cette distinction. Le Roi n'a manifestement pas accédé à cette demande. Lorsqu'il va accueillir Dona Fabiola à 16 heures à l'aéroport, le Roi exprime sa colère au ministre des Affaires étrangères Wigny.

Dans le procès-verbal du Conseil des ministres du 2 décembre 1960 apparaît un arrêté manifestement antidaté qui décerne le Grand Cordon à Tshombe.

Il n'est peut-être pas superflu de tenir compte de cet incident pour expliquer la réaction de Tshombe, lorsqu'il reçoit, le 16 janvier 1961, un message dans lequel le ministre d'Aspremont insiste pour que le Katanga accueille Lumumba. Quelle est cette réaction ? Celle d'une marionnette des Belges, comme on le suggère généralement ? Certainement pas.

[Extrait du procès-verbal du Conseil des ministres, 2/12/60, Registre, p. 880]

<Représentation du Congo au mariage royal. M. Wigny expose les négociations qui ont été menées au sujet d'une représentation éventuelle du Congo au mariage royal. M. Kasa Vubu est plutôt hésitant. M. Tshombe arrivera à Bruxelles lundi prochain pour remettre au Roi le cadeau du Katanga.

Le Conseil autorise le ministre des Affaires Africaines à soumettre à la signature du Chef de l'État un projet d'arrête octroyant le Grand-Croix de l'Ordre de la Couronne à M. Moïse Tshombe>

[Uittreksel uit P. Wigny, Mémoires du Congo, blz. 601-3]

<MARDI 6 DECEMBRE 1960

Matin […]

10 h 30 — J'ai fait venir Edgard Sengier pour reprendre la discussion que j'ai eue hier avec les trois chefs de l'Union Minière. Sengier commence par se cabrer. Puis il finit par reconnaître : « Vos positions sont exactes. Cela doit être un malentendu ! » J'ai fait tout mon possible. Je ne suis pas rassuré.

11 h 30 […]

12 h 30 — D'Aspremont me téléphone : « On est en plein drame ! »

L'entretien avec le Roi s'est bien passé. Le Souverain a insisté sur la nécessité, pour Tshombe de s'en tenir à la déclaration du 6 septembre 1960 qui offrait une restauration du Congo politique dans une formule confédérative. Mais à la sortie, Tshombe, probablement instigué par des extrémistes (on espère qu'ils soient tous katangais) fait un gros incident parce qu'il ne reçoit pas directement le Grand Cordon « … qui lui aurait été promis ! » S'il n'a pas immédiatement satisfaction, il refuse le déjeuner d'Aspremont et donne un communiqué fracassant à la presse.

Voilà la dégradation à laquelle nous sommes arrivés. Ce n'est pas sur notre invitation officielle, mais grâce à des menées obscures que Tshombe s'est imposé aux ministres et au Roi. Maintenant, par un véritable chantage, il exige sa décoration.

16 h 00 — Arrivée de Dona Fabiola à l'aéroport.

Le Roi est furieux. Il me dit : « En accumulant les fautes, nous avons fini par mécontenter tout le monde. Tshombe était invité et la décoration lui était promise. Je demande par qui ? » Pas par moi.

Je recevrai un télégramme n° 439 d'Elisabethville qui à cet égard, est bien significatif.

17 h 00 — Rentrant de l'aéroport, j'ai un entretien dans mon bureau avec René Lefébure, chef de cabinet du Roi. Je lui expose la situation : la réaction internationale, la nécessité de garder à la visite, non souhaitée, de Tshombe un caractère privé. Lefébure m'explique que le Roi a suivi les propositions du gouvernement : cet après-midi d'Aspremont aurait demandé au Roi de recevoir une seconde fois Tshombe pour lui accorder la décoration.

17 h 30 […]

20 h 00

[…]

Il est entendu avec d'Aspremont que je verrai Tshombe demain>

[Extrait de P. Wigny, Mémoires du Congo, p. 601-3]

[Uittreksel uit de agenda van G. Weber, 6/12/60]

[Extrait de l'agenda de G. Weber, 6/12/60]

<10 Château de Laeken.
Pas de Grand Cordon ?
13.00 d'Aspremont à Hôtel Rue de la Loi
Déjeuner RATE
8 Délégation katangaise
Un grand cordon !
Wigny s'y trouve !!>

Document 13

[Telex van Crener/Van den Bloock aan Belext, Eville 439, 6/12/60; DA]

<Pour Rothschild.

J'apprends de diverses parts que entourage Tshombe a presque systématiquement fait croire au président avant son déplacement en Belgique qu'il serait invité par le Roi et que sa visite revêtirait dès lors un caractère plus ou moins officiel. J'en ai obtenu encore confirmation ce matin par consul américain que Deta avait chargé déconseiller fermement à Tshombe accepter une invitation belge eu égard à réactions que déplacement risquait d'entraîner de la part autres pays africains.

En m'inspirant votre 373 ai fait remarquer à Canup que ce n'était pas gouvernement belge qui avait provoqué visité Tshombe et que placé devant désir formel du président de se rendre en Belgique, notre gouvernement avait décidé prévoir à accueil comme ami et non pas comme chef d'État.

Document 13

[Télex de Crener/Van den Bloock à Belext, Eville 439, 6/12/60; DA]

À mon avis, Minaf devrait saisir occasion présence major Weber à Bruxelles pour lui faire comprendre que dans intérêt Belgique et Katanga il devrait s'en tenir à la lettre des informations qui lui parviennent et éviter de les interpéter à chaque reprise auprès de Tshombe dans sens favorable au Katanga>

Document 14

[Brief van Weber aan Lefébure, 22/12/60; AKP-K]

Document 14

[Lettre de Weber à Lefébure, 22/12/60; APR-R]

<Monsieur le Chef de Cabinet — Je vous ai laissé longtemps sans nouvelles. De nombreux voyages en sont la cause. J'essaierai de vous en faire une fidèle synthèse. Le Roi a droit à « toute vérité » je ne ferai donc aucune fleur de rhétorique pour exprimer les réactions du Président TSHOMBE.

VOYAGE A BRUXELLES DU 5 au 8 décembre 1960

1. Antécédents (personnellement vécus)

a) Le Professeur Clemens fait savoir au Président Tshombe qu'il vient de recevoir une lettre de Cte d'Aspremont, lui signalant que le Président du Katanga serait vraisemblablement invité au mariage royal.

b) Le 29 novembre, aux Fêtes de l'Indépendance à Brazzaville, M. Rothschild déclare (en ma présence) au Président Tshombe qu'il ne sera pas invité au mariage (Kasa Vubu non plus ...) mais que par contre il sera reçu par Sa Majesté au début décembre, pour être décoré.

c) On annonce officiellement au Président à son départ pour Bruxelles qu'il sera reçu sur le tarmac de Saventhem, par M. d'Aspremont lui-même.

2. Les faits

a) Atérrissage à Bruxelles le 5 décembre à 10.30 hrs. Le ministre des Affaires Africaines n'est PAS présent (et le Président Tshombe s'en aperçoit parfaitement ...)

b) Réception à 11.00 hrs à la délégation Permanente du Katanga où le Ministre Résident Masangu fait part de ses démélés avec les Affaires Etrangères ...

c) Dans la soirée, dîner avec les dirigeants de l'U.M.H.K.

d) Le 6 décembre à 10.00 hrs, réception au Chateau de Laeken. Le Président sort visiblement ému de cette entrevue et profondément touché par les paroles du Roi. Mais il me demande avec gène pourquoi il n'a pas été décoré ...

Rentré à la Délégation Katangaise (rue Montoyer), il confère avec les Ministres Kimba et Masangu. Ces Messieurs me convoquent pour me demander d'informer le Cte d'Aspremont du fait qu'ils refusent son invitation à déjeuner. Raison invoquée : le Président du Katanga est venu à Bruxelles pour se faire décorer. La promesse n'a pas été tenue. « Nous ne sommes pas des enfants » (sic). Nous repartirons ce soir après une conférence de presse.

Je me suis permis alors de prendre la position suivante : le Roi n'a pas décoré le Président Tshombe parce que Sa Majesté n'était PAS au courant de la promesse faite. Si par contre le Président a été décoré dans la soirée, c'est parce que Sa Majesté ayant appris la chose APRES l'entretien, a donné immédiatement l'ordre de procéder à la remise de cette distinction honorifique.

La seule chose qui est restée vierge aux yeux des noirs, dans notre système, est la monarchie. Le Roi et le Roi seul a réparé les maladresses de ses ministres. Je ne pouvais en aucun cas découvrir la couronne et j'ai du accuser la mauvaise foi des Affaires étrangères.

Le Major de Heusch est parfaitement au courant de cette tragi-comédie qui s'est jouée le 6 décembre et dont je ne voudrais pas revivre les péripéties ... Le tout a été couronné par le cadeau personnel que Sa Majesté a bien voulu faire parvenir au Président, avant son départ. Ce geste l'a profondément touché et SAUVE tous les intérêts belges au Katanga.

VOYAGE A BRAZZAVILLE du 13 au 20 décembre 1960

1. Les documents en annexe donnent une synthèse du programme, de la participation africaine et des déclarations du Président Tshombe.

2. Ce dernier a été reçu comme un CHEF D'ETAT avec tous les honneurs dus à ce rang.

3. En deux mots, la politique menée est celle-ci : l'Abbé Youlou est le leader idéologique de la Communauté des États Africains d'expression française. Il dirige un pays qui ne comprend que des âmes et dépourvu de richesses.

Il a tout intérêt à s'associer économiquement à un pays aussi riche que le Katanga ... En contre-partie, le « père de la famille africaine » reconnaît que la solution katangaise est la bonne ...

4. Sur le même pied d'égalité, Kasa Vubu, Kalonji, Bolikango et Tshombe ont été entendu — d'abord séparément, comme à confesse, par l'aé??page des chefs d'état C.F.A. — puis, ensemble pour se mettre d'accord.

Le Président Tshombe a vu séparément : Mobutu, Kasa Vubu, Ileo, Bomboko et quelques Commissaires Généraux. Sa solution était simple. Après avoir posé la question : « Qu'avez-vous fait depuis six mois ? », il obtenait leur accord sur le fait que la loi fondamentale était mauvaise. Avant tout autre chose, il faut donc une nouvelle table ronde. Je la propose dans un endroit CONGOLAIS (pourquoi y mèler les étrangers ?) et dans un endroit paisible où la soldatesque mutinée ne viendra pas nous troubler : Elisabethville. Et si extraordinaire que cela paraisse, ils ont marqué leur accord !!!

L'arbitre choisi sera Youlou. La Présidence sera accordée à Kasa Vubu. Bomboko débroussaillera l'imbroglio politique en consultant toutes les provinces. En attendant, les Commissaires Généraux continuent et Mobutu essaiera de mater Stanleyville avec l'appui moral et financier du Katanga.

Voilà où nous en sommes. Je crois que l'atmosphère a rarement été aussi détendue. Qu'on leur laisse jouer tranquillement la partie et ils trouveront une solution pacifique. Je vous tiendrai au courant de l'évolution de la situation.

Je profite de la circonstance, Monsieur le Chef de Cabinet, pour me permettre de vous adresser mes voeux très respectueux. Puis-je vous demander d'être mon interprête auprès de Sa Majesté pour dire au Roi comment nous avons vécu cette journée du 15 décembre sur les ondes et dans nos coeurs et les voeux que je forme personnellement pour le bonheur de Leurs Majestés.

*Veuillez agréer, Monsieur le Chef de Cabinet, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.>**

9. **De briefwisseling tussen majoor Weber en het Paleis**

De brieven van 19 en 22 oktober en 22 december 1960 zijn slechts enkele van de vele brieven van Weber aan Lefébure. We tellen in het Archief van het Koninklijk Paleis voor de periode van september 1960 tot april 1961 minstens 17 brieven of kaartjes, steeds gericht aan de kabinetschef, nooit rechtstreeks aan de Koning. In de meeste gevallen zijn ze vergezeld van documenten, die het Paleis uit eerste hand moeten inlichten over de toestand in Katanga: vertrouwelijke regeringsdocumenten, processen-verbaal van de ONUC-vergaderingen, Katangese publicaties enz.

Uit die brieven spreekt een zeer royalistische, neokoloniale, machiavellistische geest; zeer plichtsbewust militair met hoge taakopvatting. Belangen van Belgen, vorst, zakenleven in Katanga en Congo staan voor Weber absoluut centraal. Sterk anti-communistisch en anti-VN. Uit de documenten blijkt ook dat Belgische raadgevers in Katanga het helemaal niet begrepen hadden op Wigny en zijn politiek tegenover Congo die ze als te weinig radicaal en doorstastend beschouwden; hun argwaan gold de volledige Belgische regering; in d'Aspremont daarentegen vonden ze wel een minister die meer op hun lijn zat.

De Koning ontvangt dagelijks talrijke brieven van de meest diverse personen. Uiteraard kan men de Koning niet vereenzelvigen met de soms buitennissige ideeën die hem ongevraagd worden toegestuurd. Maar in het geval van Weber wijst een groot aantal brieven op een bijzondere band. Weber heeft een informatieve functie

9. **La correspondance entre le major Weber et le Palais**

Les lettres des 19 et 22 octobre 1960 ne sont que quelques-unes des nombreuses lettres adressées par Weber à Lefébure. Pour la période allant de septembre 1960 à avril 1961, les Archives du Palais royal ne comptent pas moins de 17 lettres ou cartes, adressées systématiquement au chef de cabinet et jamais directement au Roi. Dans la plupart des cas, elles sont accompagnées de documents, qui doivent fournir au Palais des informations de première main sur la situation au Katanga : documents confidentiels du gouvernement, procès-verbaux des réunions de l'ONUC, publications katangaises, etc.

Ces lettres sont rédigées par un esprit très royaliste, néocolonialiste, machiavélique ; un militaire très conscient de son devoir et ayant une haute conception de sa mission. Pour Weber, les intérêts des Belges, le souverain, les affaires au Katanga et au Congo sont absolument essentiels. Il est très anticommuniste et anti-ONU. Il ressort également des documents que les conseillers belges au Katanga se méfiaient fortement de Wigny et de sa politique à l'égard du Congo, qu'ils jugeaient trop peu radicale et énergique ; cette méfiance concernait l'ensemble du gouvernement belge ; en revanche, ils trouvaient en d'Aspremont un ministre qui épousait davantage leurs vues.

Le Roi reçoit quotidiennement de nombreuses lettres qui lui sont adressées par les personnes les plus diverses. Il faut bien entendu dissocier le Roi des idées, parfois extravagantes, qu'on lui envoie spontanément. Mais, dans le cas de Weber, le nombre important de lettres témoigne d'une relation particulière. Weber a une

ten aanzien van het Paleis en voelt zich in dit functie aangemoedigd. Schrijft Weber op vraag van het Paleis ? Op 4 augustus 1960 is majoor Weber door de Koning ontvangen. Weber is op dat moment in Brussel als begeleider van de Katangese delegatie. Heeft de Koning gevraagd dat Weber hem op de hoogte zou houden ? Dat is zeer goed mogelijk. De eerste postzending van Weber, begin september, bevat een bundel informatie over Katanga. Alle andere zendingen van Weber bevatten eveneens documentatie. Geleidelijk is hieruit, zonder expliciete vraag van het Paleis, een drukke correspondentie ontstaan. Uit de correspondentie vernemen we dat Weber op die manier de Koning wil informeren en dat hij verder geen antwoord verwacht. « Je vous remercie pour votre lettre du 17 novembre », schrijft hij aan Lefébure. « Il va sans dire que je n'attends aucune réponse au courrier que je vous fais parvenir. Je sais l'intérêt que le Roi veut bien porter à nos problèmes, il est donc logique que vous soyiez informé par une voie « non-conventionnelle ». ».

Er zijn minstens drie antwoorden van Lefébure aan Weber. Twee ervan kennen we (17 november 1960, 9 januari 1961), het derde niet (9 februari 1961). In die enkele antwoorden laat de kabinetschef van de Koning zeer duidelijk merken dat hij de informatie van Weber zeer op prijs stelt. Hij keurt de houding van Weber niet af, maar moedigt hem aan en laat merken dat Weber de sympathie van de Koning geniet. Dat laatste is politiek van grote betekenis. Immers, in zijn brieven levert Weber regelmatig kritiek op de Belgische regering en in het bijzonder op de minister van Buitenlandse Zaken Wigny.

Heeft de Koning alle brieven van Weber onder ogen gekregen ? Dat weten we niet. Waarschijnlijk wel. In elk geval heeft de Koning de brieven van 19 en 22 oktober 1960 gelezen. Heeft de regering weet van de brieven van Weber ? Wij mogen aannemen van niet. Het Paleis verzekert zich op die manier van een « non-conventionele » bron van informatie, om de woorden van Weber zelf te gebruiken.

In de brief van 19 oktober is sprake van de ontmoeting tussen Mobutu en Tshombe en hun intentie ten aanzien van Lumumba. Dat is de enige brief voor 17 januari 1961 wanneer Lumumba ter sprake komt. In zoverre staat deze vermelding enigszins geïsoleerd. Het lijkt een mededeling naast vele andere.

Na 17 januari zijn er twee brieven waarin Weber het heeft over Lumumba. In de eerste brief, die niet meer in het Archief van het Koninklijk Paleis berust, brengt Weber Lefébure op de hoogte van de dood van Lumumba, of beter uitgedrukt : van de veronderstellingen daarover. Die brief moet volgens onze berekening geschreven zijn

fonction d'information vis-à-vis du Palais et se sent encouragé dans cette fonction. Weber écrit-il à la demande du Palais ? Le 4 août 1960, le major Weber est reçu par le Roi. Weber se trouve alors à Bruxelles en tant qu'accompagnateur de la délégation katangaise. Le Roi a-t-il demandé à Weber de le tenir informé ? C'est parfaitement possible. Le premier envoi de Weber, adressé début septembre, contient un recueil d'informations sur le Katanga. Tous les autres envois de Weber contiennent également de la documentation. Il en est progressivement résulté une correspondance soutenue, sans que le Palais l'ait explicitement sollicitée. Cette correspondance nous apprend que Weber veut ainsi informer le Roi et que, pour le surplus, il n'attend aucune réponse. « Je vous remercie pour votre lettre du 17 novembre », écrit-il à Lefébure. « Il va sans dire que je n'attends aucune réponse au courrier que je vous fais parvenir. Je sais l'intérêt que le Roi veut bien porter à nos problèmes, il est donc logique que vous soyiez informé par une voie « non-conventionnelle ». ».

Lefébure adresse au moins trois réponses à Weber. Nous avons connaissance de deux d'entre elles (celle du 17 novembre 1960 et celle du 9 janvier 1961), mais pas de la troisième (datant du 9 février 1961). Dans ces deux réponses, le chef de cabinet du Roi indique très clairement qu'il apprécie beaucoup les informations communiquées par Weber. Loin de désapprouver l'attitude de Weber, il l'encourage et fait observer que Weber a la sympathie du Roi. Ce dernier élément est très important sur le plan politique. Dans ses courriers, Weber critique en effet régulièrement le gouvernement belge et, plus particulièrement, le ministre des Affaires étrangères Wigny.

Le Roi a-t-il pu prendre connaissance de toutes les lettres de Weber ? Nous ne le savons pas, mais c'est vraisemblable. En tout cas, le Roi a lu les lettres des 19 et 22 octobre 1960. Le gouvernement a-t-il eu connaissance des lettres de Weber ? Il est permis de supposer que non. Pour reprendre les mots utilisés par Weber lui-même, le Palais s'assure ainsi une source d'informations « non conventionnelle ».

Dans la lettre du 19 octobre, il est question de la rencontre entre Mobutu et Tshombe, ainsi que de leurs intentions envers Lumumba. C'est la seule lettre d'avant le 17 janvier 1961 où il est question de Lumumba. Cette mention est par conséquent quelque peu isolée et semble n'être qu'une communication parmi beaucoup d'autres.

Après le 17 janvier, Weber parle de Lumumba dans deux lettres. Dans la première, qui ne figure plus dans les Archives du Palais royal, Weber informe Lefébure de la mort de Lumumba ou, pour être plus précis, des hypothèses qui ont cours à ce sujet. Selon nos estimations, cette lettre doit avoir été rédigée aux alentours du

rond 22 januari ([48]). Het antwoord van Lefébure van 9 februari is evenmin bewaard gebleven. Maar we beschikken wel over de daaropvolgende brief van Weber, de tweede waarin hij het over Lumumba heeft. « Comme vous l'aurez remarqué, on a préparé et annoncé la mort de Lumumba. Toutes les suppositions dont je vous avais fait part, étaient donc exactes. Il faut aussi que vous sachiez que le Gouvernement belge avait suppplié Tshombe d'accepter le transfert de Lumumba à E'ville. Nous en avons la preuve. Cela l'irrite donc lorsqu'il entend Mr. Struye ou Rolin se joindre aux lamentations hypocrites de ceux qui déplorent la mort du « grand homme » ».

Die passage is bijzonder interessant. Weber denonceert de Belgische regering, die op de transfer heeft aangedrongen. Daaruit kan men afleiden dat Weber zelf niet bij de transfer is betrokken en dat hij van mening is dat het Paleis dat evenmin is.

10. **Briefwisseling tussen president Tshombe en koning Boudewijn**

In de periode van juli 1960 tot april 1961 zijn verschillende brieven uitgewisseld tussen de Belgische regering en president Tshombe. Helemaal aan het begin van de secessie, op 16 juli, staat een brief van president Tshombe aan premier Eyskens.

Voor zover wij konden nagaan zijn er geen rechtstreekse contacten geweest tussen Tshombe en koning Boudewijn in de maanden juli, augustus en september. Wel zijn er onrechtstreekse boodschappen, zoals de volgende mededeling van ambassadeur Rothschild op 23 augustus.

Document 15

[88. Nota van de grootmaarschalk aan de Koning, 23/8/60; AKP-G]

22 janvier ([48]). La réponse de Lefébure du 9 février n'a pas non plus été conservée. Nous disposons toutefois de la lettre suivante de Weber, la deuxième lettre dans laquelle il parle de Lumumba. « Comme vous l'aurez remarqué, on a préparé et annoncé la mort de Lumumba. Toutes les suppositions dont je vous avais fait part, étaient donc exactes. Il faut aussi que vous sachiez que le Gouvernement belge avait supplié Tshombe d'accepter le transfert de Lumumba à E'ville. Nous en avons la preuve. Cela l'irrite donc lorsqu'il entend Mrs. Struye ou Rolin se joindre aux lamentations hypocrites de ceux qui déplorent la mort du « grand homme ». ».

Ce passage est particulièrement intéressant. Weber y dénonce le gouvernement belge, qui a insisté pour que Lumumba soit transféré. On peut en déduire que Weber n'est pas intervenu personnellement dans le transfert et qu'il pensait que le Palais n'était pas non plus intervenu.

10. **Correspondance entre le président Tshombe et le Roi Baudouin**

Au cours de la période allant de juillet 1960 à avril 1961, plusieurs lettres ont été échangées entre le gouvernement belge et le président Tshombe. Au tout début de la sécession, le 16 juillet, le président Tshombe adresse une lettre au Premier ministre Eyskens.

Pour autant que nous ayons pu le vérifier, il n'y a eu aucun contact direct entre Tshombe et le roi Baudouin durant les mois de juillet, août et septembre. Il y a toutefois eu des messages indirects, comme la communication ci-dessous, du 23 août, émanant de l'ambassadeur Rothschild.

Document 15

[88. Note du grand maréchal au roi, 23/8/60; APR — Grand maréchal]

<Le 23 août 1960.
Au Roi Baudouin.
Objet : Visite de Monsieur Rothschild.
J'ai vu ce matin M. Rothschild qui repart demain pour le Katanga. Il m'a dit que M. Tshombe l'avait chargé d'un message de sympathie pour le Roi. M. Tshombe fait dire au Roi qu'il Le considère toujours comme le Roi des Katangais.

([48]) Deze berekening berust op de volgende redenering. Er is geen enkele brief van Weber bewaard over het militair akkoord dat op 22 januari 1961 werd afgesloten tussen Leopoldstad en Katanga. Het lijkt moeilijk denkbaar dat Weber het Paleis over deze Katangese « overwinning » niet zou hebben ingelicht. Daarom gaan we ervan uit dat Weber op 22 januari een brief heeft geschreven met de laatste ontwikkelingen, waarin hij informatie meedeelt ovet de militaire onderhandelingen, alsook zijn veronderstellingen over het lot van Lumumba.

([48]) Ces calculs reposent sur le raisonnement suivant : on n'a conservé aucune lettre de Weber concernant l'accord militaire conclu le 22 janvier 1961 entre Léopoldville et le Katanga. Il est difficile d'imaginer que Weber n'aurait pas informé le Palais de cette « victoire » katangaise. C'est pourquoi nous postulons que Weber a rédigé, le 22 janvier, une lettre dans laquelle il retrace les derniers développements, communique des informations concernant les pourparlers militaires et fait part de ses suppositions quant au sort de Lumumba.

M. Rothschild est relativement satisfait de la situation. Il estime pourant que M. Tshombe n'a pas encore gagné définitivement la partie car il a contre lui une importante minorité (40 %).

Les conseillers belges du Katanga s'efforcent à nouveau d'amener M. Tshombe à s'attacher la Balubakat en lui donnant quelques portefeuilles.

M. Rothschild estime que, si les Soviets n'ont pas soutenu les dernières prétentions de Lumumba, c'est qu'ils se sont rendu compte que celles-ci n'étaient pas appuyées par plusieurs pays importants du groupe afro-asiatique. D'après M. Rothschild, l'un des principaux buts actuels des Soviets est d'avoir l'amitié de tout le groupe afro-asiatique.

*Mon neveu ([49]) viendra sans doute passer quelques jours en Belgique la semaine prochaine (s) A>**

10.1. *De brief van Tshombe van 6 oktober 1960*

Pas in oktober 1960 richt president Tshombe zich *voor de eerste maal* rechtstreeks tot koning Boudewijn. Dat gebeurt in een brief gedateerd 6 oktober. Die brief is helaas niet meer bewaard op het Archief van het Koninklijk Paleis. Weber verwijst ernaar in een van zijn brieven aan Lefébure.

Document 16

[Brief van Weber aan Lefébure, 7/10/60; AKP-K]

10.1. *La lettre de Tshombe du 6 octobre 1960*

Ce n'est qu'en octobre 1960 que le président Tshombe s'adresse, *pour la première fois*, directement au Roi Baudouin, et ce, dans une lettre datée du 6 octobre. Celle-ci n'est malheureusement plus conservée aux Archives du palais royal. Weber y fait référence dans une des lettres qu'il a adressées à Lefébure.

Document 16

[Lettre de Weber à Lefébure, 7/10/60 ; APR-C]

<Monsieur le Chef de Cabinet — Je vous prie de trouver en annexe une lettre que le Président Tshombe m'a confiée personnellement afin de vous prier de bien vouloir la remettre à Sa Majesté.

Le texte m'a été dicté. Je l'ai dactylographié personnellement et je suis seul à en posséder une copie. Par différence, j'ai cru correct d'en avertir Monsieur Rothschild. Aucun autre personnage n'est donc au courant et je pense qu'il est inutile de vous assurer de notre plus entière discrétion.

Faut-il vous dire que l'attitude de notre ministère des affaires étrangères provoque un raidissement, ici. Nous sommes dans une nouvelle impasse et tous les Belges qui vivent la situation au Katanga sont désespérés de voir l'incompréhension de la métropole.

*Vous priant de bien vouloir assurer le Roi de ma plus parfaite loyauté ! Veuillez agréer, Monsieur le Chef de Cabinet, l'expression de mes sentiments très respectueux.>**

De brief van Tshombe komt er op een ogenblik dat de betrekkingen tussen België en Katanga versomberen. De Katangese regering is er van langsom meer van overtuigd dat zij niet meer kan rekenen op de steun van de Belgische regering. Op 12 oktober zal zij daarom, zoals men weet, een einde maken aan de Mission Technique Belge. Het is mogelijk dat president Tshombe, op aanraden van Weber zelf, een beroep heeft gedaan op koning Boudewijn en steun heeft gevraagd voor de Katangese zaak.

([49]) Namelijk Harold d'Aspremont Lynden.

La lettre de Tshombe arrive à une époque où les relations entre la Belgique et le Katanga s'assombrissent. Le gouvernement katangais est de plus en plus convaincu qu'il ne peut plus compter sur le soutien du gouvernement belge. C'est pour cette raison que le 12 octobre, il met un terme, comme nous le savons, à la Mission Technique Belge. Il se peut que le président Tshombe, sur les conseils de Weber même, ait fait appel au Roi Baudouin et ait demandé un soutien pour l'affaire katangaise.

([49]) À savoir, Harold d'Aspremont Lynden.

Wij weten nu dat de koning niet onmiddellijk heeft gereageerd op deze brief, maar dat hij dat pas heeft gedaan einde oktober, nadat hij kennis heeft gekregen van twee andere brieven van Weber. In de ene laat Weber zijn ontgoocheling merken dat België zijn beloften aan Tshombe niet nakomt (geen gesigneerde foto, geen decoratie) en hoopt hij dat de president kan uitgenodigd worden op het huwelijk van de Koning, in de andere maakt hij melding van de ontmoeting tussen Mobutu en Tshombe. Koning Boudewijn richt een brief tot Tshombe waarin hij meedeelt dat België niet kan tussenkomen in de binnenlandse aangelegenheden (standpunt van de regering) maar tegelijk zijn volle sympathie uitspreekt voor de politiek van de Katangese president. Nogmaals moeten we ons afvragen waarom de koning meende deze aanmoediging te moeten sturen, nadat hij op de hoogte was gebracht van intentie van Mobutu en Tshombe om Lumumba « fysiek te neutraliseren ».

De brief van koning Boudewijn aan president Tshombe van 28 oktober is geschreven op initiatief van het Paleis, zonder advies van de regering, die in deze gevallen een ontwerp van antwoord levert.

10.2. *De brief van Tshombe van december 1960*

In december richt Tshombe *een tweede brief aan koning Boudewijn*. Weerom wordt de brief via Weber bezorgd. We kennen het bestaan ervan alleen uit het antwoord van Lefébure aan Weber van 9 januari 1961.

10.3. *De brief van Tshombe van 12 januari 1961*

Op 12 januari 1961 is er *een derde brief van president Tshombe aan koning Boudewijn*. Deze brief is belangrijk. Bovendien valt het verrassende antwoord van de koning samen met de eerste geruchten over de dood van Lumumba.

Document 17

[Derde brief van president Tshombe aan koning Boudewijn, 12/1/61; AKP-K]

Nous savons maintenant que le roi n'a pas réagi immédiatement à cette lettre, mais seulement à la fin du mois d'octobre, après avoir pris connaissance de deux autres lettres de Weber. Dans l'une d'entre elles, Weber laisse percer sa déception quant au fait que la Belgique ne tient pas les promesses faites à Tshombe (pas de photo signée, pas de décoration) et dit espérer que le président pourra être invité au mariage du Roi; dans l'autre, il fait mention de la rencontre entre Mobutu et Tshombe. Le Roi Baudouin adresse une lettre à Tshombe dans laquelle il fait savoir que la Belgique ne peut pas intervenir dans les affaires intérieures (position du gouvernement) tout en témoignant de toute sa sympathie pour la politique du président katangais. Une fois de plus, nous devons nous demander pourquoi le Roi a estimé devoir envoyer cet encouragement, alors qu'il avait été informé de l'intention de Mobutu et de Tshombe de « neutraliser physiquement » Lumumba.

La lettre du roi Baudouin au président Tshombe du 28 octobre est écrite à l'initiative du Palais, sans avoir sollicité l'avis du gouvernement, qui fournit d'ordinaire un projet de réponse dans ce genre de cas.

10.2. *La lettre de Tshombe de décembre 1960*

En décembre, Tshombe adresse *une deuxième lettre au roi Baudouin*. Cette lettre est, elle aussi, remise par l'intermédiaire de Weber. Nous n'en connaissons l'existence que par la réponse adressée par Lefébure à Weber le 9 janvier 1961.

10.3. *La lettre de Tshombe du 12 janvier 1961*

Le 12 janvier 1961, le président Tshombe écrit une *troisième lettre au roi Baudouin*. Cette lettre est importante. En outre, l'étonnante réponse du Roi coïncide avec les premières rumeurs relatives à la mort de Lumumba.

Document 17

[Troisième lettre du président Tshombe au roi Baudouin, 12/1/61; APR-R]

<Sire – Depuis quarante-huit heures, l'État du Katanga est envahi par les troupes lumumbistes. Un millier de communistes conseillés par des techniciens soudanais, ghanéens, égyptiens ou tchèques comptent faire du Nord Katanga un nouveau satellite de Moscou.

Votre Majesté sait parfaitement bien dans quel état de dénouement nous a laissé le départ des troupes belges. Une Force Armée Katangaise est en formation depuis quelques mois. L'état actuel de son instruction ne permet pas encore de la considérer comme opérationnelle.

Alors que les forces communistes n'hésitent pas à soutenir d'emblée les gouvernements subversifs de Gizenga, Kasahmura ou Ilunga, des peuples fidèles comme le mien ou celui de l'Équateur, sont totalement abandonnés à eux-mêmes par le monde occidental. Le Roi sait également que l'intervention des Nations-Unies est purement symbolique et totalement inefficiente.

La liberté du peuple katangais est en jeu. Pour sauvegarder son indépendance nous n'hésitons pas à mettre tout en oeuvre. Le Roi connaît notre fidélité et notre attachement à la Belgique. Votre Majesté donnera certainement des

ordres pour que notre soeur aînée ne nous abandonne pas dans cette lutte contre les forces du Mal. Mais nous nous faisons un devoir d'avouer en toute sincérité au Roi que si la Belgique ne nous venait pas rapidement en aide, nous nous verrions contraints — pour sauver le Katanga — de demander à la France de nous admettre parmi les États de la Communauté Française d'Afrique pour pouvoir bénéficier rapidement du soutien qui est pour nous une question de vie ou de mort.

À certaines heures de son histoire, la Belgique a vue son Indépendance garantie par des alliances. Aujourd'hui, le Katanga isolé cherche à être rapidement supporté. Des mesures militaires, politiques et diplomatiques sont urgentes pour sauver l'intégrité de ce bastion anti-communiste et fidèle à la Belgique, que nous avons voulu créer en Afrique Centrale.

Je sais que le Roi fera tout ce qui est en son pouvoir pour persuader son Gouvernement de m'apporter rapidement son aide — quels que soient les soucis d'ordre intérieur que connaisse la Belgique. Cette aide est urgente pour l'intérêt du Monde Libre tout entier.

*Je prie…>**

Vooraleer de reactie van de koning te ontleden geven we een telex van Van den Bloock uit Eville. De Belgische diplomaat licht Buitenlandse Zaken in over de « geplande » brief van Tshombe aan de koning en zal de verzending ervan proberen te verhinderen. Hij vermoedt dat Weber achter Tshombes verzoek zit. We noteren in de marge dat Van den Bloock laattijdig op de hoogte is. De brief, gedateerd op 12 januari, is zeer waarschijnlijk al verstuurd, wanneer Van den Bloock op 14 januari de volgende telex stuurt :

Document 18

[Telex Crener/Van den Bloock aan Belext, Eville 40, 14/1/61; DA]

Avant d'analyser la réaction du Roi, nous évoquons un télex émanant de Van den Bloock à Élisabethville. Le diplomate belge informe les Affaires étrangères du « projet » de lettre de Tshombe au Roi et il tentera d'en éviter l'envoi. Il soupçonne Weber d'être à l'origine de la demande de Tshombe. Notons incidemment que Van den Bloock est informé tardivement. La lettre datée du 12 janvier est très probablement déjà partie lorsque Van den Bloock envoie le télex suivant le 14 janvier :

Document 18

[Télex Crener/Van den Bloock à Belext, Élisabethville 40, 14/1/61; DA]

<Secret.

Très urgent.

Pour Rothschild.

J'apprends que Tshombe se propose adresser lettre au roi dans laquelle il demande que Belgique apporte son aide au Katanga en cette période difficile, faute de quoi il se verrait obligé d'envisager une association avec les états de la communaute française. Cette initiative du président serait née de la déception qu'il éprouve que notre pays ne soit pas venu lui proposer son aide suite à l'entrée des troupes lumumbistes. J'essaie de prévenir l'envoi de cette lettre et en tout cas la référence à l'incorporation éventuelle du Katanga dans la communauté française qui est ridicule et discourtoise. J'ai tout lieu de croire que Weber partage les sentiments de Tshombe dans cette affaire et n'a rien fait pour décourager l'envoi d'une lettre. Il est même fort possible qu'il en soit le rédacteur.

Bloock.

*« Crener »>**

Over de reactie van de Koning op Tshombes verzoek beschikken we over interessante informatie. Informatie die evenwel, zoals meestal, sommige vragen beantwoordt, maar ook nieuwe uitlokt.

Wanneer bereikt die brief Brussel ? Uit onze informatie blijkt dat koning Boudewijn de brief ontvangt op 17 januari. Hij convoceert onmiddellijk minister d'Aspremont voor een audiëntie op 18 januari om te vernemen wat de regering van plan is te doen. Het is een vreemde coïncidentie dat de enige brief tussen Koning Boudewijn en minister d'Aspremont Lynden waarover we beschikken precies dateert van 17 januari 1961, de dag van de trans-

Nous disposons d'une information très intéressante à propos de la réaction du Roi à la demande de Tshombe, une information qui, comme dans la plupart des cas, répond toutefois à certaines questions tout en en suscitant de nouvelles.

Quand la lettre parvient-elle à Bruxelles ? Selon nos informations, le roi Baudouin reçoit la lettre le 17 janvier. Il convoque immédiatement le ministre d'Aspremont pour une audience le 18 janvier, afin de connaître les intentions du gouvernement. Coïncidence étrange, la seule lettre entre le roi Baudouin et le ministre d'Aspremont dont nous disposions date précisément du 17 janvier 1961, le jour du transfert et de l'assassinat de Lumumba.

fer en de moord op Lumumba. Het is een anderzijds een belangrijk document dat aantoont dat de ontmoeting tussen de koning en minister d'Aspremont op 18 januari niet is uitgelokt door deze gebeurtenissen.

Koning Boudewijn volgt deze keer de normale weg. Hij licht de regering in over het verzoek van Tshombe en vraagt de bevoegde minister een ontwerp van antwoord te schrijven. De Koning kan ook moeilijk anders : hij is persoonlijk niet bij machte om aan Tshombe enige toezegging van militaire hulp te doen.

Document 19

[Brief van koning Boudewijn aan minister d'Aspremont, 17/1/61; Papieren Brassinne]

Il s'agit par ailleurs d'un document important qui montre que la rencontre entre le Roi et le ministre d'Aspremont le 18 janvier n'est pas suscitée par ces événements.

Cette fois, le roi Baudouin suit la procédure normale. Il informe le gouvernement de la demande de Tshombe et demande au ministre compétent de rédiger un projet de réponse. Le Roi pourrait d'ailleurs difficilement agir autrement : il n'est pas personnellement à même de faire la moindre promesse d'aide militaire à Tshombe.

Document 19

[Lettre du roi Baudouin au ministre d'Aspremont, 17/1/61; Papiers Brassinne]

*<Mon cher Ministre — Ci-joint la copie d'une lettre que je reçois à l'instant ([50]) du Président Tshombe. J'aimerais que vous y apportiez la plus sérieuse attention et que vous veniez demain à une heure à convenir avec mon chef de Cabinet, m'exposer les mesures que le Gouvernement envisagerait de prendre ([51]). Croyez-moi, votre affectionné — (s) Baudouin>**

Aan minister d'Aspremont vraagt de koning om een ontwerp van antwoord op te stellen. De minister stuurt hem dat ontwerp al op 20 januari, na consultatie van zijn collega van Buitenlandse Zaken, minister Wigny, die op 19 januari door de koning is ontvangen.

Document 20

[Ontwerp van antwoord van Boudewijn aan Tshombe, opgesteld door minister d'Aspremont, 20/1/60; AKP-K]

Le Roi demande au ministre d'Aspremont de rédiger un projet de réponse. Le ministre lui envoie ce projet dès le 20 janvier, après avoir consulté son collègue des Affaires étrangères, le ministre Wigny, qui a été reçu par le Roi le 19 janvier.

Document 20

[Projet de réponse de Baudouin à Tshombe, rédigé par le ministre d'Aspremont, 20/1/60; APR-C]

Monsieur le Président — J'ai bien reçu votre lettre du 12 janvier 1961 et je tiens à vous dire combien j'ai été sensible à son contenu ainsi qu'à votre désir d'étroite collaboration.

La situation présente du Katanga me préoccupe et fait l'objet de mes soucis.

Vous n'ignorez pas l'importance de l'aide effective apportée par la Belgique au Katanga dans de nombreux domaines. Le renforcement sensible de cette aide directe poserait cependant de graves problèmes, notamment sur le plan international. Il est, en effet, acquis que pareille intervention ne peut aujourd'hui se concevoir que dans le cadre d'une politique générale : la Belgique ne peut se trouver isolée, faute de quoi son action manquerait d'efficacité. Aussi une étroite colllaboration de tous les pays qui partagent nos soucis communs est-elle indispensable; elle seule peut sauvegarder la Katanga, comme le Congo tout entier.

Je doute qu'une aide unilatérale vous apportée par un seul pays, quel qu'il soit, puisse être concevable: seule une action concertée peut être envisagée.

Je puis vous assurer que mon Gouvernement met pour l'instant tout en oeuvre en vue d'obtenir une attitude coordonnée dans le problème qui nous préoccupe.

Par ailleurs, j'ai noté avec un particulier plaisir les efforts que vous-même et votre Gouvernement vous déployez ces derniers jours pour arriver à une entente avec les autres régions de l'ancien Congo belge, qui jusqu'à présent ont pu échapper à l'emprise étrangère.

([50]) Wij kunnen uit deze uitdrukking afleiden dat de koning de brief van Tshombe pas op 17 januari heeft ontvangen.

([51]) De koning gaat er kennelijk niet van uit dat het antwoord van de regering afwijzend zal zijn. Nochtans zal hij op 27 januari wel ontwijkend antwoorden.

([50]) Nous pouvons déduire de cette formulation que le Roi n'a reçu la lettre de Tshombe que le 17 janvier.

([51]) Le Roi ne part manifestement pas du principe que la réponse du gouvernement sera négative. Néanmoins, il répondra de manière évasive le 27 janvier.

Dans une très large mesure, c'est de la poursuite et de la réussite de ces efforts que dépendront l'importance et la rapidité de l'assistance qui pourra vous être accordée.

J'espère, Monsieur le Président, pouvoir vous annoncer très bientôt les mesures prises par mon Gouvernement pour vous accorder l'aide désirée

*Veuillez agréer…>**

Wat nu volgt is mysterieus. De Koning vraagt zijn kabinetschef om een bijkomend advies in te winnen, nl. dat van de magistraat Raoul Hayoit de Termicourt. Hayoit, die in alle discretie op 21 januari naar het Paleis wordt ontboden, verstrekt op 27 januari een advies dat verbaast. Hij raadt de Koning aan zich te beperken tot een bericht van ontvangst. Koning Boudewijn volgt deze raad op. Hij negeert het ontwerp van antwoord, opgesteld door minister d'Aspremont op 20 januari, en besluit een nietszeggend briefje te sturen. Op 1 februari licht Lefébure minister d'Aspremont in.

Na de lovende brief van koning Boudewijn aan het adres van Tshombe van 28 oktober 1960 is het antwoord van 27 januari 1961 koel en afstandelijk. Wat is de verklaring voor dit vreemde antwoord ? Is de koning terughoudend omdat hij het herstel van de diplomatieke betrekkingen met Leopoldstad verwacht ? Of is hij voorzichtig nu de westerse bondgenoten op zoek zijn naar een gemeenschappelijke steun aan Congo. Of is de koning op de hoogte gebracht van de dood van Lumumba en acht hij het niet opportuun een uitvoerig antwoord te sturen. En welke rol speelt Hayoit hierin ?

En passant levert deze documentatie ons ook informatie over het gesprek tussen de koning en minister d'Aspremont op 18 januari. Op de vraag van Lefébure wat de minister heeft gezegd, antwoordt de koning : « *Rien de précis, ni de positif* ». Is er gesproken over Lumumba ? Afgaande op deze woorden waarschijnlijk niet.

Document 20b

[Notitie van koning Boudewijn bij het ontwerp van minister d'Aspremont, 20/1/61; AKP-K]

In de marge van het ontwerp van minister d'Aspremont plaats de koning een aantekening.

<Pourriez-vous/
soumettre ce projet à/
M. Hayoit/
(s) B>

Ce qui suit à présent est mystérieux. Le Roi demande à son chef de cabinet de recueillir un avis supplémentaire, à savoir celui du magistrat Raoul Hayoit de Termicourt. Hayoit, qui a été convoqué en toute discrétion au Palais le 21 janvier, fournit le 27 juillet, un avis qui ne laisse pas de surprendre. Il conseille au Roi de se limiter à un accusé de réception. Le Roi suit ce conseil. Il ignore le projet de réponse rédigé le 20 janvier par le ministre d'Aspremont et décide d'envoyer une courte lettre qui n'engage à rien. Le 1er février, Lefébure informe le ministre d'Aspremont.

Par rapport à la lettre flatteuse envoyée par le Roi Baudouin à Tshombe le 28 octobre 1960, la réponse du 27 janvier est froide et distante. Comment expliquer cette réponse étrange ? Le Roi fait-il preuve de retenue parce qu'il s'attend à un rétablissement des relations diplomatiques avec Léopoldville ? Ou est-il prudent parce qu'il sait que les alliés occidentaux sont à la recherche d'un soutien commun au Congo ? Ou le Roi a-t-il été informé de la mort de Lumumba et juge-t-il qu'il n'est pas opportun d'envoyer une réponse circonstanciée ? Et quel est le rôle joué par Hayoit dans cette affaire ?

Observons incidemment que ces documents nous fournissent également des informations sur l'entretien qu'ont eu le Roi et le ministre d'Aspremont le 18 janvier. Interrogé par Lefébure sur ce qu'a dit le ministre, le Roi répond : « Rien de précis, ni de positif ». Ont-ils parlé de Lumumba ? À en juger par les propos du Roi, probablement pas.

Document 20b

[Annotation du roi Baudouin au projet du ministre d'Aspremont, 20/1/61; APR-C]

Le Roi inscrit une annotation dans la marge du projet du ministre d'Aspremont.

Document 21

[Notities van Lefébure en van koning Boudewijn bij het ontwerp van antwoord van d'Aspremont, 27/1/61; AKP-K]

[handschrift van Lefébure]

Document 21

[Annotations de Lefébure et du roi Baudouin au projet de réponse de d'Aspremont, 27/1/61; APR]

[écriture de Lefébure]

<Le 27.1.1961
Note au Roi.
Réponse à M. Tshombe.
M. Hayoit pense qu'une réponse provisoire/
pourrait être donnée à M. Tshombe, rédigée/
suivant le thème ci-joint & que, pour le surplus,/
il serait prudent de ne pas s'engager sans/
l'accord de M. Wigny./
Le projet de réponse élaboré par les affaires/
africaines lui parait à la fois terne, mais dans/
la finale, dangereux, à moins que le Gouvernement/
n'ait l'intention de prendre des mesures./
Pour apprécier le bien-fondé de la remarque, il/
faudrait connaître le point de vue du Comte d'Aspremont/
Lynden, exposé au cours de l'audience qu'il a obtenu/
du Roi, préalablement à la rédaction du projet/
de réponse./
(s) L>

[handschrift van koning Boudewijn]

[écriture du roi Baudouin]

<Rien de précis/
ni de positif/
(s) B>

[handschrift van Lefébure]

[écriture de Lefébure]

<Le 1.2.61, j'ai donné connaissance/
au ministre des Aff. Afr. de la/
réponse provisoire./
Le Cte d'Asprt Lynden suggère/
de ne plus continuer l'échange de/
lettres pr. le moment/
1-2.61/
*(s) L>**

Document 22

[Tweede brief van koning Boudewijn aan president Tshombe, 27/1/60; AKP-K]

Document 22

[Deuxième lettre du roi Baudouin au président Tshombe, 27/1/60; APR-C]

Monsieur le Président — J'ai bien reçu votre lettre du 12 de ce mois et je tiens à vous dire combien j'ai été sensible à son contenu ainsi qu'à votre désir d'étroite collaboration.

Comme vous le suggérez, j'ai prié mon Gouvernement de soumettre à un examen urgent et attentif les problèmes évoqués dans votre message.

Veuillez agréer …>

10.4. *De brief van van Tshombe van 21 februari 1961*

Op 21 februari 1961 schrijft Tshombe een vierde brief aan koning Boudewijn. De tekst wordt onmiddellijk via een telex van het Belgisch consulaat-generaal in E'ville aan Buitenlandse Zaken in Brussel bezorgd.

Document 23

[Telex Crener aan Belext, Eville 170, 21/2/61, met vierde brief van president Tshombe aan koning Boudewijn; DA en PVDW]

10.4. *La lettre de Tshombe du 21 février 1961*

Le 21 février 1961, Tshombe adresse une quatrième lettre au roi Baudouin. Le texte est transmis immédiatement aux Affaires étrangères à Bruxelles au moyen d'un télex du consulat général de Belgique à Élisabethville.

Document 23

[Telex Crener à Belext, Eville 170, 21/2/61, avec quatrième lettre du président Tshombe au roi Baudouin; DA et PVDW]

<Secret.

Très urgent.

Vous communique ci-dessous texte message adressé roi Baudoin qui m'a été remis a 15 heures au consulat par la secrétaire président Tshombe.

Texte original vous sera envoyé par prochain courrier. Secret a été demande au sujet de se message.

Citation.

«Sire, le peuple katangais fait sollennellement appel à Votre Majesté pour que la Belgique reconnaisse notre fidélité et approuve à bref délai notre indépendance. Cette indépendence que la Belgique nous a accordée, le peuple katangais est le SEUL à en avoir fait un sage usage.

Les Nations-Unies désirent actuellement restaurer un régime colonialiste en exerçant une mise sous tutelle complète de l'ex Congo-belge. L'existence du Katanga dépend en ces heures tragiques du courage moral de certaines nations parmi lesquelles notre soeur ainée a les plus lourdes responsabilités.

Il y a actuellement au Katanga 12.000 ressortissants belges dont 1.100 fonctionnaires.

Ceux-ci vivent en paix et travaillent main dans la main avec les Katangais à la prosperité et au bonheur d'un jeune état.

La mise en application des dernières résolutions des Nations-Unies vis-à-vis du Katanga, équivaut à un suicide. On sacrifie le Katanga sur l'autel de la paix mondiale.

C'est un acte d'immoralité publique comme celui qui concernait la Hongrie. Je sais que le roi fera TOUT CE QUI EST EN SON POUVOIR pour ne pas laisser immoler le dernier de ses fidèles.

Moise Tshombe,

Président de l'État du Katanga.

Fin citation.

Estime qu'il conviendrait d'éviter toute déclaration susceptible de heurter position dirigeants katangais et risquer mettre en danger population belge sur place.

*« Crener »>**

Buitenlandse Zaken ontvangt het origineel met veel vertraging en bezorgt het op 3 maart aan het Paleis ([52]). De Koning volgt de normale weg en vraagt een ontwerp van antwoord aan de regering. Hij kan in dit geval ook niet anders, want de brief van Tshombe is via Buitenlandse Zaken binnengekomen. Het Paleis bezorgt op

Les Affaires étrangères reçoivent l'original avec beaucoup de retard et le remettent au Palais le 3 mars ([52]). Le Roi suit la voie normale et demande un projet de réponse au gouvernement. En l'occurrence, il ne peut d'ailleurs pas faire autrement, car le courrier de Tshombe est arrivé par l'intermédiaire des Affaires étrangères. Le

([52]) Origineel in AKP-K. Bijlage bij Van den Bosch, secr.-gen. Buitenlandse Zaken, aan Lefébure, 3/3/61. Hij schrijft : « *Ce document, non daté, est parvenu par l'intermédiaire du Consulat Général de Belgique à Elisabethville, à qui il a été remis le 21 février 1961* » (AKP-K).

([52]) Original dans APR-R. Annexe de Van den Bosch, secrétaire général des Affaires étrangères, à Lefébure, 3/3/61. Il écrit : « Ce document, non daté, est parvenu par l'intermédiaire du Consulat Général de Belgique à Elisabethville, à qui il a été remis le 21 février 1961 » (APR-R).

6 maart een fotokopie aan de eerste minister en aan de minister van Afrikaanse Zaken ([53]).

Minister d'Aspremont Lynden bezorgt het Paleis op 8 maart een ontwerp van antwoord. Hij doet dat in akkoord met de premier en de minister van Buitenlandse Zaken. Dat wijst erop dat de brief van Tshombe gevoelig ligt. In de telex van Crener wordt trouwens uitdrukkelijk gevraagd voorzichtig te zijn, Katanga niet voor het hoofd te stoten om de Belgen niet in gevaar te brengen.

Document 24

[Brief van d'Aspremont aan Lefébure, 8/3/61; AKP-K, dubbel in PAL]

6 mars, le Palais en remet une copie au premier ministre et au ministre des Affaires africaines ([53]).

Le 8 mars, le ministre d'Aspremont Lynden fournit au Palais un projet de réponse. Ce projet a été rédigé en accord avec le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères. Cette manière de procéder souligne le caractère sensible de la lettre de Tshombe. Dans son télex, Crener demande d'ailleurs expressément de ne pas heurter la position des dirigeants katangais afin de ne pas mettre en danger la population belge sur place.

Document 24

[Lettre de d'Aspremont à Lefébure, 8/3/61; APR-C, double dans PAL]

<Monsieur le Chef de Cabinet — Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, un projet de réponse à la lettre que le Président Tshombe a adressée au Roi.

Ce projet a été rédigé d'accord avec M. le Premier Ministre et M. le Ministre des Affaires Etrangères.

*Veuillez agréer, Monsieur le Chef de Cabinet, l'assurance de ma considération la plus distingué (s) Cte Harold d'Aspremont Lynden>**

De koning brengt slechts enkele vormelijke wijzigingen aan. Zijn kabinetschef bezorgt op 13 maart kopie van het antwoord aan minister d'Aspremont en doet verder beroep op hem om de brief aan Tshombe te laten bezorgen ([54]).

Document 25

[Derde brief van koning Boudewijn aan president Tshombe, 13/3/61; AKP-K]

Le Roi se limite à apporter quelques modifications formelles. Le 13 mars, son chef de cabinet fournit une copie de la réponse au ministre d'Aspremont et lui demande par ailleurs de faire parvenir la lettre à Tshombe ([54]).

Document 25

[Troisième lettre du roi Baudouin au président Tshombe, 13/3/61; APR-C]

< Mon cher Président — Je tiens à vous dire combien j'ai été touché par l'appel que vous avez bien voulu m'adresser.

La Belgique toute entière et moi-même sommes particulièrement conscients de la fidélité que vous avez toujours témoignée à mon pays et à ma personne. Soyez convaincu que j'apprécie hautement la sagesse avec laquelle vous avez dirigé le Katanga dans des circonstances infiniment difficiles et délicates; je vous suis spécialement reconnaissant de la protection efficace que vous avez pu accorder aux nombreux ressortissants belges qui, au Katanga, travaillent à la paix et à la prospérité de votre pays.

([53]) Aantekening van Lefébure op de fotokopie van de brief van Tshombe (AKP-K) : « *Copie a été transmise au P.M. et au ministre des Aff. Afr. La lettre nous est parvenue par l'int/re du Ministère des Affaires Etrangères (s) L. 6.3.61* ». Afschriften van de brieven aan premier Eyskens en ministers d'Aspremont Lynden van 6/3/61 aanwezig in AKP-K. Het origineel van de brief aan Eyskens in PE 6077 draagt in het handschrift van de premier drie elementen van antwoord : « *Touché par manifestation de fidélité. Attendre Tananarive et espoir que trouveront solution* ». De fotokopie van Tshombe brief in PAL draagt dezelfde drie elementen van antwoord in het handschrift van minister d'Aspremont Lynden : « *1) Touché/ 2) Tananarive (…?)/ 3) Espoir de solution* ». De premier en de minister hebben in dit verband dus overleg gevoerd.

([54]) R. Lefébure aan minister d'Aspremont Lynden, 13/3/61; AKP-K (dubbel).

([53]) Annotation de Lefébure sur la photocopie de la lettre de Tshombe (APR-R) : « Copie a été transmise au P.M.& au Ministre des Aff. Afr. La lettre nous est parvenue par l'int/re du Ministère des Affaires Etrangères (s) L. 6.3.61 ». Copies des lettres destinées au premier Eyskens et au ministre d'Aspremont Lynden du 6/3/61 présentes dans APR-R. L'original de la lettre destinée à Eyskens dans DE 6077 comporte, de la main du premier ministre, trois éléments de réponse : « Touché par manifestation de fidélité. Attendre Tananarive et espoir que trouveront solution ». La photocopie de la lettre de Tshombe dans DAL comporte les mêmes trois éléments de réponse de la main du ministre d'Aspremont Lynden : « 1) Touché/ 2) Tananarive (…?) /3) Espoir de solution ». Le Premier ministre et le ministre d'Aspremont Lynden se sont donc concertés à ce propos.

([54]) R. Lefébure à ministre d'Aspremont Lynden, 13/3/61; APR-R (double)).

Dans les circonstances présentes, et plus spécialement au moment où se déroule la conférence de Tananarive, il n'est cependant pas opportun pour la Belgique de prendre des positions qui risqueraient de compromette la réussite de cette conférence. Je forme les voeux les plus sincères pour que celle-ci aboutisse à des conclusions constructives, reposant sur les réalités politiques.

Vous pouvez également être assuré que la mise en application des dernières résolutions des Nations-Unies vis-à-vis du Katanga est suivie avec un soin tout particulier par mon Gouvernement qui veillera non seulement, comme c'est son droit et son devoir, à la sauvegarde des intérêts de ses ressortisants, mais également au respect de l'indépendance et de la souveraineté que la Belgique a accordé à son ancienne Colonie.

Veuillez agréer, mon cher Président, l'expression de ma haute estime (s) Baudouin >

Deze brief van koning Boudewijn aan president Tshombe van 13 maart 1961 komt tot stand conform de regels, dat wil zeggen onder de verantwoordelijkheid van de regering. Hij biedt een diplomatiek en dus ontwijkend antwoord op de vraag van Tshombe en probeert Katanga — zoals Crener heeft gevraagd — niet voor het hoofd te storen. Anderzijds stelt men vast dat twee maanden na de moord op Lumumba de Belgische regering en de koning president Tshombe loven om « de wijsheid waarmee hij Katanga heeft bestuurd ».

We signaleren ook dat intussen, op 3 maart, president Tshombe een brief heeft gericht aan premier Eyskens betreffende de door de VN gevraagde terugtrekking van het Belgisch militair personeel. Eyskens antwoordt eveneens op 13 maart ([55]).

11. **Koning Boudewijn en het nieuws van de dood van Lumumba**

Cf. rapport over fase vier, blz. 33-37.

12. De brief van koning Boudewijn aan president Kennedy en de bondgenoten

Op 20 januari 1961 treedt J.F. Kennedy in functie als nieuwe president van de VSA. Nog in de eerste week na zijn ambtsaanvaarding vraagt hij een grondige evaluatie van de Congo-politiek. In zijn boek *JFK. Ordeal in Africa* (Oxford UP, 1983) schrijft Richard D. Mahoney over deze eerste confrontatie van Kennedy met het Congo-probleem. « The new President found himself under pressure from all sides regarding Lumumba » (blz. 63). De president ontvangt een brief van Nkrumah, gedateerd 25 januari, die de vrijlating van Lumumba vraagt. Maar hij ontvangt, aldus de auteur, ook een brief van koning Boudewijn die Kennedy waarschuwt tegen Lumumba's vrijlating. « A letter from King Baudouin also found its way to the President's desk. Baudouin warned Kennedy that Lumumba's release would mean a communist takeover in the Congo » (63-4). De auteur verwijst hiervoor naar een memorandum van Dean Rusk voor de president, gedateerd 3 februari, waaraan de brief

([55]) PE 6085.

Cette lettre, adressée le 13 mars 1961 par le roi Baudouin au président Tshombe, est rédigée selon les règles, c'est-à-dire sous la responsabilité du gouvernement. Elle donne une réponse diplomatique et, donc, évasive à la demande de Tshombe et essaie — comme Crener l'a demandé — de ne pas heurter les dirigeants katangais. On constate par ailleurs que, deux mois après l'assassinat de Lumumba, le gouvernement belge et le Roi louent « la sagesse avec laquelle Tshombe a dirigé le Katanga ».

Nous signalons aussi qu'entre-temps, le 3 mars, le président Tshombe a adressé une lettre au premier ministre Eyskens concernant le retrait du personnel militaire belge, retrait demandé par les Nations unies. Eyskens y répond également le 13 mars ([55]).

11. **Le roi Baudouin et l'annonce de la mort de Lumumba**

Cf. rapport sur la phase quatre, pp. 33-37.

12. La lettre adressée par le roi Baudouin au président Kennedy et aux alliés

Le 20 janvier 1961, J.F. Kennedy accède officiellement à la présidence des États-Unis. Dès la première semaine suivant son entrée en fonction, il demande une évaluation approfondie de la politique au Congo. Dans son livre *JFK. Ordeal in Africa* (Oxford UP, 1983), Richard D. Mahoney analyse cette première confrontation de Kennedy au problème du Congo. « The new President found himself under pressure from all sides regarding Lumumba » (p. 63). Le président reçoit une lettre de Nkrumah, datée du 25 janvier, qui demande la libération de Lumumba. Il reçoit cependant aussi, selon l'auteur, une lettre du roi Baudouin, qui l'avertit des risques que comporterait une libération de Lumumba. « A letter from King Baudouin also found its way to the President's desk. Baudouin warned Kennedy that Lumumba's release would mean a communist takeover in the Congo. » (63-4). L'auteur renvoie à une note de Dean Rusk datée du 3 février et destinée au président, note à laquelle a été

([55]) PE 6085.

van koning Boudewijn is gehecht. Beide documenten bevinden zich in de Kennedy Papers.

Tot zover Mahoney. Rekening houdend met zijn bronverwijzing en de status van de uitgeverij mag men aannemen dat hij betrouwbaar is. Op grond van dit boek heeft *Knack* in december onder andere de bewering in de wereld gestuurd dat Boudewijn zich tegen de vrijlating van Lumumba zou hebben verzet.

Wat weten wij over deze brief ? In de eerste plaats wat minister Wigny hierover schrijft in zijn memoires ?

[Uittreksel uit Wigny, Mémoires du Congo, blz. 676, 680-2]

jointe la lettre du roi Baudouin. Les deux documents se trouvent dans les *Kennedy Papers.*

Voilà pour ce qui est de Mahoney. Compte tenu de ses sources et du statut de sa maison d'édition, on peut en déduire qu'il est digne de confiance. C'est sur la base de ce livre que le magazine *Knack* a, en décembre, affirmé notamment que Baudouin se serait opposé à la libération de Lumumba.

Que savons-nous de cette lettre ? En premier lieu, ce que le ministre Wigny a écrit à ce propos dans ses mémoires.

[Extrait de Wigny, Mémoires du Congo, p. 676, 680-2]

< LUNDI 30 JANVIER 1961

Conseil des Ministres des Six.

C'est la première fois que je préside. Rien d'essentiel au point de vue politique.

J'ai demandé à Burden de partir aux États-Unis pour influencer l'Administration Américaine qui précisément reconsidère sa politique congolaise. Je fais préparer une « lettre royale » par Rothschild.

Lettres pareilles pour les autres Chefs d'État>

<JEUDI 2 FEVRIER 1961

10 heures

Visite au Roi à Laeken, avec Burden et Harold.

Est-ce le commencement de la vendange dans l'amère vigne congolaise ? Ce serait trop beau. Et cependant …

Le 31 janvier nous avons reçu de Dupret, par télégramme, le texte de la lettre de Kasavubu proposant la reprise des relations.

[…] ([56]).

Aujourd'hui Burden part aux États-Unis pour faire comprendre à la nouvelle Administration qu'il est temps de changer…

Je développe mes idées comprises dans un memo que je ferai remettre à Burden à midi, à l'aéroport ([57]). Je lui demande par téléphone de me ménager une entrevue avec Dean Rusk. Ma politique me vaut bien cette récompense à la veille des élections… Bill me dit : « Vous avez été très courageux ».

Le Roi comprend. Il admet, après le départ de Burden, que nous ne pouvons agir militairement sans les américains, ni pousser à l'indépendance du Katanga >

Wigny vraagt op 30 januari aan de Amerikaanse ambassadeur Burden om in Washington druk uit te oefenen op de Amerikaanse regering. Om hem daarbij te helpen geeft hij opdracht aan Rothschild om een ontwerp van brief te schrijven, die de koning aan Kennedy moet richten. Over de inhoud preciseert hij evenwel niets. Een gelijkaardige brief is eveneens te sturen aan de bondgenoten. De brief die koning Boudewijn aan president Kennedy zal schrijven is dus een initiatief van Buitenlandse Zaken. Minister Wigny wil het prestige van de Koning gebruiken om invloed uit te oefenen op de nieuwe Amerikaanse president.

Le 30 janvier, Wigny demande à l'Ambassadeur américain Burden d'exercer des pressions sur le gouvernement de Washington. Afin de l'y aider, il charge Rothschild de rédiger un projet de lettre que le Roi enverrait à Kennedy. Il ne donne toutefois aucune précision au sujet du contenu de cette lettre. Une lettre similaire devra également être envoyée aux alliés. La lettre que le roi Baudouin écrira au président Kennedy est donc le fruit d'une initiative des Affaires étrangères. Le ministre Wigny entend utiliser le prestige du Roi pour exercer une influence sur le nouveau président américain.

([56]) Volgt de tekst van de brief van Kasa Vubu aan koning Boudewijn.

([57]) Memo aanwezig in de supplementen van Wigny. Aan dit memo is de brief van de Koning gehecht. Cf. *infra*.

([56]) S'ensuit le texte de la lettre de Kasa Vubu adressée au Roi Baudouin.

([57]) Ce mémo figure dans les suppléments de Wigny. À ce mémo est annexé la lettre du Roi. Cf. *infra*.

Op 2 februari worden de ministers Wigny en d'Aspremont samen met de Amerikaanse ambassadeur Burden door de Koning ontvangen. Zeer waarschijnlijk neemt Burden, die op het punt staat af te reizen naar Washington voor overleg met zijn regering, de brief voor Kennedy in ontvangst. Het onderhoud duurt amper 20 minuten. Wigny is optimistisch, nu Kasa Vubu het herstel van de diplomatieke betrekkingen heeft aangekondigd.

In het Archief van het Koninklijk Paleis is er een farde met als opschrift « Messages du Roi au Président Kennedy et au Président de Gaulle », maar daarin ontbreekt de brief van Boudewijn aan Kennedy evenals die aan De Gaulle ([58]). Wel zijn er de antwoorden van de Duitse president Lübke (28 februari) en de Nederlandse koningin Juliana (3 maart) op een boodschap van 6 februari, maar die evenmin aanwezig is.

Het ontwerp van de brief aan Kennedy vinden we in de papieren Wigny.

Document 26

[Ontwerp van brief van koning Boudewijn aan president Kennedy, 2 februari 1961; PW ([59])]

Le 2 février, le Roi reçoit les ministres Wigny et d'Aspremont ainsi que l'ambassadeur américain Burden. Il est très probable que Burden, qui est sur le point de rentrer à Washington pour se concerter avec son gouvernement, se charge de transmettre la lettre destinée à Kennedy. L'entretien dure à peine vingt minutes. Wigny est optimiste, dès lors que Kasa Vubu a annoncé le rétablissement des relations diplomatiques.

Les Archives du Palais royal contiennent une farde intitulée « Messages du Roi au Président Kennedy et au Président de Gaulle », mais la lettre de Baudouin à Kennedy ne s'y trouve pas, pas plus que celle à de Gaulle ([58]). On y trouve en revanche les réponses du président allemand Lübke (28 février) et de la reine Juliana des Pays-Bas (3 mars) à un message du 6 février, qui ne s'y trouve pas non plus.

Le projet de la lettre à Kennedy se trouve dans les documents de Wigny.

Document 26

[Projet de lettre du roi Baudouin au président Kennedy, 2 février 1961; DW ([59])]

~~Projet de~~ lettre au Président des Etats-Unis d'Amérique

<Monsieur le Président — Il y a quelques jours, au moment où vous preniez possession de vos éminentes fonctions, j'ai eu l'occasion de vous faire part de ma sympathie et de mes vœux. Je voudrais aujourd'hui vous adresser un message plus personnel et vous dire cordialement et chaleureusement combien grands sont les espoirs que mon pays, l'Europe et tous les hommes attachés à la liberté ont mis en votre action. Je désire également vous dire combien j'ai été frappé à la lecture de votre discours inaugural, discours si digne des grandes traditions de la démocratie américaine.

Suivant l'esprit même de votre discours, je n'hésite pas à en prendre prétexte pour vous entretenir de la situation au Congo où ~~l'action abusive de la RAU, alliée au Communisme soviétique, me paraît menacer gravement~~ l'influence de la morale occidentale dont 75 années de présence belge avaient permis de jeter les fondements, est gravement menacée.

En abandonnant la souveraineté du Congo, la Belgique avait laissé à ce pays une armature politique et administrative, des cadres économiques et sociaux, des capitaux et des engagements d'appui financier qui devaient lui permettre de poursuivre son développement sous la direction de ses dirigeants nationaux dans le sens de ce que votre pays et le mien estiment être la Civilisation.

La révolte inopinée des troupes africaines a engagé ce malheureux pays dans une suite de désastres. L'intervention de l'ONU, après le retrait des troupes belges, n'a permis ni le rétablissement de la paix, ni la protection des biens et des personnes. Les désordres, un moment interrompus par l'intervention immédiate de nos soldats en juillet dernier, ont repris aussitôt que certains leaders extrémistes formés à Prague et dans d'autres écoles communistes ont pu prendre le pouvoir dans la Province Orientale et dans celle du Kivu.

([58]) Wel zijn er enkele stukken die bevestigen dat er inderdaad een boodschap aan Kennedy en De Gaulle is bezorgd; namelijk de brief van ambassadeur Jaspar aan Lefébure, 13/2 (heeft op 9/2 boodschap van de koning aan de Gaulle overhandigd, antwoord op komst), een brief van het protocol van BuZa die het antwoord van Kennedy aankondigt (22/2).

([59]) In handschrift in de bovenmarge < *Lettre du Roi* > en — in een ander handschrift — <*Annexe 2 au 2/2/61*>.

([58]) Quelques pièces confirment qu'un message a en effet été transmis à Kennedy et à de Gaulle, notamment la lettre de l'ambassadeur Jaspar à Lefébure, datée du 13 février (ai remis, le 9 février, le message du Roi à de Gaulle, réponse imminente) et une lettre du service du protocole des Affaires étrangères qui annonce la réponse de Kennedy (22 février).

([59]) À la main dans la marge supérieure < Lettre du Roi > et — dans une autre écriture — Annexe 2 au 2/2/61>.

Et depuis lors, en l'absence de troupes nationales organisées pour y faire face et malgré la présence des détachements de l'ONU, la violence et la terreur s'étendent progressivement sur le reste du pays. La population blanche a été victime de nombreux sévices, mais la popuation indigène a souffert bien davantage de violences et de cruautés indicibles et des conséquences d'une anarchie ~~qui ne se généralise que trop~~ généralisée.

Je crains que si ~~la Providence en décidait ainsi~~ l'évolution actuelle se poursuit, l'entièreté de l'Afrique noire ~~risquerait~~, non seulement ~~d'~~échapper à toute influence occidentale mais ~~également de~~ s'engager dans le camp communiste. Tel est le péril, tragique et imminent, que je ressens l'impérieux devoir, Monsieur le Président, de vous signaler.

A l'heure actuelle, un redressement reste encore possible: il suffirait, j'en suis convaincu, ~~de mettre des forces limitées à la disposition du~~ que le Gouvernement incontestablement légitime du Président Kasavubu, s'affirme politiquement et dispose de forces […?] limitées pour permettre ~~à celui-ci~~ au Président de la République de restaurer la paix et l'ordre dans son pays, sous son autorité, et pour ramener le Congo dans le concert des Nations aprises de liberté et d'idéal démocratique. Une telle action, dans le contexte international du moment, dépasse certainement les responsabilités de la Belgique et les limites de ce qu'elle peut assumer.

Ce ne sont plus ses intérêts économiques ou politiques nationaux qui sont en jeu mais je crois ceux du monde libre tout entier. Consciente de ses responsabilités morales en Afrique Centrale et confiante dans les volontés de la Providence, la Belgique est prête maintenant comme hier à faire les efforts nécessaires pour défendre au Congo la cause de la civilisation occidentale, cause à laquelle, en dépit des obstacles, des incompréhensions, des calomnies même, elle reste inflexiblement fidèle. Mais le moment est venu, pour elle, de pouvoir compter sur l'aide de ses alliés occidentaux, au premier desquels elle place les Etats-Unis d'Amérique.

Je suis persuadé, Monsieur le Président, que la situation dans la République du Congo, saura retenir toute votre attention et que les tragiques dangers de son aggravation vous convaincront de la nécessité d'une action rapide de la part du monde libre. C'est dans cette perspective que je vous invite instamment à vouloir bien rechercher d'urgence avec mon Gouvernement, les modalités d'une action concertée qui puisse encore sauver, en Afrique Centrale, la paix, la liberté, et la démocratie.>

In de Kennedy Papers bevindt zich een memorandum van Dean Rusk voor de president met daaraan gehecht de Engelse vertaling van de brief van Boudewijn ([60]). Die Engelse versie strookt echter niet met het ontwerp dat we kennen. Bovendien is precies het centrale gedeelte weggevallen.

Document 27

Brief van koning Boudewijn aan president Kennedy, 2 februari 1961; Kennedy Papers

Dans les documents de Kennedy se trouve un mémorandum de Dean Rusk destiné au président, accompagné de la traduction anglaise de la lettre de Baudouin ([60]). Cette version anglaise ne correspond toutefois pas au projet que nous connaissons. C'est en outre précisément la partie centrale qui a disparu.

Document 27

Lettre du Roi Baudouin au president Kennedy, 2 févirer 1961; Kennedy Papers

< Mr. President — Several days ago, on the occasion of your inauguration, I had the pleasure of expressing to you my friendship and best wishes. Today I should like to tell you of the great hope that my country and all men devoted to freedom repose in your administration.

Among the grave present-day problems threatening to disturb the peace of the world, the Congo is unquestionably one of the most important.

The situation there is deteriorating so rapidly that I consider it my duty to point out to you the danger that threatens not only Africa, but the entire Western world.

May I recall, Mr. President, that when it relinquished its sovereignty over the Congo, Belgium left there a political and administrative organization, economic and social structures, capital, and commitments for financial assistance designed to enable the former colony to pursue its development in complete independence.

([60]) Met dank aan M. Reynebeau die ons deze documenten ter beschikking stelde.

([60]) Nous remercions M. Reynebeau, qui a mis ces documents à notre disposition.

The unexpected revolt of the Negro troops in the early days of independence unfortunately plunged that country into a series of disasters. The disturbances, only momentarily suspended, recommenced when African nationalist extremists gained more influence. Despite the presence of UN detachments, violence and terror, which do not spare the white population and even less the native population, are progressively spreading through the entire country.

In all parts of the country, tribal chiefs and the social élite of the tribes are being massacres in order to turn the rest of the population into a leaderless mass without the power to resist. Central Africa is thus in danger of becoming the focus of all anti-Western elements, a prelude to the establishment of a Communist régime.

I beg you, Mr. President, to give this desperate situation priority and to seek, together with my Government and those of the allied countries, some measure to promote the return of peace to central Africa.

*Please accept, Mr. President, the assurance of my highest esteem — (signed) Baudouin >**

In deze brief richt Boudewijn een oproep tot de VS om in overleg met de westerse bondgenoten te handelen. Er komt geen vraag betreffende Lumumba in voor.

Wij gaan hier niet verder in op de Amerikaanse politiek, meer bepaald op het plan-Cleveland dat tot grote verrassing van Wigny wordt opgesteld op 2 februari vooraleer Burden het State Department heeft ingelicht en vooraleer de brief van Boudewijn Kennedy heeft bereikt (zie de vierde fase, blz. 32-33). Maar we concluderen dat de brief van Boudewijn aan Kennedy tot stand is gekomen volgens de geldende regels, dat wil zeggen op vraag van en onder verantwoordelijkheid van de regering.

Dezelfde conclusie dringt zich op voor de brieven aan de andere staatshoofden. We geven ter informatie nog het antwoord van De Gaulle, dat we kennen uit de mémoires van Wigny.

[Uittreksel uit P. Wigny, Mémoires du Congo, blz. 709-10]

Dans cette lettre, Baudouin lance un appel aux États-Unis pour qu'ils agissent en concertation avec les alliés occidentaux. Il n'y figure pas de question concernant Lumumba.

Nous n'analyserons, en l'occurrence, pas plus avant la politique américaine, ni, en particulier, le plan Cleveland, qui, à la grande surprise de Wigny, est établi le 2 février, avant que Burden ait informé le département d'État et avant que la lettre de Baudouin soit parvenue à Kennedy (voir la quatrième phase, pp. 32-33). Mais nous concluons que la lettre de Baudouin à Kennedy a été conçue selon les règles en vigueur, c'est-à-dire à la demande et sous la responsabilité du gouvernement.

La même conclusion s'impose en ce qui concerne les lettres des autres chefs d'État. Nous reproduisons également, à titre d'information, la réponse de De Gaulle, que nous connaissons grâce aux mémoires de Wigny.

[Extrait de P. Wigny, Mémoires du Congo, pp. 709-10]

< SAMEDI 18 FEVRIER 1961

(…)

16 h 00 — Bousquet ([61]) vient me remettre à Perwez, la lettre par laquelle le général de Gaulle répond à celle du Roi

« Sire,

Je remercie Votre Majesté d'avoir bien voulu me faire part de ses idées et de ses inquiétudes au sujet de l'évolution de la situation au Congo.

Les événements les plus récents achèvent de montrer combien ces inquiétudes sont fondées. Dès le début de la crise congolaise je les ai partagées. Je souhaitais que les pays occidentaux les plus directement intéressés adoptent une politique concertée en vue de faire face aux graves difficultés qui allaient se multiplier et, comme le gouvernement de Votre Majesté en a été, alors, avisé, j'ai tâché d'obtenir que les États-Unis et la Grande-Bretagne s'y décident eux aussi.

Notre effort n'a pas abouti. On a, au contraire, entrepris une vaste opération menée sous l'égide des Nations-Unies, laquelle, du fait de la situation locale, des conditions dans lesquelles elle a été réalisée, et par dessus tout de la nature et de la composition de cette Organisation, ne pouvait conduire qu'à aggraver le désordre sans aucunement asseoir l'autorité du gouvernement légal et empêcher la dislocation. Il est bien clair, en particulier, que les contingents envoyés au Congo par certains États afro-asiatiques utilisés par Moscou, ont transporté sur le terrain le parti pris de leurs gouvernements.

([61]) Franse ambassadeur.

([61]) L'ambassadeur de France.

C'est pourquoi les plans qui ont été récemment encore échafaudés, et dont d'ailleurs la réalisation paraît désormais plus que douteuse, en vue de renforcer le rôle des Nations-Unies au Congo et de substituer entièrement celles-ci aux autorités locales, ont appelé de la part de la France les plus extrêmes réserves.

Je demeure convaincu que c'est seulement par une action conjuguée des gouvernements occidentaux directements intéressés à l'Afrique et avec l'appui des États africains qui voudraient se joindre à eux, qu'un remède pourrait être apporté à la situation au Congo.

Je prie Votre Majeste d'agréer les assurances de ma très haute considération. C. De Gaulle >

13. **Pilaet en het Paleis**

In de loop van hun onderzoek hebben de experts voor het eerst de schijnwerper gericht op de rol van de gewezen verzetsstrijder en liberale partijman Edouard Pilaet in de Congo-crisis, meer bepaald in de loop van september en oktober 1960 wanneer hij op vraag van majoor Loos aansluiting zoekt bij kolonel Marlière in Leopoldstad voor een gewelddadige actie tegen Lumumba (zie rapport over de tweede fase, blz. 50-53).

Naar aanleiding van het eerste rapport van de experts werd in de pers gewag gemaakt van de contacten tussen het Paleis en Pilaet op basis van een drietal brieven van generaal Dinjeart uit het privé-archief van Pilaet ([62]). De link werd gelegd tussen de « covert actions » van Pilaet en de Koning ([63]).

De experts hebben de relatie tussen Pilaet en het Paleis uitgespit. Wat kan daarover worden gezegd ?

Zoals elders reeds werd aangegeven werkt Pilaet onder leiding van Laude, zijn gewezen commandant in het verzet. Het is Laude die de verdere distributie van Pilaets rapporten voor zijn rekening neemt. In de rapporten van Pilaet kan een onderscheid worden gemaakt tussen « inlichtingsrapporten » en « missierapporten ». Om voor de hand liggende redenen krijgen de eerste een ruimere verspreiding dan de tweede die in principe enkel bestemd zijn voor de opdrachtgever.

Voor zover wij kunnen nagaan verblijft Pilaet in 1960-61 gedurende vier langere perioden in Congo. Dat is het geval in mei-juni 1960, september-oktober 1960, januari-maart 1961, juni-juli 1961. Hij reist naar Congo in opdracht van de Antwerpse diamantindustrie, en redigeert in dit verband zijn zendingsrapporten. Van zijn verblijf maakt hij meestal gebruik om inlichtingen te verzamelen « over de toestand in Congo ». Daarmee stoffeert hij zijn inlichtingsrapporten die door Laude aan een ruimere groep van geïnteresseerden worden bezorgd.

([62]) Het betreft de brieven van generaal Norbert Dinjeart aan Laude van 5 augustus 1960, 20 juni 1961 en 20 maart 1962. Laude heeft ze overgemaakt aan Pilaet blijkens een aantekening op de eerste twee brieven. Met dank aan Georges Timmerman voor de fotokopieën van deze stukken.

([63]) « Hof werd geïnformeerd over « *covert actions* » tegen Lumumba », *De Morgen*, 29/6/01.

13. **Pilaet et le Palais**

Au cours de leur enquête, les experts ont pour la première fois mis en lumière le rôle joué par Edouard Pilaet, ancien résistant et membre du parti libéral, dans la crise congolaise, plus particulièrement dans le courant des mois de septembre et d'octobre 1960 lorsqu'à la demande du major Loos, il cherche à approcher le colonel Marlière à Léopoldville en vue de mener une action violente contre Lumumba (voir rapport sur la deuxième phase, pp. 50-53).

Lors de la publication du premier rapport des experts, la presse, se basant sur trois lettres du général Dinjaert provenant des archives privées de Pilaet ([62]), a fait mention de contacts entre le Palais et Pilaet. Le lien a été établi entre les « *covert actions* » de Pilaet et le Roi ([63]).

Les experts ont analysé minutieusement la relation entre Pilaet et le Palais. Que peut-on en dire ?

Ainsi qu'il a été indiqué par ailleurs, Pilaet travaille sous la direction de Laude, son ancien commandant dans la résistance. C'est Laude qui se charge de la distribution des rapports de Pilaet. Dans les rapports de Pilaet, une distinction peut être faite entre les « rapports de renseignements » et les « rapports de mission ». Pour des raisons évidentes, les premiers font l'objet d'une diffusion plus large que les seconds, qui ne sont, en principe, destinés qu'aux personnes qui lui ont confié les missions.

Pour autant que nous puissions le vérifier, Pilaet séjourne, au Congo, en 1960-61 pendant quatre périodes plus longues. C'est le cas de mai à juin 1960, de septembre à octobre 1960, de janvier à mars 1961 et de juin à juillet 1961. Il se rend au Congo à la demande de l'industrie diamantaire anversoise et rédige à cette occasion ses rapports de mission. Son séjour lui permet surtout de collecter des informations « sur la situation au Congo ». Il se sert de ces informations pour étoffer ses rapports informatifs que Laude transmet à un groupe plus large d'intéressés.

([62]) Il s'agit des lettres envoyées par le général Norbert Dinjaert à Laude les 5 août 1960, 20 juin 1961 et 20 mars 1962. Il ressort d'une annotation apportée sur les deux premières lettres que Laude les a transmises à Pilaet. Nous remercions Georges Timmerman d'avoir transmis les photocopies desdits documents.

([63]) « Hof werd geïnformeerd over « covert *actions » tegen Lumumba »*, *De Morgen*, 29/6/01.

Op het Archief van het Koninklijk Paleis, meer bepaald in het fonds van het Militair Huis, bevinden zich diverse inlichtingsrapporten van Pilaet. Er is evenwel geen enkel spoor van een rechtstreeks contact tussen Pilaet en het Paleis. Dat contact verloopt, zoals intussen duidelijk zal zijn, via Norbert Laude. Het is Laude die de rapporten van Pilaet bezorgt aan generaal Raymond Dinjeart, hoofd van het Militair Huis van de koning. Voor zover wij dat konden nagaan doet Laude dat een eerste maal op 13 juni 1960, ongevraagd. Aangezien Dinjeart zijn belangstelling laat blijken voor deze rapporten, blijft Laude ze opsturen, tot in 1962. Bezorgt generaal Dinjeart de rapporten van Pilaet aan de koning ? In de regel niet, zo denken wij. Uitzonderlijk wel, zoals we nog zullen aangeven.

Dans les archives du Palais royal, et plus précisément dans le fonds de la Maison militaire, se trouvent divers rapports informatifs de Pilaet. Il n'y a cependant aucune trace d'un contact direct entre Pilaet et le Palais. Ce contact passe, comme cela apparaîtra clairement par la suite, par Norbert Laude. C'est ce dernier qui transmet les rapports de Pilaet au général Raymond Dinjeart, chef de la Maison militaire du Roi. Pour autant que nous ayons pu le vérifier, Laude transmet pour la première fois un rapport le 13 juin 1960, et ce, de sa propre initiative. Étant donné que Dinjeart montre son intérêt pour ces rapports, Laude continue à les envoyer jusqu'en 1962. Le général Dinjeart transmet-il les rapports de Pilaet au Roi? Nous pensons qu'il faut, en règle générale, répondre à cette question par la négative, mais que le général Dinjeart transmet exceptionnellement certains rapports, comme nous l'indiquerons ultérieurement.

Document 28

Brief van Norbert Laude aan generaal Dinjeart, 13 juni 1960; AKP-MH]

Document 28

Lettre de Norbert Laude au général Dinjeart, 13 juin 1960; APR-MM]

< Mon Général — Je crois de mon devoir de vous communiquer une note émanant de Mr Pilate qui fut commandant des troupes de l'interieur de la province d'Anvers, au cours de la Résistance.

Je connais l'intéressé: très sérieux et j'ai pu contrôler à plusieurs reprises l'exactitude des ses renseignements.

Depuis quinze ans, je suis rapporteur de la Force Publique au Conseil Colonial et au Conseil de Législation. J'ai appartenu à la FP et j'ai maintenu des contacts personnels avec les officiers, sous-officiers et gradés au cours des missions effectuées au Congo tous les deux ans depuis 1945.

Lors de mon dernier séjour, en mars et avril dernier, j'ai pu me rendre compte de la perte d'autorité du Commandant en Chef dont j'étais grand admirateur.

La mesure d'enlever tout insigne national, trois mois avant la date de l'indépendance sur le matériel FP fut sévèrement jugé.

J'ai prolongé mon séjour à Stanleyville pour attendre le passage du Général et lui faire part de mon inquiétude au sujet du séjour prolongé et de l'esprit de la garnison de Matadi, travaillée par l'Abako. J'ai proposé un transfert de la garnison. L'optimisme dont témoignait le Général, sa volonté d'une action personnelle, son peu d'attention pour les avis de ses collaborateurs m'ont surpris.

J'ai communiqué l'original de la note de M. Pilate à Mr. le ministre de Schrijver par l'intermédiaire de son conseiller militaire.

*Je vous prie de vouloir agréer, mon Général, l'expression de ma considération la plus distinguée — (s) Lt. Col. h. Norbert Laude >**

Welke rapporten van Pilaet zijn aanwezig in het Archief van het Koninklijk Paleis?

Voor de periode mei-juni 1960

Op 13 juni 1960 stuurt Laude dus voor de eerste maal een nota van Pilaet naar Dinjeart. Het blijft voorlopig bij die ene nota. In het archief van Dinjeart vindt men echter rapporten van Pilaet van 20 mei tot 9 juni. Die heeft Laude pas opgestuurd na het uitbreken van de crisis in Congo om aan te tonen dat niet alle waarschuwingen ontbraken. Het is zonder twijfel op deze zending dat Dinjeart op 5 augustus antwoordt met een briefje aan

Quels rapports de Pilaet trouve-t-on dans les archives du Palais royal ?

Pour la période de mai à juin 1960

Le 13 juin 1960, Laude envoie donc pour la première fois une note de Pilaet à Dinjeart. Il n'y en aura provisoirement pas d'autre. Dans les archives de Dinjeart, on retrouve pourtant des rapports de Pilaet du 20 mai au 9 juin. Laude ne les a envoyés qu'après l'éclatement de la crise au Congo pour montrer que les mises en garde n'avaient pas manqué. C'est sans aucun doute à cet envoi que Dinjeart répond le 5 août par une lettre à

Laude : « J'ai l'honneur de vous accuser réception du très intéressant dossier que vous avez eu l'amabilité de me transmettre. Malheureusement les événements ont donné raison à votre informateur à un dégré surprenant. Il sera vain de prétendre qu'on n'avait pas été alerté. En tout cas, Mr Pilaet mérite de solides compliments pour sa perspicacité et son objectivité. Je comprend que vous le teniez en haute estime ». Laude heeft dat briefje overgemaakt aan Pilaet. Diens ego zal erdoor zijn gegroeid. Op 10 augustus meldt hij zich aan bij de Staatsveiligheid in verband met een reis naar Kivu en vertelt er zijdelings dat hij in het bezit is van informatie over subversieve actie in Congo en dat « *habituellement ces renseignements étaient passés au Colonel Dinjeart* ». Het is typisch voor Pilaet die een babbelaar en een ijdeltuit is. De Staatsveiligheid stuurt hem wandelen.

Voor de periode september-oktober 1960

Voor de periode waarin Pilaet ingeschakeld wordt in actie 58316 en zijn megalomane inlichtingen- en actiedienst voor Congo plant, bevat het Archief van het Koninklijk Paleis, kabinetschef, militair huis en grootmaarschalk, geen enkel rapport. Wij durven met quasi zekerheid te zeggen dat Laude de rapporten uit die periode ook nooit aan het Paleis heeft bezorgd, om de eenvoudige reden dat het niet ging om inlichtingsrapporten maar om zendingsrapporten. Die waren alleen bestemd voor zijn opdrachtgever (Forminière en Loos).

Voor de periode einde januari-maart 1961

Voor deze periode zijn er opnieuw een reeks rapporten — ditmaal getekend Richard — aanwezig in het Archief van het Koninklijk Paleis. Sommige bevinden zich in de papieren van het Militair Huis (n^{r} 10 van 28 februari, 2 maart, n^{r} 14 van 15 maart 1961), maar we vinden er ook twee in de papieren van de kabinetschef (n^{r} 5 van 7 februari en n^{r} 6). Dinjeart heeft ze overhandigd aan Lefébure.

Ook de eerste rapporten van de reeks heeft Dinjeart gekregen. Maar ze zijn niet meer aanwezig omdat hij ze overgemaakt heeft aan de koning …

Document 29

[Nota van het Militair Huis aan koning Boudewijn, 6 februari 1961; AKP-MH]

Laude : « J'ai l'honneur de vous accuser réception du très intéressant dossier que vous avez eu l'amabilité de me transmettre. Malheureusement les événements ont donné raison à votre informateur à un degré surprenant. Il sera vain de prétendre qu'on n'avait pas été alerté. En tout cas, Mr Pilaet mérite de solides compliments pour sa perspicacité et son objectivité. Je comprend que vous le teniez en haute estime ». Laude a transmis cette lettre à Pilaet, ce qui a sûrement renforcé son ego. Le 10 août, il se présente à la Sûreté de l'État à propos d'un voyage au Kivu et il signale incidemment qu'il est en possession d'informations concernant une action subversive au Congo et qu' « habituellement ces renseignements étaient passés au Colonel Dinjeart ». Ce comportement est typique de Pilaet , qui est un bavard et un vaniteux. La sûreté de l'État l'envoie promener.

Pour la période de septembre à octobre 1960

Pour la période pendant laquelle Pilaet participe à l'action 58316 et nourrit son projet mégalomaniaque de créer un service d'information et d'action pour le Congo, les Archives du Palais royal, du chef de cabinet, de la Maison militaire et du Grand Maréchal ne contiennent aucun rapport. Nous osons affirmer avec une quasi-certitude que Laude n'a jamais transmis les rapports relatifs à cette période au Palais, pour la bonne et simple raison qu'il ne s'agissait pas de rapports informatifs, mais de rapports de mission qui étaient destinés uniquement à ceux dont il tenait son ordre de mission (Forminière et Loos).

Pour la période de fin janvier à mars 1961

Pour cette période, les Archives du Palais royal contiennent de nouveau une série de rapports — signés Richard cette fois. Certains se trouvent dans les documents de la Maison militaire (n° 10 du 28 février; n° 14 du 15 mars 1961), mais il y en a aussi deux dans les documents du chef de cabinet (n° 5 du 7 février et n° 6). Dinjeart les a remis à Lefébure.

Dinjeart a aussi reçu les premiers rapports de la série, mais ils ne figurent plus dans ses documents parce qu'il les a transmis au Roi …

Document 29

[Note de la Maison militaire au roi Baudouin, 6 février 1961; APR-MM)

< Note au Roi

Je fais tenir au Roi les rapports de monsieur PILATE qui est en contact direct avec les dirigeants de Léo et du Kasaï.

Ces documents me sont remis par Mr Laude. Ce dernier affirme : « des vérifications et recoupements exercés sur les renseignements envoyés précédemment garantissent leur exactitude. Les commentaires sont évidemment ds réactions personnelles ».

Annexes :
— Déclaration commune des gouvernements de la République du Congo (Léopoldville), de l'État du Katanga et de l'État autonome du Sud Kasaï.
— Rapport sur la situation générale.
— Rapport N° 3 sur la situation générale
— Rapport N° 4 sur la situation générale.
Le Lieutenant Général Dinjeart
*Chef de la Maison Militaire du Roi (s) D >**

In de nota's van Dinjeart aan de Koning vinden we geen andere vermeldingen van rapporten van Pilaet. Uit de bewoordigen van zijn nota van 6 februari 1961 kan men bovendien afleiden dat de generaal niet eerder melding maakte van Pilaet. Wij besluiten dan ook dat dit de enige rapporten zijn die werden bezorgd aan de Koning.

Voor de periode juni-juli 1961

Voor deze periode vinden we de inlichtingsrapporten n^rs^ 2 tot 11 (64) en de zendingsrapporten n^rs^ 3 en 8.

Op 20 juni 1961 meldt Dinjeart aan Laude ontvangst van de rapporten Pilaet. Deze ontvangstmelding heeft op zich weinig of geen belang, ware het niet dat Laude het briefje opnieuw heeft teruggestuurd naar Pilaet die een aantekening heeft aangebracht; « [Il?] s'agit du rapport complet [sur?] les actes et rétro-actes [de?] l'affaire Lumumba, et [tout?] ce qui a été fait par le chargé de mission E. Pilaet pour empêcher l'attentat et la mise à mort de Lumumba. [Un?] exemplaire pour informations à la Cour et un exemplaire au gouvernement belge (s) AL (65) ».

Wat heeft dit te betekenen? Weinig of niets. De ontvangstmelding kan enkel slaan op de eerste rapporten van juni (n^rs^ 1 tot en met 3, eventueel ook 4). Welnu, geen van deze rapporten bevat iets over Lumumba (66). Bovendien blijkt uit vergelijking met een gelijkaardige ontvangstmelding van 20 maart 1962, waarop Pilaet eveneens een aantekening heeft aangebracht, dat beide aantekeningen gelijktijdig zijn aangebracht en waarschijnlijk veel later. Mogelijk in 1967 toen hij bij de Algerijnse president Boumédienne tussenkwam ten voordele van Moïse Tshombe, die met uitlevering aan Congo werd bedreigd. Hij denonceerde toen Mobutu als de aanstichter voor de moord op Lumumba en overhandigde toen kopieën van Laudes brieven aan de tussenpersoon. Op deze nietszeggende brieven bracht hij —

(64) N^rs^ 1 (?)en 5 ontbreken.
(65) Wat staat voor Alex Lapite, een van de codenamen van Pilaet.
(66) Wij zijn niet zeker of rapport n^r^ 1 aanwezig is. Het eerste rapport dateert van 2 juni en draagt geen nummer. Misschien is dit rapport n^r^ 1.

Nous ne trouvons, dans les notes de Dinjeart au Roi, aucune autre mention de rapports de Pilaet. Les termes employés dans sa note du 6 février 1961 permettent en outre de déduire que le général n'avait pas mentionné Pilaet antérieurement. Nous en concluons que ces rapports sont les seuls à avoir été transmis au Roi.

Pour la période juin-juillet 1961

Pour cette période, nous trouvons les rapports de renseignement n°s 2 à 11 (64) — et les rapports de mission n°s 3 et 8.

Le 20 juin 1961, Dinjeart accuse réception à Laude des rapports Pilaet. Cet accusé de réception n'aurait, en soi, guère ou pas d'importance, si Laude n'avait pas renvoyé le billet à Pilaet qui y a apporté une annotation ; « [Il?] s'agit du rapport complet [sur?] les actes et rétro-actes [de?] l'affaire Lumumba, et [tout?] ce qui a été fait par le chargé de mission E. Pilaet pour empêcher l'attentat et la mise à mort de Lumumba. [Un?] exemplaire pour informations à la Cour et un exemplaire au gouvernement belge (s) AL (65) ».

Qu'est-ce que cela signifie ? Rien ou pas grand-chose. L'accusé de réception ne peut concerner que les premiers rapports du mois de juin (n°s 1 à 3 inclus, peut-être le n° 4 également). Or, aucun de ces rapports ne contient un élément concernant Lumumba (66). Si l'on compare ce document à un accusé de réception similaire du 20 mars 1962, que Pilaet a également annoté, il s'avère en outre que ces deux annotations ont été apportées en même temps et vraisemblablement beaucoup plus tard. Il est possible qu'en 1967, lorsqu'il est intervenu auprès du président algérien Boumédienne en faveur de Moïse Tshombe (qui était mencé d'extradition vers le Congo), il ait dénoncé Mobutu comme étant l'instigateur de l'assassinat de Lumumba et qu'il ait alors remis des copies de lettres de Laude à un intermédiaire.

(64) Les n°s 1(?) et 5 manquent.
(65) Initiales de Alex Lapite, un des noms de code de Pilaet.
(66) Nous ne sommes pas sûrs de la présence du rapport n° 1. Le premier rapport date du 2 juin et ne porte pas de numéro. Peut-être est-ce le rapport n° 1.

volgens ons — een aantekening aan die hem een pro-Lumumba (brief van 20 juni 1961) en aan anti-Israëlisch (brief van 20 maart 1962) imago moest geven. Wat Pilaet schrijft is onzin. Hij zou de « aanslag » (welke?) en de terdoodbrenging van Lumumba hebben proberen te verhinderen, terwijl hij er op andere momenten en in andere aantekeningen prat op gaat Lumumba te hebben willen doden. Met alle respect, maar Pilaet is een man die niet alleen op het einde van zijn leven, maar waarschijnlijk ook al in 1960 niet al te letterlijk moet worden genomen.

Onze conclusie is duidelijk. Laude bezorgde op eigen initiatief inlichtingen verzameld door Pilaet aan Dinjeart. Nooit heeft Dinjeart — laat staan de koning — een opdracht gegeven aan Laude of aan Pilaet. Hij heeft wel zijn belangstelling getoond voor de inlichtingen die hem werden verstrekt. De aard noch de kwaliteit van deze inlichtingsrapporten verdienen overigens de geheimzinnigheid waarmee ze door Pilaet werden omgeven en die ze, zoals gewoonlijk gebeurt, een schijn van belangrijkheid gaven. Over de « *covert actions* » van Pilaet in september en oktober 1960 werd het Paleis niet ingelicht.

14. **Boudewijn en Leopold III**

In de loop van het onderzoek is wel eens gesuggereerd dat Boudewijn in zijn Congo-politiek onder de invloed zou hebben gestaan van zijn vader Leopold III. Wij hebben dan ook speciale attentie gegeven aan dit punt. Maar wij hebben geen enkele aanwijzing in die richting gevonden. Wel kunnen wij vaststellen dat de koning verschillende keren beroep doet op Raoul Hayoit de Termicourt, een magistraat die ook al raadgever van Leopold III was geweest. Hayoit de Termicourt was in 1961 procureur-generaal bij het Hof van Cassatie. Robert Capelle verschijnt eenmaal op het toneel, namelijk op 9 juli 1960, wanneer de Koning inderhaast uit zijn vakantieoord naar Brussel terugkeert. Die dag ontvangt Boudewijn ook de gewezen secretaris van zijn vader.

Daarentegen is het nuttig erop te wijzen dat zich, precies in de laatste maanden van 1960, als gevolg van het huwelijk van Boudewijn een verkoeling voordoet tussen vader en zoon. Maar het is pas in het begin van 1961 dat Leopold en zijn gezin naar het kasteel van Argenteuil verhuizen.

Il a — selon nous — fait sur ces lettres une annotation qui devait donner de lui l'image d'un lumumbiste (lettre du 20 juin 1961) et d'un anti-israélien (lette du 20 mars 1962). Ce que Pilaet écrit est dénué de sens. Il aurait tenté d'éviter l'« attentat » (lequel ?) et l'exécution de Lumumba, alors qu'à d'autres moments et dans d'autres annotations, il se targue d'avoir voulu tuer Lumumba. Nous estimons, avec tout le respect qui lui est dû, que Pilaet est un homme dont les propos ne doivent pas être trop pris au pied de la lettre, et ce, non seulement à la fin de sa vie, mais sans doute déjà en 1960.

Notre conclusion est claire. Laude a fourni à Dinjaert, de sa propre initiative, des renseignements collectés par Pilaet. Aucune mission n'a été confiée à Laude ou Pilaet par Dinjaert, et encore moins par le Roi. Il a toutefois montré de l'intérêt pour les renseignements qui lui ont été fournis. Ni la nature ni la qualité de ces rapports de renseignements ne justifiaient d'ailleurs le mystère dont Pilaet les entourait et qui, comme c'est le cas habituellement, leur donnait un semblant d'importance. Le Palais n'a pas été informé des « *covert actions* » de Pilaet en septembre et en octobre 1960.

14. **Baudouin et Léopold III**

Au cours de l'enquête, d'aucuns ont suggéré que la politique congolaise de Baudouin aurait été influencée par son père, Léopold III. Nous avons dès lors attaché une attention particulière à cette question, mais nous n'avons découvert aucune indication en ce sens. Nous avons cependant constaté que le Roi avait fait appel, à plusieurs reprises, à un magistrat, Raoul Hayoit de Termicourt, qui était déjà le conseiller de Léopold III. En 1961, Hayoit de Termicourt était procureur général près la Cour de cassation. Il n'est question de Robert Capelle qu'une seule fois, le 9 juillet 1960, lorsque le Roi rentre précipitamment de vacances pour se rendre à Bruxelles. Ce jour-là, Baudouin reçoit également l'ancien secrétaire de son père.

En revanche, il est utile de souligner que le mariage de Baudouin provoque, précisément au cours des derniers mois de l'année 1960, un refroidissement des relations entre le père et le fils. Ce n'est toutefois qu'au début de l'année 1961 que Léopold et sa famille s'installent au château d'Argenteuil.

VII. DE VEILIGHEID VAN DE STAAT EN HAAR ARCHIEF

I. **Inleiding**

Zoals in het rapport over de Union Minière, komen in dit bijkomend verslag vragen aan bod die, om het algemeen evenwicht van het hoofdverslag te bewaren, beter hier kunnen worden uitgediept, en die dat hoofdverslag niet onleesbaar maken maar het aanvullen.

De Veiligheid van de Staat is per definitie een weinig doorzichtige instelling, die in de kwestie van de moord op Patrice Lumumba wel de aandacht van de experts moest trekken, gelet ook op de al dan niet denkbeeldige rollen die men haar traditioneel in die zaak toedicht. De experts hebben de gelegenheid gehad het gesloten archief van die instelling in te kijken en zij kunnen die problematiek thans toelichten.

Een aantal verduidelijkende documenten uit het archiefmateriaal van de Veiligheid van de Staat zijn reeds opgenomen in het definitief verslag van de experts, maar wij stellen dat mysterieus archiefmateriaal hier voor ten behoeve van het grote publiek en wij zullen het exploiteren in het kader van een aantal behandelde onderwerpen.

Hoe zullen wij tewerk gaan ?

Eerst maken wij gebruik van het archiefmateriaal van de Veiligheid van de Staat in het kader van twee voorbeelden die de rijkdom, maar tevens de beperkingen van dat materiaal aantonen. Het betreft twee « affaires » die de verbeelding aan het werk kunnen zetten indien ze niet kritisch worden benaderd.

Vervolgens stellen wij het archief van de Veiligheid van de Staat voor, alsmede de « lonende » archiefstukken die wij hebben gebruikt, met het oog op de transparantie ten aanzien van de parlementscommissie en van het publiek, ook al is het een hele klus om die opsomming te lezen. Wij doen het voor die instellingen opdat duidelijkheid wordt geschapen over het verrichte werk.

Ten slotte, nog steeds in een streven naar transparantie, geven wij in een derde deel de lezer inzage van kopies van twee belangrijke documenten die zijn aangehaald in het corpus van het bijkomend verslag.

Wij wijzen op de bereidwilligheid van de archiefdienst van de Veiligheid van de Staat, die niet alleen steeds oor heeft gehad voor onze vragen, maar er ook vaak op constructieve wijze op heeft vooruitgelopen.

VII. LA SÛRETÉ DE L'ÉTAT ET L'UTILISATION DE SES ARCHIVES

I. **Avertissement**

Comme pour le rapport annexe concernant l'Union Minière, celui-ci aborde des questions que, pour des raisons d'équilibre général du rapport principal, il est plus facile de développer ici; il permet d'illustrer un point particulier du travail des experts.

La Sûreté de l'État est une institution par définition discrète, et qui, dans la question de l'assassinat de Patrice Lumumba, devaient nécessairement attirer l'attention des experts, compte tenu aussi des rôles imaginaires ou non qu'on lui fait traditionnellement jouer dans une certaine l'historiographie. L'opportunité a été donné aux experts d'explorer les archives de la Sûreté de l'État, avec une facilité exceptionnelle dans l'histoire archivistique de notre pays. Les experts ont effectué ce travail, et sont à même d'apporter un éclairage sur les efforts accomplis et les résultats obtenus.

Un certain nombre de documents forcément inédits provenant de la Sûreté de l'État se retrouvent déjà dans le rapport définitif des experts, mais ici, nous allons brièvement présenter ces archives mystérieuses pour le grand public, et les exploiter dans le cadre de deux sujets traités en guise d'exemples, indiquant par là même l'intérêt mais aussi les limites, de ces fonds.

Comment allons-nous procéder ?

Dans un premier temps, nous faisons usage des archives de la Sûreté de l'État dans le cadre de deux exemples. Il s'agit de deux « affaires » qui peuvent faire travailler les imaginations, si la critique n'est pas au rendez-vous.

Dans un deuxième temps, nous présentons les archives de la Sûreté de l'État, et nous livrons les intitulés des fonds d'archives « rentables » que nous avons utilisés, dans un souci de transparence à l'égard de la Commission parlementaire et du public, même si cette énumération est d'une lecture fastidieuse. Nous le faisons pour cette institution afin que la lumière soit faite sur le travail accompli.

Dans un troisième temps, toujours dans un souci de transparence, nous livrons au lecteur deux copies de documents importants cités dans le corps du rapport annexe.

Soulignons ici la disponibilité du service des archives de la Sûreté de l'État qui non seulement a été à l'écoute de nos demandes, mais les a parfois anticipées de manière constructive.

II. **Twee dossiers uit de laden van de Veiligheid van de Staat**

a. *De zaak-Daffe*

Een goede inleiding tot de zaak-Daffe is een document dat, zo het niet aan de historische kritiek wordt onderworpen en, in het licht van andere documenten in een bepaald perspectief en in een bepaalde context wordt geplaatst, de historicus op een dwaalspoor kan brengen. Wij geven hierbij het op deze zaak betrekking hebbende materiaal weer. Het komt integraal uit het archief van de Veiligheid van de Staat. Door onze manier van voorstellen willen wij de mechanismen blootleggen die tot een foutieve interpretatie kunnen leiden. Stapsgewijs zullen wij de kennisneming van een informatie, het zoeken naar de oorsprong, en dus de strekking ervan, volgen. Eens te meer is het er ons hierbij niet zozeer om te doen de problematiek van de moord op Lumumba met nieuwe gegevens te stofferen, maar wel aan te tonen dat een overhaaste analyse van gevoelig bronnenmateriaal met betrekking tot die periode, op het vlak van de interpretatie tot fatale fouten kan leiden. Het eerste wat bij een historisch onderzoek te gebeuren staat, is alle bronnen op een rijtje te zetten. Dat is het enige middel om de kennis van het verleden enigszins geloofwaardig te maken.

Laten we beginnen bij de voorstelling van een document, dat we achteraf becommentariëren.

Document 1

Brief van administrateur-directeur-generaal Ludo Caeymaex, ref. 2e DIR./RED. S.E.494.215., aan kolonel SBH Margot, van *13 september* 1960 (AVS, Pongo, 99).

II. **Deux dossiers extraits des tiroirs de la Sûreté de l'État**

a. *L'Affaire Daffe*

Une bonne introduction à l'affaire Daffe est un document qui, s'il n'est pas soumis à la critique historique et mis en perspective par d'autres documents et un contexte, risque d'induire en erreur l'historien. Nous présentons ici les matériaux relatifs à cette affaire — tous issus des archives de la Sûreté de l'État — de telle manière que les mécanismes conduisant à l'erreur d'interprétation soient déjoués. Nous suivrons pas à pas la prise de connaissance d'une information, la recherche de son origine, et donc de sa portée. Il s'agit moins de nourrir la problématique de l'assassinat de Lumumba, que de montrer qu'une analyse trop rapide de sources sensibles se rapportant à cette époque peut conduire à un piège fatal pour l'interprétation. Débroussailler les sources est toujours le premier exercice à mener dans une enquête historique. C'est le seul moyen de donner un peu de crédibilité à la connaissance du passé.

Commençons par livrer un document, suivi de commentaires.

Document 1

Lettre de l'Administrateur Directeur Général Ludo Caeymaex, réf. 2e DIR./RED. S.E.494.215, au colonel BEM Margot, datée du *13 septembre* 1960 (ASE, Pongo, 99).

<Il m'a été signalé que le sujet congolais PONGO Gilbert, né à Boma ou Kivuda, le 22 avril 1927, séjourne actuellement à Brazzaville où il aurait l'intention de former un groupe de partisans destiné à se livrer à des actes de terrorisme dans l'ex-Congo belge.

Il aurait obtenu du Gouvernement de Brazzaville la promesse d'octroi d'un visa à destination de la république du Congo ex-français en faveur d'un certain DAFFE, Administrateur directeur de la firme OTECO, 95, rue Américaine à Ixelles, qui serait un Colonel aviateur retraité et qui se chargerait de la formation militaire de ces partisans.

Le nommé DAFFE dont question ci-dessous paraît n'être que DAFFE Léopold, né à Andenne, le 27 septembre 1909, demeurant à Schaerbeek, rue d'Artan, 28.

Je vous serais obligé de vouloir bien me communiquer, dans un délai aussi rapproché que possible, les renseignements que vous posséderiez ou pourriez faire recueillir sur DAFFE.>

Dit document wekt meteen de belangstelling van wie het leest : de briefschrijver en de geadresseerde zijn immers twee hooggeplaatste actoren en er is sprake van

Ce document ne peut que susciter l'intérêt du lecteur, puisque l'auteur et le destinataire sont deux acteurs de haut niveau, et qu'il est question d'un soutien à des pro-

het verlenen van steun aan terroristische plannen in Congo, waarbij een directeur van een vennootschap en een gewezen Belgische militair met een hoge rang in het leger betrokken zijn. Een soortgelijk profiel is aantrekkelijk voor wie een beter inzicht wil verwerven in de Belgische pogingen tot destabilisatie die in Congo werden ondernomen. Ten slotte stond de geloofwaardigheid van het document — afkomstig uit het archief van de Veiligheid van de Staat — buiten kijf en wees het op een wil om met geweld in de Congolese zaken te interveniëren.

Net als voor iedere andere bron, is het echter noodzakelijk om het in samenhang met andere documenten te bekijken, en mag men het niet afzonderlijk beschouwen — iets wat uitgerekend de auteurs doen wier beslagenheid inzake historische kritiek veeleer beperkt is.

Eerste vraag : Waar heeft Caeymaex zijn informatie gehaald ?

De informatie is afkomstig van André Lahaye, uit telegram 400 van Dupret van *10 september* 1960, dat gericht was aan Buitenlandse Zaken maar een boodschap bevatte voor Caeymaex. Wij geven hier de integrale tekst weer.

Document 2

Telex van Dupret aan Belext Brussel, Brazza 400, 10 september 1960 (AVS, Pongo, 90-89).

jets terroristes au Congo, auxquels est mêlé un directeur de société et ancien militaire belge haut-gradé, profil séduisant si l'on cherche à mieux connaître les tentatives belges de déstabilisation au Congo. Enfin, puisque le document provient des archives de la Sûreté de l'État, il ne pourrait qu'être crédible, et révélateur d'une volonté d'intervenir avec violence dans les affaires congolaises.

Pourtant, comme pour toute autre source, il est nécessaire de la situer dans son contexte documentaire, et non de l'isoler, spécialité des auteurs dont les compétences en matière de critique historique sont limitées.

Première question : D'où proviennent les informations de Caeymaex ?

Elles proviennent de André Lahaye, dans le télex 400 de Dupret du *10 septembre* 1960, dont nous donnons le texte complet. Ce télex est envoyé aux Affaires étrangères, mais contient un message destiné à Caeymaex.

Document 2

Télex de Dupret à Belext Bruxelles, Brazza 400, 10 septembre 1960 (ASE, Pongo, 90-89).

<J'ai reçu de Lahaye la communication suivante :

Citation. Pour Caeymaex Sûrete. Le nommé Pongo Gilbert est arrivé le 8 septembre venant de Bruxelles. Il s'est presente chez le president Youlou, à qui il a exhibé un projet d'insurrection au Congo, avec formation de partisans dans les environs de Brazza.

Pongo se fait fort avec l aide de techniciens belges de préparer un groupe de partisans, afin de se livrer à des actions de terrorisme dans l'ex-Congo belge. Il déclare avoir l'appui de Daffe, administrateur directeur de la firme otcco 95, rue américaine à Bruxelles, qui serait un colonel aviateur retraite et qui se chargerait de la formation militaire de ces partisans.

[quelques lettres illisibles pxhk]

Une certaine Mme Anciaux, Lucie-Augustine, s'occupant d'import export, firme agimex 83, rue Lakenveld à Bruxelles se chargerait de la partie renseignement de l'organisation. Pongo a demandé deux visas d'entrée pour ces personnes. Le président Youlou a réservé un accueil enthousiaste à Pongo et a prescrit à ses services d'accorder l'aide la plus complète à l'interesse, notamment les deux visas d'entrée. Pongo m'est connu. Mukongo, il fut un des fondateurs du parti démocrate congolais, qui se rallia plus tard au PNP, il fut un des délégués de ce parti à la table ronde politique.

Il revint en avril 1960, comme stagiaire au ministère du commerce extérieur, au début des incidents de juillet, il gagna Eville puis Bruxelles. L'intéressé est particulièrement excité, capable de bonnes choses comme des pires.Il est à craindre qu'il induise le président Youlou dans une aventure regrettable, d'autant plus qu'il ne présente aucune garantie pour le travail qu'il veut entreprendre, des mesures seront prises pour modérer Pongo et le mettre en veilleuse, il nous intéresserait d'avoir des renseignements sur les personnes citées dans le présent message, afin de prevenir discrètement la présidence du conseil. Signé Lahaye. Fin citation.

Dupret

L'interesse s'est également présente chez le consul américain à Brazzaville et lui a demandé une aide en armes et fonds. Le diplomate lui a promis de transmettre sa requête avec avis favorable.

Dupret>

Het lijkt om een ernstige zaak te gaan. Dat de topmensen van de SDRA (Service de Renseignements et d'Action) en van de Veiligheid van de Staat de zaak in handen nemen, is begrijpelijk. Kennelijk werd het plan opgevat om, met de steun van de Amerikanen, in Congo gewelddadige acties te ondernemen. Baseert men zich louter en alleen op die documenten, of op een fragmenten eruit, dan zijn alle — ook de meest gedurfde — interpretaties mogelijk. Zo kan men stellen dat de Belgische autoriteiten hun stilzwijgende steun verleenden, een steun waarnaar men officieus zocht en waarvan de concrete invulling het daglicht niet mag zien, wat een gelegenheid biedt om een grootschalige operatie te controleren waarin zeer voorname tegenstanders van Lumumba worden betrokken, zoals Gilbert Pongo die, apetrots, Lumumba begin december, na diens mislukte ontsnapping, naar Leopoldstad zal terugbrengen.

Maar wat blijkt als men zich de elementaire inspanning getroost om de kwestie te bestuderen op grond van toegankelijke documenten ? Bekijken we eerst het antwoord van Margot op de door Caeymaex gestelde vraag om informatie.

Tweede vraag : Welk antwoord zal Margot geven ?

Kolonel Darville zal zich ermee belasten de informatiegegevens door te sturen waarover het ministerie van Landsverdediging beschikt — JS2/SDRA.

Document 3

Brief van kolonel Darville, ref. SDRA/n^{r} 17785, als « geheim » bestempeld en gericht aan Caeymaex, op datum van 14 oktober 1960 (ASE, Pongo, 117). Bij die brief is een bijlage gevoegd (AVS, Pongo, 116).

L'affaire semble sérieuse. Que les patrons du SDRA (Service de Renseignements et d'Action) et de la Sûreté de l'État prennent les choses en main est compréhensible. Un projet d'actions violentes organisées, avec l'appui des Américains, est manifestement en cours au Congo. Si l'on s'en tient à ces documents, ou à des extraits sélectionnés, toutes les interprétations, même les plus audacieuses, sont possibles, comme, par exemple, un appui tacite des autorités belges, un soutien officieux recherché qui doit se concrétiser dans l'ombre, une occasion pour contrôler une opération de grande envergure où sont engagés des adversaires de Lumumba de premier plan, comme Gilbert Pongo, qui, gonflé d'orgueil, ramènera Lumumba à Léopoldville au début du mois de décembre après son évasion ratée.

Mais qu'en est-il si l'on fait l'effort élémentaire d'approfondir la question à partir de documents accessibles ? Voyons d'abord la réponse de Margot à la demande d'information de Cayemaex.

Deuxième question : Quelle sera la réponse de Margot ?

C'est le colonel Darville qui va se charger d'envoyer les éléments d'informations dont dispose le Ministère de la Défense nationale — JS2/SDRA.

Document 3

Lettre du colonel Darville, réf. SDRA/n° 17785, classifiée « secret » à Caeymaex, datée du 14 octobre 1960 (ASE, Pongo, 117). Cette lettre est accompagnée d'une annexe (ASE, Pongo, 116).

<Monsieur l'Administrateur-Directeur Général — Je vous prie de trouver dans l'annexe ci-jointe, les renseignements en ma possession relatifs à l'objet de votre note 2e Dir./Red. S.E.-494.215 du 13 Sep. 60.>

Wat zegt die bijlage, die over Daffe gaat ? Er staat het volgende in vermeld :

Que dit cette annexe consacrée à Daffe ? :

<NOTE.

OBJET : DAFFE, Léopold,
Né à Andenne, le 27 septembre 1909,
Domicilié à Schaerbeek, rue d'Artan , 28.

DAFFE, Léopold, n'a droit à aucun titre au sein de l'Armée Belge.

Le 13 décembre 1954, il a été condamné, par le Tribunal Correctionnel de BRUXELLES, à une amende de 500 fr x 20, pour s'être attribué le titre d'officier de l'Armée Belge.

L'intéressé se trouvait au Congo Belge avant la guerre 1940-1945.

Une mesure d'expulsion du Congo Belge et du Ruanda Urundi fut prise à son égard le 7 février 1950, sa conduite compromettant la tranquillité publique.

Il fut impliqué dans l'affaire d'effondrement du building en construction à LEOPOLDVILLE (Immeuble FARINHA).

Daffe, qui était l'auteur du cahier spécial des charges, a été inculpé de non observance des règles de l'art de bâtir, d'avoir dressé une « note de calculs » pour le béton, incomplète et à certains points même contradictoire ou incompréhensible.

Le 18 novembre 1953, il fut condamné par défaut, par le Tribunal de 1re Instance de LEOPOLDVILLE, à un an de servitude pénale principale, jugement confirmé par la Cour d'Appel de LEOPOLDVILLE le 23 août 1956.

DAFFE a purgé cette peine à la prison de MONS, du 16 février 1957 au 31 décembre 1957.

Il a prétendu être ingénieur civil – ingénieur des mines et architecte, alors qu'il n'est porteur d'aucun de ces diplômes.

C'est lui qui, étant ivre, a mis le feu au bar « Club du Congo » rue de l'Esplanade, 6, à Bruxelles, le 29 janvier 1953. Incendie qui a coûté la vie à 3 personnes.

Il a été condamné par le Tribunal Correctionnel de Bruxelles, le 22 février 1956, pour homicide involontaire, blessure involontaire, incendie involontaire, à 3 mois de prison et 50 fr x 20 d'amende.

Il est le gérant de la SPRL « Office Technique et Commercial » en abrégé « OTECO » sise à IXELLES, rue Américaine, 95, et lors de sa constitution, soit le 8 juin 1959, à SCHAERBEEK, avenue Eugène Plasky, 17.

Cette firme semble avoir cessé son activité, des derniers temps.

DAFFE reçoit deux nègres, non identifiés à son domicile.

Il se déplace avec eux en voiture conduite intérieure « SAAB » dont la plaque d'immatriculation 6485 U, a été délivrée à « l'Office Technique & Commercial ».

Le 6 septembre 1960, DAFFE a introduit une demande d'autorisation de séjourner au Congo, au Ministère des Affaires Africaines.

SECRET.>

Men ontdekt hier dat Daffe een wel zeer dubieus personage is : hij komt over als een dief, een leugenaar en een snoever. Een en ander relativeert de inhoud van het vorige document.

In de boodschap van Lahaye, werd verwezen naar een vrouw, Lucie Anciaux, agente van de inlichtingendienst van de organisatie. Maar op vraag van Lahaye, die er ook het fijne van wilde weten, was reeds andere informatie voorhanden die dit dossier aanvulde.

Document 4

Het betreft een nota voor de Ie Directie. A/6, ondertekend Larsimont, Afdelingshoofd (Veiligheid van de Staat), en gedateerd op 13 september 1960 (1). Deze nota en de erbij horende bijlagen zullen als basis dienen om een telexbericht op te stellen om Lahaye te informeren en dat verstuurd werd op 13 september om 16 uur (2).

De nota van Larsimont heeft betrekking op Pongo, Daffe et Anciaux. Het eerste deel van de nota is gewijd aan Pongo, en bevat informatie die over hem werd ingewonnen over de periode maart 1955 tot november 1959. Het tweede deel heeft betrekking op zijn verblijven in België; een passage trekt speciaal de aandacht :

(1) AVS, Pongo, doc. 110, en 107 tot 105. De handgeschreven kladjes op basis waarvan de stukken van die nota werden uitgewerkt, worden bewaard onder de referentie AVS, Pongo, 100 tot 93.

(2) AVS, Pongo, 103 tot 101.

On découvre ici le personnage singulier qu'est Daffe, escroc, menteur et vantard, ce qui relativise le contenu du document précédent.

Dans le message de Lahaye, une femme, Lucie Anciaux, agente de renseignement de l'organisation, était citée. Mais d'autres informations complétaient déjà ce dossier, à la demande de Lahaye qui cherchait lui aussi à en savoir plus.

Document 4

Il s'agit d'une note pour la Ire Direction. A/6, signée Larsimont, Chef de Division (Sûreté de l'État), et datée du 13 septembre 1960 (1). Cette note et ses annexes vont servir de base à un télex destiné à informer Lahaye, et daté aussi du 13 septembre à 16h (2).

La note de Larsimont concerne Pongo, Daffe et Anciaux. La première partie de la note est consacrée à Pongo avec des informations le concernant de mars 1955 à novembre 1959. La deuxième partie concerne ses séjours en Belgique, avec un passage qui retient l'attention :

(1) ASE, Pongo, 110, et 107 à 105. Les brouillons manuscrits qui ont servi à l'élaboration des pièces de cette note sont conservés sous la référence ASE, Pongo, 100 à 93.

(2) ASE, Pongo, 103 à 101.

<L'intéressé [Pongo] est revenu à nouveau le 4.8.60, ayant été chargé de mission auprès du département des Affaires Africaines. Le 2 septembre 1960 PONGO a été contrôlé à l'aéroport de Zaventem, partant pour Brazzaville via Nizza [Nice]. Lors de son départ il était accompagné de deux agents de police de Bruxelles, d'un parent DRAMA Louis et de DAFFE Léopold, 28, rue d'Artan, qui s'est dit chef de cabinet de TSHOMBE et a déclaré que PONGO tenterait de commettre un attentat sur LUMUMBA.>

De informatie lijkt explosief en, opent, in de vorm waarin zij gesteld is, een aantal nieuwe pistes omtrent de plannen om Lumumba te vermoorden. Maar de enige echt relevante vraag die we hier moeten stellen is : waar komt die informatie vandaan ?

Als men weet wie Daffe is, kan men een aantal bedenkingen maken rond de geloofwaardigheid van zijn uitlatingen die hier in feite zijn weergegeven op basis van een eenvoudig identificatiedocument van de rijkswacht (« *Passages Frontière*s »), dat als bijlage werd toegevoegd en waarvan het nuttig is dat de lezer het zou raadplegen.

Dat document ([3]), van 2 september 1960, is een standaardformulier dat door de rijkswacht van Zaventem wordt opgesteld wanneer een passagier het vliegtuig neemt en het nationale grondgebied verlaat. Over de daarin vermelde informatie valt doorgaans weinig te zeggen, maar het document kan nuttig zijn om iemands verplaatsingen na te trekken. Het formulier vermeldt een rubriek « 9. Opmerkingen » dat hier onze aandacht trekt. Wat staat daarin te lezen ? :

L'information semble explosive et reprise comme tel, ouvre de nouvelles pistes concernant les projets d'assassinats de Lumumba. Mais la vraie question à se poser est : d'où provient cette information ?

Si l'on sait qui est Daffe, on peut se demander quel crédit donner à ses propos, qui sont ici en fait rapportés sur base d'un simple document d'identification de la gendarmerie (« Passages Frontières »), qu'il est utile de consulter en annexe.

Ce document ([3]), qui date du 2 septembre 1960, est un formulaire type établi par la gendarmerie de Zaventem lorsqu'un passager — ici Pongo — s'embarque pour quitter le territoire national. Les informations qu'il donne ne méritent généralement pas de commentaires, mais il peut être utile pour connaître les déplacements d'un personnage. Il contient une rubrique « 9. Remarques » qui retient ici notre attention. Que peut-on y lire ? :

<Neef van KASA VUBU — vergezeld van twee politieagenten van Brussel — en van zijn neef DRAMA Louis, eveneens gehuisvest te Brussel, rue Montoyer, 39 en van de genaamde DAFFE Leopold, 28, rue Artan, kabinetchef van TSHOMBE — die verklaarde dat belanghebbende een aanslag zou trachten te plegen op LUMUMBA.>

Het document is ondertekend door de dienstdoende rijkswachtofficier.

Deze opmerking stemt overeen met de in voormelde nota vervatte informatie, op de mogelijke familieband (?) met Kasa Vubu na.

Elders zou deze informatie als « borrelpraat » bestempeld kunnen worden, want, om een vertrouwelijke mededeling te doen, kiest de « *chef de cabinet* » van Tshombe wel een zeer bijzonder tijdstip en een al even bijzondere gesprekspartner uit. Daffe was iemand die op z'n zachtst gezegd, niet van enige fantasie gespeend was. Men moet weliswaar rekening houden met soort-

Et c'est signé par l'officier de gendarmerie de service.

La traduction française de ce passage correspond à l'information reprise dans la note citée plus haut, sauf le lien de parenté (?) avec Kasavubu : « *Neveu de KASA-VUBU — accompagné de deux agents de police de Bruxelles — et de son neveu DRAMA Louis, également hébergé à Bruxelles, rue Montoyer, 39, et du nommé DAFFE Léopold, 28, rue Artan, chef de cabinet de TSHOMBE — qui expliqua que l'intéressé [Pongo] essayerait de commettre un attentat contre Lumumba* ».

Dans d'autres lieux, cette information tiendrait du « propos de bistrot », car le « chef de cabinet » de Tshombe choisit pour se confier un moment tout particulier, et un interlocuteur qui l'est tout autant. Daffe avait, pour le moins, un esprit fantasque. Certes, il faut tenir compte de ce genre d'informations, mais ne pas se laisser déborder par elles. Elles illustrent sans doute le cli-

([3]) AVS, Pongo, 88.

([3]) ASE, Pongo, 88.

gelijke informatie, maar men mag zich er niet blind op staren. Zij illustreert wellicht een bepaald tijdsklimaat, of zelfs welke wensen in sommige kringen leven, maar de historische draagwijdte van zulke informatie is heel wat minder evident.

Maar laten we even terugkomen op de nota van Larsimont, enkel om te preciseren dat het vervolg van het document bijkomende informatie verstrekt over de personen naar wie verwezen wordt, onder wie Lucie Anciaux, « *inconnue de notre documentation* ».

Daar blijft het echter niet bij. Een rapport van de Veiligheid van de Staat ([4]), d.d. 16 september 1960, vult de informatie aan die werd ingewonnen omtrent de BVBA OTECO en omtrent de hoofdrolspelers in de zaak, onder wie Daffe. Deze nieuwe informatie zal, in aansluiting op het vorige telegram van 10 september, gecodeerd aan Lahaye worden bezorgd. Die informatie zal op 22 september om 16.35 uur aan de Belgische agent worden overgezonden ([5]).

Dit voorbeeld toont aan dat men kan nagaan hoe de informatie loopt, maar wijst er tevens op hoe weinig betrouwbaar ze soms is, wat, zonder kritische geest, iedere reflectie over het bestudeerde thema dreigt te hypothekeren. Soms is het zaak een bepaalde bron te « dedramatiseren », om een meer getrouw beeld van de historische realiteit te verkrijgen.

In dit dossier hebben enkele andere stukken — waaronder de drie volgende — betrekking op Daffe.

Document 5

Het betreft eens te meer een grenscontroleverslag dat op de luchthaven werd opgesteld en gedateerd is op 8 oktober 1960 (AVS, Masangu, 43). Het leert ons dat Daffe, vergezeld door Odillon Mwenda, Jacques Masangu, de in Brussel verblijvende minister van Katanga, op de luchthaven van Brussel is gaan verwelkomen. Er is één reden waarom deze informatie onze aandacht verdient : Daffe had blijkbaar contacten met (Leopoldstad), maar tevens met Masangu (Elisabethstad).

([4]) AVS, Pongo, 112-111.
([5]) AVS, Pongo, 115.

mat d'une époque, ou même les désirs de certains milieux, mais leur portée historique est loin d'être évidente.

Mais revenons brièvement à la note de Larsimont, simplement pour préciser que la suite du document donne des informations complémentaire sur les personnes citées, dont Lucie Anciaux, « *inconnue de notre documentation* ».

Les choses n'en restent pas là, et un rapport de la Sûreté de l'État ([4]), daté du 16 septembre 1960, vient compléter les informations rassemblées sur la SPRL OTECO et sur les protagonistes de l'affaire, dont évidemment Daffe. Ces nouvelles informations seront communiquées, en code, à Lahaye, comme suite au télégramme 400 du 10 septembre précédent. Elles furent transmises à l'agent belge le 22 septembre à 16h35 ([5]).

Par cet exemple, on peut donc suivre le trajet des informations, mais aussi leur nature parfois aléatoire, et qui, sans esprit critique, risque d'encombrer toute réflexion sur le thème étudié. Il s'agit parfois de « dédramatiser » une source, pour porter un éclairage plus fidèle sur la réalité historique.

Dans ce dossier, quelques autres pièces concernent Daffe, dont les trois suivantes.

Document 5

Il s'agit une fois encore d'un rapport de contrôle à la frontière aérienne, daté du 8 octobre 1960 (ASE, Masangu, 43). On y apprend que Daffe, accompagné de Odillon Mwenda, est venu accueillir à l'aéroport de Bruxelles Jacques Masangu, ministre résident du Katanga à Bruxelles. Ici l'information peut retenir notre attention pour une raison. Daffe avait manifestement des contacts avec Pongo (Léo), mais aussi avec Masangu (E'ville).

([4]) ASE, Pongo, 112-111.
([5]) ASE, Pongo, 115.

Document 6

In dit niet-ondertekende en niet-gedagtekende document (AVS, Daffe, 131), maar dat van nà december 1960 dateert, is nog maar eens sprake van de duistere activiteiten van Daffe :

Document 6

Dans ce document (ASE, Daffe, 131) non signé et non daté, mais postérieur à décembre 1960, il est une fois encore question des activités louches de Daffe :

<Dans le courant de décembre 1960, DAFFE s'est présenté comme ingénieur des Mines, au domicile d'un particulier, accompagné d'un noir, type non africain, lequel disait s'appeler SMITH, être américain, et paraissant âgé d'une trentaine d'années.

But de la visite : proposition de recrutement d'éléments belges, ex-coloniaux, pour le compte de l'Ambassade des Etats-Unis.

DAFFE prétendit travailler pour KASAVUBU, qui devait lui faire parvenir une carte de résident permanent au Congo, de nature à lever toute interdiction pour lui de se rendre dans ce pays.

Le soi-disant SMITH précisait qu'il s'agissait, pour le candidat recruté, d'un rôle d'intermédiaire et que le but non avoué de la mission consistait à combattre les menées communistes au Congo.

Par curiosité le candidat pressenti se rendit à un rendez-vous fixé par DAFFE à Bruxelles, rue Américaine, où on lui fit des offres éblouissantes de rémunération — 800 dollars par mois — mais sous réserve de l'obligation de verser 2 fois 125 dollars à Daffe, somme destinée à des intermédiaires de recrutement.

On ajoute qu'à l'occasion de ce même rendez-vous, on aurait aperçu sur le bureau de DAFFE des correspondances signées de KASAVUBU.>

Document 7

Het betreft een brief van 24 december 1963 « *confidentiel-très urgent* » van Directeur Vernimmen aan de minister van Buitenlandse Zaken (AVS, Pongo, 143-140). Het bevat het antwoord op een verzoek om informatie over voormelde Louis DRAMA. De in het identificatiedocument « Passages Frontières » vervatte informatie wordt in de volgende vorm weergegeven, en duikt — na in diverse rapporten te zijn overgenomen — zelfs jaren nadien nog op :

Document 7

Il s'agit d'un courrier « *confidentiel-très urgent* » du Directeur Vernimmen adressé au Ministre des Affaires étrangères, daté du 24 décembre 1963 (ASE, Pongo, 143-140). C'est la réponse à une demande d'informations sur Louis DRAMA évoqué plus haut. L'information contenue dans le document d'identification « Passages Frontières » est reprise sous la forme suivante, qui se transmet de rapport en rapport même plusieurs années plus tard :

<Le 2.9.1960, DRAMA a été contrôlé à l'aéroport de Zaventem, partant pour Brazzaville via Nice. Il accompagnait les nommés PONGO Gilbert (…) et DAFFE Léopold (…). Ce dernier, qui se disait chef de cabinet de TSHOMBE a déclaré à cet occasion que Pongo tenterait de commettre un attentat sur Lumumba (…).>

Pas wanneer men het volledige dossier Daffe consulteert, krijgen de documenten en de informatie die ze bevatten hun juiste plaats. Dat geldt voor het archief van de Veiligheid van de Staat als voor dat van eender welke andere instelling. Een andere vaststelling betreft het overtollige karakter van inlichtingen die van het ene rapport in het andere terechtkomen. Tenslotte, het eigen karakter van de Veiligheid van de Staat bestaat erin zoveel mogelijk informatie te verzamelen, vandaar dat waakzaamheid is vereist bij het gebruik ervan, hun herkomst staat niet altijd vast en de geloofwaardigheid van hun inhoud is soms twijfelachtig.

b. *Het Réseau Crocodile en André Moyen*

Wanneer men verwijst naar de zaak-Lumumba, koppelt men daaraan gewoontetrouw de activiteiten van antilumumbistische geheimagenten die netwerken vormden

C'est en consultant l'ensemble du dossier Daffe que les documents prennent leur juste place, ainsi que les informations qu'ils contiennent. Ceci vaut pour les archives de la Sûreté comme pour n'importe quelle institution. Un autre constat à faire est le caractère redondant des informations transmises d'un rapport à l'autre. Enfin, le propre de la Sûreté de l'État est de recueillir le plus possible d'informations; dès lors la vigilance est de mise dans l'utilisation de celles-ci, ainsi que la vérification de leur provenance, qui n'est pas toujours établie, et la crédibilité de leur contenu, qui est parfois aléatoire.

b. *Le Réseau Crocodile et André Moyen*

Quand on évoque l'affaire Lumumba, on a coutume d'y associer les activités d'agents secrets antilumumbistes, constitués en réseaux et travaillant en étroite re-

en bij hun werkzaamheden in nauw contact met de politieke macht, de economische macht en met de duistere macht van de Staat stonden. Zo is er het mysterieuze *Réseau Crocodile* dat opduikt in de geschiedschrijving die gewijd is aan het onderwerp dat ons aanbelangt. Het zou deel uitmaken van die instrumenten die min of meer hebben bijgedragen tot de tegen Lumumba gevoerde uitputtingsslag. Hoe minder informatie men over dat netwerk aantreft, hoe duidelijker dat de discrete efficiëntie ervan zou aantonen.

Terzake is evenwel een ander denkspoor mogelijk. De karige documentatie die over dat netwerk voorhanden is, kan bij de onderzoeker hoogst eigenaardig overkomen. Hij kan zich afvragen of het feit dat het ontbreken van soortgelijk bronnenmateriaal niet wijst op een realiteit die weinig om het lijf heeft. Het *Réseau Crocodile* heeft ongetwijfeld bestaan, maar dan wel in een periode voorafgaand aan de gebeurtenissen die wij bestuderen. Dat het kwestieuze netwerk werd opgedoekt, is te wijten aan de conflicten die uiteindelijk met de Veiligheid van de Staat waren gerezen.

Om dat netwerk op te sporen, moet men het indrukwekkend individueel dossier van André Moyen ([6]) raadplegen, dat wordt bewaard in het Archief van de Veiligheid van de Staat (SE 59.428). Het bevat een aantal interessante documenten, waaronder een niet-ondertekende en ongedateerde *Court historique du réseau Crocodile* die na 1 januari 1950 is opgesteld en wellicht niet veel ouder is; de tekst gaat integraal als bijlage (X — Bijlagen).

Wanneer men dat document erop naleest, stelt men vast dat dit netwerk op 1 januari 1948 werd opgezet met als doel de strijd tegen de Sovjets en tegen subversieve elementen aan te binden. Het *Réseau Crocodile* was de Conglolese afdeling van een uitgebreider netwerk, het *Réseau Milpol* dat dezelfde doelstellingen in België nastreefde.

Uit dat historisch overzicht blijkt hoe het netwerk in Congo werd uitgebouwd en hoe de verhoudingen tussen de bezielers van dat netwerk, onder wie Moyen, het gouvernement-generaal (Congo) en de Veiligheid van de Staat er vrij snel op verslechterden ([7]).

Rebus sic stantibus doet het *Réseau Crocodile* al het mogelijke om de tegen het netwerk gerichte aanvallen te overleven. Zo ondernam Moyen een vergeefse poging om zich bij de Union Minière onmisbaar te maken;

([6]) André Moyen werd op 29 september 1914 in Resteigne geboren. De betrokkene is nog steeds in leven op het moment waarop deze tekst wordt opgesteld. Gelet daarop, zullen wij de publicatie van informatie rond zijn persoon tot het strikt noodzakelijke beperken en alleen die informatie weergeven die relevant is voor onze studie.

([7]) *Court historique …*, blz. 4 : « Au cours de 1950, il s'avéra de façon indubitable que la Sûreté avait pris pour principal objectif, sur directives formelles et précises de Mr Humblet, la destruction totale du Réseau. ».

lation avec le pouvoir politique, le pouvoir économique et le pouvoir occulte de l'État. C'est ainsi que le réseau Crocodile inscrit ses mystères dans l'historiographie consacrée au sujet qui nous occupe. Il ferait partie de ces instruments qui ont contribué peu ou prou à la guerre de harcèlement contre Lumumba, et moins l'on trouve de sources sur ce réseau, et plus c'est la preuve de son efficacité discrète.

Mais l'on peut penser autrement, et, en s'étonnant de la faiblesse documentaire sur ce réseau en 1960, se demander si sa réalité n'était pas à l'image de cette absence de sources. Oui, le réseau Crocodile a existé, mais avant les événements qui nous occupent, et il doit son effacement aux conflits avec la Sûreté qu'il a fini par susciter.

Pour trouver sa trace, il faut consulter l'imposant dossier individuel d'André Moyen ([6]) aux Archives de la Sûreté de l'État (SE 59.428) qui contient des documents intéressants, dont un *Court historique du réseau Crocodile*, non signé, non daté mais postérieur au 1er janvier 1950 et vraisemblablement pas beaucoup plus vieux, que nous livrons en totalité en annexe (X — Annexes).

À la lecture de ce document, on constate que ce réseau a été constitué le 1er janvier 1948 avec comme objectif la lutte antisoviétique et antisubversive. Le Réseau Crocodile fut la section congolaise d'un réseau plus étendu, le Réseau Milpol qui avait les mêmes objectifs en Belgique.

On peut voir dans cet historique comment le réseau s'est implanté au Congo, et comment les relations se sont dégradées assez rapidement entre les animateurs du réseau, dont Moyen, le Gouvernement Général (Congo) et la Sûreté de l'État ([7]).

Ceci dit, le Réseau Crocodile s'efforce de survivre aux attaques dont il est l'objet, et Moyen essaya vainement de se rendre indispensable auprès de l'Union Minière, lors d'une douteuse opération de « séduction », une ten-

([6]) André Moyen est né le 29 septembre 1914 à Resteigne. L'intéressé étant toujours vivant à la date de rédaction de ce texte, nous limiterons la divulgation d'informations le concernant au strict nécessaire, uniquement celles en relation avec notre étude.

([7]) Court historique …, p. 4 : « Au cours de 1950, il s'avéra de façon indubitable que la Sûreté avait pris pour principal objectif, sur directives formelles et précises de Mr Humblet, la destruction totale du Réseau. ».

dat gebeurde tijdens een dubieuze « verleidingsoperatie », waarbij hij het erop aanlegde om aan te tonen dat die privé-onderneming nood had aan een beveiligingsstructuur.

Een document uitgaande van de hoge kringen van de Veiligheid van de Staat verstrekt ons een bondig overzicht van de zaak. Het betreft een persoonlijke brief (ref. nr 05/20427) die de hoofdadministrateur van de *Sûreté congolaise* op 15 februari 1956 aan de adjunct-administrateur van de Veiligheid van de Staat richtte (AVS, Moyen, 3117) :

tative de provoquer un besoin sécuritaire au sein de l'entreprise privée.

Un document émanant des hautes sphères de la Sûreté de l'État nous résume l'affaire; il s'agit d'une lettre personnelle adressée à l'Administrateur adjoint de la Sûreté de l'État par l'Administrateur en chef de la Sûreté congolaise, datée du 15 février 1956, réf. n° 05/20427 (ASE, Moyen, 3117) :

<Concerne : Le Réseau Crocodile

En décembre 1951, BAMPS Victor, dessinateur à l'UMHK fut convaincu d'avoir volé et transmis à MOYEN, sur les instigations de ce dernier, la copie de deux plans des installations de SHINKOLOBWE.

Dès leur réception, MOYEN avait remis à un Administrateur de la Société une photographie des plans en signalant qu'un membre de son réseau, travaillant comme laborant chez un photographe de BUKAVU, avait été amené à développer un film apporté par un « client de passage » et que, trouvant l'affaire insolite, il avait effectué un tiré à part à l'intention de son chef de réseau.

Ce scénario devait, dans l'esprit de MOYEN, avoir une double conséquence :

1) démontrer l'habilité de son réseau à détecter les fuites et la carence de la Sûreté à découvrir les coupables;

2) Vaincre les dernières résistances de certains administrateurs de l'UMHK quant à la nécessité de créer, au sein de cette société, un véritable service de sécurité dont il (MOYEN) aurait assuré la direction en Belgique.

La volumineuse correspondance saisie au domicile de BAMPS permit de reconstituer le réseau MOYEN, connu sous le nom de « réseau Crocodile ». Il était organisé de la façon suivante :

1) Un groupe d'une douzaine d'agents dirigés par BAMPS Victor, alias « Bernard », assisté du Commissaire de district assistant GALAND, alias « Kitoko ». BAMPS était en rapport avec MOYEN depuis 1948;

2) PINGRAY Jacques, alias Bruno, alias Michel;

3) D'HEUR Alphonse, alias Dick.

Ces trois « lignes » travaillaient séparément, mais BAMPS Victor était autorisé, en cas d'urgence, à contacter D'HEUR. Il disposait d'un « pass » à cet effet.

D'HEUR et PINGRAY transmettaient directement à MOYEN les renseignements recueillis soit d'office, soit à sa demande, concernant les personnes suspectes d'activités subversives ou plutôt prétendues telles.

En fait, en raison de la rapidité de notre intervention, D'HEUR n'eut guère le temps de transmettre à MOYEN les quelques informations relatives à des personnes au sujet desquelles il avait été chargé d'indaguer par notre service>.

Ondertussen werd Moyen uit Congo uitgewezen. Hij was dus « verbrand » in 1960-61, maar dat belette hem niet zijn activiteiten in diverse richtingen voort te zetten. Zo bleef zijn niet-aflatende belangstelling uitgaan naar het domein van de Belgische privé-inlichtingensector. Zo richtte hij in 1954 de maatschappij INFOR op. Zijn contacten met de Veiligheid van de Staat verliepen — naar het evenbeeld van het personage — chaotisch.

Over de persoon bestaat een lange reeks rapporten van de Veiligheid van de Staat; ze zijn afkomstig uit het « papieren dossier » SE 59.428 van de betrokkene, waarop geen volgnummer vermeld staat. Daaruit geven we hierbij enkele fragmenten weer. Daarbij beoogden we alleen naar die periode uit het leven van Moyen te verwijzen, die enig verband met ons studie-onderwerp

Entre-temps, Moyen fut expulsé du Congo. Il était donc « brûlé » en 1960-61, sans pour autant cesser de développer ses activités dans plusieurs directions, en persévérant dans le domaine du renseignement privé en Belgique, notamment par la création de la société INFOR en 1954. Ses relations avec la Sûreté de l'État seront à l'image du personnage : chaotiques.

Une série de rapports de la Sûreté existent sur le personnage, provenant du « dossier papier » SE 59.428 de l'intéressé, et sans numéro d'ordre (classement chronologique). Nous en livrons ici quelques extraits, en prenant soin de n'évoquer, comme nous l'avons déjà dit, que la période de la vie de Moyen qui touche à notre objet d'étude, pour définitivement fermer ce dossier, qui,

heeft. Op die wijze zouden we dit dossier dat — net als het monster van Loch Ness — geregeld opduikt wanneer men het heeft over het feit dat Lumumba het slachtoffer van een Belgisch complot zou zijn, definitief willen afsluiten.

De volgende fragmenten werden met het oog op de conclusie uitgekozen :

a) Fragment uit een niet-ondertekend rapport van de Veiligheid van de Staat van 15 maart 1960. Moyen bevindt zich in Congo :

tel le monstre du Loch Ness, surgit périodiquement quand on parle de Lumumba victime d'un complot belge.

Extraits choisis pour conclure :

a) Extrait d'un rapport de la Sûreté de l'État du 15 mars 1960, non signé, qui évoque l'époque où Moyen était au Congo :

<(…). Moyen qui dispose au Congo de quelques informateurs, effectue ce périple [visite de différentes régions du Congo] afin de prendre contact avec ses agents et d'étoffer son réseau « Crocodile » qui fonctionne dans le Katanga.

Après son voyage [juillet-septembre 1949] il rédige un long rapport sur la situation au Congo Belge et les influences néfastes des colonies voisines sur ce pays.

Ses informations relèvent très souvent de la plus haute fantaisie.

Il vend ce rapport à un correspondant de l'United Press à Bruxelles et ses renseignements sont publiés par de nombreux périodiques étrangers qui les présentent comme étant le résultat d'une enquête effectuée au Congo Belge par un « officier de la Sûreté d'Etat Belge ».

Ces publications ont provoqué des demandes de précisions adressées au Gouvernement Général par plusieurs consulats étrangers et des protestations de la part du Gouvernement de l'Afrique équatoriale française.

Entretemps (sic) Moyen poursuit avec le réseau « Crocodile » sa « mission d'information » au Congo Belge.

Son but final est de prouver à la Société Générale, en prônant le danger communiste, la nécessité de créer au sein de l'Union Minière un service de sécurité dont il assurerait la direction.

Pour arriver à ses fins, il ne recule devant aucun procédé et finit, en 1951, par organiser avec l'aide de certains agents de son réseau, un vol de minerais stratégiques et de plans des installations de Shinkolobwe afin de convaincre l'Union Minière des dangers qui menacent les régions industrielles du Katanga et de la carence des services officiels. Cette mésaventure fera perdre à Moyen beaucoup de son crédit auprès des sphères de la Société Générale>.

b) Fragment uit een niet-ondertekend rapport van de Veiligheid van de Staat van 23 maart 1962. Heeft betrekking op de activiteiten van betrokkene in het domein van het inwinnen van inlichtingen : er wordt in alle domeinen onderzoek verricht, maar de resultaten gaan in anti-communistische zin.

b) Extrait d'un rapport de la Sûreté de l'État du 23 mars 1962, non signé. Concernant les activités de renseignements de Moyen : enquêtes dans tous les domaines, mais les résultats vont dans un sens anti-communiste :

*<Diffuse partout des rapports qui ne sont que le fruit d'une imagination mensongère, empreinte d'un esprit malveillant. A lassé tous les services de police et de renseignements avec lesquels il a travaillé. S'acharne dans ses rapports à accuser de tiédeur les dirigeants belges qu'il accuse de complicité à l'égard de prétendus traficant (*sic*) ou agents de Moscou>.*

c) Fragment uit een rapport van de Veiligheid van de Staat van 27 oktober 1986 :

c) Extrait d'un rapport de la Sûreté de l'État du 27 octobre 1986 :

<(…). En 1948, on retrouve MOYEN André au Congo belge, où en tant que détective privé, il organisa un réseau de renseignements dit « réseau Crocodile », plus spécialement au Katanga parce qu'il était financé en partie par l'Union Minière du Haut Katanga (UMHK) à Bruxelles. Ce réseau ne reculait devant aucun moyen pour obtenir des renseignements et s'assurer des subsides. Sur instigation de MOYEN, les membres dudit réseau n'hésitèrent pas à violer le domicile ainsi que le secret des lettres et à voler des documents. Un dessinateur de l'UMHK que MOYEN avait sous ses ordres centralisait les informations et « complétait », le cas échéant, celles qui étaient trop vagues : c'est ainsi par exemple qu'un simple suspect devenait un dangereux communiste. MOYEN transmettait alors intégralement ces renseignements à l'UMHK dont certains agents subirent de la sorte des préjudices importants (…).

En outre, il lui arrivait de fournir à nos services des renseignements qu'il croyait ignorés de la SE et à inonder cette administration de rapports qu'il intitulait « travail personnel » et qu'il rédigeait sur les sujets les plus divers mais dans un sens anti-communiste. Après vérifications, beaucoup de ces informations se sont révélées être mensongères>.

III. Het archief van de Veiligheid van de Staat

Aangezien de wet van 11 december 1998 betreffende de classificatie en de veiligheidsmachtigingen op 1 juni 2000 in werking is getreden, mogen de geclassificeerde documenten alleen worden ingekeken door personen die een veiligheidsmachtiging hebben. Na onderzoek door de bevoegde diensten werd die veiligheidsmachtiging toegekend aan de vier experts om hun de mogelijkheid te bieden toegang te hebben tot de documenten die geclassificeerd zijn als « vertrouwelijk », « geheim » en « zeer geheim », wat het hoogste machtigingsniveau is in België.

De experts zijn in dat kader door de diensten van de Veiligheid van de Staat onthaald. De archiefdienst van de Veiligheid van de Staat — zoals overigens die van andere instellingen — heeft in de jaren '60 gekozen voor een classificatiesysteem dat erin bestond dossiers aan te leggen over algemene onderwerpen. Daarbij werden de stukken van die dossiers chronologisch gerangschikt, zonder een onderscheid te maken tussen geclassificeerde en niet-geclassificeerde stukken. Niettemin werd een bondig overzicht van de dossiers en de archiefstukken bezorgd aan de experts, wat hen in staat heeft gesteld hun heuristisch werk aan te vatten. Uitgaande van algemene thema's die min of meer in verband staan met het bestudeerde onderwerp, hebben zij — soms tevergeefs — het archiefmateriaal doorgenomen dat er betrekking op heeft, waarbij ze zich aanvankelijk beperkt hebben tot een bepaald tijdvak, namelijk van 1960 tot het eerste semester van 1961.

Men kan niet ontkennen dat dit soort van classificaties, dat vandaag verouderd kan lijken, zeer omslachtig is. Dat is nu eenmaal zo en ook de experts hebben zich een weg moeten banen in dat « compact » materiaal.

Naast de thematische dossiers hebben de experts individuele dossiers kunnen uitpluizen die zijn geopend op naam van deze of gene die bij de behandelde kwestie betrokken was, waaronder uiteraard dat van Lumumba. Ze hebben hun onderzoek natuurlijk niet beperkt tot die ene hoofdrolspeler.

De aldus verzamelde inlichtingen en de inhoud van het overzicht zijn geclassificeerd in het kader van de bescherming van de gevoelige menselijke bronnen die bedoeld is in artikel 18 van de organieke wet van 30 november 1998 houdende regeling van de inlichtingen- en veiligheidsdienst. Het gebruik en uiteraard de gehele of gedeeltelijke openbaarmaking van die inlichtingen vereist de voorafgaande schriftelijke toestemming van de Veiligheid van de Staat. Ook in het kader van de wet van 11 april 1994 betreffende de openbaarheid van bestuur mogen ze niet zonder schriftelijke toestemming van de Veiligheid van de Staat openbaar worden gemaakt.

Toen het bronnenonderzoek en de *ad hoc*-demarches bij de Veiligheid van de Staat achter de rug waren, konden we resultaten van ons speurwerk overzenden aan

III. Les archives de la Sûreté de l'État

La loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations de sécurité étant entrée en vigueur le 1er juin 2000, les documents classifiés ne peuvent être examinés que par des personnes détentrices d'une habilitation de sécurité. Après enquête par les services compétents, il a été accordé aux quatre experts cette habilitation de sécurité pour leur permettre d'accéder aux documents classifiés « confidentiel », « secret » et « très secret », soit le plus haut niveau d'habilitation en Belgique.

Dans ce cadre-là, les experts ont été accueillis par les services de la Sûreté de l'État. Deux catégories de fonds d'archives peuvent être identifiées : les dossiers thématiques et les dossiers individuels. Commençons pas évoquer les premiers. Le système de classification adoptée par les Archives de la Sûreté de l'État — et au demeurant par d'autres institutions — dans les années soixante consistait à créer des dossiers sur des thèmes globaux, les pièces de ces dossiers étant rangées chronologiquement, sans distinction de pièces classifiées et non-classifiées. Un inventaire sommaire donnant un aperçu des dossiers et des fonds a néanmoins été remis aux experts, ce qui a permis d'entamer leur travail heuristique. À partir de thèmes généraux liés peu ou prou au sujet d'étude, ils ont exploré les archives les concernant, parfois en vain, en se limitant d'abord à une période choisie, en l'occurrence celle comprise entre 1960 et le premier semestre de 1961.

On ne peut nier le caractère fastidieux de ce type de classification qui peut apparaître désuette aujourd'hui. Mais telle est la situation et les experts ont dû eux aussi se frayer un chemin dans ce matériau « compact ».

À côté des dossiers thématiques, les experts ont pu dépouiller des dossiers individuels ouverts au nom de tel ou tel acteur de la question traitée, dont évidemment celui de Lumumba. Bien sûr, ils n'ont pas limité leurs investigations à ce seul acteur.

Les informations collectées, mais aussi le contenu de l'inventaire, sont classifiées dans le cadre de la protection des sources sensibles relatives aux personnes prévue par l'article 18 de la loi organique du 30 novembre 1998 concernant l'organisation des services de renseignement et de sécurité. L'utilisation, et donc évidemment la divulgation de ces informations, en tout ou en partie, ne peut se faire qu'avec l'accord écrit préalable de la Sûreté de l'État. De même, elles ne peuvent être communiquées dans le cadre de la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration sans l'accord préalable de la Sûreté de l'État.

Par conséquent, lorsque le travail de dépouillement fut achevé, et les démarches *ad hoc* accomplies auprès de la Sûreté de l'État, les fruits de cette recherche ont

de parlementaire onderzoekscommissie in het kader van de redactie van ons definitief verslag. Dat konden we niet eerder doen, meer bepaald niet in de tussentijdse verslagen, omdat zulks de keuze van de documenten die uiteindelijk toegankelijk moesten worden gemaakt, zou hebben bemoeilijkt; die keuze kon pas op het einde van de redactie van de synthese worden gemaakt. We nemen deze gelegenheid trouwens te baat om de meest onzinnige geruchten uit de wereld te helpen die de ronde hebben gedaan over de moeilijkheden waarmee de experts te kampen zouden hebben gehad bij de raadpleging en de ontsluiting van die archieven.

a) *Thematische dossiers :*

De ingewikkelde inventaris weerspiegelt de logica die de archivarissen van de Veiligheid van de Staat in de jaren ’60 aanhielden. Hun klassement heeft veel weg van het welbekende systeem « Russische matroesjka’s ». Om eventueel tot een bijzondere verwijzing te komen, is de consultatie van een algemene verwijzing noodzakelijk, en niet omgekeerd. Dat houdt in dat dossiers letterlijk in andere dossiers zijn geklasseerd. Wij wijzen erop dat de documenten die ze bevatten zich soms beperken tot persknipsels, terwijl archiefmateriaal verloren is gegaan.

Noteren we ten slotte dat er minder archiefmateriaal voorhanden is voor de periode na juni 1960, wanneer Congo onafhankelijk is geworden. De Veiligheid van de Staat, die op het nationale grondgebied actief is, heeft, onder meer dankzij Lahaye, haar zoektocht naar inlichtingen voortgezet, maar in voor haar veel minder comfortabele omstandigheden wat de oogst aanzienlijk minder overvloedig maakte.

De inventaris van de geconsulteerde thematische dossiers berust op het archief van de commissie.

b) *Individuele dossiers :*

In het archief van de Staatsveiligheid berusten duizenden individuele dossiers.

Een aantal actoren, zoals bijvoorbeeld Jean Bogarts, Alfred Room en Jacques Croquez, werden indertijd opgenomen in collectieve dossiers (SE coll.), maar die werden niet bewaard.

De individuele dossiers kunnen betrekking hebben op het hele leven van een persoon, of op een periode daaruit. Voor de Congolese actoren kan een dossier worden geopend als ze contact hebben gehad met het nationale grondgebied en voor de periodes tijdens welke zij op het nationale grondgebied vertoefden, bijvoorbeeld tijdens de Ronde Tafel of tijdens de bezoeken van Katangese autoriteiten aan Brussel, zijn er het meeste inlichtingen.

De samenstelling van die dossiers (papieren, microfilms en microfiches) is zeer uiteenlopend. Sommige

pu être transmis à la commission d’enquête parlementaire dans le cadre de la rédaction du rapport final des experts, et pas auparavant, notamment dans les rapports intermédiaires, pour des raisons de confort quant aux choix des documents à déclassifier en définitive, qui ne pouvait s’opérer qu’à la fin de l’écriture de la synthèse. Il faut ici tuer dans l’œuf les bruits les plus insensés qui ont couru concernant les difficultés que les experts auraient rencontrées quant à la consultation et la divulgation de ces archives.

a) *Dossiers thématiques :*

L’inventaire compliquéest à l’image de la logique des archivistes de la Sûreté des années ’60, dont le classement s’apparente au principe bien connu des « poupées russes ». La consultation d’une référence générale est nécessaire pour atteindre éventuellement une référence particulière, et pas le contraire, ce qui implique des dossiers littéralement classés dans d’autres dossiers. Nous soulignons que les documents qu’ils contiennent se résument parfois à des coupures de presse, tandis que des archives ont parfois été perdues.

Notons enfin que les fonds sont moins riches après juin 1960, lorsque le Congo est devenu indépendant. La Sûreté de l’État, qui opère sur le territoire national, a poursuivi sa recherche d’informations, notamment grâce à Lahaye, mais dans des conditions beaucoup moins confortables pour elle, avec une récolte moins abondante.

L’inventaire des dossiers thématiques consultés est conservé dans les archives de la commission.

b) *Dossiers individuels :*

Les archives de la Sûreté de l’État contiennent des milliers de dossiers individuels.

Par ailleurs, une série d’acteurs tels que, par exemple, Jean Bogarts, Alfred Rooms, Jacques Croquez ont été repris en leur temps dans des dossiers collectifs (« SE coll. »), lesquels n’ont pas été conservés.

Les dossiers individuels peuvent couvrir toute la vie d’un individu, ou une période de celle-ci. Pour les acteurs congolais, un dossier peut être ouvert s’ils ont eu un contact avec le territoire national, et c’est pour les périodes de présence sur le territoire national que les informations sont les plus abondantes, par exemple lors de la Table Ronde ou lors des visites d’autorités katangaises à Bruxelles.

La composition de ces dossiers (papiers, microfilms et microfiches) est très aléatoire, certains sont impres-

ervan zijn indrukwekkend, zoals dat van Tshombe dat nagenoeg 3 000 gemicrofilmde stukken telt, terwijl andere slechts enkele stukken bevatten. In die dossiers vindt men een allegaartje, van kaften van boeken in verband met de bewuste persoon tot verslagen van schaduwopdrachten.

Die dossiers zijn voorts gekenmerkt door herhalingen, wat het inkijken ervan bemoeilijkt. Bijvoorbeeld : indien bij de Veiligheid een document, zoals een telexbericht van Lahaye, aankomt, waarin Justin Bomboko, Lumumba, Mobutu en Tshombe worden geciteerd, zal men een afschrift van dat document vinden in het individuele dossier van zowel Bomboko, Lumumba, Mobutu als Tshombe. Technisch zou het inkijken van alleen het dossier van Lumumba in dat opzicht voldoende geweest zijn, maar het ligt voor de hand dat de experts het daar niet wilden bij houden omdat ze niet alleen met een man rekening wensten te houden, maar ook met een hele historische context en met al wie daarin een rol heeft gespeeld. Men mag ervan uitgaan dat de experts een tienduizendtal archiefstukken hebben bekeken en dat ze zodoende de kwestie volledig hebben uitgekamd. De lijst van de persoonlijke dossiers die zijn geraadpleegd berust op het archief van de commissie.

sionnants, comme celui de Tshombe avec près de 3 000 pièces microfilmées, alors que d'autres n'en contiennent que quelques-unes. On trouve de tout dans ces dossiers, depuis des couvertures de livres concernant la personne en question jusqu'à des rapports de filatures.

Par ailleurs, la redondance est le propre de ces dossiers, ce qui fait de leur consultation un exercice fastidieux. Par exemple, si un document comme un télex de Lahaye, parvient à la Sûreté et que Justin Bomboko, Lumumba, Mobutu et Tshombe sont cités nommément, on trouvera copie de ce document à la fois dans le dossier individuel de Bomboko, de Lumumba, de Mobutu et de Tshombe. Techniquement, la consultation du seul dossier Lumumba aurait été suffisante dans cette perspective, puisque une copie de tous les documents où apparaît le nom de Lumumba dans les archives de la Sûreté de l'État s'y trouve, mais il est évident que les experts ne voulaient pas en rester là, soucieux de tenir compte non seulement d'un homme, mais aussi de tout un contexte historique et de ses acteurs. Pour ces dossiers individuels, on peut évaluer à une dizaine de milliers de pièces d'archives visionnées par les experts qui ont ainsi ratissé la question. La liste des dossiers personnels consultés est conservée dans les archives de la commission.

VIII. DE UNION MINIÈRE, EEN POLITIEKE MEDESPELER ?

A. **Voorbericht**

Net zoals het bijkomende verslag over de Veiligheid van de Staat, snijdt ook dit verslag een problematiek aan die vanzelfsprekend verband houdt met de onderwerpen die in het hoofdverslag worden ontwikkeld. Maar om de lectuur te vergemakkelijken en de algemene opzet van het werk te handhaven, hebben wij een op zichzelf staande kleine monografie in het licht willen geven die het verhaaltempo van het hoofdverslag niet breekt.

Dit bijkomende verslag combineert twee invalshoeken : de exploitatie van archiefmateriaal van de Union Minière maar ook van de Veiligheid van de Staat en een uitdieping van de rol van eerstgenoemd particuliere onderneming in de strijd tegen Lumumba.

De Union Minière is een instelling waarvan het archiefmateriaal dat betrekking heeft op de periode die ons hier bezighoudt weinig bekend en toegankelijk is. In de kwestie van de moord op Lumumba moest dat archiefmateriaal wel de aandacht van de experts trekken, mede gelet op de rol die de Union Minière, terecht of ten onrechte, kan hebben gespeeld in de machtsverhoudingen die tot de tragische dood van Patrice Lumumba hebben geleid.

Er bestaan uiteraard andere particuliere ondernemingen met een archief, maar de Union Minière is de economische hoofdrolspeler in de historische kwestie die wij behandelen en wie haar archiefmateriaal grondig exploiteert, dringt meteen door tot andere instellingen die nauw met de Union Minière verbonden zijn, zoals de Société Générale. Men zal overigens merken dat de hoofdrolspelers binnen de Union Minière, door hun functie en positie binnen de onderneming, ook medespelers van de Société Générale zijn. De exploitatie van dat omvangrijke archiefmateriaal moest dus wel a priori lonend zijn.

In het raam van hun mandaat hebben de experts de gelegenheid gehad het archief van de Union Minière te raadplegen. Wij wijzen erop dat de leiding en het personeel van die onderneming ons alle faciliteiten heeft verleend om doeltreffend onderzoekswerk te kunnen verrichten.

Men notere dat een aantal bronnen uit het archief van de Union Minière reeds voorkomen in het definitieve verslag van de experts, maar wij stellen dat archiefmateriaal hier voor en exploiteren het tegen de achtergrond van een aantal behandelde onderwerpen.

In een eerste fase leggen wij de klemtoon op de Union Minière via drie pistes : een historische reflectie over de rol van de Union Minière en haar medewerkers, een antilumumbistische bloemlezing bestaande uit de manier waarop de leiding van de Union Minière Lumumba en de Congolese situatie in het algemeen zagen en, tot slot,

VIII. L'UNION MINIERE, ACTEUR POLITIQUE ?

A. **Avertissement**

Comme dans le cas du rapport annexe sur la Sûreté de l'État, celui-ci aborde une problématique qui bien sûr est en relation avec les thèmes développés dans le rapport principal. Mais pour des raisons de confort de lecture, et d'économie générale du travail, nous avons voulu produire une petite monographie autonome qui ne rompt pas le rythme du récit du rapport principal.

Ce rapport annexe combine deux perspectives : la mise en valeur d'archives provenant de l'Union Minière mais aussi de la Sûreté de l'État, et un approfondissement du rôle de cette entreprise privée dans la lutte contre Lumumba.

L'Union Minière est une institution dont les archives concernant notre période sont méconnues et peu accessibles. Or dans la question de l'assassinat de Lumumba, celles-ci devaient attirer l'attention des experts, compte tenu aussi de la place qu'elle occuperait, à tord ou à raison, dans les rapports de force conduisant à la fin tragique de Patrice Lumumba.

Il y a bien sûr d'autres entreprises privées dont les archives existent, mais l'Union Minière est l'acteur économique essentiel dans la question historique que nous traitons, et traiter à fond ses archives, c'est aussi pénétrer dans d'autres institutions intimement liées à l'Union Minière, comme la Société Générale, et l'on verra que les acteurs principaux de l'Union Minière, par leurs fonctions et leurs positions au sein de l'entreprise, sont aussi des acteurs de la Société Générale. L'exploitation de ces vastes archives étaient donc a priori rentable.

L'opportunité a été donnée aux experts d'explorer les archives de l'Union Minière, dans le cadre de leur mandat. Soulignons que les autorités et le personnel de cette entreprise nous ont accordé toutes les facilités pour réaliser un travail de recherche efficace.

Notons qu'un certain nombre de sources provenant des archives de l'Union Minière se retrouvent déjà dans le rapport définitif des experts, mais ici nous allons présenter ces archives, et les exploiter dans le cadre de quelques sujets traités.

Dans un premier temps, nous mettons l'accent sur l'Union Minière à travers trois pistes : une réflexion historique sur le rôle de l'Union Minière et ses acteurs, un florilège antilumumbiste constitué par les regards que des dirigeants de l'Union Minière ont posé sur Lumumba et la situation congolaise en général, enfin la question

de kwestie van de door de Union Minière gefinancierde huursoldaten. De aangehaalde archiefstukken van de Union Minière verwijzen naar dossiernummers die in het punt E. van dit verslag worden vermeld.

Vervolgens stellen wij het archiefmateriaal van de Union Minière voor en geven wij nader aan welke « lonende » archiefstukken wij hebben gebruikt, om dezelfde redenen als in het bijkomende verslag over de Veiligheid van de Staat, met name met het oog op de transparantie ten aanzien van de parlementaire commissie en van het publiek.

Ten derde geven wij de lezer inzage van de afschriften van belangrijke documenten die in het corpus van het bijkomende verslag worden aangehaald.

B. **Union Minière — Bekende en minder bekende gegevens**

De Union Minière, dat zijn in de eerste plaats cijfers en economische gegevens. De Union Minière was vanaf 1957 de grootste kobaltproducent ter wereld, met 63 % van de wereldproductie (8 240 ton in 1960, 8 431 ton in 1959).

Voorts was de UMHK, na de Amerikaanse ondernemingen Kennecott en Anaconda, wereldwijd de derde grootste producent van koper, door sommigen bestempeld als « *politiek metaal* » of « *rood goud* » ([1]). In 1960 heeft de UMHK een constante uitdaging, te weten altijd meer produceren, met succes afgerond. In dat jaar brak de onderneming haar eigen record, met een productie van 300 704 ton koper, tegenover 280 403 ton in 1959. Ter vergelijking : in 1957 werd 240 280 ton geproduceerd, in 1958 235 586 ton.

Wat de uraniumproductie betreft, heeft de Union Minière een heel opvallende rol gespeeld, onder meer tijdens WO II, ten voordele van de geallieerden; naderhand slabakte die productie echter omdat de markt aan oververzadiging leed, maar ook omdat de rijkste vindplaatsen uitgeput raakten (1 079 ton uraniumoxide in 1960, tegenover 2 110 ton in 1959).

De Union Minière du Haut-Katanga was uiteraard de grootste exploitatieonderneming van Katanga. Op 31 december 1960 had ze 1 755 kaderleden in dienst, onder wie 86 Afrikanen, en 20 876 handarbeiders.

Het kapitaal van de UMHK bedroeg 8 miljard Belgische frank; de totale activa ongeveer 20 miljard en de waarde van de effectenportefeuille 1,875 miljard (op 31 december 1960). De Union Minière was een entiteit op zich, een pool, een kracht; dat kan worden aangetoond met het feit dat het eigen geëlektrificeerde spoorwegennet groter was dan dat van de Parijse metro.

([1]) F. Lekime, *La Mangeuse de cuivre. La saga de l'Union Minière du Haut-Katanga. 1906-1966*, Brussel, Hatier, 1992, blz. 145.

des mercenaires financés par l'Union Minière. Les références aux archives de l'Union Minière renvoient à des numéros de dossiers, qui sont nommés dans le point E. du présent rapport.

Dans un deuxième temps, nous présentons les archives de l'Union Minière, et nous précisons les fonds d'archives « rentables » que nous avons utilisés, pour les mêmes raisons que dans le rapport annexe sur la Sûreté de l'État, dans un souci de transparence à l'égard de la Commission parlementaire et du public.

Dans un troisième temps, nous donnons au lecteur les copies de documents importants cités dans le corps du rapport annexe.

B. **Union Minière — Données connues et moins connues**

L'Union Minière, c'est d'abord des chiffres et des indices économiques. L'Union Minière est le premier producteur mondial de Cobalt, à partir de 1957, avec 63 % de la production universelle. En 1960, elle en produira 8 240 tonnes. Elle en produisait 8 431 tonnes en 1959.

Après les sociétés américaines Kennecott et Anaconda, c'est le troisième producteur de cuivre du monde, qualifié par d'aucun de « *métal politique* » ou « *d'or rouge* » ([1]). En 1960, l'UMHK a gagné un pari, qui est constant: toujours produire plus. Et cette année-là, son record est battu, avec une production de 300 704 tonnes du cuivre, pour 280 403 tonnes en 1959. A titre d'exemple, la production de 1957 fut de 240 280 tonnes, et celle de 1958 de 235 586 tonnes.

Quant à la production d'uranium, domaine où l'Union Minière s'est particulièrement illustrée, notamment pendant la deuxième guerre mondiale au profit des alliés, cette production s'essouffle, parce que le marché est saturé, et que les gisements les plus riches s'épuisent (1 079 tonnes d'oxyde d'uranium en 1960 pour 2 110 tonnes en 1959).

L'Union Minière du Haut-Katanga est évidemment la plus importante société exploitante du Katanga. Elle occupait au 31 décembre 1960 : 1 755 cadres, dont 86 Africains, et 20 876 travailleurs manuels.

Le capital de l'UMHK est de 8 milliards de francs belges. L'actif total atteint environ 20 milliards, la valeur du portefeuilles-titres s'élève à 1 milliards 875 millions (au 31 décembre 1960). L'Union minière est une entité, un pôle, une force, illustrée par exemple par le fait que son réseau de chemin de fer électrifié est plus étendu que celui du métro à Paris.

([1]) F. Lekime, *La mangeuse de cuivre. La saga de l'Union Minière du Haut-Katanga, 1906-1966* , Bruxelles, Hatier, 1992, p. 145.

In 1960 bedroeg de totale productie van de Union Minière bijna 4,3 miljard Belgische frank, hetgeen afgevaardigd-bestuurder Herman Robiliart deed verklaren dat de UMHK « *à la fois l'enjeu, la victime et le bouc émissaire de toutes les parties en cause* » was.

De Union Minière hing rechtstreeks af van de Société Générale en ontwikkelde zich als onderdeel ervan. Het is moeilijk de beide ondernemingen afzonderlijk te behandelen. De Société Générale was de belangrijkste financiële groep in Congo. Er wordt van uitgegaan dat ze 70 % van de Congolese economie controleerde; haar invloed was haast totaal in bepaalde mijnbouwsectoren (koper, kobalt, diamant, uranium) alsmede in het transport over zee en per spoor. Haar mijnbouwactiviteiten bevonden zich vooral in Katanga en in Kasaï, maar ze had belangen over heel Congo, in tegenstelling tot de Union Minière, die zich alleen echt op Katanga had toegespitst. Zulks is niet zonder belang in de afweging van de krachtsverhoudingen en de belangen die in het spel waren aangaande het statuut van Congo tijdens de gebeurtenissen van 1960-1961.

Voorts had de Société Générale ook belangen in twee ondernemingen die actief waren in gebieden aan de grens met Congo, maar die financieel verbonden waren met de Congolese ondernemingen : de Tanganyika Concessions Ltd. en de Compagnie des Diamants de l'Angola ([2]). De Société Générale was actief in Congo, hetzij via rechtstreekse participaties in de belangrijkste industriële ondernemingen (de Union Minière du Haut Katanga uiteraard, de Forminière, de Minière du Bécéka, de Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga), hetzij via twee gespecialiseerde portefeuillemaatschappijen, te weten de Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (CCCI), die participaties aanhield in een vijftigtal Congolese ondernemingen en in een twintigtal Belgische of buitenlandse ondernemingen, alsmede de Compagnie du Katanga, die rechtstreeks en onrechtstreeks belangen had in de Union Minière du Haut-Katanga.

De Union Minière was weliswaar sterk afhankelijk van de Société Générale, maar toch moet worden onderstreept dat de UM streefde naar een zekere autonomie, niet alleen wegens de diversiteit van de aandeelhouders ervan, maar ook omdat Congo tijdens WO II aan de zijde van de geallieerden in oorlog was tegen Duitsland; daardoor verkeerde Congo in een andere situatie dan België, dat eerst neutraal was, dan onder de voet gelopen werd, kapituleerde en ten slotte bezet was. Edgard Sengier herstructureerde de Union Minière na 1945, waarbij de Afrikaanse directie gedecentraliseerd werd van de directie in het moederland ([3]). Zoals hierboven al werd

([2]) J. Gérard-Libois, *Sécession au Katanga*, Brussel, CRISP-INEP, 1963, blz. 107.

([3]) Cf. X. Mabille, X. Tulkens, A. Vincent, *La Société Générale de Belgique. 1822-1997. Le pouvoir d'un groupe à travers l'histoire*, Brussel, CRISP, 1997, blz. 89.

En 1960, le produit total de l'Union Minière s'éleva à près de 4 milliards 300 millions de francs belges, ce qui fera dire à Herman Robiliart, administrateur-délégué, que l'UMHK est « *à la fois l'enjeu, la victime et le bouc émissaire de toutes les parties en cause* ».

L'Union Minière dépend étroitement de la Société Générale, elle s'épanouit en son sein, il est difficile d'évoquer l'une sans évoquer l'autre. La Société Générale est le groupe financier le plus important au Congo. On admet qu'elle contrôle 70 % de l'économie congolaise, et son influence est pratiquement absolue dans certaines industries minières (cuivre, cobalt, diamant, uranium) et dans les transports maritimes et ferroviaires. Son activité minière est spécialement concentrée au Katanga et au Kasaï, mais elle a des intérêts dans tout le Congo, alors que le fief de l'Union minière est véritablement le Katanga. Ce n'est pas sans importance dans la prise mesure des rapports de force et des intérêts en jeu dans la question du statut du Congo lors des événements de '60 et '61.

Par ailleurs, la Société Générale est également intéressée à deux sociétés qui exercent leur activité dans des territoires voisins du Congo, mais qui sont financièrement liées aux sociétés congolaises : Tanganyika Concessions Ltd. et Compagnie des Diamants de l'Angola ([2]). La Société Générale exerce son activité au Congo soit par des participations directes dans les plus importantes sociétés industrielles : Union Minière du Haut Katanga bien sûr, Forminière, Minière du Bécéka, Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga; soit par l'intermédiaire de deux sociétés à portefeuille spécialisées : la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie « CCCI », qui détient des participations dans une cinquantaines de sociétés congolaises et une vingtaine de sociétés belges ou étrangères, et la Compagnie du Katanga, directement et indirectement intéressée à l'Union Minière du Haut-Katanga.

Si l'Union Minière dépend étroitement de la Société Générale, il faut noter d'emblée qu'elle s'efforçait néanmoins de tendre vers une certaine autonomie, d'une part par la diversité de ses actionnaires, mais d'autre part parce que le Congo était entré en guerre contre l'Allemagne au côté des alliés pendant la seconde guerre mondiale, situation qui la distinguait d'une Belgique d'abord neutre, envahie, capitulante puis occupée. Après 1945, Edgard Sengier réorganisa l'Union Minière au profit d'une décentralisation de la direction africaine par rapport à la direction métropolitaine ([3]). Et, comme nous l'avons signalé plus haut, la Société Générale s'épanouit

([2]) J. Gérard-Libois, *Sécession au Katanga*, Bruxelles, CRISP-INEP, 1963, p. 107.

([3]) Cf. X. Mabille, Ch., X. Tulkens et A. Vincent, *La Société Générale de Belgique, 1822-1997. Le pouvoir d'un groupe à travers l'histoire*, Bruxelles, CRISP, 1997, p. 89.

aangestipt was de Société Générale actief in heel Congo, terwijl de Union Minière een onderdeel was van de provinciale economie van Katanga.

De Union Minière was een *economische macht*, maar was ook een succesvol *uithangbord van het koloniale België*. Tijdens de Wereldtentoonstelling van Brussel in 1958, telde de Union Minière met haar deelname aan drie paviljoenen (Congomijnen, Transport, Energie en Bouw) en de groep Kernenergie, met het Atomium, 2.200.000 bezoekers, onder wie koning Boudewijn; meer mensen dan de 90.000 kleine aandeelhouders waren echt onder de indruk.

De Union Minière belichaamde toen tevens een *visie op arbeid* en leven, een gehiërarchiseerd en paternalistisch zelfvoorzienend systeem, eigenlijk een soort utopie. Ze was als een mierennest dat er een hekel aan heeft door elkaar te worden geschopt.

De Union Minière dat is ook een *groep* van miskende *acteurs*. De volgende personen vervulden in de periode die ons aanbelangt een sleutelrol : Wallef, Cousin et Robiliart. Daarnaast zijn er nog andere actoren. De volgende biografische informatie heeft alleen tot doel de lezer te helpen om de personen te situeren die verder in het verhaal in beeld zullen komen.

ASSOIGNON Gérard : Directeur-generaal in Afrika (1958-1966). In november 1960 wordt directeur-generaal Assoignon benoemd tot administrateur-directeur voor Afrika. Directeur van de Société Générale (1971-1979).

COUSIN Jules (1884-1965) : Burgerlijk ingenieur (UCL). Voorzitter van de raad van bestuur van de Union Minière (1947-1950). Bevindt zich in juli 1960 in Elisabethstad, na zijn jaarlijkse kuur in Vichy. In Elisabethstad beschikt hij over een riant verblijf. Hij is voorzitter van het plaatselijk comité van de l'Union Minière. Heeft een sterke band met Katanga waar zijn vrouw begraven is. Als voorzitter van het vast comité van de Union Minière, zwaait hij er in Afrika de scepter over. Was tevens bestuurder van de Société Générale in 1950. Lid van de raad van bestuur van Fulreac (Clemens en Dubuisson).

FORTEMPS Henri : In november 1960 wordt hij benoemd tot directeur-generaal in Afrika.

GILLET Paul (1891-1964) : Ingenieur (UCL). Gouverneur van de Société Générale (1951-1961); had voordien een leidende functie bij een aantal koloniale maatschappijen. Was voorzitter van de raad van bestuur van de Union Minière du Haut Katanga (1955-1963). Is één van de « anciens ».

MARTHOZ Aimé (1894-1962) : Ingenieur (ULg). Directeur Société Générale (1951-1962). Afgevaardigd bestuurder van de Union Minière (1951-1962).

ROBILIART Herman (1895-1963) : Burgerlijk ingenieur (ULB), piloot. Stichter, in 1931, van de eerste vliegclub in Congo. Directeur van de Société Générale (1949-

dans tout le Congo, alors que l'Union Minière est inscrite dans l'économie provincial katangaise.

L'Union Minière est une *puissance économique*, c'est aussi une *certaine image de la Belgique coloniale* qui a réussi. Lors de l'Exposition universelle de Bruxelles en 1958, l'Union Minière avec sa participation à trois pavillons (Congomines, Transports, Energie et Construction), et au groupe Energie nucléaire, de l'Atomium, a accueilli 2.200.000 visiteurs, dont le Roi Baudouin, n'émerveillant pas seulement ses 90.000 petits porteurs d'actions.

L'Union Minière, c'est aussi une *philosophie du travail* et une philosophie de vie, un système autarcique hiérarchisé et paternaliste, une utopie en quelque sorte. Une fourmilière qui déteste recevoir des coups de pieds.

L' Union Minière, c'est aussi un *groupe d'acteurs* méconnus. Les hommes clés de notre période sont Wallef, Cousin et Robiliart, mais il y en a d'autres dont le rôle est important. Les quelques informations biographiques suivantes n'ont pour but que d'aider le lecteur à mieux situer de manière élémentaire des personnages qui seront évoqués dans le cours du récit.

ASSOIGNON Gérard : Directeur-général en Afrique (1958-1966). En novembre 1960, Assoignon est nommé administrateur-directeur pour l'Afrique. Directeur de la Société Générale (1971-1979).

COUSIN Jules (1884-1965) : Ingénieur civil de l'UCL. Président du Conseil d'administration de l'Union Minière (1947-1950). Est à E'ville en juillet 1960, après sa cure annuelle à Vichy. Il posséde à E'ville une splendide demeure. Il est président du Comité local de l'Union Minière. Très attaché au Katanga où sa femme est enterrée. Président du Comité permanent de l'Union Minière, il régna sur elle en Afrique. Il fut aussi conseiller de la Société Générale en 1950. Membre du C.A. de Fulreac (Clemens et Dubuisson-Université de Liège).

FORTEMPS Henri : En novembre 1960, il est nommé directeur général en Afrique.

GILLET Paul (1891-1964) : Ingénieur UCL. Gouverneur de la Société Générale (1951-1961), il fut auparavant dirigeant de sociétés coloniales. Il fut président du Conseil d'administration de l'Union Minière du Haut Katanga (1955-1963). Se situe parmi les « anciens ».

MARTHOZ Aimé (1894-1962) : Ingénieur ULg. Directeur de la Société Générale (1951-1962). Administrateur-délégué de l'Union Minière (1951-1962).

ROBILIART Herman (1895-1963) : Ingénieur civil ULB, pilote d'avion. Fondateur en 1931 du premier aéroclub du Congo. Directeur de la Société Générale (1949-

1963). Naaste medewerker van Sengier. Was een van de grote directeuren van de Union Minière en van de Société Générale. Was tussen 1951 à 1963 afgevaardigd bestuurder van de Union Minière. Dat jaar werd hij vice-voorzitter van de Raad en voorzitter van het vast comité van de UMHK. Deze man was op z'n 19e oorlogsvrijwilliger en bouwde binnen deze onderneming een mooie loopbaan uit.

SENGIER Edgard (1879-1963) : Dat is de man die de Amerikanen in 1941 uranium leverde. Directeur van de Société Générale de Belgique (1932-1949). Hij behoudt zijn mandaat van bestuurder en — tot in 1960 — van voorzitter van het vast comité van de Union Minière. Eén van de « anciens ». Overlijdt in 1963.

VAN BREE Firmin (1880-1960) : Ingenieur (UCL). Overleed twee maanden voor de onafhankelijkheid. Directeur van de Société Générale (1924-1950).

VAN DER STRAETEN Edgard (1894-1986) : Kandidaat letteren en wijsbegeerte aan de UCL. Een van de « anciens ». Directeur Société Générale (1946-1951), en vice-gouverneur (1951-1964). Was voorzitter van de raad van bestuur van de Union Minière (1964-1965).

VAN WEYENBERGH Maurice : In november 1960 wordt Van Weyenbergh, die dan administrateur-voorzitter van het directiecomité in Elisabethstad is, afgevaardigd bestuurder van de Union Minière.

WALLEF Louis (1901-1971) : Burgerlijk ingenieur. Licentiaat in de thomistische wijsbegeerte. Zijn hele beroepsleven is nauw verbonden met het lot van de UMHK. In 1957 keert hij terug naar België en wordt er administrateur-directeur. In november 1960 wordt afgevaardigd bestuurder Wallef vice-voorzitter en voorzitter van het vast comité. Sinds 1966 was hij voorzitter van de raad van bestuur. Was tevens directeur van de Société Générale vanaf 1957 tot aan zijn overlijden. In een door Smal op 8 oktober 1960 aan Loos gerichte brief, noemt Smal hem *« le grand manitou de l'Union Minière ».* Directeur Société Générale (1957-1971).

Zelfs in de moeilijke periodes streefde de Union Minière echter nog naar expansie, om productie en winsten op te voeren. De onderneming moest wel oog hebben voor allerhande politieke ontwikkelingen; in dat opzicht probeerde ze de zaken voor te zijn, om haar strategieën inzake competitiviteit bij te sturen. Het is overduidelijk dat de Congolese onafhankelijkheid voor de onderneming neerkwam op een ware uitdaging, een door haar verafschuwde sprong in het onbekende, een overgang die voor haar ook een originele historische ervaring betekende.

In het jaarverslag 1958 van de UMHK werd in het hoofdstuk « *Relations publiques* », kort het volgende meegegeven : « *Nous sommes là pour faire du cuivre, non de la politique* ». De Union Minière was een « ingenieursonderneming »; de meeste van die ingenieurs studeerden aan de Leuvense Katholieke Universiteit/Université Catholique de Louvain (al kwamen eind

1963).Très proche collaborateur de Sengier. Il fut l'un des grands directeurs de l'Union Minière et de la Société Générale. Il fut administrateur délégués de l'Union Minière de 1951 à 1963. Il fut aussi vice-président du Conseil et président du comité permanent de l'UMHK. Volontaire de guerre à 19 ans, cette homme d'action fit une belle carrière dans le monde de l'entreprise.

SENGIER Edgard (1879-1963) : C'est lui qui a fournit de l'uranium aux Américains en 1941. Directeur de la Société Générale de Belgique (1932-1949). Il conserve son mandat d'administrateur et de président du comité permanent de l'Union minière jusqu'en 1960. Parmi les « anciens ». Il meurt en 1963.

VAN BREE Firmin (1880-1960) : Ingénieur UCL. Mort deux mois avant l'Indépendance. Directeur de la Société Générale (1924-1950).

VAN DER STRAETEN Edgard (1894-1986) : Candidat Philo & Lettres U.C.L. Parmis les « anciens ». Directeur de la Société Générale (1946-1951), et vice-gouverneur (1951-1964). Il fut président du Conseil d'administration de l'Union minière (1964-1965).

VAN WEYENBERGH Maurice : En novembre 1960, l'administrateur-président du comité de direction à Elisabethville Van Weyenbergh devient administrateur-délégué de l'Union Minière.

WALLEF Louis (1901-1971) : Ingénieur civil. Licencié en philosophie thomiste. Toute sa vie professionnelle est intimement liée au destin de l'UMHK. En 1957, de retour en Belgique, il devient administrateur-directeur. En novembre 1960, l'administrateur délégué Wallef devient vice-président et président du comité permanent. Il fut président du Conseil d'administration dès 1966. Il fut également directeur de la Société Générale à partir de 1957 jusqu'à sa mort. Smal, dans une lettre à Loos du 8 octobre 1960, parle de lui comme « le grand manitou de l'Union Minière ».

Même dans les périodes difficiles pour elle, l'Union Minière s'efforça d'être en expansion pour augmenter ses productions et ses profits. Elle sera donc forcément attentive à toutes formes d'évolution politique, qu'elle cherche à anticiper pour mieux adapter ses stratégies de compétitivité. Et il est clair que le passage à l'indépendance du Congo représente un véritable défi pour elle, un saut dans l'inconnu, ce qu'elle déteste, une transition qui est pour elle aussi une expérience historique originale.

Dans le chapitre « Relations publiques » du rapport annuel de l'UHMK de 1958, il est brièvement spécifié : « *Nous sommes là pour faire du cuivre, non de la politique* ». L'Union Minière est une *société d'ingénieurs*, pour la plupart issus de l'Université catholique de Louvain, même si à la fin des années '50, un certain nombre d'entre eux sont issus de l'ULB, comme on peut le constater

de jaren '50 sommigen onder hen van de ULB); de onderneming trad ook als dusdanig naar buiten. In periodes van politieke crisis beston haar taak erin de investeerders gerust te stellen.

Feit is echter dat met de Katangese secessie de Union Minière kleur heeft bekend, door het toekennen van een voorschot van 1 250 000 000 Belgische frank aan de pas geïnstalleerde Katangese regering, onmiddellijk na de uitroeping van de secessie. Inmiddels verschafte die steun Katanga een manoeuvreerruimte die zwaar zal doorwegen op de hele situatie, waarbij Lumumba optreedt als eerste minister van Congo, met zijn unitaristische medestanders. Zij beschouwden het feit dat de Union Minière met ingang van 11 juli 1960 haar taksen, belastingen en diverse heffingen stortte aan de secessionistische regering van Elisabethstad dan ook als een messteek in de rug.

De Katangese secessie werd al grondig bestudeerd. Het is onmogelijk om in het bestek van dit bijkomend rapport uitgebreid in te gaan op nochtans belangrijke vraagstukken, bijvoorbeeld de politieke situatie in Katanga, de stammentwisten of nog de rol van de verenigingen van blanken, zoals de Union katangaise of de UKAT, die zich vijandig opstelden ten aanzien van het bestuur in Leopoldstad. Toch willen we even stilstaan bij de Conakat (Confédération des associations du Katanga), die in 1959 de grootste Katangese politieke partij werd. Er waren reeds voortekenen van het onafhankelijkheidsstreven. De *Echo du Katanga* van 3 december 1959 kopte : « *Le Katanga est désormais résolu à aller de l'avant pour devenir une entité indépendante* ».

De Conakat werd geleid door Moïse Tshombe, die doorging als de « marionet » van de Union Minière. Jean Stengers heeft zulks genuanceerd in zijn inleiding bij het werk van André Schöller, *Congo 1959-1960. Mission au Katanga*: « *Moïse Tshombé et les leaders de la Conakat quoi qu'en aient dit certains commentateurs étrangers, n'ont pas été les marionnettes entre les mains d'Européens, ils avaient leur personnalité et leurs idées katangaises propres, mais en les* conseillant*, on les a fortement* influencés ». Het betrof niet alleen adviezen, er werden ook geldbedragen uitbetaald door de Union Minière, wat ze gedurende enige tijd ook deed ten voordele van de Balubakat, de tegenstander van de Conakat. Een en ander zijn bekende feiten.

Op welk paard zou de Union Minière begin 1960 inzetten ? *A priori* op om het even welk paard, mits het het goede en dus winnende paard werd, met andere woorden iemand die bij machte was de belangen van de onderneming het best te verdedigen. Het archief van de Union Minière bevat de diverse mogelijke scenario's (*worst case*- én *best case*-scenario's) die in overweging werden genomen voor de periode na 30 juni, waarin ook wordt ingegaan op de wijze waarop de Union Minière zich daar juridisch moest tegen wapenen. De voor de

plus haut, et elle se présente officiellement comme telle. En temps de crise politique, son travail consiste à rassurer les investisseurs.

Mais avec la sécession katangaise, il est clair que l'Union Minière choisira son camp, en avançant 1 250 000 000 de francs belges au jeune gouvernement katangais, dès la sécession proclamée. En attendant, cet appui donne au Katanga une marge de manœuvre qui pèsera lourdement dans les enjeux où Lumumba est engagé comme premier ministre du Congo, avec ses partisans unitaristes. Ainsi, le paiement par l'Union Minière, dès le 11 juillet 1960, au gouvernement sécessionniste d'E'ville de ses taxes, impôts et redevances diverses, sera perçu comme un coup de poignard par les partisans de Lumumba.

La sécession katangaise a largement été étudiée et nous ne pouvons, dans le cadre de ce rapport annexe, apporter de longues précisions sur des questions pourtant importantes comme la carte politique du Katanga, la question des luttes tribales, le rôle des associations blanches comme l'Union katangaise ou UKAT, hostile à l'administration de Léopoldville. Un mot quand même sur la Conakat, ou Confédération des associations du Katanga, qui deviendra le premier parti politique katangais en 1959. Les idées indépendantistes sont déjà dans l'air. L'*Echo du Katanga* du 3 décembre 1959 annonçait : « *Le Katanga est désormais résolu à aller de l'avant pour devenir une entité indépendante* ».

La Conakat est conduite par Moïse Tshombé qui passera pour la « marionnette » de l'Union Minière. Jean Stengers nuançait dans sa préface du livre d'André Schöller, *Congo 1959-1960. Mission au Katanga* : « *Moïse Tshombé et les leaders de la Conakat quoi qu'en aient dit certains commentateurs étrangers, n'ont pas été les marionnettes entre les mains d'Européens, ils avaient leur personnalité et leurs idées katangaises propres, mais en les conseillant, on les a fortement influencés* ». Il ne s'agira pas seulement de conseils, mais aussi d'argent, versé par l'Union Minière, ce qu'elle fit un temps aussi avec la Balubakat, l'adversaire de la Conakat. Ce sont des choses connues.

Au début de 1960, sur quel cheval va miser l'Union Minière ? *A priori* sur n'importe quel cheval, pourvu que se soit le bon, c'est-à-dire le gagnant, et celui qui sera à même de mieux défendre ses intérêts. On trouve dans les archives de l'Union Minière les différents scénarios possibles envisagés après le 30 juin, les pires comme les meilleurs, et la manière dont l'Union Minière doit juridiquement s'y préparer. Au demeurant, le 23 juin 1960, l'Union Minière, confronté à un choix, va opter pour le droit belge, et transférer son siège social en Belgique,

keuze geplaatste Union Minière zou op 23 juni 1960 overigens opteren voor het Belgisch recht en haar maatschappelijke zetel overbrengen naar België, waardoor de gemene regeling voor de Belgische naamloze vennootschappen van kracht werd. In maart 1960 was de koers van de Union Minière-aandelen gedaald, maar nog voor juni was er een herstel. De situatie was onder controle.

De Union Minière en de Conakat groeiden sterk naar elkaar toe, ingevolge de perceptie van Lumumba, die werd beschouwd als een unitaristisch en communistisch leider. Zelfs Charles d'Ydewalle, in zijn werk over de Union Minière kan er niet omheen : « *Tshombé a été téléguidé par l'Union Minière, peut-être, mais celle-ci n'est qu'un élément dans l'immense pays très spécial qui nous occupe* » (blz. 151).

In 1990 schreef Lekime, de « officiële » geschiedschrijver van de Union Minière, echter nog : « *Oui ou non, L'Union Minière du Haut-Katanga fut-elle le deus ex machina de la sécession katangaise ? L'a-t-elle imaginée, préparée, en a-t-elle tiré les ficelles ? Oui ou non, l'Union Minière finance-t-elle, dès avant la proclamation de l'indépendance du Congo belge, la Conakat et les ultras de l'Ukat ouvertement sécessionnistes ? Pour nous, la réponse à la première question est définitivement négative. Il ne se trouve pas, à ce jour, un seul historien objectif, un seul témoin crédible, un seul acteur authentique et fiable pour contredire cette simple constatation de fait. On n'empêchera jamais certes de fantasmer à l'infini sur le sujet. Il reste qu'il n'y ait aucune trace, nulle part, d'un quelconque projet de cette nature attribuable aux responsables de l'UMHK* » (blz. 172). In verband met het antwoord op de tweede vraag, geeft de auteur aan dat de Union Minière om zich in te dekken geld heeft gegeven aan alle partijen, en ook : « *ce n'est pas un crime de faire un don à un parti politique* » (blz. 173).

De Union Minière, een privé-onderneming, wou haar voorzorgen nemen en haar belangen veilig stellen door uiteenlopende oppositiestrategieën tegen Lumumba uit te stippelen; deze pasten inzonderheid maar niet alleen in het raam van de Katangese secessie, die zich openlijk kantte tegen de wettelijke overheid van Leopoldstad, en dus tegen de eerste minister en minister van Defensie Patrice Lumumba. De Union Minière heeft met de keuze voor Katanga, ongeacht de verdere evolutie van Katanga in een unitair of confederaal Congo, gekozen voor het kamp dat zich tegen Lumumba had gekeerd.

Er is in het raam van de strijd tegen Lumumba wel degelijk sprake van uiteenlopende oppositiestrategieën. Zo heeft de Union Minière de volgende strategieën uitgewerkt :

— financiering van de Katangese secessie

— financiële bijstand aan diverse steunacties (propaganda, corruptie, Katangese zending in Brussel)

pour se placer sous le régime commun des sociétés anonymes belges. Les actions de l'Union Minière baisse en mars 1960, mais remonte dès avant juin. La situation est sous contrôle.

Mais la perception de Lumumba comme leader considéré comme unitariste et communiste renforcera considérablement le rapprochement entre l'Union Minière et la Conakat. Même Charles d'Ydewalle, dans son ouvrage sur l'Union Minière, p. 151, ne peut que reconnaître : « *Tshombé a été téléguidé par l'Union Minière, peut-être, mais celle-ci n'est qu'un élément dans l'immense pays très spécial qui nous occupe* ».

Pourtant, en 1990, Lekime, historiographe officiel de l'Union Minière, écrivait encore : « *Oui ou non, L'Union minière du Haut-Katanga fut-elle le deus ex machina de la sécession katangaise ? L'a-t-elle imaginée, préparée, en a-t-elle tiré les ficelles ? Oui ou non, l'Union minière finance-t-elle, dès avant la proclamation de l'indépendance du Congo belge, la Conakat et les ultras de l'Ukat ouvertement sécessionnistes ? Pour nous, la réponse à la première question est définitivement négative. Il ne se trouve pas, à ce jour, un seul historien objectif, un seul témoin crédible, un seul acteur authentique et fiable pour contredire cette simple constatation de fait. On n'empêchera jamais certes de fantasmer à l'infini sur le sujet. Il reste qu'il n'y ait aucune trace, nulle part, d'un quelconque projet de cette nature attribuable aux responsables de l'UMHK* » (p. 172). Pour la réponse à la deuxième question, l'auteur explique que l'Union Minière a versé de l'argent à tous les partis pour se protéger, et « *ce n'est pas un crime de faire un don à un parti politique* » (p. 173).

L'Union Minière, société privée, va chercher à prendre ses précautions et à protéger ses intérêts, en développant des stratégies d'opposition à Lumumba de différentes natures, et qui s'inscrivent plus particulièrement — mais pas seulement — dans le cadre de la sécession katangaise, ouvertement hostile au pouvoir légal de Léopoldville, et donc à son premier ministre et ministre de la Défense Patrice Lumumba. En jouant la carte katangaise, quelque soit l'évolution du Katanga dans un Congo unitaire ou confédéral, l'Union Minière choisissait le camp de l'hostilité à Lumumba.

Dans la lutte contre Lumumba, nous pouvons parler de stratégies d'opposition de différentes natures. Ainsi, l'Union Minière va développer les siennes :

— Financement de la sécession katangaise

— Interventions financières dans des actions de soutiens divers (propagande, corruption, mission katangaise à Bruxelles)

— instelling van de Katangese frank

— druk op de Belgische politieke leiders en « begeleiding » van de Katangese leiders in hun demarches

— steun aan de oprichting van een gewapende verdediging van haar belangen, die samenvielen met die van de Katangese secessie, door de werving van huurlingen en de opleiding van politieke en militaire kaders.

Het doel van de uitwerking van die oppositiestrategieën kan vrijwel in één zin worden samengevat, een zin uit een brief van Cousin aan Marthoz, de dato 18 februari 1960 :

« (…). *Il importe donc que l'autonomie provinciale soit réelle et que les Conseils de Province jouissent de pouvoirs étendus. Nous ne pouvons pas nous désintéresser d'une question semblable et je n'appelle pas cela faire de la politique. En fait, nous défendons aussi bien les intérêts de la population du Katanga que ceux de nos actionnaires.* » ([4]).

Ten slotte stonden die strategieën soms haaks op andere oppositionele invalshoeken. Dat brengt ons bij de soms botsende contacten tussen de leiding van de Union Minière en bepaalde leden van de Belgische regering, bijvoorbeeld Wigny, met wie de verhoudingen moeilijk lagen.

De persoon en de initiatieven van Wallef, de *hardliner* van de Union Minière, tonen aan dat voor hem de verdediging van Katanga een prioriteit was. In zijn *Mémoires* (deel 5, blz. 599-601 et 602) geeft Wigny een melodramatische scene weer, waarin een beeld wordt geschetst van de spanningen tussen de machten en tussen de belangen van de privé-onderneming en die van de Belgische diplomatie ([5]). We geven die hieronder ter informatie weer :

— Création d'un franc katangais

— Pressions exercées sur les dirigeants politiques belges et « accompagnement » des dirigeants katangais dans leurs démarches (notamment lors des visites d'autorités katangaises à Bruxelles)

— Soutien à la création d'une protection armée pour préserver ses intérêts confondus avec ceux de la sécession katangaise, par le recrutement de mercenaires et la formation de cadres politiques et militaires.

L'objectif du développement de ces stratégies d'opposition pourrait se résumer en pratiquement une phrase extraite d'une lettre de Cousin à Marthoz, datée du 18 février 1960 :

« *(…). Il importe donc que l'autonomie provinciale soit réelle et que les Conseils de Province jouissent de pouvoirs étendus. Nous ne pouvons pas nous désintéresser d'une question semblable et je n'appelle pas cela faire de la politique. En fait, nous défendons aussi bien les intérêts de la population du Katanga que ceux de nos actionnaires.* » ([4]).

Enfin, ces stratégies sont parfois en porte-à-faux avec d'autres logiques d'opposition. Cela nous amène à évoquer les relations parfois conflictuelles entre les dirigeants de l'Union Minière et certains membres du gouvernement belge, comme Wigny, avec qui les rapports ne sont pas faciles.

Au travers de la figure et des initiatives de Wallef, la tête dure de l'Union Minière, on constate que la défense du Katanga est prioritaire pour lui. Dans les *Mémoires* (volume 5, pp. 599-601 et 602) de Wigny est rapportée une scène mélodramatique qui illustrent les tensions entre les pouvoirs, entre les intérêts de l'entreprise privée et ceux de la diplomatie belge ([5]). Nous la présentons ici à titre documentaire :

<SAMEDI 3 DECEMBRE 1960

17h00 — Robiliart me téléphone. Burden l'a touché pour que l'Union Minière dissuade Tshombe de venir à Bruxelles.

(…).

LUNDI 5 DECEMBRE 1960

(…)

17h30 — Je reçois les pontifes de l'Union Minière : Marthoz, Robiliart et Walleff. J'ai senti, en effet, dans le coup de téléphone de samedi dernier, que Robiliart n'était pas convaincu de la nécessité de notre politique. Comme van den Bosch me l'avait dit la semaine dernière, Robiliart lui avait demandé « si le moment n'était pas venu de reconnaître le Katanga ». Qui donc a poussé Tshombe à venir en Belgique ?

L'entrevue est pénible.

([4]) AUM, 335.

([5]) D'Aspremont had er weet van dat het niet boterde tussen Wigny en de Union Minière. Hij maakte daar discreet allusie op in het post scriptum bij een brief van 20 februari 1960 aan zijn collega Wigny : « Ci-joint le texte d'un télégramme envoyé à ma demande par l'Union Minière. Il me paraît constituer la preuve que lorsqu'on établit avec ses dirigeants des contacts réguliers, ils sont disposés à appuyer l'action gouvernementale »; Papieren d'Aspremont Lynden.

([4]) AUM, 335.

([5]) D'Aspremont connaissait les problèmes relationnels entre Wigny et l'Union Minière. Il y fait discrètement allusion dans le post scriptum d'une lettre à son collègue Wigny du 20 février 1961 : « Ci-joint le texte d'un télégramme envoyé à ma demande par l'Union Minière. Il me paraît constituer la preuve que lorsqu'on établit avec ses dirigeants des contacts réguliers, ils sont disposés à appuyer l'action gouvernementale »; Archives d'Aspremont Lynden.

J'expose avec clarté mon point de vue. Waleff l'écoute avec un sourire railleur qui, en fait, lui est habituel. Puis il me répond : « Qu'est-ce que l'ONU ? Elle est méprisée au Congo. Sans doute doit-elle continuer sa besogne. Mais nous pouvons nous moquer de ses décisions et ne pas les respecter.

Que sont les Américains et les alliés ? La diplomatie américaine est la plus mal informée qu'on puisse imaginer. N'ont-ils pas reçu Lumumba ? ».

Moi : Ne me demandez pas d'avoir une diplomatie qui soit à la fois contre les Soviétiques et contre les Américains. Ne nous prenez pas pour le lion. Vous rugissez sans doute, mais ils mordent ».

Waleff : « Qu'est-ce que le Congo ? L'Etat unitaire a été une erreur du gouvernement belge à la Table ronde. Heureusement on a sauvé le Katanga, le 14 juillet, contre le gouvernement et sans doute contre le ministère des Affaires étrangères ».

Moi : « Qu'est-ce qui vous permet de le dire ? »

Waleff : « Au fond, dans l'histoire du Katanga, il y a trois étapes. La première est le sauvetage du 14 juillet. La seconde est la campagne d'hiver, actuellement en cours, après laquelle le Katanga sera doté de son armée reconstituée, de sa législation, de sa monnaie et deviendra un Etat de plus en plus complet. La troisième étape commencera au printemps, avec trois mille hommes de troupes qui peuvent être d'ailleurs encadrés par des Français et des Allemands. La rébellion sera « matée », sauf le long du fleuve, dans la région du papyrus. A ce moment-là, Léo sera obligée de trouver une entente parce que c'est son intérêt.

Voilà ce que veut un Etat souverain. Le Congo est indépendant et nous n'avons pas à nous en occuper ».

Moi : « Les positions défendues par M. Waleff sont tout à fait différentes de la politique du gouvernement. Nous ne pouvons pas nous permettre le luxe de faire une politique qui nous met à la fois en délicatesse avec l'ONU et avec nos alliés, notamment avec les Etats-Unis. Au surplus, nous avons des intérêts dans l'ensemble du Congo et il ne saurait être question de sacrifier une région à l'autre en optant pour Elisabethville ou Léopoldville ».

C'est absolument désarmant. Voilà comment on voit le monde lorsqu'on est juché sur la cheminée de l'Union Minière.

Je suis stupéfié et outré par la suffisance de Waleff. Marthoz et Robiliart se tiennent cois.

Mais leur collègue montre une intrépidité que seule peut donner une ignorance totale de la situation. Comme il est dangereux de confier la gestion d'une affaire importante à un docteur en philosophie ! Comme il est encore plus périlleux de laisser des hommes d'affaires s'occuper de politique !

Aucun de mes arguments n'a porté. Voilà donc découverte la force irresponsable qui contrecarre notre politique et nous compromet aux yeux de l'étranger. L'Union Minière prétend sauver ses intérêts dans le Katanga et elle risque d'ébranler tout le monde capitaliste par des réactions en chaîne pouvant aboutir à un affrontement mondial.

Comme mes interlocuteurs sont sourds et aveugles, il faut que je vois d'urgence Edgard Sengier.

(…)

MARDI 6 DECEMBRE 1960

10h30 — J'ai fait venir Edgard Sengier pour reprendre la discussion que j'ai eue hier avec les trois chefs de l'Union Minière. Sengier commence par se cabrer. Puis il finit par reconnaître : « Vos positions sont exactes. Cela doit être un malentendu ! » J'ai fait tout mon possible. Je ne suis pas rassuré>.

Daaruit blijkt dat Wallef een *hardliner* was, die graag vooruitblikte. In het volgende document, toont hij zich optimistisch vanaf de herfst 1960. Het betreft een brief van Wallef van 19 september, die bestemd was voor de Béco, bestuurder-directeur van de Compagnie du Katanga :

On le voit, Wallef était un dur, qui aimait les prévisions. Dans le document suivant, il se montrait optimiste dès la fin de l'été 1960. Il s'agit d'une lettre de Wallef datée du 19 septembre et destinée à de Beco, administrateur-directeur de la Compagnie du Katanga :

<Cher Monsieur de Béco,

(…). Je considère que la période allant du 1er au 30 septembre est, en fait, une période de transition et de liquidation du Comité Spécial du Katanga et de la Cobelkat. Il est évident que le passage d'un régime à un autre ne peut se faire brutalement et, avec le Gouvernement katangais, il s'agit de travailler en souplesse (…).

En ce qui concerne les fonds au Katanga, c'est une excellente mesure que vous avez prise de les faire gérer par le CSK Bruxelles.

Je me demande quand nous allons aborder les grands problèmes, probablement en novembre/décembre et certainement lorsque, comme je l'espère bien, l'Union Minière distribuera un acompte de dividende au début de l'an

prochain; cette distribution sera sensationnelle, aussi bien pour les actionnaires que pour le Gouvernement du Katanga (…).

Tenez-moi au courant, je vous prie, de ce qui se passe dans la cuvette centrale; je suis persuadé que nous y rentrerons avec le temps en posant nos conditions mais il faut rétablir l'ordre et il faut aussi que quelqu'un, avec son équipe, disparaisse> ([6]).

Dit is een harde tekst, die wel dient te worden geïnterpreteerd en precies moet worden gesitueerd. De steun van de Union Minière aan de Katangese secessie bleef onverkort bestaan en was de sterkste pijler waarop de Katangese regering, de vijand van Lumumba, kon steunen.

Begin 1961 zal de Banque Nationale du Katanga, die in buitenlandse banken rekeningen aanhoudt, geregeld de Union Minière verzoeken om op die rekeningen stortingen in buitenlandse deviezen te doen. De Katangese Staat was geen door de internationale gemeenschap erkende Staat, zodat privé-instanties het financiële beheer van de Katangese tegoeden op zich hadden genomen. Voorts rijst vanaf januari 1961 voor de Banque Nationale du Katanga het vraagstuk van de betaling van de heffingen en de voorlopige dividenden, in die context van de totstandkoming van een Katangese frank.

Het is duidelijk dat die financiële stromen tussen de Union Minière en Katanga de Katangese leiders meer vertrouwen heeft gegeven in hun toenmalige politieke maneuvreerruimte en wellicht moet de bondgenootschap tussen een secessionistische regering en een privé-onderneming vanuit die invalshoek worden benaderd. Het bedrag is bekend : voor 1961 wordt de financiële bijdrage van de UMHK (heffingen, rechten, taksen, belastingen) aan Katanga op 2,096 miljard frank geraamd.

Wij hebben daarentegen geen enkel doorslaggevend document gevonden waaruit zou blijken dat de Union Minière direct of indirect betrokken zou zijn geweest bij de eigenlijke moord op Lumumba, op 17 januari. Tevens zijn we erin geslaagd een gerucht de kop in te drukken, het gerucht dat al sinds het begin van de zestiger jaren de ronde deed, als zou het lijk van Lumumba enige tijd in de koelruimtes van de Union Minière hebben gelegen.

C. **Bloemlezing van anti-Lumumbastukken**

Het gaat om stukken gekozen uit het Archief van de Union Minière, uit de periode tussen 28 december 1959 en 16 juli 1960, waarin de anti-Lumumbagevoelens bij het kader van de onderneming concrete vorm aannemen. In het hoofdverslag van de deskundigen zijn al andere uittreksels opgenomen; hier gaat het maar om enkele voorbeelden. De belangrijkste documenten voor

([6]) AUM, 410.

Ce texte est fort, encore faut-il savoir l'interpréter et lui donner son exacte mesure. Il faut retenir que le soutien de l'Union Minière à la sécession katangaise ne se démentira pas, il a constitué la force la plus sûre sur laquelle pouvait compter le gouvernement katangais ennemi de Lumumba, et ce soutien sera de nature économique.

Au début de l'année 1961, La Banque Nationale du Katanga, qui possèdent des comptes dans des banques à l'étranger, va demander régulièrement à l'Union minière d'effectuer des versements en devises étrangères sur ces comptes. N'étant pas un État reconnu par la communauté internationale, ce sont des organismes privés qui s'étaient chargés de la gestion financière des avoirs katangais. Par ailleurs, la question des paiement des redevances et des accomptes de dividendes à la Banque Nationale du Katanga se pose dès janvier 1961, dans ce contexte de création d'un franc katangais.

Il est clair que le flux financier entre l'Union Minière et le Katanga a renforcé la confiance des dirigeants katangais dans leur marge de manœuvre politique à cette époque, et c'est peut-être sous cet angle-là qu'il faut réfléchir à cette alliance entre un gouvernement sécessionniste et une entreprise privée. C'est un chiffre connu, la contribution financière de l'UMHK (redevances, droits, taxes, impôts) au Katanga a été évaluée en 1961 à 2 096 millions de francs.

Par contre, nous n'avons découvert aucun document probant impliquant directement ou indirectement l'Union Minière dans l'assassinat proprement dit de Lumumba le 17 janvier. De même que nous avons pu réduire à néant la rumeur qui court depuis le début des années '60, voulant que le cadavre de Lumumba ait séjourné un temps dans les frigos de l'Union Minière.

C. **Florilège antilumumbiste**

Il s'agit de morceaux choisis extraits des Archives de l'Union Minière, entre le 28 décembre 1959 et le 16 juillet 1960, période où l'antilumumbisme des dirigeants de l'entreprise se concrétisent. D'autres extraits ont déjà été introduits dans le rapport principal des experts, il ne s'agit ici que de quelques exemples. Enfin, les documents les plus importants pour la tranche chronologique 1er jan-

([6]) AUM, 410.

de eindperiode van 1 januari tot 15 februari 1961 zijn uitgegeven in de verzameling van documenten voor die periode.

Brief van Jules Cousin aan Robiliart, Elisabethstad, 28 december 1959 (410)

Er is sprake van het verlenen van subsidies aan een politieke partij : « *J'avais espéré recevoir de Maître RUBBENS un compte détaillé des dépenses qui ont été faites par l'UNION CONGOLAISE à l'occasion du Congrès de Luluabourg qui s'est tenu en avril dernier (...). Comme vous le savez sans doute, l'UNION CONGOLAISE n'a plus aucun succès dans les grands centres du Katanga où les élections se sont faites sous le signe du tribalisme et, en fait, les électeurs ont voté pour le « Katanga Indépendant ». Toutes les délégations que le Roi et le Ministre ont reçues pendant leur séjour à Elisabethville n'ont pas eu d'autre thème que celui-là.*

Le Katanga ne veut plus dépendre des fantaisies du Gouvernement de Léopoldville. Il demande la constitution d'un état fédéral où les Provinces jouiraient d'une très grande autonomie, mais sous le contrôle du gouvernement central, uni, d'une manière étroite avec la Belgique. Autrement dit, les Katangais ne veulent dépendre en aucune façon de MM. KASAVUBU, KANZA, KALONJI, LUMUMBA, etc ... ».

Voor Jules Cousin lijkt de zaak beklonken. Bij het horen van de Katangese federale eisen, die hij sinds december 1959 bij een meerderheid lijkt waar te nemen, stelt hij zich ten gunste van die eisen op. Die vaststelling zal de Union Minière niet verhinderen klaar te staan om andere strekkingen te steunen.

Brief van Roger Staes aan J. Verdussen, Brussel, 1 januari 1960 (410)

Staes zendt een rapport over een onderhoud dat hij met Tshombe en Kibwe heeft gehad. De brief is met de hand geschreven, want « *il vaut mieux de ne pas le donner à une dactylo* ». Het gaat er onder andere over « *ces messieurs dénués de toutes ressources — C'est ainsi que j'ai été amené à leur « avancer » de quoi s'acheter un manteau — et ce, bien entendu à titre personnel* ».

Uit dat rapport blijkt vooral dat de twee Katangese gezagsdragers de klemtoon leggen op de nood aan buitenlands kapitaal en buitenlandse technici voor Congo; voorts blijkt hun vijandigheid jegens de « *nationalisation de toutes les affaires coloniales* ». Kasa-Vubu steunt hen daarin, en volgens Kibwe en Tsjhmbe, « *c'est un homme intelligent et pondéré, les deux hommes dangereux sont Kanza et Kalondji* (sic). *Mais tous ont peur de la masse* ». Kanza, die « *excite le peuple* » bewaakt Kasa-Vubu, maar de Katangese leiders zijn « *convaincus que Kasavubu penche maintenant pour nos idées* ».

vier-15 février 1961 se trouvent dans notre recueil de documents pour cette période.

Lettre de Jules Cousin à Robiliart, datée d'Elisabethville le 28 décembre 1959 (410)

Il est question de subsides accordés à un parti politique. « *J'avais espéré recevoir de Maître RUBBENS un compte détaillé des dépenses qui ont été faites par l'UNION CONGOLAISE à l'occasion du Congrès de Luluabourg qui s'est tenu en avril dernier (...). Comme vous le savez sans doute, l'UNION CONGOLAISE n'a plus aucun succès dans les grands centres du Katanga où les élections se sont faites sous le signe du tribalisme et, en fait, les électeurs ont voté pour le « Katanga Indépendant ». Toutes les délégations que le Roi et le Ministre ont reçues pendant leur séjour à Elisabethville n'ont pas eu d'autre thème que celui-là. Le Katanga ne veut plus dépendre des fantaisies du Gouvernement de Léopoldville. Il demande la constitution d'un état fédéral où les Provinces jouiraient d'une très grande autonomie, mais sous le contrôle du gouvernement central, uni, d'une manière étroite avec la Belgique. Autrement dit, les Katangais ne veulent dépendre en aucune façon de MM. KASAVUBU, KANZA, KALONJI, LUMUMBA, etc ... ».*

Pour Jules Cousin, le plis semble pris. À l'écoute des revendications fédéralistes katangaises qui lui apparaissent comme majoritaires dès décembre 1959, il se positionne en faveur de ces revendications. C'est un constat qui n'empêchera pas l'Union Minière d'être prête à soutenir d'autres tendances.

Lettre de Roger Staes à J. Verdussen, datée de Bruxelles le 1er janvier 1960 (410)

Staes envoie un rapport sur une entrevue qu'il a eu avec Tshombé et Kibwe. Il est manuscrit car « *il vaut mieux de ne pas le donner à une dactylo* ». Il évoque « *ces messieurs dénués de toutes ressources — C'est ainsi que j'ai été amené à leur « avancer » de quoi s'acheter un manteau — et ce, bien entendu à titre personnel* ».

De ce rapport, il ressort principalement que les deux personnalités katangaises ont souligné le besoin de capitaux et de techniciens étrangers pour le Congo, et leur hostilité à la « *nationalisation de toutes les affaires coloniales* ». Kasavubu les soutient sur ce terrain, et selon Kibwe et Tshombé, « *c'est un homme intelligent et pondéré, les deux hommes dangereux sont Kanza et Kalondji* (sic). *Mais tous ont peur de la masse* ». Kanza, qui « *excite le peuple* » surveille Kasavubu, mais les leaders katangais sont « *convaincus que Kasavubu penche maintenant pour nos idées* ».

« — *Que pensez-vous du PNP?*

— *Nous croyons que sa force est réelle. Ce sont des gens pondérés. Ils se mettront également d'accord avec nous* (...).

— *Et Lumumba ?*

— *Nous espérons qu'on le maintiendra coffré pendant quelque temps. Mais d'après le MNC, il ne serait pas l'auteur des troubles de Stan. Il aurait même sauvé un blanc au péril de sa vie* ».

In de ogen van Kibwe en Tshombe is minister Scheyven « *intelligent. Mais il connaît peu de choses sur le Congo* ». Minister De Schryver van zijn kant is « *un homme honnête mais il ne comprend pas bien le Congo* ».

« — *Que trouvez-vous du Roi ?* (sic)

C'est un homme magnifique. Il est intelligent. Vous ne pouvez pas vous imaginer combien il est au courant de toutes les choses du Katanga. Même les petits détails. Il nous a fait une très forte impression et on l'aime beaucoup au Katanga ». (...).

— *Les prochaines élections vont demander un très grand effort de propagande dans les villes mais surtout à l'intérieur. Avez-vous suffisamment d'hommes de valeur pour cela ?*

— *Non pas assez. Mais depuis les élections, des hommes de valeur qui n'avaient pas vouu faire de la politique sont en train de joindre nos rangs. D'ailleurs nous nous sentons capables de faire une grande partie du travail nous-mêmes* ».Zij wijzen op hun voortdurende inspanningen om het MNC in Katanga de pas af te snijden *Nous sommes très* n *eureux d'être à Bruxelles, pour enfin nous reposer* » (...).

— *Votre parti a-t-il des fonds pour toutes ces campagnes ?*

— *Non, notre parti est pauvre. Avant les élections nous disposions d'un peu plus que 100.000 francs. Il reste actuellement 6000 francs dans la caisse. Nous ne savons pas comment nous en sortirons à Bruxelles. Nous recevons actuellement une allocation de 300 francs par jour du Ministère et devons payer notre hôtel* (...).

— *On dit que vous êtes devenus nettement séparatistes.*

— *Cela n'est pas exact. Nous voulons un Congo uni sous la forme fédérative. Mais nous avons plaidé le séparatisme à Léo pour faire marcher les autres partis* (...). *Il faut qu'au Katanga on puisse bénéficier des richesses sans que celles-ci aillent toujours aux autres Provinces. Nous voulons un gouvernement fédéral avec une large autonomie pour les Provinces. Le tout chapeauté par le Roi. La variété des tribus et des provinces exigent un chapeau neutre, qui pour nous est le Roi* (...).

Il nous faut de nouvelles industries et c'est pourquoi nous devons être bien avec les Belges. Il faut que les chefs cèdent gratuitement les terrains nécessaires aux entreprises. Je [Tshombe of Kibwe] *les* [les chefs] *ai convaincus sur ce point.*

« — *Que pensez-vous du PNP ?*

— *Nous croyons que sa force est réelle. Ce sont des gens pondérés. Ils se mettront également d'accord avec nous* (...).

— *Et Lumumba ?*

— *Nous espérons qu'on le maintiendra coffré pendant quelque temps. Mais d'après le MNC, il ne serait pas l'auteur des troubles de Stan. Il aurait même sauvé un blanc au péril de sa vie* ».

Aux yeux de Kibwe et Tshombé, le ministre Scheyven est « *intelligent. Mais il connaît peu de choses sur le Congo* ». Quant au ministre De Schryver, c'est « *un homme honnête mais il ne comprend pas bien le Congo* ».

« — *Que trouvez-vous du Roi ?* (sic)

C'est un homme magnifique. Il est intelligent. Vous ne pouvez pas vous imaginer combien il est au courant de toutes les choses du Katanga. Même les petits détails. Il nous a fait une très forte impression et on l'aime beaucoup au Katanga ». (...).

— *Les prochaines élections vont demander un très grand effort de propagande dans les villes mais surtout à l'intérieur. Avez-vous suffisamment d'hommes de valeur pour cela ?*

— *Non pas assez. Mais depuis les élections, des hommes de valeur qui n'avaient pas voulu faire de la politique sont en train de joindre nos rangs. D'ailleurs nous nous sentons capables de faire une grande partie du travail nous-mêmes* ». Ils expliquent leurs efforts constants pour faire barrage au MNC au Katanga. « *Nous sommes très heureux d'être à Bruxelles, pour enfin nous reposer* » (...).

— *Votre parti a-t-il des fonds pour toutes ces campagnes ?*

— *Non, notre parti est pauvre. Avant les élections nous disposions d'un peu plus que 100.000 francs. Il reste actuellement 6000 francs dans la caisse. Nous ne savons pas comment nous en sortirons à Bruxelles. Nous recevons actuellement une allocation de 300 francs par jour du Ministère et devons payer notre hôtel* (...).

— *On dit que vous êtes devenus nettement séparatistes.*

— *Cela n'est pas exact. Nous voulons un Congo uni sous la forme fédérative. Mais nous avons plaidé le séparatisme à Léo pour faire marcher les autres partis* (...). *Il faut qu'au Katanga on puisse bénéficier des richesses sans que celles-ci aillent toujours aux autres Provinces. Nous voulons un gouvernement fédéral avec une large autonomie pour les Provinces. Le tout chapeauté par le Roi. La variété des tribus et des provinces exigent un chapeau neutre, qui pour nous est le Roi* (...).

Il nous faut de nouvelles industries et c'est pourquoi nous devons être bien avec les Belges. Il faut que les chefs cèdent gratuitement les terrains nécessaires aux entreprises. Je [Tshombé ou Kibwe] *les* [les chefs] *ai convaincus sur ce point.*

— *Vous savez que les Belges sont, pour le moment, très peu friands de partir au Congo et d'y investir des capitaux. Pensez-vous à une aide de la part des américains ou d'autres pays ?*

— *Nous n'aurons jamais rien de ces gens-là.*

— *En tout cas, n'importe qui demandera des garanties sérieuses avant de procéder à de nouveaux investissements.*

— *Nous en sommes convaincus. Nous donnerons des garanties.*

Staes schetst vervolgesn zijn conclusies van het onderhoud en zijn algemene indrukken.

« Tshombé que je connais depuis 1943, m'a paru entièrement sincère (...). *Kibwe, que je ne connaissais pas, est un homme plus réservé, probablement plus réfléchi. Il semble être le tacticien de l'équipe. Personnalité très intéressante. ».*

Verkapte oproepen aan weerskanten. Dit contact is een wederzijdse test waarbij de ene de andere observeert. De Katangezen geven het signaal voor een aantal toegevingen en garanties die de kopstukken van de Union Minière moeten doen nadenken : bewondering voor Boudewijn, sleutelrol van de Koning, noodzaak van de Belgische aanwezigheid, liever Belgen dan Amerikanen, strategie om de partij van Tshombe aan de top te brengen, klimaat van gematigdheid, keuze van een federalistische staatsvorm, economische faciliteiten voor de ondernemingen, persoonlijke behoefte aan geld, vijandigheid tegenover Lumumba die men liever in de gevangenis zou zien. Sommige, soms onbehendige zinswendingen wekken de indruk dat het onderhoud blijkbaar discreet werd opgetekend en opnieuw overgeschreven.

Met de hand geschreven brief van Victor Bamps aan Robilart, Kolwezi, 7 januari 1960 (85)

Robeliart krijgt nog altijd informatie over Tshombe. Bamps legt hem uit wat hij van de man denkt : « *Comme je vous l'ai écrit, il y a 3 mois, je considère Moïse Tshombé comme étant le leader katangais, actuellement le plus fort et aussi le plus intéressant. C'est donc lui et ses hommes qu'il fallait aider, ce que nous avons fait selon nos possibilités. Moïse Tshombé connait, pour le moment, des difficultés financières* (...) ». Bamps heeft het ook over de « démêlés » van Tshombe met het gerecht en over diens problemen met het beheer van zijn handelszaak « *Cette situation de fait n'enlève rien à mon avis, à l'honnêteté de l'homme. Il ne faut pas juger suivant nos conceptions d'européens mais il faut tenir compte qu'il est et reste un noir. Si aucune solution n'intervient rapidement je pense que nous courrons le risque de voir Tshombé se transformer en aigri cela par le fait de la Justice telle que nous, européens, nous la concevons. Il est d'autre part, absolument certain, qu'il jouit d'un extraordinaire prestige auprès des grandes masses katangaises. Heureusement, il traîne tout ce monde der-*

— *Vous savez que les Belges sont, pour le moment, très peu friands de partir au Congo et d'y investir des capitaux. Pensez-vous à une aide de la part des américains ou d'autres pays ?*

— *Nous n'aurons jamais rien de ces gens-là.*

— *En tout cas, n'importe qui demandera des garanties sérieuses avant de procéder à de nouveaux investissements.*

— *Nous en sommes convaincus. Nous donnerons des garanties.*

Staes donne ensuite sa conclusion de l'entretien, ses impressions générales.

« Tshombé que je connais depuis 1943, m'a paru entièrement sincère (...). *Kibwe, que je ne connaissais pas, est un homme plus réservé, probablement plus réfléchi. Il semble être le tacticien de l'équipe. Personnalité très intéressante. ».*

Des appels du pied de part et d'autre. Ce contact est un test réciproque où chacun observe l'autre. De la part des Katangais, signal est donné pour un certain nombre de concessions et de garanties, qui doivent faire réfléchir les dirigeants de l'Union Minière : Admiration pour Baudouin, rôle clé du roi, nécessité de la présence belge, préférence pour les Belges par rapport aux Américains, stratégie d'ascension du parti de Tshombé, esprit de modération politique, choix pour une forme fédéraliste, facilités économiques accordées aux entreprises, besoin personnel d'argent, hostilité à Lumumba, qu'on aime mieux savoir en prison. L'entrevue semble avoir été enregistrée discrètement, et retranscrite, compte tenu de tournures de phrases utilisées, parfois maladroites.

Lettre manuscrite de Victor Bamps à Robiliart, datée de Kolwézi le 7 janvier 1960 (85).

Robiliart continue à être informé sur Tshombé. Bamps lui donne son opinion sur le personnage. Il fait le point : « *Comme je vous l'ai écrit, il y a 3 mois, je considère Moïse Tshombé comme étant le leader katangais, actuellement le plus fort et aussi le plus intéressant. C'est donc lui et ses hommes qu'il fallait aider, ce que nous avons fait selon nos possibilités. Moïse Tshombé connait, pour le moment, des difficultés financières* (...) ». Bamps évoque les problèmes judiciaires de Tshombé, et les problèmes de gestion de son commerce. « *Cette situation de fait n'enlève rien à mon avis, à l'honnêteté de l'homme. Il ne faut pas juger suivant nos conceptions d'européens mais il faut tenir compte qu'il est et reste un noir. Si aucune solution n'intervient rapidement je pense que nous courrons le risque de voir Tshombé se transformer en aigri cela par le fait de la Justice telle que nous, européens, nous la concevons. Il est d'autre part, absolument certain, qu'il jouit d'un extraordinaire prestige auprès des grandes masses katangaises. Heureusement, il traîne tout ce monde derrière lui, dans la bonne*

rière lui, dans la bonne direction. Mais il entraînerait exactement le même monde dans la mauvaise direction s'il décidait de le faire. ».

Met inachtneming van de omstandigheden en om op diens loyauteit te kunnen rekenen, begint een plan voor steun aan Tshombe vastere vorm aan te nemen : *« La situation étant ce qu'elle est et devant le raidissement assez violent de la Conakat et des grands chefs coutumiers qui parlent de faire un Etat indépendant du Katanga, dans un avenir très proche, j'ai pensé qu'il fallait ménager d'abord et aider ensuite celui qui sera probablement un des futurs « patrons » du Katanga. C'est la raison pour laquelle j'ai lancé, il y a une dizaine de jours, l'idée d'un secours aussi urgent que discret à fournir à Moïse Tshombé. Par l'intermédiaire du président local des Anciens Combattants Mr* ***Gérard****. Mr* ***de Ryckman de Betz*** *a été mis au courant du projet. Il est d'avis qu'il faut agir dans ce sens et il se propose d'en parler aux dirigeants de la Société, probablement à Monsieur* ***Cousin.*** *».*

De steun aan Tshombe krijgt duidelijke contouren. Door een samenloop van twee omstandigheden begint het er voor de Union Minière interessant uit te zien : 1) Tshombe is tegelijkertijd een gematigde en een politieke leider die het in Katanga kan halen en wie voor hem kiest, wedt op het juiste paard; 2) hij zit in geldnood en heeft problemen met het gerecht. Bamps meent er de nadruk op te moeten leggen dat een onderscheid tussen blanken en zwarten noidig is. Er wordt stilzwijgend bedoeld dat Tshombe manipuleerbaar is

Vertrouwelijke niet-ondertekende nota n^r^ 6 aan de Algemene Directie, 26 januari 1960 (260)

Terwijl de steun aan Tshombe duidelijk wordt, neemt in de kringen van de Union Minière ook de vijandschap tegen Lumumba toe, zoals blijkt uit een getypte 3 bladzijden tellende informatienota. Het betreft een nota volgend op een « *récente tournée dans l'Ouest* du Congo », waar « *la condamnation de M. Lumumba a été critiquée comme il fallait s'y attendre* ». De nota brengt een aantal kwesties onder de aandacht, waaronder een met als titel « *Lumumba au Katanga* » :

« *L'invraisemblable dénouement du procès Lumumba est bien l'événement de la semaine. D'abord on a cru intelligent de juger ce leader politique le 18 janvier deux jours avant l'ouverture de la table ronde alors que le procès aurait pu se dérouler en décembre* (...). *De cette manière on a perdu le bénéfice d'une amnistie royale qui englobait Lumumba avec tous les autres condamnés du Congo. Ensuite, au moment où toute la presse belge laissait pressentir la mesure de grâce en faveur de Lumumba, on a cru bon de le transférer au Katanga dans des conditions où il peut maintenant jouer au martyr; enfin on a donné à son départ des conditions spectadirection. Mais il entraînerait exactement le même monde dans la mauvaise direction s'il décidait de le faire. ».*

Un projet de soutien à Tshombé se dessine, compte tenu des circonstances, pour s'assurer l'attachement de Tshombé : « *La situation étant ce qu'elle est et devant le raidissement assez violent de la Conakat et des grands chefs coutumiers qui parlent de faire un État indépendant du Katanga, dans un avenir très proche, j'ai pensé qu'il fallait ménager d'abord et aider ensuite celui qui sera probablement un des futurs « patrons » du Katanga. C'est la raison pour laquelle j'ai lancé, il y a une dizaine de jours, l'idée d'un secours aussi urgent que discret à fournir à Moïse Tshombé. Par l'intermédiaire du président local des Anciens Combattants Mr* ***Gérard****. Mr* ***de Ryckman de Betz*** *a été mis au courant du projet. Il est d'avis qu'il faut agir dans ce sens et il se propose d'en parler aux dirigeants de la Société, probablement à Monsieur* ***Cousin.*** *».*

Le soutien à Tshombé se précise. Une conjonction intéressante se dessine pour l'Union Minière : Tshombé est à la fois un modéré et un leader politique susceptible de l'emporter au Katanga, c'est donc sur lui qu'il faut miser. Par ailleurs, il a besoin d'argent et rencontre des problèmes avec la Justice, et Bamps ne peut manquer d'en appeler à la distinction entre Blancs et Noirs. Il est sous-entendu que Tshombé est manipulable.

Note confidentielle n° 6 pour la Direction générale, datée du 26 janvier 1960, non signée (260)

Si le soutien à Tshombé se précise, l'hostilité à Lumumba elle aussi se confirme dans les milieux de l'Union Minière, comme l'indique cette note d'information dactylographiée de 3 pages. Il s'agit d'un rapport fait à la suite d'une « *récente tournée dans l'Ouest* » du Congo, où « *la condamnation de M. Lumumba a été critiquée comme il fallait s'y attendre* ». La note évoque plusieurs questions, dont l'une intitulée « Lumumba au Katanga » :

« *L'invraisemblable dénouement du procès Lumumba est bien l'événement de la semaine. D'abord on a cru intelligent de juger ce leader politique le 18 janvier deux jours avant l'ouverture de la table ronde alors que le procès aurait pu se dérouler en décembre* (...). *De cette manière on a perdu le bénéfice d'une amnistie royale qui englobait Lumumba avec tous les autres condamnés du Congo. Ensuite, au moment où toute la presse belge laissait pressentir la mesure de grâce en faveur de Lumumba, on a cru bon de le transférer au Katanga dans des conditions où il peut maintenant jouer au martyr; enfin on a donné à son départ des conditions spec-*

culaires qui auront une fois de plus permis au leader MNC de se prendre pour un grand homme.

Ceux qui ont assisté au départ de Monsieur LUMUMBA auront constaté les faits suivants :

déploiement de forces de sécurité trop apparente (sic) *et qui ont irrité la foule de ses partisans* (...). *Le départ de LUMUMBA a été mal organisé. ».* De auteur schetst de agressiviteit op de luchthaven van lumumbistische betogers die naar het vertrek van « *leur roi Lumumba pour Bruxelles* » kwamen kijken (...).

« *Nous ne narrerons pas ici les diverses versions des pseudo ou réels mauvais traitements subis par Lumumba, qui ont porté la tension de la foule à un point critique. Celui-ci que nous n'avons pu approcher exhibait des poignets recouverts de pansements suite au port des menottes. LUMUMBA vu de près nous a fait une mauvaise impression en dépit des propos lénifiants que nous rapportons ci-après* [interview op de runway toegestaan door een zeer gematigde Lumumba die de Belgen de hemel in prijst]. *Tout dans son visage respire la fausseté; il parle médiocrement le français et quand il émet des phrases raisonnables, on est en droit de se demander s'il en pense le centième. Cet homme ressemble à HO CHI MIN ...et nous donnera du fil à retordre dans les mois à venir* ».

Er is duidelijk misprijzen en zelfs walging waar te nemen tegenover Lumumba die reeds wordt voorgesteld als een aartsvijand die men in de gaten moet houden. Zijn opwellingen van gematigdheid kunnen alleen maar schijnheiligheid zijn. Lumumba kan doen wat hij wil, hii is en blijft de vijand. Op het einde van zijn verslag heeft de auteur het over de hevige uitval van Tumba tegen de Union Minière die niet alleen veel aandacht heeft voor het geroddel over haar maar ook voor het gedrag dat haar blank en zwart personeel in die moeilijke uren tentoon spreidt .

« *Dans un autre ordre d'idées nous avons été frappés* (sic) *par le nombre de membre de l'UJEKO venus au départ de LUMUMBet nous ne serions pas étonnés* (sic) *si cette formation ne cachait des attaches politiques louches* (...). ».

Vertrouwelijke niet-ondertekende nota n^r^ 9 aan het Algemeen Bestuur, 17 februari 1960 (260)

Dit document, dat van dezelfde aard is als het vorige, maakt gewag van een als bijlage aan dat document toegevoegde nota van de broer van de auteur : « *Peu de grandes nouvelles depuis notre dernière note du 10 courant. Nous joignons à la présente une note rédigée par notre frère, dont les sources d'information sont de première main et qui traite du Bas-Congo* ». De broer in kwestie onmoette tijdens een reis in Katanga « évolués » die zich te buiten gingen aan « *de* vi*olentes attaques contre les européens* » en aan « *quelques attaques également très directes contre notre Société* ». De Union

taculaires qui auront une fois de plus permis au leader MNC de se prendre pour un grand homme.

Ceux qui ont assisté au départ de Monsieur LUMUMBA auront constaté les faits suivants :

déploiement de forces de sécurité trop apparente (sic) *et qui ont irrité la foule de ses partisans* (...). *Le départ de LUMUMBA a été mal organisé. ».* L'auteur donne une description de l'ambiance agressive à l'aéroport de la part des manifestants pro-Lumumba qui venaient voir « *leur roi Lumumba partir pour Bruxelles* » (...).

« *Nous ne narrerons pas ici les diverses versions des pseudo ou réels mauvais traitements subis par Lumumba, qui ont porté la tension de la foule à un point critique. Celui-ci que nous n'avons pu approcher exhibait des poignets recouverts de pansements suite au port des menottes. LUMUMBA vu de près nous a fait une mauvaise impression en dépit des propos lénifiants que nous rapportons ci-après* [interview sur le tarmac accordée par Lumumba, très modéré et prônant l'amitié avec les Belges]. *Tout dans son visage respire la fausseté; il parle médiocrement le français et quand il émet des phrases raisonnables, on est en droit de se demander s'il en pense le centième. Cet homme ressemble à HO CHI MIN ...et nous donnera du fil à retordre dans les mois à venir* ».

On constate un mépris et même du dégoût à l'égard de Lumumba, qui est déjà présenté comme un ennemi irréductible, dont il faut suivre les faits et gestes. Les élans de modération de Lumumba ne peuvent être qu'hypocrites. Quoi que fasse désormais Lumumba, il reste l'adversaire. L'auteur termine son rapport en évoquant une diatribe de Tumba contre l'Union Minière, qui est très attentive aux rumeurs à son égard, mais aussi au comportement de ses employés, Blancs et Noirs, pendant ces heures difficiles.

« *Dans un autre ordre d'idées, nous avons été frappés* (sic) *par le nombre de membre de l'UJEKO venus au départ de LUMUMBA et nous ne serions pas étonnés* (sic) *si cette formation ne cachait des attaches politiques louches* (...). ».

Note confidentielle n°9 pour la Direction générale, datée du 17 février 1960, non signée (260)

Dans ce document de même nature que le précédent, il est question d'une note du frère de l'auteur, jointe en annexe : « *Peu de grandes nouvelles depuis notre dernière note du 10 courant. Nous joignons à la présente une note rédigée par notre frère, dont les sources d'information sont de première main et qui traite du Bas-Congo* ». Le frère en question s'est rendu au Katanga rencontrer des « évolués » et constater leurs « *violentes attaques contre les européens* » et « *quelques attaques également très directes contre notre Société* ». L'Union Minière prend le poul de sa réputation auprès

Minière polst de plaatselijke bevolkingsgroepen over haar reputatie: volgens de auteur hebben de Congolezen evenwel angst voor de onafhankelijkheid want zij weten niet wat die in petto heeft. « *Ces Congolais nous font songer aux chiens qui aboient parce qu'ils ont peur: peur de n'avoir pas l'indépendance, peur d'avoir l'indépendance et d'être incapables d'en tirer parti* (...) ». De auteur heeft het vervolgens over de stammentwisten en voorspelt dat op het moment van de onafhankelijkheid onlusten tussen blanken en zwarten zullen uitbreken.

Voorts suggereert hij dat de Union Minière de onafhankelijkheidsfeesten te baat zou nemen om wat gunstjes uit te delen aan haar personeel. De maatschappij moet ook positieve contacten blijven onderhouden met de stamhoofden en met de plattelandssnotabelen : « *nous devrions devenir le dernier espoir des milieux ruraux et les conseiller à fond, sans négliger les moyens à leur apporter pour la campagne électorale* ». De auteur doet een verontrustende vaststelling die de l'Union Minière uitnodigt op politiek gebied haar nek uit te steken : « *La carence de l'autorité coloniale depuis 4 ans, sapée d'autre part par l'action criminelle de nos compatriotes de la Métropole, est telle que nous devons considérer qu'il n'y a plus d'administration valable pour les mois à venir et que nous pouvons franchement nous substituer à elle car le temps presse* ».

De auteur schrikt niet terug voor een tweede geheime Rondetafel met als agendapunt « de Union Minière net na de onafhankelijkheid » : « *Nous pensons qu'il y a un intérêt urgent à réunir tous les leaders de la province, revenant de la Table Ronde, avec les représentants de la Société au plus haut échelon; il est nécessaire qu'au cours de cette réunion, totalement privée, et à laquelle la presse ne peut avoir audience, des échanges de vues puissent avoir lieu et qu'on dise à ces Messieurs comment on envisage à la Société une saine collaboration avec les chefs du Congo ou du Katanga de demain*. L'auteur conclut avec force : « *Nous pensons que c'est une bonne façon de sortir de l'immobilisme car l'heure est là de prendre les problèmes de face, les cartes ayant été truquées par nos compatriotes.* ».

De Union Minière distantieert zich van Brussel en van de Belgische politiek, zoals zij daar geregeld de gelegenheid toe zal hebben door haar eigen strategisch beleid voor de verdediging van haar belangen uit te stippelen. De Union Minière zal verscheidene strategieën overwegen die het behoud van haar imago en de politieke stabiliteit beogen in de regio's waar zij vestigingen heeft.

Daarna volgt de bijlage van de broer van.de auteur over de toestand in de Bas-Congo en over de rol van de Abako en van Kasa Vubu. « *Il apparaît que Kasa-Vubu a pris des accords certains avec Fulbert Youlou, qu'il a rencontré à Paris des financiers français et qu'il a eu*

des populations locales. Mais selon l'auteur, les Congolais ont peur de l'indépendance car ils en ignorent les lendemains : « *Ces Congolais nous font songer aux chiens qui aboient parce qu'ils ont peur : peur de n'avoir pas l'indépendance, peur d'avoir l'indépendance et d'être incapables d'en tirer parti* (...) ». L'auteur évoque ensuite les luttes tribales, et prévoit des désordres entre Noirs et entre Blancs et Noirs au moment de l'indépendance.

L'auteur suggère que l'Union Minière profite des fêtes de l'indépendance pour accorder quelques faveurs à son personnel. L'Union Minière doit aussi maintenir des contacts positifs avec les chefs et les notables des milieux ruraux : « *nous devrions devenir le dernier espoir des milieux ruraux et les conseiller à fond, sans négliger les moyens à leur apporter pour la campagne électorale* ». L'auteur fait un constat alarmant, qui invite l'Union Minière à se prendre politiquement en charge : « *La carence de l'autorité coloniale depuis 4 ans, sapée d'autre part par l'action criminelle de nos compatriotes de la Métropole, est telle que nous devons considérer qu'il n'y a plus d'administration valable pour les mois à venir et que nous pouvons franchement nous substituer à elle car le temps presse* ».

L'auteur n'hésite pas à envisager une deuxième Table Ronde secrète dont le point à l'ordre du jour serait l'Union Minière au lendemain de l'indépendance : « *Nous pensons qu'il y a un intérêt urgent à réunir tous les leaders de la province, revenant de la Table Ronde, avec les représentants de la Société au plus haut échelon ; il est nécessaire qu'au cours de cette réunion, totalement privée, et à laquelle la presse ne peut avoir audience, des échanges de vues puissent avoir lieu et qu'on dise à ces Messieurs comment on envisage à la Société une saine collaboration avec les chefs du Congo ou du Katanga de demain*. L'auteur conclut avec force : « *Nous pensons que c'est une bonne façon de sortir de l'immobilisme car l'heure est là de prendre les problèmes de face, les cartes ayant été truquées par nos compatriotes.* ».

L'Union Minière prend ses distances avec Bruxelles et la politique belge, comme elle saura le faire régulièrement, développant ses propre stratégies politiques en vue de la défense de ses intérêts. L'Union Minière envisagera plusieurs stratégies, qui visent au maintien de son image de marque et à la stabilité politique dans les régions où elle est implantée.

Vient ensuite l'annexe du frère de l'auteur sur la situation dans le Bas-Congo, et le rôle de l'Abako et de Kasa Vubu : « *Il apparaît que Kasa-Vubu a pris des accords certains avec Fulbert Youlou, qu'il a rencontré à Paris des financiers français et qu'il a eu des offres alle-*

des offres allemandes, soit pour lui fournir des conseillers, soit sur le plan financier. Depuis plusieurs mois, j'ai été prévenu que Kasa-Vubu était soutenu par un groupe financier belge (B) et de coté (sic) *on est sur* (sic) *qu'il triomphera. Il est à noter qu'après l'indépendance, Kasa-Vubu organisera une sorte de république autonome, même dans un Congo uni. Les Bakongo (je parle du comité central de l'Abako) ne désirent pas s'intéresser au reste du Congo. Cela est formel.* ».

Na Kasa-Vubu te hebben voorgesteld als de grote leider met een massale aanhang onder de bevolking, heeft de auteur het over de communistische infiltratie in de Bas-Congo en vervolgens over Lumumba : « *Il y a lieu de considérer sous une autre optique Patrice Lumumba. Ce dernier est incontestablement le meilleur politicien congolais, prêt à tout, désireux d'avoir un Congo uni afin d'y instaurer une dictature sans frein, son but étant de jouer le rôle d'un grand leader africain. Soutenu par Moscou, mais émargeant à n'importe quel budget bienveillant. Son but immédiat est de ne rien casser si l'indépendance représente tous les pouvoirs, mais il est prêt à l'émeute si la Belgique se montre réticente sur certains points.*

Table Ronde *: il apparaît que la Belgique compte dégager de la Table Ronde une majorité favorable à ses vues futures: cette majorité peut grouper le PNP, la Conakat, la Balubakat et les chefs coutumiers ainsi que quelques partis locaux d'importance minime comme les MONGO. On paraît croire à Bruxelles que cette majorité se dégagera et que l'opposition groupera les ailes MNC, l'Abako, le PSA, l'ABAZI, le Cerea etc ... En ce qui concerne LUMUMBA, il faut faire une nouvelle réserve qui s'expliquera par ses buts lointains mais bien connus de lui seul. Il est très possible qu'au moment du vote des résolutions, il passe du côté PNP et consorts. À Lumumba, il importe avant tout d'être dans les gagnants. Après, c'est-à-dire dans 4 à 5 mois environ, il sait ce qu'il devra faire* ». Lumumba wordt afgeschilderd als een arrivist die tot alles in staat is om oppermachtig te worden en als gedreven politicus buitengewoon gevaarlijk is.

Brief van Jules Cousin aan Marthoz, E'stad, 18 februari 1960 (335)

Cousin wijst op de rol van Van Weyembergh die hem op de hoogte moet houden van de plannen van de Brusselse hoofdzetel van de Union Minière. Die laatste geeft de voorkeur aan een ruime autonomie van Katanga en zegt haar steun toe aan hen die daarvoor ijveren. De volgende passage zegt genoeg over de opvattingen van de Union Minière : « *Je suis persuadé que nous devons soutenir fortement ceux qui se dévouent pour faire prévaloir les intérêts de toute la population du Katanga, en raison du danger que comporte la création d'un Gou-*

mandes, soit pour lui fournir des conseillers, soit sur le plan financier. Depuis plusieurs mois, j'ai été prévenu que Kasa-Vubu était soutenu par un groupe financier belge (B) et de coté (sic) *on est sur* (sic) *qu'il triomphera. Il est à noter qu'après l'indépendance, Kasa-Vubu organisera une sorte de république autonome, même dans un Congo uni. Les Bakongo (je parle du comité central de l'Abako) ne désirent pas s'intéresser au reste du Congo. Cela est formel.* ».

Après avoir présenté Kasa-Vubu comme le grand leader congolais suivi par la masse, l'auteur évoque l'infiltration communiste dans le Bas-Congo. Il en vient ensuite à présenter Lumumba : « *Il y a lieu de considérer sous une autre optique Patrice Lumumba. Ce dernier est incontestablement le meilleur politicien congolais, prêt à tout, désireux d'avoir un Congo uni afin d'y instaurer une dictature sans frein, son but étant de jouer le rôle d'un grand leader africain. Soutenu par Moscou, mais émargeant à n'importe quel budget bienveillant. Son but immédiat est de ne rien casser si l'indépendance représente tous les pouvoirs, mais il est prêt à l'émeute si la Belgique se montre réticente sur certains points.*

Table Ronde *: il apparaît que la Belgique compte dégager de la Table Ronde une majorité favorable à ses vues futures : cette majorité peut grouper le PNP, la Conakat, la Balubakat et les chefs coutumiers ainsi que quelques partis locaux d'importance minime comme les MONGO. On paraît croire à Bruxelles que cette majorité se dégagera et que l'opposition groupera les ailes MNC, l'Abako, le PSA, l'ABAZI, le Cerea etc ... En ce qui concerne LUMUMBA, il faut faire une nouvelle réserve qui s'expliquera par ses buts lointains mais bien connus de lui seul. Il est très possible qu'au moment du vote des résolutions, il passe du côté PNP et consorts. À Lumumba, il importe avant tout d'être dans les gagnants. Après, c'est-à-dire dans 4 à 5 mois environ, il sait ce qu'il devra faire* ». Lumumba apparaît comme un arriviste prêt à tout pour le pouvoir absolu, et il est d'autant plus dangereux que c'est un excellent politicien.

Lettre de Jules Cousin à Marthoz, datée d'Elisabethville le 18 février 1960 (335)

Cousin évoque le rôle de Van Weyenbergh qui doit l'informer des intentions de la Direction de l'Union Minière à Bruxelles. Une large autonomie du Katanga est la formule idéale pour l'Union Minière, et celle-ci apportera son soutien à ceux qui la défendront. Le passage suivant est révélateur de la philosophie de l'Union Minière : « *Je suis persuadé que nous devons soutenir fortement ceux qui se dévouent pour faire prévaloir les intérêts de toute la population du Katanga, en raison du danger que comporte la création d'un Gouvernement*

vernement central congolais où les habitants du Katanga seraient représentés par environ 12 % des effectifs du Parlement. Il importe donc que l'autonomie provinciale soit réelle et que les Conseils de Province jouissent de pouvoirs étendus. Nous ne pouvons pas nous désintéresser d'une question semblable et je n'appelle pas cela faire de la politique. En fait, nous défendons aussi bien les intérêts de la population du Katanga que ceux de nos actionnaires. ».

Volgens Cousin zal op lange termijn blijken dat die belangen aan elkaar gewaagd zijn, een stelling die men later zal hanteren om de Katangese secessie te verantwoorden.

Brief van Jules Cousin aan Marthoz, E'stad, 19 februari 1960 (335)

Deze brief ligt in het verlengde van die van 18 februari en wordt geacht een dossier te vergezellen dat niet in het archief is teruggevonden. Het politiek actieplan van de Union Minière, dat vaste vorm begint te krijgen, streeft ook naar stammenvrede die de stabiliteit moet garanderen : « *Vous verrez que celui qui rédige ce document insiste pour que nous prenions carrément une position franche pour soutenir les partis politiques du Katanga lors des prochaines élections en mettant, bien entendu, comme condition, que Conakat doit faire preuve d'une grande largesse de vue en ce qui concerne la population Kasaï installée depuis de nombreuses années à Elisabethville, Jadotville et Kolwezi* (...).

En conséquence, je propose d'adopter comme politique de soutenir d'une manière efficace les efforts de tous ceux qui s'attachent à maintenir la paix et la confiance dans le pays, en provoquant un rapprochement entre les partis BALUBAKAT et CONAKAT et en donnant l'assurance aux Baluba qu'on ne fera aucun mal à leurs frères du Kasaï. Je pense que personne ne pourra nous reprocher ue semblable attitude, puisque notre but est surtout de maintenir la paix et le calme dans cette région. Nous discuterons avec M. VAN WEYENBERGH de quelle façon nous allons procéder pour arriver à cette fin ».

Persoonlijke en vertrouwelijke brief van H. Robiliart aan Jules Cousin, Brussel, 23 maart 1960 (410).

Jules Cousin was destijds voorzitter van het « *Comité Local de l'Union Minière du Haut-Katanga* ».

De brief heeft betrekking op het bezoek van minister Scheyven. Het bezoek « *a pour but de vous demander d'exprimer à Mr Scheyven l'inquiétude qui règne ici suite aux nominations récentes que le Gouvernement vient de faire au Conseil Exécutif de Léopoldville. En effet, sur les six Congolais qui sont désignés, il y en a deux à tendance ou même à appartenance communiste. Ce sont*

central congolais où les habitants du Katanga seraient représentés par environ 12 % des effectifs du Parlement. Il importe donc que l'autonomie provinciale soit réelle et que les Conseils de Province jouissent de pouvoirs étendus. Nous ne pouvons pas nous désintéresser d'une question semblable et je n'appelle pas cela faire de la politique. En fait, nous défendons aussi bien les intérêts de la population du Katanga que ceux de nos actionnaires. ».

Cousin s'efforce de souligner une cohérence d'intérêts à long terme. C'est le sens qui sera donné plus tard à la sécession katangaise.

Lettre de Jules Cousin à Marthoz, datée d'Elisabethville le 19 février 1960 (335)

Cette lettre prolonge celle de la veille, et est sensée accompagner un dossier non retrouvé dans les archives. Le plan d'action politique de l'Union Minière se confirme, avec aussi pour enjeu la paix tribale, gage de stabilité : « *Vous verrez que celui qui rédige ce document insiste pour que nous prenions carrément une position franche pour soutenir les partis politiques du Katanga lors des prochaines élections en mettant, bien entendu, comme condition, que Conakat doit faire preuve d'une grande largesse de vue en ce qui concerne la population Kasaï installée depuis de nombreuses années à Elisabethville, Jadotville et Kolwezi* (...).

En conséquence, je propose d'adopter comme politique de soutenir d'une manière efficace les efforts de tous ceux qui s'attachent à maintenir la paix et la confiance dans le pays, en provoquant un rapprochement entre les partis BALUBAKAT et CONAKAT et en donnant l'assurance aux Baluba qu'on ne fera aucun mal à leurs frères du Kasaï. Je pense que personne ne pourra nous reprocher ue semblable attitude, puisque notre but est surtout de maintenir la paix et le calme dans cette région. Nous discuterons avec M. VAN WEYENBERGH de quelle façon nous allons procéder pour arriver à cette fin ».

Lettre personnelle et confidentielle de H. Robiliart à Jules Cousin, datée du 23 mars 1960 [de Bruxelles] (410)

Jules Cousin est alors président du Comité Local de l'Union Minière du Haut-Katanga.

L'objet de la lettre est la visite du ministre Scheyven. Cette lettre « *a pour but de vous demander d'exprimer à Mr Scheyven l'inquiétude qui règne ici suite aux nominations récentes que le Gouvernement vient de faire au Conseil Exécutif de Léopoldville. En effet, sur les six Congolais qui sont désignés, il y en a deux à tendance ou même à appartenance communiste. Ce sont Lu-*

Lumumba et Kashamura. Au premier, le Gouvernement a confié l'étude des questions administratives, judiciaires, formation de la jeunesse et Sûreté*; au second, l'information et la* force publique*. Nul doute qu'au 1er juilet, ces messieurs ouvriront toutes grandes les portes du Congo à leurs amis de l'Est. C'est à se demander si nos dirigeants ont perdu tout sens des réalités et nous avons décidé d'attirer leur attention à ce sujet ici, à Bruxelles, mais c'est probablement déjà trop tard. Si Mr Scheyven avait été à Bruxelles, je lui aurais certainement demandé audience pour lui exprimer notre étonnement, notre indignation et notre inquiétude. Comme je suis certain que vous partagez mes idées, je crois qu'il serait bon que vous attiriez à nouveau l'attention du Ministre sur la politique néfaste du Gouvernement* ».

De Union Minière is bereid zoveel mogelijk invloed uit te oefenen op de Belgische politici wier initiatieven zij bekritiseert omdat die indruisen tegen haar belangen. Zij wil erop toezien dat die politici zich bewust worden van de problemen. Die benaderingstechniek (« *attirer l'attention* ») heeft eerder betrekking op de hoogste Belgische politieke kringen.

Brief van Jules Cousin aan Marthoz, Brussel, 19 april 1960 (335)

De kwestie van het statuut van de Union Minière na 30 juni is reeds aan de orde maar in de ogen van Cousin is zij niet de meest dringende : « *Ce qui importe pour nous c'est que le Conseil Provincial dispose de pouvoirs étendus et je crains très fort que, si le pouvoir central à Léopoldville choisissait comme Premier Ministre le nommé LUMUMBA, il y ait une centralisation plus accentuée que jamais dans les mains du pouvoir central et que les Conseils Provinciaux n'auront pour ainsi dire rien à dire. Ce sera une véritable dictature dont les communistes tireront les ficelles.* ».

Het idee van centralisering en unitarisme is noodzakelijkerwijs verbonden met dat van communistische dictatuur indien Lumumba aan de macht komt. Na een aantal scenarios van politieke combinaties te hebben onderzocht, constateert Cousin : « *Il n'y a que le groupe LUMUMBA qui parviendra à réunir un assez grand nombre* [de députés] *qui seront soumis à son autorité.* ».

De Union Minière wil zichzelf indekken : « *En ce moment nous nous préoccupons d'inventer des jobs pour occuper le plus grand nombre de chômeurs possible. Je redoute qu'une des premières actions du nouveau Gouvernement soit de nous imposer d'augmenter notre main-d'oeuvre congolaise de 2 000 à 3 000 unités. Le résultats serait catastrophique si nous devions introduire de mauvais ouvriers parmi nos équipes bien organisées.* Cousin verwijst naar de kostprijs van de maatregel : « *Je pense que l'UNION MINIERE ne doit pas hésiter à faire ce sacrifice en vue de se protéger d'une intervention*

mumba et Kashamura. Au premier, le Gouvernement a confié l'étude des questions administratives, judiciaires, formation de la jeunesse et Sûreté*; au second, l'information et la* force publique*. Nul doute qu'au 1er juilet, ces messieurs ouvriront toutes grandes les portes du Congo à leurs amis de l'Est. C'est à se demander si nos dirigeants ont perdu tout sens des réalités et nous avons décidé d'attirer leur attention à ce sujet ici, à Bruxelles, mais c'est probablement déjà trop tard. Si Mr Scheyven avait été à Bruxelles, je lui aurais certainement demandé audience pour lui exprimer notre étonnement, notre indignation et notre inquiétude. Comme je suis certain que vous partagez mes idées, je crois qu'il serait bon que vous attiriez à nouveau l'attention du Ministre sur la politique néfaste du Gouvernement* ».

L'Union Minière est prête à exercer toute son influence sur les hommes politiques belges dont elle critique les initiatives qui vont à l'encontre de ses intérêts; et elle est prête à veiller à ce que ces hommes politiques prennent conscience de certains problèmes. Comme l'exprime bien cette lettre, cette technique d'approche (« attirer l'attention ») concernera les plus hautes sphères politiques en Belgique.

Lettre de Jules Cousin à Marthoz, datée d'Elisabethville le 19 avril 1960 (335)

La question du statut de l'Union Minière après le 30 juin est déjà sur la table. Ce n'est pourtant pas la question la plus urgente aux yeux de Cousin : « *Ce qui importe pour nous c'est que le Conseil Provincial dispose de pouvoirs étendus et je crains très fort que, si le pouvoir central à Léopoldville choisissait comme Premier Ministre le nommé LUMUMBA, il y ait une centralisation plus accentuée que jamais dans les mains du pouvoir central et que les Conseils Provinciaux n'auront pour ainsi dire rien à dire. Ce sera une véritable dictature dont les communistes tireront les ficelles.* ».

L'idée de centralisation et d'unitarisme est forcément associée à celle de dictature communiste si Lumumba vient au pouvoir. Après avoir examiné plusieurs scénarios de combinaisons politiques après les élections, Cousin constate : « *Il n'y a que le groupe LUMUMBA qui parviendra à réunir un assez grand nombre* [de députés] *qui seront soumis à son autorité.* ».

L'Union Minière entend se préserver : « *En ce moment nous nous préoccupons d'inventer des jobs pour occuper le plus grand nombre de chômeurs possible. Je redoute qu'une des premières actions du nouveau Gouvernement soit de nous imposer d'augmenter notre main-d'œuvre congolaise de 2 000 à 3 000 unités. Le résultats serait catastrophique si nous devions introduire de mauvais ouvriers parmi nos équipes bien organisées.* Cousin évoque le coût de la mesure : « *Je pense que l'UNION MINIERE ne doit pas hésiter à faire ce sacrifice en vue de se protéger d'une intervention intempes-*

intempestive du Gouvernement congolais qui sera constitué dans le courant du mois de juin ».

Brief van A. de Beauffort aan Walef, Brussel, 16 mei 1960 (265)

A.de Beauffort stuurt Walef twee nota's van Rolin-Jaequemyns. De eerste is « *une carte politique du Congo à la veille des élections* » en de tweede bevat de privégesprekken van Lumumba en Kasa-Vubu met commentaar van A. de Beauffort : « *Quant aux conversations privées de LUMUMBA et de KASAVUBU (note 2) je ne pense pas qu'il faille y attacher une grande importance. KASAVUBU n'est guère qu'un chef à allure mystico-religieuse dont le négativisme tient lieu de doctrine et dont la créance en dehors du Bas-Congo est limitée; quant à LUMUMBA, son absence à la dernière Table Ronde ne permet pas de le jauger au point de vue économique et financier.* ».

De politieke « kaart » van Congo net voor de verkiezingen (7 getypte bladzijden) stelt de partijen voor die in het strijdperk treden. Over het MNC Lumumba staat het volgende te lezen : « *Le chef de ce parti n'a pas besoin d'aucune aide car il en a suffisamment, n'acceptera aucun conseil car il en a à revendre, est prêt à prôner toute théorie dès l'instant où cela lui rapporte des fonds, dispose de troupes de choc qui ont été éduquées dans des écoles d'agitation politique.*

La tendance est strictement dans la note ghanéenne, parafricaine (sic) *à outrance, ce qui implique une xénophobie réservée mais qui est indéracinable semble-t-il. Celle-ci ne s'applique pas aux seuls européens mais à tout ce qui est extérieur à l'Afrique noire.*

Parfaitement conscient de la nécessité de garder une aide technique, d'appeler les capitaux d'Europe et d'Amérique, semble dit-on ne constituer aucun danger pour la présence des sociétés commerciales ou industrielles belges, mais par contre suit une politique qui semble bien ancrée et qui est similaire à celle de Monsieur N'Krumah.

Tâchera de constituer un marché commun panafricain, au détriment du marché commun européen; ce point qui se situe dans un avenir relativement rapproché — 3 ou 4 ans — constituera à ce moment un danger. Il n'y a cependant rien à faire, et semble-t-il rien à craindre dans le présent.

Sans qu'il soit utile de tâcher de l'avoir de son côté, il est certainement inutile de montrer une hostilité déclarée qui ne lui fera aucun tort, et ne pourra qu'accélerer ou encourager les tendances citées plus haut (...).

En résumé (...) *Un parti relativement solide avec des alliances potentielles, une doctrine solidement établie et des finances largement approvisionnées : MNC-Lumumba. Il faut tenir compte avec lui, mais aucune action n'est possible.* ».

De tweede nota is korter (minder dan één bladzijde) :

tive du Gouvernement congolais qui sera constitué dans le courant du mois de juin ».

Lettre de A. de Beauffort à Wallef, datée du 16 mai 1960 [Bruxelles] (265)

De Beauffort transmet à Wallef deux notes qu'il a reçu de Rolin-Jaequemyns, la première est une *carte politique du Congo à la veille des élections*, et la deuxième est une note reprenant des conversations privées de Lumumba et de Kasavubu, commentée par A. de Beauffort : « *Quant aux conversations privées de LUMUMBA et de KASAVUBU (note 2) je ne pense pas qu'il faille y attacher une grande importance. KASAVUBU n'est guère qu'un chef à allure mystico-religieuse dont le négativisme tient lieu de doctrine et dont la créance en dehors du Bas-Congo est limitée; quant à LUMUMBA, son absence à la dernière Table Ronde ne permet pas de le jauger au point de vue économique et financier.* ».

La « carte » politique du Congo à la veille des élections (7 pages dactylographiées) présente chaque parti en course. Concernant le MNC-Lumumba, voici le commentaire qui est donné : « *Le chef de ce parti n'a pas besoin d'aucune aide car il en a suffisamment, n'acceptera aucun conseil car il en a à revendre, est prêt à prôner toute théorie dès l'instant où cela lui rapporte des fonds, dispose de troupes de choc qui ont été éduquées dans des écoles d'agitation politique.*

La tendance est strictement dans la note ghanéenne, parafricaine (sic) *à outrance, ce qui implique une xénophobie réservée mais qui est indéracinable semble-t-il. Celle-ci ne s'applique pas aux seuls européens mais à tout ce qui est extérieur à l'Afrique noire.*

Parfaitement conscient de la nécessité de garder une aide technique, d'appeler les capitaux d'Europe et d'Amérique, semble dit-on ne constituer aucun danger pour la présence des sociétés commerciales ou industrielles belges, mais par contre suit une politique qui semble bien ancrée et qui est similaire à celle de Monsieur N'Krumah.

Tâchera de constituer un marché commun panafricain, au détriment du marché commun européen; ce point qui se situe dans un avenir relativement rapproché — 3 ou 4 ans — constituera à ce moment un danger. Il n'y a cependant rien à faire, et semble-t-il rien à craindre dans le présent.

Sans qu'il soit utile de tâcher de l'avoir de son côté, il est certainement inutile de montrer une hostilité déclarée qui ne lui fera aucun tort, et ne pourra qu'accélerer ou encourager les tendances citées plus haut (...).

En résumé (...) *Un parti relativement solide avec des alliances potentielles, une doctrine solidement établie et des finances largement approvisionnées : MNC-Lumumba. Il faut tenir compte avec lui, mais aucune action n'est possible.* ».

La note 2 est plus brève (moins d'une page) :

« *1. Il est signalé après une conversation privée avec l'intéressé, que Monsieur Lumumba serait très désireux que soit conclu entre la Banque Nationale et la Banque Centrale, un accord d'au moins deux ans qui puisse garantir la monnaie et le fonctionnement harmonieux de l'Institut d'Emission.*

Dans les cercles gouvernementaux, on semble penser que ce membre du Collège exécutif général, après avoir reçu des offres de divers pays étrangers, les considère comme dangereuses pour son indépendance et sa propre situation, et préférerait s'en tenir à la Belgique et à travers elle, à une aide internationale.

2. Il est rapporté également par une conversation directe avec l'intéressé que Monsieur Kasa Vubu avait envoyé Van Bilsen aux Etats-Unis pour obtenir :

— un général de l'ONU pour remplacer le Général Janssens

— des fonctionnaires de l'ONU pour remplacer les éléments belges de l'Administration belge dont il estime ne pas pouvoir se passer.

Les réponses auraient été décevantes pour lui. ».

Op 26 mei 1960 opgemaakt en op 30 mei uit Elisabethstad verzonden rapport nr 43 (260)

Het gaat hier om een 6 bladzijden tellend getypt anoniem informatierapport over de toestand in Congo en bij de Union Minière waarin wordt gewezen op de gemoedstoestand van de bevolking en van de vakbonden alsmede op de activiteiten van de politieke en de tribale verenigingen :

« *Certains leaders de partis politiques se rendent très bien compte du danger communiste au Congo. Ce sentiment est également ressenti quoique d'une manière encore très vague, par un grand nombre de Congolais. Cette tendance devra être développée, encouragée par tous les moyens. La propagande dans ce sens devrait aboutir à ce que le slogan « A bas le colonialisme », qui ne se justifie d'ailleurs plus au Congo, soit remplacé dans toutes les bouches par celui de « A bas le communisme ».*

Tous les avatars désagréables qui ne manqueront pas de se manifester après l'indépendance devraient être imputés ipso facto *à l'action communiste. Ce n'est pas avec des scrupules que le communisme sera vaincu.* ».

Niet-gedagtekende nota over de oprichting van de Congolese (nationale) instellingen (265)

Het betreft een voor 30 juni opgemaakte synthese van 3 getypte bladzijden over deze aangelegenheid.

« *1. Il est signalé après une conversation privée avec l'intéressé, que Monsieur Lumumba serait très désireux que soit conclu entre la Banque Nationale et la Banque Centrale, un accord d'au moins deux ans qui puisse garantir la monnaie et le fonctionnement harmonieux de l'Institut d'Emission.*

Dans les cercles gouvernementaux, on semble penser que ce membre du Collège exécutif général, après avoir reçu des offres de divers pays étrangers, les considère comme dangereuses pour son indépendance et sa propre situation, et préférerait s'en tenir à la Belgique et à travers elle, à une aide internationale.

2. Il est rapporté également par une conversation directe avec l'intéressé que Monsieur Kasa Vubu avait envoyé Van Bilsen aux États-Unis pour obtenir :

— un général de l'ONU pour remplacer le Général Janssens

— des fonctionnaires de l'ONU pour remplacer les éléments belges de l'Administration belge dont il estime ne pas pouvoir se passer.

Les réponses auraient été décevantes pour lui. ».

Compte-rendu n°43 arrêté au 26 mai 1960, daté d'Elisabethville, le 30 mai 1960 (260)

Il s'agit d'un rapport d'information anonyme dactylographié de 6 pages sur la situation au Congo et au sein de l'Union Minière, avec un accent mis sur l'état d'esprit des populations, les syndicats, les activités des associations politiques et tribales. Un commentaire retient notre attention car il illustre indirectement l'instrumentalisation de la peur du communisme dans la lutte contre Lumumba :

« *Certains leaders de partis politiques se rendent très bien compte du danger communiste au Congo. Ce sentiment est également ressenti quoique d'une manière encore très vague, par un grand nombre de Congolais. Cette tendance devra être développée, encouragée par tous les moyens. La propagande dans ce sens devrait aboutir à ce que le slogan « A bas le colonialisme », qui ne se justifie d'ailleurs plus au Congo, soit remplacé dans toutes les bouches par celui de « A bas le communisme ».*

Tous les avatars désagréables qui ne manqueront pas de se manifester après l'indépendance devraient être imputés ipso facto *à l'action communiste. Ce n'est pas avec des scrupules que le communisme sera vaincu.* ».

Note relative à la mise sur pied des institutions congolaises (sur le plan national), non daté (265)

Il s'agit d'une synthèse de 3 pages dactylographiées sur cette question, établie avant le 30 juin.

Zij bevat kanttekeningen bij de opdracht van Lumumba (eerst als informateur en vevolgens als formateur) en bij de verkiezing van het staatshoofd.

De nota preciseert : « *Dans l'ensemble, il apparaît qu'au cours de la mise en place de ces institutions, la Belgique a raté l'une des dernières occasions de sauvegarder son oeuvre coloniale à la suite de quelques erreurs d'appréciation dont la principale a été la surestimation de la force de Lumumba, et la seconde l'abandon de l'idée de base qui devait présider à la formation du Gouvernement : y associer l'Abako et la Conakat, représentatives de régions critiques. Retenue dans la première phase des négociations, son importance a été perdue de vue autant dans le manque de soutien à la mission Kasa-Vubu que dans l'acceptation de la formule Lumumba.*

Il est incontestable, en effet, que l'équipe ministérielle rassemblée par Lumumba n'a pas le caractère national qu'elle se donne, tous les postes-clefs étant dans les mains d'un seul parti. Sans concessions rapides, il paraît difficile que cette équipe puisse réaliser un objectif quelconque.

De auteur denkt ook na over de toekomst :

« *Il est difficile de prévoir dès maintenant si les institutions et le Gouvernement en place résisteront et sauront surmonter ces divers obstacles, d'autant plus qu'aucune précision n'est encore disponible sur les engagements qui seront souscrits par la Belgique pour les appuyer. On sait cependant d'ores et déjà que l'Est s'apprête à faire un sérieux effort pour que les nôtres n'aboutissent pas, si tant est que nous en ayons fait lorsqu'il en était encore temps.*

Dans l'immédiat, l'une des œuvres les plus utiles serait sans doute de neutraliser le séparatisme katangais dans ce qu'il a d'excessif, mais de consacrer de gros efforts à la prospérité et au bien-être de cette province essentielle, qui exercerait une influence modérative (sic) *sur le Gouvernement national. Contrôlant 65 % des ressources, elle sera sans doute en mesure de dicter ses conditions et cela d'autant plus que son opposition conservera un caractère pacifique, ne justifiant pas de répression militaire.* ».

Deze laatste passage tempert enigszins de geestdrift voor het idee als zou een zelfstandig Katanga voor de Union Minière de enige oplossing zijn. Er zijn nog andere Congolese scenarios mogelijk, zelfs indien het hoe dan ook tot een instrumentalisering van Katanga komt

De gebeurtenissen van begin juli hebben de Congolese problematiek in een stroomversnelling gebracht. Op een paar dagen tijd poogt de Union Minière zich in te dekken door te proberen het beleid van de Belgische regering op het hoogste niveau te beïnvloeden en door zich van meetaf in de zaak van de Katangese afscheiding te engageren. Uit de documenten van de Union Minière blijkt tegen die achtergrond een samenloop van

Des commentaires sont apportés sur la mission de Lumumba (comme informateur puis formateur), et celle de Kasavubu (comme formateur); ainsi que sur l'élection du chef de l'État.

Le document précise : « *Dans l'ensemble, il apparaît qu'au cours de la mise en place de ces institutions, la Belgique a raté l'une des dernières occasions de sauvegarder son œuvre coloniale à la suite de quelques erreurs d'appréciation dont la principale a été la surestimation de la force de Lumumba, et la seconde l'abandon de l'idée de base qui devait présider à la formation du Gouvernement : y associer l'Abako et la Conakat, représentatives de régions critiques. Retenue dans la première phase des négociations, son importance a été perdue de vue autant dans le manque de soutien à la mission Kasa-Vubu que dans l'acceptation de la formule Lumumba.*

Il est incontestable, en effet, que l'équipe ministérielle rassemblée par Lumumba n'a pas le caractère national qu'elle se donne, tous les postes-clefs étant dans les mains d'un seul parti. Sans concessions rapides, il paraît difficile que cette équipe puisse réaliser un objectif quelconque.

L'auteur du document envisage l'avenir :

« *Il est difficile de prévoir dès maintenant si les institutions et le Gouvernement en place résisteront et sauront surmonter ces divers obstacles, d'autant plus qu'aucune précision n'est encore disponible sur les engagements qui seront souscrits par la Belgique pour les appuyer. On sait cependant d'ores et déjà que l'Est s'apprête à faire un sérieux effort pour que les nôtres n'aboutissent pas, si tant est que nous en ayons fait lorsqu'il en était encore temps.*

Dans l'immédiat, l'une des œuvres les plus utiles serait sans doute de neutraliser le séparatisme katangais dans ce qu'il a d'excessif, mais de consacrer de gros efforts à la prospérité et au bien-être de cette province essentielle, qui exercerait une influence modérative (sic) *sur le Gouvernement national. Contrôlant 65 % des ressources, elle sera sans doute en mesure de dicter ses conditions et cela d'autant plus que son opposition conservera un caractère pacifique, ne justifiant pas de répression militaire.* ».

Ce dernier passage apporte un bémol à l'idée d'un Katanga indépendant comme seule solution pour l'Union Minière. Plusieurs scénarios sont encore possible pour le Congo, même s'il y a de toutes façons une instrumentalisation du Katanga.

Les événements du début de juillet ont considérablement fait évoluer la problématique congolaise. En quelques jours, l'Union Minière chercha à se protéger en tentant d'influencer la politique du gouvernement belge au plus haut niveau, et en s'engageant d'emblée dans la cause de la sécession katangaise. Les documents de l'Union Minière indiquent une concordance de vues et d'action dans ces perspectives. Nous en évoquons un

zienswijze en optreden. Wij halen er een aantal van aan in ons verslag over Fase I. Wij voegen hier slechts twee van na juni 1960 daterende documenten toe waarin de naam Lumumba voorkomt.

Brief van André aan Jacques de Staercke, gedelegeerd bestuurder van de Belgische Vereniging der Katholieke Werkgevers, Leopoldstad, 12 juli 1960 ([7]) (265)

Dit toon van dit getypte document is dramatisch : « *Il s'agit vraiment ici de l'effondrement total d'un pays* ». Er is ook sprake van paniek en van roddels. Bomboko wordt een « *révélation* » genoemd.

De auteur uit een wens : « *L'intervention sous l'égide de l'ONU empêchera malheureusement de faire la seule chose indispensable : arrêter Lumumba, le juger de façon expéditive, et le fusiller. Idem, mais c'est moins indispensable, pour Gizenga, Kashamura et quelques communisants. Je reviendrai de ce voyage entièrement convaincu que la démocratie de type occidental est inapplicable ici, et ce qui est plus et, que notre seule solution est de favoriser l'installation d'un régime fort, voire dictatorial de droite (entendons par là non-communiste, quelle que soit sa couleur ou sa religion). Abandonnons aussi définitivement l'idée d'un état unitaire (...).* ».

Inzake de identificatie van de auteur : « *Le Ministre m'a fait part de son intention de me confier le poste de chef de cabinet adjoint dans un cabinet complètement africain.* ».

« *Dans la mesure où* on *est décidé à agir pour promouvoir l'accession au pouvoir de gens qui nous sont favorables et qui sont également valables, qui s'en chargera ? J'insiste en tous cas sur l'intérêt majeur d'avoir ici, à Léo, quelqu'un qui pourrait contacter, informer, coordonner, qui disposerait de certains moyens, etc ...* c'est essentiel. ».

De auteur besluit zijn brief met de groeten van de eerwaarde pater Charles.

Relaas van de gebeurtenissen in Katanga tijdens de laatste 4 dagen, gedagtekend 13 juli 1960 [Elisabethstad] (265)

Het gaat om 6 getypte bladzijden van Jules Cousin, kennelijk gericht aan Waleff (handgeschreven naam eerste bladzijde). Cousin getuigt over die bewogen dagen en bespreekt het beruchte incident van het door de Katangese overheid aan Lumumba en Kasa-Vubu opgelegde verbod om te landen. Cousin is opgetogen over het verloop van de gebeurtenis.

Voorts heeft hij het over die « *brave Tshombé* », die « *avait demandé à la Belgique de reconnaître l'indépen-*

([7]) Wij bevinden ons dus niet meer in Katanga met dit document.

certain nombre dans le notre rapport sur la Phase I. Nous n'ajoutons ici que deux documents postérieurs à juin 1960 où apparaît le nom de Lumumba.

Lettre de André à Jacques de Staercke, administrateur délégué de la Fédération des Patrons catholiques de Belgique, datée de Léopoldville ([7]), 12 juillet 1960 (265)

Le ton de cette lettre dactylographiée est dramatique : « *Il s'agit vraiment ici de l'effondrement total d'un pays* ». Sont évoqués aussi la panique et les bobards, les effets désastreux des rumeurs. Il parle de Bomboko comme d'une « *révélation* ».

L'auteur dévoile un souhait : « *L'intervention sous l'égide de l'ONU empêchera malheureusement de faire la seule chose indispensable : arrêter Lumumba, le juger de façon expéditive, et le fusiller. Idem, mais c'est moins indispensable, pour Gizenga, Kashamura et quelques communisants. Je reviendrai de ce voyage entièrement convaincu que la démocratie de type occidental est inapplicable ici, et ce qui est plus et, que notre seule solution est de favoriser l'installation d'un régime fort, voire dictatorial de droite (entendons par là non-communiste, quelle que soit sa couleur ou sa religion). Abandonnons aussi définitivement l'idée d'un état unitaire (...).* ».

Pour l'identification de l'auteur : « *Le Ministre m'a fait part de son intention de me confier le poste de chef de cabinet adjoint dans un cabinet complètement africain.* ».

« *Dans la mesure où* on *est décidé à agir pour promouvoir l'accession au pouvoir de gens qui nous sont favorables et qui sont également valables, qui s'en chargera ? J'insiste en tous cas sur l'intérêt majeur d'avoir ici, à Léo, quelqu'un qui pourrait contacter, informer, coordonner, qui disposerait de certains moyens, etc ...* c'est essentiel. ».

L'auteur conclut en transmettant les amitiés du RP Charles.

Relations des événements qui se sont passés au Katanga au cours des 4 dernières journées, datée du 13 juillet 1960 [Elisabethville] (265)

Il s'agit d'un récit de 6 pages dactylographiées de Jules Cousin manifestement à Waleff (nom manuscrit première page). Cousin apporte son témoignage sur ces journées d'agitation en évoquant l'incident fameux de l'interdiction d'atterrir pour Lumumba et Kasa formulée par les autorités katangaises. Cousin est ravi de la tournure de cet événement.

Par ailleurs, il évoque ce « *brave Tshombé* » qui « *avait demandé à la Belgique de reconnaître l'indépen-*

([7]) Nous ne sommes donc plus au Katanga avec ce document.

dance du Katanga en faisant un traité d'alliance entre les deux pays. Il semble que la Belgique a refusé de reconnaître l'indépendance du Katanga ce qui, à mon avis, est une grossière erreur, étant donné l'anarchie qui règne dans les autres parties du Congo ».

« *Mais l'evènement qui m'a paru le plus digne d'être rapporté c'est l'aventure de MM. KASAVUBU et LIMUMBA, qui sont venus en avion miitaire mardi soir et qui ont voulu attérir sur l'aérodrome d'Elisabethville.* ».

Het relaas dat Cousin geeft van de mislukte landing omvat ook de dialogen tussen Munongo en het toestel. Munongo verklaart aan Lumumba : « *Si vous atterrissez contre notre gré, vou risquez votre vie.* », waarbij hij zich ten overstaan van Kasa-Vubu minder vijandig opstelt. Cousin besluit : « *Nous considérons tous que, dès à présent, le Katanga est indépendant, malgré que la Belgique s'entête à ne pas vouloir reconnaître cette situation sous le prétexte qu'ils ont fait un accord avec le Gouvernement de la République du Congo. Pour nous, cet accord est nul parce qu'il a été violé dès le premier jour par LUMUMBA* (...).

On nous apprend, en dernière minute, que LUMUMBA aurait mis à prix la tête de Tshombé (...) qu'il considère comme son plus grand ennemi. Il n'y a pas de doute qu'il a reçu un affront terrible lorsqu'on lui a refusé le droit d'atterrir à Elisabethville, mais cet affront était entièrement mérité car nous considérons LUMUMBA comme un grand criminel et le Congo va connaître des jours bien sombres à cause de lui. Quant à KASAVUBU, LUMUMUBA s'en sert comme d'un paravent et nous pensons que son influence est pratiquement nulle. LUMUMBA se débarrassera de lui à la première occasion. ».

D. **De Union Minière en de huurlingen. Het geval Santu Peschard**

Sinds de Katangese afscheidingsbeweging vatten sommigen het plan op om vanuit België Tshombe steun te verlenen door het sturen van huurlingen. Het valt moeilijk na te gaan in welke mate die bijzondere initiatieven door de Belgische overheid gesteund dan wel veroordeeld werden: het Strafwetboek verbiedt immers het ronselen van huurlingen in België. Hoe het ook zij: de initiatiefnemers van die plannen werden gevolgd door de diensten van de Veiligheid van de Staat geplaatst.

Een van de eerste initiatieven werd genomen door Graaf Arnold de Looz Corswarem. Hij stelde een « *Corps franc Roi Baudouin* » samen « *dont le but principal est d'apporter une aide militaire au Président Tshombé* » (8). Er zij gewezen op het voorbarige karakter van die actie, die voorts als zodanig door de initiatiefnemers ervan werd

(8) AVS, Tshombe 155.

dance du Katanga en faisant un traité d'alliance entre les deux pays. Il semble que la Belgique a refusé de reconnaître l'indépendance du Katanga ce qui, à mon avis, est une grossière erreur, étant donné l'anarchie qui règne dans les autres parties du Congo ».

« *Mais l'événement qui m'a paru le plus digne d'être rapporté c'est l'aventure de MM. KASAVUBU et LUMUMBA, qui sont venus en avion militaire mardi soir et qui ont voulu atterrir sur l'aérodrome d'Elisabethville.* ».

Le récit fait par Cousin de l'atterrissage manqué inclut des dialogues entre Munongo et l'appareil. Munongo déclara à Lumumba : « *Si vous atterrissez contre notre gré, vous risquez votre vie.* », tout en se montrant moins hostile à Kasavubu. Cousin donne sa conclusion : « *Nous considérons tous que, dès à présent, le Katanga est indépendant, malgré que la Belgique s'entête à ne pas vouloir reconnaître cette situation sous le prétexte qu'ils ont fait un accord avec le Gouvernement de la République du Congo. Pour nous, cet accord est nul parce qu'il a été violé dès le premier jour par LUMUMBA* (...).

On nous apprend, en dernière minute, que LUMUMBA aurait mis à prix la tête de Tshombé (...) qu'il considère comme son plus grand ennemi. Il n'y a pas de doute qu'il a reçu un affront terrible lorsqu'on lui a refusé le droit d'atterrir à Elisabethville, mais cet affront était entièrement mérité car nous considérons LUMUMBA comme un grand criminel et le Congo va connaître des jours bien sombres à cause de lui. Quant à KASAVUBU, LUMUMUBA s'en sert comme d'un paravent et nous pensons que son influence est pratiquement nulle. LUMUMBA se débarrassera de lui à la première occasion. ».

D. **L'Union Minière et les mercenaires. Le cas Santu Peschard**

Dès la sécession katangaise, depuis la Belgique, un soutien à Tshombé sous la forme de l'envoi de mercenaires étaient envisagés par certains. Il est difficile de mesurer jusqu'à quel point ces initiatives particulières étaient soutenues ou condamnées par les pouvoirs publics, puisque le code pénal interdit le recrutement de mercenaires en Belgique. Toujours est-il que les protagonistes de ces projets étaient placés sous la surveillance des services de la Sûreté de l'État.

L'une des premières initiatives revient au Comte Arnold de Looz Corswarem avec la constitution d'un « Corps franc Roi Baudouin » « *dont le but principal est d'apporter une aide militaire au Président Tshombé* » (8). Il faut noter le caractère précoce de cette action, au demeurant reconnu comme tel par ses auteurs, puisque

(8) ASE, Tshombe, 155.

erkend. Op 12 juli 1960 werd immers, vooruitlopend op de oproep van 8 augustus door Munongo, deze « *force militaire autonome* » ([9]) opgericht.

Ook bijgevoegd is een door de Veiligheid van de Staat ([10]) opgestelde overzichtstabel, met daarin de diverse privé-initiatieven die werden genomen met het oog op de oprichting van groepen huurlingen tussen juli en oktober 1960. Het document is veelbetekenend en brengt bekende namen in beeld zoals Edouard Pilaet; of nog een aantal extreemrechtse Belgische activisten uit de jaren '60 zoals [Jacques] Thiriart.

In dat licht bekeken, weten alle auteurs van ernstige werken dat men de zaak-Lumumba niet uitsluitend kan herleiden tot een Belgisch-Congolese problematiek. Dankzij nog nooit eerder gepubliceerde archiefstukken van de Veiligheid van de Staat en van de Union Minière, is het voorts mogelijk deze zaak vanuit een onrechtstreekse invalshoek te belichten, door zich vragen te stellen omtrent de onderlinge betrekkingen tussen privémaatschappijen en huurlingen van diverse herkomst. Dat standpunt zullen we hier verder ontwikkelen, aan de hand van wat we de zaak-Santu Peschard zouden kunnen noemen.

Het is onmogelijk hier nader in te gaan op een thema waaraan op zich een studie zou kunnen worden gewijd. Wij geven een aantal documenten weer die we in hun context plaatsen en die eventueel een problematiek nader kunnen toelichten die min of meer met de zaak-Lumumba verbonden is.

Een document van het archief van de Veiligheid van de Staat kan ons hierbij als uitgangspunt dienen.

Het betreft een onderhoud dat op 3 maart 1961 plaats heeft gevonden met generaal Grossin die — en dat is wel het minste dat men kan zeggen — een uiterst belangrijke figuur is : hij stond aan het hoofd van de toenmalige Franse geheime diensten. Paul Grossin werd geboren in 1901 in Oran. Hij was directeur-generaal van de SDECE (*Service de Documentation Extérieur et de Contre-Espionnage*) tussen 1957 en 1962. In april 1982 werd de SDECE omgedoopt in de DGSE (Direction Générale de la Sécurité Extérieure).

([9]) *Idem* 153.

([10]) CO/C/gen III/2/Beg sf/recrutement de mercenaires pour le Katanga.

c'est le 12 juillet 1960 que fut créé cette « *force militaire autonome* » ([9]), anticipant l'appel du 8 août de Munongo.

Nous livrons également en annexe un tableau récapitulatif établi par la Sûreté de l'État ([10]) et reprenant les différentes initiatives privées en vue de la constitution de groupes de mercenaires, de juillet à octobre 1960. Le document est éloquent, et met en scène des noms connus, comme Edouard Pilaet, ou des activistes belges d'extrême-droite des années '60, comme [Jacques] Thiriart.

Tous les auteurs d'ouvrages sérieux savent qu'on ne peut réduire l'affaire Lumumba à une problématique exclusivement belgo-congolaise. Or la question de l'engagement des mercenaires ne s'embarrasse pas des frontières. Grâce à des archives inédites provenant de la Sûreté de l'État et de l'Union minière, il est possible de jeter un éclairage indirect sur cette question, en s'interrogeant sur les relations entretenues entre des sociétés privées et des mercenaires d'origine diverses. C'est ce point de vue que nous allons développer ici, avec ce que nous pourrions appeler l'affaire Santu Peschard.

Il n'est pas possible d'approfondir ici un thème qui mériterait une étude à lui seul, mais nous livrons un certain nombre de documents remis en contexte et susceptible de nourrir une problématique peu ou prou liée à l'affaire Lumumba.

C'est un document des archives de la Sûreté de l'État qui peut nous servir de point de départ.

Il s'agit d'un entretien daté du 3 mars 1961 avec le général Grossin, qui, c'est le moins que l'on puisse dire, est un personnage de premier ordre, puisqu'il s'agit du chef des services secrets français en activité à cette époque. Né à Oran en 1901, Paul Grossin fut directeur général du SDECE (Service de Documentation Extérieur et de Contre-Espionnage) de 1957 à 1962. Le SDECE est devenu en avril 1982 la DGSE (Direction Générale de la Sécurité Extérieure).

([9]) *Idem*, 153.

([10]) CO/C/gen III/2/Beg sf/recrutement de mercenaires pour le Katanga.

We geven hierbij het integrale document weer :

Nous reproduisons ce document dans son intégralité :

<Copie
Secret [manuscrit]

Entretien du 3 mars 1961 avec le Général GROSSIN

Présents : *Colonel DUMONT*
Lieutenant-Colonel DESSENI
Lieutenant-Colonel MAREUIL
Consul Adjoint FICHARD

Concerne :

1. SANTU-PESCHARD

Le Général GROSSIN expose que SANTU-PESCHARD était sous ses ordres pendant la guerre en Algérie.

SANTU-PESCHARD s'en est souvenu il y a quelques mois et il a demandé à voir le Général qui l'a reçu en raison de ce passé.

SANTU, à cette occasion, lui a fait part de ce qu'il cherchait à recruter du personnel militaire instructeur français pour le Katanga.

Le Général GROSSIN lui a dit qu'il ne disposait pas de ce personnel.

A quelques temps de là, le Général GROSSIN a reçu la visite du Général REVERS qui lui a fait part de ce qu'il avait été approché par un Monsieur SANTU qui lui avait demandé s'il pouvait fournir des armes.

REVERS a la haute main sur la livraison d'armes et munitions françaises à l'étranger.

SANTU s'étant réclamé du Général GROSSIN, le Général REVERS venait le voir pour savoir.

Le Général GROSSIN a mis le Général REVERS au courant.

A cette époque également, SANTU a réussi à provoquer des réunions de représentants du Ministère des Armées, Monsieur MESMER et du Premier Ministre (Monsieur DEBRE). Assistaient à ces réunions THYSSEN et JOLY.

Le Général GROSSIN, ayant été sollicité d'y envoyer des représentants, a demandé à Monsieur BISTOS de s'y rendre.

BISTOS est un homme du service qui fut un temps attaché au Cabinet de Jacques SOUSTELLE pendant que celui-ci était en fonction ([11]).

BISTOS a été envoyé à ces réunions afin de faire rapport au Général GROSSIN.

En réalité, SANTU-PESCHARD ne peut s'appuyer ni sur Monsieur DEBRE, ni sur Monsieur MESMER, ni sur le Général GROSSIN.

Celui-ci croit d'ailleurs que le Colonel TRINQUIER n'a pas été recruté par SANTU.

Le Général GROSSIN fait allusion également au recrutement de tueurs en Espagne aux fins d'éliminer LUMUMBA.

([11]) François Bistos was in juli 1958 officieel technisch raadgever van minister van Informatie Jacques Soustelle, die van januari 1955 tot februari 1956 gouverneur-generaal van Algerije was geweest.

([11]) François Bistos était en juillet 1958 officiellement conseiller technique auprès de Jacques Soustelle, ministre de l'Information, et qui fut gouverneur général de l'Algérie (janvier 1955-février 1956).

C'est le nommé BAUVAGNET ([12]) qui était affecté à cette tâche de recrutement.

Enfin, le Général GROSSIN semble connaître les activités de formation de propagandistes anti-communistes en Suisse.

Le Général GROSSIN a l'impression que l'Union Minière a largement subsidié les activités de SANTU-PESCHARD.

Pour un déplacement de France en Belgique, un Français a reçu une somme de 5 000 NF. Par la même occasion, SANTU-PESCHARD émet une somme de 15 000 NF à un autre personnage.

Le Général GROSSIN est d'accord que dans ces matières étant donné les difficultés internationales que nous connaissons, la plus grande prudence s'impose.

2. Les représentations congolaises en France

*Le Général GROSSIN rapporte que diverses missions congolaises sont établies en France, dont notamment celle de Monsieur DIUR, représentant TSCHOMBE (*sic*).*

Ces missions ne se sont signalées que d'une seule façon : les sommes incalculables d'argent dont elles avaient besoin et qu'elles demandaient à recevoir.

3. Le Général GROSSIN estime que les activités parallèles des firmes privées ne peuvent que jeter le trouble étant donné la maladresse avec laquelle elles sont habituellement menées.

Les firmes particulières ne sont pas montées pour faire ce genre de travail

(par) A.D.G. [manuscrit]> ([13]).

Los van zijn context gaat het om een sterk document. Wat kunnen wij uit die getuigenis opmaken ?

— Santu Peschard heeft contacten gehad met generaal Grossin en met nog andere Franse politieke en militaire topmensen — klaarblijkelijk tevergeefs, volgens Grossin. Santu Peschard — een manipulator en opportunist — is erin geslaagd vergaderingen te organiseren waaraan Belgen deelnamen als Thyssens en Joly.

— Er is sprake van een plan om Lumumba te vermoorden en waarin de naam voorkomt van Bauvagnet, die Trinquier in januari 1961 naar Katanga vergezelde om in de plaats van de Belgen de gendarmerie te begeleiden.

— Er is ook sprake van anticommunistische activiteiten in Zwitserland en Spanje, en van steun van Union Minière aan de acties van Santu Peschard.

([12]) Bauvagnet — of beter Jean Louis Marie Bovagnet, die op 11 maart 1924 in St-Cyr-les-Vignes (Frankrijk) geboren was — is de « kapitein » die kolonel Trinquier naar Katanga heeft vergezeld. Hij had een rijk gevuld strafblad en de Veiligheid van de Staat heeft over hem een omvangrijk individueel dossier, met als referentienummer SE. 457.392. Bovagnet maakte een tijdje deel uit van Joly's naaste omgeving. Bij de Belgen in Katanga was het heerschap allesbehalve graag gezien. Op 18 februari 1961 schreef « Antoine » (René Smal) over hem aan Loos het volgende : « C'est avec la plus vive satisfaction que nous avons appris ici que Trinquier n'arrivait pas jeudi dernier comme prévu. Nous espérons de tout cœur que c'est définitif. En fait, on peut se demander si ce plan n'envisageait pas de transformer l'Etat du Katanga en une sorte de république des Caraïbes, qui serait devenue le refuge de tous les aventuriers du 13 mai d'Alger, et où les intérêts belges n'auraient compté que pour peu de poids. Il y a notamment les procédés du Capitaine BOUVIGNAT (*sic*), ex-officier de renseignement de Massu, qui est capable de tout. Il a eu d'ailleurs le temps de se faire la main à Alger »; Papieren Loos, 9e, blz. 10.

([13]) Thyssens, 22; Dossier Lumumba, 1229.

Isolé de son contexte, le document est fort, et que peut-on retenir de ce témoignage ?

— Santu Peschard a eu des contacts avec le général Grossin, et d'autres personnalités politiques et militaires françaises, mais manifestement en vain, selon Grossin. Santu Peschard, manipulateur et opportuniste, a réussi à provoquer des réunions où participaient des Belges comme Thyssen et Joly.

— Il est question d'un projet d'assassinat de Lumumba, où est évoqué Bauvagnet, qui accompagnait Trinquier en janvier 1961 au Katanga en vue de remplacer les Belges pour l'encadrement de la gendarmerie.

— Il est aussi question d'activités anti-communistes en Suisse, en Espagne, et du soutien de l'Union minière aux actions de Santu Peschard.

([12]) Bauvagnet ou plutôt Jean Louis Marie Bovagnet né à St-Cyr-les-Vignes (France) le 11 mars 1924, est le « capitaine » qui accompagna le colonel Trinquier au Katanga. Il était détenteur d'un éloquent casier judiciaire, et on dispose à la Sûreté de l'État d'un imposant dossier individuel le concernant, sous la référence SE. 457.392. Bovagnet fut un temps très proche de Joly. Cet individu était particulièrement peu apprécié des Belges au Katanga, « Antoine » (René Smal) écrivait à Loos le 18 février 1961 à son propos : « C'est avec la plus vive satisfaction que nous avons appris ici que Trinquier n'arrivait pas jeudi dernier comme prévu. Nous espérons de tout cœur que c'est définitif. En fait, on peut se demander si ce plan n'envisageait pas de transformer l'État du Katanga en une sorte de république des Caraïbes, qui serait devenue le refuge de tous les aventuriers du 13 mai d'Alger, et où les intérêts belges n'auraient compté que pour peu de poids. Il y a notamment les procédés du Capitaine BOUVIGNAT (*sic*), ex-officier de renseignement de Massu, qui est capable de tout. Il a eu d'ailleurs le temps de se faire la main à Alger »; Papiers Loos, 9e, p. 10.

([13]) ASE, Thyssens, 22; *idem* Dossier Lumumba, 1229.

— De laatste zin vormt wellicht de belangrijkste passage van het document, aangezien hij een duidelijk licht werpt op het vraagstuk van de dubbelzinnige banden tussen, enerzijds, een privé-onderneming die zich tracht te verdedigen in een politieke context waarop zij niet langer greep heeft, en, anderzijds, op geld beluste avonturiers die een vorm van bescherming voorstellen die niet als geloofwaardig wordt beschouwd door beroepsmensen die officieel of officieus voor de politieke overheid werken. In het raam van de zaak-Lumumba mogen we niet aan dat vraagstuk voorbijgaan, zoniet krijgen we een vertekend beeld.

In tijden van onlusten houdt een kandidaat-huurling, zoals Santu Peschard, er een relatief eenvoudige werkwijze op na. Het komt erop aan een band te scheppen tussen hemzelf, de politieke overheid en, bijvoorbeeld, een privé-onderneming die zorgt voor de financiering van de aangeboden dienst, die altijd de vorm aan neemt van een belofte tot bescherming. Het is niet moeilijk die band te verwezenlijken. In het begin moet de kandidaat-huurling trachten tussen hem en de politieke gezagsdragers of hun afgevaardigden een contact tot stand te brengen — een rendez-vous, een min of meer informele ontmoeting die op zich misschien betekenisloos is. Voor de kandidaat-huurling is dat het geschikte moment om een project ter sprake te brengen dat enigszins past in het door zijn gesprekspartners gevoerde algemeen beleid en dat zij niet kúnnen verwerpen. Bij dat alles moet de kandidaat-huurling er wel op letten zichzelf niet in de positie van vragende partij te manoeuvreren. Maar het contact is gelegd — het is vaag en de gesprekspartners blijven passief.

In een tweede fase wordt contact gelegd met een privé-onderneming die het project zal financieren. De kandidaat-huurling licht zijn project toe en refereert aan zijn — in werkelijkheid nogal vage — politieke connecties. Aldus maakt hij zich bij de topmensen van de onderneming geloofwaardig en is het verleidingseffect gegarandeerd.

In een derde fase kan de kandidaat-huurling opnieuw contact opnemen met zijn politieke gesprekspartners en hen wijzen op de belangstelling van de onderneming voor zijn project. Ditmaal gaan ook die gesprekspartners hem geloofwaardig vinden.

In feite wordt hier een fictieve rol in het leven geroepen, door sporen uit te wissen. Uiteraard duurt de illusie niet lang en zal de geldschieter spoedig worden teleurgesteld. In afwachting zijn de initiatieven echter genomen en blazen de betrokkenen ze op om ze geloofwaardig te maken, waarbij erop wordt gelet zo weinig mogelijk sporen na te laten in de archieven. In dat verband is het van belang zich niet om de tuin te laten leiden door sporen die in het raam van het hier behandelde dossier van nature aantrekkelijk zijn.

— Le passage peut-être le plus important du document est la dernière phrase, qui met en relief la problématique des relations ambiguës entre une société privée qui cherche à se défendre dans un environnement politique qui semble lui échapper, et des aventuriers prêts à recueillir de l'argent en leur proposant une protection dont le sérieux n'est pas reconnu par les professionnels attachés aux autorités politiques, à titre officiels ou officieux. Dans le cadre de l'affaire Lumumba, cette problématique n'est pas sans importance pour ne pas être victime d'un miroir déformant.

La méthode suivie par un candidat mercenaire en période trouble, tel que Santu-Peschard, est relativement simple. Il s'agit de créer un lien entre soi, le pouvoir politique et par exemple, une entreprise privée qui financera le service proposé, et qui s'apparente toujours à une promesse de protection. Pour réaliser ce lien, la procédure à suivre n'est pas compliquée. Dans un premier temps, il s'agit pour le candidat mercenaire de prendre contact, d'avoir un rendez-vous, de provoquer une rencontre plus ou moins informelle qui, en soi, ne signifie rien, entre lui et des responsables politiques ou leurs délégués. C'est alors le moment pour le candidat mercenaire d'évoquer un projet qui abonde peu ou prou dans le sens d'une politique générale menée par ses interlocuteurs, et qu'ils ne peuvent rejeter, en veillant pour ce mercenaire à ne pas se mettre en position de demandeur. Mais le contact est pris, il est vague, et les interlocuteurs restent passifs.

Dans un deuxième temps, un contact est pris avec l'entreprise privée qui sera le bailleur de fonds du projet, et celui-ci est exposé par le candidat mercenaire qui se recommande de ses contacts politiques — en réalité assez flous — auprès des responsables de l'entreprise, crédibilisant ainsi sa position, avec un effet de séduction garanti.

Dans un troisième temps, le candidat mercenaire peut reprendre contact avec ses interlocuteurs politiques en insistant sur l'intérêt marqué par l'entreprise pour son projet, ce qui a pour effet cette fois-ci de le crédibiliser auprès de ces interlocuteurs.

Il s'agit en fait de la construction d'un rôle fictif par un brouillage de pistes. Evidemment, l'illusion n'a qu'un temps, et la déception finit par être au rendez-vous pour le bailleur de fonds. En attendant, des initiatives sont prises, gonflées pour être rendues crédibles par les intéressés, et laissant peu ou prou des traces dans les archives. Dans cette perspective, il s'agit de ne pas en être dupe de ces traces qui sont séduisantes par nature dans le cadre du dossier traité ici.

Laten we eerst zeggen wie de twee Belgen zijn in bovenvermeld document : het gaat om THYSSENS en JOLY.

— Georges THYSSENS is geboren in Luik op 21 april 1900. Vanaf 1955 is hij ere-hoofdgriffier van de rechtbank van eerste aanleg van het Hof van Beroep van Elisabethstad; vervolgens wordt hij secretaris van het UCOL. Een niet-ondertekend en van 10 april 1961 daterend verslag van de Veiligheid van de Staat ([14]) kenschetst hem als volgt :

Situons d'abord les deux Belges cités dans le document cité plus haut, il s'agit de THYSSEN et JOLY.

— Georges THYSSENS est né à Liège le 21 avril 1900. Greffier en chef honoraire du Tribunal de Ire Instance de la Cour d'Appel d'E'ville à partir de 1955, il est ensuite devenu secrétaire de l'UCOL. Un rapport de la Sûreté de l'État ([14]), daté du 10 avril 1961, non signé, nous en donne le portrait suivant :

<(…). Il est ensuite devenu (après le 3 septembre 1955) secrétaire de l'UCOL, à Elisabethville, fonctions qui lui ont permis (sic) de se lancer dans la politique katangaise. Il est devenu l'intermédiaire entre l'UMHK ([15]) et la Conakat. Partisan du fédéralisme, il a été le cerveau de la tentative de coup d'état qui a eu lieu au Katanga, avant l'indépendance.

Dès la proclamation de l'Etat du Katanga, THYSSENS s'est mis au service de celui-ci, affichant un idéalisme sans mélange. Conseiller occulte de MUNONGO, Godefroid, Ministre de l'Intérieur et de KIBWE, Evariste, Ministre des Finances du nouvel état, l'intéressé est parvenu à se faire charger de mission par le président Tshombé. Il devait recruter des officiers français et acheter du matériel militaire pour l'armée katangaise. A ces fins, une somme de 500.000 francs katangais lui a été remise en date du 20-9-60 et une somme équivalente le 21-1-61.

C'est au cours de cette mission en France que THYSSENS recruta le colonel TRINQUIER, qui devait être suivi de 20 officiers français, ensuite 600 parachutistes ou prétendus tels et plus tard d'un nombre considérable de familles algériennes (Pieds Noirs).

Dès son retour au Katanga, le 20-1-61 ; THYSSENS laissa tomber le masque. Croyant en effet l'opération TRINQUIER réussie, il devint exigeant et arrogant, à l'égard des instances katangaises.

Son plan prévoyait l'élimination politique du Président TSHOMBE qui devait devenir un personnage de salon et après avoir neutralisé KIBWE, il ne devait rester que MUNONGO en face de TRINQUIER contrôlant l'armée, THYSSENS contrôlant l'administration civile et THILMANY, actuellement attaché à la délégation katangaise à Bruxelles, qui devait devenir secrétaire général et assister directement THYSSENS.

Actuellement, son plan étant découvert, THYSSENS n'est plus accrédité auprès deTSHOMBE.

Politiquement, l'intéressé se prétend de gauche >.

Voegen we daaraan toe dat Thyssens niet erg hoog ingeschat werd door mensen als Weber, Vandewalle of Loos ([16]), die in hem een intrigant zien. Dat vonden ze ook van Bauvagnet, zoals we eerder al hebben aangegeven. Op 19 februari 1960 schrijft Weber in zijn agenda het volgende : « Présentation au Président [Tshombe] de sa garde personnelle. Cet animal de Thyssens et le capitaine Bovanier (*sic*) assistaient à cette cérémonie. Je me demande à quel titre ? » De dag ervoor had Weber in zijn agenda het volgende geschreven : « J'ai averti ce matin le Président au sujet de l'irresponsabilité des conseillers occultes et de leur malhonnêteté. Thyssen (*sic*) m'a donné plusieurs preuves de manque de scrupules. ».

Ajoutons que Thyssens n'était guère apprécié par des acteurs comme Wéber, Vandewalle ou Loos ([16]), qui le considéraient comme un intrigant. Il en était de même avec Bauvagnet, comme nous l'avons dit plus haut. Weber note dans son agenda à la date du 19 février 1960 : « Présentation au Président [Tshombe] de sa garde personnelle. Cet animal de Thyssens et le capitaine Bovanier (*sic*) assistaient à cette cérémonie. Je me demande à quel titre ? ». La veille, Weber écrivait dans son agenda : « J'ai averti ce matin le Président au sujet de l'irresponsabilité des conseillers occultes et de leur malhonnêteté. Thyssen (*sic*) m'a donné plusieurs preuves de manque de scrupules ».

([14]) Thyssens, 20. In een van 1 februari 1960 daterend verslag van de Veiligheid stond over hem het volgende te lezen : « Il est membre de l'Union Katangaise qui fait partie de la Confédération des associations du Katanga (CONAKAT). M. Thyssens a déclaré que c'était lui qui avait eu l'idée d'encourager les membres africains de la Conakat à extérioriser leur haine des ressortissants kasaï. Il estime qu'en politique, il est bon de donner au peuple un mobile sentimental pour l'unir et le faire agir sans qu'il prenne attention (sic) au véritable but visé par ses dirigeants », Thyssens, 68.

([15]) Te weten : met Henri Fortemps.

([16]) Loos noemt hem zelfs « le sinistre Thyssens ».

([14]) ASE, Thyssens, 20. Dans un rapport de la Sûreté daté du 1er février 1960, on disait de lui : « Il est membre de l'Union Katangaise qui fait partie de la Confédération des associations du Katanga (CONAKAT). M. Thyssens a déclaré que c'était lui qui avait eu l'idée d'encourager les membres africains de la Conakat à extérioriser leur haine des ressortissants kasaï. Il estime qu'en politique, il est bon de donner au peuple un mobile sentimental pour l'unir et le faire agir sans qu'il prenne attention (*sic*) au véritable but visé par ses dirigeants », *idem*, Thyssens, 68.

([15]) Avec Henri Fortemps notamment.

([16]) Loos n'hésite pas à évoquer « le sinistre Thyssens ».

— Pierre JOLY was van afkomst een Fransman, maar hij werd geboren in Luik op 30 december 1931. Als zoon van een Belgische consul in Rouen zette hij zich ten volle in voor Frans Algerije. Met hem belanden we bij het vraagstuk van de banden tussen de Algerijnse oorlog en haar gevolgen enerzijds, en de dekolonisatie van Belgisch Congo anderzijds, maar het komt ons niet toe die banden hier verder uit te spitten. In een door G. DS ondertekende en van 10 november 1960 daterende *Note pour Monsieur l'Administrateur-Directeur Général L. Caeymaex* staat over hem het volgende te lezen : « [Avec Joly,] il est question de l'organisation de corps francs au Katanga que Joly se proposait d'organiser dans le but de maintenir l'ordre au Katanga et de sauvegarder les intérêts katangais et belges. Selon ses propres dires, Joly ne comptait pas composer les cadres de ces corps francs de Belges, mais de pro-Belges (notamment de Français) » ([17]).

Vandewalle verwijst naar Joly in zijn *Mille et quatre jours*, 1974, boekdeel 2, blz. 189 : « Pierre Joly transmit ce 9 août (1960) à Tshombe un projet de réorganisation de l'armée katangaise. L'objectif était de réaliser une force nationale, en deux ans avec un apport minime d'étrangers. Ceux-ci devaient prendre la nationalité katangaise. Il serait 1 000 officiers, sous-officiers et soldats. Le document détaillait l'organisation, l'état-major et le budget. Des antennes de renseignements étaient prévues à Madrid, Paris, Genève et Bruxelles. Une OC (organisation civile) était prévue dirigée par Serge Stinglhamber ([18]). Des noms étaient cités : commandants J. Pechard (sic) et J. Bellay, chef d'escadron P. Joly, capitaines Parou, Bastille, Lambert, colonel Axel. Martien devait s'occuper d'un service spécial d'action. Dont coût global : 100 560 000 francs belges par an. » ([19]). De contacten tussen Joly en Roger Trinquier zullen in die context plaatsvinden.

Vanaf begin augustus 1960 had de onberekenbare Joly, die uiteindelijk uit Katanga zal worden gezet, aan Tshombe zijn plan voorgesteld om het Katangese leger weer op de been te brengen. Zoals we nog zullen zien zal hij Santu Peschard later verwijten dat die hem het vaderschap over dat plan had afgenomen. Peschard deed aan Union Minière immers gelijksoortige, maar minder dure voorstellen. Het komt tot een breuk tussen Joly ([20]) en Peschard, zonder dat er een vergelijk wordt gevonden : Joly beweerde dat Peschard hem geld verschuldigd was.

([17]) AVS, Peschard, 20.

([18]) Wij komen later nog op deze persoon terug.

([19]) In een document van de Veiligheid van de Staat worden grote vraagtekens geplaatst bij de geloofwaardigheid van dit project : « Il n'est pas exclu que les personnes présentées par JOLY aient même ignoré le rôle que JOLY leur faisait jouer dans son imagination (…) »; AVS, Peschard, 18.

([20]) Terloops wijzen we erop dat Joly door zijn huwelijk verwant was met Van Weyenbergh van Union Minière.

— Pierre JOLY d'origine française, est né à Liège le 30 décembre 1931. Fils d'un consul belge à Rouen, il embrassa la cause de l'Algérie française. Avec lui, c'est la question des liens entre la Guerre d'Algérie et ses conséquences, et la décolonisation du Congo belge, qui est posée, mais il ne nous appartient pas de l'approfondir ici. Avec Joly, « il est question de l'organisation de corps francs au Katanga que Joly se proposait d'organiser dans le but de maintenir l'ordre au Katanga et de sauvegarder les intérêts katangais et belges. Selon ses propres dires, Joly ne comptait pas composer les cadres de ces corps francs de Belges, mais de pro-Belges (notamment de Français) », précise une *Note pour Monsieur l'Administrateur-Directeur Général L. Caeymaex,* signée G. DS. Et datée du 10 novembre 1960 ([17]).

Vandewalle évoque Joly dans *Mille et quatre jours*, 1974, fascicule 2, p. 189 : « Pierre Joly transmit ce 9 août (1960) à Tshombe un projet de réorganisation de l'armée katangaise. L'objectif était de réaliser une force nationale, en deux ans avec un apport minime d'étrangers. Ceux-ci devaient prendre la nationalité katangaise. Il serait 1 000 officiers, sous-officiers et soldats. Le document détaillait l'organisation, l'état-major et le budget. Des antennes de renseignements étaient prévues à Madrid, Paris, Genève et Bruxelles. Une OC (organisation civile) était prévue dirigée par Serge Stinglhamber ([18]). Des noms étaient cités : commandants J. Pechard (sic) et J. Bellay, chef d'escadron P. Joly, capitaines Parou, Bastille, Lambert, colonel Axel. Martien devait s'occuper d'un service spécial d'action. Dont coût global : 100 560 000 francs belges par an. » ([19]). C'est dans ce contexte que Joly aura des contacts avec Roger Trinquier.

Ainsi, dès le début du mois d'août 1960, le fantasque Joly, qui sera finalement expulsé du Katanga (12 août), avait proposé à Tshombe son projet de remise en état de l'armée katangaise, et il reprochera à Santu Peschard, comme nous le verrons, de lui avoir usurpé cette paternité, Peschard formulant des propositions similaires, mais d'un coût moins élevé à l'Union Minière. Joly ([20]) et Peschard ne se sépareront pas à l'amiable, Joly prétendant que Peschard lui devait de l'argent.

([17]) ASE, Peschard, 20.

([18]) Nous reviendrons plus avant sur ce personnage.

([19]) Dans un document de la Sûreté de l'État, la crédibilité de ce projet est nettement mise en question : « Il n'est pas exclu que les personnes présentées par JOLY aient même ignoré le rôle que JOLY leur faisait jouer dans son imagination (…) »; ASE, Peschard, 18.

([20]) Notons au passage que Joly, par son mariage, était apparenté à Van Weyenbergh de l'Union minière.

Diverse documenten van de Veiligheid van de Staat, voornamelijk hoorzittingen met Joly waarbij heel wat vraagtekens kunnen worden geplaatst, maken gewag van de tumultueuze betrekkingen die beide mannen met elkaar onderhielden. Het zou veel vergen die documenten hier weer te geven en bovendien zijn zij niet erg belangrijk voor ons onderwerp.

Laten we onze aandacht echter weer toespitsen op Jacques-Gaston-Jean SANTU PESCHARD (naam van zijn moeder), die op 6 december 1908 in Parijs geboren werd. De contacten en vervolgens de betrekkingen tussen Santu Peschard en Union Minière hebben ontegensprekelijk bestaan en in dat verband speelt Herman Robiliart dus een sleutelrol. Peschard zou door Stinghlamber aan Robiliart zijn aanbevolen ([21]).

Het hiernavolgende document, dat wij integraal weergeven, maakt duidelijk dat een anticommunistische strategie op poten was gezet met behulp van huurlingen en met de financiële steun van Union Minière. Een en ander begon in feite vanaf augustus 1960 en had, zoals we nog zullen zien, tot doel het Katangese regime te ondersteunen en dus de regering in Leopoldstad — tot september de regering-Lumumba — schade te berokkenen :

Divers documents de la Sûreté de l'État, principalement des auditions de Joly, suspectes à plus d'un titre, évoquent leur relations tumultueuses, il serait laborieux de reproduire ces documents ici, et sans grand intérêt pour notre sujet.

Mais recentrons-nous sur Jacques-Gaston-Jean SANTU PESCHARD (nom de sa mère), né à Paris le 6 décembre 1908. Les contacts, puis les relations entre Santu Peschard et l'Union minière ont une existence incontestables, et Herman Robiliart a donc un rôle clé dans cette perspective. C'est Stinghlamber qui aurait recommandé Peschard à Robiliart ([21]).

Le document suivant que nous reproduisons en entier indique clairement qu'une stratégie de lutte anti-communiste, avec l'aide de mercenaires, financée par l'Union minière, s'était mise en place, en fait dès août 1960, comme nous allons le voir, et destinée à soutenir le régime katangais, donc à nuire au gouvernement de Léopoldville, et jusqu'en septembre, au gouvernement de Lumumba :

< COPIE
Ministère de la Justice
Administration de la Sûreté publique
Sûreté de l'Etat
L'Administrateur Adjoint
SECRET

Formation de cadres au Katanga, avec le concours de sociétés belges et de la Suisse :

*Suite à ma communication précédente, c'est le nommé PESCHARD (phonétique) délégué de l'université de Fribourg qui vient de prendre contact avec TSCHOMBE (*sic*) à ce sujet et qui a déjà envoyé 19 noirs en Suisse en vue de leur formation.*

Il obéit aux directives de M. ROBILIART de la Sté Générale à qui il vient de remettre son rapport.

Ce rapport prévoit la possibilité si pas la probabilité pour les belges d'être exclus des affaires au Katanga, s'ils ne modifient pas leur technique. Il propose l'adoption du système anglais : Chaque technicien travaille ou paraît travailler isolément avec la personne qu'il doit conseiller, mais tous les soirs les techniciens se retrouvent dans un club avec un délégué de MI5.

Copie du rapport de P. m'a été promis.

14/10/60

WT. [Woot de Trixhe]

SECRET

Le stage en Suisse apparaît comme insuffisant pour donner une formation parfaite de propagandiste anti-communiste.

Ce stage a lieu sous le couvert du service de l'Instruction publique du canton de Fribourg, ce qui l'hypothèque des conceptions neutralistes des Suisses en général.

([21]) AVS, Peschard, 27 en Dossier Robiliart, 83.

([21]) ASE, Peschard, 27; et Robiliart, 83.

Sa durée devrait être de 6 mois et être complétée par un stage complémentaire dans la spécialisation recherchée d'une durée de 3 mois.

21-10-60

L.C. > ([22]).

De archieven van Union Minière bevestigen de hierboven gegeven informatie. De in de archieven opgenomen telexen van Union Minière verschaffen ons terzake bijkomende informatie en inzichten. Sommige telexen zijn onduidelijk of onbetrouwbaar; in dat geval geven we ze ter informatie.

DATUM	REFERENTIE	INHOUD
04.10.60	Gecodeerde telex van Verdussen aan Wallef (Elisabethstad) ([23])	N°3596 — Retelex notre 3585 votre 3918 il s'agit de Pechard.
11.10.60	Telex van Verdussen aan Urbain (Elisabethstad) ([24])	N°3746 — Référence télex E'ville « 4004 ´[,] colis » et accompagnateur sont bien arrivés à destination.
18.10.60	Niet ondertekende telex (Belgisch-Zwitsers Bureau Brussel) aan Urbain (bru) ([25])	N°3876 — places actuellement disponibles pour etudiants katangais a fribourg etre maximum vingt-huit. Prochain contingent devoir donc pas depasser neuf unites. Recommande voyage accompagne par meme personne que premiere fois laquelle sera elisabethville prochainement + (bureau belgo-suisse bruxelles)+
18.10.60	Telex van Verdussen aan Urbain (Elisabethstad) ([26])	N°3885 — Suite notelex 3876 et votelex 4292. Mr. P. nous dit que places disponibles ne sont pas limitées à vingt-huit-ne devez donc pas limiter les départs-Réservez places pour départ lundi 23 octobre y compris place pour Mr. P. qui arrivera Elisabethville vendredi 21 octobre-télexez toute urgence encore aujourd'hui nombre voyageurs pour permettre aviser Fribourg. N.B. Les mots soulignés ont été codés.

([22]) AVS, Robiliart, 70; zie ook Dossier Tshombe, 168.
([23]) AUM, 248. Kopie aan Marthoz en Verdussen.
([24]) AUM, 248. Kopie aan Marthoz, Verdussen en Fortemps.
([25]) 248.
([26]) 248.

Les archives de l'Union minière confirme les informations citées ci-dessus. En effet, un examen des télex de l'Union minière disponibles dans ces archives nous apporte un complément d'informations sur le sujet. Parfois certains télex sont obscurs ou suspects, et nous les donnons alors à titre indicatif.

DATE	REFERENCE	CONTENU
04.10.60	Télex codé envoyé à Wallef (E'ville) par Verdussen ([23])	N°3596 — Retelex notre 3585 votre 3918 il s'agit de Pechard.
11.10.60	Télex envoyé à Urbain (E'ville) par Verdussen ([24])	N°3746 — Référence télex E'ville « 4004 ´[,] colis » et accompagnateur sont bien arrivés à destination.
18.10.60	Télex pour Urbain non signé (bureau belgo-suisse Bruxelles) (bru) ([25])	N°3876 — places actuellement disponibles pour etudiants katangais a fribourg etre maximum vingt-huit. Prochain contingent devoir donc pas depasser neuf unites. Recommande voyage accompagne par meme personne que premiere fois laquelle sera elisabethville prochainement + (bureau belgo-suisse bruxelles)+
18.10.60	Télex envoyé à Urbain (E'ville) par Verdussen ([26])	N°3885 — Suite notelex 3876 et votelex 4292. Mr. P. nous dit que places disponibles ne sont pas limitées à vingt-huit-ne devez donc pas limiter les départs-Réservez places pour départ lundi 23 octobre y compris place pour Mr. P. qui arrivera Elisabethville vendredi 21 octobre-télexez toute urgence encore aujourd'hui nombre voyageurs pour permettre aviser Fribourg. N.B. Les mots soulignés ont été codés.

([22]) ASE, Robiliart, 70; voir aussi *idem*, Tshombe, 168.
([23]) AUM, 248. Copie à Marthoz et Verdussen.
([24]) 248. Copie à Marthoz, Verdussen et Fortemps.
([25]) 248.
([26]) 248.

19.10.60	Gecodeerde telex van Verdussen aan Wallef (Elisabethstad) ([27])	N°3928 — Référence votelex 4271 Mr. P. arrivant Elisabethville vendredi et repartant lundi C. vous propose D. retarder départ de façon à partir avec Mr. P. lundi 24 octobre.
19.10.60	Gecodeerd telegram van Verdussen aan Urbain (Elisabethstad) ([28])	N°3929 — Suite votelex 4327 je vous confirme que Mr. P. arrivera par avion quittant Bruxelles jeudi midi 20 octobre — Mr P. vous demande prévenir garagiste.
26.10.60	Gecodeerde telex van Verdussen aan Urbain (Elisabethstad) ([29])	N°4085 — Mr. P. et 29 colis bien arrivés.
26.10.60	Gecodeerde telex van Verdussen aan Wallef (Elisabethstad) ([30])	N°4086 — Mr. P. bien arrivé (.) Note avoir été remise en route à destinataire.
08.11.60	Gecodeerde telex van Urbain uit Elisabethstad aan Verdussen ([31])	N°4823 — Soixante huit colis prêts pour Genève (.) Sommes sans nouvelles de PESCHARD quand arrivera-t-il Elisabethville ?
24.11.60	Gecodeerde telex van Fortemps en Verdussen aan Urbain (Elisabethstad) ([32])	N°4679 — Suite télex E'ville 5155 et 5156 impossible recevoir colis en Suisse avant 15 décembre (.) Vous confirmerons date exacte départ souhaitée dès que possible (.) Examinons possibilités envoi contingent importance non déterminée en Espagne confirmerons dès que possible (.) Pour le surplus attendons lettre annoncée.
01.12.60	Gecodeerde telex van Verdussen aan Urbain (Elisabethstad) ([33])	N°4840 — Référence votelex 5155 et 5156 notelex 4679 vous pouvez arranger départ 30 colis pour arrivée Genève à partir du 10 décembre stop Indispensable envoyer urgence liste intéressés avec études faites de façon permettre établir programme cours stop Duplicata de cette liste doit être remise à chef du groupe pour utilisation au

([27]) 248. Kopie aan Sengier, Robiliart, Marthoz en Verdussen.
([28]) 248. Kopie aan Sengier, Robiliart, Marthoz en Verdussen.
([29]) 248. Kopie aan Sengier, Robiliart, Marthoz en Verdussen.
([30]) 248. Kopie aan Sengier, Robiliart, Marthoz en Verdussen.
([31]) 245. Kopie aan Marthoz, Verdussen en Fortemps.
([32]) 248. Kopie aan Robiliart, Marthoz, Wallef, Verdussen, Fortemps en Henroteaux.
([33]) 248. Kopie aan Sengier, Robiliart, Marthoz, Wallef en Verdussen.

19.10.60	Télex codé envoyé à Wallef (E'ville) par Verdussen ([27])	N°3928 — Référence votelex 4271 Mr. P. arrivant Elisabethville vendredi et repartant lundi C. vous propose D. retarder départ de façon à partir avec Mr. P. lundi 24 octobre.
19.10.60	Télégramme codé envoyé à Urbain (E'ville) par Verdussen ([28])	N°3929 — Suite votelex 4327 je vous confirme que Mr. P. arrivera par avion quittant Bruxelles jeudi midi 20 octobre — Mr P. vous demande prévenir garagiste.
26.10.60	Télex codé envoyé à Urbain (E'ville) par Verdussen ([29])	N°4085 — Mr. P. et 29 colis bien arrivés.
26.10.60	Télex codé envoyé à Wallef (E'ville) par Verdussen ([30])	N°4086 — Mr. P. bien arrivé (.) Note avoir été remise en route à destinataire.
08.11.60	Télex codé reçu d'E'ville pour Verdussen, envoyé par Urbain ([31])	N°4823 — Soixante huit colis prêts pour Genève (.) Sommes sans nouvelles de PESCHARD quand arrivera-t-il Elisabethville ?
24.11.60	Télex codé envoyé à Urbain (E'ville) par Fortemps et Verdussen ([32])	N°4679 — Suite télex E'ville 5155 et 5156 impossible recevoir colis en Suisse avant 15 décembre (.) Vous confirmerons date exacte départ souhaitée dès que possible (.) Examinons possibilités envoi contingent importance non déterminée en Espagne confirmerons dès que possible (.) Pour le surplus attendons lettre annoncée.
01.12.60	Télex codé envoyé à Urbain (E'ville) par Verdussen ([33])	N°4840 — Référence votelex 5155 et 5156 notelex 4679 vous pouvez arranger départ 30 colis pour arrivée Genève à partir du 10 décembre stop Indispensable envoyer urgence liste intéressés avec études faites de façon permettre établir programme cours stop Duplicata de cette liste doit être remise à chef du groupe pour utilisation au débarquement à

([27]) 248. Copie pour Sengier, Robiliart, Marthoz et Verdussen.
([28]) 248. Copie à Sengier, Robiliart, Marthoz et Verdussen.
([29]) 248. Copie à Sengier, Robiliart, Marthoz et Verdussen.
([30]) 248. Copie à Sengier, Robiliart, Marthoz et Verdussen.
([31]) 245. Copie à Marthoz, Verdussen et Fortemps.
([32]) 248. Copie à Robiliart, Marthoz, Wallef, Verdussen, Fortemps et Henroteaux.
([33]) 248. Copie à Sengier, Robiliart, Marthoz, Wallef et Verdussen.

		débarquement à Genève stop 30 colis est maximum possible actuellement.
05.12.60	Gecodeerde telex van Verdussen aan Urbain (Elisabethstad) ([34])	N°4905 — Référence votelex 5340 Mr. P. nous dit que Ministre peut écrire directement à Mr. BISTOS c/o CDES 114 Champs Elysées Paris en se référant à ses entretiens avec Mr. P. stop en fait il ne s'agit pas d'enfants mais de jeunes gens en principe pour études universitaires et il conviendrait de soumettre liste de candidats avec identité, âge et indications des études faites et autre formation stop A notre avis question à laisser traiter par Ministre katangais compétent.
06.12.60	Telex van Verdussen aan Urbain (Elisabethstad) ([35])	N°4953 — Nous confirmons notre télex 4840 stop cependant si c'est encore possible préférable arrivée à Genève à partir du 12 décembre stop nous informer dès que possible date arrivée Genève et date envoi liste demandée.
30.01.61	Door Henroteaux ondertekende en door Verdussen verstuurde, gecodeerde telex aan Fortemps (Elisabethstad) ([36])	N°552 — Vous informe dispositions en cours pour recevoir primo 38 nouveaux stagiaires à Pampelune en Espagne le 15 février prochain pour quatre mois environ secundo 60 nouveaux stagiaires à Sion en Suisse fin mars prochain pour trois mois (stop) Ferons nous mêmes nécessaires près SABENA pour organiser voyages (stop) Enverrons moniteurs à Elisabethville pour escorter chaque contingent (stop) Lettre suit
06.03.61	Gecodeerde telex van Henroteaux aan Fortemps (Elisabethstad) ([37])	N°1251 — Vous informe 7 stagiaires rentreront probablement Elisabethville vendredi 10 mars par avion Genève-Léopoldville-Elisabethville stop confirmerai quand réservation sera certaine-lettre suit.
09.03.61	Gecodeerde telex van Henroteaux aan Urbain (Elisabethstad) ([38])	N°1373 — Suite mon télex 1251 du 6 mars adressé FORTEMPS vous précise :

([34]) 248. Kopie aan Sengier, Robiliart, Marthoz, Wallef en Verdussen.
([35]) 248. Kopie aan Robiliart, Marthoz, Wallef en Verdussen.
([36]) 248.
([37]) 248.
([38]) 248. Kopie aan Marthoz en Fortemps.

		Genève stop 30 colis est maximum possible actuellement.
05.12.60	Télex codé envoyé à Urbain (E'ville) par Verdussen ([34])	N°4905 — Référence votelex 5340 Mr. P. nous dit que Ministre peut écrire directement à Mr. BISTOS c/o CDES 114 Champs Elysées Paris en se référant à ses entretiens avec Mr. P. stop en fait il ne s'agit pas d'enfants mais de jeunes gens en principe pour études universitaires et il conviendrait de soumettre liste de candidats avec identité, âge et indications des études faites et autre formation stop A notre avis question à laisser traiter par Ministre katangais compétent.
06.12.60	Télex envoyé à Urbain (E'ville) par Verdussen ([35])	N°4953 — Nous confirmons notre télex 4840 stop cependant si c'est encore possible préférable arrivée à Genève à partir du 12 décembre stop nous informer dès que possible date arrivée Genève et date envoi liste demandée.
30.01.61	Télex codé signé Henroteaux, envoyé à Fortemps (E'ville) par Verdussen ([36])	N°552 — Vous informe dispositions en cours pour recevoir primo 38 nouveaux stagiaires à Pampelune en Espagne le 15 février prochain pour quatre mois environ secundo 60 nouveaux stagiaires à Sion en Suisse fin mars prochain pour trois mois (stop) Ferons nous mêmes nécessaires près SABENA pour organiser voyages (stop) Enverrons moniteurs à Elisabethville pour escorter chaque contingent (stop) Lettre suit
06.03.61	Télex codé envoyé à Fortemps (E'ville) par Henroteaux ([37])	N°1251 — Vous informe 7 stagiaires rentreront probablement Elisabethville vendredi 10 mars par avion Genève-Léopoldville-Elisabethville stop confirmerai quand réservation sera certaine-lettre suit.
09.03.61	Télex codé envoyé à Urbain (E'ville) par Henroteaux ([38])	N°1373 — Suite mon télex 1251 du 6 mars adressé FORTEMPS vous précise :

([34]) 248. Copie à Sengier, Robiliart, Marthoz, Wallef et Verdussen.
([35]) 248. Copie à Robiliart, Marthoz, Wallef et Verdussen.
([36]) 248.
([37]) 248.
([38]) 248. Copie à Marthoz et Fortemps.

		Primo Six stagiaires de Suisse rentreront Eville dimanche 12 mars sept heures matin par avion quittant Bruxelles le onze soir Secundo environ quarante stagiaires rentreront Eville le 7 avril par avion quittant Genève le six soir Tertio Si vous pouvez obtenir réservation place par SABENA Eville cet avion revenant le sept avril soir pourrait ramener soixante nouveaux stagiaires pour lesquels Gouvernement Suisse a accordé ce jour visa entrée valable à partir du huit avril Dans ce cas nous enverrons un moniteur escorte et les attendrons à Genève samedi huit avril cinq heures matin-Prière faire savoir urgence si cet arrangement est possible-Lettre suit avec détails et noms.
15.03.61	Gedeeltelijk gecodeerde telex van Henroteaux aan Urbain (Elisabethstad) ([39])	N°1470 — Référence tertio mon télex du 9 mars prière envoyer rapidement 3 exemplaires liste nominative 60 nouveaux stagiaires attendus Genève 8 avril, ce document étant demandé d'urgence par Autorités suisses (.) Vous informe en outre mon arrivée E'ville 26 mars.
19.05.61	Gecodeerde telex van Wallef aan Fortemps (Elisabethstad) ([40])	N°Bru D.70 — Votre D.57-avons pas pu obtenir renseignements car HENROTEAUX rentre seulement ce soir de MADRID — GENEVE a signalé transit 16 stagiaires venant de MADRID — Pas été possible obtenir autres indications — telexerons samedi matin.

Er zijn wel degelijk banden geweest tussen Europa en Katanga met het oog op de opleiding van anticommunistische krachten onder de auspiciën van Union Minière. Sommigen zullen ten aanzien van die parallelle activiteiten enige terughoudendheid aan de dag leggen — zelfs zij die het best geplaatst zijn om er meer over te weten. Zo verneemt René Smal in een van 15 december 1960 daterende brief van « Bernard », zijn informant in Katanga, het volgende : « Il est fortement question qu'une trentaine de Katangais auraient quitté

([39]) 248. Kopie aan Marthoz, Fortemps en Henroteaux.
([40]) 248. Kopie aan Marthoz, Wallef en Verdussen.

		Primo Six stagiaires de Suisse rentreront Eville dimanche 12 mars sept heures matin par avion quittant Bruxelles le onze soir Secundo environ quarante stagiaires rentreront Eville le 7 avril par avion quittant Genève le six soir Tertio Si vous pouvez obtenir réservation place par SABENA Eville cet avion revenant le sept avril soir pourrait ramener soixante nouveaux stagiaires pour lesquels Gouvernement Suisse a accordé ce jour visa entrée valable à partir du huit avril Dans ce cas nous enverrons un moniteur escorte et les attendrons à Genève samedi huit avril cinq heures matin-Prière faire savoir urgence si cet arrangement est possible-Lettre suit avec détails et noms.
15.03.61	Télex (partiellement codé) envoyé à Urbain (E'ville) par Henroteaux ([39])	N°1470 — Référence tertio mon télex du 9 mars prière envoyer rapidement 3 exemplaires liste nominative 60 nouveaux stagiaires attendus Genève 8 avril, ce document étant demandé d'urgence par Autorités suisses (.) Vous informe en outre mon arrivée E'ville 26 mars.
19.05.61	Télex codé envoyé à Fortemps (E'ville) part Wallef ([40])	N°Bru D.70 — Votre D.57-avons pas pu obtenir renseignements car HENROTEAUX rentre seulement ce soir de MADRID — GENEVE a signalé transit 16 stagiaires venant de MADRID — Pas été possible obtenir autres indications — telexerons samedi matin.

Il y a bien eu des rotations entre l'Europe et le Katanga en vue de la formation de cadres anticommunistes sous l'égide de l'Union minière. Mais certains se montreront circonspects quant à ces activités parallèles, même les mieux placés pour en savoir plus. Ainsi « Bernard », informateur de René Smal au Katanga, lui écrit le 15 décembre 1960 : « Il est fortement question qu'une trentaine de Katangais auraient quitté Eville pour GENEVE. Je ne connais rien à ce sujet et je pense d'ailleurs que le rens[eignement] est inexact. La source

([39]) 248. Copie à Marthoz, Fortemps et Henroteaux.
([40]) 248. Copie à Marthoz, Wallef et Verdussen.

Eville pour GENEVE. Je ne connais rien à ce sujet et je pense d'ailleurs que le rens[eignement] est inexact. La source de ce bruit est-elle le fait que 24 Katangais qui, la semaine dernière, devaient être envoyés par la Gd dans des écoles en Belgique, ne sont pas partis (décision Gvt Kat) ? » ([41]).

Op 24 augustus 1960 had onder de auspiciën van Union Minière een vergadering plaats en het verslag daarvan is bewaard gebleven. Het vermeldt de aanwezigheid van de heren P. en S.F., en geeft aan dat er sprake was van de oprichting van een « *mouvement anticommuniste* » en een « *mouvement politique* », met andere woorden : een beweging voor militaire operaties en een beweging voor propaganda. Dat verslag ([42]), geeft een overzicht van de organisatorische aspecten, van de opleiding van de agenten en van het beschikbare budget. Genève en Madrid zijn de draaischijven van die opleidingen, waarvan de algemene kostprijs 75 miljoen frank bedraagt.

Een document — dat op 1 september 1960 in Genève-Bruxelles is opgemaakt en als titel « Ecole de cadres katangais. Exposé de situation et soumission d'une solution d'urgence » ([43]) draagt — is explicieter over de beweegredenen van de oprichters van die « school », alsook over hun doelstellingen en het te volgen opleidingsprogramma. Het ziet er een ambitieus project uit :

« *Il est superflu d'épiloguer sur l'avance prise par les éléments subversifs au Congo. Cette avance est due à une action longuement préméditée et confiée à des spécialistes. Il est tout aussi inutile de relever la répugnance instinctive de l'intellectuel occidental de niveau supérieur à envisager en temps normal une contre-action directe. Bornons-nous donc à reconnaître la nécessité vitale de former des éléments spécialement destinés à l'application pratique des formules contre-révolutionnaires* » ([44]).

De strijd tegen het communisme moet internationaal worden gevoerd en daarom maakt het document melding van steun aan het initiatief door de « *Organisations Monarchistes Espagnoles* », de « *Equipes Spéciales* » van de Graaf van Parijs (Ebstein), het « *Centre des Indépendants* » (A. Pinay), het « *Centre de Documentation du Grand Patronat* », het « *Bureau Spécial anti-soviétique* » (Bonn) en de « *Rénovation Nationale* » (Zwitserland). « Ces divers mouvements forment à l'heure actuelle des cadres politiques anti-marxistes, à tous les niveaux et sur tous les plans » ([45]).

([41]) Papieren Loos, 9e.
([42]) AUM, 410.
([43]) UM 410
([44]) *Idem.*
([45]) *Idem.*

de ce bruit est-elle le fait que 24 Katangais qui, la semaine dernière, devaient être envoyés par la Gd dans des écoles en Belgique, ne sont pas partis (décision Gvt Kat) ? » ([41]).

Dès le 24 août 1960, une réunion sous l'égide de l'Union Minière avait eu lieu, et le rapport qui en est le fruit a été conservé. Elle mettait en présence Mr. P. et S.F., et il fut question de la création d'un « mouvement antisubversif » et d'un « mouvement politique », soit un volet militaire et un volet propagandiste. Ce rapport ([42]), fait le point sur les questions d'organisation et de formation des agents et sur le budget. Genève et Madrid sont des plaques tournantes de ces formations dont le coût global s'élèvera à 75 millions de francs.

Un document daté de Genève-Bruxelles, du 1er septembre 1960, intitulé « Ecole de cadres katangais. Exposé de situation et soumission d'une solution d'urgence » ([43]) est plus explicite sur les motivations des initiateurs de cette « école », leurs objectifs, et le programme à suivre. Le projet semble ambitieux :

« Il est superflu d'épiloguer sur l'avance prise par les éléments subversifs au Congo. Cette avance est due à une action longuement préméditée et confiée à des spécialistes. Il est tout aussi inutile de relever la répugnance instinctive de l'intellectuel occidental de niveau supérieur à envisager en temps normal une contre-action directe. Bornons-nous donc à reconnaître la nécessité vitale de former des éléments spécialement destinés à l'application pratique des formules contre-révolutionnaires » ([44]).

C'est dans une perspective internationale qu'il faut envisager la lutte contre le communisme, et ce document fait part d'appuis accordés à la présente initiative, de : Organisations Monarchistes Espagnoles, les « Equipes Spéciales » du Comte de Paris (Ebstein), le Centre des Indépendants (A. Pinay), le Centre de Documentation du Grand Patronat, le Bureau Spécial anti-soviétique (Bonn) et Rénovation Nationale (Suisse). « Ces divers mouvements forment à l'heure actuelle des cadres politiques anti-marxistes, à tous les niveaux et sur tous les plans » ([45]).

([41]) Papiers Loos, 9e.
([42]) AUM, 410.
([43]) AUM, 410
([44]) *Idem.*
([45]) *Idem.*

Zwitserland en Spanje krijgen daadwerkelijk een sleutelrol toebedeeld in de opleiding van de agenten :

« I. Les élèves peuvent être pris en charge par nous dès leur arrivée à Bruxelles.

II. Les autorités suisses ont marqué leur accord pour la délivrance de visas ainsi que pour le programme des cours.

III. L'Association des Etudiants Suisses a accepté les élèves durant leurs loisirs.

IV. Suivant la nature des « Cours Techniques », il pourrait y avoir lieu d'organiser ces derniers en Espagne : les plus larges appuis nous sont assurés de ce côté » ([46]).

Union Minière werd over de streep getrokken door Peschard en zijn project dat qua coherentie waterdicht leek. Zoals bovenvermelde telexen aantonen, werd effectief een structuur in het leven geroepen die de in dat verslag vermelde doelstellingen moest verwezenlijken.

De tijd dringt en Union Minière wil de eigen veiligheid waarborgen. In een van 3 september 1960 daterende en niet ondertekende « Note sur le mouvement politique » is sprake van het opstarten van een goed geoliede propagandamachine :

Il est effectivement prévu que la Suisse et l'Espagne jouent un rôle clé dans la formation des agents :

« I. Les élèves peuvent être pris en charge par nous dès leur arrivée à Bruxelles.

II. Les autorités suisses ont marqué leur accord pour la délivrance de visas ainsi que pour le programme des cours.

III. L'Association des Etudiants Suisses a accepté les élèves durant leurs loisirs.

IV. Suivant la nature des « Cours Techniques », il pourrait y avoir lieu d'organiser ces derniers en Espagne : les plus larges appuis nous sont assurés de ce côté » ([46]).

L'Union Minière fut séduite par Peschard, et son projet dont la cohérence semblait sans faille. Comme le démontre les télex évoqués plus haut, une structure s'est effectivement mise en place en vue de remplir les objectifs fixés dans ce rapport.

Le temps presse, et l'Union Minière veut assurer sa sécurité. Dans une « Note sur le mouvement politique », datée du 3 septembre 1960, et non signée, il est question de mettre en place un système de propagande bien organisé :

<En vue d'assurer une propagande politique efficace, il est indispensable de réorganiser la CONAKAT et d'en faire un véritable parti politique.

M. TSHOMBE est bien au courant de la question et s'en occupe déjà. Toutefois, pour lui faciliter la tâche, nous proposons d'envoyer en Afrique six hommes rompus à ces questions dont au moins deux africains français qui ont été formés à la lutte contre le communisme et qui font du journalisme.

L'équipe en question préparerait indirectement le terrain pour l'organisation d'une propagande efficace et de choc en cas de referendum sous le contrôle de l'ONU.

Dans ce dernier cas, on pourrait envoyer rapidement sur place une trentaine d'hommes ayant participé à la préparation du referendum à Madagascar et dans d'autres pays d'Afrique.

Les hommes qui seraient ainsi envoyés en Afrique devraient à mon avis être mis à la disposition de M. TSHOMBE pendant trois à six mois. Il est en effet indispensable de travailler en collaboration avec ce dernier car il est le seul à avoir la totale confiance des hommes en place.

Il faudrait donc au plus vite obtenir l'accord de TSHOMBE sur ces propositions et me le faire savoir à l'UM Bruxelles.

Si M. TSHOMBE était d'accord, un émissaire accompagné d'un premier africain français serait envoyé dès la fin de la semaine prochaine vers Elisabethville. Cet émissaire prendrait contact avec TSHOMBE et SENGA pour organiser sur place, la mise en place de cette mission et définir les qualités et qualifications des agents à envoyer sur place » ([47]).

In werkelijkheid vormt die tekst een inleiding op een « Note sur le mouvement politique » ([48]) die ook van 3 september dateert en die veel meer informatie bevat. Als bijlage bij dat document gaat het verslag van de reeds eerder vermelde vergadering van 24 augustus. Voorts wordt de rol van een bureau in Brussel er nader in gepreciseerd :

Ce texte est en réalité l'introduction d'une « Note sur le mouvement politique » ([48]) datée du 3 septembre également, et qui est beaucoup plus étoffée. On y reprend en annexe le compte rendu de la réunion du 24 août cité plus haut, et on apporte des précisions sur le rôle d'un bureau de Bruxelles :

([46]) *Idem.*
([47]) UM410
([48]) 264

([46]) *Idem.*
([47]) AUM, 410
([48]) AUM, 264

<Un bureau de liaison sera créé à Bruxelles. Ce sera le bureau du « mouvement de rénovation nationale » dont une section sera affectée à l'activité du Katanga. Les autres sections s'occuperont des autres états de l'ancien Congo Belge. Ce bureau sera en principe dirigé par Monsieur H. ([49]) et assurera la liaison avec le mouvement du réarmement moral et les mouvements qui ont accepté de se charger de la formation des propagandistes et des instructeurs des hommes de groupes de soutien. Il assurera aussi la liaison avec d'autres mouvements ayant le même but dans les pays voisins (plus spécialement en Suisse, France et Allemagne de l'Ouest). C'est lui qui sera chargé de récolter les fonds nécessaires à l'action envisagée et qui supervisera l'administration et la comptabilité de tout le mouvement. Les justifications des dépenses devront lui être transmises périodiquement. Les propositions d'engagement du personnel autre que katangais devront lui être soumises. Aucun engagement ne pourra se faire sans son approbation. C'est donc en fait ce bureau qui assurera la haute direction du point de vue administratif ; il est donc entendu que les sections gardent leur entière liberté pour ce qui est de la propagande et la façon de l'adapter à la philosophie bantoue> ([50]).

Dan is er tot slot een derde nota van 3 september, met als titel « Note sur l'organisation du mouvement de lutte contre le communisme » ([51]) en waarin de elementen uit de hoger vermelde « Note sur le mouvement politique » opnieuw zijn opgenomen.

In Brussel zal in de herfst van 1960 inderdaad een « bureau d'étude » worden opgericht, in de vorm van een vzw waarvan uiteraard een spoor terug te vinden is in het *Belgisch Staatsblad*. Het bureau heeft de aandacht getrokken van de Veiligheid van de Staat, zoals mag blijken de twee onderstaande, rijk gestoffeerde documenten.

Het eerste document is niet ondertekend, dateert van 21 oktober 1960 en is beschrijvend van aard :

Enfin, un troisième document, daté du 3 septembre, une « Note sur l'organisation du mouvement de lutte contre le communisme » ([51]) reprend les éléments compris dans la « Note sur le mouvement politique » citée plus haut.

Un « bureau d'étude » sera effectivement mis sur pied à Bruxelles, à l'automne 1960, sous la forme d'une ASBL dont on trouve évidemment trace dans le *Moniteur*. Ce bureau a retenu l'attention de la Sûreté de l'État, comme en témoignent les deux documents suivants riches en informations.

Le premier document non signé et daté du 21 octobre 1960 est descriptif :

<L'Union Minière du Haut-Katanga a décidé de créer un Bureau d'Etude et de Documentation Sociale sous forme d'une ASBL.

Apparaissent comme associés principaux :

— HENROTEAUX, ex-gouverneur ff. du Kasaï au 30 juin 1960

— PARENT, ex-commissaires de district adjoint à Elisabethville.

— THIANGE, Chef du Service de presse pour Africains à l'UMHK (actuellement en mission en Belgique).

Le siège de l'Association est au 522 de l'Avenue Louise à Bruxelles.

Son but : Etablir avant tout une documentation visant à prévenir la subversion.

Les statuts de l'ASBL paraîtront au Moniteur*. Prière de me les soumettre> ([52]).*

Een later document van de Veiligheid, dat dateert van 23 januari 1962 en evenmin is ondertekend, geeft explicietere informatie over het BEDS, dat na 1961 voor propagandadoeleinden blijft voortbestaan :

Un document de la Sûreté, postérieur, daté du 23 janvier 1962 et non signé, est plus explicite concernant le BEDS, dont la longévité se prolonge après 1961, avec des objectifs de propagande :

<Concerne BEDS *De bonne source.*

Ce Bureau d'Etudes (sic) et de Documentation Sociales, géré par HENROTEAUX, ex-commissaire provincial au Kasaï en compagnie de PARENT, ex-commissaire de District adj. au Congo (Eville), et renforcé par Monsieur MOTTET, ex-substitut à Kolwezi, semble actuellement avoir renoncé à former des cadres africains anticommunistes en Suisse et en Espagne (Pampelune).

([49]) Il s'agit de Henroteaux, comme nous le montrons par la suite.
([50]) 264.
([51]) 410
([52]) AVS, TRD/101/B/Union Minière/sf Bureau d'Etude en CO/C/TR/D/sf Union Minière.

([49]) Il s'agit de Henroteaux, comme nous le montrons par la suite.
([50]) 264.
([51]) AUM, 410
([52]) ASE, TRD/101/B/Union Minière/sf Bureau d'Etude; et CO/C/TR/D/sf Union Minière.

Sa principale activité consiste à subsidier des organismes de luttes anticommunistes et des journaux africains qui accepteraient de prendre des articles antisubversifs.

Le BEDS finance en sous-main le journal AFRIQUE-EXPRESS.

Le BEDS entretient surtout des rapports à Paris avec les milieux anticommunistes, notamment avec messieurs ALBERTINI Georges, directeur de EST-OUEST (BEIPI) — ROSTINI, directeur de l'Office National d'information pour la Démocratie française — VINATREL, du Rassemblement National de TIXIER VIGNANCOUR.

Les directives au BEDS proviennent de Monsieur VERDUSSEN Jean, adjoint direct de Monsieur WALLEF à l'UMHK. Sa comptabilité est contrôlée par Monsieur BERKMOES, directeur de l'UMHK, pour les services comptables.

Les fonds transitent par la Banque de Bruxelles et non par la Banque de la SGB pour des raisons de discrétions> ([53]).

In een vertrouwelijke nota ([54]) die hij op 21 december 1960 in Elisabethstad opstelde en die gericht was tot de gedelegeerd bestuurder van Union Minière, de heer A. Marthoz, geeft Henri Fortemps een voorbeeld van de wijze waarop het BEPS intervenieert :

Dans sa note confidentielle ([54]) datée d'E'ville le 21 décembre 1960, et adressée à Marthoz, administrateur-délégué de L'Union Minière, Henri Fortemps nous instruit sur un exemple d'intervention du BEPS :

<Vous trouverez en annexe une note du Révérend Père MOSMANS intitulée « Centre interafricain de formation de laïcs ». À la lecture de cette note, vous constaterez que le clergé du Congo et du Katanga a pris conscience du danger de l'infiltration du communisme en Afrique et qu'il paraît décidé à faire un gros effort pour la contrecarrer.

Il est certain que la collaboration d'un mouvement parallèle à celui que nous avons créé, organisé par les missions catholiques, peut avoir une énorme importance étant donné que ces missions disposent d'un nombreux personnels sur lequel elles peuvent agir et je pense plus spécialement à leurs moniteurs qui peuvent être des protagonistes de premier ordre.

Il est évidemment pas question pour nous de soutenir un mouvement à l'échelle du Congo mais nous sommes disposés à soutenir le mouvement au Katanga, sans toutefois que celui-ci puisse interférer avec le mouvement créé par le BEDS. Il faut en effet que nous restions tout à fait séparés pour ne pas avoir l'air de dépendre des « Bwana Mon Père » si nous voulons éviter d'être repoussés à priori par une partie des populations.

Je vous propose, étant donné que le but du mouvement du Père MOSMANS cadre avec celui recherché par le BEDS, de l'aider à construire les bâtiments dont il aura besoin à Elisabethville pour établir sa pédagogie pour laïcs et je vous suggère de prélever, sur les fonds du BEDS, les sommes nécessaires à cet effet, jusqu'à concurrence de 5 millions, à dépenser en 2 ou 3 ans, à première vue.

Cette somme représenterait, en première estimation, à peu près le tiers de ce qui sera nécessaire pour disposer des locaux suffisants ».

La note du Père Mosmans, datée du 15 décembre 1960, est jointe en annexe de la lettre, et nous en citons certains passages :

« (…) Il s'agit de mettre au point un vaste programme d'action pour la réalisation duquel toutes les forces chrétiennes surtout laïques seront mobilisées.

Il ne suffit pas de proposer un plan théorique : il faut mettre au point les moyens concrets et efficients de le réaliser.

A ce point de vue le problème le plus important et le plus crucial est celui de la formation des laïcs. Ils doivent

1. Prendre conscience du danger que représente le communisme pour l'avenir de l'Afrique.

2. Etre instruits de la doctrine communiste, de ses séductions, et positivement; tout comme des doctrines sociales et économiques respectueuses de la personne humaine.

3. Etre formés aux techniques d'action pour être à même de faire contrepoids aux propagandistes communistes, dont certains sont soigneusement formés.

Une telle action est irréalisable pour la majorité des diocèses, car elle requiert des moyens qu'ils ne possèdent pas.

Il appartient dès lors au Secrétariat général (de l'Episcopat) d'organiser cette formation ou, plus exactement, de mettre à la disposition de tous les diocèses, les moyens pour les réaliser (…).

([53]) AVS, CO/C/TR/D/Union Minière en CO/C/gen/III/2 Espagne.
([54]) AUM, 336.

([53]) ASE, CO/C/TR/D/Union Minière ; et CO/C/gen/III/2 Espagne.
([54]) AUM, 336.

Deux formules sont d'ores et déjà retenues :

I) Organisation d'équipes de spécialistes mobiles à l'exemple des Séminaires de formation et de perfectionnement organisés des dernières années par l'Institut St Ignace d'Anvers. Ces équipes organiseraient des tournée (sic) conformément à un planning soigneusement établi, selon les possibilités et les nécessités régionales (…).

II) Création de « centres de formation » fixés dans les localités tels que Léo', Stan', E'ville, Bukavu et Luluabourg. On y organiserait des sessions plus ou moins prolongées selon les besoins (…).

Une telle formation est conçue dans un esprit très large et s'adresserait en fait à tous ceux qui admettent une philosophie personnaliste, respectueuse des droits de l'homme et donc en fait d'inspiration chrétienne.

La réalisation concrète de ce programme suppose avant tout que nous disposions des spécialistes indispensables. Nous envisageons de recourir

— à des membres des corps professoraux existant en de nombreux centres.

— à certains membres du personnel des Institutions de Recherche (CESPI — Centres de Recherches Socio-Religieuses, en voie d'organisation à E'ville, Léo & Usumbura. Institut de Recherches Sociales et Economiques de Lovanium — IRSAC, etc.

— aux dirigeants et permanents d'organisations professionnelles telles que CADICEC — UTG — Mutualités — Coopératives — Boerenbond, etc.

— à des prêtres ayant reçu une formation spéciale dans des centres comme l'IRFED à Paris (Economie et Humanisme) (…)>.

Voorts heeft de Union Minière ook financiële steun geboden voor de installatie van de Katangese vertegenwoordiging in Brussel, die onder leiding stond van Jacques Masangu. Het nummer 28 van de Montoyerstraat zou ook uitgroeien tot bureau voor de werving van vrijwilligers voor Katanga. Die financiële steun van Union Minière aan de Katangese vertegenwoordiging blijkt uit diverse documenten.

Par ailleurs, l'Union minière a aussi soutenu financièrement l'installation de la mission katangaise à Bruxelles, conduite par Jacques Masangu, et le 28 de la rue Montoyer deviendra aussi un bureau de recrutement de volontaires pour le Katanga. Divers documents font état de cet appui financier de l'Union minière à la mission katangaise.

[Brief van Herman Robiliart aan Jules Cousin, 30 augustus1960]

[Lettre de Herman Robiliart à Jules Cousin, 30 août 1960]

<Cher Monsieur Cousin — J'ai fait le nécessaire pour verser à l'Abbaye de St André à Bruges la somme de 500 000 francs.

Quant à l'Essor du Congo, à la demande de Mr Marthoz, nous lui versons 100 000 francs par mois, depuis le 1er juillet.

Je suis entièrement d'accord avec vous qu'il faut, dans une période comme celle que nous vivons, aider les journaux qui le méritent.

Je ne vous parlerai pas, moi non plus, de la situation puisqu'elle évolue très rapidement chaque jour; nous sommes évidemment inquiets d'une attaque possible sur le Katanga.

J'ai eu l'occasion, ces derniers temps, de voir à plusieurs reprises les représentants du Gouvernement du Katanga et, encore hier matin, Mr Massangu. Nous leur facilitons, autant que possible, leur séjour et leur installation ici> ([55]).

[Gecodeerde telex (3350) van J. Verdussen aan Wallef, E'ville, 20 september 1960]

[Télex codé (3350) de J. Verdussen envoyé à Wallef (E'ville) le 20 septembre 1960]

<Confidentiel Communication à transmettre à M. BASTIN de la part de VAN ROEY.

Il est urgent et d'une nécessité absolue de mettre à la disposition de la Mission du Katanga à Bruxelles les fonds nécessaires. Prière de transférer ne fût-ce qu'une provision pour l'installation du bureau et paiement des traitements de MASANGU et ses collaborateurs qui doivent actuellement vivre de dons de personnes douteuses qui profitent de la situation pour influencer des décisions importantes que MASANGU doit prendre. Le numéro de compte de MASANGU auprès de BANQUE DE BRUXELLES est A 14/2807 Prière y verser une provision de un million> ([56]).

([55]) AUM, 261.
([56]) AUM, 248.

([55]) AUM, 261.
([56]) AUM, 248.

De Union Minière wil de greep op haar eigen financiële giften niet uit handen geven, maar ondertussen voert Masangu kennelijk de druk op, zoals blijkt uit het hiernavolgende document waarin wordt verwezen naar de zonet vermelde telex :

[Gecodeerde telex (3601) van J. Verdussen aan Wallef, E'ville, 4 oktober 1960]

L'Union minière tient à garder le monopole de ses dons financiers, alors que Masangu manifestement fait de la surenchère, comme l'indique le document suivant, qui fait échos au télex qui vient d'être cité :

Télex codé (3601) de J. Verdussen envoyé à Wallef (E'ville) le 4 octobre 1960.

<A transmettre à BASTIN de la part de J. VERDUSSEN.
Citation.
A la suite du message télex vous envoyé par VAN ROEY le 20 septembre nous supposer que mission Masangu avait reçu fonds nécessaires pour ses activités. Nous avoir appris que cette mission sollicite des aides financières de divers côtés et prévoyons qu'elle va encore nous approcher. Cette situation est inadmissible. Prière nous dire si fonds nécessaires avoir été envoyés. En réponse à votre message du 26 septembre nous avoir demandé à VAN ROEY de nous communiquer montants avances faites à Masangu> ([57]).

Een van 29 september daterende handgeschreven brief van Verdussen aan Wallef geeft terzake nadere preciseringen :

Une lettre manuscrite de Verdussen à Wallef, et datée du 29 septembre, apporte quelques précisions :

<De Beco me signale que Van Daele rentré récemment à Bruxelles a été voir Mr. V. D. Straeten et semblant agir comme porte-parole du ministre Massangu, lui a demandé une aide financière et aussi de pouvoir éventuellement disposer des bureaux du CSK pour la mission Massangu.
Tout cela me paraît étrange et je vais essayer de voir Mr v. d. Str. A ce sujet aujourd'hui encore ou demain.
Ne pourriez-vous cependant essayer de savoir si van Daele a obtenu qq chose à ce sujet des autorités katangaises et si celles-ci l'ont chargé de quelleque (sic) mission.
En ce qui concerne les fonds requis par la mission, il résulte que ce que (sic) m'a dit PILUT que le gouv. Katangais a approuvé le budget de la mission et lui a fait un premier transfert de fonds tout récemment. Je ne comprends donc pas la demande de Van Daele et vous réécrirai après avoir vu Mr. V. d. Str.> ([58]).

Uit een *Note concernant la mission accomplie au Katanga par M. Albert Franck du 22 au 28 septembre 1960*, blijkt dat het duidelijk de bedoeling is de zaken weer in handen te nemen en ze in de goede richting te sturen. In de zaak van de Katangese vertegenwoordiging in Brussel wil de Union Minière meester blijven over de situatie, door de financieringsbronnen onder controle te houden en « parasieten » en opportunisten te elimineren :

Dans une *Note concernant la mission accomplie au Katanga par M. Albert Franck du 22 au 28 septembre 1960*, il est manifestement question de reprendre les choses en mains, et de les orienter dans la bonne direction. L'Union minière tient à garder le contrôle de la situation dans cette affaire de représentation katangaise à Bruxelles. Ce contrôle passe par la maîtrise des sources de financement et l'élimination des « parasites » et des opportunistes :

<Objet.
La mission avait pour objet de consulter les autorités katangaises au sujet des activités de la délégation katangaise à Bruxelles. Il s'agissait en particulier de savoir quelle était la mission précise de cette délégation et de signaler aux autorités du Katanga que l'organisation actuelle de cette délégation en faisait un instrument pratiquement inutile voire dangereux du fait des influences qu'elle subissait.

Contacts au Katanga.
La question de la mission katangaise à Bruxelles a été soumise au premier lieu au Ministre des Finances M. Kibwe. De prime abord, celui-ci s'est déclaré partisan de la suppression pure et simple de cette mission. Il s'est toutefois rallié à l'argumentation qui lui a été faite tentant à démontrer que cette délégation constituait un embryon d'ambassade, qu'elle permettait des contacts d'Etat à Etat et qu'à cet égard son existence à Bruxelles pouvait signifier implicitement une reconnaissance de fait du Katanga.

([57]) AUM, 248.
([58]) AUM, 73.

([57]) AUM, 248.
([58]) AUM, 73.

M. Kibwe s'étant rallié à ce point de vue, un exposé lui a été fait concernant l'organisation de cette délégation. Cette organisation prévoit la création :

1) d'un service économique et financier
2) d'un service d'information, presse et propagande
3) d'une service de recrutement (techniciens, agents d'administration, etc)
4) d'un service culturel : boursiers, stagiaires, etc.

Jusqu'à présent, ces différentes fonctions ont été remplies vaille que vaille avec l'assistance de conseillers européens qui manifestement ne sont pas à la hauteur de leur tâche et ne semblent pas offrir des garanties suffisantes en ce qui concerne la défense légitime des intérêts privés.

Le projet exposé à M. Kibwe a été également soumis au ministre de l'Intérieur, M. Munongo ainsi qu'au ministre des Affaires Etrangères, M. Kimba.

Décisions prises par les autorités katangaises.

Après en avoir conféré avec le Président Tshombe, les trois ministres précités ont décidé que le projet qui leur avait été soumis devait être pris en considération et M. Kimba en se rendant à New York ferait un crochet par Bruxelles pour apprécier la situation. Le ministre des Affaires Etrangère souhaite, en effet, que la délégation remplisse avec diligence et efficacité la mission qui lui a été confiée. A cette fin, il est décidé à écarter les conseillers européens actuels pour les remplacer par d'autres plus compétents (…)> ([59]).

En de gebeurtenissen gaan hun gewone gang; de *Union Minière* laat nu als enige haar invloed gelden op de organisatie en de taak van de ambassade van een toekomstige erkende Staat :

[Gecodeerde telex (4050) van Wallef aan J. Verdussen, 8 oktober 1960]

Et les choses suivront leur cours, l'Union minière va donc peser seule sur l'organisation et la mission d'une structure qui devrait devenir l'ambassade d'un futur État reconnu :

Télex codé (4050) de Wallef envoyé à J. Verdussen le 8 octobre 1960.

<Votre 3601. Vérifiez si MASANGU a reçu 750 000 qui lui ont été adressés. Si pas reçu BASTIN dit que vous pouvez faire avance récupérable> ([60]).

Zoals hierboven gesteld heeft de Katangese afvaardiging blijkens verschillende documenten van de Veiligheid van de Staat gezorgd voor het ronselen van huursoldaten. De ronselaars werden meer bepaald geïdentificeerd als Louis De Meuter en Jean Gérard ([61]).

Zoals minister Wigny in januari 1961 duidelijk in de Senaat liet blijken, veroordeelde de Belgische regering — in de eerste plaats op grond van het Strafwetboek — die onwettige praktijken, maar dubbelzinnigheid was troef om de schijn op te houden, zoals blijkt uit het vertrouwelijke telexbericht n^{r} 781 van mistebel eville a belext bru et minaf bru dd. 18 september 1960 :

Comme nous l'avons dit plus haut, la mission katangaise s'est occupé du recrutement de mercenaires, plusieurs documents de la Sûreté de l'État l'attestent. Les recruteurs étaient identifiés notamment comme étant Louis De Meuter et Jean Gérard ([61]).

Officiellement, et le ministre Wigny en fera une belle démonstration en janvier 1961 au sénat, le gouvernement belge — et d'abord le Code pénal — condamnait ces pratiques illicites, mais l'ambiguïté était de mise, afin de préserver les apparences, comme en témoigne un télex confidentiel n° 781 de mistebel eville a belext bru et minaf bru du 18 septembre 1960 :

<De l'enquête faite ici il résulte que activités Das ([62]) et non Daf se sont deroulées en dehors de l'intervention de la mission belge à Eville. L'intéressé avant son départ pour Bruxelles à contacté un de mes officiers qui s'est borné à lui conseiller de prendre contact avec Minaf à Bruxelles. Il s'est abstenu de toute autre intervention. J'apprends

([59]) ARA, archief Finoutremer, fonds Spirlet.

([60]) AUM, 245.

([61]) AVS, Tshombe, 139, 149 ; zie eveneens CO/C/gen/2/Belg/Sf Recr/5/katanga.

([62]) Henri Bas était un mercenaire dont on retrouve la trace lors des visites des autorités katangaises en Belgique.

([59]) Archives Générales du Royaume, archives Finoutremer, fonds Spirlet.

([60]) AUM, 245.

([61]) ASE, Tshombe, 139, 149; voir aussi CO/C/gen/2/Belg/Sf Recr/5/katanga.

([62]) Henri Bas était un mercenaire dont on retrouve la trace lors des visites des autorités katangaises en Belgique.

maintenant que Bas devait tenter recruter 180 sous-officiers et officiers directement pour le compte du gouvernement katangais, recrutement qui se serait fait en dehors de toute intervention financière ou autre du gouvernement belge. Bas est porteur d'un ordre de mission du président Tshombe et par voie de conséquence d'une feuille de route de la gendarmerie katangaise. La publicité entourant cette affaire, annoncée ce matin par radio Brazzaville, me paraît exiger votre intervention. Je suggere :

1) que si nécessaire communiqué soit fait dégageant totale responsabilité autorités belges et annonçant que mesures seront prises pour faire respecter loi belge sur recrutement.

2) que le parquet annonce poursuites judiciaires a l'égard contrevenants loi sur recrutement, mais que ces poursuites ne soient pas entamées

3) que la Sabena informe interessés qu'elle est incapable de les transporter toutefois elle pourrait mettre à leur disposition quelques places echelonnées au cours des quinze prochains jours au même titre qu'à tout client désireux de voyager. (…)> ([63]).

De omgeving waarin een individu zoals Peschard zich in die tijd, in die context ophield, was hem in de grond dus niet vijandig gezind. Katanga, de *Union Minière* en de Belgische regering bevorderden in verschillende mate het ronselen van huursoldaten, er daarbij voor zorgdend dat een en ander zo moeilijk mogelijk te lezen viel en hielden zich ook bezig met de opleiding van stagiairs.

Maar komen wij terug op Santu Peschard. Wat is zijn rol ten aanzien van het stelsel dat hij in het leven wilde roepen ? Vanaf de herfst van 1960 werd Peschard immers een vaste bezoeker van Hotel Amigo in Brussel, en uit verslagen van afgeluisterde telefoongesprekken van de Veiligheid van de Staat zijn wij op de hoogte van diens contacten en van de aard ervan. Wij hebben weet van ten minste zeven verblijven van Peschard in Brussel.

— 1e verblijf (augustus 1960)

De gegevens zijn weinig precies, en Peschard is in augustus naar Brussel gereisd. Zijn praatzucht had reeds de aandacht getrokken van de Belgische Veiligheid van de Staat, zoals wordt bevestigd in een niet ondertekend verslag, gedateerd 6 oktober 1960 :

L'environnement dans lequel évoluait un personnage comme Peschard à cette époque, dans ce contexte, ne lui était donc pas fondamentalement hostile. Le Katanga, l'Union minière et le gouvernement belge facilitèrent à des degrés divers, avec le moins de lisibilité possible, le recrutement de mercenaires et la formation de stagiaires à l'anticommunisme.

Mais revenons justement à Santu Peschard. Où se situe-t-il par rapport au système qu'il cherche à mettre en place ? En fait, à partir de l'automne 1960, Peschard devient un habitué de l'Hôtel Amigo de Bruxelles, et des rapports sur base de relevés téléphoniques de la Sûreté de l'État, nous informent sur ses contacts et leur nature. Nous avons trace d'au moins sept séjours à Bruxelles de Peschard.

— 1er séjour (août 1960)

Les informations sont peu précises, et c'est dans le courant du mois d'août que Peschard s'est rendu à Bruxelles. Déjà, ce bavard a réussi à attirer l'attention de la Sûreté belge, comme le confirme un rapport, non signé, daté du 6 octobre 1960 :

<Une source occasionnelle dont nous ne sommes pas à même d'apprécier le crédit en l'occurrence, nous rapporte verbalement le 5.10.1960 : J'ai appris de source que j'estime qualifiée et sérieuse, qu'un personnage se disant de nationalité française a séjourné à Bruxelles dans le courant du mois d'août dernier, sans autre précision de lieu ni de temps. Il se faisait appeler « Commandant PECHEUR » (phonétique) mais portait, sur sa chemise, les initiales « J.S. » ([64]). Il a prétendu s'occuper de recrutement de sujets français et allemands pour le Katanga, il a ajouté qu'il partait à Elisabethville en fin du mois d'août pour y prendre en charge quelque 200 noirs qui seront envoyés dans des écoles (non spécifiées) en Belgique, en Suisse et en Espagne. Je n'ai pu obtenir d'autres précisions.

Les recherches que nous avons effectuées sur base des éléments ci-dessus, — notamment au service « Hôtels » — ne nous ont pas permis d'obtenir de plus amples renseignements concernant le « Commandant PECHEUR » ou soi-disant > ([65]).

([63]) AVS, Tshombe, 147-148.
([64]) Welke overeenstemmen met Jacques Santu.
([65]) AVS, Peschard, 16.

([63]) ASE, Tshombe, 147-148.
([64]) Qui correspondent à Jacques Santu.
([65]) ASE, Peschard, 16.

— 2e verblijf (november 1960)

Ditmaal zijn de gegevens van de Veiligheid van de Staat nauwkeuriger dank zij afgeluisterde telefoongesprekken die Peschard vanuit zijn kamer in Hotel Amigo heeft gevoerd. Naar aanleiding van die afgeluisterde gesprekken is een verslag, gedateerd 28 november 1960, opgemaakt :

— 2e séjour (novembre 1960)

Cette fois, les informations de la Sûreté seront plus précises, grâce aux relevés téléphoniques des communications passées par Peschard depuis sa chambre de l'Hôtel Amigo. Un rapport, daté du 28 novembre 1960, a été établi à la suite de ces relevés :

< Le samedi 26 novembre, le ressortissant français SANTU-PESCHARD, né à Paris, le 6.12.1908, dlié à Boulogne sur Seine, ingénieur, titulaire de la CI 326027, s'est fait réveiller vers 6h45.

Quelques instants après, il a téléphoné aux numéros ci-après :

— 160856 — attribué à Mme MATHIEU, Avenue Eugène Demolder 62 et a demandé à parler à un certain Mr Thiange (phonétique).

— 371081 — Dedeken N. 165, Rue Antoine Bréart.

— 336835 — Franck Albert ([66]), Avenue « Le Marinel » n° 4.

— 170120 — Hôtel Atlanta.

— 557410 — Madrid.

SANTU PESCHARD a quitté définitivement l'hôtel Amigo, à 9 heures. Il est allé déposer ses bagages à la gare et ne devait quitter Bruxelles que par le train de 16 heures à destination de Paris. Il a annoncé son prochain retour pour le Ier décembre 1960 > ([67]).

Een handgeschreven aantekening op het document is een vraag om bijkomende inlichtingen in verband met de aangehaalde personen. Eén bepaalde naam, Dedeken, kan onze aandacht trekken, maar we komen hierop verder nog terug.

Une note manuscrite sur le document est une demande d'information complémentaire sur les personnages cités. Un nom peut plus particulièrement retenir notre attention, c'est celui de Dedeken, mais nous allons y revenir.

— 3e verblijf (december 1960)

De Veiligheid van de Staat volgt dezelfde procedure, en een verslag dd. 3 december 1960 is daarvan het resultaat :

— 3e séjour (décembre 1960)

La même procédure est mise en place par la Sûreté, et un rapport du 3 décembre 1960 en est le résultat :

< Le ressortissant français SANTU PESCHARD (…) est revenu à l'hôtel « Amigo » à Bruxelles, le Ier décembre écoulé. L'intéressé déclarait venir de Boulogne et se rendre à Amsterdam.

Au cours de la journée du 2 décembre, il a été en communications téléphoniques avec les numéros ci-après :

— 371081 — Mme Dedeken, 165, Rue Antoine Bréart.

— 123150 — Union Minière.

— 438416 — Verdussen Jean ([68]), 53, Av. Winston Churchill.

En outre, il a envoyé un télégramme à l'adresse ci-après :

« SANTU, Avenue Victor Hugo à Boulogne-sur-Seine » par lequel il annonce que s'il n'est pas rentré mardi prochain, c'est qu'il se trouve à Madrid.

Ce 3 décembre au matin, SANTU PESCHARD a téléphoné à Paris « Nord » 2582, au cours de cette communication téléphonique, il a été question d'enfants et de crayons ! ([69])

([66]) Albert Franck, op 7 mei 1915 geboren te Sint-Martens-Voeren, was leraar. Hij was vooral hoofd van de documentatiedienst van de Generale Maatschappij.

([67]) AVS, Dedeken, 1 alsmede dossier Peschard, 33.

([68]) Betrokkene werd geboren op 2 april 1899, en was mijnbouwkundig ingenieur.

([69]) In dergelijke bronnen wordt verwezen naar « kinderen » zonder dat het altijd mogelijk is uit te maken is wat met die term wordt bedoeld : huurmoordenaars, huursoldaten, geheime agenten, Congolese stagiairs …

([66]) Né le 7 mai 1915 à Fouron St-Martin, Albert Franck fut surtout chef du service de documentation de la Société Générale.

([67]) ASE, Dedeken, 1 ; et Peschard, 33.

([68]) Né à Ixelles le 2 avril 1899, il était ingénieur civil des mines.

([69]) La référence à des « enfants » apparaît dans ce type de sources, sans qu'il soit toujours possible d'identifier ce que ce terme recouvre : tueurs à gage, mercenaires, agents secrets, stagiaires congolais.

Dans la suite, il a téléphoné aux numéros ci-après :

— 114220 — Sabena

*— 160856 — Mme Matthieu (*sic*), Avenue Eugène Demolder, 62 et a demandé à parler à Mr Thiange (phonétique).*

— 336835 — Franck Albert, Avenue Le Marinel n°4, auquel il a fixé rendez-vous ce jour à 10 heures devant l'hôtel Atlanta, en ajoutant qu'il devait ensuite se rendre à Melsbroeck.

D'autre part, il nous est revenu que SANTU PESCHARD avait retenu sa place dans l'avion en partance pour Genève cet avant midi à 10 heures 45, il a également annoncé que de là, il comptait se rendre à Paris et ensuite à Madrid > ([70]).

Peschard verlaat Brussel immers pas op 3 december, zoals wordt bevestigd in een verslag van de Veiligheid van de Staat dd. 5 december :

En fait, Peschard ne quittera Bruxelles que le 3 décembre, comme le confirme un rapport de la Sûreté du 5 décembre :

< Le ressortissant français SANTU PESCHARD (…) a quitté définitivement l'hôtel « Amigo » à Bruxelles, le samedi 3 décembre 1960 vers 9 heures 15. Avant son départ, il a téléphoné aux numéros ci-après :

— 442260 — Tayman Hubert ([71]), Rue J. Chapelié 35.

Au cours de cette conversation téléphonique, l'intéressé a annoncé à son correspondant qu'un porteur lui ferait parvenir lundi matin un chèque de 300 000 frs. Il ajoutait que « le Colonel » viendrait avec « 20 units » pour Mr MARTIN. (Il s'agit de Me Martin ([72]), téléphone 367070 à Genève ([73])).

Ensuite, il a téléphoné au 472583, attribué à De Roover Marcel, ingénieur ([74]), Avenue Louise, 244.

De même qu'au 117656 (privé) Mr l'Administrateur-adjoint ([75]), Rue aux Laines 19.

Mais à ces deux derniers numéros, les correspondants n'ont pas répondu > ([76]).

— 4e verblijf (januari 1961)

Het verslag van de Veiligheid van de Staat is gedateerd 17 januari 1961 :

— 4e séjour (janvier 1961)

Le rapport de la Sûreté est daté du 17 janvier 1961 :

< Le ressortissant français SANTU PESCHARD (…) est descendu à l'hôtel « Amigo » (…) le 9 janvier écoulé. Il mentionnait sur sa fiche d'hôtel venir de Boulogne.

Il a quitté cet établissement le surlendemain, soit le 11 janvier dans la matinée, déclarant se rendre à Paris.

([70]) AVS, CO/C/gen/III/2/Belg./sf Katanga/sf zaak Peschard.

([71]) Betrokkene werd geboren op 17 september 1891 en was bestuurder van een vennootschap.

([72]) Advocaat J. F. Martin was gedomicilieerd te Genève, place Neuve 4, tevens het adres van het anticommunistisch opleidingscentrum.

([73]) Meer bepaald place Neuve 4, zijn woonplaats, die ook vermeld staat als het adres van het « centre accéléré pour Congolais » aangehaald in bovenvermelde aantekening. De Veiligheid van de Staat was vragende partij om terzake inlichtingen te verkrijgen. Een korte nota bestemd voor de Veiligheid van de Staat dd. 24 januari 1961, getekend Caeymaex, bevatte de volgende toelichtingen : « Le conseiller militaire de MINAF (Loos) renseigne J.F. Martin, avocat à Lausanne (*sic*), comme s'occupant actuellement en Belgique du paiement de livraisons d'armes canadiennes à destination du Katanga. Il s'agirait d'une somme de 12 millions. Dans cette affaire, on cite le nom de JACQUET, sujet belge. Pour vérification »; AVS, Peschard, 46.

([74]) In die tijd was hij directeur van BRUFINA.

([75]) Van de Veiligheid van de Staat.

([76]) AVS, Peschard, 15.

([70]) ASE, CO/C/gen/III/2/Belg./sf Katanga/sf aff. Peschard.

([71]) Né à Ixelles le 17 septembre 1991, il était administrateur de société.

([72]) L'avocat J. F. Martin était domicilié Place Neuve n°4 à Genève, qui est aussi l'adresse de contact du centre de formation anticommuniste.

([73]) Plus précisément 4, place Neuve, son domicile, qui figure aussi comme l'adresse du « centre accéléré pour Congolais » évoqué dans la note ci-dessus. La Sûreté de l'État était demandeuse d'informations sur le sujet. Une brève Note pour la Sûreté de l'État, signée Caeymaex, du 24 janvier 1961 précise : « Le conseiller militaire de MINAF (Loos) renseigne J.F. Martin, avocat à Lausanne (sic), comme s'occupant actuellement en Belgique du paiement de livraisons d'armes canadiennes à destination du Katanga. Il s'agirait d'une somme de 12 millions. Dans cette affaire, on cite le nom de JACQUET, sujet belge. Pour vérification »; ASE, Peschard, 46.

([74]) À cette époque, il était directeur de la BRUFINA.

([75]) De la Sûreté de l'État.

([76]) ASE, Peschard, 15.

Pendant son séjour à l'hôtel, le précité a été en communication téléphonique avec les deux numéros ci-après :
— 537899 — Maison du Seigneur ([77]), 104, Avenue du Lac à Genval, où il a demandé Mme Debecker (phonétique).
— 132824 — Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie 13 Rue de Brederode.
Rien d'autre n'est à signaler au cours du passage de l'intéressé à l'hôtel précité > ([78]).

— 5e verblijf (januari 1961)

Het verslag van de Veiligheid van de Staat is gedateerd 25 januari 1961 :

— 5e séjour (janvier 1961)

Le rapport de la Sûreté est daté du 25 janvier 1961 :

<Le ressortissant français SANTU PESCHARD (…) est arrivé à l'hôtel « Amigo » (…) le lundi 23 janvier 1960 à 17 heures 30. L'intéressé n'a pas déclaré d'où il venait ni où il se rendait. Jusqu'à présent, le précité a été en communication avec les numéros d'appel téléphoniques ci-après :
— 132824 — Compagnie Congolaise pour le Commerce et l'Industrie, 13, Rue Brederode.
— 123150 — Union Minière, 6 Rue Montagne du Parc.
— 136250 — Banque de Bruxelles, Rue de l'Evêque.
— 453570 — Henroteaux L. Rue Ernest Cossart 39.
Il a déclaré qu'il escomptait quitter l'hôtel ce jour. Rien d'autre n'est à signaler à son sujet > ([79]).

— 6e verblijf (juni 1961)

Het verslag van de Veiligheid van de Staat is gedateerd 9 juni 1961 :

— 6e séjour (juin 1961)

Le rapport de la Sûreté est daté du 9 juin 1961 :

< (…). L'intéressé est arrivé à l'hôtel « Amigo » (…) le 5 juin 1961. Il a quitté définitivement l'hôtel, le 8 juin suivant à destination de Paris vers 15 heures 30. Pendant son séjour à l'hôtel, le précité a été en communications téléphoniques avec les numéros ci-après :
Le 6.6.61 :
— 336835 — Franck Albert, Avenue Le Marinel n° 4. Au cours de la conversation, SANTU PESCHARD a demandé « la raison pour laquelle les colis ne s'acheminaient pas normalement ? ».
Le 7.6.61 :
— 371081 — Mme Dedeken, 165, Rue Antoine Bréart
— 6596 — Paris (Val d'Or)
Le 8.6.61 :
— 132824 — Compagnie congolaise pour le Commerce et l'Industrie, 13, Rue de Brederode (Etablissement où le nommé FRANCK est employé). (…) ([80])>.

— 7e verblijf (november 1961)

Op 18 november 1961, is Santu nogmaals in Hotel Amigo en ontmoet er Franck, en in het verslag wordt het volgende uitgelegd : « il voulait profiter de l'occasion pour rencontrer Monsieur HANROTEAUX (*sic*), 522, Avenue Louise, qui est un ancien gouverneur du Kasaï et avec qui il a formé un centre accéléré pour Congolais en

— 7e séjour (novembre 1961)

Le 18 novembre 1961, Santu est de nouveau à l'Amigo, il y rencontre Franck, et le rapport de la Sûreté précise qu'il « voulait profiter de l'occasion pour rencontrer Monsieur HANROTEAUX (*sic*), 522, Avenue Louise, qui est un ancien gouverneur du Kasaï et avec qui il a formé un centre accéléré pour Congolais en Suisse, 4,

([77]) Zie *infra.*
([78]) AVS, Peschard, 48.
([79]) AVS, Peschard, 47.
([80]) AVS, Dedeken, 6.

([77]) Cf. *infra.*
([78]) ASE, Peschard, 48.
([79]) ASE, Peschard, 47.
([80]) ASE, Dedeken, 6.

Suisse, 4, Pl. Neuve à Genève. Cette rencontre ne devait être que purement amicale » ([81]).

Inzonderheid een welbepaald contact kan hier onze aandacht trekken, te weten dat met Noël-Conrad-Antoine Dedeken, geboren te Gent op 25 december 1921, wiens rol wij reeds kennen in een mislukt plan om Lumumba te ontvoeren. Peschard heeft meermaals telefoongesprekken met hem thuis gevoerd, of gepoogd hem daar te bereiken, aangezien hij de beller was. In de huidige stand van ons onderzoek beschikken wij terzake over weinig andere gegevens. Desalniettemin bevat het persoonlijk dossier van Dedeken bij de Veiligheid van de Staat (SE.500.617) inlichtingen omtrent bepaalde facetten van zijn persoonlijkheid : Dedeken komt voor op een lijst van huursoldaten voor Afrika in 1962. Bij zijn dossier is een verslag gevoegd van een huiszoeking bij Jacques Keyarts, in het kader van een onderzoek bij de leiders van het MAC (*Mouvement d'Action Civique*) op 22 januari 1962. Bij die gelegenheid werd een steekkaart op naam van Dedeken in beslag genomen. Deze huiszoeking was erop gericht documenten te vinden waaruit een complot tegen een politieke of literaire persoonlijkheid van een vreemd land bleek. Dat zijn de betrekkingen tussen het MAC — dat tot begin september 1960 CADBA heette — en de OAS die hier ter sprake komen en Santu is de oudgediende van Algerije, zoals generaal Grossin in herinnering heeft gebracht ([82]).

Er kan worden herinnerd aan een van de aangehaalde contacten, te weten dat met Étienne THIANGE, geboren te Etterbeek op 4 april 1918. Als *chef de cité principal* bij de *Union Minière* (Katanga), was hij uit op nevenactiviteiten waarbij hij politieke informatie verstrekte aan zijn hiërarchische meerderen, meer bepaald Wallef; terzake zijn in het archief van de *Union Minière* enkele stukken bewaard uit de lente van 1961, een periode waarin hij naar Afrika, te weten Brazzaville, trok om er ten behoeve van de *Union Minière* een inlichtingendienst op te richten. Deze documenten geven blijk van een fervent anticommunisme. In de conclusie van het document dd. 29 maart 1961 maakt hij gewag van zijn financiële problemen, maar verstrekt hij ons ook inlichtingen over het BEDS : « (…). Voudriez-vous faire parvenir à mes commensaux du BEDS ce qui est de nature à les documenter. Je vous en remercie d'avance. Je ne sais combien de temps je servirai sous la formule actuelle mais je crois qu'il serait utile de ne pas fermer mon agence de presse (…) car je suis convaincu que je pourrai vous rendre des services, sur le plan du renseignement ant-subversif, en Belgique » ([83]).

([81]) Thyssens, 46.
([82]) ASE, Dedeken, 11, 24 et 26.
([83]) AUM, 260.

Pl. Neuve à Genève. Cette rencontre ne devait être que purement amicale » ([81]).

Il y a un contact qui peut plus particulièrement retenir notre attention ici, celui qui concerne Noël-Conrad-Antoine Dedeken, né à Gand le 25 décembre 1921, dont nous connaissons déjà le rôle dans un projet avorté d'enlèvement de Lumumba. Peschard a eu à plusieurs reprises des contacts téléphoniques avec son domicile, ou à chercher à en avoir, puisque c'est lui qui téléphone. Dans l'état actuel de nos investigations, nous n'en savons pas beaucoup plus. Ceci dit, le dossier individuel de Dedeken à la Sûreté de l'État (SE.500.617) nous éclaire sur certains aspects du personnage : Dedeken figure sur une liste de mercenaires pour l'Afrique en 1962. A son dossier est joint un rapport de perquisition chez Jacques Keyarts, dans le cadre d'une fouille chez les dirigeants du MAC (Mouvement d'Action Civique) le 22 janvier 1962. On mit la main à cet occasion sur une fiche au nom de Dedeken. L'objectif de cette perquisition était de trouver des documents « de nature à établir un complot contre une personnalité politique ou littéraire d'un pays étranger ». C'est la perspective des relations entre le MAC — qui était le CADBA jusqu'au début septembre 1960 — et l' OAS qui est posée ici or Santu est un ancien d'Algérie, comme l'a rappelé le général Grossin ([82]).

Parmi les contacts cités, on peut revenir sur le cas de THIANGE Etienne, né à Etterbeek le 4 avril 1918. Chef de cité principal à l'Union minière (Katanga), il se montra friand d'activités parallèles d'informations politiques, fournissant des rapports à ses supérieurs, notamment à Wallef, dont certains sont conservés dans les archives de l'Union minière, datant du printemps 1961, époque où il est retourné en Afrique, à Brazza, pour y installer une agence de renseignements au service de l'Union minière. Ils témoignent d'un anticommunisme fervent. Dans la conclusion de celui du 29 mars 1961, il fait part de ses difficultés financières, mais nous éclaire aussi sur le rôle du BEDS : « (…). Voudriez-vous faire parvenir à mes commensaux du BEDS ce qui est de nature à les documenter. Je vous en remercie d'avance. Je ne sais combien de temps je servirai sous la formule actuelle mais je crois qu'il serait utile de ne pas fermer mon agence de presse (…) car je suis convaincu que je pourrai vous rendre des services, sur le plan du renseignement ant-subversif, en Belgique » ([83]).

([81]) *Idem*, Thyssens, 46.
([82]) ASE, Dedeken, 11, 24 et 26.
([83]) AUM, 260.

Santu Peschard nam gemakkelijk mensen in vertrouwen, in het bijzonder bij de Veiligheid van de Staat. Zijn uitspraken over zijn activiteiten en zijn levensloop zijn bewaard, maar worden niet bevestigd door andere andere bronnen. Intussen bestaan zijn rapporten, moet een en ander met de grootst mogelijke omzichtigheid worden benaderd, moeten waarheid en leugen worden gescheiden, zonder de verklaringen evenwel principieel te veronachtzamen. Zij worden hier met deze voorafgaande waarschuwing weergegeven. Zij beklemtonen *a priori* de verbanden tussen die nevenactiviteiten en Belgische politieke autoriteiten die ons thans welbekend zijn, zoals d'Aspremont Lynden of majoor Loos.

Het volgende document is het resultaat van een gesprek met Peschard en Woot de Trixhe (zoals de handgeschreven initialen « WT » onderaan de bladzijde aangeven), en geeft een idee van de informatie die van betrokkene in november 1960 kon worden verkregen :

Santu Peschard était un individu qui se confiait facilement, notamment aux services de la Sûreté de l'État. Ses propos, sur ses activités et son histoire personnelle, ont été conservés, mais ne semblent pas avoir vraiment été recoupés par d'autres sources. En attendant des rapports existent, qu'il faut manipuler avec la plus grande prudence, démêler le vrai du faux, sans les négliger par principe. Nous les livrons avec cette avertissement préalable. Ils mettent à priori en relief des connections entre ces activités parallèles et des autorités politiques belges qui nous sont maintenant bien connues, comme d'Aspremont Lynden ou le major Loos.

Le document suivant est le fruit d'une conversation avec Peschard et sans doute Woot de Trixhe (comme l'indique un « WT » manuscrit en bas de page), et donne une idée des informations que l'on pouvait recevoir du personnage en novembre 1960 :

<Ce 26 novembre 1960, j'ai eu l'occasion d'avoir une longue « conversation » avec le sujet français SANTU, né à Paris le 4.12.08 qui s'est présenté « Commandant PESCHARD ».

P. travaille pour un service « Interbureau » (??) (dénomination non garantie) qu'il a dit relever de la « Porte des Lilas » et qui finalement est un service organisé par M. DEBRE et relevant directement du Général GROSSIN. Il s'agit donc bien de la SDEC (sic) qui a interdit tout contact avec ses services locaux « trop mélangés ».

Les autorités françaises s'efforcent de dresser un barrage contre le communisme en Afrique; elles estiment qu'un des bastions de cette résistance doit être construit au Katanga.

Dans cet ordre d'idées s'est réalisée une collaboration entre services ou autorités françaises, allemandes, suisses, espagnoles et belges.

Via STINGHLAMBER (fils de BOLLE Dde la SG[Société Générale]) dont il a connu l'oncle à Paris, P. est entré en contact avec ROBILLARD de la SG qui l'a mis en contact avec DE ROOVER de la BRUFINA.

Avec la bénédiction du Ministre des Affaires Africaines et de son adjoint le major LOOS, il a été décidé :

La création d'un service de presse anti-communiste auquel sont attachés TIHANGE et HENROTEAU de la SG.

L'envoi en Suisse puis en Espagne de 50 Katangais, éduqués en Suisse dans la propagande anti-communiste, et recevant en Espagne une « formation de choc ».

Le recrutement de 30 officiers français et 20 officiers allemands qui seront envoyés au Katanga.

L'achat et l'acheminement d'armes en provenance de la FN ([84]) vers le Katanga, via Pointe Noire, sans que la responsabilité du gouvernement belge puisse être mise en cause.

Le financement de l'opération est fait par l'Union Minière et peut-être par la « Française des Pétroles ». P. n'est pas très franc à cet égard, mais il est à noter que sa fille occupe une situation dans cette société.

L'édition de la littérature se fera probablement via KRAMER en Allemagne, spécialisé dans le genre.

Le contact avec les services expagnoles est assuré à Paris et à Madrid.

Le contact avec les services suisses est assuré en Suisse par le major FERON (?) ([85]), si j'ai bien compris ce nom.

P. dit avoir rompu ses contacts avec JOLY et son cousin CISET, JOLY ne jouissant plus de la confiance des français.

P. a été en contact avec l'industriel liégeois DOAT, il s'agissait dit-il de vente de matériel en plastic aux espagnols; il semblait mettre ses relations au service de DOAT.

([84]) Fabrique Nationale de Herstal.

([85]) Er moet op worden gewezen dat het gaat om burggraaf Olivier de Ferron, op 31 oktober 1918 geboren te Parijs. Hij was ondervoorzitter en afgevaardigde van de raad van bestuur van de IMEFBANK te Genève, waar Tshombe houder was van een persoonlijke rekening; cf. AVS, Tshombe, 536, alsmede Dossier DE FERRON (SE 496.010).

([84]) Fabrique Nationale de Herstal.

([85]) Notons qu'il s'agit du vicomte Olivier de Ferron, né le 31 octobre 1918 à Paris. Il était le vice-président et délégué du Conseil d'administration de l'IMEFBANK à Genève, où Tshombe était titulaire d'un compte personnel; cf. ASE, Tshombe, 536; ainsi que le Dossier DE FERRON (SE 496.010).

La « Maison du Seigneur » à Genval lui a été recommandée par la mère de SINGHLAMBER; il dit ne l'utiliser qu'à des fins privées, le patron de l'établissement étant d'ailleurs anglais et suspect de travailler pour l'IS.

P. demande que ces indications soient provisoirement considérées comme données à titre privé; il prendra contact officieusement le 2 décembre et nous propose de nous présenter à son chef à Paris> ([86]).

Dit document kan worden aangevuld met een verslag dd. 12 december, ondertekend met A.A., dat duidelijk het antwoord daarop is :

Ce document peut être complété par un rapport daté du 12 décembre, signé A.A., qui lui fait manifestement suite :

<Renseignements complémentaires au sujet de PESCHARD (SANTU).

Le commanditaire de P. a accompagné ce dernier à Paris à l'occasion d'une conférence tenue dans cette ville par le CEDI.

S'y trouvaient une délégation congolaise et une délégation katangaise. Les frais de séjours de la première ont été payés par le sujet allemand CRAEMER ou KRAMER, ceux de la seconde par l' UMHK.

Le commanditaire (C) a accompagné P. au restaurant où ils ont rencontré VIGNEAUX des Pétroles de France. P. travaillait auparavant pour les Pétroles de France (couverture du SDEC, dit-il) et a été prêté directement au SDEC pour accomplir sa mission au Katanga.

P. a conduit C. au ministère de la DN, 27 rue Oudinot où ils ont été reçus par un colonel BISTOS (pseudo). Ce colonel a confirmé à C. la mission de P. qui consiste

1-à organiser l'action anti-communiste au Congo et surtout au Katanga.

2-à recruter des officiers (s/lieut.-lieut- + un off. super.)

3-à acheter des armes (demande de Tshombe)

Il est confirmé que le Katanga sera divisé en 8 secteurs, dans chaque secteur un blanc dirigera 25 noirs. Un contingent de 50 noirs et un second de 40 suivent actuellement des cours en Suisse, cours de propagande anti-communiste. Ces cours se sonnent (sic) à Fribourg, Neuchâtel et Sion. Les fonds sont fournis par l'Union Minière.

P. a exhibé à C. une lettre signée DEBRE autorisant la mise en congé d'officiers français.

CRAEMER se charge du recrutement des officiers allemands.

La solde des officiers est déposée en Suisse et une police d'assurance est souscrite en leur faveur.

Les armes achetées à la F.N. sont acheminées au Katanga et au Sud Kasaï, sous couverture française et à la connaissance des autorités portugaises.

L'achat d'armes en Belgique est au moins connu d'un colonel DEKEMP.

C'est M. WALEFF de l'UMHK qui s'occupe des contrats et des assurances des officiers recrutés.

Il semble que P. représente certains intérêts français économiques en même temps que politiques> ([87]).

De lezer moet zich niet door een dergelijk document laten verblinden. De perspectieven die het opent kunnen kunnen terzijde worden geschoven aan de hand van andere documenten van hetzelfde allooi.

Bovendien is met Peschard altijd voorzichtigheid geboden, want hij is een individu van twijfelachtig kaliber, een eeuwige manipulator. Zo vormt Caeymaex in eigen persoon zich een oordeel over Peschard, dankzij informatie verstrekt door zijn Franse collega's. Zulks kan worden vastgesteld in een korte, door hem getekende informatienota met als datum 13 december 1960 :

Ce genre de document ne doit pas éblouir le lecteur. Les perspectives qu'il ouvre peuvent être fermées dans d'autres documents du même acabit.

En outre, avec Peschard, il faut toujours être prudent, l'individu n'est guère recommandable et demeure un manipulateur. Ainsi Caeymaex en personne se forgera son opinion sur Peschard, grâce à des informations de ses collègues français, comme on le constate dans une brève note d'information signé par lui, datée du 13 décembre 1960 :

([86]) AVS, Peschard, 25-26.
([87]) AVS, Peschard, 29-30.

([86]) ASE, Peschard, 25-26.
([87]) ASE, Peschard, 29-30.

<Note pour la 2ème DIRECTION.
Source : FICHARD

De Paris, on mande que PESCHARD :
— est un aventurier
— est un homme ayant des besoins d'argent
— a eu des démêlés à Alger comme homme d'extrême droite > *([88]).*

De ironie van het lot wil dat de Franse *consul adjoint*, J.-C. Fichard — die aanwezig zal zijn bij het interview op 3 maart met generaal Grossin, op 17 januari 1961, de dag dat Lumumba naar Katanga wordt gezonden — op verzoek van Caeymaex naar betrokkene nieuwe gegevens stuurt over Duchemin en Peschard, waarin hij die laatste beschouwt als een van die onberekenbare en malafide avonturiers die hun activiteiten hebben ontplooid tijdens die woelige periode, en die misbruik hebben gemaakt van privé-vennootschappen zoals de *Union Minière* welke maar al te graag wilden geloven in de nieuwe macht die hun werd voorgespiegeld; en voorts iemand die generaal Grossin in zijn interview scherpzinnig als volgt had ingeschat : « *Le Général GROSSIN estime que les activités parallèles des firmes privées ne peuvent que jeter le trouble étant donné la maladresse avec laquelle elles sont habituellement menées. Les firmes particulières ne sont pas montées pour faire ce genre de travail* ».

Hierna volgt de brief van de Franse ambassade in België, nr 45/S, getekend J.C. Fichard, en gedateerd Brussel, 17 januari 1961 :

Le 17 janvier 1961, le consul adjoint français J.-C. Fichard, qui sera présent lors de l'entrevue du 3 mars suivant avec le général Grossin, envoie à Cayemaex, suite à la demande de celui-ci, de nouvelles informations sur Duchemin et Peschard, qui situent ce dernier dans la galerie des aventuriers fantasques et malhonnêtes, qui se sont épanouis dans cette période troublée, et qui ont abusé des sociétés privées comme l'Union Minière, trop heureuse de croire en la force nouvelle qu'on lui promettait, et que le général Grossin, dans son entrevue du 3 mars, avait lucidement mesurée : « Le Général GROSSIN estime que les activités parallèles des firmes privées ne peuvent que jeter le trouble étant donné la maladresse avec laquelle elles sont habituellement menées. Les firmes particulières ne sont pas montées pour faire ce genre de travail ».

Voici la lettre de l'Ambassade de France en Belgique, n°45/S, signée J.C. Fichard, et datée de Bruxelles le 17 janvier 1961 :

<Cher Monsieur Caeymaex — En réponse à vos lettres des 8 octobre et 29 décembre 1960, j'ai le plaisir de vous communiquer les précisions que vous désiriez concernant :
— Monsieur SANTU alias Commandant PESCHARD,
— Monsieur DUCHEMIN.

Monsieur SANTU Jacques est un officier de réserve français. Il a participé à la campagne 1939-45. Après sa démobilisation, il a exploité une affaire de cinéma qui finalement a été déclarée en faillite avec un passif de plusieurs millions.

Par le truchement d'amis personnels, Monsieur SANTU est ensuite entré en relation avec la Société Générale de Belgique qui l'utilise dans l'étude de marché en Suisse et en Espagne.

Farouchement anti-communiste, Monsieur SANTU est en contact avec des activistes suisses, français, espagnols et, semble-t-il, belges avec lesquels il s'intéresse à promouvoir la formation d'autochtones katangais destinés à constituer des cadres anti-marxistes éprouvés.

Volubile, entreprenant, aimant l'aventure, ayant des besoins d'argent, fabulateur, Monsieur SANTU n'hésite pas à se recommander de personnes qu'il n'a parfois jamais vues ; il convient donc d'accueillir ses propos et son action avec circonspection et prudence.

Quant à DUCHEMIN Jacques, il s'agit d'un journaliste professionnel, né le 3.8.1932 à Provins, domicilié 35, rue Paul Doumer à Paris (16e).

Il collabore aux journaux et revues suivants : « Jours de France, L'Aurore, Agence Dalmas, Bulletin Quotidien d'Information, Paris-Match, Constellation, Woche de Zurich, Spiegel ».

Spécialiste dans les questions arabes et africaines, il a effectué plusieurs reportages sur le GPRA, la Tunisie et la RAU. Depuis le début 60, il cherche un poste d'attaché de presse en Afrique. En pourparlers avec le gouvernement

([88]) AVS, Peschard, 32.

([88]) ASE, Peschard, 32.

du Niger puis avec les autorités du Katanga en la personne du Ministre Joseph YAV, il devait se rendre à Elisabethville en décembre 60 pour une série de reportages.

Aucun reproche ne peut lui être adressé sur le plan national, mais c'est un esprit aventureux, manquant parfois de pondération.

Je vous prie de croire (…) > ([89]).

Door een nieuwe brief van Fichard van de Franse ambassade, ref. N° 53/S, gericht aan Woot de Trixhe en gedateerd 24 janvier 1961, raakt Peschard uiteindelijk in diskrediet :

Une nouvelle lettre de Fichard, de l'Ambassade de France, réf. N° 53/S, à Woot de Trixhe, datée du 24 janvier 1961 achève de décrédibiliser Peschard :

<Cher Monsieur Woot de Trixhe — Suite à ma conversation de ce jour, je vous confirme les termes de la communication que m'a fait tenir mon Administration Centrale, communication relative à l'activité de Monsieur SANTU.

Ce dernier :

— doit être considéré comme un escroc et un menteur,

— n'a jamais :

— appartenu aux Services Français,

— été chargé de mission par les Autorités Françaises,

— a été prié, lors d'un récent séjour à Paris, de cesser de se recommander de hautes personnalités françaises, faute de quoi il ferait l'objet de poursuites judiciaires.

En vous priant de bien vouloir considérer cette lettre comme personnelle et confidentielle, je vous prie de croire, (…) > ([90]).

De Belgische autoriteiten zijn blijkens een handgeschreven nota, gedateerd 21 juni 1961, de bezoekjes van Santu Peschard aan België moe :

Les autorités belges seront lassées des incursions de Santu Peschard en Belgique, comme en témoigne une note manuscrite datée du 21 juin 1961 :

<Instructions de Mr le Directeur VERNIMMEN

1) Vérifier au dossier BOVAGNET si SANTU-PESCHARD ne figure pas ou n'a pas figuré sur la minute de la note adressée au [illisible] et au [illisible] de la gendarmerie, par laquelle la S.E. demandait le refoulement de plusieurs ultras au moment de la rébellion des généraux en Algérie.

2) Faire proposition résumant brièvement le cas de SANTU et demandant s'il n'y a pas lieu de s'opposer à tout nouveau séjour de l'intéressé en Belgique, soit par refoulement, soit par la prise d'un AM de renvoi à notifier à sa première rentrée en Belgique.

Motif : SANTU fait partie d'une bande d'escrocs aux renseignements (…)> ([81]).

Bijgevolg wordt er in een niet ondertekend samenvattend verslag met als titel *Exposé de la personnalité et des activités de SANTU*, gedateerd 17 augustus 1961, herinnerd aan de diverse gegevens waarover de Veiligheid van de Staat beschikt en die in voornoemde documenten te lezen waren, zulks met een bijgevoegde conclusie :

Par conséquent, dans un rapport de synthèse, non signé, intitulé *Exposé de la personnalité et des activités de SANTU*, daté du 17 août 1961, rappel est fait des différentes informations dont dispose la Sûreté et que nous venons de lire dans les documents précédents, avec la conclusion suivante :

<(…). De ces renseignements parfois contradictoires et souvent sujets à caution, il est difficile de se faire une idée exacte de la personnalité et des activités de SANTU, dit Commandant PESCHARD.

Cependant, il est indéniable que SANTU a exercé une activité au Congo, notamment au sujet des volontaires pour le Katanga, et vraisemblablement avec l'accord de divers services étrangers désireux d'élever une barrière au communisme, et aussi de diverses sociétés privées, dont l'Union Minière.

En raison de l'évolution de la situation survenue au Congo, de la suppression des détachements de volontaire katangais et du renvoi des conseillers étrangers au Katanga, il est certain que SANTU n'a plus l'occasion d'exercer ses activités.

([89]) AVS, Peschard, 43-44.
([90]) AVS, Peschard, 45.
([91]) AVS, Peschard, 65.

([89]) ASE, Peschard, 43-44.
([90]) ASE, Peschard, 45.
([91]) ASE, Peschard, 65.

D'autre part, son activité en Belgique n'a jamais été particulièrement remarquable. Il ne paraît donc pas nécessaire d'empêcher ou de limiter les passages de cet étranger dans notre pays.

Cependant, la SE pourrait demander à la PE de bien vouloir l'avertir d'urgence, si elle avait connaissance de la présence de SANTU dans le pays.

De même, les différents postes de la SE pourraient être avisés d'avoir à surveiller SANTU si sa présence était remarquée dans leur secteur> ([92]).

De Veiligheid van de Staat had zich van de betrokkene een idee gevormd, maar zijn werkgever, de *Union Minière*, was haar illusies terzake reeds kwijt, en er werd het nodige voorbehoud gemaakt bij Peschards activiteiten. In een niet ondertekend en getypt verslag [Verdussen] van vraaggesprekken in Parijs op 27 en 28 januari 1961, gaat een bepaald punt over Peschard, over wie sprake was in een gesprek met Vigneau : « Mr Vigneau a surtout parlé de Mr PESCHARD qui a perdu tout crédit auprès des autorités françaises et doit rentrer dans l'ombre. Toutefois aucun inconvénient à ce que Mr PESCHARD poursuive ce qu'il a entrepris en Suisse. Il est difficile de se rallier, sans examen, à ce que dit Mr Vigneau concernant Mr PESCHARD » ([93]).

Deze laatste stelt teleur, zoals Vandewalle in het kort aangeeft : « Albert Franck, chef du service de documentation de la Société générale de Belgique, chargé par l' UMHK de s'occuper de stagiaires, avait rencontré Delègue auquel il avait fait part des ennuis causés par un certain Peschard sur lequel les renseignements étaient mauvais » ([94]).

Er kan worden vastgesteld dat Peschard na de dood van Lumumba niet ophoudt « pakketten » te verzenden noch afziet van zijn verblijven in Brussel, want de gevoerde strijd is niet louter toegespitst op de persoon van Lumumba, maar algemeen gesproken op het communistische, of als dusdanig gepercipieerde gevaar. Een lezing van die geschiedenis met Lumumba als sleutelfiguur, is alleen maar mogelijk doordat de bronnen de zaak onvermijdelijk vertekenen.

De initiatieven inzake militaire acties en propaganda van de *Union Minière* hebben slechts middelmatige resultaten opgeleverd. Het bedrijf was veel doeltreffender bij haar financiële steun aan Tshombe en aan Katanga, anders gesteld op haar eigen terrein, de economie. Haar verantwoordelijkheid voor de gebeurtenissen in Congo eindigt of begint op dat punt.

E. **Het archief van de Union Minière du Haut Katanga**

Het belang van dat archief is dat het het klimaat weergeeft dat heerste bij de Union Minière, een voor de politieke kwesties van nature weinig doorzichtige instelling.

([92]) AVS, Peschard, 67-68.
([93]) AUM, 410.
([94]) F. Vandewalle, *op. cit.*, 1975, bundel 4, blz. 96.

La Sûreté s'était faite une idée du personnage, mais son employeur, l'Union minière, dès janvier 1961, était déjà désabusée, et des réserves étaient émises sur ses activités. Selon un compte rendu non signé [Verdussen] et dactylographié d'entretiens à Paris les 27 et 28 janvier 1961, un point concerne Peschard, dont il a été question dans une discussion avec Vigneau : « Mr Vigneau a surtout parlé de Mr PESCHARD qui a perdu tout crédit auprès des autorités françaises et doit rentrer dans l'ombre. Toutefois aucun inconvénient à ce que Mr PESCHARD poursuive ce qu'il a entrepris en Suisse. Il est difficile de se rallier, sans examen, à ce que dit Mr Vigneau concernant Mr PESCHARD » ([93]).

Ce dernier déçoit, comme l'évoque brièvement Vandewalle : « Albert Franck, chef du service de documentation de la Société générale de Belgique, chargé par l' UMHK de s'occuper de stagiaires, avait rencontré Delègue auquel il avait fait part des ennuis causés par un certain Peschard sur lequel les renseignements étaient mauvais » ([94]).

On notera que les envois de « colis », ou les séjours de Peschard à Bruxelles ne s'interrompent pas avec la mort de Lumumba, car le combat mené n'est pas centré sur sa seule figure, mais sur la menace communiste, ou perçue comme telle, en général. A faire de Patrice Lumumba le personnage central d'une histoire, forcément les sources agissent comme un miroir déformant.

Les initiatives sur la plan militaire et propagandistes de l'Union Minière n'ont donné que de médiocres résultats, elle fut beaucoup plus efficace dans le soutien financier accordé à Tshombé et au Katanga, c'est-à-dire dans le domaine qui était le sien, celui de l'économie. Sa part de responsablilité dans les événements congolais, s'arrête — ou commence — là.

E. **Les Archives de l'Union Minière du Haut Katanga**

L'intérêt de ces archives est d'abord de rendre un climat régnant à l'Union Minière qui est une institution par nature opaque pour les questions politiques. Or les let-

([92]) ASE, Peschard, 67-68.
([93]) AUM, 410.
([94]) F. Vandewalle, *op. cit.*, 1975, fasc. 4, p. 96.

De brieven, de telexberichten en de verslagen tussen de bestuurders verduidelijken een aspect van de zaak dat nog nooit werd behandeld. De vertrouwelijke mededelingen tussen de leden van de top van de directie van het bedrijf zijn nu voor het eerst toegankelijk.

De Union Minière is een hiërarchisch opgebouwde instelling. Voor een historicus is dat een voordeel omdat het bestuderen van het politieke aanvoelen van de bestuurders de mogelijkheid biedt de krachtlijnen van een algemeen beleid te onderkennen. Ten tweede, dankzij dat archief kunnen de nauwe betrekkingen tussen de Katangese overheid en de Union Minière worden blootgelegd, maar ook de pogingen om pressie uit te oefenen op de politieke macht in België, die niet altijd inschikkelijk was ten aanzien van de initiatieven van de Union Minière.

Ten slotte worden subthema's interessant door de overvloed aan archiefmateriaal dat er betrekking op heeft. Er zijn er ten minste drie. Het eerste is de kwestie van de muntconversie, de geboorte van een Katangese frank die vanaf juli wordt overwogen en die ons brengt tot het begin van het jaar 1961, met tussen de regels door de kwestie van de vervanging van de ene munt door een andere en van het lot van de vervangen munt. Die kwestie is nooit aan bod gekomen in het kader van de affaire-Lumumba. Wij brengen ze ter sprake in ons hoofdverslag.

Het tweede punt zijn de pogingen om gewapende acties op te zetten tegen wat men het communisme noemt, en de weerklank welke die parallelle en geheime plannen al dan niet hebben bij de bestuurders van de Union Minière, vanaf augustus 1960.

Het derde is een regelmatige opvolging van geldoverdrachten tijdens de eerste maanden van 1961, waarvan het totaal bedrag ten voordele van de Banque Nationale du Katanga op zijn minst indrukwekkend is.

In dit stadium is het van belang de volgende opmerking te maken : men moet zich behoeden voor het vervormend effect van het archief. Dat is een paradox want de historicus is uitgerekend altijd op zoek naar archieven. Maar het feit dat een instelling als de Union Minière veel archiefmateriaal heeft voortgebracht en het ter beschikking stelt van de onderzoekers, mag er niet toe leiden dat haar een buitensporig grote rol wordt toebedeeld vergeleken bij andere instellingen die over veel minder archiefmateriaal beschikken maar die in werkelijkheid een actieve rol hebben kunnen gespeeld, ook al hebben ze daarvan slechts discrete en karige sporen achtergelaten.

Ons werk werd vergemakkelijkt door de heren Jean-Louis Moreau et Pierre Brion, auteurs van een typoscript met het klassement van dat archiefmateriaal. Wij hebben ons voor ons werk gebaseerd op hun classificatie. De verschillende archiefstukken dragen een volgnummer. In het corpus van het verslag wordt alleen het

tres, les télex et les rapports entre les dirigeants éclairent un aspect de la question jamais traité auparavant. C'est la première fois que des confidences des uns faites aux autres au sommet de la direction de l'entreprise sont accessibles.

L'Union Minière est une institution hiérarchisée, c'est un avantage pour l'historien car prendre le pouls des sentiments politiques des dirigeants, c'est percevoir les lignes de force d'une politique générale. En deuxième point, ces archives permettent effectivement de mettre en lumière les rapports étroits entre les autorités katangaises et l'Union Minière, mais aussi les tentatives de pression exercée sur le pouvoir politique en Belgique, qui ne se montre pas toujours accommodant avec les initiatives de l'Union Minière.

Enfin, des sous-thèmes sont rendus intéressants par l'abondance des archives les concernant, il y en a au moins trois. Le premier est la question de la conversion monétaire, la naissance d'un franc katangais envisagé dès juillet, et qui nous entraîne au début de l'année 1961, avec en filigrane la question du remplacement d'une monnaie par une autre et du destin de la devise remplacée. C'est une question qui n'a jamais été mise en perspective dans le cadre de l'affaire Lumumba. Nous l'évoquons dans notre rapport principal.

La deuxième sont les tentatives de mises sur pieds d'actions de lutte armée contre ce qu'il est convenu d'appeler le communisme, et les échos que ces projets parallèles et secrets rencontrent ou non auprès des dirigeants de l'Union Minière, et ceci à partir d'août 1960.

La troisième est une succession régulière de transferts d'argent pendant les premiers mois de 1961 dont la somme totale est pour le moins impressionnante au profit des comptes étrangers de la Banque Nationale du Katanga.

A cette étape-ci des choses, il est important de faire la remarque suivante : il faut se méfier de l'effet déformant des archives. C'est un paradoxe puisque l'historien les traque. Mais une institution comme l'Union Minière, qui en produit beaucoup, et qui les met maintenant à disposition des experts, ne doit pas conduire à lui voir jouer un rôle disproportionné par rapport à d'autres institutions, peut-être moins pourvues en archives, mais dont le rôle aurait été actif, même si les traces qu'elles auraient pu laisser sont discrètes et minces.

Notre travail a été facilité par Messieurs Jean-Louis Moreau et Pierre Brion, auteur d'un tapuscrit reprenant le classement de ces archives. C'est sur la base de leur classification que nous avons travaillé. Les différents fonds portent un numéro de classement. Dans le corps du rapport en note, seul le numéro de classement est

volgnummer opgegeven. De lezer kan er die lijst op naslaan om de desbetreffende archiefstukken te identificeren.

In het onderstaande klassement worden twee nummers vermeld, een eerste en een tweede tussen haakjes. Het eerste nummer beantwoordt aan de eerste versie van het typoscript van de voormelde auteurs, die sindsdien die nummering hebben gewijzigd. De redactie van het verslag was echter al aangevat. Wij hebben gemakshalve de oorspronkelijke nummering niet gewijzigd. Die moet worden vergeleken met de nummers die thans tussen haakjes staan.

De experts hebben de volgende archiefdossiers geraadpleegd. Ze zijn volgens nummer gerangschikt.

73 (215). Briefwisseling aan J. Cousin. Januari 1953-januari 1962. Map.

74 (183). Briefwisseling ontvangen van J. Cousin. December 1952-januari 1962. Map.

78 (197). Archief van A. Marthoz. Briefwisseling ontvangen van de vertegenwoordigers in Afrika (M. Van Weyenbergh) door de directie van Brussel (A. Marthoz, L. Wallef). Januari-december 1960.

85-86 (499-500). Nota's, documentatie, krantenknipsels en ontvangen correspondentie (van F. Grévisse, L. Wallef, Norbert Hougardy, Victor Bamps, M. Huisman, E.J. Devroey, Pierre Bonvoisin, P. Mathieu) betreffende de politieke evolutie van Congo en van Katanga vanaf de regeringsverklaring van 13 januari 1959 over de toekomst van Congo en de koninklijke boodschap van die dag, de ontwikkeling van regionale particularismen vóór en na de onafhankelijkheid, de politieke en economische rondetafels, de Katangese secessie. Documentatie over de mogelijke interventie van CIMCO (Congo International Management Corp.) ten voordele van de ontwikkeling van Congo (afschrift van de brief van L. Detwiller aan Patrice Lumumba in juli 1960). Onderzoeken over het effect van een volledige verbreking van de economische betrekkingen tussen België en Congo. Januari 1959-augustus 1963. 2 mappen.

87 (198). Briefwisseling ontvangen van de heer Van Weyenbergh en gericht aan H. Robiliart, L. Wallef en A. Marthoz. Januari 1961-augustus 1963. Map.

96 (43). Algemene dossiers (correspondentie van Egard Sengier, vervolgens Herman Robiliart en andere vertegenwoordigers van Afrimet met de Amerikaanse overheid — het *War Department en de Combined Development Trust*, die de *Combined Development Agency* geworden is, daarna de *Atomic Energy Commission*). Januari 1953-augustus 1963. Bundel.

99 (47). Correspondentie betreffende de contracten voor de leveringen van uranium. 1955-1964. Bundel.

112 (58). Correspondentie van de UMHK met de Belgische autoriteiten en die van de Kolonie (de minis-

donné, et le lecteur se reportera à cette liste-ci pour identifier les fonds concernés.

Dans le classement qui suit, il y a deux numéros, un premier et un autre entre parenthèses. Le premier répond à la premier version du tapuscrit des auteurs nommés plus haut, qui ont depuis lors modifié cette numérotation. Mais le rapport des experts étaient déjà en voie de rédaction. Pour des raisons de facilité, nous n'avons pas modifié la numérotation originale, qu'il faut alors convertir par les numéros entre parenthèses aujourd'hui.

Les experts ont consultés les dossiers d'archives suivants. Ne sont cités que les dossiers consultés « utiles », les autres n'étant pas mentionnés. Ils sont classés par ordre numérique.

73 (215). Courrier à J. Cousin. Janvier 1953-janvier 1962. Farde.

74 (183). Courrier reçu de J. Cousin. Décembre 1952-janvier 1962. Farde.

78 (197). Archives d'A. Marthoz. Courrier reçu des représentants en Afrique (M. Van Weyenbergh) par la direction de Bruxelles (A. Marthoz, L. Wallef). Janvier-décembre 1960.

85-86 (499-500). Notes, documentation, coupures de presse et correspondance reçue (de F. Grévisse, L. Wallef, Norbert Hougardy, Victor Bamps, M. Huisman, E.J. Devroey, Pierre Bonvoisin, P. Mathieu) concernant l'évolution politique du Congo et du Katanga à partir de la déclaration gouvernementale du 13 janvier 1959 sur l'avenir du Congo et du message royal prononcé le même jour, le développement de particularismes régionaux avant et après l'indépendance, les tables rondes politiques et économiques, la sécession katangaise. Documentation sur l'intervention possible de la CIMCO (Congo International Management Corp.) en faveur du développement du Congo (copie de la lettre de L. Detwiller à Patrice Lumumba en juillet 1960). Etudes sur l'incidence d'une rupture complète des relations économiques entre la Belgique et le Congo. Janvier 1959-août 1963. 2 fardes.

87 (198). Courrier reçu de M. Van Weyenbergh et adressé à H. Robiliart, L. Wallef et A. Marthoz. Janvier 1961-août 1963. Farde.

96 (43). Dossiers généraux (correspondance d'Egard Sengier, puis Herman Robiliart et d'autres représentants d'Afrimet avec les autorités américaines — le *War Department et la Combined Development Trust*, devenue *Combined Development Agency*, puis *Atomic Energy Commission*). Janvier 1953-août 1963. Liasse.

99 (47). Correspondance concernant les contrats de fournitures d'uranium. 1955-1964. Liasse.

112 (58). Correspondance de l'UMHK avec les autorités belges et de la Colonie (ministres P.H. Spaak,

ters P.H. Spaak, Godding, Pierre Wigny, Paul Van Zeeland, NN. De Gruben, Pierre Ryckmans, J.F. Herpin, Robert Silvercruys, M. Van den Abeele, Gaston Eyskens, A. Dequae, generaal Tilkens, G. Blaise en F. Van Brée , André de Staercke, E. Gorlia, secretaris-generaal van het ministerie van Koloniën …) in verband met onder meer de bescherming van de mijn van Shinkolobwe, nationalisatieplannen van de vindplaatsen en de verkoopprijzen van uranium. Januari 1951-september 1961. Bundel.

164 (72). Correspondentie, onder andere tussen J. Cousin, Edgard Sengier, H. Robiliart, A. Marthoz en G. Assoignon, met betrekking tot de productie en de leveringen van Shinkolobwe, de reserves en programma's en prognoses inzake productie en verzending, en de betrekkingen met de Société Générale Métallurgique d'Hoboken sa. Januari 1959-juli 1961. Bundel.

189 (240). Nota's en correspondentie betreffende de UMHK-zender in Elisabethstad en de telexverbindingen. Juli-augustus 1960. Bundel.

191 (242). Nota's en correspondentie betreffende de organisatie van de telex- en radiocommunicaties tussen Afrika en Europa (met daarin instructies voor het uitzenden van berichten tussen Europese radio's ((met instructies voor het uitzenden van berichten tussen Europese radio's en Afrika (ONVC4 etc.)). 1961-1964. Bundel.

203 (249). Vertrouwelijke telexberichten tussen de zetels in Europa en in Afrika (met inlichtingen over de gebruikte code). Oktober 1960-mei 1965. Bundel.

219 (253). Telexbericht uit Afrika. Juli 1960. Bundel.

219 *bis* (254). Telexbericht uit Afrika. Juli 1960-september 1963. Bundel.

220 (255). Telexbericht uit Afrika. Oktober 1960. Bundel.

221 (256) . Telexbericht uit Afrika. Februari 1961. Bundel.

245 (246). Telexbericht aan de DG (referentiereeks : « dossiers Wallef »). 1960-1962. Doos.

248 (284). Telexbericht aan de DG van Afrika (referentiereeks : dossiers Wallef). 1960-1963. Doos.

251 (250). Niet-vertrouwelijke telexberichten ontvangen uit Elisabethstad (oud dossier van Verdussen). Juli-november 1960. Bundel.

257 (184). Briefwisseling ontvangen van de Direction Générale Afrique (referentiedossier : L. Wallef, brieven n^{rs} 241-394). 1956-1961. Map.

258 (226). Briefwisseling verstuurd naar de vertegenwoordiger van het Centraal Bestuur in Afrika, vervolgens ondervoorzitter van het Directiecomité UMHK in Elisabethstad, M. Van Weyenbergh. 1953-1963. Map.

260 (425). Archief van L. Wallef. Verslagen van de agent van de UMHK, Etienne Thiange, bestemd voor de algemene directie van de maatschappij, in Brussel : synthesenota's en documentatie over de evolutie van de ingesteldheid van de Europese en Congolese bevolkingsgroepen en van de activiteiten van de

Godding, Pierre Wigny, Paul Van Zeeland, NN. De Gruben, Pierre Ryckmans, J.F. Herpin, Robert Silvercruys, M. Van den Abeele, Gaston Eyskens, A. Dequae, le général Tilkens, G. Blaise et F. Van Brée , André de Staercke, E. Gorlia, secrétaire général du ministère des Colonies …) concernant notamment la protection de la mine de Shinkolobwe, les projets de nationalisation des gisements et les prix de vente de l'uranium. Janvier 1951-septembre 1961. Liasse.

164 (72). Correspondance échangée, notamment entre J. Cousin, Edgard Sengier, H. Robiliart, A. Marthoz et G. Assoignon, concernant la production et les livraisons de Shinkolobwe, les réserves et les programmes et prévisions de production et d'expédition, et les relations avec la Société Générale Métallurgique d'Hoboken sa. Janvier 1959-juillet 1961. Liasse.

189 (240). Notes et correspondance concernant l'émetteur UMHK d'Elisabethville et les liaisons télex. Juillet-août 1960. Liasse.

191 (242). Notes et correspondance concernant l'organisation des communications télex et par radio entre l'Afrique et l'Europe (avec instructions pour l'émission de messages entre les radios d'Europe (avec instructions pour l'émission de messages entre les radios d'Europe et Afrique (ONVC4 etc.)). 1961-1964. Liasse.

203 (249). Télex confidentiels entre les sièges d'Europe et d'Afrique (avec renseignements sur code utilisé). Octobre 1960-mai 1965. Liasse.

219 (253). Télex d'Afrique. Juillet 1960. Liasse.

219 *bis* (254). Télex d'Afrique. Juillet 1960-septembre 1963. Liasse.

220 (255). Télex d'Afrique. Octobre 1960. Liasse.

221 (256) . Télex d'Afrique. Février 1961. Liasse.

245 (246). Télex à la DG (série de référence : « dossiers Wallef »). 1960-1962. Boîte.

248 (284). Télex à la DG d'Afrique (série de référence : dossiers Wallef). 1960-1963. Boîte.

251 (250). Télex non confidentiels reçus d'Elisabethville (ancien dossier de J. Verdussen). Juillet-novembre 1960. Liasse.

257 (184). Courrier reçu de la Direction Générale Afrique (dossier de référence : L. Wallef, lettres n°s 241-394). 1956-1961. Farde.

258 (226). Courrier envoyé au représentant de l'Administration Centrale en Afrique, puis Vice-Président du Comité de Direction UMHK à Elisabethville, M. Van Weyenbergh. 1953-1963. Farde.

260 (425). Archives de L. Wallef. Rapports reçus de l'agent de l'UMHK, Etienne Thiange, destinés à la direction générale de la société, à Bruxelles : notes de synthèse et documentation sur l'évolution de l'état d'esprit des populations européennes et des populations congolaises et sur les activités des associations syndicales

syndicale en politieke organisaties in Katanga (januari 1950-mei 1960), vervolgens in Leopoldstad (maart-juli 1961). 1950-1961. Map.

261 (434). Archief van L. Wallef. Nota's en documentatie over de organisatie van een onafhankelijke Katangese Staat, met een exemplaar van de grondwet, en wetsontwerpen over de banken en de spaarkassen, de correspondentie van P. Bonvoisin betreffende de *Mission Belge d'aide technique au Katanga*, de organisatie van de financiën en de goedkeuring van sociale wetten in Katanga. Juli 1960-juli 1962. Map.

262 (435). Nota's en correspondentie in verband met de economische ontwikkeling van Katanga : plannen voor de oprichting van een maatschappij voor economische expansie (project door Hubert Ansiaux) en van een ontwikkelingsbank in Katanga, memorandum over de consultantsvennootschap American Eur-African Development Corporation, plan voor de oprichting van een vliegtuigmaatschappij Air Katanga in samenwerking met Sabena en de concurrentie van Alitalia. November 1960-april 1961.

263 (436). Evolutie van de financiële situatie in Katanga (nota's opgesteld door de dienst voor economische studies van de Generale Maatschappij van België en documenten van de Banque Nationale du Katanga) evolutie van de thesaurie van de UMHK. Juni 1961-september 1962. Map.

264 (427). Archief van L. Wallef. Nota's, correspondentie en documentatie in verband met de evolutie van de politieke en militaire situatie in Katanga. Augustus 1960-december 1963. Map.

265 (426). Archief van L. Wallef. Evolutie van de politieke situatie in Congo : curriculum vitae van tal van Congolese vooraanstaanden, programma's van verschillende partijen, diverse nota's over hun invloed in Katanga, hun eventuele begeleiding door Belgische adviseurs, de ingesteldheid van de bevolking vóór en na de onafhankelijkheid, de oprichting van de Congolese instellingen, de steun van CIMCO (Congo International Management Corp.) aan de regering van Lumumba, sovjet-activiteiten in Congo, interventies van de VN in Congo, militaire gebeurtenissen, van 1961 tot 1964, nota's over het optreden van de regering-Tshombe (1959-1965). Documentatie in verband met de Congolese politieke partijen : historische overzichten, programma's, vooraanstaanden, inplanting, resultaten bij de verkiezingen van 1960 (1959-1960, 1963-1964). 1959-1965. Doos.

271 (186). Briefwisseling ontvangen van de Direction Générale Afrique (referentiedossier : M. Van Weyenbergh en L. Wallef, brieven n^{rs} 771-815). Januari 1961-november 1962. Map.

279 (378). Reflecties over het toekomstige statuut van de Union Minière : plan voor de oprichting van een plaatselijk filiaal, dreigingen met aanslagen op de concessies en ontwerp-vergelijken te sluiten met de Congolese Staat. Juni 1960, februari 1963-december 1964.

et politiques au Katanga (janvier 1950-mai 1960), puis à Léopoldville (mars-juillet 1961). 1950-1961. Farde.

261 (434). Archives de L. Wallef. Notes et documentation sur l'organisation d'un état katangais indépendant, avec un exemplaire de la constitution, et des projets de lois sur les banques et caisses d'épargne, la correspondance de P. Bonvoisin concernant la Mission Belge d'aide technique au Katanga, l'organisation des finances et le vote de lois sociales au Katanga. Juillet 1960-juillet 1962. Farde.

262 (435). Notes et correspondance concernant le développement économique du Katanga : projets de création d'une société d'expansion économique (projet par Hubert Ansiaux) et d'une banque de développement au Katanga, mémorandum sur la société de consultant American Eur-African Development Corporation, projet de création d'une société d'aviation Air Katanga en collaboration avec la Sabena et la concurrence d'Alitalia. Novembre 1960-avril 1961.

263 (436). Evolution de la situation financière au Katanga (notes élaborées par le service des études économiques de la Société Générale de Belgique et documents émanant de la Banque Nationale du Katanga) évolution de la trésorerie de l'UMHK. Juin 1961-septembre 1962. Farde.

264 (427). Archives de L. Wallef. Notes, correspondance et documentation concernant l'évolution de la situation politique et militaire au Katanga. Août 1960-décembre 1963. Farde.

265 (426). Archives de L. Wallef. Evolution de la situation politique au Congo : curriculum vitae de nombreuses personnalités congolaises, programmes des différents partis, notes diverses sur leur influence au Katanga, leur encadrement éventuel par des conseillers belges, l'état d'esprit de la population avant et après l'indépendance, la mise sur pied des institutions congolaises, l'appui donné auprès du Gouvernement Lumumba par la CIMCO (Congo international Management Corp.), activités soviétiques au Congo, interventions de l'ONU au Congo, événements militaires de 1961 à 1964, notes sur l'action du Gouvernement Tshombe (1959-1965). Documentation concernant les partis politiques congolais : historiques, programmes, personnalités, implantation, résultats lors des élections de 1960 (1959-1960, 1963-1964). 1959-1965. Boîte.

271 (186). Courrier reçu de la Direction Générale Afrique (dossier de référence : M. Van Weyenbergh et L. Wallef, lettres n°s 771-815). Janvier 1961-novembre 1962. Farde.

279 (378). Réflexions sur le statut futur de l'Union Minière : projet de constitution d'une filiale locale, menaces d'atteinte aux concessions et projet d'arrangement à conclure avec l'État congolais. Juin 1960, février 1963-décembre 1964.

284 (379). Brieven, telegrammen en nota's ontvangen door M. Van Weyenbergh betreffende de gebeurtenissen in Katanga in juli 1960, in juni-augustus 1964, en juli-augustus 1967. 1960-1967. Map.

286 (428). Archief van L. Wallef. Kopie van het verslag van gesprekken tussen president Tshombe en NN. MacGhee en NN. Hoffacker, gezanten van president J.F. Kennedy in Congo. Oktober 1962. Map.

335 (377). Archief van A. Marthoz. Nota's gericht door J. Cousin aan Aimée Marthoz. Januari 1960-december 1960. Map.

336 (185). Briefwisseling ontvangen van de Direction Générale Afrique (referentiedossier : A. Marthoz, brieven n^{rs} 653-771). Januari 1958-december 1960.

344 (18). Korte samenvatting van de voornaamste overeenkomsten tussen de UMHK en haar filialen. Oktober 1960. Map.

346 (2). Nieuw wettelijk statuut van de UMHK : opeenvolgende reorganisatieplannen van de vennootschap in het kader van de onafhankelijkheid van Congo, met onder meer nota's van P. Matthieu en E. Mertens. Mei-juni 1960. Map.

352 (22). Dossiers van de administrateurs, waaronder die van Maurice Urbain en Louis Wallef (die verschillende dossiers bevatten in voorkomend geval inlichtingen en biografieën, onderscheidingen, lijkredes …). 1914-1982. Doos.

353 (23). Correspondentie betreffende de benoemingen en de ontslagen van de verschillende administrateurs. 1947-1982. Map.

355 (25). Notulen van de wekelijkse vergaderingen van de directie, in Brussel (met handgeschreven kanttekeningen). 1957-1960. Doos.

356 (26). *Idem*. 1961-1964. Doos.

371 (506). Archief SOGEFOR. Raad van bestuur : notulen van de vergaderingen. 1954-1974. Map.

372 (504). SOGEFOR-archief. Raad van bestuur : dossiers van de secretaris. Februari

1956-oktober 1964. Map.

373 (508). SOGEFOR- archief. Directiecomité : dossiers van de secretaris. Januari 1960-oktober 1964. Map.

374 (509). SOGEFOR-archief. Directiecomité : notulen van de vergaderingen. 1951-1964. Map.

388 (31). Nota's en briefwisseling met betrekking tot diverse door de UMHK geleverde bijdragen of subsidies. Juni 1945-september 1968. Map.

410 (359). Archief van J. Verdussen. Nota's, documentatie, persknipsels (originele stukken of kopies) met betrekking tot de politieke en economische evolutie van Congo en Katanga, de contacten met de Belgische autoriteiten, het opzetten, in Katanga, van een beweging om het communisme te bestrijden, de door de Katangese regering aan de topmensen van de UMHK verstuurde bevelen tot mobilisatie, de contacten van de UMHK met de VN-vertegenwoordigers, het standpunt van de

284 (379). Lettres, télégrammes et notes reçues par M. Van Weyenbergh concernant les événements au Katanga en juillet 1960, en juin-août 1964, et juillet-août 1967. 1960-1967. Farde.

286 (428). Archives de L. Wallef. Copie de compte-rendu d'entretiens entre le président Tshombe d'une part et NN. MacGhee et NN. Hoffacker, envoyés du président J.F. Kennedy au Congo. Octobre 1962. Farde.

335 (377). Archives d'A. Marthoz. Notes adressées par J. Cousin à Aimée Marthoz. Janvier 1960-décembre 1960. Farde.

336 (185). Courrier reçu de la Direction Générale Afrique (dossier de référence : A. Marthoz, lettres n°s 653-771). Janvier 1958-décembre 1960.

344 (18). Aide-mémoire des principales conventions entre l'UMHK et ses filiales. Octobre 1960. Farde.

346 (2). Nouveau statut légal de l'UMHK : projets successifs de réorganisation de la société dans le cadre de l'indépendance du Congo, avec notamment des notes de P. Matthieu et E.Mertens. Mai-juin 1960. Farde.

352 (22). Dossiers des administrateurs, dont ceux de Maurice Urbain et Louis Wallef (ces différents dossiers contiennent le cas échéant, nominations, renseignements et notices biographiques, distinctions honorifiques, éloges funèbres…). 1914-1982. Boîte.

353 (23). Correspondance concernant les nominations et démissions de différents administrateurs. 1947-1982. Farde.

355 (25). Procès-verbaux des réunions hebdomadaires de la direction, à Bruxelles (avec annotations manuscrites). 1957-1960. Boîte.

356 (26). *Idem*. 1961-1964. Boîte.

371 (506). Archives SOGEFOR. Conseil d'administration : procès-verbaux des réunions. 1954-1974. Farde.

372 (504). Archives SOGEFOR. Conseil d'administration : dossiers du secrétaire. Février 1956-octobre 1964. Farde.

373 (508). Archives SOGEFOR. Comité de direction : dossiers du secrétaire. Janvier 1960-octobre 1964. Farde.

374 (509). Archives SOGEFOR. Comité de direction : procès-verbaux des réunions. 1951-1964. Farde.

388 (31). Notes et correspondance relatives à diverses contributions ou subsides accordés par l'UMHK. Juin 1945-septembre 1968. Farde.

410 (359). Archives de J. Verdussen. Notes, documentation, coupures de presse et correspondance en original ou en copie concernant l'évolution politique et économique du Congo et du Katanga, les contacts avec les autorités belges, l'organisation d'un mouvement de lutte anticommuniste au Katanga, les ordres de mobilisation envoyés par le gouvernement katangais aux cadres de l'UMHK, les contacts de l'UMHK avec les représentants de l'ONU, sa position dans les pourparlers entre

Katangese regering in de besprekingen tussen de VN en de heer Tshombe, de contacten tussen P.H. Spaak en voorzitter P. Gillet in verband met de terbeschikkingstelling, aan de *Conseil monétaire* in Katanga, van de opbrengst van de door de Union Minière verkochte productie. 1958-1965. Map.

486 (546). Raad van bestuur : notulen, verslagen van de raad aan de algemene vergadering, briefwisseling. 1960-1961. Map.

491 (548). Notulen van de gemeenschappelijke, door de UMHK en Afridex in Afrika (met name in Jadotstad) belegde vergaderingen. 1948-1966. Map.

l'ONU et M. Tshombe, les contacts entre P.H. Spaak et le président P. Gillet à propos de la mise à disposition du Conseil Monétaire à Léopoldville du produit des ventes de l'Union Minière. 1958-1965. Farde.

486 (546). Conseil d'administration : procès-verbaux, rapports du conseil à l'assemblée générale, correspondance. 1960-1961. Farde.

491 (548). Procès-verbaux de réunions communes entre l'UMHK et Afridex tenues en Afrique à Jadotville. 1948-1966. Farde.

Deze publikatie wordt uitsluitend gedrukt op volledig gerecycleerd papier
Cette publication est imprimée exclusivement sur du papier entièrement recyclé

1101/8104
I.P.M. COLOR PRINTING
☎02/218.68.00